

mémoires

Tome 4 - 2006-2009 - 5^{ème} série

du Soissonnais



SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
SCIENTIFIQUE ET HISTORIQUE
DE SOISSONS

mémoires

du Soissonnais

Tome 4 - 2006-2009 - 5^{ème} série

Couverture :
Matathias refusant d'obéir aux ordres du tyran, Henri Camille Danger (Coll. musée de Soissons).

ÉDITORIAL

Voici notre quatrième volume des Mémoires du Soissonnais qui constituent la 5^e série des bulletins de la Société Historique de Soissons. Nous aimons le rappeler, nous sommes la seule société historique du département qui a réussi à maintenir ses publications, sans discontinuer depuis plus de cent soixante ans. Prochainement, ces 160 années de publications seront mises en ligne grâce au travail de numérisation entrepris par la Bibliothèque Nationale. Nous signerons bientôt avec elle une convention qui permettra la mise en ligne sur son site de tous nos bulletins jusqu'en 2000. Ces ouvrages, qui représentent environ 30000 pages, pourront aussi être consultés sur notre site en mode texte permettant la recherche rapide de n'importe quel mot. Nul doute que cela donnera un nouvel essor à notre site Internet qui, grâce aux soins et à la compétence d'Alain Morineau, est devenu performant. Au cours de l'année 2008 ce ne sont près de 47000 visiteurs qui sont venus consulter nos fichiers et autres documents.

Lors d'une information organisée par la direction des affaires culturelles de Picardie (DRAC), destinée aux sociétés savantes de la région, nous avons pu mesurer l'avance importante que nous avons sur nos collègues. Il est vrai que notre site Internet fête cette année ses dix ans. En 2003, nous avons publié un premier ouvrage sous forme numérique. Il s'agissait de la réédition des « Annales du Diocèse de Soissons ». Nous allons publier maintenant une première partie des recherches héraldiques d'Alain Morineau. Il s'agit d'un CD contenant les 287 blasons des communautés de métiers de la généralité de Soissons. Ce volume de Mémoires comprend aussi une partie numérique avec un CD contenant les textes et manuscrits complétant l'étude de Maurice Perdereau. Enfin, très prochainement, grâce au soutien du Conseil Général de l'Aisne, nous allons diffuser, sous la forme d'un dvd de 37 minutes le film « l'Aisne dévastée ».

Depuis la parution de notre précédent volume, nous avons traversé une zone de turbulence avec ce que nous pouvons maintenant appeler l'affaire de la place Mantoue. Nous ne voulons pas rouvrir une polémique qui aurait pu être évitée avec un minimum de concertation. Trois ans après nous souhaitons simplement souligner que cette affaire a eu pour effet de resserrer les liens des membres de notre association et d'augmenter le nombre de nos adhérents de façon notable. Beaucoup de Soissonnais ont découvert ou redécouvert l'existence de la Société historique malgré ses 160 ans d'existence.

Dans le même temps, nos actions menées seules ou conjointement avec d'autres associations ont donné quelques résultats positifs à Laffaux, Pernant ou Blérancourt. Cela n'a pas empêché la DRAC de faire entrer le président de la Société Historique dans la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites de Picardie (CRPS). De même, la nouvelle municipalité a bien voulu prendre notre avis à propos de l'aménagement des berges de l'Aisne. Le public semble apprécier nos actions car il n'est pas rare aujourd'hui de voir des personnes nous rendre visite pour prendre notre avis ou solliciter notre aide lorsqu'ils perçoivent une menace sur le patrimoine.

Nous avons participé à notre manière aux dernières élections en remettant aux candidats un document d'orientation sur le patrimoine et la culture. Nous pensons en effet que c'est aussi le rôle d'une société historique que de s'impliquer dans la vie de la cité dans le domaine qui est le sien. Nous répondons en ce sens à un public de plus en plus nombreux qui voit d'un bon oeil la veille que nous essayons d'exercer sur notre patrimoine.

C'est probablement pourquoi, nous sommes de plus en plus sollicités à propos de l'implantation des éoliennes. Il ne nous appartient pas de prendre position sur l'intérêt économique, les risques ou la pertinence des éoliennes en terme développement durable, tout a été dit sur le sujet.

En revanche, l'impact visuel que peuvent avoir ces machines sur les abords de notre patrimoine est l'affaire de tous et en particulier la nôtre. Si l'État a créé des commissions régionales du patrimoine et des sites, c'est bien parce que ces deux notions sont difficilement séparables. Un monument, petit ou grand, classé ou non, perd de son intérêt si son environnement est dégradé.

Le problème de l'implantation des éoliennes est que les intérêts financiers sont tels que certaines collectivités tentent le grand écart entre le développement touristique fondé sur nos monuments et nos paysages et la manne financière que peuvent apporter les éoliennes. Ainsi, depuis deux ans, nous constatons un phénomène inquiétant qui est la course à l'implantation des zones éoliennes. On les nomme « fermes » ou « parcs » comme pour donner du pittoresque à ces installations et faire oublier leur caractère industriel. L'apport financier de l'éolien n'est peut être pas à négliger dans un département en proie à des difficultés économiques, mais le développement anarchique qui se profile à l'horizon risque bien d'avoir sa contrepartie en matière touristique.

Cet ouvrage est dans la lignée des précédents : publier les recherches de nos membres et amis; aborder les questions de patrimoine et d'histoire ; rendre compte des découvertes archéologiques du Soissonnais et dévoiler les faces cachées de notre musée. La particularité de celui-ci est de traiter de notre histoire récente avec l'histoire du Champagne dans le Soissonnais depuis 1908, les ateliers Mélin, Gorges Monnet et les légendes de Margival. Les temps anciens ne sont pas pour autant laissés de côté avec la publication de la première histoire de Soissons écrite vers 1550.

Denis Rolland

Partie 1

HISTOIRE DU SOISSONNAIS

**Notes sur un discours de l'Académie de Soissons en l'honneur de
Louis Philippe d'Orléans à Villers-Cotterêts.**

par Gauthier LANGLOIS

**Le manuscrit de l'histoire de Soissons attribué à
Nicolas Berlette.**

par Maurice PERDEREAU

NOTE SUR UN DISCOURS DE L'ACADÉMIE DE SOISSONS EN L'HONNEUR DE LOUIS PHILIPPE D'ORLÉANS À VILLERS-COTTERÊTS

par Gauthier LANGLOIS

En classant et étudiant des archives familiales prêtées par un cousin¹, je suis tombé sur un curieux document dont voici la transcription :

« Monseigneur,

Votre entrée dans cette maison royale deviendra l'époque de la carrière glorieuse que vous allez parcourir, un grand prince, un pere tendre suspend ici en votre faveur l'exercice de ses droits ou plutot il n'en a jamais joui aussy sensiblement qu'au moment ou il veut que vous les partagiez avec luy.

Tout dans cette auguste maison, Monseigneur, retrace la splendeur et l'excellence de votre origine, tout y porte l'empreinte majestueuse du roy qui l'a fait construire, vous aimerez surtout en voir la place ou Henry le grand l'un de vos ayeuls tint avec son ministre Sully cette fameuse conference qui fixa le systeme si longtems suivi de la balance et de l'equilibre de l'Europe.

C'est icy le lieu principal de l'appannage unique qui soit en France, appannage titre envieux et sublime, signe toujours representatif de l'ancien partage du royaume.

Quand nous vous voyons, Monseigneur, orné de tous les dons que la nature a versés liberalement sur vous, enrichi de toutes les connaissances dont les plus habiles maitres ont eu tant de facilité a vous instruire, echapé au danger qui avoit allarmé notre province, avec quelle joye, avec quelle satisfaction ne lisons nous pas dans l'avenir les glorieuses destinées qui vous attendent, marchant sur les pas de vos illustres ayeux, insistant surtout ces traits de bienfaisance qui caractérisent votre auguste pere, vous inspirerez les memes sentiments d'amour et de respect.

Que ce moment est honorable pour notre académie, nous vous presentons nos hommages dans l'ancienne demeure du pere et du restaurateur des lettres, dans le tems ou vous etes accompagné d'un des descendans de ce chancelier qui seconda ses vues pour la renaissance et les progrès de la litterature, dans le lieu meme ou notre prince a daigné accepter le titre de notre protecteur.

Quelle assurance pour nos derniers neveux, qu'un jour (fasse le ciel que ce jour ne luise jamais pour nous) vous voudrez bien leur accorder la meme protection. »

Ce document ne comportant aucune date ni aucun nom de lieu, d'auteur ou de destinataire, il n'est à priori pas facile de retrouver son origine et de le replacer dans son contexte. Un premier examen permet tout au plus de dater son écriture du XVIII^e siècle. Cependant, une première lecture permet de comprendre qu'il s'agit d'un discours, adressé à un prince, qualifié de Monseigneur, par une académie provinciale. De plus, le discours fait allusion à un lieu, des personnes et des événements qu'il est possible d'identifier. Le fonds d'archives dont provient ce discours, constitué essentiellement par des

familles du Soissonnais, fournit une première piste pour le lieu. La piste se révèle bonne puisqu'une académie existe bien à Soissons depuis 1650², et qu'au XVIII^e siècle les frères Charpentier, appartenant à l'une des familles dont provient le fonds, sont membres de cette académie. De plus, une entrevue d'Henri IV et de son ministre Sully, évoquée dans le discours, est bien attestée à Soissons³. Enfin, le protecteur de l'académie est, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, un prince de sang royal, le duc d'Orléans. Précisons tous ces points.

Le protecteur de l'Académie de Soissons est en 1778 Louis Philippe I^{er} (1725-1785), duc d'Orléans, de Valois, de Nemours et de Montpensier, premier prince de sang. C'est à lui dont le discours fait allusion sous le qualificatif de « notre prince », ou « notre protecteur ». Mais le destinataire du discours est son fils, Louis Philippe II d'Orléans (1747-1793), qui se fera connaître pendant la Révolution sous le nom de Philippe Égalité. En tant que fils aîné du duc d'Orléans, il porte le titre de duc de Chartres depuis 1752. Il mène une carrière d'officier de marine depuis 1772. Lorsque les hostilités reprennent avec l'Angleterre en 1778, il se voit confier le commandement de l'arrière de la flotte commandée par le comte d'Orvilliers. Le 27 juillet au large d'Ouessant, il n'hésite pas à foncer sur la flotte britannique qui s'enfuit. Cette demi-victoire lui vaut un temps les honneurs de la cour et du public, avant que l'on sache que les navires anglais avaient pu s'échapper parce que le capitaine du navire n'avait pas voulu exposer la vie de ce prince de sang royal. Les moqueries qui s'ensuivent dans tout Paris affectent profondément le duc. C'est peut-être à cette bataille que le discours fait allusion, en précisant qu'il a échappé au danger qui avait alarmé la province. S'il en est ainsi, le discours peut être daté au plus tôt de la fin de l'année 1778, avant que l'opinion publique ne se retourne contre le duc, et au plus tard de l'année de 1779, date à laquelle le duc abandonne la carrière militaire⁴. Toutefois, le discours ne fait aucune référence à des exploits militaires et de plus, la référence « au

(1) Archives d'Henri Merlin, sénateur de la Marne, en possession de son petit-fils, le docteur Merlin, à Saint-Avertin.

(2) Sur l'Académie, voir Edmond Fleury, « Discours de M. Guérin, membre de l'ancienne Académie de Soissons à l'Académie française, et réponse de M. de Ségrais [1675] », Bulletin de la Société historique et archéologique de Soissons, 1^{ère} série, tome 9, 1855, p. 118-125. Stanislas Prioux, « Documents sur l'Académie de Soissons », *ibidem*, 1^{ère} série, tome 14, 1860, p. 36-49, 56-65, 68-81. Signalons également aux Archives du Ministère des affaires étrangères, dans la série des Mémoires et documents, le volume 1687, contenant une réception à l'académie de Soissons en 1715.

(3) « L'année d'après il reçut à Soissons, le 13 juillet [1603], le roi Henri IV venant de Villers-Cotterêts, où, la veille, l'avait rejoint Sully de retour de son ambassade d'Angleterre ». Abbé Pécheur, *Annales du Diocèse de Soissons*. Voir aussi Suin, « Renseignements sur l'histoire de Soissons pendant la ligue, le règne d'Henri IV et le commencement du règne de Louis XIII », Bulletin de la Société historique et scientifique de Soissons, 1857, p. 99.

(4) Jean Chrétien Ferdinand Hoefer, *Nouvelle biographie générale*, tome 38, Paris : Firmin Didot, 1862, p. 826.

système de l'équilibre et de la balance en Europe », qui fait allusion à une paix conclue avec l'Angleterre en 1603, serait déplacée alors que la France est de nouveau en guerre avec l'Angleterre.

Le lieu du discours peut aussi être précisé. Il s'agit du château de Villers-Cotterêts, situé dans le duché de Valois, non loin de Soissons. Ce duché est depuis le XVII^e siècle l'apanage de la famille d'Orléans. Et comme le dit le discours, c'est alors l'unique apanage qui subsiste alors en France. Le château de Villers-Cotterêts, l'une des résidences de la famille d'Orléans, a été construit par François I^{er}, désigné dans le discours sous son surnom de « père et restaurateur des lettres ». Le « chancelier qui seconda ses vues pour la renaissance et les progrès de la littérature » désigne sans doute Guillaume Poyet, chancelier de France de 1538 à 1545. Car c'est lui qui rédigea en 1539 la fameuse ordonnance de Villers-Cotterêts, par laquelle François I^{er} imposa le français comme langue officielle. C'est également dans ce château qu'Henri IV retrouve, le 12 juillet 1603, son ministre Sully, qui revient d'Angleterre. Le roi y approuve le traité de paix que son ambassadeur vient de négocier avec le roi Jacques I^{er}. Le discours nous apprend enfin que c'est dans ce lieu que le duc d'Orléans, Louis Philippe I^{er}, a accepté de devenir le protecteur de l'académie de Soissons. Il faut situer ce dernier événement après la mort du maréchal de Belle-Isle décédé le 26 janvier 1761, qui avait succédé au cardinal de Rohan comme protecteur de l'Académie. Et peu avant le 6 avril 1763, date à laquelle l'Académie, dans sa séance publique, offre des stances en l'honneur du duc d'Orléans qui vient d'accepter le titre de protecteur⁵. C'est le 4 juillet de la même année que le duc de Chartres fait sa première entrée dans ce château, deux jours avant l'arrivée de son père⁶. Le discours pourrait ainsi dater de ce jour là car il donne l'impression que le duc découvre les lieux. De plus la référence à ses maîtres et à son instruction, à son avenir prometteur, conviennent bien à l'âge qu'il a alors : seize ans. Reste alors à comprendre à quoi fait allusion le danger auquel le duc a échappé.



Parmi plusieurs portraits de famille, le docteur Merlin possède une miniature du XVIII^e siècle représentant un magistrat très âgé, coiffé d'une perruque poudrée qui pourrait bien correspondre à André Jean Henri Charpentier.

L'auteur de ce discours peut également être précisé. Il s'agit très certainement d'un des frères Charpentier. Nous examinerons successivement leur carrière publique, puis leur rôle au sein de l'Académie. L'aîné, André Jean Henri Charpentier, est né vers 1717. Avocat au bailliage de Soissons, conseiller du roi, il est pourvu de la charge de subdélégué ou lieutenant général au bailliage de Soissons, le 20 mars 1762. Cette charge fait de lui l'adjoint de l'intendant de la province. Après la suppression du Parlement de Paris en 1771, il est nommé par le roi second président au conseil supérieur de Châlons-sur-Marne. « La modicité de sa fortune et un démêlé récent avec M. l'Intendant de Soissons qui lui a ôté sa place de subdélégué l'ont sans doute forcé à chercher un emploi ailleurs ». Mais il est à nouveau subdélégué en 1777 et conserve cette charge jusqu'à la révolution. Le 20 mars 1789, en l'absence du grand bailli, c'est lui qui convoque les trois états du bailliage en vue de la préparation des états généraux de Versailles. Dans cet acte, il s'intitule André-Jean-Henri Charpentier, écuyer, conseiller du roi et de S. A. S. Monseigneur le duc d'Orléans, lieutenant-général au bailliage, siège présidial de Soissons⁷. Il préside ensuite l'assemblée provinciale du Tiers-État et cesse probablement ses fonctions avec la nouvelle organisation administrative et judiciaire, mise en place en 1790. Il est alors âgé de 73 ans et se retire dans la propriété familiale de Ciry-Salsogne où il décède le 27 mai 1791⁸. Le cadet, Henri Charles, également avocat et conseiller du roi, est aussi maître particulier des eaux et forêts de la paroisse Saint-Rémy de Soissons à partir de 1762. Il décède en 1776 après avoir donné naissance à plusieurs enfants dont le comte Henri François Marie, général du premier empire⁹.

André Jean Henri Charpentier apparaît comme membre de l'Académie à partir de 1757, son frère Henri Charles à partir de 1762. Avec des notables issus de la bonne société de la ville tels l'évêque ou l'intendant, ils forment un cercle étroit de vingt personnes passionnées d'histoire et de littérature. Sans doute imprégnés des idées des lumières, les deux frères font également partie des membres fondateurs de la Société d'agriculture de la ville, établie par arrêt du conseil d'État du roi du 7 septembre 1761. Au sein de l'Académie, le cadet est élu secrétaire perpétuel en 1763 ou 1764, l'aîné est élu directeur en 1778 ou 1779. Alors âgé de 67 ans, il est l'un des plus anciens membres de l'Académie¹⁰. Les deux frères semblent de plus avoir des relations privilégiées avec le protecteur de l'Académie car ils portent le

(7) Charles Périn, « Cahiers et procès-verbaux du bailliage de Soissons, pour les États-généraux de 1789 », Bulletin de la Société historique et archéologique de Soissons, 1^{ère} série, tome 20, 1866, p. 249.

(8) Inventaire sommaire des archives départementales de l'Aisne, registre paroissial de Ciry-Salsogne.

(9) Notices biographiques sur les deux frères dans le Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, 3^e série, tome 17, 1913, p. 187-189. Ces notices comportent deux erreurs : c'est André Jean Henri dit « Charpentier aîné » qui est membre de l'Académie en 1757, et non son frère Henri Charles, toujours désigné par « Charpentier maître des eaux et forêts » ou « Charpentier le jeune ». André Jean Henri est pourvu de la charge de lieutenant général en 1762 et non 1772. Voir aussi M. Firino, « Le général Charpentier », Ibidem, 3^e série, tome 18, 1913, p. 151.

(5) Charles Périn, Recherches bibliographiques sur le département de l'Aisne, volume 2, Soissons : A. Cervaux, 1866, p. 319.

(6) Amédée Britsch, La maison d'Orléans à la fin de l'ancien régime : La jeunesse de Philippe-Égalité (1747-1785), Paris : Payot, 1926, p. 61.

titre de Conseiller du duc d'Orléans. Leur charge, leur expérience et leurs relations désignent donc André Jean Henri ou son frère comme l'auteur probable du discours, ou tout au moins celui qui l'a prononcé devant le duc de Chartres. Le discours est d'ailleurs assez conforme à ce qu'on attend d'un académicien juriste de formation : imprégné de culture historique, littéraire et juridique (dans le développement sur l'apanage). Pour trancher entre les deux frères, il faudrait connaître la date du discours. S'il date de 1763, Henri Charles, par sa charge de secrétaire de l'Académie, semble le mieux

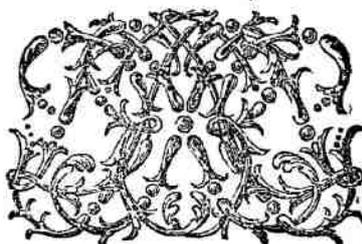
placé. S'il date de 1779, l'auteur ne peut être que le survivant des deux frères, André Jean Henri.

En conclusion ce discours permet de mieux cerner les relations entre l'Académie d'une part, son protecteur et sa famille d'autre part. Il montre que les académiciens fréquentaient la cour des Orléans à Villers-Cotterêts. Peut-être même ont ils participé à son éducation. Mais une question demeure. Qui est le descendant du chancelier qui accompagne le duc de Chartres ?

DISSERTATION

§ U R L' E T A T D E S
anciens Habitans du Soiffon-
nois avant la conquête des
Gauls par les Francs ;

Qui a remporté le Prix dans l'Académie Française de Soissons en l'année 1735.



A P A R I S ,

Chez JEAN-BAPTISTE DELESPINE, Imprimeur-Libraire ordinaire du Roy, & de l'Académie de Soissons, rue Saint Jacques, à Saint Paul.

M. DCC. XXXV.
Avec Privilège du Roy.

(10) La composition de l'Académie a été publiée par Stanislas Prioux, « Renseignements sur l'Académie de Soissons et la Société d'agriculture », Bulletin de la Société historique et archéologique de Soissons, 1^{ère} série, tome 11, 1857, p. 130-132 ; tome 17, 1863, p. 76-77 ; tome 18, 1865, p. 90-93 ; tome 19, 1865, p. 130. Par Jacques Hébrail, Joseph de Laporte, La France littéraire, Chez la veuve Duchesne, 1764 ; 1769, volume 1, p. 134-135 ; 1778, vol. 3, p. 87 ; 1784, vol. 3, p. 220. Et dans l'Almanach historique et géographique de la Picardie, années 1757, 1762, 1779, Amiens : chez J.B. Carron fils, imprimeur du Roi.

LE MANUSCRIT DE L'HISTOIRE DE SOISSONS ATTRIBUÉ À NICOLAS BERLETTE

Traduction de Maurice PERDEREAU

Le texte que nous vous proposons ci-après est la traduction en français moderne du manuscrit dit de Berlette qui appartient à la bibliothèque de la Société historique de Soissons. Il fait partie d'un groupe de trois exemplaires, dont l'un est à la bibliothèque municipale de Soissons¹ et l'autre, dans la bibliothèque d'un particulier.

Ce manuscrit était entre les mains d'un religieux de Saint-Jean-des-Vignes en 1614, puis à l'abbaye de Saint-Médard en 1705. On le retrouve en 1775 chez M^e Jardel, de Braine, puis chez M^e Guillaume Lucas, de Reims, en 1840. Enfin, M. Suin, imprimeur à Soissons, l'a acheté et en a fait don à la Société historique de Soissons le 1^{er} mars 1858².

Il est écrit sur papier et se présente sous la forme d'un livre relié qui comprend 98 feuillets. Il est en très bon état et assez facilement lisible, même si parfois l'écriture laisse apparaître la fatigue du copiste. Quatre feuillets, du 56 au 59, sont déchirés dans leur coin supérieur, probablement très tôt, puisque le manuscrit de la Bove présente des lacunes aux feuillets 71 à 74 correspondant au mot près à ces déchirures. Mais le manuscrit de la bibliothèque municipale de Soissons contient le texte intégral qui permet de combler les lacunes.

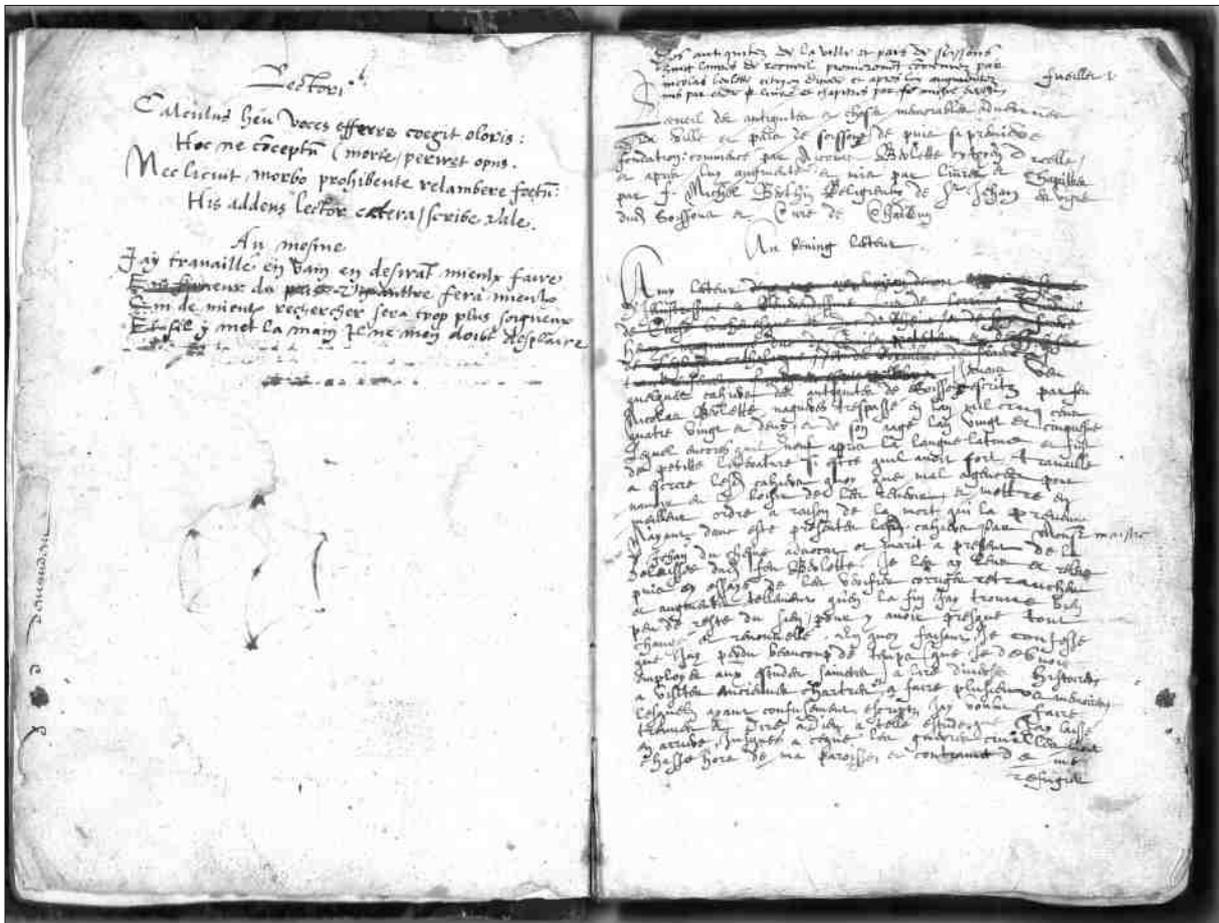
Le livre est une copie du texte de Michel Berthin, religieux de Saint-Jean-des-Vignes et curé de Chaudun, lequel texte est lui-même tiré des notes de Nicolas Berlette, bourgeois de Soissons, que la maladie a empêché de mener à bien son « Recueil des antiquitez de Soissons ».

Le récit, en huit livres, commence à la fondation de Soissons par le mythique Brennus et se termine par le récit des désastres causés par les Huguenots aux églises de la ville en 1567 et 1568.

Pour plus de détails sur les différents manuscrits du « Recueil des antiquitez de Soissons », voyez le compte-rendu de la conférence publié dans le Bulletin trimestriel de la Société de janvier 2009.

Pour la transcription de ce texte, nous avons adopté les règles suivantes :

- {texte} = texte du manuscrit d'une autre écriture.
- [texte] = texte du manuscrit manquant, transcrit d'après l'exemplaire de la bibliothèque municipale de Soissons.
- ~~texte~~ = texte du manuscrit raturé.
- [texte] = note du traducteur.
- # = note de bas de feuillet.



(1) ms. 234

(2) Bulletin de la SAHS 1858, série 1, n°12, p. 34.

Les huit livres du Recueil des antiquités et des événements mémorables survenus dans la ville de Soissons depuis sa première fondation, commencé par Nicolas Berlette, citoyen de cette ville, et après lui augmenté et mis en livres et en chapitres par M^e Michel Berthin, religieux de Saint-Jean-ès-Vignes de Soissons, et curé de Chaudun, avec les tables des huit livres et chapitres à la fin.

A la fin de l'an 1614, j'ai fait copier ce présent récit par un religieux de Saint-Jean qui a l'original dont la plus grande partie a été composée et a fait l'objet de recherches par M^e Nicolas Berlette et auquel j'ai également contribué à faire plusieurs cahiers.

L. Mariage.

{Ce présent livre appartient à Jean de Grigny demeurant rue des Cordeliers en sa maison.

N^a. Voir la bibliothèque historique de la France nouvelle édition Paris 1771, 3^{ème} volume n° 34864.}

Lectori

Calculus heu voces efferre coegit oloris
Hoc ne conceptum morte periret opus
Nec licuit morbo prohibente relambere foetum :
Hic addens lector caetera scribe. Vale!

Au même

J'ai travaillé en vain en désirant mieux faire
En faveur du pays. Un autre fera mieux,
Qui de mieux rechercher sera trop plus soigneux
Et s'il y met la main, il ne m'en doit déplaire

feuillet 1 recto

Des antiquités de la ville et du pays de Soissons
huit livres du recueil premièrement commencé par
Nicolas Berlette, citoyen de cette ville, et après lui
augmentés
mis en ordre de livres et de chapitres par feu Michel
Berthin

Au bienveillant lecteur

Ami lecteur.

J'avais vu quelques cahiers des Antiquités de Soissons écrits par feu Nicolas Berlette, naguère trépassé en l'an 1582 à 25 ans. Bien qu'il n'ait pas appris le latin et qu'il fût peu lettré, il a pourtant beaucoup travaillé à écrire ces cahiers ; mais ils étaient mal organisés car il n'avait pas eu le loisir de les revoir et de les mettre en meilleur ordre en raison de la mort qui l'en a empêché.

Ces cahiers m'ont été présentés par maître Jean Duchesne, avocat et actuellement mari de la veuve de Berlette. Je les ai lus et relus, puis j'ai essayé de les vérifier, de les corriger, de les retrancher, de les augmenter, si bien qu'à la fin j'ai trouvé qu'il restait bien peu du sien parce que j'avais presque tout changé et renouvelé. En faisant cela, j'avoue que j'ai perdu

beaucoup de temps (que j'aurais dû employer aux études saintes) à lire diverses histoires, à consulter d'anciennes chartes et à rédiger plusieurs mémoires. Comme je les avais écrits confusément, j'ai voulu faire une trêve et dire adieu à ce genre d'études que j'ai laissées derrière moi jusqu'au moment où les guerres civiles m'ont chassé hors de ma paroisse et contraint de me

f. 1 verso

réfugier dans cette ville de Soissons : étant tranquille et désœuvré avec peu de livres pour me détendre, et pensant tromper les douleurs continuelles que me donnent des calculs, je me suis amusé à revoir mes travaux mal cousus tels qu'ils étaient, et en même temps l'envie m'a pris de les mettre en meilleur ordre, en partie pour me soulager de plus grandes peines et aussi en partie pour donner l'occasion à ceux qui pourront et voudront y ajouter et corriger quelque chose, de pouvoir le faire plus facilement. C'est pourquoi j'ai voulu disposer le tout en petits livres et chapitres et suivre les années et le temps où les événements ont eu lieu, selon l'habitude des chroniqueurs, si bien qu'on pourra plus facilement y insérer un ou plusieurs chapitres sans rompre l'ordre des livres. Si quelqu'un le fait, je ne m'estimerai pas offensé, pas plus que je ne crois avoir fait du tort à Berlette pour avoir mis la faux dans sa moisson. Car après Dieu et les parents, c'est à la patrie que nous sommes redevables, et nous devons la mettre avant toutes choses.

Les premiers fondateurs de la ville de Soissons
Chapitre premier

André Thevet, excellent cosmographe de notre temps et encore vivant, dans le second tome de sa Cosmographie, livre 15, chapitre 13, parlant des fondateurs de la ville de Soissons, dit que les Sénons en ont été les fondateurs à l'époque où Brenne a pris le chemin de l'Italie et l'appela étape des Sénons, et l'on en prend argument du fait qu'il y a non loin de Soissons un château qui a été jusqu'à présent appelé château de Brenne, bâti par Brenne, chef gaulois que certains disent à tort natif de la Grande Bretagne. Et plus loin, au même chapitre, il dit néanmoins que la ville a tout d'abord été commencée par un des enfants de Marius nommé Sessius, qui fut envoyé du temps de son père, lequel fut sept fois consul dans les Gaules en l'an du monde 3865, quelque 109 ans avant notre Seigneur. Ce sont les mêmes paroles de Thevet, par lesquelles il expose deux opinions sur la fondation de Soissons que Nicolas Berlette accepte comme monnaie de bon aloi sans s'en informer davantage. Toutefois bien que ces mots de fondateur et de commencement dont use monsieur Thevet reviennent presque à une même signification, il n'empêche que les personnes qu'il dit avoir fondé ou commencé Soissons sont autant ou plus différentes d'époque que de pays. Car Brenne était breton, anglais ou gaulois et Sessius italien

f. 2 recto

et le premier a précédé le second d'environ deux cents ans. Comment alors a-t-il pu se faire que Sessius ait commencé le premier à bâtir une ville qui deux cents ans auparavant avait été fondée par Brenne ?

Toutes les histoires racontent que Brenne était duc des

Gaulois sénon en l'an 315 de la fondation de Rome, laquelle fondation, selon le témoignage du fasciculateur, commença du temps du roi Arthur, à savoir 615 ans avant l'incarnation du fils de Dieu. Il en découle que Brenne existait 300 ans avant l'incarnation, et que, selon Thevet, Sessius n'existait avant elle que d'environ 109 ans. Dès lors il est évident que Sessius était plus jeune que Brenne de 200 ans ou environ et que si Brenne a le premier commencé à bâtir la ville de Soissons, il ne l'a pas fondée, car le commencement peut exister sans la fondation, mais non pas le contraire. Et si on voulait dire que M. Thevet, en avançant sa seconde opinion à propos de Sessius, déclare assez qu'il n'approuve pas la première (à propos de Brenne) touchant la fondation, à cela il est aisé de répondre et de montrer que cette seconde opinion est moins vraie que la première. Car les Romains n'ont pas été seigneurs des Gaules de deçà les monts et encore moins de nos pays belges avant Jules César, qui fut le premier de tous les Romains qui usurpa notre Gaule ; et puisque Sessius était plus ancien dans le temps que Jules César, comment est-il possible que les Romains aient pu l'envoyer commencer la fondation de Soissons 59 ans avant qu'ils en fussent les seigneurs ? et que 50 ans après ce commencement par Sessius, Jules César soit venu faire la conquête de Soissons qui n'était ni n'avait jamais été assujettie aux Romains, comme l'admet bien l'empereur dans ses Commentaires et comme en témoignent les principaux historiens de la ville de Reims, comme on le verra plus loin. Ce n'est donc pas Sessius, fils du consul romain Marius, qui a commencé la fondation de Soissons et il semble bien que la première opinion est la meilleure et la plus vraisemblable.

Brenne fondateur de Soissons Chapitre 2.

Berlette, alléguant les raisons de la fondation de Soissons (selon la première opinion), dit qu'en l'an 315 de la fondation de Rome deux grands seigneurs et princes, fils d'un puissant roi de Bretagne (maintenant appelée l'Angleterre), dont l'un était nommé Brennus et l'autre Brennius, menèrent une grande guerre contre les Belges et que leurs armées

f. 2 verso
campèrent longtemps dans la vallée qu'on dit à présent de Soissons. Les Belges étaient logés au nord et les deux frères au sud, la rivière d'Aisne séparant les deux armées. Il dit aussi que pendant ce temps Brennius dans son quartier vers l'est a fait bâtir la ville de Braine et Brennus, dans le sien vers l'ouest, la ville de Soissons, qu'il n'a pas voulu appeler de son nom, comme son frère avait nommé Braine du sien, mais il lui a donné le nom de Soissons, qui correspond au latin Senonum sessio ou en français le siège, le cantonnement ou le camp des Sénon, parce que Brennus, chef des Sénon, avait choisi ce lieu pour y loger et camper son armée. Il y avait fait faire des tranchées, des demeures et des fortifications pour la sécurité de ses soldats qui depuis ont été habitées et ont gardé le nom de Soissons. Voilà ce qu'en dit Berlette sans nommer les auteurs de cette opinion. Toutefois je pense qu'il l'a raconté d'après le 3^{ème} livre des Chroniques de Hainaut, chapitre 18, où il est écrit

que Brennus, frère de Bélinus, chef des Sénon a fondé Soissons sur la rivière d'Ansoire (ainsi l'auteur a-t-il traduit le mot latin Axona) pour les mêmes occasions mentionnées ci-dessus par Berlette, si ce n'est qu'à l'endroit où dans le chapitre il est écrit Bélinus, Berlette a préféré prendre le nom de Brennius qu'il a vu mentionné à la fin du chapitre 16 dudit livre. Cette mention est extraite de Lucius et Hugo (auteurs que je désirerais avoir lu afin d'en parler avec autorité). Or que cette opinion soit la bonne, on peut en tirer quelque conjecture non seulement à cause du nom de Braine, qu'on dit avoir été construite par Brenne, et du nom de Suessio correspondant à Senonum sessio, mais aussi à cause des façons de faire de Brennus qui fut fondateur de plusieurs villes : car comme dit Justin dans l'Abrégé de Trogue Pompée, livre 20 à la fin, Brenne fonda les villes de Milan, Côme, Brixie, Vérone, Bergame, Trente, Vicence et d'autres villes d'Italie : la Chronique de Hainaut dit aussi qu'il a fait édifier les villes de Bruxelles, de Valenciennes, de Sebourg et d'autres aussi bien que celle de Soissons et ce qui le poussait le plus à le faire, c'était pour établir son gouvernement, et en poursuivant ces nouvelles conquêtes, il avait le moyen de se procurer les vivres, les gens et tout ce qui est nécessaire à la guerre.

f. 3 recto

Quant aux Sénon (dont il se disait le chef ou le duc), c'était les gens de la ville et de la province de Sens, actuellement archevêché et alors (comme aujourd'hui) ville métropolitaine de Paris, Chartres, Meaux, Troyes, Auxerre, Orléans et Nevers. Jacques Philippe de Bergame, au livre 6 de ses Chroniques, où il traite spécialement des fondateurs des villes d'Italie qui sont au delà des monts, et nommément de Bergame, ville de sa naissance, dit que toutes les histoires racontent comment Brenne en a été le premier et le principal fondateur et auteur. Et à cette occasion, dans ce même livre, il fait un fort bel exposé de la lignée et de la succession des rois prédécesseurs de Brenne au pays de Bretagne, (ou Angleterre) ; commençant par le premier roi de ce pays nommé Brutus, arrière-petit-fils d'Enée le troyen, et continuant sa lignée successivement jusqu'à Monucius, 19^{ème} roi d'Angleterre, père de Belgius et de Brenne, il dit qu'après la mort de Monucius, son fils aîné Belgius succéda au gouvernement du royaume. Mais Brenne, qui était le puîné, prince vaillant et belliqueux qui désirait acquérir par les armes les honneurs et la puissance, leva une grosse armée avec laquelle il soumit les pays et les royaumes proches de l'Angleterre : puis, après les avoir réduits à son obéissance, il se mit à faire la guerre contre son frère Belgius ; cette guerre finalement prit fin grâce à l'intervention de la mère de ces deux princes qui se sont mis d'accord ensemble pour soumettre à leur domination tous les royaumes du monde. Pour cette raison, Belgius désigna son fils Bertrude roi d'Angleterre et, ayant avec son frère organisé une levée de gens de guerre si importante qu'on ne peut quasiment pas s'en faire une idée, ils ont tout d'abord soumis toutes les Gaules, puis ils se sont séparés : dès lors Brenne prit le chemin de l'Italie où il se rendit partout victorieux ; à la fin il prit et brûla la ville de Rome et mit le siège devant le Capitole où s'étaient réfugiés les chefs de la cité, qui donnèrent cent mille besants d'or aux Gaulois pour qu'ils levassent

Brutus

Bretagne

Brenne

Rome brûlée	leur siège, ce qu'ils firent. Puis Brenne, ayant été averti que son frère, qui était en Grèce, avait soumis les Macédoniens et fait prisonnier le roi Ptolémée à qui il avait fait trancher la tête,		et de sessio à cause de son doux, suave et plaisant séjour, qui a donné occasion à plusieurs rois et princes d'y résider et d'y demeurer longtemps.	
	f. 3 verso		Description du pays et de la vallée montrant l'ancienneté de la ville Chapitre 4.	
Macédoine	fit route vers la Macédoine contre Sosthène, que les Macédoniens avaient élu comme roi, pillé et ravagé le pays : de là il s'en alla piller les richesses du temple			Situation
Delphes	d'Apollon à Delphes, situé sur le mont Parnasse. Mais alors qu'il grimpait sur la montagne, il s'éleva une tempête qui en fit tomber une grande partie sur les Gaulois. La plupart d'entre eux ont été ensevelis et étouffés. Brenne fut si gravement blessé qu'il ne put supporter son mal et qu'il se tua lui-même avec sa dague.		La ville est située dans une belle et plantureuse vallée, entre deux montagnes moyennement élevées, dont l'une regarde le sud et l'autre le nord, distantes d'une bonne lieue ou plus, entre lesquelles d'est en ouest coule doucement la rivière d'Aisne large d'un bon jet de pierre, et assez profonde pour porter de très gros bateaux chargés de marchandises pour assurer le trafic avec Paris, Rouen et autres villes ; cette rivière, à trois lieues environ au-dessus de Soissons reçoit la Vesle, appelée en latin Vidula, qui vient de la région de Reims; et plus bas, vers la ville de Compiègne, elle est renforcée par l'Oise qui descend de Noyon : toutefois elle perd son nom à l'endroit qu'on appelle « à la bouche d'Oise », à huit lieues environ de Soissons. Elle donne de très bonnes eaux et nourrit en abondance toutes sortes de poissons. Entre les deux montagnes, la vallée s'étend sur plus de vingt lieues d'est en ouest, mais la situation la plus belle et la plus agréable de toutes est celle de Soissons, d'autant qu'en cet endroit elle est plus large et fertile du fait que la montagne du côté sud se retire et se découvre en ce lieu plus qu'en nul autre.	rivière d'Aisne
Mort de Brenne	Après ces guerres, plusieurs Gaulois sont restés en Petite Asie et ils ont donné le nom de Galatie à cette province, parce qu'ils s'y sont adaptés et intégrés aux Grecs. C'est à eux à qui saint Paul a écrit l'épître intitulée Ad Galatas. Sur ces guerres et ces conquêtes de Brenne et de ses gens, ont écrit : Marcus Varron, De originibus, fragment 7, Tite Live, livre 5 de la première décade, Plutarque, dans La vie de Camille, Orose, livre 2, chapitre 17, Justin au livre susdit, item livre 24, Antoine Sabellique, 4 ^{ème} Ennéade, livre 1 ^{er} de Bergame, dit avoir extrait le récit auquel il est fait allusion ci-dessus des Histoires de Justin et de Polycrate. Mais parce qu'aucun de ces auteurs n'était français, ils n'ont pas fait mention de notre ville, mais seulement de celles d'Italie, c'est-à-dire de leur pays.		Sur les coteaux de ces deux montagnes, il y a plusieurs beaux villages embellis de jardins vergers et d'arbres fruitiers qui rapportent à foison. C'est un plaisir de voir par toute cette vallée un paysage tapissé de prairies variées, de terres labourables, de saussaies, de bosquets et de mille autres commodités,	Vallée
	A quelle époque Brenne fonda Soissons Chapitre 3.			Coteaux des montagnes
	Parmi les auteurs qui ont parlé des faits et gestes de Brenne, et spécialement de la fondation de Soissons, j'avoue n'avoir lu que les Chroniques du pays de Hainaut écrites en vieux français, et le chapitre déjà mentionné de la Cosmographie de Thevet. Toutefois on ne peut pas dire que ces deux auteurs n'ont pas pris leur opinion d'après d'autres plus anciens, et de fait, l'auteur des Chroniques dit qu'il a tiré son récit de Lucius et de Hugo, en raison de quoi on peut croire que Brenne est le fondateur de Soissons, et qui plus est, qu'il l'a fondée dans son jeune âge, bien avant les villes d'Italie ci-dessus mentionnées : car après être allé à Rome et en Grèce, il n'est pas retourné dans ces pays pour bâtir de nouvelles villes et ce n'est pas en peu de temps qu'il a pu construire Milan et les autres villes. Il prit donc la ville de Rome l'an 315 de sa fondation, alors qu'il était déjà majeur :		de regarder les collines et les landes bigarrées de part et d'autre de vignes, d'arbres, de maisons et d'autres choses diverses. Sur les montagnes, il y a un beau pays plat, des terres à bon limon qui donnent un blé aussi bon qu'ailleurs au monde. Dans la vallée comme dans les montagnes, il y a du bon pâturage pour toutes sortes de bétail, ce qui fait que le pays fournit les autres, voisins et lointains, de blé, de vin, de viande, de fruits et d'autres produits nécessaires à la vie humaine. La ville n'est pas très loin des forêts de Retz, de Compiègne et de Coucy : et encore en avait-elle bien d'autres dans le temps. Elle a avec tout ceci de nombreux bois et taillis pour le chauffage et le bâtiment, de nombreuses carrières de bonnes pierres dures et tendres : pierres à faire la chaux et le plâtre, terres à fabriquer les briques, les tuiles et les poteries. Bref elle a chez elle et tout autour tout ce qu'on pourrait désirer pour la vie humaine, sans aller le chercher ni le mendier ailleurs, et si elle en avait besoin, la rivière lui donnerait les moyens faciles de se le procurer. Donc puisque la ville avec toutes ses commodités a encore l'air bien serein et agréable, avec ses eaux douces, sa terre fertile, son paysage délicieux et toutes autres choses à souhait comme si c'était le Paradis terrestre, on peut aisément en conjecturer ou plutôt croire que longtemps avant les guerres de Brenne il y avait en ce lieu une ville, ou du moins un gros bourg qui toutefois peut bien avoir depuis été agrandi, entouré de remparts et fortifié aussi bien par Brenne que par d'autres grands seigneurs, en	paysage
	f. 4 recto			montagnes
Lucius Hugo	de là peut-on estimer que Soissons a pu être bâtie quinze ans avant ou davantage c'est-à-dire 315 ou 320 ans avant la nativité de Jésus-Christ suivant la supputation que nous avons faite ci-dessus au chapitre premier. Toutefois, il est bien croyable qu'auparavant, dans cette belle et plantureuse vallée où est située Soissons, il y avait une grosse bourgade ou ville que Brenne fit fortifier mieux qu'elle n'était, si bien qu'on appela dès lors cette ville Suessio pour la seule raison de la suave situation et de la sérénité du lieu et du caractère plaisant de la vallée. Il est certain que j'ai toujours entendu de mes précepteurs et de mes maîtres d'école que le nom de Suessio est composé de suavis			forêts,bois
320 ans avant Jésus-Christ ou plus t				Première ancienneté ou fondation

particulier par les rois qui longtemps avant l'Incarnation de Jésus-Christ y ont fait leur résidence effective et y ont installé leur siège royal. Dès lors, qu'elle soit appelée du nom de Soissons à cause de sa situation douce et agréable, ou du siège des Sénons, ou de Sessius, cela n'a aucune importance pour son ancienneté ni pour l'antiquité de sa fondation que j'estime avoir précédé l'époque de Brenne de plus de cent ans comme on le verra dans les chapitres suivants.

Soissons a été ville capitale de royaume
longtemps avant Jules César
Chap. 5.

Quoi qu'il en soit donc des premiers fondateurs et de l'explication du nom de Soissons, il ne faut pas du tout douter qu'elle est de fondation très ancienne, en vérité de plus de 400 ans avant Jésus-Christ Et afin de ne pas sembler semer ces propos en

f. 5 recto

l'air par affection et sans raison, je veux montrer qu'ils sont bien fondés par le témoignage de Jules César, ou plutôt par les propos et les affirmations des principaux habitants de la ville de Reims cinquante ans environ avant la naissance du seigneur Jésus-Christ : ce témoignage et ces paroles sont enregistrés au livre 2 des Commentaires de César, où il est dit : « alors que son armée était dans les environs de Reims, après avoir franchi et pris les pays de Savoie, de Bourgogne et de Franche Comté, il a voulu marcher sur les Soissonnais et y amener ses forces afin de les soumettre à sa puissance : il s'informa au préalable auprès des citoyens de Reims les plus en vue pour savoir vraiment quel peuple étaient les Soissonnais et ce qu'était leur pays ; ils lui répondirent que les habitants de Soissons étaient leurs proches voisins, parents et alliés, que leur pays était très étendu et qu'ils possédaient des terres et des champs très gras, très fertiles et de très grand rapport, que leur ville était la capitale du royaume depuis les temps anciens, et même que de leur mémoire, il y avait eu dans cette ville un roi appelé Divitiaque, le plus puissant de toutes les Gaules, qui non seulement avait tenu et gouverné une grande partie des régions gauloises, mais aussi avait été roi de Bretagne. Actuellement, leur roi se nommait Galba ». Voilà un témoignage bien connu, écrit par un empereur, confirmé par des citoyens honorables de mêmes pays et proches de l'époque de Brenne. Pouvaient-ils rendre un plus cher témoignage de l'ancienneté de notre ville que de dire qu'elle avait été depuis l'antiquité la capitale du royaume ? et de quelle ancienneté, si ce n'est depuis sa fondation si Brenne en est le fondateur ? Car depuis Brenne jusqu'à Jules César, on ne compte que 250 ans, ce qui ne fait pas une grande ancienneté en matière de royaume. Et mieux, en disant que Divitiaque, roi de Bretagne, avait tenu son siège royal et sa résidence permanente à Soissons, ils semblent confirmer l'opinion qui soutient que Brenne, fils d'un roi de Bretagne, en était le fondateur et que ce Divitiaque était l'un de ses successeurs. Aussi, quand ils disent que de leur temps le roi Galba y séjournait, ils laissent à entendre que la résidence du roi y avait toujours été de façon continue jusqu'à eux et que les successeurs de Brenne ont résidé dans la capitale de leur royaume établi en premier par

Commentaires
César, liv.2

Capitale
de royaume
Divitiaque

Galba

250 ans avant
César

Brenne de
Bretagne

lui ; de ce fait, il n'en serait pas tant le fondateur que le donateur en tant qu'il y aurait installé la résidence du roi qui a duré jusqu'au temps de César, et 800 ans plus tard comme on le montrera au chapitre suivant.

f. 5 verso

Combien de temps a duré le royaume
de Soissons, et sa grandeur
Chap. 6.

Il est certain que les royaumes, pas plus que les villes, ne restent pas toujours avec la même étendue et la même grandeur parce qu'ils sont parfois partagés entre les héritiers et les successeurs des rois, comme c'est arrivé en France après la mort de Clovis 1^{er} et de son fils Clotaire : après leur décès, le royaume a été deux fois divisé et réduit en tétarchie comme nous le dirons plus loin. Souvent aussi les royaumes s'agrandissent par de nouvelles conquêtes ou sont diminués et amoindris par les forces et l'usurpation des ennemis. Cependant, c'est une grande chance pour le pays ou la capitale quand le nom et le titre de royaume lui reste et ne lui est pas complètement ravi, comme cela arrive quand le siège royal est acquis à l'ennemi. Toujours est-il que l'honneur est resté très longtemps à la ville de Soissons d'être royale et le siège de puissants rois : car avant les guerres de Jules César, non seulement elle a été capitale de royaume, mais aussi ses seigneuries s'étendaient bien jusqu'aux confins de l'Angleterre, des Flandres et des Allemagnes : c'était alors que Divitiaque en était roi, comme on l'a dit. Il est bien vrai que du temps de César, il était diminué de beaucoup. Car comme c'est raconté dans ses Commentaires, le royaume de Galba ne comprenait alors que 12 cités seulement et pourtant ce roi était encore assez puissant pour pousser les Belges (contre qui César marchait avec son armée) à se confédérer et à fournir cinquante mille combattants. Mieux encore, il est dit dans ces Commentaires que Galba, en raison de sa sagesse et de sa justice, fut par tous les premiers rois et ducs des Belges élu roi et colonel de leur armée, qui était composée de plus de trois cent mille hommes, et à la vérité, tout ce grand nombre est par parties dénombré dans ce livre, où l'on dit que les seigneurs de Tournai avaient promis d'envoyer cinquante mille hommes dans cette guerre, ceux d'Arras quinze mille, ceux d'Amiens dix mille, ceux de Théroüanne quinze mille, ceux de Clèves sept mille, ceux du Vermandois autant, ceux de Calais dix mille, ceux du Hainaut dix huit mille, ceux des basses Allemagnes quarante mille et ceux de Beauvais cent mille. Voilà le dénombrement qu'en fait César, s'élevant

Le titre royale
a longtemps
été à Soissons

Un grand
royaume

Galba roi de
12 villes

Galba élu
colonel de
322 000 hommes

322 000

f. 6 recto

à trois cent vingt deux mille hommes, y compris ceux de Soissons. La conduite de toutes ces troupes et compagnies, avec l'accord de tous les princes, seigneurs et capitaines (à ce qu'on dit) avait été confiée à Galba, roi de Soissons. Il est donc évident, par ces propos de l'empereur César, que bien que le royaume de Soissons n'eût alors que douze villes pour toutes ses seigneuries et ses enclos, il était toutefois très peuplé et puissant, et pourtant c'était bien peu eu égard à son passé, ajouté que jusqu'à cette époque-là, le nom et le titre de royaume lui étaient restés. Mais venons-en à la suite. Après que César eut assujéti à l'empire romain toutes les Gaules,

gouvernement
romain

le titre de royaume ne fut pas retiré à notre ville : car les Romains mirent partout un tel gouvernement que sous le nom d'un seul empereur ils établirent plusieurs rois, vice-rois, prévôts, lieutenants ou gouverneurs de provinces comme bon leur semblait de les nommer ; toutefois, ils étaient choisis et envoyés par le Sénat ou par l'Empereur pour gouverner les pays et les royaumes soumis à l'Empire. Cette façon de faire n'abolissait pas du tout les droits et les titres des royaumes dans chaque pays et dans chaque région, pas plus que le nom des rois, comme on le voit bien en la personne du roi Hérode de Déjotare et de plusieurs autres. Et bien que nous n'ayons pas d'historiographes qui fassent mention de tous les rois à qui les Romains ont confié Soissons, on ne doit pas pourtant penser qu'ils y aient agi autrement que dans les autres royaumes du monde. C'est peut-être pourquoi les rois qui ont succédé aux Romains dans le royaume de France ont voulu maintenir ce droit et ce privilège à cette ville quand, de Clovis à Pépin, plusieurs rois de France ont voulu être appelés rois de Soissons, comme on le voit dans les histoires de France et comme nous le montrerons ci-après. Donc, pour conclure en ce qui nous concerne, je dis que depuis la fondation de notre ville jusqu'à Jules César, deux rois ont régné à Soissons, à savoir Divitiaque et Galba, sans parler des autres qui ne sont pas nommés, mais qui sont toutefois cités dans les Commentaires de César, quand il dit que Soissons a été de la plus haute antiquité capitale de royaume, ce qui nous fait ici supposer au moins 400 ans. Les Romains ont occupé la ville 500 ans et nous trouvons qu'ils ont installé à Soissons Rictiovare, Gillon et Syagrius, sans compter plusieurs autres qui nous sont inconnus. Le roi Clovis en chassa le roi Syagrius et s'en fit seigneur l'an de notre salut 484 ; après lui, jusqu'en 750 où Pépin fut couronné à Soissons,

f. 6 verso

plusieurs rois de France se sont fait appeler rois de Soissons ou y ont établi leur résidence comme nous le montrerons ci-après. Il s'ensuivrait donc que Soissons a conservé ce titre de ville royale ou de capitale du royaume pendant douze cents ans ou à peu près.

1200

Avant Jules César	400 ou plus
De là à Jésus-Christ	50
De Jésus-Christ jusqu'à Pépin	750

1200 ans

Comment la ville et le royaume de Soissons
sont tombés sous la domination des Romains
Chap. 7.

Jules César

Cinquante ans environ avant la naissance de Notre Seigneur Jésus-Christ, Jules César, colonel de l'armée romaine, faisait ses conquêtes dans les pays de la Gaule et il avait déjà reçu à sa dévotion les pays de Bourgogne, de la Franche-Comté et de Reims en deçà des monts ; comme il avait l'intention de faire route et de marcher sur le royaume de Soissons pour y porter la guerre, il s'informa au préalable (comme nous l'avons dit) auprès des habitants de la ville de Reims sur ce qu'étaient les gens et la ville. Il apprit que la ville était très grande, bien peuplée, entourée de remparts et garnie de tous les bons moyens nécessaires à sa défense, et que les Rémois s'étaient en vain donné la

Soissons
fortifié

peine de les exhorter à se rendre et à se soumettre à César. Et d'autant plus que les Soissonnais s'étaient mis d'accord avec tous les autres Belges pour prendre parti pour eux contre César, ce dernier, ayant entendu toutes ces choses, fut néanmoins très désireux d'aller au bout de ses intentions et de vaincre tant de diverses bandes de gens armés qui se rassemblaient à Soissons sous la conduite de Galba ; pour ne pas perdre ses hommes et ses forces contre une ville aussi bien fortifiée et voyant qu'une armée aussi puissante de trois cent mille combattants et plus s'y préparait, il usa du stratagème et de la ruse suivants : premièrement il envoya une bonne partie de ses troupes vers le Beauvaisis sous la responsabilité de Divitiaque, capitaine bourguignon né à Autun et frère du roi de ce pays, avec la mission de piller, de ravager et de mettre à sac le plat pays ; quant à lui, il s'en alla camper avec ses légions de l'autre côté à proximité de l'Aisne dans un village nommé Bray qu'il fit clore de fossés larges et profonds ; cet endroit était distant de la rivière et du bourg

Ruse de
César

Divitiaque

Camp de Bray

f. 7 recto

de Pont-Arcy d'une demi-lieue environ. Il faisait cela afin d'occuper et de garder le passage de la rivière. Dès lors les Belges firent semblant de vouloir déloger les Romains, puis ils s'efforcèrent de traverser pour courir sur le pays de Reims. Toutefois, après avoir été contenus et vivement repoussés, ils commencèrent à la fin par se lasser et à se laisser aller en attendant la venue de leurs plus grandes forces. Mais pendant qu'ils étaient dans cette attente, il leur parvint un nouveau bruit que les Romains parcouraient le Beauvaisis et dévastaient tous les environs de la ville. Ce fut la raison pour laquelle les bandes du Beauvaisis, qui étaient les plus importantes de toute l'armée belge et qui étaient arrivées depuis peu, se débandèrent pour aller se venger et défendre leur pays et leurs maisons. Et à leur exemple, les autres compagnies se retirèrent peu à peu les unes après les autres parce qu'elles craignaient le désordre et pour que chacun gardât ses terres et son pays. Cet éclatement donna à César l'occasion et une grande lueur d'espérer mieux venir à bout de Galba et de ses gens. Tandis donc que les Belges se retiraient dans le Beauvaisis, l'empereur les fit poursuivre jusqu'à Noyon où, n'y ayant trouvé aucune garde ni résistance, il fit mettre une bonne garnison, et de là, faisant des descentes et des ravages chez les Soissonnais, il intimida beaucoup leurs proches voisins ; puis, retournant rapidement sur Soissons, il vint y camper son armée et la fit entourer complètement. Toutefois, il trouva la ville si bien garnie de gens et de toutes les munitions de guerre qu'il fut contraint d'y tenir un long siège. Ce qui est dit ci-dessus est extrait du second livre des Commentaires de César, avec ce qui suit.

les gens de
Beauvais
débandés

Le siège et la prise de Soissons par Jules César
Chap. 8.

On dit que César avait pour devise Veni, vidi, vici : je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu. Il disait cela pour montrer qu'il avait toujours été très diligent, prompt et rapide dans toutes ses affaires et en particulier dans celles qui concernaient la conduite de la guerre. Et malgré cela, il mit beaucoup de temps et employa beaucoup de ruses et de tactiques de guerre dans la

Diligence
de César

Bref en paroles	<p>prise de Soissons. Car bien qu'il ait l'habitude, dans les livres de ses Commentaires, d'être bref et d'user de peu de mots pour exprimer les actions qu'il avait accomplies, toutefois, quand il décrit la prise de Soissons, il en parle plus amplement et avec des propos plus longs qu'il ne le fait pour les prises d'autres villes. Il semble agir ainsi pour montrer les difficultés qu'il a rencontrées dans cette prise. Or pour battre Soissons, il avoue avoir employé toutes ses forces, toutes les ruses, les inventions, les machines et les moyens dont on peut s'aider pour prendre une place bien fortifiée.</p>	<p>siège, ils n'ont rien oublié de tous leurs moyens industriels ainsi que César l'a laissé assez entendre quand il dit : « Magnitudine operum quae neque viderant ante Galli neque audierant. Et celeritate</p>	célérité ou vitesse
Machines de guerre	<p>f. 7 verso Et il dit notamment qu'il ne peut pas la prendre sans que « Vineis ad oppidum actis, aggere jacto, turribus constitutis etc... » [sans pousser les baraques d'approche vers la place forte, une fois la terrasse montée et les tours constituées]. Ce sont les principaux engins qui servent à battre une ville fortifiée. Par le premier, qu'il appelle vineas, (selon la description et l'interprétation qu'en ont faites les bons auteurs), il faut entendre certaines machines de guerre faites de branches entrelacées selon la technique des charpentiers, hautes d'environ sept pieds, larges de huit et longues de seize, et par dessus elles étaient couvertes d'un gros clayonnage pour empêcher les coups de pierres qu'on lancerait de la ville ; sur les côtés, elles étaient treillissées et plâtrées avec du mortier de terre et réunies tout autour par des peaux fraîches qu'on dit être très bonnes pour résister au feu ; et à l'intérieur de ces machines, on mettait un bon nombre de castadors et de maçons pour saper les murailles, car avec les engins et la force des hommes, on faisait approcher des murailles plusieurs de ces machines et on les joignait l'une à l'autre pour faire une plus grande brèche. Le second moyen que César appelle aggerem jactum était un monticule fait avec un assemblage de terres, de pierres et de gazon élevé haut près de la ville à la façon de boulevards, d'une plateforme et d'un cavalier ; on y faisait monter les archers afin de tirer des traits sur les défenseurs qui se présenteraient à la brèche premièrement faite par les sapes et les béliers. Ces béliers, ou moutons, étaient des pièces de bois grosses et longues, qui avaient un bout recouvert et armé d'une forte tête d'acier ; ensuite on les montait sur des cordes et des machines et (comme les moutons ont l'habitude de s'entrechoquer), on les balançait et on les frappait contre les murailles de la forteresse déjà sapées et creusées par le bas dans leur fondation pour les renverser dans les fossés. Le troisième moyen pour attaquer une ville, et que César utilisa à Soissons, était celui qu'il nomme turre. C'était de hautes et fortes tours de bois bien agencé et charpenté ; elles étaient conduites sur des roues ou sur des rouleaux tout près des murailles de façon à ce qu'elles fussent les premières machines à être roulées. Ces tours étaient donc enduites et recouvertes d'un mortier bien composé et de peaux fraîches (comme ci-dessus) et lorsqu'elles étaient appliquées contre les murs, on faisait monter à l'intérieur les meilleurs soldats pour escalader, et de là ils combattaient main à main contre les défenseurs jusqu'à ce qu'ils leur eussent fait quitter la place et se fussent rendus maîtres de la muraille de la ville. Voilà les façons de faire et les inventions dont usaient les Romains dans les sièges des forteresses et qu'ils ont utilisées pour la prise de Soissons. En vérité, dans ce</p>	<p>f. 8 recto Romanorum permoti legatos ad Caesarem de deditione mittunt. » C'est-à-dire : émerveillés et terrifiés par l'importance et par la nouveauté de ces engins et des autres ouvrages et machines semblables que les Gaulois n'avaient jamais vus et dont ils n'avaient jamais entendu parler, et également troublés par la rapidité des Romains à exploiter avec soin et à exécuter promptement toutes leurs intentions, Galba, roi de Soissons, et tous ses gens ont finalement envoyé vers César des ambassadeurs pour parlementer, se mettre d'accord et se rendre à lui moyennant certaines conditions. Dès lors, à la demande et à la prière des habitants de Reims, César accepta les conditions et accorda que la ville lui serait rendue par les citoyens qui, grâce à cet accord, restèrent dans leurs biens et dans leurs franchises et ils donnèrent en otages les principaux personnages de la ville et les deux fils du roi Galba. Voilà comment Soissons tomba sous la domination et la seigneurie des Romains comme César le décrit dans ses Commentaires, et elle y est restée 500 ans et plus.</p>	les Soissonnais troublés
Baraques d'approche		<p>Ancienne grandeur et étendue de la ville de Soissons Chap. 9.</p>	Discussion
Agger		<p>Il est bien certain que Soissons a été anciennement très grande et très importante : car on trouve que du côté est elle côtoyait le palais royal, aujourd'hui l'abbaye Saint-Médard, qui d'après ses chartes et ses propres documents est située près de Soissons, mais à l'extérieur des murs. De là vers le nord, elle touchait la paroisse de Cuffies dont l'église paroissiale était celle qui est à présent l'église des religieuses de l'abbaye Saint-Etienne : cette paroisse était située (comme on le voit par une lettre qui s'y trouve, datée de 1559 et donnée par Nivelon, évêque de Soissons) dans les faubourgs de la ville. De ce même endroit vers l'ouest, elle touchait les berges de la rivière jusqu'à l'endroit où il y a une chapelle de Saint-Lambert et plus loin, car on lit dans l'histoire de saint Crépin qu'il y avait là des tanneries et à l'endroit où est l'abbaye de Saint-Crépin-en-Chaie, il y avait les prisons des malfaiteurs : et de cet endroit vers la rivière, il y avait la place publique où l'on exerçait la haute justice. Que ces lieux aient été autrefois habités, on peut le voir par l'emplacement du château d'Albâtre et d'après une charte qui se trouve dans l'abbaye Saint-Léger et qui mentionne comment la paroisse de l'abbaye s'étendait en ces lieux.</p>	du côté de S.-Médard
Aries		<p>f. 8 verso Quant au côté sud, il apparaît bien que l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand, les paroisses de Saint-Pierre-le-Vieux et de Saint-Germain étaient dans la ville, car on lit dans la vie de Mgr. saint Prince, évêque de Soissons et frère de Mgr. saint Remi, évêque de Reims, qu'il a été enseveli dans la chapelle Sainte-Thècle qu'il avait fait bâtir près des murs de la ville. Nous avons vu il y a peu de temps cette chapelle encore debout avec ses façades et ses pignons (toutefois sans couverture) dans la paroisse de Saint-Germain rejoignant le chemin</p>	près S.-Etienne
Turres			près de S.-Lambert
			S.-Crépin-en-Chaie
			Vers S.-Crépin
			Ste-Thècle

qui conduit de Soissons aux Célestins de Villeneuve, et maintenant elle est complètement en ruines jusqu'à sa fondation. De cet endroit vers l'ouest, des fossés de l'ancienne ville larges et profonds sont encore apparents et continuent jusqu'au près de la maison de la Charité, communément appelée Saint-Ladre. Pas loin de là, il reste encore la vieille porte de l'ancienne ville nommée la Porte de l'évêque à cause du moulin tout proche qui appartient à Mgr. l'évêque de Soissons. Que depuis cette porte, en allant vers les monts de Saint-Jean et de Prémontré, la ville se soit étendue et agrandie, cela se voit bien par ce qui est maintenant prévu pour qu'elle soit fermée, à l'emplacement des paroisses de Saint-Remi et de Notre-Dame-des-Vignes : car la paroisse de Saint-Jean-du-Mont (actuellement appelée Saint-Jacques) a été autrefois très peuplée et particulièrement en 1076 où elle fut érigée en abbaye. Toutefois en ce temps-là, l'église de cette paroisse était en dehors de la ville tout comme celle de Saint-Remi (comme je l'ai vu par des titres et des lettres qui sont dans notre cartulaire). Il est vrai que la plupart des chartes que j'ai lues permettent de supposer que ces paroisses avaient anciennement été enclavées dans la ville : car quand elles mentionnent le lieu de Saint-Jean, elles l'appellent Montem suessionicum, le mont de Soissons, comme si cela voulait dire qu'il avait été autrefois dans Soissons ; en fait on aime mieux interpréter qu'il est appelé ainsi parce qu'il est proche de Soissons. Il y a une autre raison qui donne à penser que ceci est vrai, c'est qu'entre la ville et Saint-Jean, près des vieux remparts de la ville, il y a une partie du mont de Saint-Jean si élevée que de là un homme fort pourrait

f. 9 recto

bien lancer un jet de pierres dans la vieille ville : et malgré cela, on voit nettement en cet endroit de vieux bâtiments solides que les habitants de Soissons n'auraient pas permis (au préjudice de la ville) qu'ils fussent construits si près des murailles. Il semble donc qu'ils ont été édifiés en un temps où ces lieux étaient enclos dans la ville. Mais est-il besoin de tant s'interroger sur son ampleur et sur l'étendue de son espace quand on voit qu'il est difficile de croire qu'en 1200 ans où elle a été royale et où la cour des rois y a presque toujours été avec une affluence de gens de tous pays, elle ne se soit pas merveilleusement agrandie ? C'est pourquoi certains ont estimé qu'elle a été encore une fois plus grande que je ne le dis. C'est pourquoi aussi elle a autrefois été appelée la Grande Marie en val. C'est-à-dire grande à cause de sa vaste étendue, Marie parce qu'au temps des premiers Chrétiens, et par la suite, il y a eu dans cette ville et dans les lieux voisins un grand nombre d'églises fondées et dédiées en l'honneur de Dieu et de la Vierge Marie sa Mère, envers qui les Soissonnais avaient et ont toujours eu une dévotion particulière. Toutefois de même que rien n'est permanent et ne demeure perpétuellement dans le même état, de même la ville n'a-t-elle pas toujours persisté dans sa magnificence et dans sa grandeur, car outre le fait qu'avant Jules César, et après lui, elle a été plusieurs fois détruite, ce dont les histoires ne font aucune mention, nous trouvons dans les Annales de France qu'elle fut ruinée par Clovis, premier roi chrétien (quand il vainquit et en chassa Syagrius, son dernier roi

St. Lazare

La porte de l'évêque

Mont St-Jean

la grande Marie en Val

Romain) et de plus qu'elle a souvent été prise, reprise et démantelée comme on le verra plus loin. Il est bien vrai qu'elle a aussi été plusieurs fois rebâtie, comme à notre époque nous l'avons vue s'agrandir d'un tiers sous le règne du roi de France Henri II, quand l'abbaye de Saint-Jean et le bourg de Crise y ont été enclos.

Témoignage d'André Thevet touchant les fondateurs et l'histoire ancienne de Soissons
Chap. 10.

André Thevet, dans le tome 2 de sa Cosmographie, au livre 15, chapitre 3, parlant de la ville de Soissons, dit ceci : « Soissons, ancien siège des rois français, a été jadis aussi renommée chez les Belges que d'autres villes de son pays, bien que les Sénons en eussent été les fondateurs à l'époque où Brenne a pris la route de l'Italie et l'a appelé étape des Sénons Et on suppose cela de ce que non loin de Soissons il y a un château qu'on a jusqu'à maintenant appelé le château de Brenne, bâti par le roi gaulois Brenne, que certains

f. 9 verso

disent à tort né en Grande Bretagne. Cette ville a été anciennement agrandie par un officier romain qui y demeurait alors et qui y a fait bâtir plusieurs beaux édifices. Ce seigneur a été élu roi de France en 458 à la place de Childéric qui avait été chassé de son royaume à cause de sa mauvaise vie. Ce successeur était un seigneur si important, même avant de parvenir à cette dignité, qu'il avait le gouvernement de toutes les villes et les forteresses que les Romains tenaient en France. Le roi Clotaire, après avoir pris par la force les pays de Picardie, de Normandie et des Flandres que les Romains occupaient, fit de Soissons sa ville royale où il résidait ordinairement. Il y avait fondé l'église de Saint-Médard ; il mourut quelques années après et il y fut enterré. Ce fut aussi la demeure habituelle de Chilpéric 1er, fils de Clotaire, qui régnait en 564 Avant que ce pays Soissonnais fût uni à la couronne de France et alors qu'il était encore érigé en comté, ses seigneurs avaient le pouvoir de faire battre monnaie, comme vous pouvez le voir par la gravure actuelle : vous y saurez que c'est un comte de Soissons, nommé Jean, qui la fit fabriquer et qu'elle fut ensuite reprise par les rois de France. Cette gravure présente d'un côté une croix avec l'inscription Joannes comes, et de l'autre, il y a une couronne avec l'inscription Suessionis. C'est à Soissons que s'est tenu un synode provincial réuni par l'archevêque de Reims Hincmar et par Prudence, pasteur de l'église de Troyes en Champagne, sous Lothaire 1er, fils de Louis le Débonnaire, qui a été empereur après la mort de son père en 852. Les ducs de Bourgogne ont longtemps joui de cette ville qui a ensuite été reprise par le roi de France Charles VI en 1414. Dieu sait les ravages qu'y ont faits les Français quand ils ont été dans la ville et les massacres des Bourguignons et des Anglais, qui aidaient ces derniers et avaient pris leur parti ; il en est resté sur la place environ douze cents et leur chef a eu la tête tranchée pour avoir causé, pendant les pourparlers, la mort du Bâtard de Bourbon, l'un des preux et vaillants guerriers de son époque. Je n'ai que faire ici de vous rappeler les vols et les saccages faits aussi bien aux églises qu'aux maisons des habitants. Mais j'estime que la ville n'a jamais subi autant de misères et que ses

Childéric

Gillon

Clotaire

Chilpéric

Le comte Jean

Monnaie

Synode provincial

Hector de Bourbon

Par les Huguenots

temples n'ont jamais été à ce point pillés et détruits de fond en comble qu'à notre époque, pendant les guerres civiles survenues en France. Soissons a un évêché et est situé sur l'Aisne, en Gaule Belgique, dans le plus beau pays qu'on peut souhaiter (à ce qu'on dit) et fertile au possible ; elle a été premièrement commencée par l'un des enfants de Marius nommé Sessius, qui fut envoyé dans les Gaules du temps de son père (qui a été sept fois consul) en l'année du monde

Sessius

f. 10 recto

3865, quelque 109 ans avant notre Seigneur et elle s'est développée sous le règne de Jules César, elle a été agrandie petit à petit par les rois et les princes qui l'ont si longtemps possédée. Elle est située à 25°21' de longitude et 49°12' de latitude. L'Aisne vient des sources de Sully-en-Barrois et prend son nom d'un village situé au dessous de Clermont dans ce pays ; puis étant passée à Soissons (comme je l'ai dit), elle se réunit avec l'Oise près de Compiègne, puis toutes les deux se jettent dans la Seine. » Voilà mot pour mot ce que dit M. Thevet de notre ville.

l'Aisne

Apologie ou justification sur le chapitre précédent Chap. 11.

J'ai bien voulu transcrire longuement ci-dessus tout ce que M. Thevet a mis dans la grande mer et le trésor inappréciable de sa Cosmographie parce qu'il est estimé de chacun comme un oracle divin, et il me semble que ce qu'il a écrit à la louange de notre ville sert beaucoup à notre intention. Car on doit croire les hommes savants, âgés et compétents (comme il l'est) plutôt que les ignorants et les incompetents tels que moi. Toutefois je n'ai juré sur les paroles d'aucun maître qui traite des problèmes humains. Et de même que je m'aide volontiers de ce que je trouve chez Thevet quand il offre une analogie avec la partie la plus saine des bons auteurs, de même je ne veux pas m'en servir quand il est en désaccord avec eux, sauf si je peux tout d'abord savoir pourquoi il s'en distingue. Mon embarras concerne l'honneur de la ville et du pays de Soissons qui ne peut se défendre avec le mensonge qui ne dure pas longtemps car il a cette habitude de s'en aller en fumée. Que chacun soit mon ami quand j'ai dit la vérité, et si je me suis trouvé en défaut pour avoir bien pu me tromper, j'estime que je mériterai plutôt d'être soutenu parce que j'épouse les opinions de plusieurs plutôt que celle d'un seul qui risque de dire la vérité. Il vaut mieux être homme de bien que très savant. Pour sûr j'admire l'éloquence de M. Thevet, mais la rhétorique avec ses couleurs n'est pas toujours crédible. Je m'étonne aussi comment il a la connaissance de tant de diverses choses qu'il avance : mais il est difficile qu'elle soit en tout parfaite ; et en tant que cosmographe, il plaît davantage à raconter des choses nouvelles plutôt que des choses triviales et trop connues. La fonction de l'orateur comme celle du cosmographe est de complaire à ses auditeurs ou à ses lecteurs et de les charmer là où quelquefois la vérité leur déplaît et les ennue. Je dis ceci parce qu'au premier chapitre du présent livre, j'ai été obligé de m'opposer à l'opinion de Monsieur

f. 10 verso

Thevet concernant nos premiers fondateurs, comme je le serai ci-après concernant certains points que je vois

ne pas être d'accord avec nos histoires de France. Et pourtant je l'appelle en témoignage de ma cause sur ce qui me plaît. Chacun sait que les pays de Picardie, de Normandie et des Flandres ont échu au roi Clotaire en raison des partages qui ont été faits avec ses frères après la mort du roi Clovis, son père, qui les avait conquis sur les Romains ; il dit aussi qu'avant que le pays de Soissons n'ait été uni à la couronne de France et alors qu'il était encore érigé en comté, ses seigneurs avaient le pouvoir de faire battre monnaie, comme s'il voulait dire qu'après avoir été uni à la Couronne, il n'a plus été un Comté

~~De plus, il dit que cette monnaie (ou le droit de la fabriquer) a été rachetée par les rois et malgré cela, le comte Jean, qu'il dit en avoir fait battre, vivait il n'y a pas très longtemps ; Je crois que la monnaie qu'a vue Thevet était une pièce de comté pour le calcul, faite selon le bon plaisir, comme j'espère le montrer au 8ème livre, avec l'aide de Dieu~~

Et toutefois les comtes y ont persévéré jusqu'à maintenant.

Fin du premier livre

~~Si la santé m'avait été donnée, j'espérais tirer des archives du Comté de Soissons de belles histoires anciennes, puis j'aurais montré comment le gouvernement fonctionnait sous les maires et comment avait été érigée la prévôté. J'aurais aussi largement parlé de la fondation des Célestins de Villeneuve, des confréries, de l'institution du prince de la jeunesse et d'autres faits remarquables.~~

~~Ce comte Jean était le frère de Manassès, évêque de Soissons, quelque trente ans après la fondation de St-Jean en l'an 1106 et plus, et il semble vrai qu'il faisait battre monnaie, d'après la fin du chap.2 du livre 8, d'autant que Flodoard parle de la monnaie de la ville de Reims qui circulait à cette époque, et qui probablement avait été acceptée par les rois qui peu auparavant avaient rendu héréditaires les fonctions des comtes contrairement à l'ancienne coutume.~~

environ l'an 1106

~~Voyez le chap.16 du livre 4.~~

f. 11 recto

Des Antiquités de la ville et du pays de Soissons Livre second.

La religion Chap. 1.

Après que la ville de Soissons eut été fondée, bâtie et peuplée, afin d'établir son état et de bien la diriger, il a fallu y instituer des lois qui ne sont pas autre chose qu'un règlement naturellement planté pour ordonner les actes honnêtes et interdire ceux qui leur sont contraires. Il semble que les premiers dirigeants n'ont pas eu grand peine à en instituer de nouvelles, car il est dit dans les Commentaires de César que les gens de Reims ou de Soissons suivaient les mêmes lois et les mêmes coutumes. Or, pour la raison que l'homme est composé de deux substances, dont l'une est spirituelle et l'autre corporelle, et que l'une et l'autre cherche naturellement son repos, on a pensé donner le repos et la tranquillité à la partie corporelle par les lois humaines et à l'autre partie par les lois divines. Toutefois les hommes ne se sont pas trompés en rédigeant les lois humaines aussi rapidement que les lois divines : car le gouvernement

est mené selon les sens extérieurs de l'homme et la religion n'est vraiment fondée que sur la vérité première qui est Dieu et qui ne peut être parfaitement connue que par la révélation. C'est pourquoi les païens ont si diversement erré à propos de la religion, et sa vérité n'a pas été pleinement connue jusqu'à ce que le Fils de Dieu soit venu la révéler sur la terre. Car bien que la majesté de Dieu n'ait jamais négligé de témoigner de sa divinité sur terre, les hommes s'y sont pourtant abusés en la cherchant et ils ont fait comme les mauvais archers qui tirent bien au but, mais qui ne peuvent pas l'atteindre. Il n'y a, dit Aristote, qu'une voie pour parvenir à la vérité, et il y en a une infinité qui conduit au mensonge. Nous parlerons donc tout d'abord de la religion, avant le gouvernement, et nous dirons quels dieux, quelles cérémonies et quelles façons de faire avaient nos prédécesseurs au temps du paganisme, puis comment la vraie religion a été introduite dans notre ville et dans le pays de Soissons.

{Ce livre est de l'Abbaye Royale de Saint-Médard de Soissons 1705}

f. 11 verso

Quelle religion était observée à Soissons à l'époque des païens idolâtres
Chap. 2.

Avant que la religion chrétienne n'ait été connue des Soissonnais, il ne faut pas douter qu'ils suivaient les idées fausses des idolâtres, comme les autres nations du monde, et pourtant on peut bien présupposer qu'ils avaient aussi quelque connaissance d'un seul vrai Dieu puisqu'il y avait eu dans cette ville une synagogue juive (comme nous le montrerons ci-après) et qu'il y avait eu les livres des Sibylles et les druides, docteurs et philosophes gaulois qui, en dépit de leurs fausses religions, pouvaient bien voir et juger qu'il y avait dans la nature un principe auteur et gouverneur de cet univers. Et afin de comprendre et de savoir quels dieux ils adoraient selon la coutume des gentils, et avec quelles cérémonies ils les vénéraient, il me faut avoir recours au livre 6 des Commentaires de Jules César qui était de ce temps-là et qui était païen comme ceux dont il parle. Et bien que ce soit en général qu'il traite de ce sujet, pourtant ce qu'il affirme à propos de tous les Gaulois convient aussi aux Soissonnais et les concerne. Il dit donc dans ce livre que les Gaulois s'adonnaient aux religions plus que toutes les nations du monde. Et quand ils étaient tourmentés par quelque grave maladie ou agités par des guerres ou tombés dans un grand péril, ils immolaient aussitôt des hommes vivants aux dieux immortels (c'est ainsi qu'ils désignaient leurs idoles) ou alors ils leur juraient et ils leur promettaient qu'ils leur en immoleraient peu de temps après. Ils faisaient cela conformément à la doctrine de leurs prêtres et des Druides qui enseignaient que si l'on ne donnait pas la vie d'un homme pour racheter la vie des hommes, la divinité des dieux ne serait pas apaisée ni autrement contents d'eux. Voilà ce que dit César de la religion des Gaulois, dont les docteurs, quoique superstitieux, semblent avoir enseigné aux païens une prophétie presque semblable à celle que le grand prêtre Caïphe a

immolation
d'hommes
vivants

déclarée aux Juifs quand il dit qu'il était utile qu'un seul homme mourût pour le peuple afin que toute la nation ne pérît pas. Ce qu'il ne disait pas de lui-même, mais pour la raison qu'il était prêtre souverain. Ainsi ces Druides ont pu, comme les Sibylles, prophétiser à propos de Jésus-Christ qu'il devait donner sa vie pour racheter la vie des hommes et apaiser la divinité offensée

f. 12 recto

par le péché de nos premiers parents. Encore qu'ils n'aient pas compris pleinement cette prophétie, pas plus que les juifs n'ont compris ni ne comprennent les signes de l'ancienne loi.

~~Cependant notre Dieu n'a jamais négligé de montrer des témoignages en aucune nation du monde.~~

On dit bien qu'avant la naissance de notre Seigneur Jésus-Christ les Druides avaient prédit qu'une vierge enfanterait et que pour cela ils lui avaient élevé un autel et une statue dans la ville de Chartres, et qu'à cause de cette reconnaissance les gens de cette ville ont été les premiers honorés de la foi chrétienne et ont reçu miraculeusement la chemise de la Vierge Marie qu'ils ont toujours conservée avec vénération jusqu'à présent. Pourquoi n'auraient-ils donc pas eu quelque idée ou quelque enseignement concernant le fils de cette Vierge ? Le même empereur César dit encore au même endroit que les Gaulois avaient des statues merveilleusement grandes et hautes : ils faisaient couvrir leurs membres, chacun à part, de jonc ou d'osier selon la technique des paniers de la façon qu'on couvre les bouteilles, et après les avoir tous retirés de leurs membres, ils les assemblaient et les liaient pour en fabriquer un corps creux ou ample moulé sur ces statues pour y introduire des hommes vivants. Après l'avoir fait, ils y mettaient le feu et ils faisaient ainsi misérablement mourir et brûler les hommes qu'ils sacrifiaient à leurs dieux dans l'habit d'une statue. Notez aussi que dans cette façon d'immoler un homme vivant, ou plusieurs, sous une autre figure, il y a une similitude avec Notre Seigneur qui a pris le manteau de notre humanité et s'est revêtu de notre chair pour être offert à la passion et à la mort dans cet habit et satisfaire à la majesté divine de Dieu son père pour tous les hommes qui avaient mérité la mort éternelle, ce qui est sans comparaison plus à craindre que la mort matérielle. Ce même auteur dit encore que les Gaulois adoraient le dieu Mercure et lui fabriquaient de grandes statues, qu'ils croyaient qu'il avait inventé les arts et les sciences, qu'il était le patron des routes et des chemins et qu'il aidait les marchands à faire leur commerce et leur trafic. Quant aux autres dieux ou idoles, Apollon, Mars, Jupiter, Minerve et les autres, César dit qu'ils en avaient la même opinion que les autres nations du monde, et ils disaient qu'Apollon guérissait les maladies, que Minerve guidait les esprits des savants et des artisans, que Jupiter tenait l'empire des cieux et que Mars donnait les victoires. Les Druides avaient leur siège principal à Chartres et ils avaient la coutume d'élire entre eux un chef qu'ils révéraient comme un prêtre souverain ou un pontife. Enfin César dit que les Gaulois se vantaient d'avoir été engendrés et procréés par grand dieu Dis.

Chemise de la
Vierge Marie

Les Druides

Le dieu Dis

f. 12 verso

Je trouve cette opinion en accord avec celle de Bérose de Babylone, qu'on trouve au livre 5 de ses Déflorations, où il dit ceci : Anno duodecimo Jubal condidit

Samothés.Dis celliberos, et paulo post Samothés, qui est Dis, celtas colonias fundavit : neque quisquam illa aetate ipso, sapientior fuit et propterea Samothés dictus est. C'est-à-dire : l'an douze du règne babylonien, Jubal fonda les Espagnes et peu après Samothés, qui d'un autre nom s'appelait Dis, peupla les (colonies) celtes. Les Celtes sont les Gaules qu'on a tout d'abord appelées celtiques : et ce Samothés a été le premier roi des Gaules selon Bérose. En ce temps-là, à ce qu'il dit, il n'y avait pas

Samothei

d'homme plus savant et plus sage que lui et c'est pour cela qu'il a été appelé Samothés, c'est-à-dire homme sage. De ce fait, les Druides étaient surnommés Samothei, ce qui équivaut en grec à philosophes ou à mages en chaldéen ou en perse. Or pour revenir à mon propos sur l'ancienne religion des Gaulois décrite par César, je conclus que sans aucun doute toutes ces superstitions ont été observées à Soissons, aussi bien et même plus qu'en aucune autre ville des Gaules. Car dans les cours des rois et dans les maisons des princes, il est impensable qu'il n'y ait pas eu plusieurs docteurs du genre des druides. D'autant que les rois et les princes (en particulier ceux qui étaient idolâtres) ont toujours et de tous les temps largement observé leurs superstitions et leurs fausses religions. On peut le vérifier par les grandes persécutions qu'ils ont lancées contre les chrétiens, car plutôt que d'admettre que leurs superstitions fussent méprisées ou altérées de quelque façon par le christianisme, ils ont fait mourir un nombre infini de chrétiens dans toutes les parties du monde. Si donc les rois et les princes se sont ainsi attachés à leurs fausses religions dans le monde entier, qui voudra nier qu'à Soissons (où résidaient les rois et les princes) l'idolâtrie n'y eût été exercée et gardée par dessus tout ? Or pour montrer quelque exemple ou quelque témoignage de cela, je veux bien dire et affirmer (comme témoin oculaire) que vers 1553, alors que, sur l'ordre d'Henri II, on construisait les remparts des murailles de Soissons, on a trouvé du côté de St-Crépin-en-Chaie une grande statue de marbre blanc, en dehors de la ville, dans un endroit communément appelé le château d'Albâtre. C'était la statue d'une femme nue à qui il ne manquait que la tête, de la grandeur et de la taille de la femme la plus forte qu'on puisse voir et trouver. Depuis, cette statue a été très longtemps au milieu de la petite cour, puis dans la grande salle du logis épiscopal de feu de bonne mémoire maître Charles de Roucy, à la vue de tout le monde. Certains ont supposé que

L'idole trouvée

f. 13 recto

c'était la statue de la déesse Minerve, d'autres que c'était celle d'Isis. Quoi qu'il en soit, elle semblait être le souvenir de quelque idole qui était demeurée là jusqu'à notre époque, afin que nous sachions combien nos ancêtres ont été religieux dans les superstitions de leur paganisme et combien ils auraient été plus forts que nous et nous auraient dépassés s'ils avaient eu connaissance de la vraie religion.

A quel moment les Soissonnais ont eu d'abord connaissance de la vraie religion
Chap. 3.

Il est bien crédible qu'aussitôt après la passion de Notre Seigneur Jésus-Christ les Soissonnais ont eu quel-

que connaissance de la religion chrétienne, car on la prêchait à Rome, qui commandait à Soissons, et également dans beaucoup de villes et de pays d'Europe et même des Gaules, par exemple par st. Maximin, ste. Marie, ste. Marthe et ste. Madeleine à Marseille, par les saints Denis, Rustique et Eleuthère à Paris, par st. Irénée à Lyon et par beaucoup d'autres. Ajoutez que les Juifs, les principaux ennemis de Jésus-Christ, qui pourtant prêchaient publiquement leur Messie, qui est le même Christ, avaient installé une synagogue à Soissons et qu'ils pouvaient avoir prêché que, selon l'opinion des païens, il était déjà venu, ou bien que selon la leur il devait venir. Certainement, grâce à la Providence et à la bonne volonté de Dieu, il est arrivé qu'avant la naissance du Fils de Dieu les Juifs ont été chassés de leur pays et éparpillés dans tous les pays et dans toutes les villes du monde ; ce n'était pas tant pour publier qu'il ne faut adorer qu'un seul Dieu créateur de toutes choses, comme c'est rapporté par l'Ancien Testament donné par Moïse et les prophètes aux Juifs, qu'afin de signifier que la personne du Fils de Dieu Jésus-Christ se cachait sous le nom du Messie promis aux Juifs, dont cependant ils se sont rendus indignes. Or, qu'il y ait eu à Soissons une synagogue et une compagnie de juifs aussi bien que dans d'autres villes de la France avant qu'ils en aient été chassés, cela m'est apparu dans une lettre donnée aux Frères mineurs, religieux de st. François, par le roi Jean en 1363 et il y avait déjà longtemps que l'emplacement de cette synagogue était vide et donné par le roi aux Cordeliers. Que ce soit donc ouvertement ou bien secrètement ou sous une couverture quelconque qu'on puisse imaginer, le nom de Jésus-Christ a été connu des Soissonnais du temps même des Apôtres. Il est bien vrai que l'exercice de notre religion ne s'y est pas pratiqué si vite en sécurité et en liberté, spécialement en public, car y firent obstacle les interdictions et les défenses des princes païens et les superstitions des idolâtres qui soutenaient à cor et à cri leurs vieilles erreurs contre la vérité de notre divine et salutaire doctrine. Bien qu'à Soissons il y eût eu aussi, chez les païens idolâtres, de nombreux chrétiens remplis de notre foi et catéchisés dans notre religion dès l'enfance de l'église chrétienne, pourtant nos devanciers et nos ancêtres ont toujours accordé cet honneur aux très saints et très glorieux frères et martyrs de Dieu st. Crépin et st. Crépinien

Les Juifs

f. 13 verso

d'avoir été les premiers et principaux acteurs et les annonciateurs du christianisme dans le pays de Soissons parce que ce sont les premiers qu'on trouve à avoir répandu leur sang pour soutenir la foi et la religion chrétiennes et aussi à avoir pris soin après leur mort et leur martyre que leur doctrine et leur prédication y fussent entretenues et continuées grâce à la succession des évêques qui allaient y être envoyés par les Papes de Rome. C'est pour ces raisons que nous les appelons les premiers apôtres, les patrons intercesseurs et défenseurs de notre ville de Soissons. Nous commencerons donc ici par exposer les raisons de leur venue dans ce pays, leur façon de vivre parmi les infidèles, les moyens qu'ils utilisaient pour gagner les gens à la foi catholique, les peines et les tourments qu'ils ont endurés pour le nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, leur mort et finalement les miracles qui ont suivi, d'après des

St. Crépin

extraits de l'histoire traduite du latin en français par dom Nicolas Lépaulard, religieux et prieur de l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand, un homme qui connaissait trois langues.

Comment les saints Crépin et Crépinien ont été envoyés dans les Gaules et accueillis à Soissons
Chap. 4.

280 L'année de l'incarnation de Notre Seigneur et Rédempteur Jésus-Christ 289 ou environ, douze vertueux et solides personnages parmi les Chrétiens de Rome, à savoir les frères germains Crépin et Crépinien, Rufin et Valère, également frères, Lucien, Marcel, Quentin, Eugène, Victor, Fuscien, Rieul et Piat, tous nés à Rome et issus de noble lignée, dont certains étaient fils de sénateurs, délibérèrent ensemble et d'un commun accord décidèrent d'aller en Gaule annoncer et prêcher la foi de Notre Seigneur Jésus-Christ. Ils le firent savoir au Saint Père qui alors occupait le siège de saint Pierre, Marcellin, et après avoir obtenu son autorisation et son mandat avec sa bénédiction, ils ont quitté Rome et sont arrivés rapidement jusqu'à Paris. Ils avaient entendu dire qu'en cet endroit saint Denis, qui avait été auparavant envoyé par le pape saint Clément avec la même mission de prêcher la loi chrétienne, avait jeté et posé les premiers fondements de cette loi. Donc, quand ces douze nobles et illustres chevaliers chrétiens furent arrivés à Paris, pour proclamer plus efficacement l'Évangile, ils ont été d'avis de se séparer, et, à l'exemple des douze apôtres, ils se sont éloignés dans diverses villes et provinces des Gaules (qui ne portaient pas encore le nom de France) après avoir choisi chacun un lieu opportun et commode pour y accomplir la mission qui lui avait été confiée. Moyennant quoi Marcel et Eugène s'installèrent à Paris, Lucien choisit la ville et le pays du Beauvaisis, Rufin et Valère prirent Reims, Rieul Senlis, Victor et Fuscien Thérouanne et la Basse

f. 14 recto

Picardie, Quentin Amiens et les environs de la Somme, Piat la ville de Tournai, Crépin et Crépinien notre ville de Soissons avec son pays. Tous, après avoir bien et fidèlement achevé le cours de leur saint travail, ils ont terminé leur vie corporelle par de glorieux martyres et ils ont eu en échange une vie spirituelle et éternelle après avoir gagné et amené un grand nombre de gens à notre foi et à notre religion. Donc ces frères bénis Crépin et Crépinien, avec une même fervente dévotion et un brûlant amour de notre Dieu, après avoir choisi Soissons comme siège de leur voyage, s'y sont arrêtés avec l'intention de s'acquitter fidèlement de la mission qu'on leur avait confiée pour l'honneur de Dieu et le salut du peuple soissonnais, comme on verra ci-après qu'ils ont fait.

Comment st. Crépin et st. Crépinien ont appris le métier de cordonnier
Chap. 5.

Au commencement de l'Église chrétienne, les apôtres et les prédicateurs de l'Évangile (afin de s'aider à vivre) étaient parfois obligés de travailler de leurs mains. C'est ainsi que st. Pierre retourna pêcher les poissons et st. Paul fabriquer des tentes et des pavillons, et pourtant

ils n'interrompaient pas leur principal travail qui était de prêcher la parole de Dieu. De la même façon, nos apôtres st. Crépin et st. Crépinien une fois arrivés à Soissons se sont organisés ; les gens qui y habitaient alors ne les aimaient pas à cause des différences des religions, et en plus, en vertu des décrets et des ordonnances des princes et des magistrats, il était interdit sous menace de lourdes peines et de fortes amendes d'accueillir quelque chrétien que ce fût ou de le traiter avec humanité. C'est pour cela que les saints frères ; afin de pouvoir gagner leur vie et les choses qui lui sont nécessaires, voulurent apprendre un métier et une technique d'autant plus que le métier de cordonnier leur semblait facile à apprendre et qu'ils pourraient l'exercer paisiblement et tranquillement sans grand souci d'être détournés de prier Dieu et d'annoncer sa parole. Ou bien peut-être avaient-ils rencontré un frère chrétien de ce métier qui les a reçus ? Ils se mirent à coudre et à fabriquer des souliers. Ils devinrent si habiles dans cet art et en si peu de temps qu'ils surpassèrent beaucoup d'autres cordonniers dans ce travail ; et ils furent si bons ouvriers, vendant une honnête marchandise et de bonnes chaussures, que beaucoup de gens s'émerveillaient de leur esprit et de leur ingéniosité : et non seulement ils les en félicitaient et les estimaient, mais aussi ils les aimaient. Et par dessus tout, on les estimait et on les aimait parce qu'ils ne vendaient

f. 14 verso

jamais leur marchandise plus cher, bien qu'elle fût belle et bonne, et encore plus parce qu'ils la donnaient à un prix plus bas que celui des autres compagnons de leur métier, se contentant seulement d'un petit gain pour vivre. Cette bonne renommée qu'ils avaient acquise dans la ville donna l'occasion à beaucoup de gens qui désiraient étudier et apprendre la religion chrétienne de venir chez les frères non pas tellement pour leurs affaires que pour les entendre prêcher la parole de Dieu. Certains, sous le prétexte de vouloir acheter de leur marchandise les appelaient et les faisaient venir chez eux, mais c'était plutôt pour être instruits par eux et recevoir la foi du baptême. La divine Providence leur avait aussi donné tant de bonnes grâces auprès de ceux qui étaient païens que ces derniers les acceptèrent, ainsi que leur façon de faire, aimant mieux les supporter que les accuser auprès des juges et des magistrats païens. Par ces moyens, ils avaient acquis une grâce et ils avaient préparé une très belle ouverture pour prêcher publiquement et publier le saint Évangile du royaume de Dieu

Comment saint Crépin et saint Crépinien ont été appréhendés par Rictiovare
Chap. 6.

À cette époque, une très grande persécution s'est élevée contre les Chrétiens au cours de laquelle une infinité de martyrs a été mise à mort aussi bien dans les pays de l'est que dans ceux de l'ouest. Car les empereurs (à savoir Dioclétien à l'est et Maximien à l'ouest) firent de cruels édits pour abolir complètement le nom de chrétien, au point que Maximien prit la peine de venir dans notre Gaule, et même jusqu'en Angleterre, pour en extirper les Chrétiens et les chasser totalement. Témoin en est l'auteur du livre Fasciculus temporum qui

dit que Maximien en Angleterre et Rictiovare à Trèves ont presque totalement aboli et éteint la foi chrétienne. Or le bruit avait couru jusqu'à Rome qu'il y avait de nombreux Chrétiens dans nos pays grâce à l'activité et aux prédications de douze chevaliers de Jésus-Christ qui quelque temps auparavant étaient venus de Rome dans ce but ; dès lors Maximien, après avoir donné l'ordre de persécuter les serviteurs de Jésus-Christ en Italie, vint aussi les torturer et les faire cruellement mourir dans nos provinces et dans nos contrées. Dès qu'il y fut arrivé, il chargea Rictiovare (son vice-roi à Soissons) de s'informer avec grand soin pour savoir s'il n'y avait pas dans ce pays quelque proclamateur du nom de Jésus-Christ et finalement on trouva que dans notre ville, sous la couleur et le manteau d'artisans, il y avait deux frères romains qui faisaient état et office d'apôtres de Jésus-Christ. Ils avaient depuis longtemps attiré et converti un grand nombre de personnes de tout état et de toute qualité que ce fût, et si on n'y portait pas remède

f. 15 recto

rapidement, il était à craindre que la religion des dieux immortels ne cédât la place à celle des Chrétiens, tellement on les voyait déjà pulluler et se multiplier. Dès lors on alla rapidement chercher les deux frères, et quand on les eut trouvés et arrêtés, on les frappa, on les tortura et on les amena devant le cruel tyran Maximien qui était alors à Soissons. On leur demanda devant lui de quel pays ils étaient, quels dieux ils adoraient et quelle religion ils pratiquaient. Ils répondirent qu'ils étaient nés à Rome, tous les deux enfants d'un Sénateur, noble et honnête personne, que pour éviter et fuir les cruelles persécutions exercées à Rome et afin de semer la doctrine chrétienne dans les Gaules, ils étaient venus dans ces pays. Et quant au culte et au service qu'on rend à Jupiter, à Saturne, à Apollon, à Minerve et aux autres dieux que les gentils croient être des dieux, il n'en est rien et il n'y a qu'un seul Dieu, créateur de l'Univers, et son fils Jésus-Christ notre Rédempteur. Cette abjuration de la religion païenne et cette confession de la religion chrétienne déplurent infiniment au tyran. C'est pourquoi il donna l'ordre à Rictiovare de les lier et de les enchaîner, puis de les enfermer dans une étroite prison pendant qu'on ferait leur procès, de façon à les contraindre d'adorer les dieux ou à les punir par diverses tortures.

Tortures endurées par les glorieux martyrs Chap. 7.

Rictiovare reçut l'ordre de son empereur de faire cruellement mourir les fidèles serviteurs de Dieu, ou du moins de les amener à renoncer à leur foi, comme il l'avait fait pour les autres Chrétiens dans de nombreux autres pays qui étaient sous sa coupe avant la venue de l'empereur dans les Gaules. Comme si la présence de Maximien le stimulait davantage, et désireux de lui complaire, il fut encore plus cruel envers les saints personnages Crépin et Crépinien qu'il ne l'avait été envers tous les autres qu'il avait fait martyriser. Et tout d'abord, les ayant fait sortir de la prison et amener devant lui, il les a fait dépouiller tout nus et étendre sur un chevalet de torture, pieds et mains liés, et ils ont été ainsi étirés à la force des bras puis battus de verges

et de coups de bâton. Ensuite à chacun des doigts de leurs mains et de leurs pieds, entre la peau et les ongles, il a fait enfoncer des alènes de cordonniers jusqu'aux jointures. Troisièmement, il leur a fait écorcher le dos avec des couteaux acérés et en tirer les nerfs et des lambeaux. Mais au milieu de toutes ces tortures, les bienheureux martyrs louaient et priaient Dieu, et tout à coup on vit les alènes sortir miraculeusement de leurs doigts et sauter sur les bourreaux et leurs aides, dont les uns ont été blessés et les autres tués. Dieu voulait par ce miracle confondre l'incrédulité des païens et augmenter la foi chrétienne.

2^{ème} torture

3^{ème} torture

f. 15 verso

Le tyran Rictiovare, encore plus irrité de tout cela, ordonna d'attacher au cou de chacun des deux frères une grosse meule et une pierre à moulin qui étaient posées sur le rivage de l'Aisne (car c'était près d'elle qu'on pratiquait ces tortures), de les jeter ainsi à l'eau et de les faire couler au fond afin qu'à cette époque de l'automne ils y fussent gelés et noyés. Mais la cruelle idée du tyran fut vaincue par l'ange de Dieu qui les a soulevés et les a conduits sur l'autre rivage de la rivière sans aller au fond et sans attraper mal ; en plus, avec ces lourdes charges, ils nageaient à contre-courant en louant et en remerciant la bonté divine. On les reprit et on les ramena dans la prison basse et obscure ; on leur prépara alors une fournaise dans laquelle on fit fondre une grande quantité de plomb pour les y faire jeter et finalement se consumer. Toutefois Rictiovare ne tira aucun avantage de ces tortures contre les serviteurs de Jésus-Christ, pas plus que le tyran de Babylone contre les compagnons de Daniel, et encore (ce qui fut pire pour lui) une goutte de plomb bouillant sauta dans son œil et il en perdit la vue. Et malgré tout cela, frémissant encore plus d'une mauvaise rage, et ne voulant pas s'estimer vaincu par quelque miracle qu'il ait vu, il fit rallumer le feu plus fort qu'il n'était et bouillir dans une chaudière plus grande une bonne quantité d'huile, de poix, de suif et de graisse mêlés ensemble, et il y fit jeter les serviteurs de Jésus-Christ : eux, au milieu de toutes ces tortures, ne faisaient pas autre chose que d'implorer l'aide de Dieu, de le glorifier et de le louer à haute voix . En voyant cela, ce pharaon obstiné se jeta comme un désespéré et plongea non pas dans la mer Rouge, mais dans la fournaise ardente et notamment se précipita dans le gouffre du feu de la géhenne éternelle pour y recevoir la récompense et le paiement de ses cruelles tyrannies et de ses persécutions. Or après que l'empereur Maximien eut été informé de la mort de son vice-roi (ou lieutenant), il ressentit une extrême colère et ordonna de trancher la tête des saints confesseurs du nom de Dieu. La nuit précédente, ils en avaient été avertis par un ange qui leur était apparu et qui les avait réconfortés et consolés. C'est ainsi qu'ils ont achevé très heureusement leur glorieux martyre le huitième jour des calendes de novembre, soit le 25 octobre.

Les meules

La fournaise et le plomb

Sépulture des corps de st. Crépin et de st. Crépinien Chap. 8.

Les corps des glorieux martyrs furent abandonnés et ils restèrent à l'endroit du supplice pour être dévorés par les bêtes et les oiseaux ; mais notre Seigneur les

le martyre

1^{ère} torture

tenant sous sa protection, ils restèrent intacts sans être touchés par un animal. De plus, il fit avertir par un de ses anges un chrétien, homme dévot, nommé

f. 16 recto

Roger ~~car il y avait depuis longtemps un grand nombre de chrétiens dans la ville~~ qui vivait avec une sœur très âgée, et il leur ordonna d'aller de nuit lever et transporter les saints corps pour leur donner une honorable sépulture. L'endroit où se trouvaient les corps n'était pas très loin de l'Aisne (à peu près à l'emplacement actuel de l'abbaye de Saint-Crépin-en-Chaie, vers la rivière) et ces pauvres gens devaient bien avoir les moyens de les amener par l'eau dans leur maison qui n'était pas très loin de là (c'est là où se trouve maintenant la chapelle de Saint-Crépinet, entre le château et l'église paroissiale de Saint-Quentin) ; pour ces raisons, ils cherchèrent une barque qu'ils trouvèrent toute prête ; ils y apportèrent (bien qu'à grand peine) les corps des martyrs avec leurs têtes, puis, remontant le courant, ils amenèrent ces précieux bijoux jusqu'à leur maison et les enterrèrent secrètement chez eux avec une joie indicible, en louant notre Seigneur et en lui rendant grâce. C'est ainsi que ces saintes reliques ont été cachées et gardées secrètes par ces chrétiens jusqu'à la fin de cette cruelle et sanglante persécution.

Cinq autres martyrs qui endurèrent la mort
à la même époque
Chap. 9.

Tout de suite après la mort de st. Crépin et de st. Crépinien, les acolytes de l'empereur continuèrent leur rage et leur persécution pour éliminer complètement la foi catholique et ils prirent cinq notables chrétiens, Claudien, Rogat, Papire, Carise et Mercure, qui avaient été convertis et instruits par nos martyrs. Après avoir constamment soutenu et défendu la religion et la foi chrétiennes et avoir pour cela subi diverses tortures, ils furent finalement décapités et laissés sur le lieu de leur supplice pour servir de pâture aux bêtes. Mais les pauvres gens dont nous avons parlé plus haut, aidés par d'autres fidèles discrets, vinrent de nuit lever leurs corps et les porter dans leur maisonnette où ils les ensevelirent à côté des deux premiers martyrs, en écrivant les noms de chacun d'entre eux sur des tablettes d'ardoise ou de pierre posées sur leurs corps : et ils furent ainsi conservés là avec les autres.

Les martyrs saint Rufin et saint Valère
Chap. 10.

f. 16 verso

Nous avons dit plus haut qu'au nombre des douze chevaliers chrétiens qui étaient venus de Rome dans notre Gaule avec st. Crépin et st. Crépinien, il y avait deux frères germains Rufin et Valère, et qu'ils avaient choisi le pays de Reims comme lieu de leur prédication. Or en raison des difficultés qu'ils ont rencontrées dans ce pays à y prêcher et annoncer le saint Evangile, ils sont venus dans la région qui borde Soissons, où ils furent mieux reçus que nulle part ailleurs. Et afin d'avoir les moyens de subvenir à leur vie matérielle tout en donnant aux gens la nourriture spirituelle, sans léser ni gêner personne, ni donner l'occasion de penser qu'ils

espéraient une récompense temporelle pour leur enseignement, ils prirent la charge de garder les blés et les grains du magasin impérial dans la bourgade nommée Bazoches, distante de Soissons d'environ six lieues : celle-ci a été depuis appelée de ce nom à cause d'une chapelle qu'ils avaient construite en cet endroit pour prier Dieu et y faire tous les autres exercices de notre religion. Ils appelèrent cette chapelle en latin, qui était leur langue naturelle, Basilica, nom d'ailleurs tiré du grec et équivalant au mot latin Regia, c'est-à-dire salle ou palais royal, parce que les églises qui sont consacrées et dédiées à Dieu sont les palais, les salles et les maisons de Dieu qui est le Roi des rois. Comme ces deux frères de sang chrétiens avaient établi leur résidence dans ce bourg et qu'ils discutaient souvent des problèmes de religion avec leurs compagnons st. Crépin et st. Crépinien, ils furent arrêtés, mis en prison et soumis à la question, puis battus avec des fouets garnis de plomb, soumis à diverses tortures et finalement décapités près de la Vesle, rivière qui se jette dans l'Aisne à trois lieues de Soissons, comme cela a été dit. Toutes ces tyrannies avaient été exercées avant la mort de nos apôtres premiers martyrs par Rictiovere qui en fit mourir beaucoup d'autres à Reims comme on peut le voir par leurs historiens. Peu de temps après la mort de ces martyrs saint Rufin et son frère, alors qu'on voulait transporter leurs châsses avec leurs ossements dans la ville de Reims, celles-ci devinrent si lourdes qu'il fut impossible de les bouger et de les soulever. Cela est arrivé divinement, car Dieu voulait qu'ils eussent le bienheureux repos de leur corps à l'endroit où ils avaient distribué aux pauvres l'aumône des grains qu'on avait confiés à leur garde. Depuis, on les a transférés dans la cathédrale de Soissons, comme on le dira à sa place.

f. 17 recto

Apparition des saints Crépin et Crépinien
au pape Marcel à Rome
Chap. 11.

Très peu de temps avant que le pape st. Marcel ne fût pris et martyrisé à cause du nom de Jésus-Christ, les bienheureux esprits des saints Crépin et Crépinien lui apparurent et lui dirent ces mots : « dans la région de la Gaule belgique et de la province de Reims, il y a une ville très célèbre nommée Soissons où nous sommes rendus il y a quelque temps pour prêcher la foi de Jésus-Christ notre Seigneur et notre Sauveur, et nous y avons jeté les fondements de la religion chrétienne et acquis un grand nombre de chrétiens à notre Dieu. C'est là que nous avons terminé notre existence corporelle par le martyre, mais nous n'avons pas pu y achever l'œuvre et la sainte entreprise que nous avons commencées ; or il reste encore dans ce pays plusieurs personnes qui se destinent au service de notre Dieu ; c'est pourquoi il est nécessaire que tu y tiennes la main et que tu évites que par ta faute ou ta négligence ils ne perdent la grâce que nous avons obtenue de la divine Providence, que nous avons instamment priée pour eux, pour qu'ils soient plus amplement instruits, éclairés et enseignés sur tous les points et les articles de la foi et de la religion chrétiennes. Puisque donc les brebis de notre Seigneur sont confiées à ta responsabilité et

qu'il t'appartient d'y pourvoir plus qu'à tout autre, nous t'enjoignons d'y envoyer rapidement des gens capables qui puissent proclamer dans cette ville et dans ce pays la sainte doctrine évangélique et la bâtir sur les fondements que nous avons jetés. Et pour qu'ils prennent plus volontiers cette responsabilité, nous leur promettons notre assistance pour être leurs coadjuteurs envers Dieu, comme nous leur prodiguons nos exhortations. Et en outre, pour que tu ne te méfies pas de nos personnes et de nos paroles, tu seras content d'apprendre que nous sommes frères germains, nés dans cette ville de Rome, enfants d'un noble sénateur, appelés Crépin et Crépinien, du nombre des douze que ton prédécesseur a envoyés dans les Gaules pour prêcher la parole de Dieu. »

Ce discours achevé, les bienheureux saints disparurent aussitôt. Dès lors le saint Père, prenant cet oracle en considération et jugeant de la nécessité de l'affaire, décida de confier cette charge à deux bonnes et vénérables personnes, douées de science et de vertu et remplies de la grâce de Dieu et de les envoyer à Soissons.. L'un d'eux s'appelait Sixte et l'autre Sinice. Il leur parla du lieu de Soissons, des noms des martyrs qui lui étaient apparus et de l'intérêt qu'ils pourraient rapporter de cette mission et de cette responsabilité, puis il leur donna sa bénédiction, sacra Sixte évêque et donna la prêtrise à Sinice. Ceux-ci, faisant confiance aux mérites et aux intercessions des apôtres martyrs de Soissons et obéissant volontiers à l'ordre du saint Père Marcel, se mirent en route et arrivèrent à Soissons.

f. 17 verso

Comment le lieu des tombeaux des saints
a été converti en oratoire et en petite église
Chap. 12.

Peu de temps après que la persécution eut été apaisée et que les Chrétiens eurent retrouvé quelque facilité à exercer leurs dévotions, les braves gens qui avaient chez eux en dépôt les corps saints commencèrent à en parler publiquement et peu à peu ils firent savoir aux habitants catholiques de notre ville comment ils avaient dans la petite cour de leur maisonnette les reliques des corps des deux grands martyrs et ceux des autres qui avaient été tués au nom de Jésus-Christ. Quand les fidèles eurent appris cela, ils honorèrent ce lieu : et il a été depuis très fréquenté et visité à la façon dont on visite les églises pour y prier Dieu et implorer l'aide des saints (car c'était l'ancienne coutume des premiers chrétiens d'aller prier Dieu et faire leurs vigiles sur les tombeaux des martyrs). Ce qui les incita le plus à fréquenter ce lieu, ce fut un miracle remarquable qui est apparu au vu et au su de tous les habitants de la ville, qu'ils fussent chrétiens ou païens. Et ce miracle fut tel que très longtemps, au-dessus et autour de l'endroit des tombeaux de ces martyrs on voyait la nuit une splendide clarté lumineuse qui brillait remarquablement à l'extérieur et à l'intérieur, plus que n'auraient fait de nombreuses torches et chandelles allumées. Aussi le peuple qui habitait Soissons (qui alors n'était pas moins désireux de voir et de connaître les nouvelles qu'ils ne le sont actuellement) restait-il merveilleusement étonné, allant et venant toutes les nuits pour savoir ce que pouvait être cette si grande clarté lumineuse. En outre,

Miracle

il y eut plusieurs miracles et guérisons de graves et longues maladies en ce même lieu, ce dont ils étaient encore plus émerveillés. Ce fut la raison pour laquelle un grand nombre de païens ont abjuré leurs fausses religions et se sont rendus à la nôtre en recevant le saint sacrement du baptême. Ce fut alors qu'on commença à détester les idoles, à proclamer et à louer à voix haute le nom de Jésus-Christ. Car de ce petit lieu où étaient les corps saints on fit un oratoire : puis on y fit bâtir une chapelle qu'on peut bien penser avoir été la première église de Soissons, dédiée à Dieu par le sang de nos premiers apôtres et martyrs, et par conséquent l'église épiscopale et le premier siège de notre évêché. Cette église, par la providence de Dieu, est encore intacte et sauvée de la rage de nos hérétiques huguenots qui en 1567 et en 1568 ont démoli plusieurs églises de cette ville. Dans cette église, il y a deux confréries, l'une de saint Crépin et l'autre des Pénitents, qui fut instituée il y a peu de temps en 1588.

f. 18 recto

Et depuis qu'on a fait bâtir l'église et l'abbaye de Saint-Crépin-en-Crise, cette chapelle a été appelée du nom de Saint-Crépinet ou le petit Saint-Crépin. Il semble bien que cette chapelle a autrefois été ou paroisse ou abbaye, parce que Berlette dit y avoir vu plusieurs tombes de sépultures comme celle de feu de bonne mémoire maître Lancelot Lhomme et une autre située devant le maître-autel, sur laquelle est gravée l'effigie d'une abbesse qui tient dans sa main une crosse et autour de la tombe il y a une épitaphe qui dit : « Ci gît sœur Jeanne d'Essômes, jadis abbesse de ce lieu, qui trépassa l'an de grâce 1328 au mois d'août. » Bon Dieu ! Comme nos devanciers ont pris peu de soin à nous transmettre les faits mémorables de leur temps ! Et combien de changements sont arrivés, dont ils n'ont fait aucune mention !

Arrivée de saint Sixte et de saint Sinice
dans la ville de Soissons
Chap. 13.

Tandis que le peuple de Soissons gardait la dévotion de notre foi en raison des événements admirables qui suivirent les souffrances et la mort des saints martyrs Crépin et Crépinien, le premier évêque ordonné, sacré et envoyé par le Saint Siège apostolique arriva dans la ville. Le troupeau des chrétiens se réjouit grandement de voir son pasteur, qui devait les conduire au port de leur salut. C'est vers 307 que le révérend père en Dieu monseigneur saint Sixte arriva à Soissons avec son coadjuteur le prêtre saint Sinice ; peu de temps après, il y assembla les fidèles dans la chapelle de l'oratoire et après qu'ils eurent préalablement fait leurs prières, il leur fit une très belle homélie en latin, langue que les Soissonnais connaissaient et comprenaient à cette époque, d'autant qu'ils avaient été en vérité bien quatre cents ans sous le joug des Romains et gouvernés par eux. Il expliqua aux habitants les raisons qui l'avaient fait venir, la charge que lui avait confiée le Saint Père et le désir qu'il avait de bien s'en acquitter avec la grâce de Dieu et l'obéissance des citoyens. Les plus notables d'entre eux lui répondirent que l'évêque était mieux que bienvenu et que ce peuple, déjà très imprégné de la doctrine évangélique par les très saints et glorieux

307

martyrs, et encore plus enflammé par les miracles qu'il voyait arriver grâce à eux, avait longtemps désiré la présence d'un docteur, et particulièrement d'un évêque tel que monseigneur saint Sixte non seulement pour les enseigner largement et les catéchiser, mais aussi pour les baptiser, les confirmer, les nourrir du très sacré corps de Notre Seigneur et les faire participer à tous les autres sacrements et bienfaits de la chrétienté.

f. 18 verso

Ils louaient et révéraient infiniment la bonté divine et la sainteté du Pape de ce que par leur bon plaisir et une grâce spéciale ils recevaient ce jour-là le comble de leur désir, à savoir leur évêque et son prêtre ; ils leur promettaient de les révéler et de leur obéir totalement afin de parvenir au but de leur salut. Une fois cette introduction, cette homélie et cette réception faites, de nombreuses personnes reçurent le saint baptême de la main de st. Sinice, et ensuite le sacrement de confirmation de la main de st. Sixte. L'exercice des prières et des oraisons se faisait à certaines heures du jour et de la nuit, la sainte messe était célébrée avec une grande ferveur. Bref, le peuple chrétien manifestait un tel zèle pour l'amour de Dieu et de son fils Jésus-Christ qu'on pouvait dire des fidèles de Soissons comme de ceux de Jérusalem qu'ils n'avaient qu'un seul cœur et une seule âme en Dieu.

Canonisation des saints Crépin et Crépinien Chap. 14.

Toutes les fois qu'il est question de canoniser, c'est-à-dire de vérifier, d'approuver et de déclarer qu'une personne défunte doit être estimée faire partie du nombre des élus et digne d'être inscrite sur la liste des saints du Paradis, cela dépend de l'office et du pouvoir du Saint Siège apostolique. Pourtant quand sa Sainteté est requise ou plutôt pressée de le faire par quelqu'un de grande autorité ou par qui que ce soit d'autre, la coutume de l'Eglise est telle que le Saint Père envoie un nonce ou un légat (ou donne mission à un archevêque) et lui ordonne de faire une enquête officielle sur la vie, le comportement, la doctrine, la dévotion et la mort du défunt qu'on estime digne d'être du nombre des saints, pour savoir s'il n'a pas donné de son vivant ou après sa mort quelque témoignage de sa sainteté par des miracles évidents. Or pour la canonisation de nos seigneurs st. Crépin et st. Crépinien et de leurs compagnons, le pape Marcelle n'a pas eu grand besoin de faire une enquête officielle, vu que lui-même, par la vision qui lui était apparue, en a connu la vérité. Mais aussi les miracles faits à Soissons en si grand nombre qu'on ne peut en avoir plus et la vie très sainte de ces martyrs, par le rapport de l'évêque saint Sixte et de saint Sinice, lui en ont fait foi et donné pleine assurance. (Il est certain que le nombre de leurs miracles a été si important qu'à l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand ils étaient écrits sur un très gros livre ; dom Nicole Lépaillard, traducteur de la vie de ces martyrs, dit l'avoir perdu pendant les troubles des huguenots en 1567). Les enquêtes ayant donc été convenablement menées

f. 19 recto

et portées à la décision et au jugement du Pape, ceux qu'on avait prouvés avoir si saintement vécu qu'on ne pouvait pas douter de leur béatitude étaient proclamés

inscrits au nombre et au rang des bienheureux saints : mais quant aux martyrs qui étaient morts dans la charité pour la cause de notre foi, quelle raison y avait-il d'en douter ? Donc, quand on avait pris l'arrêté de la canonisation, le nom, l'extrait de la vie et les miracles des saints personnages étaient enregistrés dans le livre du martyrologe, dont les originaux restent à Rome, de même que les enquêtes ; mais par la tradition chrétienne, nous en avons de nombreux extraits qui ne contiennent que les saints les plus marquants et les plus renommés sauf que selon les diocèses, les saints diocésains peuvent être retenus dans leur propre martyrologe. Toutefois, parmi de tels livres, on doit mieux se fier à ceux qui sont les plus généraux, comme ceux qui sont de Rome. Or il se trouve qu'au martyrologe de Rome, réformé selon le calendrier qu'on appelle grégorien et imprimé sur l'ordre du pape Grégoire XIII en 1584 par Jacques Kernes, imprimeur apostolique, nos martyrs sont insérés avec une bonne partie de leur vie, ce qui fait foi de leur canonisation solennelle.

Tous les ossements de nos martyrs sont-ils restés à Soissons ?

Chap. 15.

Ce martyrologe grégorien dont il est parlé ci-dessus me met en peine de soulever cette question. Car au 8 des calendes de novembre (le 25 octobre) il dit ceci : « Suessione in Gallia sanctorum martyrum Crispini et Crispiani nobilium romanorum, qui in persecutione Diocletiani sub Rictiovaro preside, post immania tormenta gladio trucidati, coronam martyrii consecuti sunt. Quorum corpora postea Romam delata fuerunt atque in ecclesia sancti Laurenti in pane et perna honorifice tumulata. » Ce texte dit que les corps de ces martyrs, après leurs tortures ont été transférés à Rome et ont été inhumés dans l'église Saint-Laurent. Mais il ne dit pas quand, ni par qui, ni comment ils ont été transportés à Rome. Il semble que s'il en était ainsi, cela n'a pas eu lieu avant l'époque du roi de France Dagobert vers l'an 640 de notre salut. Car alors monseigneur saint Eloi, évêque de Noyon, retira les corps saints de leurs tombeaux et les mit dans une châsse qu'il avait richement

f. 19 verso

préparée, comme on le dira en son lieu. Et depuis ce temps jusqu'à présent, on ne trouve pas par écrit ni de mémoire d'homme que les reliques de ces corps aient jamais été transportées ailleurs ou retirées de leur châsse, qui est encore aujourd'hui gardée intacte dans l'église de l'abbaye de Notre-Dame aux Religieuses de Soissons, où elle a été apportée à cause des guerres de l'année 1556. Toutefois, étant donné que ce martyrologe authentique me rend indécis, j'ai feuilleté avec soin les vies des saints tant chez Surius que dans d'autres exemplaires manuscrits et même dans la traduction faite du latin en français et développée par dom Nicole Lépaillard : et dans tout ce que j'ai pu voir ou lire sur ce sujet, je n'ai pas pu trouver que des ossements ou des reliques de ces martyrs aient jamais été transférés ni portés ailleurs, si ce n'est qu'en ce qui concerne la tête de st. Crépinien, elle n'est pas au monastère de Notre-Dame et on ne sait pas où elle a été transportée, à Rome ou ailleurs. Mieux, j'ai interrogé le vénérable et

révérend père abbé de Vermand, monseigneur maître François Mosmier, religieux de Saint-Crépin : il a succédé comme prieur de l'abbaye à Lépaulard et il s'est toujours occupé des affaires du monastère ; il m'a dit qu'il n'avait jamais entendu parler qu'il ait manqué un membre ou un os des martyrs (sauf la tête dont on a parlé plus haut) ou qu'ils n'aient pas été tous enclos dans leur châsse. Toutefois, comme je lui demandais de me dire s'il n'avait pas eu quelque occasion de voir et de bien examiner tous les saints ossements, il m'a répondu que oui et qu'il pensait bien qu'ils n'y étaient pas tous à cause du peu de place qu'ils occupent. Or s'il en était ainsi, il faudrait dire que la tête a été transférée à Rome avec une partie des ossements, ~~et le reste serait resté dans la châsse que nous avons~~ # au temps de Hilduin, qu'on dit avoir été abbé de Saint-Médard et de Saint-Crépin quand il a fait amener à Rome les corps de st. Sébastien et de st. Grégoire en 825.

Enlèvement et transfert des saints corps
dans une église plus grande. Lépaulard.
Chap. 16.

L'empereur régnant Constantin, sous lequel fut célébré le Concile général dans la ville de Nicée, province de Bithynie, donna la permission à tous les Chrétiens de bâtir des églises, d'élever des croix et de pratiquer tous les autres exercices de la religion chrétienne. Alors, l'idolâtrie commença à être tout à fait chassée et exterminée de la ville de Soissons. Et ainsi que le rapporte la légende de st. Crépin, monseigneur st. Sixte eut une vision divine qui lui inspira d'enlever les corps des martyrs et de les transporter dans un autre endroit qui lui fut désigné par l'ange, parce que le lieu où ils reposaient était trop petit pour accueillir l'affluence des gens qui s'y rendaient tous les jours et qu'il y avait bien une église plus grande dans une telle ville qui est évêché.

Du temps de l'abbé Hilduin, abbé de Saint-Médard et de Saint-Crépin, le corps de st. Sébastien fut amené à Soissons à sa demande, et s'il y a eu un transfert secret des corps de st. Crépin, il semble donc bien que ce fut afin d'obtenir pour eux d'autres reliques. Voir plus loin le chapitre 19 du livre 5.

f. 20 recto

Les chrétiens, après avoir eu connaissance de cette vision de la volonté divine, se sont aussitôt préparés à bâtir une église plus grande à l'endroit indiqué par l'ange, à savoir près du bord de l'Aisne vers l'est. Quand elle fut à moitié achevée, une fois le chœur et la partie de la nef couverts, le saint évêque, dans une publication solennelle, ordonna à chacun de jeûner trois jours entiers, de prier Dieu et de donner des aumônes aux pauvres, bref de se préparer à se trouver à la révélation et au transfert des saintes reliques. Une fois ces préparatifs accomplis, l'évêque fit creuser et ouvrir les fosses de leur sépulture le 6 mars ; il les trouva chacun avec sa propre marque et son inscription ; il les enleva et les montra au peuple, non sans admirer grandement l'odeur très suave qui s'en exhalait et qui se répandait sur les assistants et jusqu'à l'extérieur de la chapelle de l'oratoire. Pendant ce temps, une grande quantité de torches, de cierges et d'autres luminaires était allumée et les prêtres et les

clercs ne cessaient pas de louer à haute voix le nom de Dieu et des saints, et de chanter des psaumes, des hymnes et autres cantiques pieux (car à cette époque, il y avait déjà de nombreux prêtres ordonnés et consacrés par les évêques). La solennité de cette invention des reliques dura sept jours entiers pendant lesquels les gens se maintenaient continuellement en prières et le clergé ne cessait pas de chanter des psaumes. Le huitième jour, qui était le 13 mars, l'évêque fit préparer sur l'eau un bateau magnifiquement décoré (soit à cause de la grande foule de gens, soit pour vénérer la mémoire du miracle survenu quand les martyrs avaient nagé à contre-courant avec les meules à leur cou), puis il fit mettre sur ce bateau les corps saints des sept martyrs, à savoir les saints Crépin, Crépinien, Claudien, Rogat, Papire, Guarise et Mercure, chacun placé à part dans son propre coffret et dans le même bateau ; l'évêque et son clergé ne cessaient pas de chanter et de prier Dieu ; tout le peuple les suivait en les côtoyant sur le rivage jusqu'à l'endroit indiqué. Une fois qu'ils y furent arrivés, on descendit et on porta sur terre les précieux bijoux et saintes reliques pour de là les transférer dans l'église qui avait été préparée selon la révélation de l'ange.

f. 20 verso

Miracle remarquable qui est survenu
pendant la translation
Chap. 17.

Comme le bateau qui portait les précieux restes des premiers martyrs de Jésus-Christ arrivait près de l'endroit où il fallait mettre pied à terre et de là porter sur les épaules les saintes châsses, et alors que la première, celle de st. Crépin, était accueillie sur le rivage, voici que les gens se sont précipités en foule pour la saluer et la toucher ; entre autres, le père et la famille d'un jeune enfant très malheureux et affligé de diverses infirmités, qui avaient confiance en Dieu et dans les bienheureux saints, firent tous leurs efforts pour s'en approcher et finalement ils trouvèrent le moyen de faire toucher au jeune enfant la châsse de st. Crépin : à peine l'eut-il touchée que le pauvre impotent, paralytique, aveugle, sourd et muet (étonnante infortune !) se trouva guéri et en bonne santé et se mit à marcher sur ses pieds, à ouvrir les yeux et à entendre les paroles des gens, si bien que c'est très dispos qu'il se joignit aux fidèles qui conduisaient les saintes reliques ; ils remerciaient Dieu et le glorifiaient en ses saints et ils se réjouissaient tous d'avoir vu un tel miracle qui rendait un très beau témoignage de la sainteté et de la gloire des martyrs et de la vérité de leur doctrine ; de là leur est née la confiance que ces saints sont et seront à jamais des patrons et des avocats auprès de Dieu pour les habitants de Soissons, particulièrement pour ceux qui les invoqueront dans leurs urgentes nécessités.

Comment les corps saints furent déposés dans
l'église de Saint-Crépin-le-Grand
Chap. 18.

Quand cette pieuse procession du clergé et du peuple soissonnais fut arrivée et fut entrée dans le sanctuaire nouvellement bâti, appelé depuis le Grand par rapport

au premier oratoire qui était très petit, comme cela a été dit plus haut, le saint évêque, après avoir célébré le saint et sacré mystère de Jésus-Christ que nous appelons la messe, a déposé les précieux ossements des deux frères martyrs dans deux tombeaux, bâtis et érigés sous l'autel principal de l'église. Et quant aux cinq autres martyrs mentionnés plus haut,

f. 21 recto

il les a placés dans cinq autres cercueils en pierre, dans une crypte souterraine bâtie sous le chœur.

Cryptes

Car il faut noter qu'en ce temps-là, les saintes reliques des bienheureux martyrs et confesseurs étaient mises dans des autels ou en dessous ou à côté d'eux. De là vient que quand les évêques consacrent les autels, ils ont l'habitude d'y mettre des reliques de quelque saint ; ou bien, quand ils n'avaient pas d'autel en particulier, on les mettait dans des caves sous les églises et on élevait des tombeaux dessus. Mais depuis, on les a retirés de ces endroits pour les enfermer dans des châsses couvertes de bois, d'argent ou d'or, de pierreries ou d'autre matière riche afin de les honorer davantage. Une fois finies les solennités, le vénérable et révérend père évêque a fait apporter sur place les meules qui avaient été pendues au cou des saints martyrs avec une bonne partie du plomb dans lequel ils avaient été jetés quand il était tout bouillant, et aussi une partie de leurs vêtements, ainsi que le linceul encore couvert de sang dans lequel les pauvres gens les avaient apportés depuis le lieu de leur supplice jusque dans la cour de leur maisonnette, et aussi de la terre de leur première sépulture qui provenait de la consommation des chairs de leur corps. Tout cela a été gardé avec honneur dans l'église jusqu'à sa démolition, qui fut causée par les hérétiques huguenots en 1567.

les meules

le plomb

Lépaulard.

Du nom et du lieu de Crise où est ladite église.

Chap. 19.

La partie de la ville de Soissons où ont été transférés les corps saints porte le nom de Crise que certains pensent être appelée ainsi à cause de la petite rivière qui y passe et qui se jette dans l'Aisne. D'autres le nient et disent que c'est la rivière qui doit son nom au quartier. Mais laquelle des deux hypothèses est la plus vraie ? Cela n'importe pas beaucoup. Il est certain que cette rivière porte ce nom dès sa source qui se trouve aux environs du château ou du village de Muret ; et quand elle passe à Chacrise, elle donne son nom à ce village, parce qu'il est situé près d'elle et en deçà, comme si on disait « ça » pour « deçà Crise. ».

f. 21 verso

Toutefois Nicolas Berlette, soit qu'il l'ait entendu dire, soit qu'il l'ait lu, dit qu'en cet endroit de la ville il y avait du temps du paganisme un temple de la déesse Isis que les idolâtres révéraient beaucoup et qu'après que le christianisme y eut été admis, il a été démoli et l'idole d'Isis a été attachée et traînée par les rues, puis emmenée par la jeunesse pour la jeter dans la rivière et en la touchant et en frappant dessus ils disaient ces mots : « Crie Isis ! » ; c'est pour cela, dit-il, que le nom de Crise est resté au quartier et à la rivière. Je ne crois pas que cela soit vrai. Je penserais plutôt qu'en cet endroit-là se trouvait le siège juridique et que la justice y était

administrée, parce que ce nom de crise signifie jugement en grec (la langue des anciens Druides). Je me suis parfois demandé si ce n'était pas à cause de la chapelle Saint-André qu'on a toujours appelée Saint-André de Crise, comme en témoignent les anciens contrats passés devant les notaires. La raison de mon doute vient de la vie d'un saint martyr que j'ai lue dans Surius, où il est dit que tout son corps a été démembré morceau par morceau dans un endroit de la Grèce appelé du nom de Crise. Si bien que ce martyr est couramment appelé saint André de Crise. Toutefois l'autorité du collège des chanoines de Soissons me fait croire le contraire, car dans la procession qu'il organise pour saint Crépin et pour les Rogations, ils chantent une antienne de saint André apôtre, puis une autre de saint Martin. Mais quelle que soit l'origine du nom de Crise, il suffit que l'endroit existe encore. Toutefois, il est bien remarquable que la rivière qui se jette maintenant dans l'Aisne près de l'abbaye de Saint-Crépin s'y jetait jadis près de l'abbaye Saint-Léger où il y avait un moulin qu'elle faisait tourner, situé entre l'abbaye et le château. Elle arrivait dans cet endroit par le grand marché devant les Cordeliers et la Grosse Tête, et alors la rue des Cordeliers s'appelait la rue de la Buerie parce qu'on y lavait et on y blanchissait le linge ; depuis, elle a été appelée rue des Fèves, parce que, lorsque les habitants de Soissons sont revenus chez eux après une grave épidémie mortelle, ils y ont trouvé une grande abondance de fèves qui avaient poussé pour la bonne raison que ceux qui avaient auparavant quitté leurs maisons avaient, avant d'en partir, jeté dans cette rue leurs grains, tels que pois et fèves, et à leur retour ils les trouvèrent ainsi poussés et montés. La rivière arrivait en ces lieux par l'angle de Saint-Remi, par la croix de Panleu et la rue des Moulins. Et maintenant, depuis le vieux moulin de la place (qui était au bout de la rue des Moulins), elle prend un autre

La rivière de Crise

f. 22 recto

tournant pour se jeter dans l'Aisne. Il y a un vicomté sur cette rivière, dont les héritiers de feu monsieur de Roye (qui en était le vicomte) ont encore plusieurs beaux droits tant au grand marché que le long des rues par où elle passait. Car bien qu'elle ait pris un autre cours, ils n'ont pas pour autant laissé perdre leur droit de vicomté dans les lieux où elle passait. J'aimerais connaître ici les raisons pour lesquelles on lui a fait rompre son premier cours, plutôt que de savoir d'où vient son nom !

Fin du second livre

{Ce livre est de l'Abbaye royale de Saint-Médard de Soissons}

f. 22 verso

Livre 3^{ème}.

Les vice-rois Romains au royaume de Soissons
Chap. premier.

Les Romains ont occupé la ville et le pays de Soissons environ cinq cents ans ; pendant ce temps, de nombreux vice-rois, prévôts, gouverneurs ou des gens appelés autrement y ont installé leur siège sous l'autorité des empereurs ; pourtant nous connaissons

les noms de bien peu d'entre eux, soit parce qu'on n'a rien écrit à leur sujet, soit parce qu'on a perdu leurs mémoires à cause des guerres. Car les Romains, qui possédaient les Gaules, y ont été longtemps attaqués et envahis par les Goths, les Vandales et les Huns, et finalement ils en ont été tout à fait chassés par les Français. Et ceux que nous trouvons avoir gouverné cette ville et ce pays sous les Romains ne nous sont guère connus qu'à cause de leur cruauté et de la tyrannie qu'ils ont exercée contre les premiers chrétiens qu'ils y ont fait mourir. Les tortures et les histoires de ces derniers n'ont pu être mises par écrit qu'en faisant mémoire de leurs tyrans et de leurs persécuteurs. Aussi quand les Romains ont été dépouillés et dépossédés de leur seigneurie, et que ceux qui les ont chassés ont voulu rédiger l'histoire de leur conquête, cela n'a pu se faire qu'en montrant qui et quels étaient les premiers seigneurs des lieux et comment ils en avaient été chassés. Voilà comment nous avons connu les gouverneurs ou les rois de Soissons, mandatés par les Romains, et su que Rictiovarus y commandait à l'époque de st. Crépin, et que Gillon en était roi à l'époque de Childéric et Syagrius au temps de Clovis.

Rictiovarus, roi (ou gouverneur) du royaume
de Soissons
Chap. 2.

Rictiovarus est connu pour avoir été un grand persécuteur des fidèles chrétiens. Et certes il a exercé ses cruautés tyranniques dans le Beauvaisis, le Vermandois, le pays de Reims aussi bien que dans le Soissonnais, voire encore dans les Allemagnes. Car l'auteur du Fasciculus raconte à son sujet qu'à l'époque de la persécution de Dioclétien, dans presque toute l'Angleterre, la foi chrétienne a été éteinte par Maximien et de même à Trèves par Rictiovarus. En disant cela, cet auteur semble vouloir égaler Rictiovarus à l'empereur Maximien en autorité en les comparant l'un à l'autre en matière de cruauté et de pouvoir ;

f. 23 recto

Rictiovarus n'aurait pas étendu ce pouvoir dans autant de provinces et de pays s'il n'en avait pas été le surintendant, du moins au second rang après l'empereur. Or quels que soient l'autorité et le pouvoir qu'il eut de commander dans tant de pays, c'est un fait qu'il résidait de façon assidue à Soissons, comme le pensent de nombreuses personnes, et comme on peut en juger par les récits des martyrologes et les histoires des martyrs. Ajoutez que nous savons par la tradition ancienne que chacun de nous a reçue dans notre ville que le tyran Rictiovarus non seulement y a séjourné, mais aussi qu'il a acheté et laissé à ses héritiers plusieurs beaux héritages et de belles maisons dont certaines gardent encore aujourd'hui le nom de Rictiovarus. Et qui plus est, certains bourgeois de la ville se sont parfois vantés de descendre de la famille de Rictiovarus ; certains d'entre eux, qui étaient amis de feu Nicolas Berlette, le lui ont certifié, disant qu'ils l'avaient entendu de leurs ancêtres et qu'ils jouissaient encore d'héritages qui portent ce nom de Rictiovarus. De ce fait, on peut bien croire que son siège principal était à Soissons, même s'il commandait à beaucoup de pays.

Clodion le chevelu, deuxième roi des Français
Chap. 3.

Clodion, surnommé le chevelu, a été le deuxième roi de la lignée des Francons ou Franconiens qui ont tellement fait la guerre contre les Italiens dans notre Gaule qu'à la fin ils les en ont chassés et ont donné au pays ce nom de France ; en 441 après la naissance de Jésus-Christ, il est venu avec une très grosse armée devant Soissons qui était encore tenu par les seigneurs romains. Il l'a assiégé sans aucun succès. Mais pendant ce siège, son fils aîné a perdu la vie et il en ressentit une si grande tristesse qu'il a été saisi d'une très forte fièvre qui l'emporta de ce monde-ci dans l'autre. Son corps a été conduit à Cambrai où il a été inhumé et le siège a été levé. Et notez que l'histoire ne fait pas mention du nom du seigneur qui tenait alors la ville pour le compte des Romains, pas plus que de nombreux autres.

441

f. 23 verso

Gillon, seigneur romain et roi de Soissons
Chap. 4.

L'an 460, Childéric, quatrième roi de France, succéda à la couronne après la mort de Mérovée, et néanmoins il n'avait pas pu encore soumettre la ville de Soissons : un seigneur Romain nommé Gilles ou Gillon en avait fait sa résidence et gouvernait tous les pays qui étaient encore pour les Romains. Or ce roi français menait une vie si dépravée que ses sujets le chassèrent et l'expulsèrent de son royaume. Ils ont élu à sa place le seigneur qui gouvernait Soissons, qui a tenu le royaume pendant 9 ans ; au bout de ces 9 ans, Childéric fut secrètement rappelé par Guyemans auquel Gillon faisait trop confiance et à qui il avait donné la responsabilité de son armée pour aller contre Childéric. Ainsi, par la trahison de son colonel, il perdit la bataille. Toutefois ses ennemis n'ont pas pu le chasser de ses seigneuries et il se réfugia à Soissons où il demeura longtemps. Pendant ce temps, il le fortifia et l'agrandit par de beaux édifices, puis il mourut en l'an 480 de notre salut.

460

Syagrius, roi de Soissons
Chap. 5.

Après la mort de Gillon, Syagrius, son fils, n'avait pas d'autre chose en tête que de venger l'affront qui avait été fait à son père quand par la félonie de Guyemans il avait été chassé du trône de France. Et pareillement d'un autre côté, Clovis, fils de Childéric, aussitôt qu'il fut roi, voulut se venger de ceux qui avaient chassé son père hors du royaume. C'est pourquoi il réunit une armée et il marcha contre Syagrius ; il l'obligea à se réfugier à Toulouse auprès d'Alaric, roi des Goths. Clovis fit savoir à Alaric qu'il devait lui rendre Syagrius ou sinon que c'était la guerre. Alaric, craignant d'encourir la fureur des Français s'il le gardait lui envoya Syagrius lié et garrotté, et Clovis peu après lui a fait trancher la tête ; ensuite, il a ruiné la ville de Soissons et s'en est allé à Reims. Cela est arrivé en 484 selon nos historiens modernes.

Le roi Clovis ; comment il a résidé à Soissons
Chap. 6.

Bien que Clovis à son entrée dans le royaume de France ait vengé la mort de son père en détruisant la ville de Soissons, après avoir reçu le saint baptême, il la reconstruisit et la développa, et qui plus est, il l'honora de sa résidence habituelle, comme l'affirme Flodoard dans l'Histoire de l'Eglise de Reims, livre 1, chap.13, où il dit ceci : « Clovis, faisant sa résidence à Soissons, se délectait d'avoir st. Remi en sa compagnie et il s'entretenait volontiers avec lui. Mais comme st. Remi n'avait pas d'autres lieux pour habiter près de la ville hormis un petit hameau qui avait été donné à st. Nicaise, le roi, à la requête de la reine, et sur la réclamation des habitants des villages qui se plaignaient d'être écrasés et surchargés par les exactions et les contributions et qui à cette occasion préféraient payer à l'Eglise de Reims plutôt qu'au Roi, dit à saint Remi qu'il lui donnerait tout le terrain dont il pourrait faire le tour pendant qu'il prendrait son repos après dîner ; aussi Remi s'est-il mis en chemin, et on voit encore aujourd'hui les traces de son circuit. » Ici sont décrites ces traces que j'ai laissées de côté. Ensuite : « Quand le roi fut réveillé, il lui donna au nom de son pouvoir royal tout le terrain qu'il avait enclos, dont les principaux chefs-lieux Leuilly et Coucy. » Voilà le témoignage de Flodoard qui vivait vers 940 et qui l'a tiré des archives de l'Eglise de Reims.

S.Remi
n'avait rien
à Soissons ni
près d'elle

Saint Sixte, premier évêque de Soissons ;
comment il est allé à Reims
Chap. 7.

Après que les saints prélats Sixte et Sinice eurent achevé d'instruire à la foi évangélique le peuple de Soissons, Sixte, par une inspiration divine, décida d'aller à Reims pour savoir s'il pourrait faire quelque ouverture de notre religion aux Rémois. Mais en vérité il eut à peine semé la parole évangélique que de nombreuses personnes se sont converties et se sont fait baptiser, et à l'incitation des gens de Soissons, ils ont brisé les idoles et ils ont consacré à Dieu les temples profanes. Considérant cela, Sixte ordonna de sacrer à sa place son compagnon Sinice comme évêque de Soissons, parce qu'il était trop occupé dans son office pastoral à Reims, où, sur l'intervention de l'autorité du Saint Siège apostolique, il a constitué le premier archevêché

Sinice

f. 24 verso

et l'église métropolitaine de la province, aussi bien parce qu'il voyait que cette ville était bien la plus peuplée que parce qu'elle semblait avoir été la plus anciennement bâtie par Rémus ou ses héritiers, ajouté que la justice temporelle la rendait plus éminente. Or ce prélat, après avoir au cours d'une sainte vie enseigné le peuple de Reims et y avoir été le chef quelque temps, inspiré par l'esprit prophétique, a appris longtemps auparavant le jour de sa mort ; il l'a fait savoir à son compagnon Sinice, l'évêque de Soissons, et il lui a demandé de prendre soin de son troupeau après son décès et d'accepter de bien administrer fidèlement les deux églises pour quelque temps. Car saint Sixte a rendu son âme à Dieu le jour qu'il avait prédit, c'est-à-dire le 1er

septembre ; son corps a été inhumé et mis en sépulture avec soin par st. Sinice dans une église qu'il avait fait bâtir peu avant dans les faubourgs de Reims. Sinice a gouverné les deux évêchés pendant un an, enseignant le peuple, instituant les ministres ecclésiastiques, ordonnant les prêtres et établissant les prélats dans les deux églises, comme le requérait la nouvelle implantation et l'apparition de notre religion.

Feu Nicolas Lépaulard.

Privilège que l'évêque de Soissons
a dans l'église de Reims
Chap. 8.

Dorénavant s'est installée la coutume (qui avait forme de loi) que l'évêque de Soissons, dans l'Eglise de Reims, au cas où l'on tiendrait une assemblée ou un concile dans la Province de Reims, ait le privilège et la prérogative de convoquer les autres évêques et les suffragants ; on l'appelle le premier collatéral de l'archevêque ; premier assis à droite et devant tous les autres, il fait office de vice-gérant ou vicaire. Par exemple, s'il arrivait que l'archevêque se fût absenté en pays lointain, ou qu'il fût empêché par une grave maladie, ou que le siège fût vacant, l'évêque de Soissons serait dans tous les cas avant les onze évêques, que ce soit pour les affaires des églises de toute la Province ou pour donner l'onction sacrée au roi de France, et même avant tous les autres prélats, comme on l'a vu au sacre de saint Louis et à celui de Pépin.

f. 25 recto

A ce sujet, il y avait un vers gravé sur le dos de l'aigle d'airain dans le chœur de l'église de Soissons, avec ces mots : *Urbs habet haec vere post rhemis prima sedere Suessio.*

Le nombre des évêques qui est enregistré avant l'histoire de l'Eglise de Reims par maître Nicolas Chesneau, doyen et chanoine de Saint-Symphorien à Reims et qui y a été imprimé en 1580 en rend un bon témoignage où il est dit qu'il faut noter que les évêques des villes de la Province de Reims sont appelés suffragants par rapport à leur métropolitain et ils sont responsables dans le gouvernement de la Province, chacun à sa place. Si bien que l'évêque de Soissons est leur doyen et qu'il a le droit de siéger le premier après l'archevêque de Reims et de délibérer également le premier dans les assemblées de l'archevêque ; de même il a le droit de présider en son absence et même en sa présence pour certaines causes, comme nous l'avons observé au concile provincial tenu dans cette ville de Reims par feu d'heureuse et sainte mémoire Charles cardinal de Lorraine, décédé depuis quelques années à notre très grand regret. Cette préséance est revenue à l'évêque de Soissons avec tout ce qui en découle parce que les Soissonnais ont eu comme premiers évêques ceux-là mêmes qui furent les premiers évêques de Reims, à savoir saint Sixte et saint Sinice, martyrs de notre Seigneur Jésus-Christ. Voilà ce que dit ce doyen dans la préface de cette histoire.

Saint Sixte et saint Sinice n'ont
pas été disciples de saint Pierre
Chap. 9.

Flodoard, au chapitre 3 du livre 1 de son histoire, et Chesneau après lui, appelle st. Sixte disciple de st.

Pierre prince de l'Eglise et il dit qu'il a été envoyé par st. Pierre à Soissons puis à Reims. Ce qui est bien absurde, à moins que par le nom de st. Pierre l'on entende un pape successeur de st. Pierre sur le saint siège apostolique, ce qu'il semble insinuer en ajoutant ces mots de prince de l'Eglise. Car autrement cette opinion ne peut être en accord avec la vérité. D'autant qu'il faudrait dire que si st. Pierre avait de son temps établi un évêque à Soissons à qui auraient succédé st. Sinice, puis st. Divitien et les autres qui sont compris dans le catalogue des

f. 25 verso

évêques, il s'ensuivrait que les Soissonnais auraient été faits chrétiens longtemps avant la mort de st. Crépin, et qu'en l'espace de trois cents ans il n'y aurait eu à Reims que deux ou trois archevêques. Car Bétause, qui est placé quatrième après st. Sixte, a été au 2^{ème} concile d'Arles en l'an 316 de Notre Seigneur ; c'est donc une chose difficile à croire, parce que st. Sixte et st. Sinice n'ont pas gouverné l'Eglise de Reims bien longtemps. Aussi faudrait-il estimer que l'histoire de st. Crépin supposerait une erreur en disant que le pape st. Marcel a envoyé ces prélats à Soissons vers 306.

306

Mort de saint Sinice évêque de Soissons et archevêque de Reims Chap. 10.

Dom Nicolas Lépaillard dans la vie de st. Crépin qu'il a traduite en Français et d'où j'ai tiré tout ce que j'en ai ici recueilli (ceci est dit ailleurs) dit que quand monseigneur saint Sinice a su que le jour de sa mort approchait, il est venu à Soissons exhorter son peuple et lui donner la consolation spirituelle en lui recommandant d'aimer Dieu par dessus tout, de suivre l'exemple de leurs apôtres et martyrs, la bonne doctrine et la sainte vie de leur premier évêque st. Sixte, son prédécesseur, et de vouloir toujours implorer leur aide dans l'avancement du royaume de Dieu. Puis après les avoir tous recommandés à la protection de Notre Seigneur et leur avoir donné la bénédiction, il a pris congé d'eux et s'en est retourné à Reims où quelque temps après, comme st. Sixte l'avait prédit, il rendit son âme à Dieu le 1^{er} septembre.

Son corps a été mis dans une sépulture par le clergé auprès de st. Sixte. Son successeur dans l'Eglise de Reims et à l'archevêché fut un nommé Amause, élu dans cette dignité par le clergé et par le peuple, et Divitien fut également élu à l'évêché de Soissons.

Flodoard dit toutefois qu'après la mort de st. Sixte, st. Sinice ordonna Divitien comme évêque de Soissons et il ajoute que certains ont dit que Divitien était le neveu de st. Sinice.

Soissons a été évêché avant Reims Chap. 11.

En matière de religion, ce n'est pas un grand avantage pour celui qui est le premier dans le temps s'il ne l'est pas également en mérite. Car les derniers venus à la foi peuvent être les premiers en charité : toutefois on peut très bien louer le pays qui a le premier reçu la foi chrétienne, et en la retenant très longtemps, il sert d'exemple et de doctrine à un autre qui sera encore

meilleur que celui qui l'a instruit. Que Soissons ait été évêché avant Reims, il est facile d'en juger

f. 26 recto

par ce qu'il est permis de penser de nos premiers évêques qui par la suite ont été les premiers archevêques de la province de Reims. Mais les gens de Reims n'en ont pas été pour cela meilleurs chrétiens en ce temps-là. Et nous trouvons qu'il en était ainsi dans l'histoire de st. Rufin et de st. Valère, premiers apôtres de Reims qui dit que la population de cette ville était très rude et barbare, ce que cette histoire montre bien par ces mots : « *Silvosa rhemorum barbaries, bocagère barbarie des Rémois* », pour dire qu'ils étaient étrangers et peu accueillants à recevoir la doctrine chrétienne. Et on peut bien présupposer que pour cette raison les saints martyrs s'en retiraient d'une certaine façon en se rapprochant de Soissons, pays plus docile où ils venaient plus souvent ; et afin de le faire plus aisément, ils tenaient leur résidence au village de Bazoches qui est distant de l'évêché de Soissons de seulement six lieues. J'ai le souvenir d'avoir lu dans l'histoire de sainte Radegonde, reine de Soissons, que de son temps (deux cents ans environ après la mort de st. Crépin) il y avait encore des traces du paganisme et d'un temple des idoles dans les quartiers qu'elle avait fait abattre. J'ai aussi quelquefois entendu raconter par feu de bonne mémoire maître Jean Lamy, chanoine et archidiacre de Soissons (fondateur de l'office du nom de Jésus dans cette église) que le pays du Tardenois (dont il était archidiacre) était anciennement appelé Tardeloy, parce qu'il s'était converti très tard à la foi chrétienne. Or il se trouve que ce pays est voisin de l'archevêché de Reims que nous trouvons avoir été au début plus tardif et lourd à recevoir la foi catholique que les Soissonnais. Il semble donc que pour ces raisons Dieu ait envoyé les premiers évêques à Soissons plutôt qu'à Reims.

Premiers partages et délimitations en général des évêchés Chap. 12.

On peut ici formuler la question de savoir comment on a borné et partagé les évêchés au commencement de leur institution, et qui les a distingués les uns des autres, notamment du temps des princes et des seigneurs païens. A quoi on peut répondre que le règlement temporel a servi au spirituel et ce d'autant plus qu'à la dignité épiscopale est jointe une puissance et une juridiction spirituelles qui peuvent bien être compatibles avec les temporelles quand les ministres de l'une et de l'autre sont chrétiens, voire même si les uns ne le sont pas : car les lois civiles ne contreviennent pas toujours aux lois divines, et pourtant quand les apôtres ont voulu ordonner la police ecclésiastique, afin de disposer plus aisément leur hiérarchie, ils ont pensé régler les termes de la justice

f. 26 verso

spirituelle de la façon qu'était réglée la justice temporelle : je dis cela pour ce qui concerne les lieux et les personnes, de façon à ce que les prélats ecclésiastiques puissent étendre leur puissance et leur juridiction selon que s'étendait la justice séculière. Ce à quoi a bien servi le bon ordre que les Romains avaient mis dans toutes les villes et les pays où ils étaient

les maîtres, qu'ils avaient tellement policés que les premiers évêques n'ont pas eu d'autres difficultés à établir et à régler leurs sièges qu'en suivant la façon dont étaient réglés ceux des seigneurs temporels. Ainsi, tous les bourgs et les villages qui étaient du ressort de la ville seigneuriale restaient à la charge et sous la conduite de l'évêque pour être gouvernés quant à l'âme par l'évêque, de même qu'ils étaient gouvernés par le seigneur séculier quant au corps dans les affaires temporelles.

Archevêchés et villes métropolitaines Chap. 13.

De la même façon que les évêchés ont été érigés en premier, les archevêchés l'ont été aussi, si ce n'est que ce nom d'Archevêque est moderne et qu'on appelait anciennement évêque métropolitain celui qui a maintenant le nom d'archevêque, parce qu'il était institué évêque de la ville qui était supérieure aux autres villes de sa province. Il est sûr que les Romains avaient ordonné tout l'Empire (à ce qu'on dit) de telle sorte qu'ils avaient organisé tous les royaumes qui leur étaient soumis en provinces ; dans chacune d'elle, il y avait une ville mère qu'ils appelaient métropolitaine dans la mesure où elle commandait aux autres villes. De là est venu le droit aux évêques métropolitains : et je peux prouver qu'il en était ainsi par un décret du concile d'Antioche, chap.9, où il est écrit : « Per singulas provincias episcopus singulos scire episcopum metropolitanum (qui praeest) curam et sollicitudinem totius provinciae suscepisse. » C'est-à-dire qu'il faut que chaque évêque sache que dans chaque province celui qui est évêque de la ville métropolitaine a reçu le soin et la responsabilité de toute la province. Cela concerne les appellations qu'on donnait aux évêques à propos du métropolitain, comme c'est plus amplement détaillé dans ce chapitre 9. Du temps de st. Ambroise, au concile de Tournay; sur la cause débattue entre les évêques d'Arles et de Vienne en Dauphiné, il fut arrêté et dit : « Ut qui comprobaverit suam civitatem esse metropolim is totius provinciae honorem primatus obtineret. » Celui de ces deux évêques d'Arles et de Vienne qui pourra prouver que sa ville est métropolitaine aura le premier honneur et la primature c'est-à-dire le premier siège de sa province. Ce différend ne pouvant pas être décidé par

f. 27 recto

des lettres d'affectation ni par le témoignage d'un évêque assistant au concile, on fut contraint de le vider en prouvant les anciens droits et les privilèges de leurs cités, pour savoir si elles avaient droit au titre de métropole ou non.

Pourquoi Soissons n'est pas ville métropolitaine Chap. 14.

Le droit de métropole revient à une ville par la prééminence de son ancienneté ou par une grâce ou un privilège donné par le prince. Babylone, Jérusalem, Rome et d'autres anciennes villes semblables ont été les capitales des autres villes qui ont été bâties après elles dans leur province ou dans leur royaume. La ville de Constantinople a été érigée non seulement en

archevêché, mais aussi en patriarcat grâce à l'empereur Constantin, son fondateur. Et quand la région métropolitaine a quatre villes, la province prend le nom de tétrapole. Si elle a cinq villes, la province est appelée pentapole ; si elle en a dix, décapole et ainsi de suite. Mais la ville maîtresse est toujours appelée métropolis en grec, ce qui signifie ville matrice ou ville mère ; et n'en déplaise à Isidore, cité par Gratien Dist.21, canon Cleros, où il dit que ce nom est composé de metrum, c'est-à-dire mesure. Et le même Gratien confesse qu'il n'en est pas ainsi au Dist.12, canon De his, où le 11^{ème} concile de Tolède appelle une ville métropolitaine Mère de la dignité sacerdotale, faisant allusion au mot grec. Mais pour en revenir à notre propos, Soissons a eu ce beau et excellent privilège d'avoir été capitale de royaume du temps du paganisme et également du christianisme. D'où il apparaît que les papes auraient dû l'honorer de ce titre de métropole parce qu'elle avait reçu la foi avant les autres villes de sa province et que les rois, parce qu'ils y avaient installé si longtemps le siège du royaume, auraient dû la préférer aux autres pour le spirituel aussi bien que pour le temporel. Toutefois ils n'ont pas enlevé la prééminence à Reims, pas plus que les autres rois de Paris et d'Orléans, bien qu'ils eussent installé leur siège dans ces villes, n'ont pourtant pas enlevé le droit de métropole à la ville de Sens qui commande à cet égard aux villes de Paris et d'Orléans. Ce n'est pas une chose aisée à rompre que les privilèges acquis de longue date. Si Reims a été fondée par Rémus et que Soissons a été bâtie après, et peuplée et réglementée par les Rémois, la raison veut que l'autorité reste à la plus ancienne. Et que les Rémois aient peuplé et réglementé la ville de Soissons, César le fait bien voir quand il dit que les Soissonnais étaient parents avec les Rémois, qu'ils étaient leurs alliés et qu'ils avaient les mêmes lois et les mêmes coutumes qu'eux.

f. 27 verso

Aussi les ont-ils toujours maintenus au second rang derrière eux et ils ont laissé le second siège à Soissons, le premier leur demeurant en vertu des décrets cités ci-dessus au chapitre précédent.

Quelle était l'étendue de la seigneurie temporelle de Soissons quand elle a été érigée en évêché Chap. 15.

Puisqu'au commencement de l'Eglise les juridictions ecclésiastiques ont été réparties et organisées selon que les juridictions politiques étaient disposées, et que la sollicitude spirituelle du pasteur chrétien devait s'étendre aussi loin que s'étendait la justice ou la seigneurie temporelle, on peut bien présupposer qu'à l'époque où Soissons a été érigée en évêché la seigneurie (qu'elle fût duché, comté ou autre) était plus importante qu'elle ne l'a été ensuite. Certainement il a été plus facile aux seigneurs temporels d'aliéner, de changer ou de diviser entre leurs cohéritiers leurs biens et leurs droits seigneuriaux qu'aux prélats à qui il est strictement défendu d'aliéner, de changer ou de diviser quoi que ce soit des biens et des droits ecclésiastiques, sauf quelque nécessité, sans le consentement exprès du saint siège apostolique et des supérieurs. Et d'autant qu'il n'apparaît pas que notre évêché ait été agrandi

depuis qu'il a été borné et limité pour la première fois, ni qu'il ait été diminué ni amoindri, on peut estimer qu'il est encore intégralement dans le premier état de son enceinte, qui est très vaste au regard des autres. Car les gens qui ont l'habitude de faire leurs visites tous les ans aux paroisses du diocèse disent que cet évêché est près de Reims de sept lieues, de Laon de trois lieues, de Noyon de deux lieues, de Senlis d'une lieue et demie, de Meaux de quatre lieues et de Troyes et de Chalon de...

Il y a dans l'évêché quatre cents paroisses et beaucoup d'écartés dans plusieurs d'entre elles. Il y a les villes de Compiègne, de Château-Thierry, de Vailly, de Montmirail, de Dormans, de Braine, de La Ferté-Milon avec plusieurs gros bourgs et châteaux, et si tous ces lieux ont appartenu anciennement au seigneur de Soissons, ce dernier pourrait bien avoir été un des plus puissants de France. C'est ce qui a permis à certains historiographes de dire que les seigneurs de Soissons ont anciennement été ducs ou comtes et qu'ils battaient monnaie.

f. 28 recto

Différend touchant les limites des évêchés de Soissons et de Noyon Chap. 16.

L'an de l'incarnation de Notre Seigneur 814, sous le règne de Louis, fils de Charles, l'archevêque de Reims Vulfar a réuni un synode dans l'église de Noyon auquel assistèrent huit de ses évêques avec plusieurs abbés, des doyens, des prêtres, des diacres et des comtes, tous nommés au chapitre 17 du second livre de Flodoard, et dans cette assemblée on agita le différend entre les évêques Wendilmar de Noyon et Rothade de Soissons touchant les limites de leurs évêchés ; et on décida que certains lieux situés au delà de l'Oise au pays de Noyon appartiendraient à l'évêché de l'église de Noyon comme Varesnes, Ourscamp, Trapy, Jérusalem, Herbrandranispa, l'église de saint Léger, avec les autres hameaux et métairies qui viennent s'assembler dans ces églises ; et quant aux autres lieux qui sont de l'autre côté de l'Oise dans le pays de Noyon, ils appartiendraient tous à l'évêché de Soissons.

Rothade

Extrait du livre et du chapitre cités.

Chronologie et succession des premiers évêques de Soissons jusqu'à Mgr. saint Prince Chap. 17.

Depuis l'an 306 ou environ que Mgr. saint Sixte a été ordonné évêque de Soissons par le pape saint Marcel, jusqu'à l'époque de Mgr. saint Prince, 12^{ème} évêque, il y a 160 ans ou un peu moins. Et en ce temps-là, notre évêché a été gouverné par des prélats de sainte vie. Car le premier fut saint Sixte, le second saint Sinice et le troisième saint Divitien : tous les trois, confessant unanimement la sainte et indivisible Trinité ont été les premiers fondements de la doctrine catholique, apostolique et romaine chez les Soissonnais ; ils leur ont laissé une règle sainte et l'exemple d'une bonne vie. Tous les trois sont reconnus comme tels et inscrits dans l'histoire de l'Eglise de Reims comme ils sont aussi les premiers enregistrés

160

anno Christi
460

et inscrits au catalogue de l'Eglise de Soissons, d'où j'ai tiré tous les autres successeurs à ce siège épiscopal. Nous avons parlé plus haut plus amplement de ces trois évêques

f. 28 verso

si ce n'est qu'à propos de saint Divitien, j'ai entendu dire que son corps a été inhumé à Saint-Crépin-le Grand. Rufin a été le 4^{ème} évêque, Filien le 5^{ème}, Mercorin le 6^{ème}, Onésime 1^{er} le 7^{ème}, Vincencule le 8^{ème}, Luberan le 9^{ème}, saint Onésime le 10^{ème}, saint Herlibe ou Hédibe le 11^{ème}. Ce dernier a été inhumé à Saint-Crépin-le Grand comme saint Divitien, ce qui donne à penser que cette église était épiscopale. Saint Prince fut le 12^{ème} évêque vers l'an 450 après J.-C. ou un peu plus. Saint Loup et saint Bandry lui ont immédiatement succédé. Dans ce nombre de quatorze évêques, huit se trouvent au rang des saints, ce qui donne à croire que notre évêché a été pourvu de saints pasteurs et de saints conducteurs vers la foi dès le début de son institution.

450

Premiers temples et premières églises de Soissons Chap. 18.

A l'exercice de la religion, trois choses sont requises : le peuple, le sanctuaire et le prêtre. Le peuple de Soissons, alors qu'il était païen et qu'il adorait plusieurs dieux, pouvait bien avoir plusieurs temples et des prêtres ; et à l'exemple des Druides, il pouvait bien en avoir aussi un supérieur destiné à présider à tous les autres. Pareillement, il pouvait bien y avoir plusieurs paroisses et néanmoins une église matrice (s'il faut l'appeler ainsi). Mais quant à savoir en vérité en quel lieu de la ville de Soissons étaient ces temples, c'est bien difficile étant donné que rien ne s'en trouve par écrit. Certains ont estimé que le temple principal de la ville se trouvait à l'endroit où il est encore maintenant. Toutefois à l'époque de l'Eglise primitive les chrétiens abhorraient tant les idoles et les sacrifices qu'on leur faisait qu'ils pouvaient bien aussi détester les temples dédiés ou plutôt voués aux idoles, et bien loin d'en faire don au vrai Dieu, ils devaient les abattre et les détruire, plutôt que de les entretenir. Nous trouvons que le premier sanctuaire de Soissons dans lequel Dieu et son fils Jésus-Christ avec ses saints ont été précédemment servis et honorés a été celui qu'on appelle encore aujourd'hui Saint-Crépinet, situé entre le château et l'église Saint-Quentin. Car dans l'histoire de nos martyrs transcrite ci-dessus, il est dit que ce fut là le premier oratoire des chrétiens de la ville.

f. 29 recto

Nous lisons aussi à l'office des martyrs saint Crépin et saint Crépinien (qu'on chante dans l'église de Soissons) que quelque temps après leurs souffrances, les chrétiens ont fait bâtir une grande église, qui est celle que nous appelons Saint-Crépin-le Grand. Il convient ici de noter que ce furent les chrétiens qui l'ont fait construire et non pas une personne particulière. Car de là on peut déduire qu'en raison du petit espace qu'occupait le premier sanctuaire qui ne pouvait contenir toute la congrégation des fidèles, ils furent contraints d'en édifier un autre, et ils aimèrent mieux en édifier un de fond en comble à leurs dépens plutôt que de se servir d'un autre souillé et bâti par les idolâtres. Encore peut-on supposer que

celui que les chrétiens ont bâti alors a été détruit et qu'on a construit par la suite celui qui reste aujourd'hui, et qui est en partie démoli. Car les anciens sanctuaires étaient faits de matières et de structures grossières comme on le voit dans celui de Saint-Médard et ses semblables ; mais les modernes sont faits plus élégamment. Or quant à celui de Saint-Crépin-le Grand, quiconque l'aura bien regardé et observé trouvera qu'aucun autre édifice de ce pays n'est aussi subtilement composé que lui, d'où il est aisé de conclure qu'il est moderne. Nous ne trouvons pas parmi les mémoires écrites ni par d'anciennes traces d'édifices qu'il y eût à Soissons d'autres sanctuaires des chrétiens, et il semble que s'il y avait eu un autre sanctuaire collégial ou épiscopal, les premiers évêques y auraient été ensevelis, et en particulier ceux qu'on considérait comme des saints personnages. Car au temps de la première église, on faisait grand cas d'avoir les sépultures des saints martyrs et des confesseurs de Jésus-Christ, et pourtant saint Prince a été inhumé dans la chapelle Sainte-Thècle, saint Onésime à Saint-Médard, saint Ansery à Saint-Etienne, saint Drausin à Notre-Dame, tous dans des lieux divers et séparés les uns des autres. Toutefois saint Divitien, saint Herlibe (ou Hédibe) et saint Bandry ont été ensevelis dans l'église de Saint-Crépin-le Grand, ce qui donne à croire qu'elle était église collégiale et épiscopale, d'autant que saint Bandry y a mis des chanoines qui y sont demeurés jusqu'à ce qu'elle ait été érigée en abbaye et qu'il y avait un autre sanctuaire de bâti où l'évêque et son clergé assuraient le service divin.

Ancienneté de l'église de
Saint-Gervais-et-Protai de Soissons
Chap. 19.

La ville de Soissons a été tant de fois détruite, et principalement pendant la seconde tétrarchie depuis l'an 564 (où mourut Clotaire 1^{er}) jusqu'en l'an 750 (où Pépin fut couronné roi), qu'il est bien difficile qu'il n'y ait pas eu de nombreux changements aussi bien au spirituel qu'au temporel.

f. 29 verso

Et dès lors, peut-être a-t-elle commencé à perdre de sa grandeur primitive au point que l'église Saint-Crépin étant en dehors de la ville, on a fait bâtir une autre église dans un lieu plus commode et plus en sécurité. Nous lisons dans l'histoire de l'arrivée de Mgr. saint Sébastien extraite de la charte de Rhotade, évêque de Soissons, qui est dans l'abbaye Saint-Médard, qu'en 825 la grande église de Soissons était depuis longtemps dédiée au nom de Dieu et des martyrs saints Gervais et Protai ; il s'ensuit donc que sa fondation était plus ancienne

825

960

d'environ cent ou deux cents ans. Flodoard, dans son 4^{ème} livre de l'histoire de l'église de Reims, chap.35, raconte que de son temps (qui fut vers 960), sous l'évêque de Soissons Guidon, cette église a été brûlée avec le cloître des chanoines et une grande partie de la ville par des feux d'artifice que les assiégeants normands jetèrent à l'intérieur. Il a pu arriver de ce fait que cent ans après, comme la maison de l'évêque n'était pas encore bâtie, ce dernier a établi sa résidence habituelle au logis où pend aujourd'hui l'enseigne de la Grosse Tête, comme le témoigne une lettre, qui se trouve à Saint-Jean, qui fait mention d'une maison

appartenant à cette abbaye, qui était alors le four banal situé devant la porte de l'évêque, et dont jouissent encore les religieux, l'abbé et le couvent. Après la destruction de la grande église, il est vraisemblable qu'on a commencé à fonder et à édifier celle qui est maintenant bâtie magnifiquement et de façon moderne, bien plus belle que n'étaient les anciens sanctuaires. Mais il ne sert à rien de s'arrêter à démontrer l'ancienneté d'un temple matériel, vu que le temple spirituel, qui est l'assemblée des fidèles chrétiens, a commencé bien plus tôt : et on peut bien détruire les anciens édifices pour en ériger de nouveaux bien plus beaux et magnifiques que les premiers en l'honneur de Dieu et pour l'édification du prochain.

Les chanoines et le clergé de l'église
Saint-Gervais-Saint Protai
Chap. 20.

Les évêques, en tant que chefs de la hiérarchie ecclésiastique, ont toujours été accompagnés au siège épiscopal par des ministres et des coadjuteurs selon l'ordre que Notre Seigneur a établi et que les apôtres ont pratiqué et continué jusqu'à maintenant. Même notre premier évêque n'a pas été envoyé sans prêtre ni compagnon. Toutefois je n'ai pas encore vu ni lu que du temps de l'église primitive ce nom de chanoine ait été utilisé pour désigner les prêtres d'un collège et de l'église cathédrale. Et il me semble que ce nom leur a été attribué depuis le temps de saint Augustin, évêque et docteur de l'Eglise. Et de fait Mgr. saint Remi dans son testament, parlant de ses prêtres (que nous appelons maintenant chanoines) les appelle tantôt Deo militantes,

f. 30 recto

tantôt compresbyteros, tantôt clericos ecclesiae, ou bien praesbyteros, et on ne trouve pas qu'il les appelle canonicos. Les chanoines de saint Martin étaient appelés du nom de disciples, aussi bien que ses religieux. Saint Ambroise les nommait simplement clericos. Le milanais Paul Morise dans son histoire, qu'il a intitulée De l'origine des religions, chap.7, où il traite du sacerdoce, de l'ordre ecclésiastique et du clergé, ne fait aucune mention de ce nom de chanoine. Toutefois au chapitre suivant, où il traite des chanoines réguliers, il montre qu'ils ont été premièrement institués par les Apôtres, continués par saint Marc et réformés par saint Augustin. Or il est vrai que saint Augustin, évêque de la ville d'Hippone en Afrique, a réformé la règle apostolique qui, à son époque, était dépravée, pas seulement pour les religieux, mais aussi pour les prêtres de son clergé qui vivaient en communauté comme l'avaient fait anciennement les chanoines. Et à cause de cette règle réformée qui est appelée canon en grec, les prêtres de son église ont été nommés canonici, c'est-à-dire chanoines ou réguliers. Mais les religieux ont doublé ce nom en s'appelant canonici regulares, chanoines réguliers, pour signifier qu'ils devaient être doublement réformés. Certainement tous les religieux sont réguliers, tous les prêtres aussi sont réguliers en prenant au sens large le nom de chanoine. Car autrement ils ne pourraient pas être punis d'irrégularité. Toutefois ce nom appartient surtout aux prêtres et aux religieux qui vivent dans un ordre ou dans une congrégation bien réglée, comme le sont les collèges des églises épiscopales et collégiales.

Je me souviens qu'après la destruction de Soissons par les Huguenots, et particulièrement celle de notre abbaye de Saint-Jean, alors que le révérendissime et illustrissime Charles, cardinal de Bourbon, premier commentateur de cette dernière, qui était dans l'église, lisait sur un tableau accroché à la paroi la succession des abbés réguliers et qu'il vit dans le bas que cette maison en avait été écartée, Mgr. maître Nicolas Psalmée, évêque de Verdun, qui était présent (c'est lui qui a abrégé le concile de Trente par Méthode) me dit que je m'étais trompé sur cette inscription et que tous les cardinaux, archevêques et évêques sont chanoines de l'ordre de saint Augustin et que pourtant nous n'étions pas du tout privés d'abbés réguliers, parole que je trouvai certes conforme à la réponse apologétique qu'Erasme de Rotterdam a faite à un docteur chanoine de Louvain nommé Léüs, qui lui reprochait d'avoir été moine et d'avoir abandonné son état. « Je confesse bien, répondit Erasme, que mes faiblesses m'ont rendu incapable de ce saint état et que par dispense du Saint Père j'ai changé mon habit ; je peux bien pourtant affirmer que si j'avais pu porter le fardeau

f. 30 verso
de la religion, il n'y en a pas une qui me plaise davantage et où j'aurais mieux aimé entrer que dans celle dans laquelle j'ai vécu en portant l'habit et la robe que le grand Pontife de l'Eglise universelle, le saint pape de Rome, a l'habitude de porter toutes les fois qu'il célèbre l'office de l'Eglise pendant son pontificat. Certes ce nom de règle réformée par saint Augustin, docteur de l'Eglise, a toujours été si réputé et estimé qu'on trouve vingt-huit sortes de communautés qui l'observent, parmi lesquelles j'ai aussi remarqué les chevaliers de Malte. On peut donc penser que les chanoines mal dénommés séculiers (car ce nom *canonicus* équivaut à *regularis*) sont aussi appelés ainsi à cause de la règle apostolique qu'ils doivent garder, suivre et observer. Car si les évêques le sont, pourquoi les prêtres n'en seraient-ils pas, eux qui reçoivent les ordres sacrés et promettent obéissance à l'évêque ? Dans l'abbaye de Saint-Etienne-aux-Religieuses près de Soissons, il y a une charte donnée en 1170 qui dit qu'un évêque nommé Nivelon de Cherisy avait mis des religieux de l'ordre de saint Augustin dans cette abbaye, à charge pour eux et pour leurs successeurs de faire les vœux de religion et leur profession entre ses mains et celles de ses successeurs évêques. Qui empêche donc qu'à l'époque où l'évêque vivait en communauté avec ses chanoines il ne les ait astreints jadis au vœu de religion, tandis que maintenant ils promettent simplement l'obéissance ? De là vient donc que par la suite, étant privés de mense et de revenus, ils ont conservé ce nom de chanoine. Et il n'apparaît pas pensable que ce nom leur ait été attribué depuis peu de temps ; et certes Flodoard, chanoine de Reims en 950 et 960 n'appelle les chanoines de Soissons que par ce même nom.

Description de la hiérarchie ecclésiastique
de l'évêché de Soissons
Chap. 21.

Monseigneur l'évêque, chef de la hiérarchie de l'évêché, a pour conseil dans les affaires de plus grandes conséquences tout le chapitre de l'église mère. Et

comme coadjuteurs pour le spirituel, il a quatre archidiacres.

Les archidiacres sont ordonnés pour visiter, corriger et amender à la place de l'évêque ce qu'on trouve nécessaire dans les paroisses de l'évêché et c'est pourquoi on les appelle les yeux de l'évêque et ils sont quasiment pour lui des surintendants.

Dans tout l'évêché il y a quatorze doyennés que les archidiacres visitent chacun à sa manière et c'est la raison pour laquelle les archidiacres prennent leur nom des endroits ou des doyennés qu'ils visitent.

f. 31 recto

Le Grand archidiacre a les quatre doyennés les plus proches de la ville, à savoir les doyennés de la Chrétienté, de Vailly, de Chacrise et de Vivières.

Au doyenné de la Chrétienté il y a 20 paroisses

Au doyenné de Vailly, 22 paroisses

Au doyenné de Chacrise, 21 paroisses

Au doyenné de Vivières, 34 paroisses.

Dans plusieurs paroisses, il y a deux églises ou deux curés. Il y a 32 paroisses qui ne sont pas assujetties à un doyen.

L'archidiacre de la Rivière a droit sur quatre doyennés qui sont Vic-sur-Aisne, Coyolles, Béthisy et Blérencourt.

Au doyenné de Vic-sur-Aisne, il y a 17 paroisses

Au doyenné de Coyolles, il y a 22 paroisses

Au doyenné de Béthisy, 13 paroisses

Au doyenné de Blérencourt, 17 paroisses.

L'archidiacre de Brie a droit sur quatre doyennés qui sont Châtillon, Château-Thierry, Orbais et Chézy.

Au doyenné de Châtillon, il y a 31 paroisses

Au doyenné de Château-Thierry, 34 paroisses

Au doyenné d'Orbais, 28 paroisses

Au doyenné de Chézy, 23 paroisses

L'archidiacre du Tardenois a les deux autres doyennés, à savoir Bazoches et Oulchy avec les paroisses qui en dépendent.

Au doyenné de Bazoches, il y a 33 paroisses

Au doyenné d'Oulchy, 33 paroisses

Plusieurs de ces paroisses ont deux ou trois églises et secours.

Monseigneur l'évêque a son official pour exercer la justice spirituelle. Il a aussi son bailli pour exercer la justice temporelle. Avec le titre d'évêque, il a aussi celui de quart comte de Soissons.

f. 31 verso

Le chapitre comprend le collège des chanoines qui sont en tout 54.

Les chanoines des secours, communément appelés chapelains, sont au nombre de 32.

Les cardinaux affectés au chœur et qui doivent assister près de l'autel aux bonnes solennités sont 11. Anciennement, ils étaient douze, et ils sont prêtres cardinaux de cures affectées à ce service, dont les noms sont les suivants : les cardinaux curés de Notre-Dame-des-Vignes, de Saint-Léger, de Saint-Quentin, de Saint-Waast, de Saint-Martin, de Saint-Remi, de Saint-Germain, de Saint-Pierre-le-Vieux, de Saint-Jacques, de Cuffies, et de Leury.

L'ordre des dignités du chapitre : le Prévôt, le Doyen, le Chantre, l'Ecolâtre, le Grand archidiacre, l'archidiacre de la Rivière, l'archidiacre de Brie, l'archidiacre du Tardenois, le Trésorier, l'Argentier.

Nous avons parlé au chapitre précédent des prêtres cardinaux de la Grande église de Soissons. Ils étaient jadis au nombre de douze, et maintenant il n'y en a plus que onze, du fait que la cure de Saint-Pierre-à-la-Chaux est supprimée et réunie à celle de Saint-Léger. Ces douze prêtres étaient curés de douze paroisses qui étaient anciennement dans la ville et dans les faubourgs de Soissons. Car l'église de Leury était située près de la rivière, entre les paroisses de Cuffies et de Saint-Waast, où nous avons vu la chapelle de Saint-Julien qui a été détruite en 1568 par les hérétiques huguenots. Et l'église de Cuffies était celle qui est maintenant l'église de l'abbaye Saint-Etienne-aux-Nonnains. Les églises et les paroisses de Saint-Germain et de Saint-Pierre-le-Vieil étaient à l'intérieur de la ville, comme on le voit par l'histoire de Mgr. saint Prince citée ci-dessus et après la destruction de la ville, elles sont restées dans les faubourgs.

f. 32 recto

A la différence des deux autres églises qui ont le nom de Saint-Pierre et qui sont à l'intérieur de la ville, à savoir Saint-Pierre-au-Parvis et Saint-Pierre-à-la-Chaux, l'église de Saint-Pierre-le-Vieil est ainsi appelée comme si on voulait dire qu'elle est la plus ancienne des trois du nom de saint Pierre et qu'elle fait partie de la ville comme les deux autres. Quoi qu'il en soit, c'est d'une bien haute antiquité que ces douze paroisses ont été instituées et distinguées les unes des autres dans une même ville. Et il faut croire que cela ne s'est fait en partie qu'à cause de l'importance de la population et d'un revenu suffisant pour entretenir douze curés, ce qui permet de juger de la grandeur et du peuplement de la ville. Mais il est bien difficile de savoir quand ces paroisses ont tout d'abord été distinguées et séparées. Toutefois si ce que j'ai entendu dire est vrai, à savoir que ce fut un pape qui les éleva au titre de cardinalat, (encore qu'on n'ait pas pu me dire qui, ni quand), je pense que ce fut du temps du roi Louis le Bègue qui fut couronné à Soissons (comme nous le dirons à sa place) par le pape Jean VIII en 880. Car ce pape demeura un an en France et séjourna longtemps à Soissons, et il dédicaça l'église Saint-Médard. Ce qui le fait croire et dire ainsi, c'est que dans la lettre de fondation de Saint-Jean-dans-les-Vignes, (qui eut lieu 190 ans après) on mentionne que le curé de la paroisse de Saint-Jean était prêtre cardinal et qu'en dépit de cette fondation, il demeurerait assujéti à l'évêque et à l'archidiacre à cause de la cure.

Voyez ci-après le livre 6, aux chapitres 2, 15 et 16. Le curé des fonts n'est pas du nombre des cardinaux, soit parce qu'il est le premier prêtre vice-gérant de l'évêque dans la paroisse, soit parce qu'il est seulement curé des serviteurs et des hommes du corps de la Grande église, dont le Doyen se réserve la cure et la charge des chanoines chapelains habituels.

Fin du troisième livre

{Ce livre est de l'Abbaye Royale de Saint-Médard lez
Soissons. 1705}

Des antiquités de la ville et du pays de Soissons
Livre 4

Clotaire 1^{er}, roi de Soissons
Chap. 1.

Nous avons ci-dessus montré quels rois, princes et gouverneurs ont fait de Soissons leur siège ordinaire jusqu'à l'époque du roi Clovis 1^{er}, et quels évêques ont dirigé l'église jusqu'à saint Prince, frère germain de saint Remi archevêque de Reims. Maintenant, nous racontons ce qui est arrivé pendant la première tétrarchie du royaume de France dans notre ville, durant le règne de Clotaire, fils de Clovis, le premier roi chrétien qui mourut en 514 et laissa quatre enfants : Childebart, Clotaire, Clodomir et Thierry. Ces quatre fils partagèrent le royaume de France en tétrarchie : Childebart fut roi de Paris, Clotaire, roi de Soissons, Clodomir, roi d'Orléans et Thierry, roi de Metz. Sous le royaume de Paris étaient comprises les provinces du Poitou, du Maine, de Touraine et d'Aquitaine. Sous celui de Soissons, le Vermandois, la Picardie, les Flandres et la Normandie. Sous celui d'Orléans était la Provence, la Bourgogne et le Dauphiné jusqu'à la mer. Et sous celui de Metz, la Lorraine (alors appelée l'Austrasie) et les pays de deçà du Rhin jusqu'à Reims.

Les Chroniques les appellent rois de Paris, de Soissons, d'Orléans et de Metz d'après une façon ancienne de parler qui désignait les rois du nom de la ville capitale. Voilà ce que dit l'Histoire de France nouvellement dédicacée au roi Henri III en 1585, où Soissons est appelée capitale du royaume et des provinces du Vermandois, de Picardie, des Flandres et de Normandie, selon le partage fait entre les héritiers de Clovis. Cela va contre l'opinion de Thevet qui dit que le roi Clotaire prit par la force le pays de Picardie, la Normandie et les Flandres qu'occupaient les Romains et fit de Soissons sa ville royale où il résidait ordinairement.

f. 33 recto

Comment sainte Radegonde a été reine
de Soissons
Chap. 2.

L'Histoire citée plus haut raconte que vers 524 trois frères régnaient en Thuringe. (Ceux qui disent que Thoringe ou Thuringe est le pays qui actuellement est appelé Lorraine se trompent, car elle est au-delà du Rhin dans le pays de Saxe, le long du fleuve de la Saale ; la Lorraine s'appelait alors Austrasie). Ces trois frères étaient Baderic, Hermenfroy et Bertaire. Hermenfroy, à cause de l'ambition qu'il avait d'être le seul roi de Thuringe sans frères ni compagnon, tua tout d'abord Bertaire, puis il voulut en faire autant à Baderic qui se défendit si bien que ce cruel Hermenfroy ne put rien lui faire. Hermenfroy, qui voulait aller jusqu'au bout de son intention fit alliance avec Thierry, roi de Metz et de Bourgogne et l'appela à son secours contre son frère, lui promettant qu'après avoir vaincu ce dernier, ils partageraient entre eux le royaume de Thuringe. Thierry, dans cette espérance, lui apporta un tel secours que Baderic fut défait. Mais Hermenfroy,

s'étant servi de Thierry, se moqua de lui et s'emparant de la Thuringe, il ne lui en donna aucune part. Dès lors Thierry, irrité par la perfidie d'Hermentfroy, a décidé de se venger de lui et d'avoir par les armes ce dont il avait été privé par la mauvaise foi d'Hermentfroy. Il appela à sa rescousse son frère Clotaire en lui faisant espérer la moitié des conquêtes et du butin, et tous deux pénétrèrent en Thuringe avec une forte armée ; ils y firent un tel carnage des thuringiens que Hermentfroy se rendit sur sa foi. Mais peu après, alors que Thierry et lui se promenaient le long des remparts de la ville de Tolbiac, Thierry le fit précipiter du haut du mur en bas. C'est ainsi que mourut ce perfide Hermentfroy par la perfidie de Thierry. Clotaire, trouvant parmi les prisonniers Ragonde, ou Radegonde, fille de Bertaire, princesse d'une remarquable beauté, la prit et l'épousa sans en avertir son frère Thierry. Ceci est tiré de l'Histoire de France composée par Bernard de Girard.

Abrégé de la vie de madame sainte Radegonde
Chap. 3.

Maître Jean Boucher, auteur de l'Histoire d'Aquitaine, qui, sur l'ordre de madame Claude, reine de France, femme du roi François 1^{er}, a aussi composé l'Histoire du roi Clotaire et de sainte Radegonde son épouse, raconte que longtemps avant de l'avoir épousée, Clotaire l'avait fait élever au château d'Athies, près de la ville de Péronne ; elle y vécut très saintement comme religieuse et elle avait fait vœu de virginité

f. 33 verso
perpétuelle, mais cependant pas expressément ni solennellement. Le roi sexagénaire, après le trépas de sa troisième femme, voulut l'épouser. Ayant appris cela, elle projeta de s'enfuir en Basse Picardie vers le pays des Flandres. Après avoir longtemps cheminé, elle se trouva (par la Providence divine) près de Soissons. On pense que ce fut sur la montagne de Missy-sur-Aisne où l'on voit encore les traces du miracle. Et elle fut trouvée par les gens du roi qui chassaient par là, non loin de la maison royale (appelée maintenant la Prévôté de Chivres), puis elle fut amenée au roi. Elle fut persuadée par des gens de bien d'accepter de donner son consentement à ce mariage pour le bien du royaume, avec l'espoir que le roi, qui était un homme cruel et atroce, deviendrait plus doux et humain grâce aux remontrances et aux bonnes leçons de la reine. Ce mariage eut lieu en 551 ; Sainte Radegonde avait 36 ans ; c'était la vingt-septième année de sa captivité, car elle n'était âgée que de neuf ans quand elle avait été prise dans son pays, selon ce que dit Boucher au chapitre 4 du premier livre. Elle a été mariée six ans seulement, sans avoir eu d'enfant du roi comme le prouve bien cet auteur, même si certains ont voulu dire le contraire. Pendant ce temps, elle continua toujours ses dévotions habituelles, ses œuvres pieuses et ses soins aux malades jusqu'à en déplaire au roi. Ce dernier disait souvent qu'il avait une femme qui sentait plus la bonne sœur qu'une reine. Elle veillait et priait sur une haire de crin pendant que le roi dormait. Dès qu'il était réveillé, elle lui faisait plusieurs belles exhortations sur les jugements de Dieu, sur la brièveté de cette vie, sur le compte qu'il nous faudra rendre de nos œuvres après la mort. Quelquefois elle était écoutée, quelquefois non,

551

tant le roi était difficile. Elle l'avait souvent prié de vouloir l'autoriser à être religieuse parce qu'il était très vieux, et aussi parce qu'elle avait un remords de conscience de n'avoir pas pu accomplir ce qu'elle avait toujours eut envie de faire avant son mariage. Enfin le roi tua son frère (auquel il avait promis de rendre le royaume de Thuringe en faisant mariage), ce qui servit de prétexte à la reine de demander son congé, ce qu'elle obtint très facilement, et pour sa subsistance et son nécessaire, on lui donna une terre et un village situés à deux lieues de Poitiers nommé Sées. Alors la sainte reine et vraie épouse de Jésus-Christ quitta Soissons et s'en alla à Noyon chez saint Médard, évêque du lieu, et lui ayant exposé les raisons de son voyage, elle lui demanda de prendre le voile. L'évêque le lui ayant refusé plusieurs fois, un jour de fête elle s'habille en religieuse dans la sacristie de l'église et elle vient à l'autel où il chantait la messe ; elle l'adjure au nom de celui qu'il consacrait de la bénir et de lui donner le voile sans avoir plus d'égards pour la puissance du roi

Sées

f. 34 recto
terrestre que pour celle du Roi des rois. Ceci est arrivé en 557. Après avoir reçu la bénédiction avec l'habit de religion, la bonne dame s'en est allée à Sées près de Poitiers, où se rendit le roi, qui se repentait de l'autorisation qu'il lui avait donnée et qui espérait la reprendre, mais il en fut empêché par un miracle évident. La sainte, qui fuyait pour aller à Poitiers et qui était poursuivie de très près rencontra un laboureur qui semait de l'avoine ; alors elle lui dit que si quelqu'un lui demandait s'il n'avait pas vu passer par là une religieuse, il répondit oui et qu'elle était passée alors qu'il commençait à semer son avoine. Le roi arriva là avec ses gens et on interrogea le laboureur ; on vit alors l'avoine pousser et croître miraculeusement, si bien que désormais le roi cessa de vouloir la contrarier et lui donna tous les moyens de faire bâtir le monastère qui fut depuis appelé de Sainte-Croix, à cause de la vraie Croix qu'elle y fit apporter des pays d'Orient, et elle y a saintement vécu avec plus de quatre-vingts filles ; elle y a fait de nombreux beaux miracles, comme on peut le voir dans les histoires de Boucher, de l'évêque Fortunat et de Baudouine la servante de la reine. Elle mourut le 8 août 592 après avoir été religieuse pendant quarante-six ans et elle survécut vingt-huit ans à Clotaire.

557

miracle

592

Ouverture du tombeau de madame
sainte Radegonde
Chap. 4.

Le 28 mai 1412 on procéda à l'ouverture du tombeau de madame sainte Radegonde à la requête de Jean, duc de Berry. Il s'y trouva l'évêque de Poitiers et beaucoup d'autres personnes. Une fois le service accompli en grande cérémonie (comme cela convenait en la circonstance), les prélats, accompagnés par le duc Jean, descendirent dans la chapelle voûtée où était le tombeau et qui était remplie de cierges allumés. Sur l'ordre de l'évêque de Poitiers, les maçons, avec leurs marteaux et leurs outils, ont ouvert le tombeau qui était en marbre brun. Alors qu'ils faisaient cela, un éclat du marbre a sauté violemment des marteaux dans l'œil d'un des maçons avec une telle force que la prunelle de l'œil était presque sortie de sa place, ce qui n'arriva pas

sans une grande douleur. Toutefois le pauvre maçon, espérant grandement être rapidement guéri grâce aux mérites et à l'intercession de la sainte, ne quitta pas la compagnie et attendit que le tombeau fût ouvert. A l'intérieur, on a trouvé le corps de la sainte qui exhalait une odeur plus parfumée que le baume et il était entier, voilé, couronné et les mains jointes, bien qu'il y eût 820 ans moins deux mois qu'on l'y

f. 34 verso
avait mis. Chacun s'est réjoui et s'est félicité d'avoir vu une si noble et digne chose et après que les prélats eurent fait la commémoration et les prières de la sainte, le duc Jean demanda deux choses. La première, deux anneaux, qui étaient encore aux doigts de la sainte, et sa tête pour la transporter à la Sainte Chapelle de Bourges. Cela lui fut octroyé par le prieur et les chanoines de l'église avec le consentement de l'évêque, plus par crainte que pour autre chose. Toutefois Dieu ne permit pas qu'il en eût rien d'autre qu'un seul des deux anneaux, car quand il a voulu prendre le second, le doigt où il était se retira. Et alors qu'il touchait la tête, quand on voulut la séparer du corps, il survint dans la chapelle (qui est obscure parce qu'elle est sous terre) une lumière surnaturelle si grande qu'on ne pouvait pas se voir l'un l'autre ; et pendant ce temps, le tombeau s'est divinement refermé sans intervention humaine. Le duc Jean, voyant donc que Dieu ne voulait pas qu'il ait quelque chose du corps de sainte Radegonde, se contenta de l'anneau qu'il emporta ; mais avant de sortir de l'église, le maçon qui avait été blessé à l'œil s'est prosterné devant le duc et l'a prié d'appliquer contre son œil l'anneau qu'il avait pris à la sainte, ce qui fut fait par un homme d'église, et aussitôt le maçon recouvra la vue et vit des deux yeux aussi bien et même mieux qu'il ne l'avait jamais fait. On en remercia donc Dieu. Et après avoir fait une offrande conséquente à l'église, le duc demanda à l'évêque de Poitiers, au prieur et aux chanoines de l'église, de célébrer désormais la solennité de cette ouverture en vertu des miracles qui y étaient arrivés. Ils l'accordèrent et on en fit un service particulier. Ce chapitre est tiré du livre 4 de l'Histoire citée plus haut, composée par maître Jean Boucher.

Transfert d'un ossement de madame
sainte Radegonde et séparation des églises de
Chivres et de Missy-sur-Aisne
Chap. 5.

L'auteur de l'Histoire citée ci-dessus dit que le duc n'a eu que l'anneau du doigt de madame sainte Radegonde ; toutefois il nous a semblé du contraire par une lettre authentique écrite sur parchemin, signée et scellée que nous avons vue

[note en bas de feuillet]

Et il faut noter que selon l'Histoire de France, Jean, duc de Berry, frère et oncle de rois, est mort à Paris dans son hôtel de Nesle, âgé de 89 ans, en 1416 et qu'il a été à la prise de Soissons par les Armagnac en 1415, soit deux ou trois ans après avoir fait ouvrir le tombeau de sainte Radegonde. Il a longtemps été gouverneur de Paris et de l'Île de France.

f. 35 recto

en la sacristie de l'église sainte Radegonde de Missy et c'est Pierre Thinoy, chanoine de la Grande Eglise de Soissons qui m'en a fait souvenir. Ce dernier, quand il était vicaire du curé de cette église, l'a souvent eue en mains et lue, mais elle a été perdue par les ravages des Huguenots en 1567. Elle contenait en substance une partie du récit qui avait trait à l'ouverture du tombeau de sainte Radegonde, mais elle ajoutait que quand le duc de Berry a voulu retirer l'anneau de la sainte, la jointure qui le touchait a suivi ; il l'a prise et l'a gardée pour lui avec l'anneau ; et quelque temps après (soit que cela lui ait été ainsi révélé, soit parce qu'on les avait trouvés miraculeusement à Missy), il donna l'os et la jointure du doigt de la dame à l'église de ce lieu, qui était dédiée au nom de Dieu et de la Vierge Marie et qui avait été érigée en paroisse peu de temps auparavant. Le reliquaire est devenu aussitôt après célèbre dans tout l'évêché de Soissons à l'occasion d'un très beau miracle que le peuple a vu et a connu. Un prêtre lépreux faisait une neuvaine ou quelques jours de prières en l'honneur de la sainte dans cette église, et après ces prières il a été complètement guéri ; reconnu comme tel, il a prié l'évêque de Soissons et le curé de Missy de bien vouloir lui permettre de porter le reliquaire à travers l'évêché en l'honneur et à la gloire de Dieu et de la sainte. L'ayant obtenu, il s'en acquitta si bien qu'un pèlerinage très important commença à être institué par des gens de tous pays dans l'église et rapporta ainsi une grande somme de deniers à sa fabrique. Il y avait dans cette église des lettres de certification sur tout ceci qui ont été perdues avec les autres pendant les troubles. Et il faut louer Dieu de ce que l'os qui avait été jeté à terre par les Huguenots a été trouvé depuis, reconnu et remis à sa place, car on dit qu'à Poitiers le saint corps tout entier a été brûlé par les hérétiques.

Quelque temps avant cette translation, a eu lieu la séparation de l'église de Missy et de celle de Chivres à la requête et sur les plaintes des habitants de Missy. Je l'ai vu sur une charte à ce sujet, qui avait été donnée au chapitre de Soissons et que feu de bonne mémoire le chanoine maître Nicolas Oblet m'a permis de transcrire dans sa maison en 1563, ce que je faisais à la demande et sur la recommandation de feu Thomas Berthin, mon père. Dans cette lettre, on exposait la même chose que sur la plainte ; on délégua quatre chanoines du collège pour aller s'informer sur tout le revenu de la cure. Ils rapportèrent que ce revenu se montait bien à soixante livres nègres, ce qui revient à cinquante livres tournois. On décida donc qu'il y aurait un curé en chef à Missy (que la lettre appelle Mincy, ainsi que plusieurs autres que j'ai lues) puisque la somme de vingt-cinq livres tournois suffisait pour la nourriture et l'entretien d'un homme d'église. Et parce que cela est remarquable, j'ai voulu l'insérer ici.

f. 35 verso

Le roi d'Yvetot
Chap. 6.

En 533, le roi de Soissons Clotaire a tué Gautier, seigneur d'Yvetot en Normandie, un jour de Vendredi Saint, dans sa chapelle pendant le service divin. Certains disent que l'occasion de ce meurtre a été la suivante :

ce Gautier était un brave et vaillant gentilhomme, chambellan du roi, et surtout courageux contre les ennemis de la Foi. Cela le rendit grandement aimé du roi, mais au contraire haï et jaloux de certains courtisans qui lancèrent contre lui tant de calomnies (vices domestiques dans les cours des rois) qu'ils le rendirent indésirable au roi. Ce dernier changea son amitié en haine et dès lors il ne fit plus aucun compte de Gautier, menaçant même de le tuer. Ayant été averti et voulant éviter la fureur de son prince (un prince est toujours à redouter pour son sujet), Gautier a sagement quitté la cour en secret et s'est absenté de la France pendant dix ans. Pendant cette période, il guerroya beaucoup sur mer et sur terre contre les Sarrasins et remporta sur eux plusieurs victoires. Après quoi il s'en est allé à Rome chez le pape Agapet qui le reçut en grand honneur. Et comme Gautier désirait beaucoup retourner dans sa patrie (dont le désir aiguillonne le cœur des hommes par dessus toutes choses), le pape, à sa demande, écrivit à Clotaire des lettres en sa faveur. Il le pria, étant donné que Gautier avait été banni sur de faux rapports et que c'était un homme de bien et un vaillant chevalier qui avait rendu de nombreux et notables services à la Chrétienté, de bien vouloir le recevoir en grâce et le remettre dans ses biens. Gautier, accompagné de ces lettres, est arrivé à Soissons, où se trouvait le roi, le jour du Vendredi Saint. Et comme le roi était dans sa chapelle à écouter le service, Gautier, qui voulait adorer la Croix, pénétra dans la chapelle et a présenté au roi les lettres du pape. Le roi de prime abord ne reconnut pas Gautier à cause de sa longue absence hors du royaume, mais, en prenant et en lisant les lettres, il le reconnut, tira son épée, ou selon d'autres il prit celle d'un soldat qui était près de là, et il le tua. Le pape, indigné de cet acte par trop cruel, fit savoir au roi qu'il devait réparer cette faute ou qu'autrement il jetterait l'interdit sur son royaume. Alors Clotaire, ayant sur sa conscience le remords de son crime, décida qu'en réparation de cet acte, les seigneurs d'Yvetot et leurs héritiers seraient désormais entièrement quittes de l'hommage, du service et de l'obéissance dus au roi pour la terre d'Yvetot, vu également que le droit civil et le droit commun sont d'accord sur la sentence qui dit que le seigneur qui fait outrage à son vassal et à son sujet perd le fief, l'hommage et les obligations que ce dernier lui doit. Clotaire en fit des lettres scellées libérant les seigneurs d'Yvetot et leurs successeurs

f. 36 recto

à jamais de tout hommage. Le récit ci-dessus est tiré de l'Histoire de France. Certains pensent que ce fait est arrivé dans la chapelle Sainte-Sophie de Saint-Médard.

La pénitence du roi Clotaire Chap. 7

A cette époque, saint Prince, saint Loup et saint Bandry ont été évêques de Soissons, saint Remi, archevêque de Reims et saint Médard évêque de Noyon. De ce fait, Clotaire ne manquait pas de personnes saintes et savantes pour bien le conseiller ; et pourtant il s'abandonnait grandement aux vices et à la méchanceté, au comble de toutes ses cruautés. A la fin toutefois, grâce aux remontrances des gens de bien, ou grâce à leurs mérites et à leurs prières, en particulier celles de sainte Radegonde,

sa dernière épouse (car il en avait eu plusieurs autres), il se mit à faire pénitence. Car peu de temps avant de mourir, (dit notre histoire de France), il a commencé à se remettre en mémoire les grands maux qu'il avait faits ou fait faire, et il poussait de grands soupirs et de grands cris en disant souvent ces mots : « Vah ! Comment est ce grand roi du ciel qui tue ainsi et fait mourir les plus grands rois et les plus grands princes de la terre ? » Puis il ajoutait : « Et comme celui-ci est immortel, aussi est-il meilleur que tous les princes mortels qui sont au monde. Et puisqu'il est le meilleur, il est aussi le plus puissant. S'il est le plus puissant, il dispense donc aussi largement la grâce et la miséricorde ; il ne se complaît pas, comme beaucoup d'hommes, dans la ruine des méchants, mais doux et débonnaire, il embrasse avec pitié la repentance des pécheurs qui reviennent vers lui. C'est cette faveur qu'il faut souhaiter de tout notre cœur et nous ne devons jamais désespérer de l'infinie bonté de sa miséricorde »

Saint Médard évêque de Noyon Chap. 8.

Parce que saint Médard a toujours été vis-à-vis de notre roi Clotaire considéré comme un homme de très sainte vie et que ce dernier suivait son conseil en tout et partout plus qu'aucun autre, j'ai bien voulu insérer ici une partie de la vie de ce saint évêque et de son frère Gildard. Ils étaient tous deux frères utérins, c'est-à-dire nés d'une même mère et d'une seule portée, comme on dit. Ils étaient les enfants de Nectard et de sa femme Protage, personnes issues de la noble lignée des seigneurs de Sélency en Vermandois. Ils ont été envoyés à l'école le même jour et sacrés évêques le même jour, Médard à Noyon et Gildard à Rouen. Avant de parvenir à ces honneurs et à ces dignités, Gildard a été élevé dans la maison d'un noble chevalier de sa parenté nommé Arthus, qui habitait dans la ville de Rouen, et Médard était sous la discipline de l'évêque de Vermand, tous deux ayant été bien recommandés par leurs parents auprès de ces guides pour bien les endoctriner et instruire, ce qui a été fait avec un tel soin qu'en peu de temps ces deux jeunes frères ont été en grande

Sélency

f. 36 verso

admiration auprès de la population en raison de l'admirable promptitude qu'on leur voyait à faire tous les exercices de notre foi chrétienne. Comme il arriva que l'archevêché de Rouen et l'évêché de Noyon étaient vacants et sans pasteurs en même temps, les évêques, convoqués avec le clergé et le peuple, les ont élus comme leurs pasteurs et ils ont été sacrés ensemble, à ce qu'on dit. Il est bien vrai que le premier siège de saint Médard a été à Vermand, ville dont il ne reste plus rien qu'une abbaye de l'ordre de Prémontré, et encore celle-ci a-t-elle été presque entièrement détruite par les hérétiques huguenots en 1567. La ville de Vermand avait été saccagée et rasée du temps des Vandales et des Huns ; ce fut la raison pour laquelle saint Médard quitta ce lieu et transféra le siège épiscopal à Noyon. Sigebert, dans sa Chronique, vers 535, ajoute ce point et dit qu'après la mort de saint Eleuthère, évêque de Tournay, saint Médard a pris la charge des deux évêchés et qu'après lui ses successeurs en ont joui et profité pendant plusieurs années jusqu'à l'époque du pape Eugène III et

535

Tournay et
Noyon

1148

de Simon, évêque de Tournay, qui est mort en 1148. Il dit aussi que les deux frères évêques ont été délivrés de leurs charges le même jour et reçus au Ciel en 556 ; et il ajoute les propos suivants au sujet de saint Médard : « In cujus transitu coelum apertum est, et divina ante eum micuerunt luminaria spatio duarum horarum. Cujus corpus Clotarius transferri fecit ad urbem Suesionensem, permittens quod super eum decentissimam basilicam aedificaret, et inibi religiosorum conventum statueret. Quod opus quidem coepit sed filius ejus Sigisbertus adimplevit. » C'est-à-dire qu'« à la mort de saint Médard le ciel s'est ouvert et les luminaires divins ont brillé devant lui pendant deux heures. Clotaire a fait transporter son corps à Soissons, promettant de faire édifier dessus une très belle église et de mettre en cet endroit un couvent de religieux ; il a bien commencé cette œuvre, mais c'est son fils Sigebert qui l'a achevée ».

Saint Bandry, évêque de Soissons Chap. 9.

Après la mort de monseigneur saint Loup, fils et successeur dans l'épiscopat de Mgr. saint Prince, le clergé et le peuple de Soissons élirent Mgr. Bandry, homme très estimé de chacun pour sa bonne vie et son savoir, et cette élection fut très agréable au roi Clotaire 1^{er} alors roi de

f. 37 recto

Soissons. L'évêque, une fois installé et consacré, a voulu s'acquitter de sa charge selon sa conscience et s'est mis à faire des aumônes aux pauvres à cause de la misère de l'époque ; pour cela, il utilisait son bien et celui de son église, trop libéralement au gré de certaines personnes de son clergé. Et avec cela, il prêchait très librement contre les idées et les intentions de certains courtisans et officiers de justice, si bien qu'à la fin il fut si mal accepté des clercs et des courtisans laïcs, qui préféraient leur plaisir et leur propre intérêt à celui des pauvres et qui désiraient plus être flattés que réprimandés dans la chaire de la vérité, qu'ils le blâmèrent et le diffamèrent en secret et en public, et finalement ils l'accusèrent devant le roi en disant qu'il avait prêché contre l'honneur des nobles et de la justice, et aussi que de la même façon il n'avait pas respecté celui du Prince, et qu'il dépensait le bien de l'Eglise avec prodigalité ; il se prononçait par trop contre tous les états et il était en tout cela poussé et conduit par une folle arrogance et une folle outrecuidance de sa personne et par le mépris des autres. Clotaire, facile à persuader et prompt à exécuter, sans vouloir faire entendre la cause par un concile provincial et sans demander l'avis d'un évêque à ce sujet, usa contre saint Bandry de sa cruauté habituelle et par la sentence des juges laïcs (qui dans ce cas étaient juges et parties) il le fit condamner à l'exil. Le saint évêque a donc accepté d'obéir et de subir patiemment cet opprobre avec les peines qui s'ensuivaient, et il s'est retiré dans un monastère du royaume d'Angleterre où il s'est soumis à l'obéissance d'un abbé. Ce dernier, qui ne connaissait pas le degré de sa dignité ni son état (ce que l'évêque a voulu cacher de peur de ne pas être accepté), le chargea de cultiver le jardin, où il travailla pendant sept ans. Mais à la fin on s'aperçut bien à sa conversation et à sa manière de

vivre que c'était quelque grand personnage ; parce que Dieu l'assistait de ses miracles, on eut de nombreuses fois la preuve que les herbes qui poussaient dans son jardin guérissaient plusieurs sortes de maladies, contrairement à la propriété d'autres plantes semblables cueillies ailleurs dans le pays. Le seul point que tout le monde ignorait, c'était qu'il était évêque. Pendant ce temps, il y eut une étonnante stérilité dans le pays de Soissons, et ensuite une telle mortalité qu'on commença à avoir des soupçons, puis la ferme opinion, que Dieu se vengeait de ce qu'on avait fait chasser le saint évêque Bandry dans un exil lointain d'une façon trop légère, voire même tyrannique. Cette rumeur insistante parvint aux oreilles de Clotaire qui ne trouva pas mauvaise cette crainte populaire.

f. 37 verso

Sur sa proposition au Conseil, on ordonna qu'on irait chercher l'évêque là où il pouvait être et le rappeler de son exil sur son siège épiscopal. On le trouva, et alors qu'on le ramenait dans son évêché, une grande foule pratiquement innombrable de gens à cheval et à pied alla au devant de lui. Tout en le conduisant, ils arrivèrent près du village nommé Artaise, distant de Soissons d'environ trois lieues : où, en raison de la grande chaleur et la longue fatigue du chemin le peuple avait très soif. Et pourtant on ne trouvait ni puits ni fontaine en cet endroit qui pût secourir le peuple. Alors ce bon pasteur, qui avait le souci de rassasier son troupeau aussi bien corporellement que spirituellement, à l'exemple de Moïse qui conduisait les enfants d'Israël, pria Dieu de bien vouloir envoyer de l'eau dans ce désert pour abreuver son peuple défaillant de soif, et aussitôt voilà qu'il jaillit de terre à la vue de tout le monde une très belle fontaine ruisselante et donnant une bonne eau dont chacun but à foison. Cette fontaine existe encore sous la forme d'un puits dans la forêt de Retz, non loin du grand chemin de Paris et il y a une chapelle du nom de Métaire, à cause de la métairie de ce lieu qui appartient à l'abbaye de Longpont. Et tous les ans, à une certaine époque, les curés et les paroissiens d'Artaise vont en procession à ce lieu en mémoire du miracle. De là, on amena ce saint prélat à Soissons et on le réinstalla dans son siège en grande joie et au contentement de tous les diocésains. Peu de temps après survint la mort de saint Médard à l'enterrement duquel, comme nous l'avons dit, saint Bandry assura l'office divin. Il a fait plusieurs belles fondations et en particulier à l'église de Saint-Crépin-le-Grand où il mit un bon nombre de chanoines pour y assurer jour et nuit le service divin. Mais quelque temps après, à la place des chanoines ou des prêtres séculiers, on y a mis des moines de saint Benoît. Or quand il a plu à Dieu de rappeler à lui ce saint évêque, ce dernier fut saisi par une forte fièvre qui le délivra de ses fatigues et mit son corps au repos éternel ; suivant ses volontés, il a été enterré dans l'église de Saint-Crépin.

et de là dans un autre lieu situé dans la forêt de Retz nommé les Edifices

Fondation de l'abbaye de Saint-Médard Chap. 10.

Le roi Clotaire a toujours été un grand familier de saint Médard qui avait été choisi par Clotilde comme étant l'homme le plus savant et le plus sérieux après saint Remi pour catéchiser le feu roi Clovis, et il avait une telle confiance dans sa sainteté qu'il recommandait

souvent à ses prières sa personne et le bon succès de ses affaires. Et c'est sur les conseils du saint évêque qu'il a fondé un monastère dans son palais de Soissons. Et le roi avant sa mort lui demanda de bien

f. 38 recto

vouloir permettre et ordonner d'y transporter et inhumer son corps après son trépas. C'est ce qui s'est fait au grand regret du clergé et du peuple de Noyon par le ministère de saint Bandry, évêque de Soissons, qui le déposa dans une crypte sous terre au plus bel endroit du palais, où le roi avait décidé de faire bâtir l'église du monastère. Et pendant ce temps, il a fait élever sur la tombe dans la grotte un petit tabernacle où, comme le dit l'Histoire, « fecit aedificare parvum tugurium, quousque ad faciendum inibi templum necessaria praepararet ». Voilà pourquoi ce monastère a eu le nom de Saint-Mard, forme syncopée de Médard, comme c'était l'habitude dans le temps dans ce pays. Toutefois les plus anciennes chartes que nous y avons eues en mains et vues grâce au vénérable religieux Jean Judas, prieur claustral de ce lieu, appellent cette abbaye « monasterium sanctae Mariae et sancti Petri quod est extra suessorum civitatem situm ubi dominus Medardus requiescere et Daniel abbas praeesse videtur » c'est-à-dire : « le monastère de la vierge Marie et de saint Pierre, qui est situé hors de la ville de Soissons, où Mgr. Médard semble reposer et l'abbé Daniel commander ». Par d'autres lettres plus récentes, ce lieu est appelé monastère de Saint-Pierre, de Saint-Etienne et de Saint-Médard, et par les dernières seulement de Saint-Mard. J'ai vu alors la copie d'une charte donnée par le pape Jean III en date de 562, qui donne au monastère (pas encore construit) le privilège d'être à la tête de tous les autres monastères de France. Ce privilège a été donné deux ans avant la mort de Clotaire.

562#

Le nombre des premiers religieux qui étaient en ce lieu sous la responsabilité du révérend abbé Daniel se trouve avoir été officiellement de trente, qui faisaient le service divin dans une chapelle qui était alors au bout du palais royal soit de Sainte-Sophie ou autre.

Mort du roi Clotaire Chap. 11.

En 564, alors que le roi Clotaire était à Compiègne où il y a une très belle forêt, il eut envie d'aller à la chasse ; il s'y fatigua et s'y excita tant qu'une très dure et très forte fièvre le saisit et le tortura longtemps. Ayant alors appelé ses enfants, il recommanda spécialement à l'un d'eux, Sigebert, de ne pas manquer de faire transporter son corps après sa mort dans l'abbaye de Saint-Médard de Soissons et de l'enterrer là, et par dessus tout de faire achever les travaux aussi bien de l'église que des lieux claustraux selon les projets et les études qui étaient prévus. La mort du roi étant arrivée un peu après, Sigebert et ses frères, obéissant à l'ordre et aux dernières volontés de leur père, le firent enterrer dans une petite chapelle basse vis-à-vis du cercueil de saint Médard ; et on grava son effigie sur une tombe très haute et très riche où il est encore écrit aujourd'hui : « Clotarius rex fundator hujus ecclesiae. »

Il semble que saint Benoît vivait encore. Car d'après les Histoires, il prédit au roi Totile qu'il mourrait

dix ans après son avènement à Rome en 552, ce qui était dix ans seulement avant la date de la commémoration de la fondation de Saint-Médard.

f. 38 verso

Les lieux des anciennes sépultures Chap. 12.

D'après les récits de nos Histoires, il semble bien que les premiers rois et princes de France ont eu grand soin de leurs sépultures qui ont été choisies dans des lieux qu'ils avaient bâtis eux-mêmes et qui étaient dédiés en l'honneur de Dieu et de quelque saint selon leur dévotion ; ils y faisaient des fondations à perpétuité pour la guérison et le salut de leurs âmes. C'est ainsi que le premier roi chrétien Clovis fonda l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul près de Paris sur un mont aujourd'hui appelé Sainte-Geneviève dans laquelle il s'est fait inhumer avec sa femme Clotilde. Leur fils Chilbert, roi de Paris, fonda l'église Saint-Vincent, appelée depuis Saint-Germain-des-Prés, bâtie en 525, où il fut enterré en 550. Clotaire, roi de Soissons, et son fils Sigebert ont fondé Saint-Médard et y ont tous les deux leur sépulture. Cette coutume semble avoir été également pratiquée par certains de nos premiers évêques. Saint Augustin, dans son livre De cura pro mortuis agenda, montre que les anciens Chrétiens désiraient beaucoup être enterrés auprès des corps des martyrs et des saints confesseurs : leurs tombeaux étaient faits de façon à pouvoir facilement y entrer et y faire ses prières. « Excubabat (dit-il), populus ad sepulchra martyrum ». « Le peuple veillait sur les tombes des martyrs. » Et je crois que cette mode venait des Juifs qui donnaient à leurs tombeaux la forme de maisonnettes ou de logettes bâties dans lesquelles on pouvait entrer et rester debout, comme nous le lisons à propos de saint Pierre et de saint Jean : ils sont entrés dans le sépulcre de Jésus-Christ et Marie-Madeleine y était en train de pleurer. J'estime que tel était le tombeau du prophète Elysée dans lequel on a jeté le corps d'un mort qui est ressuscité aussitôt après avoir touché les saints ossements. J'ai la même opinion sur celui qu'Abraham a fait construire pour sa femme Sarah, quand elle est morte, dans la grotte double qu'il acheta aux enfants d'Emor. C'est de là que sont venues tant de belles fondations d'églises, de monastères, de chapelles et d'autres lieux que la dévotion des premiers Chrétiens a voulu édifier pour la guérison de leurs âmes.

525

Saint Prince et saint Remi Chap. 13.

Ces deux saints évêques frères germains, saint Prince, évêque de Soissons et saint Remi, archevêque de Reims, comme deux luminaires brillants, ont illustré la foi chrétienne dans cette Province et ont éclairé le peuple de la doctrine apostolique, si bien qu'on peut dire d'eux qu'ils sont deux ormes et deux flambeaux qui brillent devant Dieu et qu'ils ont le pouvoir de fermer le ciel aux nuages et d'ouvrir ses portes, parce que leurs langues sont devenues

f. 39 recto

les clés du ciel. Car par leur bonne vie et par leur enseignement, les cieus nous ont été ouverts, les nuages

de l'ignorance nous ont été enlevés et chassés par la lumière de leur prédication : et tout ce que nous avons de vertu et de grâce vient d'eux, comme de deux fontaines ruisselantes fournissant une eau vive, très pure et très claire dans nos cœurs et dans nos esprits. Jusqu'à leur époque, il régnait encore dans ces pays quelques nuages de paganisme : les Romains, les Vandales, les Huns, les Goths ou les Francs y gouvernaient le temporel. Et bien qu'il y eût beaucoup de saints personnages, à la vérité ils vivaient (comme on dit) comme la rose entre les épines et le froment au milieu de l'ivraie ; mais à l'époque de ces deux grands flambeaux, toutes les ténèbres ont été chassées et la lumière de notre foi a été abondante en pleine clarté. Et de même qu'il avait plu à Dieu de nous convertir à la foi par deux frères, de même il lui a plu de nous consolider dans cette foi par deux frères. Le plus jeune d'entre eux, qui était saint Remi, a été élu archevêque de Reims à 471 22 ans, dans l'année de notre salut 471. Il est mort en 545 et a été évêque 74 ans : référence dans Flodoard, chapitre 15 du 1^{er} livre. J'aurais bien aimé que nos prédécesseurs aient été aussi diligents à nous remémorer les actes vertueux de monseigneur saint Prince que l'archevêque Hincmar et Flodoard ont été soucieux de nous laisser par écrit les vies de saint Remi et des saints autres archevêques de leur ville de Reims. J'ai recherché dans les sept tomes ce que le chartreux Laurent Surius a fait imprimer, tant qu'il a été capable de voir ou de lire, au sujet des souffrances et des histoires des saints, et je n'ai trouvé que l'histoire de saint Arnoul parmi toutes celles de nos évêques, et encore saint Arnoul a si peu été évêque de Soissons qu'il n'a pas été enregistré dans le catalogue des autres évêques, ce n'est que depuis que le catalogue a été écrit, qu'un autre auteur d'une autre écriture a voulu le remettre à son rang. Mais nous traiterons de ceci ailleurs. L'histoire de France moderne dit que saint Remi était fils du duc de Laon et Soissons ; toutefois l'opinion commune est que son père Emilius était comte de Soissons et duc de Laon ; de sa femme Cilinie, il a eu deux enfants, saint Prince ou Prince (père de saint Loup, qui fut aussi son successeur à l'évêché de Soissons) et saint Remi. Elle mit au monde saint Prince dans la fleur de sa jeunesse et saint Remi sur ses vieux jours, alors qu'elle était hors d'espérance d'engendrer. Il s'ensuit donc que monseigneur saint Prince était plus vieux que saint Remi d'environ 25 ou 30 ans. Saint Prince s'est marié et il a eu comme enfants saint Loup (par la suite évêque) et saint Agricola, prêtre, que saint Remi dans son testament reconnaît comme ses neveux et ses héritiers. Dieu avait bien choisi cette noble famille qu'il avait dotée de tant de grâces que les pères et les mères, les enfants et les neveux ont tous été des saints personnages. C'est bien ce qu'a vu le moine Montanus que l'ange de Dieu a par trois fois averti qu'il devait prédire à Cilinie la future naissance de saint Remi. Et il semble bien que la divine Providence ait voulu signifier par les noms de ces deux frères que le très heureux

f. 39 verso

principe de notre religion a commencé à Soissons puis qu'il a été confirmé par la rémige (ou gouvernail) de saint Remi à Reims. C'est ce qui est arrivé quand le roi et toute sa noblesse se sont faits chrétiens et quand le clergé a été mis en pleine liberté de servir Dieu.

Du revenu temporel de l'église de Soissons- acquis par saint Prince

Jusqu'à cette époque, gênés par l'acharnement des princes païens et par les guerres importantes et fréquentes qui ont eu lieu dans ce pays, les premières églises et les premiers évêchés avaient été gouvernés par des prélats qui n'avaient pas de grands moyens pour nourrir un nombre suffisant de prêtres, de clercs et autres ministres ecclésiastiques (car alors l'évêque nourrissait son clergé en communauté, à l'exemple des Apôtres qui faisaient des quêtes dans les villes où ils prêchaient pour envoyer les aumônes à Jérusalem aux prêtres et aux frères qui vivaient en communauté chrétienne). S'il arrivait que l'évêché fût vacant, le clergé et le peuple éalisaient volontiers quelque riche et puissant seigneur qui avait les moyens de les entretenir matériellement aussi bien que spirituellement, et parfois ils ne se souciaient pas de savoir si celui-là était marié ou non. Car il s'est trouvé que plusieurs ont été évêques de leur propre consentement et celui de leur femme comme c'est arrivé à Génébault, le premier évêque de Laon. Ce que saint Paul réclame à un évêque : c'est qu'il soit un bon gestionnaire et qu'il ait auparavant bien administré et gouverné sa maison. Pour ces raisons faut-il estimer que monseigneur saint Prince, qui était tel de nom et de fait, comte de Soissons et homme qui avait de grands moyens pour soutenir le clergé, a été élu à cette charge autant parce qu'il était riche que parce qu'il vivait saintement et qu'il administrait sa maison avec une modestie chrétienne et un saint exercice de la religion. Et il se montrait envers sa femme Cilinie ses enfants et sa famille un père autant spirituel que naturel et nourricier. Et ainsi peu à peu les chrétiens ont pratiquement la faveur des grands seigneurs que Dieu amenait vers son troupeau par la connaissance de notre foi. Or depuis que les rois et les princes ont embrassé le Christianisme, les évêques ont commencé à recevoir plus de moyens grâce à l'entretien du clergé et dès lors, en fonction du revenu de l'Eglise, ils ont augmenté le nombre de ses ministres.

~~C'est alors qu'on a commencé à chanter publiquement dans le chœur, les uns répondant, les autres psalmodiant. Car auparavant, la coutume était qu'un seul psalmodiait ou chantait dans l'église au milieu des autres ; ceux-ci l'écoutaient seulement. Ajoutez que l'office divin était devenu plus important et qu'il a fallu aussi augmenter le nombre des ministres et en particulier le revenu de l'église.~~

f. 40 recto

Pour arriver à cela, les évêques de Soissons ont été aidés par le premier roi chrétien Clovis, par son fils Clotaire, par Chilpéric, par Sigebert et d'autres rois, sans compter les autres aumônes qui ont été faites au clergé. Si quelqu'un veut avoir davantage de renseignements sur ceci, il n'a qu'à lire le testament de saint Remi inséré dans l'Histoire de l'Eglise de Reims, 1^{er} livre, chap.16 : on y voit les biens que saint Remi a acquis pour son église [en surcharge] : pour nourrir son clergé. ~~sans compter ceux qu'il lui a donnés sur son bien propre comme héritier naturel de son père, duc de Laon.~~ Il ne faut pas non plus douter que monseigneur saint Prince en ait fait autant dans son église de Soissons à qui il laissa non seulement son bien patrimonial acquis,

Comment les évêques entretenaient le clergé et quel était leur revenu Chap. 14.

st. Arnoul

Emilius duc et comte

vacat

mais aussi ses propres enfants qu'il avait consacrés au service de Dieu, d'où son fils monseigneur saint Loup mérita de lui succéder et d'être son héritier spirituel et temporel, et saint Agricola, prêtre, le seconda et l'accompagna en toutes choses. Et je crois que c'est pour tous les biens que saint Prince a donnés à l'église de Soissons que messieurs les chanoines de cette église font tous les ans un obit solennel le lendemain du jour de la fête de saint Prince, qui tombe le 25 septembre. Ce n'est pas pour la guérison de son âme (qui est dans un très heureux repos et qui n'a pas besoin que l'on prie pour elle), mais cet obit est célébré pour la guérison des âmes des fondateurs et des bienfaiteurs de cette église, dont les débuts datent du temps de saint Prince, et de ceux qui ont continué depuis.

évêque de Troyes. Du temps de saint Nicaise, il y avait dans la ville de Troyes un évêque du même nom et de même sainteté, selon l'Histoire de Reims. J'ai trouvé dans Surius la vie de ce premier saint Loup, mais pas celle du second, notre évêque.

Monseigneur saint Prince a-t-il été comte de Soissons ? après son père Emilius
Chap. 15.

J'ai dit plus haut que Monseigneur saint Prince a été comte de Soissons selon l'opinion commune et celle de certains des chanoines de la Grande Eglise de la ville les plus en vue et également des Annales et des Histoires de France. Et qui plus est, l'Histoire de Bernard Girard, dédiée au dernier roi Henri, dit qu'Emilius était duc de Laon et de Soissons. Mais parce que cela est dit comme en passant, sans intention particulière et sans preuve, ce n'est pas tellement crédible. Les Histoires sont plus sûres et acceptables quand elles ne parlent que d'un fait ou d'un sujet particuliers : c'est pourquoi j'ajoute plus de foi à l'archevêque de Reims Hincmar, à Flodoard, à Milon, au bréviaire de Soissons, où je trouve écrites la vie de saint Remi et celle de son frère, qu'aux autres qui n'en parlent qu'à l'occasion et en passant sur le récit de leur histoire sans avoir bien pensé à leur propos

– Les trois premiers archevêques pourraient n'avoir régné que dix ou douze ans, car saint Marcel, qui envoya saint Sixte à Soissons, est mort en 307 et Bétause, le 4^{ème} archevêque, a été en 316 au concile d'Arles selon l'Histoire de Reims, le Catalogue etc.

f. 41 recto
Il se trouve que les Histoires de saint Remi et de saint Prince racontent bien qu'Emilius, père et Cilinie, mère des deux frères étaient de saintes personnes de noble lignée et que leur résidence habituelle se tenait dans un village près de Laon nommé Cerny, en latin Cernicum. Mais qu'Emilius ait été comte de Soissons ou duc de Laon, aucune de ces Histoires n'en fait une mention dont je me sois aperçu. Toutefois ce degré d'honneur n'aurait pas dû être passé sous silence, car il pouvait donner un grand lustre à la vie de ces saints personnages. Certains ont dit que le roi Clovis 1^{er} a érigé Soissons en comté pour en faire cadeau à Emilius, mais quand ce roi Clovis s'empara du royaume de France, il semble bien qu'Emilius était mort ou bien très vieux et hors d'espérance de pouvoir rendre service au roi au point de mériter un tel cadeau. Car toutes les Histoires disent qu'Emilius était très vieux et sa femme hors de l'âge d'avoir un enfant quand ils engendrèrent par miracle saint Remi en 449. Or il se trouve que saint Remi était âgé de 36 ans quand le roi Clovis commença à régner en France et 15 ans après il se fit connaître du roi qu'il baptisa en l'an 500 de Notre Seigneur. Alors Emilius (s'il était en vie) pouvait avoir près de cent vingt ans, ce qui est difficile à croire. Et ainsi il serait arrivé que saint Remi, aussi bien que saint Prince, ait eu part au comté, puisque Emilius n'a pas eu d'autres enfants à qui la succession échût ; et pourtant saint Remi dans son testament (alors qu'il déclare saint Loup, évêque de Soissons, et le prêtre saint Agricola comme les enfants de son frère saint Prince et comme ses héritiers) ne fait

il faut mettre ici le dernier chapitre 15

{Première chronologie et}
Catalogue des évêques de Reims et de Soissons
jusqu'à saint Prince et saint Remi
Chap. 17.

Nos premiers apôtres des deux évêchés ont été deux couples de frères germains, unis par la foi de la religion chrétienne : tous les quatre ont été martyrs et, par leur sang et par leur mort, les témoins perpétuels de la vérité de cette religion.

Après leur mort, le Saint Père Marcel, divinement averti, a envoyé à Soissons le premier évêque saint Sixte, qui par la suite a été le premier archevêque de Reims. Le second évêque de Soissons a été saint Sinice qui par la suite a été le second archevêque de Reims.

Sixte
Sinice

f. 40 verso

Suit la succession dans les deux évêchés :

Vers 306	St. Sixte	
	St. Sinice	
	Soissons	Reims
	3 St. Divitien	3 St. Amanse arch.
316	4 St. Rufin	4 Bétause
Bétause, a été au concile 2 d'Arles en 316	5 Filien	5 Aper
359	6 Mercorin	6 Discolius
Discolius, a été au concile de Cologne en 359	7 Onésime	7 Martinien
	8 Vincencule	8 Donatien
	9 Libéran	9 Vivien
	10 St. Onésime	10 Sévère
454	11 St. Herlibe ou Hédibe	11 St. Nicaise martyr
St. Nicaise mourut en 454 selon l'histoire de Reims et selon notre histoire française en 450	12 St. Prince	12 Baruch
	13 St. Loup	13 Baruce
471	14 St. Bandy	14 Barnabé
		15 Gennade, ou Bennade
Gennade décéda en 471		16 St. Remi 471
	#	

Le catalogue de Soissons dit que saint Loup a été aussi

Cerny

449

500

aucune mention du comté de Soissons ni du duché de Laon, bien qu'il y expose très clairement et dans le détail tout ce qu'il a donné et légué par ce testament. Mais il semble plutôt avoir été pauvre dès son accession à l'épiscopat, d'autant plus qu'il cite les dons qu'on lui a faits et qui font presque tout son bien ; et il n'y avait pas grand-chose de son patrimoine. Et pour preuve, lisez le livre 6 du livre 3 précédent, extrait de l'Histoire de l'Eglise de Reims, et là vous verrez que saint Remi n'avait pas d'endroit pour habiter à Soissons auprès du roi Clovis. Comme si son frère ou ses neveux n'en avaient pas eu pour lui, ou s'il n'avait rien possédé à Soissons à la succession de son père qui en avait été comte, chose bien absurde ! Ce qui est sûr, c'est que l'Histoire de Flodoard, parlant du premier évêque de Laon nommé Génébault, dit qu'il avait épousé selon l'avis de certains la nièce de saint Remi. Et si c'était le cas, elle aurait été la fille de saint Prince et la sœur de saint Loup et de saint Agricola ; mais cette Histoire ne dit pas que cet évêque ait été duc, même si le traducteur avait mis en marge qu'il était comte de Laon, ce que Flodoard n'aurait pas oublié de noter quand il a parlé d'Emilius ou de ses enfants. Si donc Génébault était comte de Laon, ce bien venait de son côté et non pas du côté de sa femme.

la fille de st.
Prince

f. 41 verso

Au contraire, si monseigneur saint Prince a été comte de Soissons, ce bien et ce droit lui sont échus de la part de sa femme plutôt que de ses père et mère, sauf meilleure opinion.

Catalogue des évêques
Chap. 16.
Fin du quatrième livre.

{Solution du problème
Chap. 16.}

Bernard de Girard, sieur du Haillan et auteur du livre intitulé De l'état et du succès des affaires de France, où il traite des officiers de la Couronne de France, dans la Vie du roi Louis IV surnommé d'Outremer en 955, dit ceci : « Avant cette époque, ni en Germanie ni en France, il n'y avait autant de différences entre les gentilshommes et les nobles, ni une aussi grande diversité qu'on en trouve aujourd'hui. Les ducs, comtes, marquis, palatins, simples comtes et chevaliers étaient plutôt des noms d'offices que des seigneuries héréditaires ; car les ducs, les marquis et les comtes étaient les gouverneurs des pays que leur confiaient les rois et les empereurs, et peu étaient plus bas. Peu à peu les ducs et les comtes firent de leurs dignités ou de leur situation données à vie des propriétés, et de là sont venus tant de comtes et de ducs héréditaires, qui ont existé depuis. Cette corruption a pris une grande ampleur sous Charles le Simple, et un peu après sous ce roi Louis d'Outremer pendant les querelles du royaume de France entre la famille de Charles le Grand et celle de Robert comte d'Angers. Mais elle est parvenue à sa perfection sous Hugues Capet, pour les raisons que nous donnerons très amplement, à la fin de sa vie. » Voilà ce que dit cet auteur, d'où l'on peut bien croire que monseigneur saint Prince a été comte de Soissons, c'est-à-dire gouverneur de la ville et du pays avant qu'il

n'ait été élu à la dignité épiscopale, mais après qu'il a été évêque, il n'a pas dû exercer cette charge qui concerne la fonction militaire et qui ne pouvait donc pas revenir à un de ses enfants par succession héréditaire d'après les conclusions de notre auteur.

{Ce livre appartient à l'abbaye royale de
Saint-Médard près de Soissons.
1705}

f. 42 recto
Livre cinquième des Antiquités de la ville et du
pays de Soissons

De la seconde tétrarchie de France
Chapitre 1^{er}.

Depuis le baptême du roi Clovis 1^{er} jusqu'au début du règne du roi de Soissons Chilpéric, notre ville et notre pays ont été dans une grande tranquillité et dans un souverain degré d'honneur, avec une abondance de biens temporels et spirituels. Car bien que la première tétrarchie ait apporté beaucoup de malheurs à la France et bien que le roi Clotaire ait été cruel et difficile, le fait que ce dernier ait résidé longtemps à Soissons a grandement contribué à développer non seulement la ville, mais aussi tout le pays d'alentour en toute prospérité. Mais après sa mort, la seconde tétrarchie est arrivée avec ses quatre enfants et frères et leurs règnes ont été si étranges et si cruels qu'on n'y voit que des parricides entre frères, entre oncles et neveux et entre père et fils. Notre ville a été plusieurs fois prise et reprise, pillée et saccagée. Les commencements de ce règne ont été turbulents, son milieu tragique, sa fin très pauvre. Car les quatre fils de Clotaire, Chérébert, Gontran, Chilpéric et Sigebert, après de longues discussions et querelles se mirent d'accord pour que Chérébert ait Paris, Gontran Orléans et la Bourgogne, Chilpéric Soissons et Sigebert Metz. Et désormais, il n'y eut pas une grande amitié entre eux. Et pour achever de peindre notre pays dans ses malheurs, les rois de Soissons et de Metz n'ont pas cessé de se faire la guerre et leurs femmes Frédégonde et Brunehilde les rendaient violents plus qu'on ne pouvait l'attendre de leur sexe. C'est une grande horreur que de lire les méchancetés que ces femmes ont faites à leur époque. Renvoi aux Annales et aux Histoires.

Prise de Soissons par Sigebert sur Chilpéric
Chap. 2.

En 575, alors que Sigebert, roi de Metz et d'Allemagne, frère de Chilpéric, roi de Soissons, était occupé à repousser les Huns qui étaient entrés dans ses pays d'Allemagne, Chilpéric, roi de Soissons, poussé par une cupidité qui détruit tout droit divin et humain, voyant qu'il avait une belle occasion d'envahir ses terres en son absence, l'attaqua et prit la ville de Reims du premier coup. Sigebert en fut si offensé qu'il n'eut jamais de repos tant qu'il n'en eût pas tiré vengeance et récupéré ce que son frère lui avait pris. Et pour se laver de l'injure reçue, délaissant toutes ses autres entreprises, il assiégea et prit la ville de Soissons,

575

f. 42 verso
capitale du royaume de son frère et ennemi ; et en même temps, il y fit prisonnier Théodebert son neveu, fils de Chilpéric, à qui il ne fit pas d'autre mal que de l'obliger, par serment, à ne jamais porter les armes contre lui qui était son oncle. Néanmoins ce serment a été vite trahi, car ce jeune prince, sur l'ordre de son père, recommença aussitôt à lui faire la guerre, où, très peu expérimenté, il a été tué et où ses hommes ont été défaits par un capitaine nommé Bossen.

Chilpéric et Frédégonde
Chap. 3.

Chilpéric, ayant lâché la bride à tous les plaisirs, chassa sa femme légitime Andovère, vertueuse et sage princesse, pour complaire à sa concubine Frédégonde, fille d'un seigneur du village de Blérencourt, près de Soissons (selon certains). Par la suite, il a épousé Galsonde, fille du roi d'Espagne Athanagilde ; il promit alors de chasser Frédégonde qu'en fin de compte il a épousée, et à l'instigation de cette dernière, il a fait étrangler Galsonde et tuer ses fils Mérovée et Clovis, et il a imposé son royaume d'une infinité de tailles lourdes et démentes, parmi lesquelles il y a celle si odieuse et décriée de l'imposition sur le huitième du vin, qui a été maintenue depuis. Tout cela a rendu Chilpéric tellement détesté du peuple que même après sa mort il ne fut pas du tout regretté.

Mort du roi Sigebert
Chap. 4.

578 En 577 ou 578, Sigebert, roi de Metz, a attaqué la plupart des villes de son frère Chilpéric, roi de Soissons ; il les prenait et les mettait sous son joug et à son obéissance. Ensuite, il s'est dirigé vers Tournay où son frère Chilpéric et sa femme Frédégonde s'étaient réfugiés en voyant que leurs gens les avaient abandonnés, et là il les a assiégés. Chilpéric s'en montra très étonné et perplexe. Voyant le grand pouvoir qu'avait son frère Sigebert, et connaissant aussi la grande cruauté qu'il y avait en lui, il pensait souvent aux moyens qu'il pourrait trouver pour échapper au danger de mort et se sauver ainsi que sa femme et ses enfants. Il était à bout d'idées et ne savait pas quoi faire quand Frédégonde, femme malicieuse, (qui avait tout un arsenal de cruelles inventions), voyant dans quelle perplexité il était pour elle et pour ses enfants, prit deux hommes qui étaient ses serviteurs à qui elle fit de grands discours, et par de belles paroles (comme elle savait si bien le faire) elle les suborna tellement qu'ils lui promirent

Malice de
Frédégonde

f. 43 recto
qu'ils feraient ce qu'elle voulait. Elle leur dit de sortir hors de la cité de Tournay, d'aller jusqu'à la tente du roi Sigebert et sous couvert de dire qu'ils voulaient le servir et être de son parti, de le tuer. Elle leur dit qu'en faisant cela, ils feraient quelque chose de méritoire et d'agréable à Dieu. Et elle leur fit beaucoup d'autres discours et de très belles promesses. Les messagers entreprirent donc de faire le voyage et ils finirent par arriver à la tente de Sigebert. Et quand ils ont jugé le moment propice, ils lui ont donné de leurs épées au travers de son corps, si bien qu'il est tombé tout de suite à terre. Son corps a

été enterré dans une ville proche nommée Lombras, et par la suite son frère Chilpéric l'a fait porter à Soissons et enterrer honorablement auprès de leur père Clotaire à Saint-Médard. Et là, il a une tombe pareille à celle de son père, avec son effigie et avec cette épitaphe : Sigibertus rex filius Clotarii regis.

Comment Soissons a été pris deux fois
dans la même année
Chap. 5.

Après la mort de Sigebert, son fils Childebert lui succéda au royaume de Metz ; c'est pour ce dernier qu'en 580 les barons et les seigneurs de Champagne prirent la ville de Soissons à Chilpéric pendant qu'il était à Rouen. Mais aussitôt qu'il fut averti de cette exaction, il est arrivé avec une grosse armée devant la ville où étaient les barons ; il les a vaincus et a remis sa ville à son obéissance. Il y fit son entrée et il fit mourir une grande partie des responsables qui y habitaient parce qu'ils avaient mal gardé leur ville.

Childebert
580

Mort de Chilpéric, roi de Soissons
Chap. 6.

Un jour que le roi Chilpéric voulait aller à la chasse, il est entré tout botté et avec ses éperons dans la chambre de sa femme ; il la trouva en train de se peigner, avec ses cheveux qui, répandus sur son visage, le couvraient. Il s'est approchée d'elle en douce et, avec une bague dans sa main, il lui a donné un coup derrière la tête. Pensant que c'était son amant Landry, elle lui dit : « Il me semble, mon cher Landry, qu'un bon chevalier doit toujours frapper par devant et non par derrière. » En entendant ces belles paroles, le roi comprit à demi-mot plus qu'il n'en voulait savoir, et secouant la tête, il s'en est retourné vers ses gens qui l'attendaient pour aller à la chasse. Toute la journée il ne fit que rêver et songer

Landry

f. 43 verso
aux moyens qu'il pourrait trouver de tuer Landry et Frédégonde. De son côté, Frédégonde, qui s'était aperçue de sa faute, le dit à Landry qui, comme un sage qu'il était, lui dit qu'elle ne devait pas se soucier de cela et qu'il y mettrait bon ordre. Et, suivant l'opinion des gens qui disent qu'il ne faut jamais donner à son ennemi le temps de penser à sa vengeance, mais qu'il faut le prévenir, Landry parla à deux de ses plus fidèles serviteurs auprès desquels il fit tant qu'ils tuèrent le roi alors qu'il revenait le soir de la chasse accompagné seulement d'un page. Ces meurtriers avaient si bien étudié l'heure et le lieu de leur homicide, et ils l'exécutèrent si rapidement que chacun pensa que le roi avait été tué par des étrangers en courant après eux pour les attraper dans la forêt, où la rumeur publique disait qu'ils s'étaient retirés. Cette affaire pitoyable est arrivée à Chelles, près de Paris, en 587.

Roi tué

587

Voyez dans les Annales les meurtres des enfants de Chilpéric que Frédégonde a commis. Au roi Chilpéric succéda Clotaire II, âgé de quatre mois. Le corps de Chilpéric a été enterré dans l'église Saint-Vincent, aujourd'hui appelée Saint-Germain-des-Prés, et sur sa tombe, on a représenté un roi qui tient sa main sur sa gorge en souvenir de son meurtre.

Clotaire II roi
enfant

Guerre contre Frédégonde à Soissons
Chap. 7.

595 En 595 le roi de Metz Chilbert, certain que Frédégonde avait fait tuer son père Sigebert, ainsi que son mari Chilpéric, décida de la punir. Pour cette raison, il réunit une grosse armée, il appela Gondoult qu'il mit à sa tête et il l'envoya devant la ville de Soissons qui était au pouvoir du roi Clotaire et de sa nièce Frédégonde. Celle-ci, voyant cette menace de guerre qui se préparait contre elle et son fils y réunit un grand nombre de seigneurs français, tenant dans ses bras son petit-fils. Elle le leur montra comme par pitié et elle leur expliqua que même si leur roi n'était qu'un enfant, ils ne devaient pas pour cela le mépriser, ni permettre que le royaume fût perdu et dévasté sous leurs yeux ; ils devaient se souvenir de la foi qu'ils lui devaient et qu'ils lui avaient promise pour le servir, l'aimer, l'honorer, le garder et le défendre comme leur vrai et leur naturel seigneur. Elle les pria et les conjura au nom de cette foi et de cette promesse de protéger sa situation et de le défendre contre ses ennemis. Et au milieu de ces exhortations et de beaucoup d'autres, elle se montrait d'un cœur si viril et hardi qu'elle donnait du courage à ceux qui avaient le moins d'assurance et aux moins enthousiastes ; et pour que les Français ne se plaignissent pas de ne pas avoir un homme à la tête de l'armée qu'elle voulait lever, elle leur dit que Landry de la Tour, brave et vaillant chevalier et

f. 44 recto

serviteur plein d'affection et de fidélité envers son maître, serait lieutenant général dans cette armée et elle leur donna l'ordre de lui obéir. Avec un grand courage et sans éprouver la moindre peur, elle portait son fils sur sa poitrine pendu à son sein ; en le portant ainsi et en le montrant aux soldats, elle leur confiait son droit et son bas âge et les pria de lui garder foi et fidélité et de le défendre contre l'incursion de ses ennemis qui, méprisant son bas âge, venaient envahir son royaume, comme si ce royaume était sans roi et le roi sans fidèles soldats. Elle disait toutefois qu'elle espérait bien montrer aux Bourguignons et aux Austrasiens que les rois de France étaient invincibles, non pas par la fleur de leur âge et la force de leurs corps, mais par la seule grandeur de leur nom et de leur réputation, et grâce à la vaillance et à la fidélité de leurs sujets et de leurs armes. Elle disait en outre que bien qu'il n'eût que l'âge d'un enfant, il portait sur son visage les marques prouvant qu'il était de la lignée et de la graine de ce grand Clovis, que ceux-là mêmes qui devraient le défendre et le mettre sous leur protection voulaient le dépouiller de son royaume héréditaire afin que la France, qui avait toujours été invincible, fût soumise à ceux qu'elle avait eu l'habitude de commander. Elle les assurait de la même façon qu'elle leur donnerait à tous des cadeaux comme ceux qu'un grand prince libéral a l'habitude de faire, après avoir obtenu une victoire, à ceux qui ont le mieux fait leur devoir. Elle leur promettait également de les considérer à l'avenir comme les seuls conservateurs du nom de Français et du bien de son fils et de leur laisser dès lors le gouvernement total du royaume en fonction de ce que chacun peut être récompensé selon son mérite. Les Français, autant émus par la force de persuasion de cette femme belliqueuse que de pitié pour leur jeune

roi (ce qui est un puissant aiguillon) commencèrent la bataille où ils se comportèrent si bien que vingt mille de leurs ennemis y sont restés tandis qu'il y avait peu de perte de leur côté. Certains écrivent que la reine Frédégonde a pris son ennemi grâce à un stratagème. En effet, alors qu'elle marchait sur lui la nuit, elle avait fait pendre des clochettes ou des clarines de vaches au cou de quelques chevaux ; et elle avait fait placer quelques animaux devant les premiers rangs, voulant faire croire que c'était un troupeau de bétail qui paissait, et pour mieux persuader de cela, elle avait fait prendre aux soldats de grandes branches d'arbres. Cela trompa tellement l'ennemi qu'il pensa que c'était vraiment

f. 44 verso

une forêt où paissaient ces animaux, si bien qu'il fut surpris car il n'était pas sur ses gardes. Aussi les Bourguignons et les Lorrains avaient-ils du mépris pour une armée commandée par une femme avec un enfant roi ; ils avaient une confiance orgueilleuse dans leurs forces et un dédain outrecuidant de leur ennemi. Ayant ainsi relâché leur ardeur au combat et la diligence de la discipline militaire, ils reçurent cette bastonnade. Une fois vaincus, ils se retirèrent honteusement. Ceci est extrait de l'Histoire, page 95. Le roi de Metz Chilbert et sa femme moururent quelque temps après, non sans qu'on ait soupçonné Frédégonde de les avoir empoisonnés. Chilbert a laissé deux enfants : Theodebert, roi de Metz et Thierry d'Orléans. Brunehaut, leur tutrice, comme leur grand-mère Frédégonde, mourut en 601, son fils Clotaire ayant 14 ans. Ce dernier mourut en 631 à 44 ans et la seizième année de son règne, depuis que l'entière monarchie des Gaules lui eut échoué. Il fut enterré dans l'église Saint-Germain-des-Prés. Son fils Dagobert lui succéda.

601

631

Seconde chronologie de la succession des
évêques de Soissons depuis
monseigneur saint Prince
Chap. 8.

St. Loup 13. Bandry 14. Dratégile 15. Anéthère 16. Teudebolle 17. Trudulphe 18. Landulphe 19. St. Anséry 20. St. Adloberthe 21. St. Drausin 22. Saint Loup a été exécuteur testamentaire de monseigneur saint Remi, son oncle, qui est mort en 545.

St. Anséry

638

545

#

Saint Drausin fonda le premier monastère de Notre-Dame-aux-Religieuses vers 670. En vertu de quoi la chronologie de cette succession d'évêques est de 150 ans ou à peu près. Pendant ce temps, il y a eu dix évêques ; cinq d'entre eux sont comptés au catalogue des saints. Les cinq autres ont vu une époque étonnante de guerres cruelles qui les a empêchés de suivre la sainteté de leurs prédécesseurs, alors que leurs trois derniers successeurs ont bien su le faire ; en effet les premiers et les derniers sont venus en des temps paisibles pendant lesquels on peut mieux servir Dieu dans le repos de l'esprit et du corps ; mais en temps de troubles et de guerre, et plus encore dans les guerres civiles, on est si fortement criblé de tentations de Satan et si désarmés à cause des malheurs et des embarras qui viennent sans cesse au-dedans et au dehors que la dévotion du clergé, autant que celle du peuple, en

670

devient toute refroidie. En est témoin notre époque actuelle qui depuis la mort de feu monseigneur de Guise, tué par la trahison du roi Henri pendant la réunion des Etats à Blois

- St. Brandan, évêque en 560

f. 45 recto

l'avant-veille de Noël en 1588, nous a laissé une infinité de troubles, tourmentant le repos de nos consciences et nous ôtant les moyens de bien servir Dieu ; puisse-t-Il nous enlever Satan et ses Huguenots qui veulent non seulement troubler l'Eglise, mais aussi la perdre.

Troubles

Saint Anséry

Chap. 9.

A l'époque du roi de Soissons Chilpéric, du roi de Metz Sigebert et de leurs femmes Frédégonde et Brunehaut, qui excellaient dans toutes sortes de méchancetés, il y avait au village d'Epagny, distant de Soissons de trois lieues, un homme et une femme unis par le mariage qui avançaient dans la crainte de Dieu et qui observaient bien la religion chrétienne. Ils eurent un fils qu'ils firent nommer Anséry le jour du saint baptême. Et quand il fut à l'âge compétent, ils le firent instruire dans les belles lettres, s'exercer dans toutes les bonnes vertus et suivre l'exemple des saints personnages. Ils y tinrent si bien la main (en dépit de son bas âge et des malheurs de l'époque) qu'à la fin sa façon de vivre faisait l'admiration de ses parents et des autres personnes qui le connaissaient. Or ses père et mère habitaient dans un petit hameau de cette même paroisse appelé Richebourg. Ce dernier, parce qu'il était sur la montagne dans un lieu élevé et qu'il ne produisait aucune eau de puits ou de fontaine, donnait matière à tristesse et à peines aux habitants qui étaient obligés d'aller très loin puiser de l'eau pour leur nécessité et celle de leur bétail. Voyant cela, ce jeune enfant Anséry fut poussé par la charité envers son prochain et déterminé dans la foi et dans la promesse de Dieu, qui a dit par son fils Jésus-Christ que quiconque lui demandera quelque chose sans aucun doute ni hésitation, elle lui sera accordée. Imprimant donc cette divine promesse dans son cœur, et désireux de s'en servir pour soulager son prochain (que Dieu lui ordonne d'aimer et de secourir), il est descendu dans le jardin de son père qui était situé au pied du hameau et il y a fait creuser pour trouver de l'eau. Mais comme il n'y trouvait qu'un gros rocher, il dit ces mots : « Au nom de Dieu, qu'une fontaine sorte d'ici ! » A cet ordre, qui provenait d'une foi vive, une grande quantité d'eau jaillit soudain, suffisante pour les besoins des gens. Etonné de ce miracle, le peuple en remercia la bonté de Dieu et il a voulu appeler ce lieu jusqu'à ce jour La fontaine du pied de Saint Anséry. Ni cette œuvre admirable, ni les louanges des hommes n'ont en rien diminué les vertus du saint personnage, mais il en a eu davantage d'humilité, car il craignait que par orgueil ou cette fausse opinion et par amour de soi, il ne méritât d'être blâmé par Dieu et qu'il perdît ainsi ce qu'il avait acquis par sa foi, sa charité et son humilité. Comme donc sa renommée s'était partout répandue, sous le règne de Dagobert 1^{er}, quand l'évêché de Soissons a été vacant par la mort de Landulphe, le clergé et tout le peuple se trouvèrent tous animés du même désir et de la même volonté d'appeler Anséry à la dignité épiscopale

Epagny

Fontaine

Dagobert roi

638

f. 45 verso

Une fois qu'il y fut confirmé et consacré, il n'oublia rien des choses qui concernaient son état, que ce soit en montrant l'exemple de bien vivre, que ce soit en enseignant, en corrigeant, en consolant et en invitant les gens de son diocèse à suivre et à embrasser la vertu et à se garder d'offenser Dieu ni leur prochain. Il se plaisait beaucoup partout dans son évêché et dans ses églises et il faisait volontiers ses dévotions dans l'église Saint-Etienne, qui était alors dans les faubourgs de Soissons et qui était l'église paroissiale de Cuffies ; on trouve qu'il y a mis un petit nombre de prêtres chanoines pour y assurer le service divin ; et actuellement il y a là une abbaye de religieuses. Il ordonna que son corps fût inhumé dans cette église, ou bien dans une petite chapelle contiguë à côté du maître-autel qui est encore aujourd'hui appelée du nom de saint Anséry. Et il y a sous une petite voûte contre le mur une sépulture d'évêque gravée en pierre dure, et au dessus sont écrits ces mots : « Ci-dessous a été enseveli saint Anséry jadis évêque de Soissons. »

Messeigneurs les évêques et le chapitre de Soissons exercent la pleine justice ~~en un lieu communément appelé le quartier de l'évêque~~ dans leur quartier, où on utilise une certaine mesure pour le vin et pour le blé qu'on dit de saint Anséry ; je pense qu'elle avait été réformée ou bien réglementée par cet évêque.

Saint Eloi, évêque de Noyon, et exhumation

des corps saints en général

Chap. 10.

A cette même époque vivait saint Eloi, évêque de Noyon. Avant d'être appelé à la dignité épiscopale, il avait été un excellent orfèvre très renommé. Et grâce à ses talents d'orfèvre, il a exécuté beaucoup de belles œuvres en or, en argent et en pierreries, et en particulier des châsses de nombreux saints, comme celles des saints Germain, Séverin, Piat, Quentin, Lucien, Geneviève, Colombe, Maxime, Julienne, le tombeau de saint Martin et celui de saint Brice. Mieux, il fit ceux de Saint-Denis, près de Paris, avec leurs niches, leurs enchevêtrements, leurs arcs de triomphe et d'autres œuvres aussi bien en argent, en cuivre, en airain, qu'en marbre, en jaspe, en porphyre et autres pierreries, dont les matériaux étaient fournis par le roi de France Dagobert pour accomplir ces ouvrages. Et il faut noter qu'à l'époque précédente, les corps et les reliques des saints gisaient inhumés en dessous ou à l'intérieur des autels des églises afin que le sacrifice de la messe fût consacré et célébré sur eux. Les autres sépultures étaient des grottes ou des caves basses voûtées, sous les autels, comme il en reste encore aujourd'hui des vestiges dans les chapelles basses des anciennes églises qui n'ont pas été rebâties depuis leur première fondation, comme on le voit dans l'église de Saint-Médard près de Soissons, dans celle de Saint-Quentin en Vermandois, et dans quelques autres. De là vient que lors de la

Eglise
St. Etienne

Dagobert

f. 46 recto

consécration des autels, l'évêque a l'habitude d'y mettre quelque sainte relique à l'intérieur. Or après que monseigneur saint Eloi fut parvenu à la dignité épiscopale, selon la pratique qu'il avait d'avoir mis dans des châsses d'or ou d'argent de nombreux corps

saints ou de nombreuses reliques, il s'empressa de le faire aussi dans son évêché de Noyon pour le corps du glorieux martyr saint Quentin, puis également pour saint Piat à Tournay (car il dirigeait les deux églises) et pour saint Lucien à Beauvais ; il fit faire pour chacun une châsse personnelle et il assista ensuite à leur enlèvement et à leur translation.

Lépaulard.

Exhumation et translation des corps de
saint Crépin et de ses compagnons par
st. Anséry et st. Eloi
Chap. 11.

Translation 2

640

La première translation des corps de saint Crépin et de saint Crépinien et des saints Claudien, Rogat, Papire, Garise et Mercure avait été faite en 300 et quelque, par saint Sixte et saint Sinice le 13 mars. On les déposa dans des cryptes ou dans des caves de l'ancienne église de Saint-Crépin-le-Grand où ils sont restés jusqu'au temps de l'épiscopat de monseigneur saint Anséry, soit jusque vers l'an 640 de notre rédemption ; il s'ensuit donc qu'ils ont été dans ce lieu pendant 340 ans environ. Or monseigneur saint Anséry voyait l'Eglise de Dieu prospérer grâce au roi très chrétien Dagobert 1^{er} et s'épanouir sous la bonne conduite de saint Eloi, évêque de Noyon, de saint Ouen, archevêque de Rouen, de saint Pharon, évêque de Meaux et de beaucoup d'autres saints personnages ecclésiastiques ; il voyait aussi que les saints martyrs et les confesseurs de notre foi étaient mieux honorés et récompensés par leur postérité qu'il ne l'avaient jamais été parce qu'on exhumaient leurs saints ossements pour les mettre dans des châsses sur ordre du roi et à la diligence des évêques ; dès lors saint Anséry pria son voisin saint Eloi, évêque de Noyon, de bien vouloir l'aider à exhumer et à transférer les corps de ces martyrs. Et après avoir fini les préparatifs, ils ont fait appel à leurs compagnons l'archevêque de Rouen et l'évêque de Meaux. Cela a été publié de l'autorité de saint Anséry aux gens de la ville et à ceux du diocèse et on leur a ordonné de se livrer au jeûne ; à la prière et à d'autres bonnes œuvres pendant trois jours. Ainsi quand les prélats et tout le peuple furent arrivés dévotement en procession à Saint-Crépin et que la messe eut été chantée solennellement, les évêques ont ôté le ciment et avec beaucoup de respect on a ouvert les deux tombes où reposaient les corps, d'où il sortit aussitôt une odeur d'une douceur indicible. Saint Ouen et saint Eloi, en pleurant bien tendrement et en baisant les saintes reliques, les ont prises et emportées hors de leurs cryptes et les ont exposées sur l'autel principal devant le peuple qui y assistait. Puis ils les ont enveloppées dans de riches draps de soie et de velours et ils les ont respectueusement placées dans une châsse préparée et arrangée en forme d'arche, sauf la tête de saint Crépin qu'ils ont mis de côté pour la placer dans un reliquaire afin de la montrer au peuple en dévotion et de la lui donner à baiser.

f. 46 verso

Puis la châsse a été fermée, scellée et levée haut par les mains des prélats pour être dressée et suspendue en l'air au dessus de l'autel. Quant aux autres saints martyrs, leurs corps ont été mis chacun à part dans

son coffret ou dans sa châsse, mais cependant pas aussi riche que la précédente. Le jour de cette seconde exhumation et translation, les évêques accordèrent le pardon au peuple pénitent, et de nombreux malades y ont recouvré leur santé.

Lépaulard.

Miracle survenu pendant cette exhumation
Chap. 12.

Le jour de cette exhumation, il s'est produit un miracle remarquable. On avait amené à Soissons dans l'église mère de Notre-Dame (aujourd'hui de Saint-Gervais) une femme de Paris qui était possédée du Démon et tellement tourmentée par le Diable que souvent elle se jetait dans le feu, ou parfois dans l'eau de la rivière ; tantôt elle voulait se précipiter dans des fosses ou dans des puits, tantôt elle tombait pâmée comme dans une crise d'épilepsie. Cette femme avait déjà séjourné dans la ville pendant neuf jours sans qu'on vit une amélioration. Et quand la mère de cette possédée vit les gens de Soissons aller en grand nombre vers l'église Saint-Crépin le jour de la translation des reliques, elle y a fait conduire sa fille malade avec l'aide de ses gens ; alors, dès qu'elle fut entrée dans l'église, on demanda l'autorisation aux prélats de l'approcher des corps saints. En entrant dans le chœur, la malade fut tourmentée plus cruellement qu'elle ne l'avait jamais été, avec des cris et des clameurs horribles et en rejetant de l'écume et du sang par la bouche et par les narines ; ses yeux se révulsaient et elle tordait les membres de son corps. Les prélats en furent ébranlés et saisis de commisération, et, désireux de la voir guérir, ils adressèrent pour elle des prières aux bienheureux saints martyrs. Mais (ô divine bonté !), tout comme la femme qui toucha le bord et la frange du vêtement de Notre Seigneur fut guérie de son flux de sang, de la même façon dès que cette possédée fut approchée et toucha la châsse où étaient les saints ossements, elle fut totalement délivrée, le Diable ayant été mis en fuite et chassé hors de cette femme par les mérites et les intercessions des bienheureux saints martyrs, à la louange et à la gloire de Dieu, à l'édification et au progrès de la foi chrétienne. Après que toutes ces dévotions et ces cérémonies eurent été accomplies, les évêques, avant de se retirer chacun dans son diocèse, ont décidé que le jour de la fête de ces martyrs serait fêté dans leur diocèse le 25 octobre. Et ils ont fait composer par écrit l'office et le service divin qu'on doit dire et chanter en cette solennité.

Lépaulard.

f. 47 recto

Saint Drausin, évêque de Soissons {et fondation
de l'abbaye Notre-Dame-aux-Religieuses}
Chap. 13.

Sous les règnes des rois de France Dagobert 1^{er}, Clovis II, Clotaire III, Childéric II et Thierry 1^{er}, a vécu monseigneur saint Drausin, homme d'une grande sainteté. Dans son jeune âge, il a été élevé sous la direction de monseigneur saint Anséry, évêque de Soissons, avec saint Adlobert. A cette époque, la religion chrétienne fleurissait tellement à Soissons que chacun s'efforçait de suivre les vertus et de fuir les péchés.

Toutefois il se trouva un certain Bétholénus, un ambitieux à la recherche des dignités, qui, après la mort de saint Adlobert, s'était fait élire évêque de Soissons moyennant finances et cadeaux. Mais peu de temps après il en eut des remords de conscience et il en fit publiquement pénitence ; saint Drausin fut élu à sa place ; chacun connaissait bien la sainteté et la droiture de sa vie. C'était en effet un homme très pieux, humble et aimant toutes les œuvres vertueuses. Et bien qu'il fût très maladif et de petite santé, il n'interrompait pas pour autant ses abstinences, ses veilles, ses prières et ses études habituelles ni les autres nombreux travaux d'esprit et de corps qu'il supportait dans la charge de son état et de sa fonction. Il a fait construire avec son propre argent, à sept lieues de Soissons, vers Compiègne, un monastère de religieux de l'ordre de saint Benoît où il aimait prendre l'air et rechercher ses consolations spirituelles. Il fit aussi dans sa grande vieillesse édifier un autre monastère de filles religieuses de l'ordre de saint Benoît à Soissons, près de la rivière, dans un emplacement appelé aujourd'hui bourg de Saint-Waast (par une syncope identique à celle de saint Mard) pour saint Vedaste. Certains pensent que ce monastère se trouvait à l'endroit où nous avons vu une hôtellerie qui avait pour enseigne une rose blanche. La construction du monastère et l'entretien des religieuses ont reçu beaucoup d'aide des aumônes de Lentrude, la femme du maire du Palais Ebroïn, qui habitait alors à Soissons dans un beau château fort situé sur une hauteur de l'autre côté de l'Aisne. Ce saint évêque voulut par testament être enterré dans ce monastère qu'il avait fait édifier peu auparavant et qu'il avait dédié au nom de Dieu et de sa bienheureuse mère la Vierge Marie. Mais il est arrivé, quatre ou cinq ans après sa mort, que la rivière a débordé de telle façon que le monastère en a subi de nombreuses pertes et dommages. Et comme on pouvait craindre qu'une telle crue ne survînt une autre fois, Lentrude pria son mari de donner une place aux religieuses dans son château. Ce dernier non seulement lui accorda toute la place, mais il donna aussi de nombreux héritages

f. 47 verso

et de beaux droits aux filles. Le corps de saint Drausin fut donc transféré dans l'église qui est encore aujourd'hui appelée Notre-Dame-aux-Religieuses de Soissons. Il y a toujours été vu et vénéré des chrétiens jusqu'à maintenant.

Odile, religieuse de Notre-Dame-de-Soissons
Chap. 14.

670 Flodoard, auteur de l'Histoire de l'église de Reims, qui vivait peu après la fondation de l'abbaye Notre-Dame de Soissons, dit ceci au livre 2, chapitre 10 : saint Rieul, archevêque de Reims en 670, avait eu de son mariage légitime avant qu'il ne fût clerc une fille nommée Odile, qui se fit religieuse au monastère qu'Ebroïn avait fait édifier à Soissons. Il lui donna du bien, en partie au diocèse de Reims, en partie au diocèse de Beauvais, en partie aussi au-delà de la Loire, à la condition que, quand elle serait morte, la donation resterait à perpétuité au monastère.

Le monastère d'Orbais

Ce vénérable évêque saint Rieul, avec la permission du roi Thierry et le consentement du maire du Palais Ebroïn fit édifier le monastère d'Orbais à l'endroit que le roi lui avait donné. Il prit six religieux à l'abbaye de Rebaix pour vivre régulièrement au monastère d'Orbais et enseigner la règle monastique à d'autres moines.

Ebroïn et saint Léger
Chap. 15.

Ebroïn aurait bien pu se comparer en art militaire à tous les anciens capitaines les plus vaillants et les plus sages si la trahison et la cruauté ne lui avaient pas été par trop habituelles. C'était un homme ambitieux et perfide. A l'époque du roi Clotaire III, il était maire du Palais et il se faisait appeler sénéchal, bailli, chevalier, duc et prince du royaume de France. Après la mort du roi son maître, Ebroïn vit que Chilpéric (roi d'Austrasie), à qui le royaume de France appartenait de droit, était pourvu d'un autre maire du Palais d'Austrasie qui prendrait aussi celui de Paris. Dans cette crainte, comme il avait encore les forces françaises en main, il essaya de proposer Thierry, le puîné de Childéric, pour la couronne de France. Une bataille eut lieu, mais il fut battu par Chilpéric, puis confiné au monastère de Luçon, dans le comté de Bourgogne, et Thierry le fut au monastère de Saint-Denis, en France. Pendant ce temps, Chilpéric a régné en tyran et il a été tué en 679. Après sa mort, Thierry est devenu roi et a désigné comme maire du Palais un nommé Landrégésil.

679

f. 48 recto

Ebroïn en fut très en colère et il leva une armée. Après avoir surpris Landrégésil par trahison, il l'a fait massacrer en 685. Il s'est fait maire du Palais et ensuite il a voulu se venger de ceux qui l'avaient obligé à se faire moine sans avoir égard à sa dignité, à sa qualité ni à son âge et il donnait les biens des bannis aux gens de son parti. Il s'est tout d'abord vengé de saint Léger, évêque d'Autun. Parce que ce dernier lui avait reproché sa tyrannie, il lui fit arracher la langue, crever les yeux, puis trancher la tête. L'exil était la moindre des peines dont il châtiât ses ennemis. En 687, il fit semblant de vouloir parlementer avec Martin, gouverneur de l'Austrasie (ou Lorraine) ; mais il se montra si perfide et méchant qu'avant de jurer sur les châsses et les reliques des saints, il en avait fait ôter les ossements ; il jura ensuite et il affirma qu'il ne voulait aucun mal au Gouverneur. Alors que ce dernier s'était fié à lui, il le fit mourir et il en plaisanta. Mais quelque temps après, Ebroïn fut payé de la même monnaie et il fut tué dans un guet-apens que lui avait tendu un gentilhomme français nommé Ermenfroy. Il est bien vrai qu'on dit qu'il n'y a si méchant homme au monde qui ne fasse parfois une bonne œuvre. Clotaire 1^{er} était très cruel, Ebroïn était vindicatif et ambitieux. L'un a fondé l'abbaye de Saint-Médard, l'autre celle de Notre-Dame à Soissons. Brunehaut a été méchante de bien des façons selon les récits de nos histoires et de nos annales, et pourtant on trouve qu'elle a fait de belles fondations dont elle a été félicitée par monseigneur saint Grégoire, pape et docteur de l'église.

685

687

Troisième chronologie ou décompte des années pendant lesquelles les douze évêques de Soissons ont vécu après saint Drausin
Chap. 16.

687 Ebroïn mourut en 687, longtemps après saint Drausin ; depuis ce temps jusqu'à Rotade 1^{er}, évêque de Soissons, il y a 138 ans (car la date de l'arrivée du corps de monseigneur saint Sébastien est de l'année 825). Dans ce laps de temps ont gouverné l'église de Soissons : Autbert, 23, successeur immédiat de saint Drausin ; après lui est venu Gliarembert, 24, puis Warimbert, 25. Adalbert a été le 26^{ème} et saint Godin le 27^{ème}. A propos de ce saint évêque, on dit que parce qu'il avait prêché en s'opposant aux intérêts des bouchers ceux-ci le saisirent en secret, le tuèrent et le jetèrent dans le puits de sa maison. Et une fois que son corps eut été retiré de cet endroit, il a fait de nombreux miracles. Et encore jusqu'à présent, les gens fiévreux boivent de l'eau du puits pour soulager leurs maladies. Sa mort a pu survenir vers 728 ou 730.

f. 48 verso

825 Et il faut noter que si sa demeure habituelle était à l'endroit où l'on dit que ce puits se trouve, on peut bien supposer que la maison de l'évêque qui existe aujourd'hui n'était pas encore bâtie. A saint Godin a succédé Maquaire, 28, après qui vient Galcon, 29, puis Gabolde, 30, Charbert a été le 31^{ème}, Madabert, 32, Déodat, 33, Hildegrand, 34, puis Rothade 1^{er}, sous lequel ont été apportées à Soissons les saintes reliques de monseigneur saint Sébastien en 825. ~~peu d'événements se sont déroulés dans notre ville à l'époque de ces prélats.~~
Bertaire a été le 35^{ème}.

[Papillon intercalé]

à ajouter au chapitre 16 :

Bertaire a été le 36^{ème} évêque, Ansalon le 37^{ème}, Rothade II le 38^{ème}, Rothade III le 39^{ème} ; l'un de ces deux derniers fut déposé de son épiscopat en 852, comme vous le verrez plus loin au chap. 21 du présent livre. Angelmode a été le 40^{ème} évêque, Hildebolde, 41, Riculphe, 42. Ce dernier est mentionné au dernier chapitre de ce livre tiré de Flodoard. Après lui est arrivé Rodoin, 43, puis Abbon, 44, dont on parlera au chapitre 10 du livre 6.

Comment le roi Pépin etc.

Chap. 17.

Comment le roi Pépin a été couronné dans la ville de Soissons
Chap. 17.

Pépin élu

Childéric, dernier roi de France issu de la famille et de la lignée du grand Clovis, fut déclaré inutile à la Couronne et indigne du nom de roi en présence du pape Zacharie et les Français reçurent la dispense par laquelle ils étaient déchargés et délivrés de la fidélité qu'ils devaient à ce prince indigne, avec pouvoir d'en élire un autre. Dès lors ils réunirent les trois Etats et d'un commun consentement ils ont élu Pépin roi de France. Et selon l'ancienne coutume, ils l'ont levé très haut sur un bouclier et l'ont promené par trois fois autour de

l'assemblée. Il a été couronné ensuite dans la ville de Soissons par la main de Boniface alors archevêque de Mayence et depuis martyr. Cela s'est passé en 750 ou d'après d'autres en 751, après avoir tenu la mairie du Palais pendant dix ans. Quant à Childéric, il a été tondu et mis au monastère de Saint-Médard à Soissons. Voyez l'Histoire au f. 162.

750

Carloman, roi de Soissons et frère de Charlemagne
Chap. 18.

Après la mort de Pépin, les Français ont élu comme rois ses fils Charles et Carloman, à charge pour eux de partager également le royaume entre eux. Charles eut en partage la France et l'Aquitaine et il fut couronné à Noyon. Carloman, qui avait toutes les provinces qui étaient au-delà du Rhin, soumises à la couronne de France, fut couronné à Soissons et il est mort trois ans après en laissant son frère Charles héritier de ses terres. Charlemagne a donné de beaux biens et de beaux privilèges à Notre-Dame-aux-Religieuses et on dit qu'il a fait bâtir le réfectoire de Saint-Médard.

{Le réfectoire de Saint-Médard bâti par Charlemagne et le cloître qui est de la même structure ; l'ouvrier s'appelait maître Adam et il gît dans le cloître, près de la porte du monastère, avec cette épitaphe :

« Sous cette pierre dure gît maître Adam en sépulture, qui fit jadis ce cloître et ce réfectoire. »
Que son âme soit au Paradis !}

f. 49 recto

Translation et arrivée des reliques de monseigneur saint Sébastien à Soissons
Chap. 19.

825 En 825 ou environ, sous le règne de l'empereur Louis le Débonnaire, comme les routes et les voyages à Rome avaient beaucoup été facilités grâce à l'argent et à l'action de Brunehaut, les Français qui allaient en Italie et qui voyaient de nombreux corps saints mal gardés dans beaucoup d'églises de Rome furent très désireux d'en rapporter chez eux. Voyez à ce sujet la translation des saintes reliques des saints Marcellin et Pierre au livre 7 ajouté aux 6 tomes des Histoires des saints écrites par Laurent Surius, chartreux de Cologne. En ce temps-là il y avait un abbé à Saint-Médard qui était parmi les premiers personnages de la cour de l'empereur Louis le Débonnaire. Cet abbé s'appelait Hilduin ; comme le relate Rothade, évêque de Soissons, dans l'épître qu'il a envoyée à Hincmar, l'archevêque de Reims, il désirait fort orner son église de Saint-Médard avec un bon nombre de corps saints. Il obtint de sa majesté l'empereur des lettres à l'adresse du pape Eugène pour que ce dernier voulût bien lui donner le corps de saint Sylvestre avec quelques autres saintes reliques pour les installer à côté du corps de saint Médard ; il envoya alors le prévôt de son monastère, nommé Rodome, et quelques autres honorables personnages avec des cadeaux pour le Saint Père. Alors que ceux-ci étaient arrivés à Langres, ils furent détournés de leur chemin par l'incident suivant : il y avait au portail d'une église un paralytique perclus de tous ses membres, qui s'était endormi et pendant son sommeil, monseigneur saint Sébastien lui apparut

et lui signala l'arrivée des religieux et des autres personnes dans cette ville ; il lui ordonna d'aller leur dire de sa part et en son nom de ne pas aller plus loin dans leur voyage, car Dieu ne leur permettait pas de demander les reliques de saint Sylvestre, mais bien celles de saint Sébastien. Et pour que cela fût authentifié, le saint le toucha avec une verge d'or qu'il tenait et il le guérit. Le paralytique une fois guéri alla trouver Rodome et ses compagnons. Ceux-ci, ayant entendu la volonté de Dieu, confirmée par le miracle de cette guérison, s'en sont retournés demander d'autres lettres à adresser au pape pour obtenir le corps de monseigneur saint Sébastien. Or le pape, après avoir reçu ces lettres et désireux d'être agréable au roi Louis, s'est trouvé néanmoins gêné, car les gens de Rome, après les apôtres, avait une vénération particulière pour le corps de

f. 49 verso

825 monseigneur saint Sébastien et peu de temps auparavant ses prédécesseurs les papes Adrien, Léon et Pascal avaient été empêchés par Dieu d'ouvrir son tombeau. Aussi, après avoir consulté et délibéré sur ce sujet, il donna cette charge à un évêque nommé Jean qui s'est approché du cercueil avec respect et l'a ouvert sans aucune gêne ; il en retira les saints ossements qui répandaient une forte odeur et Rodome et ses compagnons moines les reçurent pieusement et les enveloppèrent dans des beaux linceuls en taffetas. Il serait trop long de relater les miracles qui ont été faits dans les nombreux endroits où passait le saint en arrivant en France ; aussi faut-il avoir recours à ce qu'en dit l'évêque Rothade dans sa lettre à Hincmar. Comme le saint approchait de Soissons, ce même évêque Rothade est allé au devant de lui avec tout son clergé et le peuple de Soissons et après l'avoir accueilli avec respect, il l'a lui-même porté dans son église de Saint-Gervais-Saint-Protas où un boiteux a été guéri. Ensuite, on le porta dans l'église de Notre-Dame-aux-Religieuses et finalement dans l'abbaye Saint-Médard où l'on fit des veilles solennelles pendant huit jours et où une femme très tourmentée par le Diable a retrouvé son bon sens, avec plusieurs autres personnes qui furent guéries de leurs maladies. L'empereur Louis y est aussi venu et, après s'être confessé et avoir quitté ses habits royaux, il chemina nu-pieds et a été accueilli par l'abbé Hilduin ; il vit dix-huit personnes qui ont été guéries de leurs maladies en sa présence. A cette époque, on construisait le pont de Soissons et il y avait des démons qui s'y opposaient et qui faisaient noyer de nombreuses personnes qui passaient la rivière à cet endroit. Mais à l'arrivée de saint Sébastien, ils se sont tous enfuis. En mémoire de cela le prévôt Brodoin a fait poser dans l'Aisne deux colonnes de pierre qui y sont restées longtemps. Il arriva encore en ce temps-là une chose admirable à Soissons : on entendit une voix qui cria par trois fois « Malheur ! Malheur ! » et qui prédisait qu'à l'exemple de Sodome et de Gomorrhe Soissons périrait par le feu et le soufre. Comme cela n'est pas encore arrivé, on pense que cela a été retardé grâce aux mérites de saint Sébastien.

Pont de
Soissons

Comment Louis le Débonnaire a été déposé par ses enfants de sa dignité impériale et enfermé à Saint-Médard
Chap. 20.

L'an 834 Louis le Débonnaire, roi et empereur, après avoir guerroyé contre ses enfants Pépin, Louis et Lothaire, sous couleur de faire la paix, a été pris par Lothaire et amené dans l'abbaye de Saint-Médard de Soissons où il le fit garder étroitement prisonnier. Puis peu de temps après, il l'a mené à Compiègne et par l'autorité de certains traîtres et sans aucun motif, il a été déposé de la dignité

f. 50 recto

d'empereur et de roi. On l'a ramené ensuite dans l'abbaye Saint-Médard, où on l'obligea à déposer le collier et les armes de l'empereur et de les mettre sur l'autel de monseigneur saint Sébastien. Ceci accompli, on lui a donné l'habit de moine et on l'a fait garder étroitement comme avant. Mais à la fin, Lothaire a été poursuivi par les armées de la noblesse française qui l'ont obligé à leur rendre son père et à le délivrer ; ce dernier a été amené à Saint-Denis près de Paris, où on l'a restitué dans toutes ses fonctions royales et impériales. O prince vraiment débonnaire, qui a tant enduré de la part de ses enfants et qui leur a tant de fois pardonné leurs injures !

L'histoire française.

Déposition de Rothade II, évêque de Soissons
Chap. 21.

L'an de l'Incarnation 852 on a réuni un concile à Soissons dans l'église de Saint-Médard au cours duquel l'évêque de Soissons Rothade a été déposé de sa dignité épiscopale. Il en appela au pape Nicolas 1^{er}. La sentence de sa déposition a été donnée par l'archevêque de Reims Hincmar qui avait très longuement écrit au saint Père contre Rothade qui est allé à Rome en personne. A ce synode, il y eut trois archevêques, dix-sept évêques, plusieurs abbés, des doyens et des prêtres : voyez-en les actes au livre 3 de l'Histoire de Reims, chap.9. De même au chap.10, les lettres que l'archevêque Hincmar a écrites à Rome, où il est dit : « Nous avons jugé et condamné Rothade en appelant et en implorant le saint Siège en vertu des décrets et des constitutions du concile de Sardes. Car il a préféré être obéi des siens, plutôt que d'obéir aux sacrés canons » et plus bas : « plus de cinq cents personnes de toutes catégories étaient présentes et ont vu quand le calice d'or, avec ses pierreries, qu'il avait mis en gage, a été saisi par le messager du roi entre les mains du tavernier et a été apporté en plein synode. En outre, elles ont bien su qu'on avait retiré les couronnes d'argent qu'il avait données à un juif, et comment il avait supprimé les pouvoirs et l'argent de l'église en les ayant secrètement donnés en commande. » et au dessous : « sans compter beaucoup d'autres choses que ses prédécesseurs et d'autres chrétiens décédés avaient données en aumônes à cette même église et qu'il a dépensées comme il a voulu etc. »

Il semble d'après ces accusations que Rothade avait beaucoup diminué le revenu de son évêché par sa

mauvaise gestion et aliéné ses richesses par sa prodigalité et ses méfaits.

f. 51 verso

vacat [manque], est remis dans
la 3^{ème} chronologie

~~Où il faut noter qu'il y a eu à Soissons trois évêques du nom de Rothade en 30 ans ou un peu plus. Le premier reçut les reliques de monseigneur saint Sébastien en 825~~

f. 50 verso

Remis ci-dessous

~~Celui qui a été condamné à ce concile de 852 est le second ou le troisième de ce nom qui se sont succédé immédiatement l'un à l'autre selon l'ordre suivant : Rothade 35^{ème} évêque, Bertaire 36, Ansalon 37, Rothade II 38, Rothade III 39^{ème} évêque, Angelmode 40, Hildeberte 41, Riculphe 42, Rodoine 43, Abbon 44.~~

919

Miracle de saint Rufin du temps de
l'évêque Riculphe
Chap. 22.

958 Vers 958, alors que les Normands pillaient et ravageaient les pays de la France, les corps des saints Rufin et Valère ont été portés dans l'église Saint-Pierre de Reims, où on les a longtemps gardés. Une fois la tempête de cette guerre passée, le curé de Bazoches s'empressa de les enlever et de les emporter dans son église. Mais il arriva que ce jour, qui était un dimanche, a été plein de vents et d'orages, si bien que les lumières qu'on portait pour honorer les saints s'éteignirent. Mais comme tout en marchant les gens avaient pénétré dans une partie de la rivière, le cierge qu'on portait devant les châsses et qui s'était éteint comme les autres s'alluma soudain miraculeusement, ce qui étonna tout le monde, et cette flamme dura presque pendant deux lieues ; depuis lors, le curé a fait faire un cierge de la même cire avec une meilleure forme, mais (chose merveilleuse à dire) il est arrivé que, comme les prêtres qui étaient sous ses ordres s'activaient pour fabriquer le cierge, la cire fondue et préparée commença à grossir dans leurs mains, et même en grande quantité. Ils se mirent à crier de frayeur et le curé arriva : en voyant un tel accroissement, il pensa qu'ils avaient ajouté de la cire bien qu'il ne l'eût pas ordonné. Toutefois, quand il eut pris connaissance du miracle d'après le récit des prêtres, il a remercié Dieu et en souvenir d'un si grand événement, il a gardé la cire dans l'église. Le vénérable évêque de Soissons Riculphe voulut en avoir une petite part, de même que les curés des églises voisines qui en demandèrent des petits morceaux qui leur furent donnés et qu'ils gardèrent en grande vénération. En outre, alors qu'à l'occasion d'une semblable persécution les corps des saints avaient été amenés à Soissons et que par la suite on les avait rapportés dans leur propre église, un boiteux se traînait du mieux qu'il pouvait et suivait ceux qui les accompagnaient (il est vrai que ce pauvre homme n'était pas venu ainsi dans ce monde, mais ce mal lui était arrivé au fil des temps) et dès qu'ils arrivèrent au village de Vasseny, il a été guéri et, laissant ses béquilles dont il s'aidait auparavant, il s'est mis à marcher et avec une grande joie à glorifier Dieu qui se montre admirable dans ses saints.

Cierge

La cire

Riculphe

Fin du 5^{ème} livre.

{Ce livre est de l'Abbaye royale de Saint-Médard lez Soissons. 1705}

Des antiquités de la ville et du pays de Soissons
Livre sixième

De l'état de la France depuis le règne de
Louis le Bègue jusqu'à Hugues Capet
Chap. 1^{er}

Tandis que du temps de Charlemagne notre France a été au plus fort de sa vigueur, de son épanouissement et de sa puissance, cependant depuis cette époque jusqu'au règne de Philippe 1^{er} elle n'a pas cessé de décliner et de déchoir de sa grandeur, car les héritiers de Charles n'ont pas été ses successeurs quant à ses vertus comme ils l'ont été pour son royaume, et avec cela, ils ont eu des accidents et de grandes adversités au-dedans comme au dehors, aussi bien du fait de leurs amis que de leurs ennemis. Louis le Débonnaire a été emprisonné par ses enfants, Charles le Chauve a été humilié par les Normands qui étaient entrés de nouveau en France, Louis le Bègue, après avoir régné deux ans seulement, est mort avant la naissance de son héritier, laissant sa femme enceinte, ce qui a été la cause des malheurs à venir. Car comme tuteur de l'enfant qui n'était pas encore né, on nomma Odon (ou Eudes), fils du saxon Robert, qui désigna aussitôt son frère Robert comme comte de Paris (ou maire du Palais) ; à ce dernier succéda Hugues le Grand qui fut le père de Hugues Capet. Là finit la lignée de Charlemagne. Or pendant la minorité de Charles le Simple, fils posthume de Louis le Bègue, le royaume a été très troublé. Louis et Carloman, fils bâtards du Bègue, ont voulu se faire rois. Charles le Gros, alors empereur, a été appelé pour être roi. Odon, le tuteur de l'enfant posthume, s'est fait roi lui aussi. Enfin Charles le Simple, le véritable héritier, mais seulement âgé de douze ans, a été roi de nom, mais pas de fait, car l'administration du royaume resta à Hugues le Grand, neveu du tuteur Odon, et par lui, le royaume a échu à Hugues Capet. Flodoard, chanoine de Reims, qui vivait à cette époque-là et est mort en 966, dit que depuis la mort de Louis le Bègue, et spécialement pendant les guerres d'Odon et de Charles le Simple, tous les pillages, les vols et les rapines se faisaient à l'improviste, qu'on n'observait ni droit ni loi, qu'il ne restait plus aucune crainte de Dieu ni des lois humaines, mais que tout marchait par la force et par la violence.

posthume

966

Louis le Bègue couronné roi et empereur
à Soissons.
Chap. 2.

En 880 le pape Jean VIII, qui avait été fait prisonnier à Rome par quelques grands seigneurs de la ville, trouva le moyen de s'évader de sa prison et de venir en France jusqu'à Troyes, où le roi Louis II, surnommé le Bègue, l'a fait recevoir avec honneur. Puis ils sont venus ensemble à Soissons.

f. 52 recto

C'est là que le pape remit les couronnes de roi et d'empereur à Louis, au monastère de Saint-Médard où l'on observa toutes les solennités et les triomphes requis pour une telle circonstance. Voyez ci-après le

livre 7, chap.4, où il est dit que ce pape a dédié l'église de Saint-Médard. A cette époque ont été créés les douze cardinaux curés qui doivent se tenir devant l'autel de la Grande église pendant la messe des fêtes solennelles et qui ont été confirmés par l'autorité du Pape Jean dans leurs fonctions de prêtres cardinaux.

Règne d'Odon, et bataille donnée à Soissons
Chap. 3.

890 Vers 890, après qu'Odon eut été couronné roi de France, les Normands sont venus assiéger Paris et ils en ont été vaillamment repoussés par Hugues, comte de Paris et maire du Palais, et ils ont été poursuivis par le roi Odon jusqu'aux environs de Soissons, où ils subirent une grande déconfiture. La France était alors très misérable et il semblait qu'elle n'aurait plus dû servir de proie aux étrangers. (L'histoire française).

A cette époque, à cause des incursions des brigands et des voleurs, on dit que le roi a fait fortifier avec de gros murs et des tourelles le monastère de Saint-Médard et entourer de fossés profonds remplis d'eau.

Les rois Robert et Charles le Simple
et leur bataille à Soissons
Chap. 4.

919 Flodoard (chap.18 du livre 4) dit que le 7 juillet 919 Robert, comte de Paris et maire du Palais, père de Hugues le Grand et frère du roi Odon a été élu à la dignité royale au monastère de Saint-Remi à Reims par les plus grands seigneurs du royaume ; Hernée était alors archevêque (il est mort trois jours après) et Abbon évêque de Soissons. Nos histoires disent que peu de temps après, le roi Charles le Simple, fils posthume de Louis le Bègue, soutenu par les Flamands, les Lorrains et les Allemands, l'ont combattu près de Soissons ; la bataille y a été sanglante, et Robert, qui s'était trop exposé, y fut blessé et tué.

Le roi Raoul couronné à Soissons
Chap. 5.

927 En 927, après la mort de Charles le Simple, en attendant que son fils Louis (surnommé d'Outremer) fût revenu d'Angleterre, Raoul, fils du duc de Bourgogne Richard, du consentement ou plutôt selon les dispositions et les dernières volontés du roi Charles (parce qu'il n'y avait alors personne d'autre dans le royaume plus apte et plus capable à le gouverner) a été couronné dans la ville de Soissons.

f. 52 verso

Comment Soissons a été brûlée par
les Normands et le comte Hugues
Chap. 6.

960 Vers 960, alors que Artalde était archevêque de Reims et Guy évêque de Soissons, le comte Hugues (père de Hugues Capet), après avoir en toute hâte réuni avec ses hommes un bon nombre de Normands, attaqua Soissons et fit tous ses efforts pour la prendre ; il tua quelques uns de ses habitants. Il fit jeter des feux d'artifice dans la ville au moyen desquels il brûla la

Grande église, le cloître des chanoines et une partie de la ville. Toutefois, comme il ne pouvait la prendre, il l'a abandonnée et a tourné ses forces vers le château que le comte Ragenolde faisait bâtir sur l'Aisne à l'endroit nommé Roucy. (Flodoard, livre 4, chap.35.)

On peut présumer que le sanctuaire qui a été brûlé était d'une structure ancienne et bâti à l'antique comme ceux de Saint-Médard, de Saint-Germain-des-Prés et d'autres, et que depuis il a été rebâti à la moderne, c'est-à-dire en forme de croix ou de corps humain, comme on le voit maintenant.

Bataille du roi Lothaire contre
l'empereur Othon à Soissons
Chap. 7.

977 En 977, le roi Lothaire a levé une grande armée de Français qui l'ont suivi de plein gré ; accompagné de ces hommes, il a parcouru toute la Lorraine et il a marché jusque devant Aix si rapidement qu'il y a presque enfermé le jeune empereur Othon qui ne se doutait pas du tout de son arrivée et qui eut beaucoup de mal à se sauver. Ensuite ce dernier a réuni aussitôt ses forces pour venger cette honte et, dévastant tout le pays, il les a menées jusqu'à Paris où une grande partie de ses gens a péri dans une attaque lancée contre lui et les siens par le roi Hugues Capet, comte de Paris, et Henri, duc de Bourgogne, frères de Hugues (et enfants de Hugues le Grand) qui chassèrent l'empereur jusqu'à Soissons. Là ils ont combattu sur l'Aisne avec une telle fureur que les corps des morts par noyade et des tués ont fait dans certains endroits perdre à la rivière son cours normal. Et l'empereur s'est enfui avec de grandes pertes, dans la confusion et la honte. Ceci est extrait de l'Histoire.

Bataille
sanglante

Le lieu-dit le Sang Bouillant près de Soissons
Chap. 8.

Nous avons ci-dessus extrait des Histoires et des Annales de France trois batailles très furieuses et sanglantes qui se sont toutes déroulées près de Soissons. Or il y a un endroit à Soissons, près du rivage de la rivière, du côté de l'abbaye de Saint-Médard, où (selon ce qu'on dit communément) a eu lieu anciennement une bataille si cruelle que depuis

f. 53 recto

cet endroit a reçu le nom de Sang Bouillant, parce que, une fois la bataille terminée, on y voyait le sang humain des morts bouillir à la chaleur du soleil. Mais je ne peux savoir de personne de laquelle de ces trois batailles ce lieu tient son nom. Je sais qu'elles ont été faites près de la ville en moins de 80 ans. A cette époque, ce pays a été très agité et tourmenté par les guerres.

Etat de l'Eglise à cette époque
Chap. 9.

Si le royaume de France a été très agité par des guerres, des troubles et des malheurs infinis à cause de l'ambition des princes et des seigneurs après la mort de Louis le Bègue jusqu'en 1060, l'Eglise n'a pas été moins désolée et affligée à cause des prélats et de ceux-là même qui auraient dû la défendre. Car après que Charlemagne et

son fils Louis le Débonnaire eurent établi l'Eglise dans sa liberté et son honneur, et qu'ils l'eurent dotée de si nombreux et de si grands biens qu'il n'y avait pas d'églises dans le royaume qui ne fût devenue très riche, et particulièrement les évêchés, les abbayes et les prieurés, alors le diable s'est insinué et s'est immiscé au milieu du troupeau des Chrétiens par les agissements de ministres ecclésiastiques ambitieux et avaricieux. Ces derniers ont commencé aux élections des évêques, des abbés et autres semblables à briguer couramment les suffrages et les faveurs des grands seigneurs. Et au lieu d'élire selon le droit des gens compétents, capables et utiles au peuple, ils ont élu ceux dont ils espéraient recevoir quelques bénéfices ou des biens d'église en récompense de leurs suffrages. Ou bien (ce qui a été le pire) quand ils ont vu arriver entre eux tant de brigues et de différends qu'ils ne pouvaient pas manquer de tomber dans le schisme (ruine de l'Eglise), alors ils ont eu recours au bras séculier (comme on l'appelle) et ils se sont appuyés sur les seigneurs temporels et se sont soumis à eux alors que c'était à eux de les commander ; et il leur ont donné tant d'autorité sur le spirituel que le droit de vote qui appartenait en premier lieu au clergé a été dévolu et transféré (abusivement) aux princes et aux seigneurs séculiers qui ont voulu par la suite des temps en jouir comme d'une possession héréditaire et en même temps, ils en ont exclu les ecclésiastiques ; ils leur laissaient seulement le spirituel et s'attribuaient à leur profit le temporel des églises. De la sorte, ils ont tellement opprimé les gens d'église qu'ils les ont mis en dessous d'eux, les estimant et les considérant comme leurs serviteurs ou leurs vassaux. Ceci est assez expliqué dans l'Histoire de France où il est écrit, dans la vie de Charles le Simple, que les princes et les seigneurs d'alors n'avaient pas de scrupule à se faire nommer abbés ni à posséder des biens d'église et à s'en enrichir. Les rois leur donnaient les abbayes où ils traitaient les moines en esclaves, ne leur laissant pour tout bien que de quoi vivre

f. 53 verso

et leur nécessaire. Ils élisaient comme chef de l'abbaye et des autres moines l'un d'entre eux qu'ils appelaient le Doyen. Voilà ce que dit l'Histoire. Cette licence ou cet abus désordonné ont duré si longtemps et étaient si fort ancrés qu'on ne pouvait pas les supprimer. Le roi Charles (bien qu'il fût appelé le Simple) fit cela de bien qu'il réunit un parlement général pour réprimer ces abus, mais il n'a pas empêché les abbayes de rester à la volonté des seigneurs. Toutefois il fut décidé que les biens des évêques seraient libres. Et malgré cela, les seigneurs les ont encore volés par d'autres ruses, à savoir en faisant élire aux évêchés les personnes qui étaient à leur dévotion et par qui ils pouvaient jouir du temporel des évêchés. Voyez-en un exemple dans Flodoard, qui vivait à cette époque-là, chap.20 du livre 4, que j'ai voulu insérer ci-dessous.

Election de l'archevêque de Reims, âgé de 5 ans
(extrait de Flodoard, chap.20, livre 4)
Chap. 10.

Abbon
vers 923

Aussitôt après le trépas de l'archevêque de Reims Sculphe, le comte Héribert est venu à Reims et a appelé Abbon, évêque de Soissons et Bovon, évêque

de Chalons ; discutant avec eux de l'élection du pasteur de cette église, il mit le clergé et le peuple à sa dévotion. Ils suivirent son avis, et de peur que par hasard l'évêché ne fût divisé par des personnes étrangères, ils ont élu son fils Hugues qui n'avait pas encore atteint ses cinq ans. Cela fait, ils se sont retirés rapidement vers le roi pour lui apprendre leur élection et obtenir l'approbation de son autorité. Le roi Raoul, ayant pris connaissance des faits, sur l'avis et la décision des évêques, confia la disposition et le gouvernement de l'évêché à Héribert, qui envoya les messagers de l'église avec Abbon à Rome ; ils portaient le décret de cette élection et demandaient à son sujet le consentement du pape Jean qui, suivant l'évêque Abbon, donna son accord et le délégua pour administrer cet évêché et y exercer tout ce qui concerne la charge épiscopale. « A la suite de quoi Héribert, voyant qu'il avait l'évêché à son pouvoir, à tort et sans raison, parce que j'avais assisté à cette élection, m'a privé (c'est Flodoard qui parle de lui-même) avec plusieurs autres clercs et des laïcs des bénéfices et des possessions ecclésiastiques que les précédents évêques nous avaient donnés et il les a donnés à qui bon lui sembla ». Dans cet exemple extrait de Flodoard, vous voyez la cupidité de Héribert, l'aveuglement des électeurs, l'incapacité de l'enfant élu, la connivence du pape et l'ambition d'Abbon. Si de telles fautes ont été commises dans notre évêché, il ne faut pas douter qu'il y en eût fait beaucoup d'autres dans d'autres évêchés.

[feuillet intercalé en bas de page]

Recto

Quatrième chronologie et succession
des évêques de Soissons
Chap. 11.

Verso

Flodoard, à propos de l'épisode de l'évêque Abbon mentionné ci-dessus, ne dit pas à quel moment ni en quelle année il a eu lieu, mais il dit seulement que ce fut du temps du pape Jean sans dire quel numéro il avait. On peut toutefois présumer que c'était du temps de Jean X qui est mort en 928, ou bien d'un autre du même nom qui était pape en 932 et à cette même époque le comte Hébert (ou Héribert), père de Hugues l'enfant élu, manigançait dans nos contrées. Or après Abbon, 44 évêques ont accédé au pontificat de Soissons ; il y en a eu deux du même nom, à savoir Guy, dont Flodoard fait aussi mention comme étant du parti de Hébert et de son fils élu ; ce dernier fut par la suite déclaré incapable et pas élu de façon bien canonique. Et dans un synode réuni à Brienne, l'un de ces deux évêques a été accusé d'avoir participé à l'ordination de Hugues ; toutefois après s'être excusé et expliqué, il a été absous ; cela a pu arriver en l'an 1000. Car Fouques, le successeur de ces deux évêques, et le 47^{ème} dans l'ordre, gouvernait notre évêché en 1018. Après lui, il y a eu Déodat, 48, Bérould 49 et Heldo le cinquantième. Ces trois évêques étaient du temps de Robert, le fils de Hugues Capet, et du roi Henri 1^{er}, roi de France. C'est alors qu'a commencé la réforme de l'Eglise, qui s'acheva sous les papes Nicolas, Alexandre II, Grégoire VII, Urbain II et Pascal, comme on le dira ci-après.

Ce pape mourut
en 929

+ chronologie
ch. 11^{ème}

Comment et par qui l'Eglise a été réformée
Chap. 12.

Alors que tous ceux qui voyaient ces abus et ces sacrilèges les condamnaient et les déploraient, il était néanmoins difficile d'y mettre bon ordre. Le roi Charles, (comme nous l'avons dit), s'était mis en devoir d'y remédier en réunissant les Etats, mais il en tira bien peu de profit. Le pape Nicolas, en 1059, réunit un concile dont l'arrêt est enregistré au décret Distinction 23, 1^{er} canon, qui commence par ces mots : « In nomine Domini nostri Jesu Christi », mais cela a été pour apporter un début de remède à la tête de l'Eglise, c'est-à-dire à l'élection du pape. Son successeur, nommé Alexandre II, qui a été élu pape en 1062, a réformé le clergé par un concile qu'il a réuni à Mantoue et dont les canons sont insérés en plusieurs endroits du Livre des décrets, dont ceux-ci : « Que nul ne soit sciemment ordonné par un simoniaque, sinon, qu'il soit déposé et exclu du clergé (question 1, canon 1 de coetero) ; Item. Qu'aucun clerc ne reçoive une église d'un laïc ni tienne deux églises (quest. 15, canon 7 per laicos). Item. Que les bénéfices soient conférés à des personnes dignes et sages et non pas par simonie ni par contrat, sous peine de privation ou de déposition. (quest. 1. canon 3 ex multis). » Le même Alexandre a réformé les chanoines réguliers de Saint-Jean-de-Latran, comme nous le dirons ci-après.

A ce dernier a succédé Grégoire VII, élu par le clergé et par le peuple romain sans le consentement de l'empereur. Il a été un défenseur très zélé de notre foi et a accompli de nombreux miracles. Il a raconté celui-ci : comme l'archevêque d'Embrun niait être simoniaque, Grégoire lui ordonna de prononcer ces versets : « Gloria Patri et Filio... », mais il n'a pas pu achever ces mots : « ...et Spiritui Sancto », qu'il prononça toutefois très bien quand il eut été déposé. Platine dit à son sujet qu'en 1072, afin de commencer sa réforme par les plus grands, il avertit l'empereur Henri de ne plus se laisser désormais corrompre par des cadeaux et de ne plus donner à personne les évêchés et les bénéfices ecclésiastiques par cupidité simoniaque ; autrement, qu'il userait contre lui et les autres délinquants des censures ecclésiastiques. Voilà ce qu'en dit Platine, qui ajoute encore ce qui suit : « L'empereur, entendant souvent ces remontrances, était parfois d'accord, et d'autres fois non, tant il avait l'esprit léger. Mais finalement le saint pape, voyant qu'il persévérerait toujours dans ses pratiques simoniaques sans espoir d'amendement, prit une sentence d'excommunication contre tous ceux qui auraient été promus à des évêchés et à des bénéfices grâce à des cadeaux.

f. 54 verso

Et afin qu'on ne pensât pas qu'il avait fait ce décret trop à la légère et trop témérairement, il fit réunir un concile à Latran où il expliqua ses raisons. » Le même auteur en dit encore davantage ; un autre concile a été réuni à Latran où l'on a décrété et décidé ce qui suit : « Sanctorum patrum instituta nunc sequentes et coet. », c'est-à-dire : « Nous, suivant maintenant les statuts et les ordonnances des saints Pères comme nous l'avons fait dans les précédents conciles, de l'autorité de Dieu tout-puissant,

nous décrétons et nous ordonnons que quiconque désormais acceptera d'un homme laïque un évêché, une abbaye ou tout autre bénéfice ecclésiastique, il ne doit pas du tout être considéré du nombre des évêques, des abbés ou des clercs, et que, sous peine d'excommunication, il n'approche pas des lieux des apôtres ni entrer dans leurs églises si tout d'abord par pénitence et par amendement il n'a pas abandonné et quitté le lieu qu'il avait acquis par ambition et par orgueil (ce qui est un crime d'idolâtrie). Nous entendons aussi et nous voulons que les rois, les ducs et les princes qui ont osé donner à n'importe qui des évêchés et des dignités ecclésiastiques (ce qui est contre tout droit et toute équité) soient soumis aux mêmes censures. » Voilà le décret de ce concile. Et il faut noter que le pape Grégoire a subi de nombreuses persécutions de la part de l'empereur Henri IV parce qu'il soutenait et promouvait cette réforme de l'Eglise. De même son successeur Victor III, pour avoir suivi ce saint zèle, a été empoisonné pendant qu'il chantait la messe par du poison qu'on avait versé dans son calice la seconde année de son pontificat. Après lui est arrivé Urbain II, natif de Châtillon-sur-Marne, et élu en 1086. Il a lui aussi beaucoup travaillé à la réforme de l'Eglise. Il a fait réunir contre les simoniaques deux conciles, le premier à Clermont, où, entre autres, il fut ordonné que les clercs diraient chaque jour l'office de Notre Dame et que le samedi serait dédié au service de la Mère de Dieu. Le second a été célébré à Tours, où on a discuté et décidé des moyens de recouvrer la Terre Sainte. Ce pape avait eu comme maître Bruno, qui par la suite a été prieur de la Chartreuse. Il a confirmé tous les décrets de Grégoire VII et a excommunié le roi de France Philippe parce que ce dernier avait, du vivant de sa femme, épousé la femme d'un homme qui vivait encore.

Sigebert, dans sa Chronique.

Henri, évêque de Soissons, simoniaque
Chap. 13.

Le même auteur Platine, dans la vie d'Urbain II, qui a succédé à Grégoire après Victor, parle d'un évêque de Soissons nommé Henri et dit : « A cette même époque, l'évêque de Soissons Henri s'est rendu à Rome chez le pape Urbain et s'est démis librement de son évêché qu'il avait reçu

f. 55 recto

du roi de France, sans aucun espoir de le reprendre après l'avoir rendu à Sa Sainteté. Ayant considéré cela, et considérant aussi que les besoins de la province de Soissons le réclamaient ainsi, Urbain lui rendit son évêché bien qu'il n'en voulût pas et qu'il le refusât. Mais toutefois, ce fut après avoir reçu le serment d'Henri qui, dit-on, au moment de la restitution, a usé de ces propos : « Désormais je n'aurai aucune relation, sciemment et volontairement, avec tous ceux qui sont ou qui seront excommuniés par ce Saint Siège. De même je ne me trouverai jamais et je n'assisterai jamais aux consécrations de ceux qui, contre le droit et l'équité, auront pris ou tenu des évêchés ou des abbayes de la part de laïcs. Ainsi, que Dieu et que ces saints Evangiles de Dieu m'aident à ne jamais vouloir changer d'avis et à m'en détourner. » Voici ce que dit Platine, qui ajoute encore que l'évêque de Beauvais a fait alors, pour un pareil cas, un pareil serment.

Réforme des religieux, chanoines
de saint Augustin
Chap. 14.

Le milanais Paul Morisé au chap.8 du 1^{er} livre qu'il a intitulé De l'origine de toutes les religions, parlant particulièrement des chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin, après avoir longuement déclaré qu'ils ont été premièrement institués par les Apôtres à Jérusalem, puis instaurés par saint Marc en Alexandrie et finalement réformés par saint Augustin en Afrique, en vient à montrer comment l'africain Gélase, disciple de saint Augustin, a fui après la mort de son maître la persécution des Vandales, et comment, accompagné de quelques autres clercs, il est arrivé à Rome et s'est arrêté dans l'église de Latran ; là il s'est comporté avec tant de vertu et de sainteté qu'il a été élu pape. Il a vécu très honorablement dans cette haute fonction pendant quatre ans, accomplissant de nombreuses œuvres louables, et après sa mort, il a été canonisé et rangé au nombre des saints. Depuis ce temps, les chanoines réguliers ont persévéré pendant 800 ans, vivant dans l'église de Latran en observant la règle de saint Augustin, comme c'est prouvé dans la bulle d'Eugène IV. Mais comme cet ordre des chanoines de Latran s'est corrompu, Alexandre II, natif de Milan, a été le premier de tous les papes à le réformer selon la règle de saint Augustin et il l'a mis à un tel degré d'honneur et à une telle réputation de sainteté qu'il ne cédait en rien aux moines du mont Cassin qui, à cette époque, s'épanouissaient en toute perfection et faisaient, pour bien le dire, l'admiration de toute l'Europe, voire même de toute la Chrétienté. Voilà ce que dit Paul Morisé de cette réforme : il faut noter que jusqu'à cette époque, l'ordre des chanoines de saint Augustin n'avait pas été connu des français et qu'en Italie, il était seulement admis à Latran et dans très peu d'autres endroits.

f. 55 verso

Fondation de l'abbaye de
Saint-Jean-dans-les-Vignes
Chap. 15.

Tandis que la réforme de l'Eglise et des monastères, et particulièrement de celui de Latran, avait été faite à la suite des papes Alexandre II, Grégoire VII, Victor III, Urbain II et Pascal, plusieurs seigneurs qui détenaient des biens ecclésiastiques vinrent les rendre. Parmi eux, un seigneur nommé Hugues, écuyer de Château-Thierry, poussé par la crainte de Dieu et le désir de le glorifier, décida de donner une meilleure utilisation à ce dont il avait abusé conformément aux mauvaises habitudes de l'époque. Et parce qu'il avait le choix de rendre les bénéfices dont il avait perdu la légitimité ou dans les mains de l'évêque ou dans celles de quelqu'un d'autre du clergé, il a voulu laisser ses droits à un certain nombre de religieux qu'il avait pensé établir dans l'église paroissiale de Saint-Jean (alors appelée du Mont de Soissons). Il préféra choisir ces religieux dans l'ordre des clercs de saint Augustin, qu'on appelle aussi chanoines réguliers, plutôt que dans un autre ordre, peut-être d'autant plus qu'il savait que cet ordre-là était le mieux réformé de son temps. Alors, pour mieux certifier mon propos, je vais mettre ci-dessous dans notre

langue française les copies des lettres de cette fondation.

Copie de la première lettre sur la fondation donnée par Thibaud, évêque de Soissons :

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Thibaud, évêque de Soissons, à tous les fidèles Chrétiens, salut en jouissance et en prospérité de l'une et de l'autre vie ! Quelles doivent être la qualité et l'importance de notre zèle pour accroître toujours et partout le bien et la gloire de Dieu et de sa sainte Eglise, la dévotion chrétienne peut bien s'en rendre compte dans le fait que Salomon a construit le temple de Jérusalem et que Zorobabel l'a rebâti après qu'il eut été détruit par les Chaldéens. Puis, ayant été à nouveau ruiné, il a finalement été réparé par Judas Macchabée, comme auparavant il avait été bâti par Salomon et Zorobabel. Pour ces raisons, moi, Thiébaud, par la grâce de Dieu évêque de Soissons, comme je l'ai promis, étant rempli et instruit par le zèle et les bons sentiments de ces trois personnages, encore que je ne veuille pas comparer ma pauvreté à leurs richesses, mais bien ma volonté à la leur, qui a été bonne et sainte, je fais savoir, comme le droit le veut, à tous les fidèles chrétiens présents et à venir, qu'un écuyer de Château-Thierry nommé Hugues a humblement comparu en la présence de notre Sérénité et m'a requis et demandé très instamment de bien vouloir accepter et recevoir les autels ou les bénéfices

f. 56 recto

et les cures {qu'il détenait de façon sacrilège comme les autres avaient l'habitude de faire à cette époque, à la condition toutefois {qu'une fois absous, les possessions qu'il avait injustement tenues {jusqu'à maintenant seraient à perpétuité {sous le nom de l'église de Saint-Jean-Baptiste-du-Mont, {et même qu'elles seraient attribuées à cette église pour la subsistance et la nourriture {des clercs qui jour et nuit serviront Dieu en ce lieu sous {la règle de saint Augustin. J'ai bien volontiers donné mon accord à sa demande, d'autant qu'elle {était pieuse. Après avoir réuni un bon nombre de laïcs, et tenant {Hugues} par la main, je me suis rendu dans l'église de Saint-Jean afin que sur ce lieu, par lui et par moi, {fût décidé et ratifié ce que par ses prières il avait sollicité {de ma bienveillance. Arrivé donc en ce lieu avec moi, (comme cela a été dit), ce même Hugues a donné aux clercs qui y venaient régulièrement l'église de Saint-Jean-Baptiste avec toutes ses dépendances, que ce soit en terres ou en tout autres choses, avec les autels ou les cures qui suivent : le premier à Charly, le second à Montlevon, le troisième à Saint-Aignan sur le territoire de Brie, le quatrième à Rozoy, le cinquième à Artaise, avec deux moulins, dont l'un est appelé le Neuf et l'autre Toxac. Une fois ces formalités accomplies, nous sommes revenus à mon logis épiscopal et j'ai donné à l'écuyer, (sur sa demande), une pénitence raisonnable pour son sacrilège et sa possession illégale des autels. Et afin que d'aventure un autre évêque après moi, par audace ou par ignorance, ne vienne dénaturer et rompre mon accord, et utiliser l'aumône de l'écuyer de bonne mémoire à d'autres usages qu'à ceux exposés plus haut, j'ai ordonné (comme c'est la coutume et comme le veut le droit) qu'on en écrive une lettre aujourd'hui que j'ai voulu également confirmer par l'impression de mon sceau, en ma présence et celle de nos clercs, afin que

pénitence

L'écuyer
Hugues

ces derniers (sauf le droit ecclésiastique) demeurent toujours à l'abri des exactions et des malveillances de quiconque, et que leurs possessions et celles des hommes qui leur appartiennent ne soient envahies ni usurpées par personne, de façon à ce que les serviteurs de Dieu puissent vaquer librement au service de Jésus-Christ et prier assidûment la bonté et la clémence divine, pour le développement et l'accroissement de tout le peuple chrétien et que la postérité n'ignore pas que je leur ai donné le pouvoir d'élire un prélat pour cette même église

f. 56 verso

et cette même congrégation. {Ayant été canoniquement élu par tous, qu'on l'amène devant moi et que de mon autorité il reçoive d'eux sa charge, et le prêtre} cardinal {de ce même lieu, selon la coutume, me rendra compte, {ou bien à l'archidiacre, de ses obligations envers les paroissiens.} Autrement quiconque contreviendra {à cette liberté, qu'il sache} que de l'autorité des saints Pères {et de la nôtre il encourt} l'excommunication, la séquestration et interdiction {d'entrer dans l'église jusqu'au} moment où il aura réparé sa faute {et donné satisfaction à} l'église et à ses clercs. Au dessous, il est écrit : {ont aussi signé Thibaud}, évêque, Ingelrand, archidiacre, Foulque, {archidiacre, Anculfe,} archidiacre, Guy, archidiacre ; Robert, doyen {de la Grande Eglise de} Soissons et chancelier, a écrit et signé au bas de la lettre. »

Confirmation de la fondation par le roi Philippe
Chap. 16.

« Philippe, roi des Français, à tous ceux qui vivent pieusement en Jésus-Christ, salut ! L'autorité des saints Pères (qui doit être acceptée avec diligence et gardée par tous les enfants fidèles de l'Eglise), parmi plusieurs institutions justes et raisonnables, a décrété et ordonné que les autels, les cures et les dîmes reviendraient totalement à l'usage des clercs commis au service de Dieu. Toutefois la mort qui est entrée dans ce monde a tellement aveuglé de nombreux laïcs faux chrétiens, que certains d'entre eux ont extorqué à leur profit les cures et les dîmes et en ont fait des bénéfices ; d'autres les ont converties en héritage abusif et misérable. Tous ces gens-là détestent et haïssent l'autorité des canons et des décrets, mais aussi le prophète qui, prévoyant par l'esprit de Dieu leur condamnation future a dit d'eux : Que le malheur poursuive ceux qui ont dit « jouissons du sanctuaire de Dieu comme d'une possession héréditaire ». Or il se trouve qu'un écuyer nommé Hugues, de Château-Thierry, était impliqué et empiégé dans les liens d'un semblable héritage funeste et d'un redoutable bénéfice en détenant et en possédant quelques autels du diocèse de l'évêque de Soissons. Toutefois, grâce à une divine vision, il est venu à résipiscence et, voulant échanger des biens transitoires pour des biens célestes et permanents, espérant obtenir ce bien de monseigneur Thibaud alors évêque de Soissons (dont il était l'homme lige), il l'a prié de bien vouloir reprendre les autels dont la détention mettait sa conscience dans le doute et dans la crainte ; son intention toutefois était que, selon que l'un et l'autre le trouverait bon, un petit nombre de clercs servant Dieu sous la règle de saint Augustin avec une chaste crainte serait

attitré et installé dans l'église de Saint-Jean-de-Mont et vivrait des biens

f. 57 recto

qui lui appartenait et de ses autres {autels dont le premier} est Charly, le second Montlevon, {le troisième saint Aignan, sur le territoire} de Brie, le quatrième Rozoy, {le cinquième Artaise,} il ajouta le moulin {Neuf et un autre appelé le moulin Toxac.} Hugues {a remis} ces autels et ces moulins {dans les mains} de l'évêque afin que ce dernier {les laissât} à l'usage et à la propriété des chanoines. {L'évêque a reçu} et accepté la pieuse dévotion de son fidèle {qui est venu rapidement mettre un terme et réparation à} la faute de son crime et il lui a avec bienveillance {remis et pardonné son péché, et} dans la mesure où cela lui appartenait et était de sa compétence, il a promis {de répéter tout cela} dans l'église de Saint-Jean. Ensuite l'évêque et {Hugues, d'un commun} accord et consentement, se sont rendus dans l'église et ils ont fait la donation et le transfert aux clercs qui y vivaient régulièrement de cette même église de Saint-Jean, avec toutes ses dépendances tant en terres qu'en autres choses quelconques. Et avec cela ils leur ont donné les autels cités ci-dessus, afin que les clercs, qui s'étaient voués pauvres à Jésus-Christ et qui vivaient de ces autels et de ces biens, pussent militer plus librement dans cette église en l'honneur de Notre Seigneur Jésus-Christ. Or craignant que par la suite un autre évêque ne voulût mettre fin ou contrevioler à la bonne volonté de monseigneur Thibaud ou voler et dépenser l'aumône de Hugues, ou bien la convertir à d'autres usages, ils ont voulu entre eux l'empêcher et ils ont pris les dispositions suivantes : sauf le droit ecclésiastique, les clercs seront et resteront toujours à l'abri de toutes exactions ; ils éliront un prélat de la même règle que la leur, et après l'avoir élu par le consentement commun de tous, ils le présenteront à l'évêque du lieu dont il recevra la charge de s'occuper d'eux uniquement. Ensuite il exercera sur eux sa présidence par ses remarques, ses prières et ses remontrances. Mais en ce qui concerne le prêtre cardinal du lieu, il restera comme avant tenu de rendre compte du soin qu'il prendra de ses paroissiens à l'évêque et à l'archidiacre. Or pour ratifier tout ceci, les évêques et Hugues sont venus par devers nous pour demander des lettres de confirmation de notre autorité et de notre puissance royales. Nous le leur avons accordé et octroyé bien volontiers, parce qu'ils demandaient des choses raisonnables et aussi afin que nous participions aux aumônes de Hugues et aux prières des chanoines. C'est pourquoi nous avons confirmé et nous confirmons la pieuse et bonne ordonnance de ces décisions par nos lettres présentes, que nous avons marquées d'une croix, selon notre coutume, et fait sceller de notre sceau royal ; et nous ordonnons qu'elles demeurent stables et permanentes à perpétuité. Fait l'an de l'incarnation de Notre Seigneur Jésus-Christ 1076, 14^{ème} indiction, 5^{ème} concurrent, 12^{ème} épacte, la 17^{ème} année de notre règne, la 4^{ème} année de l'épiscopat de Thibaud. »

1076

f. 57 verso

Signé + {manuel de l'archevêque} de Reims {Manassès, Moi, Godefroy, évêque de Paris} et chancelier du roi Philippe, j'ai lu et {en relisant j'ai approuvé. Voici les témoins : Jugelard,} évêque de Senlis, Thibaud

évêque de {Soissons, Wido, archidiacre de Reims,} Tetbald, comte et Etienne, son fils, {Widelme, comte, Hugues de} Château-Thierry, Albric de Coucy, Evrard {écuyer, Godefroy, écuyer}, Guy de Châtillon {sont témoins sur les lieux de la fondation.} »

Remarques sur les lettres de la fondation
citée ci-dessus
Chap. 17.

Le fondateur Hugues est appelé en latin « miles de Castello Theodorici », ce que nous avons traduit par « écuyer de Château-Thierry ». On dit qu'il a été homme lige de l'évêque, c'est-à-dire son vassal dépendant de lui, sans dire quoi ; mais peut-être y avait-il à Saint-Jean un fief qui relevait de cet évêque. A l'époque vivait Thiébaud, comte de Brie et de Champagne et seigneur de Château-Thierry qui a été aussi témoin dans cette fondation. L'évêque Thibaud, qui a immédiatement précédé saint Arnoul à Soissons dans la dignité épiscopale est appelé saint par maître René Benoît, docteur et théologien angevin et curé de Saint-Eustache ; dans la Vie de saint Arnoul, qu'il a insérée dans les vies des saints et imprimée en français, le nom de cet évêque est écrit de trois façons, à savoir dans les deux lettres de la fondation Tetbaldus et dans l'autre Thebaldus ou Therbaldus. Flodoard l'appelle Thetbaldus, mais cela n'apporte rien à la vérité des faits. La première lettre peut avoir été écrite longtemps avant la seconde, qui le donne à entendre par ces mots : « Expetiit a domino Tetbaldo tum temporis Suessorum episcopo » c'est-à-dire « Hugues a requis de monseigneur Thibaud alors évêque de Soissons » Toutefois, cela ne peut pas avoir été plus de deux ou trois ans avant la lettre de confirmation, car à la fin de cette dernière on dit qu'elle a été écrite la quatrième année de l'épiscopat de Thibaud et qu'il était présent. Il se peut que le fondateur après la première lettre avait fait venir des chanoines réguliers pour recevoir et accepter la fondation, ce que semblent signifier les mots suivants : « l'évêque et Hugues sont venus dans l'église de Saint-Jean et ils ont fait la donation et le transfert de cette même église aux clercs qui y venaient régulièrement etc. » Car si, à cette époque-là, il n'y avait pas eu de monastère de l'ordre des chanoines réguliers de saint Augustin, selon ce que toutes nos chroniques et nos annales affirment, il faut bien dire que le fondateur Hugues en aurait fait venir d'Italie, de Latran ou d'un autre endroit de ce pays avant cette

f. 58 recto
fondation pour la recevoir et s'engager {à assurer le service divin} selon l'intention du fondateur, eux et leurs successeurs. {Or, que} les premiers soient venus d'Italie, et même de Saint-Jean-{de-Latran}, on peut le penser en raison de la forme des habits comme {les robes, les bas, les rochets}, les surplis, les chapes, à la façon cardinale de donner {le à la} bouche et de lever l'hostie au Pater. Toutes ces {cérémonies et ces rites sont} d'une grande ancienneté et ne sont pas observés {par les chanoines} réguliers de la France. Or que cette fondation {soit la première et la plus ancienne} de toute la France, nos histoires et nos annales {en font suffisamment} foi quand elles disent toutes que les chanoines réguliers {qui vivaient selon} l'ordre de saint Augustin sont venus les premiers en France et {ont} été reçus à

Saint-Quentin de Beauvais et qu'ils avaient comme prélat et comme prévôt (car le nom d'abbé ne lui a pas été donné) Yves, qui fut ensuite évêque de Chartres.

Cette première arrivée de ces religieux dans ce pays a eu lieu en 1078, soit deux ans après la confirmation de la fondation et trois ou quatre ans après la première fondation de Saint-Jean, comme on le voit dans la date de la lettre de Philippe. Car en ce qui concerne la précédente lettre de l'évêque Thibaud, elle n'est pas datée, pas plus que les autres données par les évêques de Soissons. Et la raison pour laquelle les Annales font mention de la fondation du monastère de Saint-Quentin de Beauvais, plutôt que de celui de Saint-Jean, c'est que Yves de Chartres, qui a été le premier prélat de ces religieux (comme on l'a dit), a écrit plusieurs livres et dans certains d'entre eux, il a fait mention de leur première fondation, que les annalistes ont signalée. Mais pour les religieux de Saint-Jean, on ne trouve pas que l'un d'entre eux ait écrit quelque chose sur leur ancienneté, et pour en savoir la vérité, il faut avoir recours à leurs archives.

Nombre des premiers religieux de Saint-Jean
Chap. 18.

Dans les lettres de Saint-Jean, il n'est fait aucune mention du nombre des religieux retenu dans la première fondation de l'abbaye ; toutefois on peut supposer qu'il n'a pas été très important en raison du peu de revenu qu'on lui a donné au début. Toujours est-il que je trouve que quelque temps après, il y avait un si grand nombre de religieux que le dortoir et le réfectoire ne pouvaient pas les loger ; et on présentait de partout tant d'enfants pour y être admis que les abbés et les religieux furent obligés d'implorer l'autorité du saint Siège apostolique pour avoir le droit de ne pas en recevoir plus de 90. La bulle du pape Célestin III, qui a été donnée en 1195, en fait foi dans ces termes :

f. 58 verso
« Il nous a été signifié par la lettre que vous avez envoyée {à notre apostolat} (c'est à Raymond, neuvième abbé, qu'il parle, que vos prédécesseurs, en ayant montré qu'ils s'étaient trop {laissés aller aux demandes et aux requêtes} de gens puissants, ont pris l'habitude {d'admettre et de recevoir dans} la société de vos religieux tant d'hommes, que le {dortoir et le réfectoire} de votre monastère ne pouvaient pas commo{dément les loger et que} le revenu de votre église ne pouvait pas suffire {à les nourrir et les}entretenir ; c'est au point qu'il est parfois arrivé {que, à cause des} interventions importunes et de l'insistance de personnes de grande qualité et de grande autorité, ont été reçus dans votre église et dans votre congrégation des enfants si jeunes qu'ils ne pouvaient pas observer la discipline de la règle. Vous sollicitez sur ce sujet le conseil et l'aide du siège apostolique en demandant humblement qu'avec notre autorisation on dise et qu'on ordonne qu'à l'avenir vous n'admettiez pas ni ne receviez dans votre collège plus de 90 personnes, ni aucun enfant de moins de quinze ans. Voulant donc satisfaire à votre demande, nous ordonnons par l'autorité de ces présentes lettres que dans votre église il n'y ait pas plus de 90 frères et qu'on n'y reçoive personne qui ne soit pas âgé de quinze ans ». Voilà l'écrit que le pape a envoyé à l'abbé et aux

Saint-Quentin de Beauvais

logis

religieux de Saint-Jean, par lequel on voit bien que très peu de temps après la fondation de Saint-Jean il y avait un grand nombre de religieux.

Deuxième fondation de Saint-Jean-dans-les-Vignes Chap. 19.

« Moi, Henri, par la permission de Dieu évêque de Soissons, je certifie à tous les ordres de la sainte religion chrétienne que Hugues de Château-Thierry, fils de Isambarde, homme lige de l'évêque de Soissons, possédait dans son diocèse des biens ecclésiastiques, à savoir des autels et des dîmes. Comme cette possession était considérée comme illicite, il a tellement réfléchi et a tant fait que là où le péché avait abondé, la grâce de Dieu est intervenue. Car il s'est dépouillé des biens qu'il détenait dans l'évêché et il a demandé à l'évêque d'affecter et d'installer dans l'église de Saint-Jean des chanoines destinés à servir Dieu selon la règle et à vivre des biens ecclésiastiques qu'il avait réglés d'avance et rendus à l'évêque Thibaut, homme de bonne et heureuse mémoire, qui a rendu effective cette bonne volonté et l'a confirmée. Or comme Hugues était devenu âgé et qu'il sentait que la nature lui prédisait la fin de ses jours, afin de ne rien oublier qui aurait pu lui donner des scrupules de conscience ou des mauvaises intentions, il a donné pour la subsistance des chanoines les vignes de Saint-Jean et la caisse de l'église du village appelé Charly. Et cela a été solennellement reconnu et approuvé

capsa altaris

f. 59 recto
par mon prédécesseur Hisgot et par Hugues, fils de Anculfe, véritable héritier de ce bien, et par tous les autres héritiers, ce que moi aussi, à la demande de notre frère Roger, deuxième abbé de ce lieu, je confirme, j'accorde et j'approuve. Et en témoignage de cela, j'ai scellé les présentes lettres en la présence de l'archidiacre Foulque. »

Suivent les noms des témoins avec leurs signatures : La signature de l'archidiacre Ingelerand, du prévôt Liscard, d'Yves, diacre de Saint-Ranaldi casati ; la signature de l'archidiacre Foulque, de l'archidiacre Hugues. Egalement de l'archidiacre Hugues. La signature de Benoît, abbé de Saint-Crépin, du chantre Hugues, du doyen Ramalde, de Hugues, prêtre, d'un autre Hugues, prêtre, de Hilduin, prêtre, de l'écolâtre Robert, du sous-chantre Vuarnen, de Widonis casati, des sous-diacres Guillaume et Robert, de l'acolyte Manassès. Fait l'an de l'incarnation de Notre Seigneur 1088, épacte 14, indiction X, concurrent 4, sous le règne de Philippe et de la première année de l'épiscopat de Henri ; Ramald chancelier a écrit et soussigné ; la lettre est scellée de cire blanche sur laquelle il y a l'image d'un évêque avec l'inscription : « Hainricus episcopus suessionensis » .

Note sur la deuxième fondation de Saint-Jean-dans-les-Vignes Chap. 20.

Cette dernière fondation de Hugues, approuvée par ses héritiers, a été faite douze ans après la première et après la mort du premier abbé que j'ai trouvé avoir gouverné l'abbaye pendant treize ans. D'où il s'ensuit

qu'il avait été élu au moins un an avant la confirmation de cette fondation faite en 1076, car Roger a été élu en 1089. Je pense qu'à cause de la donation des vignes qui environnaient l'abbaye de toutes parts, le nom de Saint-Jean des Vignes lui a été donné alors. Et certes il semble bien que le fondateur les a fait planter après sa première donation qui comprenait toutes les terres et les dépendances de l'église. Ces vignes contenaient trois muirs de terre et l'église était située presque au milieu d'elles : et on les a mises dans les remparts et les fossés de la ville sur l'ordre du roi Henri II de Valois en 1551, 1552 et 1553. Il faut noter qu'un abbé de Saint-Crépin-le-Grand nommé Benoît a signé la lettre écrite ci-dessus, d'où il ressort, que puisque les chanoines ou les prêtres que saint Bandry y avait mis n'y étaient plus, à leur place il y avait des religieux de l'ordre de saint Benoît.

f. 59 verso

Autres fondations de l'abbaye de Saint-Jean Chap. 21.

Alors que Hugues, le fondateur, avait donné six cures avec deux moulins et les vignes pour la nourriture des premiers religieux chanoines de saint Augustin qui résidaient dans l'église Saint-Jean-du-Mont, appelée par la suite du nom des Vignes, plusieurs grands seigneurs, qui avaient droit de protection comme Hugues (qu'ils en aient abusé ou non), furent poussés par une même piété à donner leurs biens à l'église aux mêmes conditions, c'est-à-dire que les cures qu'ils donnaient serviraient à l'entretien des religieux. On le voit par les lettres de donations qui ont été faites. Mais pour ne pas parler de chacune en particulier, il suffira de citer ce qu'en disent deux évêques de Soissons, Hugues de Pierrefonds et Lisiard dans leurs archives. Le premier certifie que la maison de Saint-Jean avait en 1100 (soit 24 ans après sa fondation), 17 bénéfices et cures. L'autre en 1110 en ajouta encore treize. Et peu de temps après, on donna La Ferté-sous-Jouarre, La Ferté-Gaucher, Montmirail, Courboin, Launoy et Villers. Il est vrai que les archives en nomment quelques uns qui ne sont plus maintenant à l'abbaye de Saint-Jean, à savoir Beugneux, Montigny et Bonnes.

Il est donc évident, d'après ces archives, que les principales dotations du monastère sont les cures qui en dépendent, dont le revenu temporel était mis en commun, en dehors de la nourriture du curé ou du vicaire. Ajoutez qu'à chaque cure il y avait avec le religieux un frère convers qui assurait la gestion pour en rendre compte à l'abbaye. Grâce aux paroisses, il y avait les troupeaux de bétail blanc et de bêtes à cornes qui appartenaient à la maison. Même chose grâce aux censes, car à l'époque de l'évêque Lisiard, les censes du Translon, de Dommiers, de Chaudun et de Neuville appartenaient à Saint-Jean, de même que les fours et les moulins de La Ferté-Milon et plusieurs lieux dans la forêt de Retz, en Brie et ailleurs. On trouve aussi que beaucoup de seigneurs ont vendu de beaux biens à l'abbaye pour faire le voyage de Jérusalem avec Godefroy de Bouillon et avec saint Louis. Voilà comment cette petite fondation s'est toujours développée grâce à la piété des gens de bien, à la bonne renommée des religieux et à la sérieuse gestion des oblats (je trouve

qu'ils ont été jusqu'au nombre de trente sans compter ceux qui y étaient entrés avec

f. 60 recto
leurs femmes et leurs enfants). Ils tenaient les censés et les fermes et ils en rendaient les comptes à l'abbaye. On voit encore dans quelques maisons de censés les dortoirs, les chapelles et la place des convers séparée de celle des religieux. Bref, cette façon de vivre a bien augmenté le revenu du monastère dont vivaient plus de 160 familiers, sans compter les pauvres qui étaient reçus en grand nombre partout à l'extérieur et à l'intérieur. Bien que cette bonne gestion n'ait pas été pratiquée à l'époque des derniers abbés réguliers, pourtant nous y avons vu faire de très belles aumônes, en général à la porte, et en particulier à des pauvres sans honneurs ni fortune.

Dotation de la prébende de Saint-Gervais à l'église de Saint-Jean-dans-les-Vignes
Chap. 22.

1100 L'évêque de Soissons Hugues, en 1100, et son successeur
Lisiard en 1110, parlant de la prébende de Saint-Gervais qui a été donnée à l'église de Saint-Jean par l'évêque et par le chapitre disent ceci dans leurs archives : « In ecclesia beatorum martyrum Gervasii et Protasii assignata est predictae ecclesiae prebenda in perpetuum, eodem ordine quo sedet prebenda decaniae sive scholarum, ex dono bonae recordationis henrici episcopi, et concessione totius capituli nostri qui sua gratia istam et suam unam fecerunt ecclesiam ». L'évêque Henri, qui a donné cette prébende à l'église de Saint-Jean, est celui qui a reçu la seconde fondation de l'abbaye, comme le contient sa lettre transcrite ci-dessus en 1088. D'où il résulte que la prébende a été donnée douze ans après la confirmation de la première fondation de Saint-Jean et qu'elle est comme un témoignage que cette abbaye a été fondée sur les instances et sur la sollicitation de l'évêque et du chapitre de Soissons. Ces derniers ont voulu tellement honorer cette église de Saint-Jean qu'au cours de leur chapitre ils ont décidé et déclaré par leur grâce particulière qu'ils voulaient que les deux églises ne fussent qu'une ; et pourtant, ils ont donné une place aux religieux de Saint-Jean dans le chœur de l'église de Saint-Gervais de façon à ce qu'ils y fussent en première place avant tous les autres religieux et marchassent dans la procession les premiers après leur clergé. Et en signe de cela, ils ont aussi retenu ce droit et ce privilège sur l'abbaye que deux fois par an, à la Nativité et à la Décollation de saint Jean Baptiste, fête du saint patron, ils viendraient

f. 60 verso
dans l'église en tant que ses premiers fondateurs pour y chanter les premières vêpres et la grande messe le jour de la Nativité. J'ai entendu dire par maître Jean de La Fontaine, l'avant-dernier abbé de l'abbaye, que dans la prose qu'on chante le jour de la fête des reliques, où il y a : « nostri servant coenobitae caput areopagitae », ces mots doivent s'appliquer à Saint-Jean. J'ai aussi entendu dire que ces propos s'appliquaient aux religieux de Longpont. Dieu sait laquelle des deux hypothèses est la bonne. Toujours est-il que dans le trésor de Saint-Jean j'ai vu et j'ai souvent eu entre les mains un reliquaire d'argent, élevé sur trois pieds, d'une hauteur

d'un peu plus d'un demi pied, dans lequel était enchâssé un os large et rond comme une très grande hostie, et tout autour était gravé en lettres romaines : « De capite S. Dionisii areopagitae »

Quatrième chronologie ou succession des évêques de Soissons depuis Abbon, 44^{ème} évêque.
Chap. 22.

Nous avons parlé au chapitre 10 du présent livre de l'évêque Abbon qui avait le gouvernement de l'archevêché de Reims par ordre du pape Jean. Deux évêques du nom de Guy (ou Guidon) lui ont succédé dans l'épiscopat ; l'un d'eux a été accusé et absous dans un synode réuni à Trèves pour avoir participé à l'ordination de Hugues, archevêque de Reims élu par les suffrages d'Abbon à l'âge de 4 ou 5 ans, comme on l'a dit au chap. 6 du présent livre. Après eux est arrivé l'évêque Fulco (ou Foulques), 47^{ème} dans l'ordre vers 1018, puis ensuite Déodat, 48, Benoilde, 49 et Hetdo, 50. Ces trois prélats ont gouverné notre évêché à l'époque de Robert, fils de Hugues Capet, et de Henri 1^{er}, père de Philippe 1^{er}. C'est à cette époque qu'ont commencé les réformes de l'Eglise sous les papes Nicolas, Alexandre, Grégoire, Victor, Urbain et Pascal, comme on l'a dit.

ce chapitre est remis ci-dessus pour le 11^{ème} chapitre

Cinquième chronologie et 1^{ère} Table des évêques de Soissons et des abbés de Saint-Jean-dans-les-Vignes depuis la fondation de l'abbaye jusqu'à cent ans après
Chap. 23.

	Evêques	Abbés
1072	51 St. Thibault	Odon, 1076
	52 St. Arnoul mort en 1087	Benoît, abbé de St.-Crépin-le-Grand en 1088
	53 Hisgot	2 Roger, 1088
1088	54 Henri	

Le livre du catalogue de Soissons met l'évêque Foulques en 1018.

f. 61 recto

	Evêques	Abbés	
1110	55 Hugues de Pierrefonds	St. Bernard, fondation d'Oulchy (Jean comte de Soissons)	1122
	56 Manassès		
1122	57 Lisiard		
1130	58 Goslene	3 Pierre, 1130	
1140	59 Anculphe	4 Gautier, 1144 5 Guy, 1150 6 Jean, 1153	
1163	60 Hugues de Anglia mort en 1176	7 Régnier, 1169 8 Hugues, 1177	

Ici se termine la première centurie des années depuis la fondation de Saint-Jean, vérifiée d'après les dates des chartes que les évêques ont données aux abbés.

Les saints Arnoul, Hisgot et Henri,
évêques de Soissons
Chap. 24.

Après la mort de saint Thibault, évêque et fondateur de l'abbaye de Saint-Jean-dans-les-Vignes, il y a eu un schisme dans l'épiscopat, dû à un moine nommé Ursio qui usurpa cette dignité par la faveur de son frère germain, alors écuyer de table à la cour du roi Philippe 1^{er}, sans avoir observé aucune forme d'élection canonique comme en témoigne Lisiard, le 57^{ème} évêque, qui vivait à cette époque et qui en a largement écrit dans la vie de saint Arnoul. Le pape Grégoire VII ayant été dûment averti de la présomption d'Ursio a fait assembler un synode à Meaux qui fut présidé par Hugues, légat du pape et archevêque de Die (Diensis) (Sigebert dit Lugdunensis) où Ursio, qui n'a pas voulu comparaître, a été condamné par contumace. Puis, par le vote du clergé et du peuple de Soissons, saint Arnoul, moine de Saint-Médard, naguère abbé de cette abbaye, (mais qui avait néanmoins cédé et quitté cette charge), a été élu, et bien qu'il ait refusé l'épiscopat avec une grande insistance, le légat et le concile lui ont ordonné de l'accepter, sous peine de désobéissance. Mais, alors qu'il voulait faire son entrée à Soissons, Gervais, frère d'Ursio, accompagné de gens armés, est venu à la porte de la ville ; voyant cela, le saint évêque se retira au château d'Oulchy avec Thibaut, le comte de Brie et Champagne, où il exerça quelque temps la charge épiscopale, car il avait été déjà consacré par l'archevêque et légat Hugues. Et alors qu'il était dans ce lieu, le pape Grégoire VII, dont il a été question ci-dessus, l'a envoyé en Flandres (où il était né) pour arranger et régler les différends qui existaient alors entre Baudouin, comte de Montchâtel et Robert, comte de Flandres avec plusieurs révoltes populaires qui s'étaient élevées dans le pays.

f. 61 verso

Et depuis, il n'est pas resté en France, mais il a fait bâtir un monastère en Flandre, dans les faubourgs d'Aldembourg, onze ans après la fondation de Saint-Jean, soit en 1087, et son corps a été enseveli dans ce monastère (voyez à ce sujet et sur toute sa vie dans le tome IV que Laurent Surius a écrit « De probatis sanctorum historiis »), le 15 août. Sigebert également, dans sa Chronique en fait très largement mention. Le catalogue des évêques de Soissons, qui est dans l'église de cette ville, ne dit rien de Hisgot ni de Henri, les successeurs immédiats de saint Arnoul.

Toutefois les anciennes chartes qui sont encore intactes dans l'abbaye de Saint-Jean en apportent un témoignage très suffisant. Car Henri a été celui qui a donné la prébende à Saint-Jean (avec tout le chapitre de son église, comme nous l'avons montré ci-dessus) et il y a le témoignage des deux évêques qui lui ont succédé comme quoi Henri a été évêque de Soissons et de bonne et heureuse mémoire. Ajoutez que Platine, dans la vie du pape Urbain II l'appelle évêque de Soissons (voyez ci-dessus, chapitre 12). De ce fait, on ne doit pas hésiter à l'insérer dans le catalogue. Quant à Hisgot, prédécesseur d'Henri et successeur de saint Arnoul, on ne doit pas non plus faire de difficultés pour l'y insérer, car il est déclaré comme évêque de Soissons dans la lettre d'Henri en date de 1088, qui est encore intacte

comme nous l'avons traduite et transcrite ci-dessus au chapitre 16 et qui a été approuvée par la signature de 18 ou 20 témoins, dont la plupart sont du collège de Saint-Gervais. (Voyez ce chapitre). Tous ces témoins avaient vu l'évêque Hisgot, car c'était alors la première année de l'épiscopat d'Henri ; il doit donc être également inscrit dans le catalogue des évêques. J'ai bien voulu le signaler, pour que personne ne prenne en mauvaise part que je l'aie compté et placé comme 53^{ème} évêque et Henri comme 54^{ème}.

Gilbert, religieux de Saint-Jean et premier
abbé de Saint-Jean de Valenciennes
(extrait de l'Histoire du Hainaut)
Chap. 25.

Les Chroniques et annales du Hainaut, au livre 17, chap. 67, racontent comment du temps de Baudouin, comte de ce pays, un noble baron nommé Régnier de Trantadour, châtelain de Valenciennes, en voyant que dans l'église de Saint-Jean de cette ville il y avait des chanoines séculiers qui assuraient moins le service de Dieu que celui de leur bourse et de leur ventre et qu'ils gaspillaient et dépensaient indûment les biens de cette église, alla chez monseigneur Samson, archevêque de Reims, sous l'autorité de qui cette église

f. 62 recto

dans sa spiritualité sans aide s'efforçait de la corriger solennellement et sans cesse, et il lui expliqua la désolation de l'église et les attaques qu'elle subissait, les énormités et les excès de ses ministres et de leur mode de vie et de leur mœurs. A la même époque, il y avait hors des murs de la cité de Soissons une abbaye nouvellement créée, dans laquelle il y avait des chanoines réguliers ; parmi eux, il y en avait un appelé Roger, l'abbé, et un autre sous ses ordres appelé le frère Gilbert. Tous deux étaient plus que tous les autres comme deux luminaires brûlant sur deux candélabres d'or devant Dieu ; leur renommée et leur odeur de sainteté étaient répandues dans toute la province de Reims. Ayant entendu ces informations, le très bon archevêque Samson, sur le conseil de gens vertueux et avec le consentement de l'abbé Roger, nomma, institua, approuva et confirma Gilbert comme premier abbé de l'église de Valenciennes. Peu de temps après, ce dernier, avec toute une compagnie de frères compétents, quitta Soissons, non sans une grande effusion de larmes, et ils arrivèrent à Valenciennes, comme on le voit dans les poèmes du livre de cette Institution qui dit ceci : « Fama compartus ad nos veniens Gilebertus secum plurales adduxit ab urbe sodales etc. » La vie de l'abbé est racontée dans les chapitres 68, 69 et 70 à la suite. Il a été nommé abbé en 1112 et il est mort en 1185. Il a été enseveli dans l'église de Saint-Jean de Valenciennes après l'avoir dirigée pendant 44 ans. Nous avons vu à Saint-Jean-dans-les-vignes, à l'époque de l'abbé de La Fontaine, des religieux de Saint-Jean-de-Valenciennes qui racontaient, entre plusieurs faits mémorables, comment de nombreuses abbayes de Flandre avaient été autrefois réformées par eux et avec l'aide des religieux de Saint-Jean-dans-les-Vignes.

Fin du livre 6.

{Ce livre est de l'Abbaye royale de Saint-Médard-lez-Soissons. 1705}

1087

Hisgotus
Henricus, év.

alias
compertus

Des antiquités de la ville et du pays de Soissons

Livre septième

Bienfaits arrivés à l'Eglise après sa réforme
Chapitre premier

Autant l'état ecclésiastique avait été très dépravé et affaibli avant le pontificat de Grégoire VII, comme nous l'avons dit ci-dessus au livre 6, autant il a fleuri et prospéré depuis qu'il a été réformé. La vertu devint surabondante là où l'iniquité avait abondé. Cela peut être prouvé et démontré par le très grand nombre des fondations d'églises et d'abbayes, et par de nombreuses institutions nouvelles de divers ordres religieux. Saint Bruno, saint Norbert, saint Bernard et d'autres saints personnages ont commencé à répandre une admirable odeur de bonnes mœurs et de sainteté de vie. L'ordre des Chartreux a commencé en 1084, l'ordre de Cîteaux en 1098, continué et augmenté par saint Bernard à Clervaux et ailleurs en 1114. L'ordre de Prémontré a suivi en 1120, l'ordre des Carmes en 1177, puis ensuite l'ordre de saint François en 1212, l'ordre de saint Dominique en 1216 et même l'ordre des Célestins en 1290 : tous ces ordres ont été institués en moins de 200 ans ou plus et ils ont tellement illustré la religion chrétienne qu'on peut bien estimer et affirmer qu'elle n'avait jamais été en meilleur état. La noblesse, qui avait l'habitude de mépriser les ministres de l'Eglise se mit alors à les vénérer et à les honorer ; ils prirent les armes et allèrent combattre les infidèles ennemis de notre foi. Beaucoup d'entre eux, et particulièrement d'autres laïcs, ont vendu de leurs biens pour faire le voyage de Jérusalem avec l'armée de Godefroy, duc de Bouillon, pour reconquérir la Terre Sainte. Les prélats également dans ce même voyage, et d'autres après eux, mettaient tous leurs soins à rapporter dans ce pays de France, chacun dans son évêché, les saintes reliques des martyrs et d'autres amis de Dieu qu'ils firent venir des pays d'Orient. Tels ont été (pour ne pas en citer d'autres bien plus nombreux) les fruits et les bienfaits de la réforme précédente.

f. 63 recto

Terrible jugement de Dieu survenu à Paris.
Chap. 2.

1080

En 1080, un célèbre docteur, homme de bonne naissance et de bonne fréquentation, et de ce fait honoré et recherché de toutes les personnes vertueuses, mourut à Paris et fut amené dans la Grande Eglise, accompagné par un très grand nombre d'étudiants et d'autres sortes de gens. Et alors qu'on chantait le service habituel et qu'on commençait la leçon qui commence par : « Responde mihi », tout-à-coup le mort se leva sur son séant dans la bière et se mit à haute et terrible voix à crier et à prononcer ces mots : « Justo Dei judicio accusatus sum », c'est-à-dire : « Par le juste jugement de Dieu je suis accusé ». Cela dit, il s'est recouché à plat dans le cercueil. Cet événement, vu et entendu de toute l'assistance, provoqua un grand étonnement. Les personnalités sages et bien considérées décidèrent

alors d'attendre à l'entrée jusqu'au lendemain matin pour voir quelle issue aurait un fait aussi merveilleux. Le lendemain, comme cette histoire étrange s'était déjà répandue par toute la ville, une très grande foule d'hommes et de femmes se réunit dans l'église. Mais comme le clergé en était arrivé à la même leçon : « Responde mihi », le trépassé tout comme la veille s'est levé et a prononcé aussi haut qu'il le pouvait ces mots : « Justo Dei judicio judicatus sum. », c'est-à-dire : « C'est par le juste jugement de Dieu que je suis jugé » ; et puis il s'est remis au fond de son cercueil. Les autorités décidèrent encore qu'on différerait au lendemain son enterrement. Arrivé le troisième jour, pratiquement toute la ville est accourue en grande hâte, et on a encore prononcé la même leçon, et le mort, d'une voix larmoyante et pitoyable a dit : « Justo Dei judicio sum condemnatus ». Cette voix fut si épouvantable et si étrange qu'elle a frappé de stupeur non seulement ceux qui étaient présents, mais aussi tous ceux qui en ont entendu parler.

J'ai tenu à raconter ici cette histoire pour montrer que ce miracle a été utile à l'église récemment réformée : car à l'occasion de ce terrible cas, de nombreuses personnes se sont retirées dans des monastères ou dans des déserts, et particulièrement saint Bruno, le fondateur de l'ordre des Chartreux, docteur en théologie et en droit canon et chanoine de Reims, a quitté ses biens et son pays et s'en est allé avec six compagnons dans les déserts de Grenoble, dans un endroit froid du fait qu'il est situé entre deux très hautes et terribles montagnes, plein d'arbres touffus et sans fruits, seulement habité par des bêtes sauvages. Là, il s'est mis à vivre d'une façon très austère avec ses compagnons. Feu monseigneur Pierre Basin, devenu abbé régulier

f. 63 verso

de Saint-Jean, en raison de ses fréquentes maladies, a fait un voyage à Spa et aux bains d'Allemagne en 1562, et de là il a voulu aller à Cologne où il a rendu visite aux chartreux et il a parlé à Laurent Surius, religieux de ce lieu, et grand historiographe, qui s'est réjoui de voir l'abbé pour deux raisons qu'il avança : la première, c'était qu'il trouvait qu'au début de l'institution de l'ordre, il y avait eu un religieux de Saint-Jean qui est devenu chartreux et qui a beaucoup aidé à la rédaction et à l'établissement de la règle des chartreux. Je pense que c'était un religieux appelé Pierre, dont il est fait mention dans le registre des morts du chapitre de Saint-Jean (c'est un gros livre en vélin qui a autant de pages que de jours dans l'année et dans lequel sont écrits les noms des religieux et des bienfaiteurs du monastère décédés) et voici ce qui est écrit à propos de ce chartreux au 1^{er} août :

« Obiit fr. Petrus de monte mirabili ordinis cartusiensis prius canonicus hujus ecclesiae ».

La seconde raison pour laquelle le chartreux Surius était heureux de voir l'abbé de Saint-Jean, c'est parce qu'on trouve dans la vie de saint Bruno, fondateur de l'ordre, qu'après sa mort, un abbé de Saint-Jean appelé Pierre (c'est celui qui est le 3^{ème} dans l'ordre des abbés) a témoigné de la sainteté de Bruno après sa mort par ces paroles : « Audito beato fine sancti patris et magistri mei Brunonis a cujus ora sacra doctrina fluentia haurire plerumque contigit, de absentia vehementer tristamur : carnales evasisse angustias et requiem adeptum esse,

et cum Deo vivere (prou conjecturam de munditia et perfectione transactae vitae nobis satis notae facere possumus) vehementius congaudemus ». C'est-à-dire : « Nous, abbé et le couvent de Saint-Jean, ayant appris la bienheureuse fin du saint père Bruno notre maître (à la bouche duquel nous avons quelquefois puisé l'eau de la doctrine sacrée), nous sommes très tristes de son absence, mais toutefois joyeux qu'il soit délivré des angoisses du corps, qu'il ait acquis le repos éternel et qu'il vive avec Dieu comme on peut en avoir la certitude en raison de la sainteté et de la perfection de sa vie passée. »

Ceci est écrit dans le livre 3 des Histoires de Surius, au mois d'octobre.

f. 64 recto

Monastères, prieurés, prévôtés, chapelles et autres lieux fondés dans l'évêché de Soissons
Chap. 3.

Il semble, d'après l'histoire précédente, que Dieu ait voulu donner un symbole à la réforme de l'église décrite ci-dessus, d'autant que ce terrible événement survenu dans la principale ville de France et divulgué dans tous les coins du monde a tellement stimulé les gens qui craignaient Dieu que chacun s'est conformé à l'obéissance de cette réforme. Beaucoup de gens ont amendé leur vie en faisant de longues pénitences ; certains faisaient bâtir des monastères, des prieurés, des hôpitaux et autres lieux de piété ; d'autres donnaient leurs biens à l'Eglise au point qu'on ne voit pas qu'il y ait eu autant de fondations faites en France comme il y en eut depuis ce temps-là. Il y avait bien dans notre évêché quelques monastères de l'ordre de saint Benoît, sans plus, comme ceux de Saint-Médard, de Notre-Dame, de Saint-Crépin, de Rethondes et d'Orbais ; mais depuis la Réforme, ils se sont développés et en outre on a ajouté ceux de l'ordre de saint Augustin, des Chartreux, de Cîteaux avec saint Bernard, de Prémontré, de saint François, de saint Dominique, de la Trinité, des Célestins et des Minimes. Et parce qu'il me serait bien difficile de faire la liste de tous les monastères, prieurés prévôtés et autres fondations qui existent dans l'évêché, j'ai extrait du livre de l'Eglise de Soissons qu'on appelle le pouillé ceux qui y sont mentionnés, soit 25 abbayes en titre, sans compter les Chartreux, les Célestins, les Cordeliers, les Jacobins et autres congrégations qui ne sont pas dans le livre. J'y ai aussi trouvé 63 fondations, tant de prieurés que de prévôtés, et un grand nombre de chapelles. On y dénombre aussi plusieurs chapitres qui ont des prébendes et des chapelles :

Le chapitre de Saint-Waast, bourg d'Aisne, a 12 prébendes et 4 chapelles,

Le chapitre de Saint-Pierre-au-Parvis a 30 prébendes, Celui de Notre-Dame-des Vignes a 10 prébendes et 4 chapelles,

f. 64 verso

Celui de Saint-Louis dans l'Evêché, 6 prébendes et 2 chapelles,

Celui de Sainte-Sophie dans l'abbaye de Saint-Médard, 12 prébendes

Celui du Mont-Notre-Dame, 12 prébendes,

Celui de Pierrefonds, 6 prébendes,

Celui de Saint-Clément à Compiègne, 6 prébendes.

J'en laisse plusieurs qui me semblent de petite fondation. Et il faut noter que dans ce livre, il n'y a que les abbayes, les prieurés, les prévôtés, les chapitres et les chapellenies qui sont responsables devant l'évêque et le chapitre de Soissons comme suit :

Les Chartreux de Bourfontaine,

Les Célestins de Villeneuve, de Saint-Pierre en Châtre, de Sainte-Croix,

Le monastère de Saffret,

Les Cordeliers de Soissons, de Compiègne, de Château-Thierry,

Les Jacobins de Vailly et de Compiègne.

Les commanderies et les hôpitaux ne sont pas inscrits dans ce livre.

Dernière dédicace de l'église de Saint-Médard de Soissons et ses pardons
Chap. 4.

L'église Saint-Médard de Soissons a été brûlée plusieurs fois comme je l'ai entendu dire, et pourtant il ne semble pas qu'elle ait été bâtie ou reconstruite à neuf, mais seulement réparée et recouverte, en y laissant les anciennes poutres et les murs, car sa forme et sa structure témoignent d'une plus longue ancienneté que depuis l'époque de Charlemagne, et il est bien à présupposer que c'est encore celle-là même qui a été construite par le roi Sigebert selon les dispositions et la décision de son père Clotaire, comme nous l'avons dit au livre 4. Il est vrai que les églises collégiales ou paroissiales, et beaucoup d'autres, qui ont été bâties depuis l'époque de Charlemagne (époque où il y a eu une réforme de l'Eglise), ont été façonnées en forme de croix ou de corps humain pour la plus grande part, ce qui ne se faisait pas auparavant. Or une église des Chrétiens qui a été une fois dédiée ne doit pas être dédiée à nouveau, sauf si elle a été complètement brûlée ou souillée par le sang ou la semence de l'homme. Après le premier accident survenu à l'église de Saint-Médard, elle a été consacrée et dédiée en 1131 par le pape de Rome Innocent II, selon le témoignage de Sigebert,

f. 65 recto

chroniqueur qui ne dit pas le numéro du pape, mais je trouve que c'était le second, qui avait été canoniquement élu et qui a pourtant été chassé d'Italie par l'empereur Henri IV qui de façon tyrannique avait mis une autre personne au pontificat par un acte de simonie ; mais à la suite de saint Bernard et de beaucoup de gens de bien, Innocent, le vrai pape, a été rétabli dans son pontificat après avoir séjourné en France pendant quelque temps et en particulier à Soissons. Le bréviaire de Soissons, qui confirme les dires de Sigebert, porte que cette dédicace a été faite peu de temps avant la fête de saint Luc évangéliste, au mois d'octobre.

Et ce n'est pas sans raison que cette dédicace est mentionnée et signalée plus qu'aucune autre par les auteurs ci-dessus. Car il semble qu'elle ait quelque prérogative et qu'elle ait reçu quelques privilèges que n'ont pas les autres dédicaces, aussi bien parce qu'elle a été faite par un pape que parce qu'elle a le privilège de grands et beaux pardons accordés par les papes dans un plus grand nombre que n'en ont habituellement

les autres églises. De là vient que le jour anniversaire de cette dédicace porte dans notre ville le nom des pardons et, chacun le sait, il tombe le 15 octobre. Ce jour des pardons a toujours été tellement célèbre et connu des Français que de tous les pays nous y avons vu venir des Normands, des Picards, des Lorrains, des Champenois, des Briards et d'autres nombreuses nations qui pendant cinq ou six jours arrivaient dans la ville avec une telle affluence que, les hôtelleries de Soissons ne pouvant pas les loger, les bourgeois les recevaient dans leurs maisons. Les portes de la ville restaient ouvertes la nuit (car on était en temps de paix, pas comme maintenant dans notre guerre civile) ; il y avait des chandelles aux portes ou aux fenêtres et des lanternes allumées dans les rues pour éclairer les pèlerins étrangers ; pour preuve, je me souviens avoir entendu chanter une chanson des pèlerins et de la jeunesse d'alors qui disait à chaque coup de bâton en guise de refrain : « Mettez la chandelle à la porte, il fait nuit ; mettez les pâtés au four, il fait jour » comme si ces pauvres gens voulaient dire qu'ils ne dormaient presque pas pendant ces jours d'hiver. Dans l'église et l'abbaye de Saint-Médard, et même dans la paroisse de Saint-Laurent, il y avait un nombre incroyable de confesseurs installés autour des piliers et des murs de façon si serrée qu'on pouvait entendre les confessions les uns des autres et il faut croire que bien peu des gens qui étaient venus profiter des pardons s'en retournaient sans s'être confessés, car autrement leur pèlerinage aurait été considéré comme nul et sans aucun profit. J'y ai vu de nombreux prêtres normands qui se distinguaient des autres par leurs chausses blanches. Depuis que la ville a été prise par les Huguenots,

f. 65 verso

en 1567, la piété des étrangers s'est refroidie : mais toutefois les proches voisins continuent jusqu'à présent de venir ce jour-là.

La procession du jubilé qu'on faisait à
Saint-Médard tous les cinquante ans
Chap. 5.

Parmi les grands privilèges et les prérogatives qui étaient donnés par les papes et les rois à l'abbaye Saint-Médard, on ne doit pas oublier le grand pardon du jubilé qui avait lieu au moment de la procession solennelle dans cette église tous les cinquante ans. Au cours de cette procession, on portait toutes les châsses de l'église, au nombre de treize, très riches, sans en compter quelques autres plus petites et moins richement ornées. Les trois plus riches étaient celles de saint Médard, de saint Grégoire, pape et docteur de l'Eglise et de saint Sébastien. Il y avait celles de saint Gildard, de saint Tiburce, de saint Marcellin, prêtre et de saint Pierre, exorciste, de saint Marc et saint Marcellin, diacres, de saint Marin et de sa femme sainte Marthe, des saints Audifax et Abacus, martyrs, leurs enfants, de saint Prote et saint Hyacinthe, martyrs, de saint Abdon et Sennen, martyrs, de saint Marien, de sainte Pélagie et sainte Maure, martyres, de sainte Médrisme, vierge et sœur de saint Médard, des 7 frères martyrs, de deux Innocents et de saint Florian. Toutes ces châsses étaient placées dans un endroit élevé et bien en vue dans l'église et on ne les descendait de là que

pour faire cette procession ou sur ordre du roi pour une raison expresse. Il y a un livre imprimé, du 29 août 1530, dans lequel on décrit l'ordre qui a été respecté dans la procession qui a eu lieu cette année-là sous l'abbé de l'abbaye appelé Jean Olivier. Le dimanche, dernier jour du mois de juillet 1482, on en avait fait une autre alors que les cinquante ans n'étaient pas encore accomplis. Mais l'abbé, sur l'avis de tout le clergé et de la Justice avait été prié d'anticiper d'un an pour remercier Dieu de la libération des enfants du Roi François et de la paix qui avait été conclue entre lui et l'empereur Charles V. L'abbaye possède plusieurs prieurés et prévôtés et bien 220 fiefs dont les détenteurs sont tenus, à cause de ces fiefs, d'assister à la procession sous peine de confiscation, et il y a un fief appelé le fief Roland dont le détenteur a le pouvoir de convoquer tous les autres.

f. 66 recto

Trois semaines auparavant, on a fait publier plusieurs fois à Soissons, Laon, Noyon, Compiègne et dans d'autres villes voisines à son de trompe le jour des pardons et de la procession. En outre, on a invité plusieurs prélats, des chevaliers, des gentilshommes et des officiers pour assister à la procession et au repas qui a été préparé pour cinq cents hommes dans quatre salles. Il s'y trouva seize abbés, ces messieurs du chapitre et tout le clergé de Soissons, la noblesse de partout et plus de deux cent mille personnes du commun. Il y avait huit trompettes, des joueurs de hautbois et des instruments de musique autour des trois dernières châsses qui étaient portées par trois abbés mitrés, trois chanoines qualifiés et six prêtres en diacres, et au dessus de chacune d'elles, un ciel de drap d'or porté par quatre gentilshommes, et tout autour, de nombreuses torches portées par d'autres gentilshommes, tous en manteaux de livrée, tandis que les autres étaient l'arme au clair. Chaque châsse était portée par un abbé et un chanoine revêtus de riches chapes et par deux prêtres auxiliaires revêtus de tuniques et de dalmatiques. La châsse de monseigneur saint Sébastien était entourée de douze flèches. C'est une chose merveilleuse que de lire l'ordre qui a été respecté dans cette procession qu'a décrite feu de bonne mémoire maître Jacques Petit, alors procureur du Roi au comté de Soissons et maître des cérémonies dans cette procession. Le premier rang était tenu par les petits enfants très bien conduits, le second, par les gens des confréries et les pèlerins de saint Jacques avec leurs bannières, le troisième par les jeunes gens de la ville, chacun ayant une torche verte dans la main et la tête nue seulement recouverte de pervenches et de fleurs ; leur prince les suivaient derrière sa bannière de taffetas. Le quatrième rang était tenu par les archers de saint Sébastien avec leurs hoquetons de livrée rouge et blanc, et derrière eux, les rois, les capitaines et les connétables. Au cinquième rang étaient les frères mineurs, les églises paroissiales, les églises collégiales de Notre-Dame-des-Vignes et de Saint-Pierre-au-Parvis, les religieux de Saint-Crépin-en-Chaie, de Saint-Léger et de Saint-Jean-dans-les-Vignes avec leurs croix. Au dernier rang se tenaient à droite messieurs les chanoines de la Grande Eglise, suivant leur croix et l'eau bénite ; à côté, sur la gauche, marchaient les religieux de Saint-Médard et de Saint-Crépin-le-Grand, tous revêtus de chapes et suivant leurs croix et l'eau bénite ; le sous-chantre de Saint-Gervais

Prince

f. 66 verso
était à droite, et à gauche le chantre de Saint-Médard. L'abbé de Saint-Médard suivait, en habit de prêtre, et à sa droite il y avait l'abbé de Saint-Vincent de Laon, vêtu en diacre, à sa gauche l'abbé de Cuissy, docteur, avec sa mitre sur la tête. La procession s'est rendue à la Grande Eglise de Saint-Gervais, où la messe a été célébrée. Le sermon terminé, elle s'en est retournée à l'abbaye.

Voilà ce que j'ai extrait du livre, qui méritait bien d'être longuement transcrit.

Fondation de l'abbaye Saint-Léger
Chap. 6.

La fondation de l'abbaye de monseigneur saint Léger de Soissons commence en 1139, à l'époque du pape Innocent II, qui a dédié l'église Saint-Médard, de Gosselin de Berzy, évêque de ce diocèse et de Louis VII, roi de France, grâce à l'illustre et puissant seigneur Regnault, comte de Soissons, qui assigna en dotation aux chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin (pour assurer à perpétuité le service divin jour et nuit sous la bonne conduite de Pierre, leur premier abbé) l'église de son château dont il avait, lui et ses prédécesseurs, l'habitude de jouir avec plusieurs biens, possessions, héritages et privilèges. Cette fondation a été confirmée et ratifiée depuis par Yves, fils du Comte et ensuite par Raoul, le fils d'Yves. Ces héritiers ont encore accru et augmenté le revenu du monastère. L'évêque Gosselin accorda le droit de patronage de la cure de Saint-Léger et de quelques autres à l'abbé et aux religieux. Mais treize ans après, en 1142, l'évêque Ansculfe, successeur immédiat de Gosselin, avec l'autorisation du seigneur comte et le consentement des paroissiens, annexa à la crosse la cure paroissiale de Saint-Léger (qui était située alors dans les faubourgs de Soissons), à la condition toutefois que les paroissiens ne seraient pas tenus de réclamer une fabrique ni de cierge béni, ni d'avoir des marguilliers ni d'avoir un semblable office de paroisse, et qu'ils se contenteraient pour tous les services de celui que les religieux avaient l'habitude de faire, à l'exception des obsèques des défunts.

f. 67 recto

Troisième translation des reliques
des saints Crépin et Crépinien
Chap. 7.

En 1141, le lendemain de la Pentecôte qui tombait le 13^{ème} jour des calendes de juin, soit le 20 mai, les corps des saints Crépin et Crépinien ont été transférés pour la troisième fois et on les retira d'une vieille châsse qu'avait fabriquée saint Eloi (à ce qu'on dit) et où il les avait mis pour la seconde translation. On les plaça dans une autre châsse neuve, agrandie et enrichie par l'argenterie des religieux grâce aux soins et aux largesses de monseigneur Gosselin, alors évêque de Soissons, aidé de nombreux gens de bien qui y ont contribué et qui ont fait des aumônes sur leur propre bien. Cette châsse existe toujours et on la voit encore actuellement. La translation a été effectuée par monseigneur Samson, archevêque de Reims, accompagné

de Gosselin, l'évêque de Soissons, d'Odon, abbé de Saint-Remi de Reims, d'Ernauld, abbé de Saint-Crépin, de Guidon, abbé de Saint-Jean-dans-les-Vignes avec tout le clergé noble de Soissons. Et même le comte de Soissons Regnault et le vicomte Robert y assistèrent en personne avec les échevins, les bourgeois et la foule innombrable du peuple de la ville aussi bien que des pays d'alentour. Et alors que le Comte suivait la procession et que les cloches sonnaient comme le réclamait la solennité, le battant de la plus grosse cloche s'est rompu et la pièce est tombée à côté du Comte qui était entouré de nombreux gentilshommes et de bourgeois de la ville, et à cause de son grand poids, elle se planta et s'enfonça de plus d'un pied dans le sol pavé du chemin ; le Comte et sa compagnie en furent très ébranlés et épouvantés, mais voyant qu'ils avaient échappé à un si grand danger pour leur vie, ils ont glorifié et remercié Dieu et les saints martyrs, croyant fermement que c'était par leur mérite et leur intercession qu'ils avaient été préservés d'un tel danger, et que le coup avait été si bien détourné que parmi un si grand nombre de gens personne n'avait été blessé. Les prélats et le clergé en furent informés et eux aussi louèrent Notre Seigneur ; le seigneur comte et tous ceux qui étaient les plus près de lui firent des vœux et des offrandes avec piété dans l'église.

f. 67 verso

Evénement horrible, et punition d'un manque
de respect fait au crâne de saint Crépin
Chap. 8.

Il y avait à Saint-Crépin-le-Grand un abbé appelé Vermond, homme très porté à l'avarice, au demeurant bon religieux et observant avec diligence la règle et les statuts monastiques ; poussé néanmoins par quelque nécessité, en partie aussi sur la persuasion d'un orfèvre nommé Jacques (qu'il avait comme ami intime) et d'un autre appelé Philippe Bouton, maçon et directeur des travaux de l'église et du monastère, il a fait faire un vase précieux tout neuf pour y mettre le crâne de saint Crépin et prendre le vieux pour son usage. Car auparavant, le crâne avait été pieusement et honorablement placé dans un autre vase de dix marcs d'argent pendant la seconde translation organisée par les saints prélats Eloi et Anséry. Or quand le nouveau bijou eut été fait et achevé en cuivre doré avec des émaux et des images d'argent doré tout autour, l'abbé Vermond, qui ignorait et ne connaissait pas bien les Constitutions et les saints Décrets qui interdisent strictement de faire aucun transfert de saintes reliques sans l'autorisation du pape ou de l'évêque du diocèse, un jour, après qu'on eut chanté la messe de Notre-Dame dans l'église, a pris ses religieux (ignorants comme lui) pour l'accompagner et il a emporté dans sa chambre le crâne de saint Crépin ; et là, il l'a retiré de son ancien vase d'argent et il s'efforçait de le mettre dans celui qui avait été récemment préparé : mais il se trouva qu'il était trop étroit et petit et l'abbé, de quelque côté qu'il tournât le crâne, n'a pas pu le faire entrer dedans faute de capacité suffisante. Voyant cela, l'orfèvre a osé prendre le saint ossement avec ses mains profanes et laïques et il l'a fendu, brisé et découpé en trois morceaux ; puis il l'a transporté en présence des religieux et de l'assistance

et déposé dans le vase neuf qu'il avait fabriqué, sans y observer aucune solennité. Cela déplut à Dieu et au bienheureux saint comme on l'a vu par la suite par les conséquences. Car aussitôt après, cet abbé et l'orfèvre ont été punis de leur audace téméraire et avant qu'un mois ne fût écoulé après cet événement, l'orfèvre est devenu et est resté paralytique et perclus de tous ses membres, sans pouvoir parler, et il est mort subitement sans avoir pu faire son testament.

f. 68 recto

De même l'abbé Vermond, qui en plus du manque de respect qu'il avait commis avait pris le vase qui pesait dix marcs d'argent en l'attribuant à son usage personnel et en avait fait faire pour lui une crosse abbatiale, devint peu de temps après troublé dans son esprit et a perdu son bon sens. Car la crosse était à peine achevée que sa raison se trouva toute perdue. Grâce à Dieu, il s'en est rendu compte et il a compris qu'il recevait la juste punition de son audace ; en désespoir de cause, il convoqua au chapitre de l'abbaye plusieurs chanoines et des habitants de Soissons en présence de tous ses religieux et, en pleurant amèrement, il a abandonné la dignité d'abbé sans avoir été poussé, ni bousculé, ni suborné pour le faire et il a déclaré qu'il méritait d'être démis en raison de ses fautes, et que, à cause de sa maladie, il n'était plus capable de diriger ni de gouverner la maison. Toutefois, peu de temps après avoir fait une digne pénitence et donné satisfaction, il a recouvré son bon sens et sa santé et on lui a donné le prieuré de Beaulieu, où il a vécu depuis religieusement et honnêtement.

Miracle arrivé à Soissons en temps d'Interdit Chap. 9.

Au temps passé, les papes ont souvent usé des interdits et des excommunications contre les royaumes, les provinces et les évêchés quand ils les voyaient rebelles et révoltés contre le droit. Et quand l'interdit avait été lancé et signifié à toutes les églises, on ne sonnait plus les cloches et on ne chantait plus l'office divin ; mais le service divin se disait en silence. Il y a à Saint-Jean-dans-les-Vignes des bulles des papes très anciennes d'après lesquelles les religieux de ce lieu avaient le privilège de chanter leur office en temps d'interdit général. Je pense que ce privilège avait été obtenu après plusieurs interdits. Il y a aussi à Saint-Jean un livre très anciennement imprimé, intitulé Le miroir des exemples (en latin Speculum exemplorum) dont l'auteur dit qu'il a vu la ville de Soissons soumise assez longtemps à l'excommunication, au point que le clergé n'osait assurer les saints mystères qu'en silence, et qu'à cette époque-là, un jour de la veille de la fête de l'Assomption de Notre Dame, en août, un vénérable prieur des chanoines réguliers de Saint-Jean a pris avec lui trois de ses chanoines les plus dévots et les a conduits

f. 68 verso

dans la montagne proche de la ville, dans un lieu où un ermite avait vécu dans le temps, pour qu'ils pussent y célébrer librement la solennité de la glorieuse mère de Dieu. Et l'auteur dit qu'au moment où il écrivait cet événement ces religieux étaient morts. Donc, comme le jour se terminait, ils chantèrent les vêpres et prirent comme sobre repas du pain et de l'eau ; ensuite,

après les complies et de longues et pieuses oraisons, ils se sont couchés par terre pour se reposer quelques instants (car le lieu était très désert) et ils se sont rapidement levés à matines, qu'ils ont chantées de nuit humblement et pieusement. Or alors que, selon la coutume des religieux, le prieur avait terminé la neuvième leçon, voici que tout à coup une admirable mélodie de voix angéliques s'est élevée et a chanté à haute voix le répons : « Foelix namque es sacra Virgo Maria » et quand ils furent arrivés au verset « Ora pro populo... », on a entendu seulement quatre voix chanter distinctement ce verset et « Gloria Patri... » ; mais aux reprises, toute la foule innombrable chantait ; finalement les quatre recommencèrent le répons jusqu'à « Christus Deus noster... », puis les anges se turent. Ayant entendu cela, le prieur entonna « Te Deum laudamus » et termina les matines avec ses compagnons. « Il n'est pas, dit l'auteur, en mon pouvoir de dire combien de sanglots, combien de larmes, combien de soupirs ces quatre bienheureux personnages exhalaient du fond de leur cœur en contemplant cette très douce mélodie qui dépassait toute joie humaine. » Voilà ce que dit ce livre, et il semble que c'est de là que vient que l'ordinaire de Saint-Jean, plus ancien de quatre cents ans (car l'auteur écrit avant l'institution de la fête du sacrement), prescrit et commande que le répons « Felix namque » soit chanté aux matines de la fête de Notre Dame de la façon ci-dessus décrite, à savoir que quatre prêtres revêtus de chapes l'entonnent, chantent le verset et le « Gloria », puis à la fin le recommencent, ce qui n'est observé en aucune autre solennité de l'année.

L'église Saint-Etienne lez Soissons Chap. 10.

L'église Saint-Etienne lez Soissons est l'une des plus anciennes de Soissons. L'évêque saint Anséry y a été enterré comme nous l'avons dit au chapitre 9 du 5^{ème} livre, du temps du roi Dagobert qui est mort en 645 ; d'où

f. 69 recto

il s'ensuit que cette église était alors bâtie. Il y a deux chartes dans cette église, dont l'une a été donnée par Nivelon en 1168 et l'autre par Jacques en 1228, tous deux évêques de Soissons, dont on peut tirer beaucoup de faits anciens. Tout d'abord, que cette église était située dans les faubourgs de Soissons. Et aussi que ces faubourgs faisaient partie de la paroisse de Cuffies. Egalement que cette église appartenait à l'évêque de Soissons. Et aussi que, comme les paroissiens avaient bâti une autre église après la destruction du bourg, l'évêque y avait institué un prieuré en attendant d'y faire une abbaye de religieux, chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin. Car il y avait près de l'église un presbytère de curé ou de prieur que l'évêque monseigneur Nivelon a donné aux religieux de saint Augustin qu'il y installa en très petit nombre eu égard au peu de revenu de cette église. Il a voulu qu'ils fissent leur profession entre ses mains et dans celles de ses successeurs. Si toutefois le revenu venait à augmenter et si le nombre des serviteurs de Dieu venait à se multiplier au point que, avec l'accord de l'évêque qui serait là alors, un abbé pût être convenablement ordonné dans cette église, les religieux feraient les vœux de religion entre

les mains de leur abbé qui aurait reçu de l'évêque la charge de leurs âmes. Voilà ce que comporte la lettre de Nivelon.

Suit la copie de la seconde : « Jacques, par la grâce de Dieu évêque de Soissons, à tous ceux qui verront ces présentes lettres, salut en Notre Seigneur. Nous faisons savoir que quand feu de bonne et heureuse mémoire Nivelon, notre prédécesseur et oncle, eut donné, avec l'accord de notre chapitre de Soissons, à frère Arnoult et à ses confrères qui habitaient avec lui dans la maison de Saint-Etienne-lez-Soissons les vignes et les terres labourables qui dépendaient de cette église, dans l'idée que, lorsque le revenu et le nombre des religieux auraient augmenté, ils auraient un abbé pour les conduire sous la règle de saint Augustin, il est arrivé qu'après la mort d'Arnoult, il n'est resté que trois religieux pour assurer le service divin et qu'ils détournèrent le revenu et les aumônes des fidèles à des usages illicites. Pour ces raisons donc, sur l'avis et les prières de gens de bien, afin de préserver et de mieux employer les aumônes des gens catholiques et restaurer le service

f. 69 verso

de Dieu, nous avons fait appel, en les priant instamment, à des sœurs du couvent de Prémy, du diocèse de Cambrai, pour qu'avec elles, et avec d'autres sœurs qui se mettraient dans leur société, fût institué un couvent, avec une abbesse qui s'installerait dans ce lieu de Saint-Etienne selon la règle de saint Augustin et les statuts de Saint-Victor-lez-Paris. C'est avec ces charges et à ces conditions que nous leur avons donné l'église Saint-Etienne avec tous ses communs et ses dépendances. Et avec cela, nous les avons exemptées de toute soumission à la paroisse de Cuffies et nous voulons qu'elles aient un chapelain, approuvé par nous ou nos successeurs à venir, qui aura la charge de leurs âmes. Nous conservons toutefois aux paroissiens de Cuffies le pouvoir qu'ils ont toujours eu d'inhumier les corps de leurs morts dans le cimetière de l'église, pourvu que les services et les messes soient célébrés dans l'église paroissiale de Cuffies s'il plaît au prêtre du lieu. Et si par la suite on célèbre d'autres obsèques et d'autres services dans l'église de Saint-Etienne, le tout reviendra au profit des sœurs sans que le prêtre de Cuffies y puisse rien prétendre ou réclamer. En témoignage de quoi nous avons fait sceller ces présentes de notre sceau habituel l'an de Notre Seigneur 1228 ».

Translation des reliques par Nivelon évêque
de Soissons
Chap. 11.

En 1202, soit environ 102 ans après que Godefroy duc de Bouillon eut conquis la Palestine et Jérusalem, et 14 ans après que les Sarrasins en eurent chassé les Chrétiens, le roi de France Philippe Auguste leva une forte armée qu'il envoya pour recouvrer la Palestine sous la conduite de Baudouin, comte de Flandres ; ce dernier, une fois arrivé près de la ville de Constantinople avec son armée, a été humainement reçu par l'empereur Alexis qui le pressa avec une grande insistance de bien vouloir lui donner aide et assistance contre son oncle qui essayait de le chasser de son empire ; il lui promettait que par la suite il l'accompagnerait dans son voyage à Jérusalem et qu'il lui ferait de beaux cadeaux.

Baudouin prit Constantinople et remit l'empereur sur son trône. Parmi les prélats qui avaient suivi le comte, l'évêque de Soissons, monseigneur Nivelon 1^{er}, s'est trouvé à la prise de la ville et il a tant sollicité l'empereur et les seigneurs ecclésiastiques qu'il a obtenu d'eux de nombreuses saintes reliques et des bijoux sacrés, dont il expédia une bonne partie la première fois par l'intermédiaire d'honnêtes

f. 70 recto

et fidèles messagers, et par la suite il apporta le reste lui-même avec ses gens. La première fois, il envoya à la Grande Eglise de Soissons le crâne de saint Etienne, premier martyr, le doigt de l'apôtre saint Thomas, la couronne du crâne de saint Marc l'évangéliste, une épine de la couronne de Jésus-Christ, un morceau du couvre-chef de la Vierge Marie et un du tablier que Notre Seigneur avait ceint à la Cène. A l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains, il donna la ceinture de la Vierge Marie, à Saint-Jean-dans-les-Vignes, le bras de saint Jean Baptiste. Ces reliques ont été reçues à la descente du mont Maqueret par le clergé et le peuple de Soissons. Et comme on les avait apportées dans la Grande Eglise, de nombreux malades ont été guéris, et en particulier un vieil homme aveugle du village d'Attichy s'est retrouvé en bonne santé et a recouvré la vue. La seconde fois, le même évêque a rapporté de nombreuses autres reliques et a donné à son église le crâne de l'apôtre saint Thomas, la calotte du crâne de saint Blaise avec une de ses côtes, deux croix du bois de la croix de Jésus-Christ. A Saint-Jean, il a donné le crâne de saint Jacques de Perse, martyr, à Longpont, le crâne de saint Denis l'Aréopagite et un siège de Notre Seigneur. Il envoya beaucoup d'autres reliques dans plusieurs églises de l'évêché. Elles furent toutes reçues avec honneur à l'église saint-Ladre, et de là apportées dans la Grande Eglise où l'on vit des miracles évidents de nombreuses guérisons. Dès lors on a ordonné de faire tous les ans une fête de la translation des reliques le jour du dimanche qui venait juste après la fête de saint Denis en octobre. Cette fête dure encore aujourd'hui et est célébrée tous les ans au jour dit dans l'évêché de Soissons.

Sixième chronologie et deuxième table des
évêques de Soissons et des abbés de Saint-Jean
pendant 114 ans
Chap. 12.

	Evêques	Abbés
	61 Nivelon de Cherisy, élu en 1176	9 Raymond, 1189 10 Pierre, mort en 1197
1207	62 Haymar de Provins	
	63 Jacques de Bazoches, mit des religieuses à Saint-Etienne, 1228	11 Raoul, 1235
	64 Raoul de Conduin	12 Jean de Muret, 1257
	65 Guidon, décapité par les infidèles	
	66 Nivelon de Bazoches	13 Richard de Villers-en- Tardenois, 1281
	67 Milon, mort en 1290	

f. 70 verso

La mort de l'évêque Milon, tirée d'un vieux calendrier en vélin qu'on m'a montré dans l'église Saint-Pierre-au-Parvis, date de 1290 et est en accord avec la lettre des Cordeliers qui se sont présentés à Milon en 1266, à condition qu'il ait gouverné l'évêché plus de 24 ans. Quant à monseigneur Nivelon 1^{er}, je mets qu'il a été élu en 1176, car son prédécesseur est mort l'année où a eu lieu l'élection. Il y a un nommé Guidon que Rouelle de Saint-Gervais dit avoir été décapité par les infidèles et qu'il appelle de Chartres. Toutefois il me semble que le calendrier de Saint-Pierre-au-Parvis est plus crédible quand il donne ce surnom de Chartres ou de Charitate à un autre du même nom qui est le 4^{ème} évêque après Guidon, et qu'il dit qu'il est mort en 1313, soit 23 ans après la mort de Milon, que nous mettons en dernière place dans la présente table.

~~dans laquelle je compte plus de 14 ans pour mieux revenir au commencement de la 3^{ème} centurie qui suit la 7^{ème} chronologie placée ci-dessus où l'évêque de Soissons et l'abbé de Saint-Léger ont été élus dans la même année ou peu s'en faut.~~

bon

~~Quant aux abbés, j'ai suivi ce qui est écrit dans le grand obituaire de Saint-Jean pour les règnes et quant aux dates~~

Le onzième abbé, nommé Raoul, a dirigé l'abbaye pendant 38 ans et il a été enterré entre le grand autel et l'endroit où gisaient les reliques, près de la sépulture de monseigneur Haymard, évêque de Soissons, dont le corps avait été placé près de l'endroit des reliques, et nous avons vu la statue en bois haute de plus d'un pied, très bien peinte, dorée et azurée, avec l'inscription tout autour : « Hic jacet reverendus in Christo pater Haymardus episcopus suessionensis etc. » L'obituaire de Saint-Jean indique que sur la fin de ses jours il a cédé son évêché et qu'il s'est rendu dans ce monastère. En 1590, le vénérable prieur et le couvent de Saint-Jean on fait bâtir sur cette même place un mur pour refaire les armoires des reliques qui étaient anciennement en menuiserie, et alors que les maçons faisaient les fondations, ils ont trouvé deux cercueils de pierre près l'un de l'autre très richement travaillés et dans celui qui était le plus proche des reliques, on a vu le corps d'un évêque avec tous ses habits pontificaux, c'est-à-dire la mitre, la crosse, la chasuble, la tunique dalmatique, les gants, les anneaux, les bottes etc. Sur l'autre, à côté, il y avait la statue d'un abbé avec sa crosse et ses habits abbatiaux, et entre les deux il y avait

f. 71 recto

un calice qui semblait être tenu par l'un et par l'autre. Ces deux statues, après avoir souffert de l'air et du vent, se sont réduites en poussière ; c'est ce que m'ont affirmé ceux qui l'ont vu. Je pense que la sépulture de l'abbé est celle de Raoul, dont j'ai vu une très belle épitaphe en ce même endroit écrite en vers latins, que je ne peux pas me rappeler, si ce n'est que j'ai le souvenir qu'il y était comparé à un lion en raison de l'austérité de sa vie, à un serpent pour sa prudence et à une colombe pour son humilité, sa simplicité et son intégrité. J'ai retenu ces vers :

Haec loca purgavit renovans simul aedificavit

Item : Rugitu suo claustrumque domusque tremebat

Item : Ergo sub hac tumba leo serpens atque columba.
A son époque a été achevé le chœur de l'église de

Saint-Jean et il a été le premier abbé qui y a été enterré. Il semble que l'évêque Haymard et lui-même sont morts à la même époque, car j'ai vu une charte de l'évêque Haymard en date de 1218. Et on peut présumer qu'il a été évêque encore quelque temps et qu'il a aussi longtemps vécu à Saint-Jean avant sa mort qui a eu lieu en 1235. Il est enregistré dans l'obituaire en qualité de religieux de Saint-Jean sous ces mots : « Tertio decimo calendas Junii obiit Haymardus, vir bonus memoriae, suessionensis episcopus, in fine noster canonicus factus, cujus corpus in ecclesia nostra sepelitur. »

L'église de Soissons

Chap. 13.

L'église de Soissons a été construite à cette même époque, mais elle n'a pas été achevée rapidement. L'ancienne avait été brûlée par les Normands vers 960, comme nous l'avons certifié ci-dessus au chapitre 6 du livre VI, et je suis de cet avis qu'elle a été bâtie à ce moment-là pour trois raisons : la première, c'est sa forme qui est moderne, car les anciennes étaient plus grossières et n'étaient pas construites en forme de croix. La seconde raison est tirée de deux vers latins qui sont gravés sur une pierre située sur le côté droit du jubé (ou pupitre) de cette église entre l'autel de Notre Dame et la porte du chœur ; cette pierre est peinte en rouge et porte ces mots : « Anno milleno ducenteno duodeno hunc intrare chorum coepit grex canonicorum » (« En 1212, les chanoines de céans ont commencé à entrer dans ce chœur pour y assurer le service divin ».)

f. 71 verso

Et il faut croire qu'il y avait un endroit (peut-être où sont les fonts baptismaux de la paroisse épiscopale) où ils assuraient auparavant l'office canonial. La troisième raison est tirée d'un livre qui se trouve dans cette église et qui commence par ces mots : « Sequuntur nomina eorum qui bonis suis ecclesiam suessionensem locupletarunt ». Ce livre donne la liste des bienfaiteurs par mois, et au mois de juillet il dit ceci : « Philippus rex francorum nostram ecclesiam cum aliis mirifice honoravit et exaltavit, libertates earum conservavit inter quas nec servos nec hospites cubantes et levantes ecclesiae in terra episcopatus suessionensis aliquatenus retinebit. Dedit tria pallia et triginta libras parisienses ad faciendum majorem vitream in capite ecclesiae pro quo anniversarium » Ce roi Philippe était celui qui est surnommé Auguste, dont l'Histoire de France dit qu'il n'y a pas d'église dans ce royaume qui n'ait reçu quelque bien de lui. Ce livre de l'église de Soissons dit qu'entre plusieurs dons que le roi lui a faits, il lui a donné trente livre parisis pour faire la verrière qui est au chevet, c'est-à-dire la principale du chœur (ce qui coûtait alors trente livres vaudrait aujourd'hui plus de cent livres). L'époque de ce roi correspond bien à la date de la pierre citée ci-dessus, car il régnait en 1212. Et rien n'empêche que cette église ait été encore agrandie et embellie jusqu'à son achèvement complet.

L'église de Saint-Jean

Chap. 14.

L'église de Saint-Jean-dans-les-Vignes a été faite en plusieurs fois et il n'y avait au tout début que l'église

paroissiale qui était, comme je l'ai entendu dire dans le livre, là où est maintenant la chapelle de la sacristie et qui allait jusqu'à la porte du dortoir. Le chœur de la grande église fut d'abord bâti à part ; on peut bien en juger du fait qu'il est enduit jusqu'au quatrième pilier de la croisée, et aussi parce qu'on trouve qu'on y a inhumé les abbés qui sont morts depuis le onzième qui a été Raoul, dont nous avons parlé et dont l'épithaphe disait :

« haec loca purgavit renovans simul aedificavit », c'est-à-dire « il a purifié, renouvelé et édifié les lieux de cette église et de ce monastère. »

f. 72 recto

A l'époque du 17^{ème} abbé nommé Jean de Villers-en-Tardenois et de son successeur Michel des Boves, la nef de l'église s'achevait, vers 1361 et un peu plus. Elle a été voûtée vers 1480. La première tour a été construite du temps du 28^{ème} abbé Pierre des Fontaines. La seconde, et la plus grosse, l'a été du temps du 29^{ème} abbé Nicolas Prudhomme, vers 1530. La clôture de la maison a été faite en 1364, du temps du 19^{ème} abbé Jean Gouvion pour empêcher l'incursion des Anglais, à quoi a beaucoup aidé un nommé maître Jean Wiard, comme l'indique la lettre insérée dans l'obituaire de Saint-Jean.

L'église et l'abbaye de Longpont Chap. 15.

L'an de l'Incarnation de Notre Seigneur Jésus-Christ 1227, le 24 octobre, l'église de Longpont a été dédiée en l'honneur de Dieu et de la glorieuse Vierge Marie par le Révérend Père Jacques, évêque de Soissons, et par ses coadjuteurs, à savoir Jean, archevêque de Mytilène, Milon, évêque de Beauvais, Gérard, évêque de Chartres, Pierre, évêque de Meaux, sous le pontificat du pape Grégoire IX, la première année du règne de saint Louis, roi de France, âgé de 14 ans. Ce dernier était présent à la dédicace avec sa mère Blanche. C'était la 96^{ème} année de la première fondation de l'abbaye, du temps de Hugues, son abbé, et la 135^{ème} année de l'institution de l'ordre de Cîteaux.

1227
fondation
1131

Ceci est extrait d'un tableau écrit sur vélin et accroché dans l'église de Longpont d'où il apparaît que cette abbaye a été fondée en 1131, soit 22 ans avant la mort de saint Bernard, 3 ans après la fondation d'Orchamps et 55 ans après celle de Saint-dans-les-Vignes.

Le collège Saint-Nicolas de Soissons Chap. 16.

Le collège Saint-Nicolas a commencé tout d'abord à être bâti par un chanoine de l'église Saint-Gervais de Soissons nommé maître Jean Farmoutier qui a acheté l'emplacement aux messieurs du Chapitre de l'église et y fit faire des logis bas contenant une salle, une petite salle, une cuisine et dix chambres pour y loger 60 pauvres clercs à six par chambre.

f. 72 verso

Pour leur subsistance et leur entretien, il a acquis de bons revenus et de bons héritages, il a meublé les chambres de lits, d'ustensiles et autres choses nécessaires et il a donné des instructions pour qu'ils fussent bien éduqués, si bien que de nombreuses personnes, voyant ce bon règlement, donnèrent des

aumônes sur leurs biens, notamment une bonne dame de Montmirail-en-Brie nommée Helvidis. De même ces messieurs du Chapitre, désirant favoriser et développer le projet et le bon dévouement de Farmoutier et d'autres bienfaiteurs en décembre 1214, ont voulu recommander et approuver cette fondation à deux conditions principales : l'endroit serait nommé « Hôpital des pauvres clercs étudiants », sans toutefois être rattaché ni assujéti en aucune façon à l'autre hôpital nommé le Grand Hôtel Dieu de Saint-Gervais. Et aussi que le procureur de l'Hôpital des clercs ne serait pas nommé d'année en année comme le sont les officiers de l'église et du chapitre, mais que l'administration et la direction des pauvres clercs seraient confiées à une seule personne, que ce soit un chanoine ou un autre homme d'église. Ce dernier, à sa nomination, ferait promesse de fidélité aux gens du chapitre, de procurer et de garder fidèlement les droits, les revenus et les aumônes de l'hôpital et d'apporter au Chapitre chaque année, le lendemain de la fête de saint Nicolas, en décembre, les comptes de ces revenus et des meubles des chambres, fidèlement exposés par écrit pour être vus par le prévôt, le doyen et les chanoines désignés par le Chapitre. Dès lors ces derniers se sont réservés de reconnaître, d'administrer, de protéger et de conserver l'hôpital au profit des 60 pauvres clercs. Ceux-ci seraient tenus de réciter tous les jours au retour de la leçon les quinze psaumes du graduel et les sept psaumes de pénitence et de chanter les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine les vigiles et les recommandations pour leurs fondateurs et leurs bienfaiteurs décédés. J'ai tiré tout ceci de l'original daté de 1214, alors qu'Haymard était évêque de Soissons. Aucun texte ne m'a permis de voir quels étaient les revenus ni combien de temps ont duré ces soixante pauvres. Toutefois le livre des bienfaiteurs de la Grande Eglise, dont j'ai eu la copie, fait état de nombreux dons et biens qui ont été apportés en aumônes à l'hôpital depuis sa fondation. On voit encore les dix chambres, la salle, la petite salle et la cuisine qui sont d'une construction très ancienne, avec la chapelle, qui cependant a été bâtie depuis ; le tout est situé

f. 73 recto

au milieu et au plus bel emplacement de la ville et on peut bien supposer qu'il y a eu anciennement un bon exercice des lettres humaines.

Maître Jean Desmaretz, principal du Collège Chap. 17.

De notre temps, nous avons vu dans ce collège (jadis hôpital) un bon principal, maître d'école nommé maître Jean Desmaretz : je lui dois toute ma vénération, après Dieu, mes prélats et mes parents, pour avoir été son disciple en 1545 et les années suivantes jusqu'en 1548, date à laquelle j'ai pris l'habit de saint Augustin ; aussi ai-je pris grand soin de voir toutes ses chartes, ses lettres et ses testaments pour vérifier ce qu'on raconte à présent. Et j'ai trouvé que depuis 1522 jusqu'à 1576, année de sa mort, il a merveilleusement enrichi et agrandi le collège de plusieurs bâtiments et de nombreuses créations, si bien qu'il a bien mérité le nom de second fondateur. Il est né au village de Hailles, dans le diocèse d'Amiens ; c'était le fils d'un bon et honnête laboureur et le frère d'un nommé maître Jean Desmaretz, du même

nom que le père, et ils étaient trois personnes sous le même nom et le même prénom. Par leur zèle modéré et par leur piété ils ont fait reflourir notre collège, ils y sont morts tous les trois et y ont été tous les trois inhumés comme on le voit par leurs sépultures qui sont dans la chapelle. Le principal était plus jeune que son frère, et il a reçu le sacrement de confirmation et la cléricature le 10 juin 1504 ; il pouvait avoir alors huit ou dix ans. Il passa maître ès arts à Paris en 1519 ; il a obtenu l'autorisation de son évêque pour être promu dans les ordres sacrés le 14 novembre 1521 et il a été ordonné prêtre à Reims le 5 avril 1522, alors qu'il était principal du Collège par transmission faite par maître Antoine Mélin, après avoir été approuvé et reçu par ces messieurs du Chapitre et finalement confirmé et installé par l'écolâtre maître Jean Mélain le 5 mars 1522. Depuis ce temps, et jusqu'en 1560 ou plus, il a rendu tellement florissantes les belles lettres dans ce collège que nous y avons longtemps vu étudier plus de cinq cents écoliers sous la conduite de six ou sept régents ; ils étaient si serrés dans les chambres que le principal a été contraint

f. 73 verso

de faire mettre des chariots sous chacun des châlits et finalement d'augmenter et d'agrandir les bâtiments. Il a donc commencé par faire faire des chambres au dessus de la petite salle et de la cuisine en rehaussant le comble de l'édifice d'un étage avec une galerie et une bibliothèque à l'époque où l'empereur Charles V tenait la ville de Péronne assiégée, à savoir en 1537 ; pour cette raison, il a voulu que les chambres fussent appelées du nom de Péronne. Et ces messieurs du Chapitre donnèrent leur accord le 2 juillet de cette année-là que, au cas où Desmaretz cèderait sa fonction de principal à quelqu'un d'autre, il jouirait pourtant toute sa vie durant des chambres, de la bibliothèque, de la galerie et du grenier. Il a fait aussi bâtir de fond en comble les chambres basses et les lieux privés au fond du jardin. En 1546, il a fait édifier les chambres du côté droit de la porte qu'il a fait appeler Landrecies, parce qu'à l'époque où on les faisait, le camp du Roi assiégeait la ville de Landrecies. Quelque temps auparavant, il avait fait peindre la chapelle et parer de beaux tapis, d'un pupitre et de livres à chanter les messes et les vêpres. En 1550, il fit consolider dès les fondations les poutres de derrière les chambres qui sont du côté ouest, entre les chambres de Péronne et de Landrecies. Il les a fait rehausser d'un étage, comme les autres, et pour cela, il a obtenu une autre lettre des messieurs du Chapitre datée du 19 janvier 1550 par laquelle ces messieurs ont accordé et déclaré que deux boursiers, que Desmaretz voulait créer et doter à perpétuité, jouiraient des chambres, des études et du grenier ~~toutefois, les noms des boursiers ont été depuis changés par lui en noms de chapelains~~ comme on le voit dans le testament qu'il a d'abord écrit en date du 2 août 1575, ratifié depuis et confirmé de sa même écriture et de sa signature et de celle des témoins le 26 août l'an révolu qu'on disait 1576 ; on y dit qu'il a fondé à perpétuité tous les jours de l'année (excepté le Vendredi saint) une messe basse à dire à 7 ou 8 heures par deux prêtres qui seront comme boursiers chacun par semaine tour à tour. Et il a ordonné de payer pour chaque messe la somme de 4 sols tournois, ce qui équivaut en argent à 73 livres tournois pour l'année entière : en outre, il a ordonné à ces prêtres

f. 74 recto

d'assurer douze services par an, un par mois, avec les vigiles, les recommandations et la grand messe ; pour cela, on prendra huit étudiants servants du collège et en salaire de ce service, il a signé une rente sur la moitié de tous ses biens immeubles déclarés sur son testament, de la somme de 90 livres, y compris la somme de 73 livres citée ci-dessus. Outre ces deux testaments, il a déclaré ses intentions dans un autre document qu'il a écrit lui-même en latin, qu'il a signé, et qui commence ainsi : « Ego Joannes Desmaretz etc. fundo et ordino fieri et celebrari in perpetuum quotidie unam missam in sacello s. Nicolai in collegio dicendam hora septima matutina diebus ferialibus seu operariis et profestis : aliisque diebus festis hora septima vel octava circiter horam. Et singulis mensibus unum obitum cum vigiliis commendatione et missa ordinaria, in die festo vigiliis et in crastino commendationem et missam dicendo. Pro quorum fundatione medietatem omnium bonorum meorum immobilium relinquo haeredibus meis sub hypotheca data in compensatione redditus ad perfectam medietatem quae medietas erit sub hypotheca altera medietate libera data dicta recompensatione. Quae omnia bona immobilia remanebunt apud haeredes meos solvendo dictam medietatem per unum ex haeredibus meis suessione commorantem receptorem commissum etc. » Cette fondation en latin a été approuvée et ratifiée par son dernier testament qui serait trop long à traduire. Il est mort le dernier jour d'août 1576 et a été inhumé dans la chapelle dans le même lieu que celui de son père et de son frère décédés, sous une même tombe sur laquelle il y avait ces vers :

« In scrobe Joannes tres Desmareti requiescunt
Judicium praestolantes pater et duo nati
Ambo sacerdotes junior provectus ad artes
Gymnasiarcha sacellanus sacrae istius aedis. »

Tout autour de la tombe, il est écrit : « Ci gît maître Jean Desmaretz, né à Hailles, prêtre du diocèse d'Amiens, jadis principal et chapelain de céans qui a fondé des messes quotidiennes ici même et les services des mois qui seront dits par deux prêtres boursiers dirigeants de cette maison ; il trépassa le dernier jour d'août 1576. »

f. 74 verso

Réception des Frères mineurs à Soissons Chap. 18.

Quarante ans après la mort de monseigneur saint François, fondateur de l'ordre des Frères mineurs, des frères de cet ordre ont obtenu des lettres du Saint Père Clément IV afin de prêcher la parole de Dieu dans les pays de la France ; elles ont été données en 1266 et ils se sont présentés au révérend Père en Dieu monseigneur Milon, évêque de Soissons le suppliant de les autoriser à assurer les devoirs de leur charge dans son évêché. L'ayant obtenu, ils se sont mis à prêcher dans la ville de Soissons, les bourgs et les villages du diocèse, si bien que dix ans après un bon nombre de Frères mineurs s'est trouvé dans un couvent situé au bourg Saint-André, près de la Porte Neuve. Dans cet endroit, (comme on le trouve dans des chartes authentiques), ils se sont installés et ont assuré le service divin pendant cent quarante ans. Ce lieu appartient maintenant à ces

{il a régné
jusqu'au
28 août 1270}

messieurs du Chapitre de Soissons et il y a une maison et un jardin, l'endroit touchant à la rue de Crise près de la Porte Neuve et au chemin qui conduit à la Croix de Panleu ; par un côté, il touche aux vieux fossés de la ville et par d'autres aux haies.

Le jardin est à présent détenu par ... Quinquet, qui m'a montré la pierre d'autel de l'église et plusieurs ossements des trépassés qu'il avait sortis de leurs tombeaux. Comment et quand le couvent a été démoli, je ne l'ai pas trouvé dans les chartes des religieux que j'ai eues en main quelque temps ; toutefois, il est vraisemblable qu'il a été détruit par les guerres des Anglais, car ils possèdent une lettre du roi Jean en date de l'année 1363 qui dit qu'à la demande des religieux, désireux d'habiter dans la ville pour une meilleure sécurité de leurs personnes, le roi leur a donné un emplacement pour bâtir un couvent là où les juifs célébraient habituellement leur sabbat. Ils n'ont pas résidé longtemps dans ce lieu (parce qu'il était en pleine ville et dans le bruit) et on leur a donné une maison dans un autre endroit, située dans la rue de la Mandelière, près de l'ancienne église de Notre Dame des Vignes, qui était à cette époque près des remparts à l'angle de la ville

{Jean II, fils de
Philippe de
Chalons VI ;
il mourut en
1564, le 8 avril}

f. 75 recto
qui regarde le nord-ouest, et qui a été démolie pour les fortifications vers 1553. Il existe une lettre d'autorisation d'un évêque de Soissons nommé Nicolas, qui permettait de faire la bénédiction de l'église commencée par les Cordeliers dans la rue de la Mandelière. Mais on peut penser qu'elle n'a pas été bénite, parce que la date de cette autorisation est de 1415 et qu'en 1418 on leur a donné une autre maison et un endroit plus commode par un seigneur nommé Bourgeois dans la rue des Fèves, autrement dite de la Buerie. Là ils commencèrent à bâtir l'église et le couvent où ils sont aujourd'hui, soit 55 ans après que le premier couvent ait été détruit. A cause de cette dernière donation, ils ont été assaillis par de grands et longs procès par les messieurs du Chapitre à qui appartenait la maison et l'emplacement ; pour en finir, le pape Nicolas V délégua l'abbé de Saint-Jean-dans-les-Vignes, maître Jean Macquardy et finalement on trouva un accord grâce à des habitants de la ville qui donnèrent deux maisons aux Cordeliers pour dédommager les messieurs du Chapitre qui dès lors laissèrent aux religieux non seulement le logis et la place, où ils avaient déjà fait bâtir une église, mais encore ils leur donnèrent une mesure et un jardin, ce qui leur permit d'agrandir leur église et d'en édifier le chœur. L'échange a eu lieu en 1482, soit 64 ans après avoir pris possession de ce lieu. L'église a été dédiée par monseigneur Milet, sous le pontificat du pape Pie II, en 1463 et il se trouve qu'elle avait été dédiée longtemps auparavant (parce qu'elle avait été faite en deux fois) par ce même évêque, qui avait été élu en 1442 et qui est mort en 1514, d'où il résulte qu'il a été évêque pendant 72 ans.

f. 75 verso

Le collège de Sainte-Catherine, aujourd'hui
couvent des Minimes
Chap. 19.

Vers 1332, maître Aubert de Guignicourt, doyen de la Grande Eglise Saint-Gervais de Soissons, désirant créer

un lieu pour développer les belles lettres à l'imitation de celui de l'Hôpital Saint-Nicolas, acheta une mesure, un terrain et une clôture qui appartenait aux messieurs du Chapitre, située dans la rue de Girondin, autrement dite de Saint-Remi. Il y fit bâtir une chapelle avec le consentement de l'abbé de Saint-Jean et du curé de Saint-Remi, avec une maison contiguë à la chapelle et une autre sur la porte vers la rue. Il fit bénir la chapelle au nom de Dieu, de la Vierge Marie, de sainte Anne et de sainte Catherine ; il acheta aussi plusieurs héritages au village de Menneville, près de Châteauneuf-sur-Aisne pour l'entretien d'un maître d'école, d'un cuisinier et de 18 écoliers. Une fois la fondation vue et approuvée par ces messieurs du Chapitre, on a dit et on a écrit que ce collège serait appelé Hôpital des écoliers Sainte-Catherine et qu'il jouirait des mêmes privilèges que ceux de l'Hôpital Saint-Nicolas. Les lettres en ont été présentées au Chapitre à son assemblée générale avant la fête de saint Jean-Baptiste en 1335, soit 116 ans après la fondation de l'Hôpital Saint-Nicolas. Les gens du Chapitre se sont réservé le droit de prélever et de percevoir tous les ans et à perpétuité 4 livres parisis de surcens sur le terrain et sur l'hôpital de Sainte-Catherine. Et suivant les intentions du fondateur, ils ont confié la charge, la procure et la direction du temporel de l'hôpital à l'abbé de Saint-Jean-des-Vignes après la mort du fondateur qui semble avoir vécu longtemps après la fondation, car en 1345 il rénova beaucoup de choses, en se réservant les chambres situées au dessus de la porte et en permettant au curé de Saint-Remi et à ses religieux de célébrer des messes à d'autres jours

f. 76 recto
que le lundi, le mercredi et le samedi au cas où ils auraient un empêchement légitime. Par ailleurs on ne trouve pas quels régents y ont été nommés ni quel type d'études littéraires on y faisait, ni pendant combien de temps, car les collèges de Saint-Nicolas et de Bauton, bien mieux fondés, donnaient le meilleur enseignement. Quant aux revenus qui revenaient à l'Hôpital, je n'en ai rien trouvé dans les lettres de la fondation ni dans d'autres, si ce n'est ce que le fondateur avait acquis du village de Menneville, près de Châteauneuf-sur-Aisne, et j'ai vu un bail à la date du 14 octobre 1417 dans lequel on voit qu'on en payait seulement 10 livres tournois et un autre du 10 mai 1482 dans lequel on voit qu'on en payait 7 livres tournois et que tous les logements avaient été détruits par la guerre. Quoi qu'il en soit, j'ai étudié avec soin les anciens titres et les comptes de Saint-Jean pour savoir qui recevait ces rentes et je n'ai rien pu trouver là-dessus ; j'ai seulement trouvé que la maison et l'enclos de Sainte-Catherine payait 10 livres tournois par an, moitié à Saint-Gervais, moitié à Saint-Jean jusqu'au moment où les religieux de l'ordre de monseigneur saint François de Paul y ont été reçus avec l'accord des religieux, de l'abbé et du couvent de Saint-Jean, celui de monseigneur Charles de Roucy, de Soissons, et celui de tout le Chapitre. Monsieur Marescoy, capitaine du château de Septmonts, propriétaire du lieu, céda et abandonna son droit aux religieux en stipulant le frère. Jean Nodé, minime, et d'autres frères de cet Ordre, en 1582.

Le collège de Bauton
Chap. 20.

Ce collège a dispensé anciennement un bon enseignement des lettres latines et il a été bâti en 1300 par la noble personne Roland de Menville (qui est la dépendance de la paroisse de Vez en Valois), seigneur de ce lieu, qui comme dotation au collège donna beaucoup de son bien situé dans le pays de Soissons et en particulier sur le territoire de Nanteuil-la-Fosse. Et aujourd'hui il n'y a plus d'enseignement dans ce collège, faute d'une bonne organisation et d'une bonne administration dans la ville.

f. 76 verso

Septième chronologie et troisième table des évêques de Soissons et des abbés de Saint-Jean
Chap. 21.

		Evêques		Abbés
1291	77	Bernard de Montcornet fut élu en 1291 selon le vieux livre de l'église de St. Pierre au Parvis, voyez le chap. 12 du livre 7.	14	Matthieu de Missy, élu en 1292
1313	78	Gui III. Le livre de St. Pierre l'appelle Guido de Charitan et dit qu'il fut décapité en 1313	15	Simon de Montgru, fut élu en 1303
1331	79	Gérard de Contanne, 1331	16	Adam de Chosne, élu en 1313+
			17	Michel des Boves fut élu en 1336.
1349	80	Pierre de Capis, évêque en 1349	18	Jean Gonnion, élu en 1361
	81	Guillaume Bertrand	19	Remi d'Orbais, élu en 1400
1404	82	Simon Matifas de Bucy il fut aussi évêque de Paris en 1404	20	Nicolas d'Azy, élu en 1400
1413	83	Victor de Camenion, évêque en 1413	21	Jean Macquardi, élu en 1441
	84	Nicolas Graiber de Laon 84ème évêque en 1415	22	Guillaume Goubet, élu en 1455 en 1455- Jean Prévôt, élu en 1462

1424	85	Regnault de Fontaine de Champagne, 85ème évêque en 1424		
	86	Jean Millet, élu en 1442 il mourut le 1er avril 1502		
1349	80	Pierre de Capis, 80ème évêque en 1349	18	Jean Gonnion, élu abbé en 1301
1350	81	Guillaume Bertrand 81ème évêque	19	Jean Mignot de Châtillon il fut élu en 1385
	82	Simon Matifas de Bucy, il fut aussi évêque de Paris en 1404	20	Remi d'Orbais
			21	Nicolas d'Azy
			17	Jean de Villers a été élu en 1336
				f. 77 recto
			évêques	abbés
1413	83	Victor de Camenion	22	Jean Macquardi
	84	Nicolas Graiber de Laon l'an 1415	23	Guillaume Goubet
1424	85	Regnault de Fontaine de Champagne	24	Jean Prévôt
	86	Jean Millet, élu en 1442 et mort le 1er avril 1502	25	Gérard Gaillet
1512	87	Foucauld de Bonneval	26	Thomas Béraux
1518	88	Symphorien	27	Pierre des Fontaines élu en 1498
			28	Nicolas Prudhomme canoniquement élu en 1516
A cette époque, les élections ont cessé et la pragmatique sanction a été abrogée en 1517 par l'autorité du pape Léon II, au grand crève-cœur des ecclésiastiques, et depuis, les évêques et les abbés ont été créés par nomination du Roi.				
	89	Mathieu de Longuejume à la nomination du Roi	29	Jean de La Fontaine par résignation sous le bon plaisir du Roi en 1535
		Sous tous ceux-ci, la ville de Soissons a commencé à être agrandie et fortifiée	Pierre Basin, par cession du prédécesseur	

Septième chronologie et troisième table des évêques de Soissons et des abbés de Saint-Jean Chap. 21.

	Evêques	Abbés
	77 Bernard de Montcornet, a été élu en 1291 selon le vieux livre de l'église St. Pierre-au-Parvis, voyez ci-dessus, chap. 12.	14 Mathieu de Cuissy, 1292
	78 Guy III, que le livre de St-Pierre appelle Guidon de Charitate et dit qu'il a été décapité en 1313	15 Simon de Montgru, 1303
1331	79 Gérard de Contanne	16 Adam Duchêne, 1313
1349	80 Pierre de Capis	17 Jean de Villiers, 1336
1350	81 Guillaume Bertrand	18 Michel des Boves, 1344
		19 Jean Gonnion, 1361
		f. 77 verso
	Evêques	Abbés
	82 Simon de Matifas de Bucy, a aussi été évêque de Paris en 1404	20 Jean Mignot, 1385
		21 Remi d'Orbais, 1400
		22 Nicolas d'Azy, 1404
1413	83 Victor de Canermon	
1415	84 Nicolas Graibet de Laon	
1424	85 Regnault de Fontaine de Champagne	23 Jean Macquardy, 1441
	86 Jean Millet, a été élu en 1442 et est mort en 1502	24 Guill. Gonbet, 1455
		25 Jean Prévôt, 1462
		26 Gérard Caillet, 1482
		27 Thomas Béreux, 1486
		28 Pierre des Fontaines, 1488
1514	87 Foucauld de Bonneval	29 Nicolas Prudhomme, 1516
1518	88 Symphorien	

A cette époque les élections ont cessé et la pragmatique sanction a été abrogée en 1517 par l'autorité du pape Léon II, au grand mécontentement des ecclésiastiques et depuis les évêques et les abbés ont été créés par nomination du Roy.

	Evêques	Abbés
89	Matthieu de Longuejume	30 Jean de La Fontaine, par résignation, en 1535
90	Charles de Roucy restaurateur de l'abbaye St-Etienne-lez-Soissons	31 Pierre Basin, par résignation faite en 1548

En 1566, le cardinal Charles de Bourbon a obtenu l'abbaye de Saint-Jean-dans-les-Vignes en administration perpétuelle, abbaye qui avait toujours été gouvernée par des abbés religieux pendant cinq cents ans moins dix.

f. 78 recto

Prince de la jeunesse

Livre huitième des Antiquités de la ville et du pays de Soissons, rassemblé par Nicolas Berlette

Avertissement de M^e Michel Berthin au lecteur Chap. 1.

Après avoir parlé des fondations faites à cause de la religion, il semble qu'il serait bon de traiter de l'administration et comment les comtes ont été institués, la commune érigée et la prévôté établie dans notre ville de Soissons. J'ai plusieurs fois reçu les promesses de monsieur Bonduel ~~procureur du Roi~~ bailli du comté, qu'il me ferait voir les titres, les papiers et les renseignements des archives du comté afin de vérifier ces points ; mais à cause de mes maladies et en raison des troubles de l'époque, je n'en ai pas eu les moyens, et j'ai été obligé de me contenter de m'en tenir à ce que Nicolas Berlette en a laissé par écrit. Lancelot Mariage, bourgeois de cette ville, qui m'a aidé de deux de ses livres à faire mes extraits, m'a assuré que Berlette a eu pendant très longtemps chez lui les papiers du Comté et qu'avec quelques autres il l'avait aidé à en extraire l'essentiel, mais qu'ils avaient été contraints de les faire traduire du latin en français, certains par des étudiants qui se sont un peu trompés, car ce n'était pas des praticiens ni des experts dans ce domaine. Mariage s'étonnait qu'on ne trouvât pas les cahiers de Berlette qui traitent des confréries du Prince de la jeunesse et d'autres coutumes anciennes de Soissons : au demeurant le recueil de Berlette me paraît bien mieux fait que les précédents qu'il avait écrits, sauf que je l'ai disposé dans un autre ordre et que j'ai parfois changé le style. Il lui manquait d'avoir cherché dans les papiers du Comté l'institution des comtes ou bien d'en avoir fait une liste, à commencer par les plus anciens. Je trouve bien de mémoire que le comte Jean vivait en 1100 et ensuite qu'il était frère de l'évêque Manassès et que c'est de son temps que la Commune a été érigée. Thevet dit qu'il faisait battre monnaie. Berlette est d'accord avec lui quand il dit que les redevances étaient payées aux comtes en monnaie de Soissons, mais il serait bon de voir les documents. Je trouve aussi qu'en 1130 le comte de Soissons Regnault a fondé l'abbaye

Saint-Léger, et qu'en 1139 il a assisté à la dernière translation des corps de saint Crépin et de saint Crépinien.

f. 78 verso

Le comte de Soissons Enguerrand de Coucy a fondé les Célestins et il est mort en 1397 La puissance des Comtes était grande à cette époque et ils étaient seigneurs de plusieurs terres et villages qu'il faudrait insérer ici ; et bien que les Rois aient toujours été souverains, il n'empêche que les Comtes ont été les seigneurs de la ville et de ses dépendances, et c'est par eux que la justice était administrée. D'où il résulte que lorsque la Commune a été érigée à Soissons, ce fut par ordonnance des Comtes et avec la permission du Roi. Désormais donc, je m'abstiens pour le reste de nos recueils et je laisserai parler Nicolas Berlette jusqu'à ce que quelqu'un d'autre l'ait amendé.

La Commune de Soissons Chap. 2.

Maire
jurés
beffroi

Avant que la fonction de Prévôt ait été créée, la ville de Soissons était gouvernée, pour les affaires qui concernent les armes, par un capitaine, et, pour la justice, les affaires, le commerce et pour la sécurité de la communauté, par un majeur, ou maire, douze jurés et deux procureurs et le maire ne pouvait rien décider sans l'avis des jurés et des procureurs, qui, lorsque les affaires se présentaient, se réunissaient dans leur maison du beffroi, où les procès se déroulaient devant eux. Le Maire, les Jurés et la Commune prenaient tant de soin et de zèle pour conserver les droits, les franchises, les libertés et les prérogatives de leur ville que bien souvent ils étaient en querelle avec les ecclésiastiques, les comtes et les vicomtes du lieu, si bien qu'ils ne laissaient pas perdre leurs droits, mais qu'ils en établissaient souvent des accords par écrit pour leur servir de documents officiels, comme j'ai pu le voir dans plusieurs accords, et entre autres des accords d'octobre 1305 par lesquels les Comtes pourront appréhender et arrêter, sans opposition des Maires, des Jurés et de la Commune, dans leur juridiction, sur les terres de la Commune, les gens qui seront leurs justiciables du couchant au levant. Ils pourront fermer une ruelle qui se trouve entre l'abbaye Saint-Léger et le Château, à la charge toutefois de laisser les eaux s'écouler et de mettre deux portes à cette ruelle, à savoir une vers

f. 79 recto

1305

la ville et l'autre vers la rivière ; les Comtes auraient une clé de ces portes et les Maires une autre pour y aller s'il arrivait d'aventure à la ville une trop grande abondance d'eau ou un incendie. Tous les marchands de Soissons qui voudront aller au marché à Braine et à Vailly seront obligés d'aller attester dans la tour des Comtes que les marchandises qu'ils mènent ont été au marché à Soissons, à la charge, s'ils n'y trouvent pas les comtes, les vicomtes ni les sergents du lieu, qu'ils ne les laisseront pas s'en aller avec leurs marchandises. Et moyennant ce qui est dit ci-dessus, les Maires, les Jurés et la Commune ont, et elle leur appartient en propre, l'île située entre le Château et l'Aisne qui s'étend de la petite tour près de Saint-Pierre-à-la-Chaux jusqu'au droit des maisons qu'on avait l'habitude d'appeler « aux marécages », situées au bas de l'église Saint-Augustin,

à la charge de payer aux Comtes dans leur résidence, à la Saint-Remi, quatre livres parisis de surcens réel ; les Maires, les Jurés et la Commune prendront dans cette île tous les profits, rentes, produits, émoluments et revenus. Et de même en ce lieu et ailleurs, dans les terres des Comtes situées dans la Commune (sauf dans leur demeure), les Maires, les Jurés et la Commune pourront appréhender tous les délinquants, exécuter les dernières volontés des morts etc.

Néanmoins la justice dans l'île est réservée aux Comtes. Le Maire, les Jurés et la Commune doivent jouir d'une estrade située à la tribune du Change du côté du Port aux poissons, moyennant un denier noiret de cens versé aux Comtes. De par le Maire, les Jurés et la Commune, cela sera publié et interdit dans les faubourgs de Saint-Germain et sur les routes de Villeneuve et de Braine, où ils pourront prendre leurs tailles comme ils en ont l'habitude. Et si des bagarres y ont lieu, les gens du Comté pourront arrêter les délinquants et les amener dans la tour des Comtes à Soissons, à condition qu'il n'y ait pas de gens de la Commune pour appréhender ces délinquants ; mais si ceux-ci sont rencontrés avant leur emprisonnement par des gens de la Commune, les gens des Comtes seront obligés de les donner et de les livrer aussitôt, nonobstant l'amende des Comtes qui doit être payée

noiret

f. 79 verso

en monnaie de Soissons. Le bétail des Maire, Jurés et Commune pourront paître sur le territoire de Villeneuve et les terres des Comtes et de même le bétail de Villeneuve sur les terres de la Commune sans opposition de part et d'autre.

Monnaie de
Soissons

La Commune (suite) Chap. 3.

Une charte plus ancienne mentionne comment un comte de Soissons nommé Jean a accordé et consenti au maire, aux jurés et à la Commune qu'ils jouiraient paisiblement du droit d'aubin pour ceux qui pourraient résider dans la Commune. Bref, par un nombre infini de chartes, on sait que le Maire, les Jurés et la Commune jouissaient de beaux droits et de franchises plus que ne le font les prévôts de Soissons qui les remplacent sur leurs terres, et que le Maire, les Jurés et la Commune avaient l'habitude de mettre expressément dans tous les accords qu'ils faisaient : « Et par cet accord, les Maire, Jurés et Commune n'entendent pas renoncer à la charte qu'ils ont des rois de France sur les franchises et la fondation de leur Commune ». J'ai recherché cette charte en plusieurs endroits et pourtant je n'ai pas pu la trouver ; je pense que dans cette charte les droits, les franchises et les libertés de la Commune sont bien clairs, car dans plusieurs accords établis comme on l'a dit plus haut, ils mettent toujours comment c'est indiqué sur la charte de fondation de leur Commune faite par les rois de France, dans laquelle, entre autres choses, dans un document écrit sur un solide parchemin, il y a un procès contre les religieuses de l'abbaye Notre-Dame. Ils maintiennent qu'il est dit, et ils se proposent de le prouver, que l'arrestation de tous les délinquants et des gens qui sont à appréhender appartient seulement et pour la totalité au Maire et aux Jurés dans la ville de Soissons et ses dépendances et dans les faubourgs ;

Le comte Jean

qu'il est interdit à toute autre personne de procéder à une arrestation dans la ville, dans ses dépendances et dans les faubourgs. Ils ont toujours été les seuls à jouir de ces droits depuis que les rois de France les leur ont accordés et que toutes les

f. 80 recto

fois que d'autres personnes qu'eux ont voulu procéder aux arrestations, ils s'y sont opposés, si bien qu'ils ont gardé leur droit d'appréhender.

Erection de Soissons en Prévôté Chap. 4.

1325 En 1325 on a créé la fonction de prévôt à Soissons comme vous pourrez le voir par les copies des lettres originales dont la teneur est la suivante :

Le bel « Charles, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, faisons savoir à toutes les personnes présentes et à venir que, comme nous avons reçu de la Commune de Soissons une supplique des bourgeois et des habitants de cette ville pour des raisons dont le but est d'être dorénavant gouvernés à perpétuité en notre nom dans une prévôté par un prévôt que nous y installerons désormais sans qu'il n'y ait plus de maire ni de jurés dans la Commune et où le prévôt sera tenu de les gouverner selon les us et coutumes, avec les libertés et les franchises qu'ils avaient à l'époque où ils étaient gouvernés en Commune et où ils dépendront sans intermédiaire du siège du prévôt de Soissons et de la juridiction du Vermandois sans dépendre de la prévôté de Laon. Et ces choses sont contenues plus complètement dans nos autres lettres écrites sur ce sujet et dont la teneur est la suivante :

Charles, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, à tous ceux qui verront ces présentes lettres, salut ! Nous faisons savoir à toutes les personnes présentes et à venir que, vu la supplique des bourgeois et des habitants de la Commune de Soissons affirmant qu'ils étaient si lourdement chargés de dettes et qu'ils l'avaient été si longtemps au temps passé, que si notre bonté royale ne leur venait pas en aide, il leur faudrait quitter leurs lieux d'habitation et aller dans une autre partie de ce monde comme de pauvres mendiants, nous pourrions confier à certaines personnes d'aller sur les lieux et de faire une enquête sur leur état, et de par notre autorité royale, leur venir en aide selon ce qu'ils verraient de mieux à faire, et s'ils trouvaient des choses suspectes, de nous les écrire ou de nous les rapporter

f. 80 verso

Quand on eut pris connaissance de ces lettres, Jean Touchet, André Luisant et Thomas Potage, procureurs de la ville, du fait qu'ils avaient un mandat spécial comme on le voit dans la lettre scellée du sceau de la Commune et que nous avons fait garder par devers nous, nous ont suppliés humblement, étant donné qu'ils avaient été et étaient encore par des procès chargés et obligés envers tant de gens de si grosses dettes qu'ils ne pouvaient plus entretenir la Commune, de bien vouloir prendre en mains la Commune avec tous les droits, les juridictions, les revenus et les émoluments qui lui appartenaient pour la faire gouverner dans une prévôté par un prévôt qui serait désigné par nous pour cela, tout en leur conservant toutes leurs franchises et toutes leurs libertés, si ce n'est qu'ils n'aurent plus de Commune,

ni de maire, ni de jurés. Nous, à la demande des habitants, nous avons reçu et recevons dès maintenant, en vertu de la teneur de ces lettres, la Commune avec les juridictions, les droits, les revenus et les émoluments qui lui appartiennent, à l'exception de la maison du Change pour laquelle les habitants paient une redevance de 30 livres tournois au Comté de Soissons, et nous ordonnons que la ville soit désormais gouvernée en notre nom par un prévôt que nous y désignerons et nous voulons que le prévôt qui sera désigné par nous dans cette ville pour la gouverner en notre nom, et celui qui y sera dans l'avenir, gouverne les habitants dans une prévôté selon leurs us et coutumes, avec les libertés et les franchises qu'ils avaient à l'époque où ils étaient gouvernés en Commune, sauf que dorénavant on n'y installera plus de maires ni de jurés ; et pour que cela soit ferme et établi pour toujours, nous avons fait apposer notre sceau sur ces présentes lettres, sauf notre droit en autres choses et en tout le droit d'autrui, donné à Saint-Christophe-à-Hallate le 4 novembre 1325. »

f. 81 recto

Suit la teneur d'une autre lettre

« Carolus Dei gratia francorum et Navarrae Rex. Notum facimus universis tam praesentibus quam futuris. Quod cum nos ad supplicationem civium et habitatorum villae Suessionensis et pertinenciarum quondam in communi existentium eos salvis et reservatis eis privilegiis francheriis, libertatibus, usibus et consuetudinibus ipsorum in propositum de speciali gratiam nuper duxerimus assumendos et per propositum ex parte nostra regendos et gubernandos in posterum prout in nostris aliis super hoc confectis literis plenius continetur. Nos predictam gratiam nostram ampliare volentes civibus et habitatoribus predictis concedimus per presentes quod ipsi in balivia viromandorum mediate et in fide propositura suessionensis et non in propositurae laudunensis aut ibi deinceps habeant ressortiri. Quod ut firmum et stabile permaneat in futurum nostrum presentibus litteris placuit apponere sigillum. Actum Meldi millesimo trecesimo vicesimo sexto mensis Julii. »

« Nous, à la requête de ces demandes, toutes les choses étant contenues dans ces dernières lettres dont la teneur a été écrite ci-dessus, de notre autorité royale et en toute connaissance de cause, nous voulons, nous louons, nous approuvons et nous confirmons notre droit, nonobstant opposition et ordonnance, rappel fait en contradiction, sauf en autre chose, et en tout le droit d'autrui, et pour que cela soit ferme et établi pour toujours, nous avons fait mettre notre sceau sur ces présentes lettres. Donnée à Paris en janvier 1326 »

Administration de la ville sous la Prévôté Chap. 5.

Aujourd'hui, la ville de Soissons, du fait des armes, est gouvernée par un Gouverneur qui a son lieutenant, par le Prévôt de la ville, par les quatre échevins qui ont tous le regard sur le gouvernement de la ville et en ce qui concerne l'administration, le Prévôt en est juge avec quatre administrateurs, habitants de la ville, devant qui se décident les affaires de l'administration au beffroi du

{ou capitaine}

Roi à Soissons. Et à noter que c'est dans ce beffroi que tous les trois ans, le jour de la fête de saint Jean Baptiste, les résidants et les habitants

f. 81 verso

de la ville se réunissent pour la circonstance au son de la cloche et on élit quatre nouveaux échevins et, chaque année, des administrateurs collecteurs et rapporteurs de la vente des grains dans les marchés de Soissons ; pendant cette élection, le Prévôt préside, assis sur la chaire de justice.

Inursions des Anglais dans le pays de Soissons Chap. 6.

En 1371, les Anglais, conduits par messire Robert de Cavolle, sont passés par l'Aisne dans le comté de Soissons, mais ils ont été obligés de le traverser sans faire aucun mal. Car le seigneur Enguerrand de Coucy, comte de Soissons, avait mis si bon ordre sur ses terres que les Anglais n'ont jamais osé bouger pour piller ni ravager le pays comme ils le faisaient dans d'autres lieux où ils passaient. L'année suivante, 1372, le duc de Lancaster descendit en France avec les Anglais, et un matin, non loin de Soissons, il arriva que les Anglais, au nombre de 120 lances, ont fortement dévasté et pillé le pays et même ils sont tombés dans une embuscade de Bourguignons et de Français dont les chefs étaient messires Jean de Vienne, Jean de Vieil, Guillaume de Gourde, Hue de Porlien, Jean de Coucy, le vicomte de Meaux et les seigneurs de Renneval et de la Bove, et plusieurs autres chevaliers et écuyers au nombre d'environ 300 lances, qui étaient toujours au contact des Anglais ; les Bourguignons et les Français avaient laissé leur embuscade dans un bois non loin de Soissons. Or les Anglais, alors qu'ils couraient çà et là en pillant les villages, traversèrent l'embuscade sans considérer que leur armée était loin d'eux bien d'une grosse lieue. Les Français et les Bourguignons, voyant cela, sont sortis du bois avec leurs enseignes et leurs pennons déployés. Quand les Anglais s'en sont aperçus, ils ont décidé de se mettre en route en toute diligence vers leur armée. Mais là-dessus, pour parlementer, messire Gautier Hue, vaillant capitaine Anglais, monte sur un bon cheval, sa lance au poing, sans autre armure qu'une cotte de mailles qu'il

f. 82 recto

avait revêtu et il se met à courir contre les Français et les Bourguignons, et alors les deux armées ont commencé à se battre avec fureur l'une contre l'autre, si bien qu'il n'est resté qu'un très petit nombre d'Anglais et qu'y fut tué entre autres le capitaine Gautier Hue et faits prisonniers messires Jean Radevin, Thomas Fouque, Hue Brunel, Thomas le Dépensier, Thomas le Breton, Nicol Gastoing, Jean Chandely, Philippes de Chambéry, Hue Harpe Danne et Lermet Dautrui, tous chevaliers, et les écuyers Jean Sallare, Thomas Brudelay, Henry Manefort, Guyon de Chuet, Guillaume Dautry, Jean Menet, Guillaume G'ansul, Jean de Fronbert, Thomelin Sollerant, Guillaume Quantevin, Robin Rochelle, Robert d'Andely, Raoul d'Estamery et Thomas Arthus. En juillet 1381, messire Thomas, fils du roi d'Angleterre Edouard, descendit à Calais avec 6000 anglais pour l'accompagner et ils firent une incursion vers Soissons où ils franchirent l'Aisne, dévastant et pillant le pays avec

excès, si bien qu'ils causèrent de grands dommages au pays de Soissons.

Enguerrand de Coucy, fondateur des Célestins de Villeneuve Chap. 7.

~~En 1396, à la bataille près de Nicopolis en Turquie, messire Enguerrand de Coucy, seigneur du lieu, comte de Soissons a été fait prisonnier et il est mort dans la ville de Burse ; son corps a été transporté dans l'abbaye de Nogent près de Coucy. Il serait trop long de raconter les vertus les prouesses et la vaillance de ce seigneur. De son vivant, il avait fait commencer à bâtir en l'honneur de la sainte Trinité une très belle et somptueuse abbaye sur les bords de l'Aisne, près de Soissons. Mais sa mort étant survenue, les murailles et la charpente n'étaient élevées hors de terre que de quatre ou cinq pieds. Et on dit que sur ses derniers jours, il ordonna tout particulièrement que l'abbaye fût achevée sur sa fortune. Si bien que Louis, duc~~

mis au livre 8, où il en est fait succinctement mention au feuillet 78. verso

f. 82 verso

~~d'Orléans, quand il fit l'acquisition du comté de Soissons, ce fut à charge pour lui entre autres choses de faire achever l'abbaye, ce qu'il a fait vers 1400 ; et il y a mis des religieux autrement appelés Célestins. Les armoiries des seigneurs de Coucy et du duc d'Orléans y sont représentées et gravées en plusieurs endroits.~~

Mariage de Philippe, comte de Nevers (à Soissons) – Le château de Soissons Chap. 8.

En 1409, le jour de la saint Georges, dans la ville de Soissons, on célébra d'une façon très grandiose et en grand triomphe le mariage de Philippe, comte de Nevers avec la fille de messire Enguerrand de Coucy, jadis comte de Soissons. A ce mariage ont assisté le duc de Bourgogne, frère du comte de Nevers, la duchesse de Lorraine et la duchesse de Vaudémont, qui y étaient venus pour faire honneur à la dame de Coucy, veuve du seigneur de Coucy

[papillon intercallé]

Maître Jacques Petit, dans le livre qu'il a composé sur la grande procession de Saint-Médard faite en 1530, dit que le château de Soissons a été bâti par Louis, duc d'Orléans, grand-père du feu roi Louis XII, ce qui est en accord avec l'Histoire de France qui dit qu'en 1413 les habitants de Soissons, sujets du duc d'Orléans, secrètement poussés par le Dauphin, ont pris les armes et ont rompu la muraille du château qui entourait la ville afin de pouvoir aller tout autour des murailles, davantage poussés par des partisans du duc de Bourgogne. Ils démolirent le pont planté sur leur rivière par lequel on entrait au château. Voyez dans la vie de Charles VI.

M^e Jacques

L'an 1413

L'envie, qui règne toujours dans la cour des rois et dans la maison des grands seigneurs tant pour gouverner que pour avoir des honneurs, est souvent la cause de grands malheurs et de pertes inestimables pour les pauvres sujets du roi, comme on l'a bien vu pendant le règne de Charles VI seulement à cause du conflit et de la querelle qui existaient entre le duc d'Orléans et celui de Bourgogne. Car le roi était tout à fait bon et il avait la faveur de ses sujets, si bien qu'il était surnommé parmi les autres rois le Bien Aimé. Mais au début de cette querelle, il voulut soutenir plutôt le parti de Louis d'Orléans que celui du duc de Bourgogne, qui n'était que son cousin,

f. 83 recto

et il en advint de grandes guerres qui ont été de longue durée, pour le grand dommage de la pauvre France et tout cela pour sa grandeur et à cause de sa cupidité. Car le duc de Bourgogne, appelé Jean, s'étant absenté de la Cour du Roi pour plusieurs raisons qu'il serait trop long de vous raconter, en 1413 s'est emparé de plusieurs places, villes et cités qui obéissaient au Roi, et en particulier de la ville de Soissons. Il y plaça en garnison pour tenir la ville en son nom le vaillant capitaine Enguerrand de Bournonville, messires Colard de Phienne, Lamon de Launoy, Pierre de Menaut, Gilles Le Sieur du Plessis, Guyot Le Bouteiller, et plusieurs autres grands seigneurs et vaillants combattants bien exercés dans l'art militaire. Dans cette ville, il y avait comme capitaine des habitants le vieux seigneur de Menaut, homme âgé et riche, avec ses deux fils. Le Roi décida de remettre ces places à son obéissance et il ne voulait pas supporter que ses ennemis en jouissent plus longtemps. Sa Majesté vint alors avec une forte armée mettre le siège devant Compiègne que tenaient aussi ses ennemis. Ceux-ci furent à la fin obligés de quitter la place et de la laisser au Roi. Or pendant le siège de Compiègne, le Roi envoya son avant-garde, conduite par le duc de Bar, le comte d'Armagnac, Clugnet de Braban, qui se disait amiral de France, Hector le bon Bâtard de Bourbon, Anne de Sallebrusse et de nombreux autres grands seigneurs et notables personnages, dans les environs de Soissons qu'ils encerclèrent de tous côtés.

Siège à
Soissons
l'an 1414
Chap. 10.

Les habitants et la garnison de Soissons voyant cela et se rendant compte qu'ils allaient être assiégés par Sa Royale Majesté comme il y en avait déjà grande apparence, ils se mirent à brûler, démolir et abattre les églises, les maisons et les édifices somptueux ; entre autres on rasa et on démolit complètement l'église et le couvent des Frères Mineurs, autrement dits Cordeliers, qui se trouvait au lieu-dit en Crise près de l'ancienne porte Neuve

non loin des vieux fossés de la ville, et cela à l'instigation d'un nommé Oziel Bassuel, né à Senlis, avocat et habitant de Soissons. Je pense qu'ont été pareillement brûlés et démolis alors l'ancienne église Saint-Remi, qui n'était pas loin de celle qui existe aujourd'hui, et un château d'Albâtre qui se trouvait entre la ville et l'abbaye Saint-Crépin-en-Chaie. Et cela paraît très probable, car dans les environs de Soissons, il n'y avait pas d'endroit plus nuisible pour la défense de la ville que cette église et ce château, attendu qu'ils étaient situés sur le bord et tout à côté des fossés ; on tient aussi pour certain, et c'est le bruit que tout le monde colporte, que le château d'Albâtre a été démolit à l'époque des Armagnacs. Ce qui me fait dire que c'était à ce moment-là, c'est que les Armagnacs ne sont venus que cette fois-là à Soissons, et en plus c'est eux qui sont entrés les premiers dans la ville sous la conduite du comte d'Armagnac, leur seigneur ; c'est pourquoi on peut avoir dit que ce fut au temps des Armagnacs qu'il a été démolit, d'autant que l'avant-garde du roi était composée des Armagnacs qui avaient été envoyés les premiers au devant de la ville ; on peut supposer que l'on n'aurait pas démolit des bâtiments si beaux et si anciens si ce n'est pour une grande et juste cause.

Comment le Roi s'est approché de Soissons
avec son armée
Chap. 11.

Or après que le Roi eut remis la ville de Compiègne à son obéissance, il la quitta et le 10 mai 1414 il vint avec toute son armée devant la ville de Soissons qu'il fit assiéger et approcher très près de tous les côtés. Mais avant de lui donner l'assaut, il fit sommer solennellement à ceux qui étaient à l'intérieur d'avoir à se rendre et de lui soumettre leur ville. Autrement, il les ferait tous mourir. Mais ils n'en tinrent pas compte et ils répondirent qu'ils étaient tous prêts à vivre ou à mourir pour garder la ville au nom de leur seigneur

1414

f. 84 recto

et maître le duc de Bourgogne, dont ils espéraient avoir rapidement des secours. Le Roi, après avoir entendu cette réponse et voyant qu'il fallait agir par force armée contre la ville, a pris logement dans l'abbaye Saint-Jean-dans-les-Vignes en guise de forteresse, les ducs d'Orléans et d'Aquitaine se sont logés dans l'abbaye Saint-Crépin-en-Chaie et les autres seigneurs dans plusieurs autres endroits le plus commodément qu'ils purent. Après avoir établi l'ordonnance du siège, ils commencèrent à combattre avec furie et à assaillir la ville de toutes parts, aussi bien le jour que la nuit, donnant des assauts toutes les heures sans aucune cesse, pendant lesquels les bombardes, les canons et les bricoles tiraient continuellement sur la ville et une attaque n'était pas terminée qu'on en commençait une autre, toujours de plus en plus furieusement. Par ailleurs, les assiégés se sont très vaillamment et très courageusement défendus, si bien qu'il y est resté beaucoup de gens des deux côtés qui étaient blessés et mis en pièces par les coups de canon qu'on tirait avec une très grande violence.

Prise de Soissons par les Armagnacs
Chap. 12.

Mais quand les assiégés ont vu que leurs portes, leurs tours et leurs murailles étaient toutes brisées et abattues par les coups de canon qui tiraient sans cesse, ils se sont trouvés fort ébranlés, d'autant que pendant le siège, il est survenu un désaccord entre quelques Anglais qui étaient en garnison dans la ville et des gens du capitaine Enguerrand de Bournonville ; cela fut la raison pour laquelle la ville a été très affaiblie dans ses forces et causa sa perdition. Car pendant ces troubles, les assiégeants se hâtaient d'attaquer la ville de toutes parts. Et finalement, le 21 mai, le Roi a fait livrer tout autour de la ville un assaut aussi furieux qu'on pourrait le dire, au cours duquel Louis, duc de Bavière, le comte de Richemont, le Prévôt de Paris et plusieurs grands seigneurs ont été faits nouveaux chevaliers, et l'assaut a duré tant et si bien qu'il y a eu une brèche suffisante pour laisser entrer les assaillants et dans laquelle ils se présentèrent avec les armes à la main, combattant très vaillamment ; mais ils ont été rudement repoussés par les gens de la ville avec

f. 84 verso

la force armée. Pendant l'assaut, le capitaine des Anglais, qui avait intelligence avec les assiégeants, fit en hâte mettre en pièces à coups de hache une porte située vers la rivière par laquelle les gens du comte d'Armagnac entrèrent les premiers ; ceux-ci ont mis aussitôt leurs enseignes sur les tours les plus hautes. Cela fait, les Anglais ont commencé à faire volte-face et avec les gens du comte d'Armagnac ils frappaient et ils se ruaient à grands coups d'armes aussi bien sur les gens armés qui étaient dans la ville que sur ses habitants et sur sa population, et alors les gens du Roi sont entrés pareillement de toutes parts par les brèches et les ouvertures qui avaient été faites dans les murailles et on dit que la plus grande brèche avait été faite à l'endroit où il y avait une porte appelée aux ânes, assez près de l'hôtel de Roye ; et je me souviens que récemment j'ai vu faire de profonds fossés pour la construction de la Halle de Soissons, et en faisant cela, on a trouvé de nombreux ossements humains ; c'est pourquoi je pense, et c'est probable, que ce sont ceux de personnes qui ont été tuées pendant les attaques, d'autant que cet emplacement de la Halle n'est pas loin de cet endroit aux ânes, mais qu'il en est près et que c'est le chemin pour y aller. Pendant le siège, alors que Hector le bâtard de Bourbon, homme chevaleresque, parlementait avec Enguerrand de Bournonville, il arriva qu'il fut frappé à la joue par une flèche tirée, à ce qu'on dit, par un religieux de Saint-Léger de Soissons ; il en fut si gravement blessé qu'il est mort rapidement après.

porte
aux ânes

Sac de Soissons
Chap. 13.

Quand les gens du Roi furent tous dans la ville, ce fut la grande déconfiture, car il y avait encore beaucoup de gens dans les tours, dans les postes de garde et dans les endroits fortifiés où ils se battaient vaillamment. Mais à la fin, n'étant pas les plus forts, ils ont été défaits et mis à mort, sauf quelques uns

f. 85 recto

qui étaient dans des lieux mieux fortifiés qui se sont rendus ensuite par un arrangement. Toujours est-il que ce jour-là plus de 1200 hommes de la ville ont été faits prisonniers et mis à rançon. Pendant cette affaire, Enguerrand de Bournonville, capitaine de la garnison, chevauchait courageusement à travers les rues, pensant rassembler une partie de ses gens, et il fut vivement poursuivi de près dans une petite ruelle où l'on avait tendu des chaînes (car à cette époque, il y avait des chaînes dans toutes les rues de la ville, mais on dit que depuis elles ont été emportées dans la ville de Laon où elles sont encore aujourd'hui). Or de Bournonville pensa faire sauter son cheval par-dessus ces chaînes, mais il resta dessus, ne pouvant pas les franchir et il fut aussitôt pris par des hommes qui le conduisirent auprès de leur maître qui en fut très content. Egalement le duc de Bourbon : parce qu'il désirait se venger de la mort de son frère Hector de Bourbon et par haine il manœuvra si bien auprès du Roi et de son Grand Conseil qu'Enguerrand fut décapité et sa tête mise au bout d'une lance ; ceci est arrivé au grand mécontentement et contre le gré de plusieurs grands seigneurs et capitaines du parti du Roi, bien qu'Enguerrand fût contre eux, d'autant plus qu'il était estimé et considéré comme la fleur des capitaines qui vivaient alors en France. Avec lui furent aussi décapités messires Pierre de Menault, capitaine des habitants de la ville, maître Aussuel Bassuel et quatre autres gentilshommes dont les têtes ont été mises sur des lances et les corps au gibet ; maître Jean Titet, homme sage et renommé, qui avait auparavant gouverné toutes les affaires de la ville et plusieurs autres habitants furent conduits à Laon où ils ont été décapités et leur corps mis au gibet. Pareillement on emmena 51 prisonniers à Paris ; plusieurs d'entre eux, comme le chevalier Gilles du Plessier, furent décapités, les autres furent pendus, et en ce qui concerne ceux qui étaient prisonniers dans la ville de Soissons, plusieurs ont été pendus à la gouttière de leur maison et les autres au gibet en dehors de la ville ; quelques uns se sont rachetés avec de l'argent en payant une forte rançon,

f. 86 verso

comme messire Colart de Phienne, Aimon de Launoy, Guyot Le Boutilier et plusieurs autres gentilshommes. Et parce que c'était un religieux de l'abbaye Saint-Léger qui avait frappé Hector de Bourbon (comme nous l'avons dit), le curé et des religieux de l'abbaye furent pendus par les testicules et subirent une mort cruelle. Il serait incroyable de raconter les désordres qui ont eu lieu dans la ville au début de sa prise par les gens du Roi attendu que le Roi en personne y était assisté par les Princes de son sang et les grands seigneurs du royaume qui auraient pu y mettre ordre ; mais malgré leur présence, après que les gens de guerre eurent pillé, volé et ravagé tous les biens des habitants, ils ne manquèrent pas de piller également les biens des églises et des monastères ; Ils prirent même aussi la plus saine partie des reliquaires sacrés, l'or et l'argent de plusieurs corps saints qui reposaient dans les églises, des calices et des vases et autres richesses des églises. Bien plus, les femmes mariées ont été outrageusement tourmentées dans leur corps et dans leur honneur ainsi que leurs filles en présence des maris, des pères et des mères, et

religieux
pendus

même les saintes religieuses, les gentilles femmes, les dames et les demoiselles (qui étaient très nombreuses dans la ville) ne manquèrent pas d'être violées et outragées bien que la plupart d'entre elles eussent des parents et des amis du parti du Roi qui ne pouvaient pas faire cesser ces outrages et ces actes si ignobles. Peu de temps après, le Roi fit restituer aux églises quelques saintes reliques qui y avaient été prises. Toutefois les richesses n'ont pas été rendues et encore il fallait y racheter les honneurs avec de beaux deniers comptants.

f. 86 recto

Confiscations données après la prise de Soissons Chap.14.

Dès lors, tout ce qui appartenait à la ville et aux principaux habitants a été confisqué et remis dans les mains du Roi qui en a fait don aux seigneurs de sa suite parce qu'il voulait ruiner la ville et la déposséder de tous ses biens. D'après l'opinion commune de la population de Soissons, l'Hôtel de ville, qui est aujourd'hui l'hôtel de Longpont, a été confisqué au profit du Roi qui l'a donné à un chevalier de sa suite qui l'a donné depuis à l'abbaye de Longpont, et à présent, le seul lieu qui porte le nom d'Hôtel de ville est le donjon situé au dessus du pont, où sont les archives et les autres activités de la ville. La Halle, qui était grande et plantureuse, située entre l'ancien jardin des Arbalétriers et la porte Berra, a été complètement rasée et démolie ; cette Halle était si grande qu'en dessous il y avait plusieurs autres halles aménagées pour chaque métier jusqu'à y mettre les chevaux des gens qui venaient aux marchés de Soissons et il y avait un endroit pratique garni de râteliers et de mangeoires. Près de la Halle, dans une maison haute appelée la fin du monde, il y avait le poids de la ville où l'on pesait toutes les marchandises. Non loin de ce lieu, au logis qu'on nomme aujourd'hui l'Écu de France, appartenant aux Célestins, il y avait la maison qu'on appelait des grosses rentes ; cette maison, à ce que l'on dit, appartenait alors aux arbalétriers de la Confrérie de saint Denis ; personne n'était admis dans cette Confrérie s'il n'avait pas au moins 50 livres de rente et c'est la raison pour laquelle on les appelait les grosses rentes. L'hôtel du Change, où se trouve à présent la Boucherie, a été également en très grande partie démoli. Bref tout ce qu'il y avait d'utile dans la ville a été démoli, détruit ou confisqué. Ce qui me fait dire que le Roi a bien su faire savoir

f. 86 verso

aux Soissonnais que ce n'est pas une petite chose que de se rebeller contre son Roi et Seigneur. Je m'en étonne fort, car le duc d'Orléans était comte de Soissons, à qui de ce fait appartenaient les bénéfices de la Halle et de l'Hôtel du Change. Car les habitants de la ville lui en versaient alors 24 livres parisis de rente. Après que le Roi eut décidé de quitter la ville, il ordonna avant son départ de la reconstruire et de réparer les démolitions qui avaient été faites par ses gens dans ses murs et dans ses fortifications. Il y nomma de tous nouveaux officiers pour la garder et la protéger en son nom.

Autres prises de Soissons Chap. 15.

En 1418, un matin au point du jour, par la porte de l'Eau, la ville de Soissons a été prise par les Dauphinois conduits par le seigneur de Bocqueaux qui avait sa résidence au château de Pierrefonds où il était en garnison pour monseigneur le Dauphin. Au moment de cette prise, la ville avait pour gouverneur le seigneur de Longueval, qui se sauva avec de grandes difficultés, lui et les autres grands seigneurs, par-dessus les murs. La ville et ses églises furent de nouveau dépouillées et volées de la plus grande partie de leurs richesses. Cette année-là, il y a eu une bataille dans le pays de Soissons entre le seigneur de Longueval et deux capitaines nommés La Hire et Poton. Les gens de Longueval ont été mis en déroute dans cette bataille. L'année suivante, en 1419, sur le conseil des Parisiens, le duc de Bourgogne Philippe s'est allié avec le roi d'Angleterre Henry dans les mains duquel ils remirent la ville de Paris et plusieurs autres villes de France ; parmi celles-ci je pense, et il faut le supposer ainsi, qu'il y a eu Soissons, car il est certain que c'est à cette époque-là que la ville a été prise par les Anglais, on ne sait pas vraiment par de quelle façon, si ce n'est que ce fut alors, à ce qu'on dit.

[rajout en bas de page, qui fait suite à la note du feuillet suivant]

- de leurs fils qui dînaient à cette table se sentirent malades bien qu'ils eussent fini de manger et qu'ils moururent tous les trois bien que trois jours fussent passés ; ce cas étant venu à la connaissance de la justice, la sorcière fut brûlée à Soissons. Sa fille tomba enceinte, mais on la mit néanmoins en prison dans cette ville ; elle s'échappa, puis elle fut reprise et amenée en appel devant le Parlement et le curé fut conduit dans les prisons de l'évêché de Paris, d'où il sortit par la suite grâce à ses amis et à l'argent ; on ne sait pas ce que la fille est devenue à la fin, comme cela est mentionné plus loin dans le livre de Berlette et la Chronique de Montrelet.

f. 87 recto

En 1430 le roi Charles VII, fils et successeur de Charles VI, alors qu'il était dans sa ville de Reims où il s'était fait sacrer accompagné de Jeanne la Pucelle et de nombreux seigneurs de son royaume, envoya ses ambassadeurs dans les villes voisines comme Soissons, Laon, Vailly et d'autres que tenaient les Anglais. Ces derniers se soumièrent aussitôt à son obéissance ; de ce fait, le Roi est venu à Soissons, où il a été reçu en grand honneur et où on lui a fait pleine soumission. Il y a demeuré trois jours, pendant lesquels plusieurs villes sont venues se rendre également et se soumettre à son obéissance. Car alors les Anglais possédaient la plus grande partie du royaume. Cette même année 1430, les seigneurs capitaines français et Jeanne la Pucelle ont voulu aller combattre les Anglais qui avaient pris le château de Soisy, mais ils n'ont pas pu passer par Soissons, lieu de passage, car un capitaine Picard, qui était à l'intérieur de la ville, n'a pas voulu l'accepter, et quelque temps après, dans la même année, la ville a été vendue aussi bien par le capitaine Picard que par d'autres moyens, et remise entre les mains de messire Jean de Luxembourg qui

tenait le parti des Anglais. Ce qui fait que comme ils avaient le commandement de ce passage, les Anglais ont fait mettre le siège devant Compiègne où ils ont pris la Pucelle.

En 1436, la ville de Soissons fut prise par surprise à messire Guy de Roye, qui en était le gouverneur, pour le compte de messire Jean de Luxembourg ; quand ce dernier en a été informé, il a été très fâché et en colère parce qu'il disait que la ville appartenait pour sa plus grande partie par héritage à sa fille Jeanne du Bar, comtesse de Saint-Pol et de Soissons ; c'est pourquoi il leva une forte armée et mena une grande guerre dans le pays de Soissons qui en fut fortement détruit et ravagé.

De Saint-Lazare ci-dessous.

[Note en bas de feuillet :]

Lettre de monseigneur Milet pour le collège Saint-Nicolas de Soissons. Item de M^e Jean Desmarets.

Notez qu'Enguerrand de Monstrelet, dans sa Chronique et Berlette, dans son livre des Antiquités de Soissons, racontent qu'en 1460, dans un village près de Soissons, il y avait un curé qui voulait avoir des dîmes sur un bon cens échu qui appartenait aux moines d'Outre-mer ; le curé ayant perdu son procès contre le censier prit ce dernier en haine, ainsi que sa femme. Pour se venger, il contacta une sorcière du lieu qui haïssait aussi le censier pour quelque dispute qu'ils avaient eue ensemble. La sorcière apporta au curé un pot de terre où il y avait un crapaud ; le curé le baptisa, l'appela Jean, consacra une hostie et la lui donna à manger. Puis il le redonna à la sorcière qui le tua aussitôt, le mit en morceaux et en fit une potion magique qu'elle a donnée à sa fille pour aller la jeter sous la table de la maison du censier tandis qu'il déjeunait avec sa fille et ses fils, ce qu'elle exécuta comme sa mère le lui avait dit ; dès lors il arriva que le censier, sa femme et un

[suite en bas de page du feuillet précédent]

f. 87 verso

Événements arrivés à Soissons jusqu'en 1470
Chap. 16.

1460 D'après plusieurs registres et comptes de la ville, j'ai trouvé comment en 1460 de nombreuses pierres ont été prises dans le jardin de l'ancienne maison des Cordeliers pour réaliser plusieurs travaux à la porte Neuve de Soissons. En 1464, Jacquemar Truffin a refait la chaussée du pont dormant de la porte Neuve.

1464 Deux ans après, en 1466, sont survenus de grands vents et des tempêtes qui ont démolis plusieurs beaux édifices, aussi bien églises que maisons. Entre autres, l'abbaye Saint-Crépin-le-Grand lez Soissons a été presque entièrement détruite, comme en témoigne Monstrelet dans sa Chronique. Dans la même année, dans la ville de Paris, il y eut une grande épidémie de peste qui causa le mort d'un nombre incalculable de gens ; pour la combattre, on alla chercher les châsses des bienheureux martyrs saint Crépin et saint Crépinien qu'on apporta pour cela dans la ville de Paris, où on a fait aussi une quête pour trouver les moyens de réparer leur église qui avait été détruite quelque temps auparavant, comme nous l'avons dit. L'année suivante

1467, on a levé une troupe de plusieurs francs archers dans le pays de Soissons pour aller contre Philippe, le duc de Bourgogne. Ces francs archers étaient conduits par le comte de Dammartin Sallesar, Robert de Conichan et Estevenet Vignolle. Le 17 avril 1469, madame Blanche d'Auvrebranch, femme de noble homme Pierre Puy, chevalier, conseiller et chambellan du Roi a vendu et transféré le fief des Changes à la ville de Soissons moyennant la somme de 300 livres parisis avec l'accord d'Offroy Moreau, procureur et argentier de la ville. Avant cette vente,

1469

f. 88 recto

la ville versait pour ces Changes la somme de 24 livres parisis de rente aux comtes de Soissons, dont descendait cette dame d'Auvrebranch. A l'époque de cette vente, et auparavant, on vendait les poissons et les marées à l'intérieur de la Maison du Change autour de laquelle il y avait plusieurs petites maisons où l'on vendait de la viande. Devant l'Hôtel du Change, il y avait alors le pilori et on y faisait souvent les exécutions des malfaiteurs : c'est pourquoi la ville versait aux comtes de Soissons 3 oboles néresses pour le pied de l'échelle. Maintenant l'Hôtel du Change s'appelle la Boucherie où l'on vend la viande ; pour cela, le doyen et les maîtres bouchers de Soissons versent chaque année 24 livres parisis de rentes à la ville et les poissons et les marées sont vendus près de l'Hôtel et dans d'autres lieux publics comme au grand marché de Soissons. Le pilori est situé au grand marché où ont lieu généralement aujourd'hui les exécutions des malfaiteurs.

La maison de la Charité, appelée de Saint-Ladre
Chap. 17.

Je ne peux pas citer particulièrement qui est le principal et premier fondateur de la maison et de l'église Saint-Lazare, aujourd'hui appelées La Charité et église de Saint-Ladre parce que les pauvres malades de la lèpre y sont nourris et entretenus, mais il est sûr que plusieurs seigneurs, évêques et riches bourgeois de la ville ont doté la maison de grands biens. Anciennement il y avait une forêt autour de cette maison, comme je l'ai vu dans plusieurs chartes de la maison, dont la plupart sont datées de 1260 et des années suivantes. Les forêts qui entouraient la maison appartenaient au roi de France, à Notre-Dame aux Nonnains de Soissons et à Saint-Jean-des-Vignes. Ce qui montre bien qu'à cette époque-là, il y avait des bois et des forêts de toutes parts près de Soissons. Car du côté est, il y avait la forêt de Saint-Médard, autrement dite Yda ou Patella salis ; du côté du sud, les forêts de Notre-Dame

f. 88 verso

et de Saint-Jean-dans-les-Vignes ; du côté ouest, il y a la rivière de l'Aisne et du côté nord il y avait la forêt du Roi qui jusqu'à aujourd'hui est appelée la forêt de Retz, d'une étendue étonnamment grande ; et il n'y a pas très longtemps, comme je l'ai entendu dire, il y avait encore près de Maupas de nombreux vestiges et des traces indiquant que la forêt de Retz s'était étendue jusque là. Et encore maintenant, il y a en cet endroit une place appelée le Bois aux Clercs où les étudiants allaient s'amuser et se détendre plusieurs jours de l'année.

Le 11 janvier 1462, Louis de Soicourt, seigneur de Mouy, bailli du Vermandois, a ordonné qu'on ne déchargerait pas de vins à Soissons pour les vendre s'ils n'étaient pas du Soissonnais ou du Laonnois.

En 1470, les maisons des faubourgs de Soissons ont été abattues et détruites par Brigard Prot et Jean de Busy, maçons, mais je n'ai pas pu savoir pour quelle raison.

En 1483, Charles VII a déclaré la ville de Soissons affranchie des impôts qu'on prenait tous les ans sur le pain et le vin qu'on vendait alors dans la ville; cette exemption a été depuis ratifiée successivement par les rois de France.

En 1485, le seigneur de Ligny était dans les environs de Soissons avec près de 300 lanciers et les habitants de Soissons ont dû lui faire des présents de grande valeur pour garder leur pays en paix, car quand il passait quelque part, il y causait de grands dommages. La même année, ces messieurs de la ville ont reçu des lettres de la part de madame de Luxembourg par lesquelles elle avertissait les habitants de se tenir sur leurs gardes parce que les garnisons de Beaumont et autres avaient

f. 89 recto

conspiré contre leur ville et décidé de la prendre. Les habitants de Soissons avertirent ceux de Vailly, parce que la conspiration était aussi dirigée contre eux, ce qui explique que ces deux villes ont été protégées.

1522 En 1522, des compagnies de gens de guerre, vulgairement appelés les 6000 diables, ont surpris la ville de Meaux et ensuite sont venus à Soissons où Jean Lévêque, écuyer et élu de Soissons, leur ont ouvert librement les portes, sous couvert qu'ils ne causeraient aucun dommage dans la ville ; mais dès qu'ils y furent, ce fut une grande pitié de voir le désastre qu'ils faisaient, et ils jouissaient des biens des habitants comme bon leur semblait et à leur volonté ; c'est pourquoi on les a surnommés depuis les Diables.

En 1525, les habitants de Soissons ont acquis des receveurs du Comte le port de la rivière qui s'étend de la Boucherie jusqu'à la Poterne de l'île en leur versant quatre deniers de cens tous les ans.

En 1530, des acteurs ont joué la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ. A cette date, monseigneur l'évêque et le chapitre du lieu ont institué la Confrérie du Saint Sacrement avec la compagnie des douze apôtres.

A cette époque, on a fait la grande et excellente procession de saint Médard pour rendre grâce à Dieu de la libération de nos seigneurs les Enfants de France. Cette procession n'avait lieu que tous les cinquante ans comme c'est dit au chapitre 5 du livre 7.

Comment l'empereur Charles Quint avec toute
son armée est venu à Soissons et y a
séjourné huit jours
Chap. 19.

1544 En 1544, un vendredi 12 septembre, l'empereur Charles Quint, accompagné de 80 000 hommes est arrivé dans le pays de Soissons, où peu auparavant il était venu en temps de paix, et il y avait été bien

reçu par les habitants comme le Roi le leur avait ordonné. Mais cette dernière fois, il est venu en ennemi et il s'est logé dans une maison basse appelée Chevreux à un quart de lieue de la ville ; et quand il la quitta, ses gens y mirent le feu et elle fut entièrement brûlée. De là, il est allé loger à Saint-Jean-des-Vignes qui était en dehors de la ville. Pendant qu'il était dans l'abbaye, il arriva qu'un gentilhomme de sa suite a eu une telle audace qu'il a pris la coupe dans laquelle reposait le corps de Notre Seigneur. Ce fait arriva à la connaissance de l'empereur qui fit prendre le gentilhomme ; ce dernier, en dépit de ses prières et de ses supplications, fut étranglé et pendu à un créneau des murailles du côté de la porte de l'abbaye, et l'empereur a voulu être présent, craignant qu'il y eût des abus. Comme les habitants se sont rendu compte que l'empereur voulait passer par l'intérieur de leur ville, et qu'ils n'avaient pas moyen de s'y opposer étant donné que ses forces étaient trop importantes et aussi que la plupart des habitants étaient absents, ils lui ont envoyé maître Jacques Petit, procureur du Roi, homme très éloquent (c'est pourquoi on l'appelait communément langue d'or). Accompagné de Robert Berlette et d'autres gouverneurs de la ville, il parla à l'empereur avec une grande humilité et il lui a demandé trois choses au nom des habitants de la ville : la première était qu'il plût à Sa Majesté impériale d'interdire à ses gens de violer leurs femmes et leurs filles ; deuxièmement, de ne pas dépouiller leurs églises de leurs richesses et de leur dignité ; troisièmement, de ne mettre le feu nulle part. L'empereur écouta cette requête, et grâce à l'éloquence et à l'humilité de cet homme, il la lui accorda bien volontiers et il tint parole, car quand il passa par l'intérieur de la ville, il n'y eut pas de perte, si ce n'est celle des biens des bourgeois et des marchands qui ont été pillés et volés en raison de l'absence des maîtres des maisons qui auraient autrement sauvé leurs biens. Et afin de mieux protéger la ville, sa Majesté fit passer son armée dans la plaine de Saint-Médard et de Bussy où elle la logea.

f. 90 recto

Et pendant le temps qu'il a séjourné à Soissons, la paix fut déclarée. Un religieux jacobin, confesseur de l'empereur, avait mis tous ses efforts pour la faire et pour cela il fut par la suite pourvu de l'abbaye de Longpont sur la nomination du roi François 1^{er}.

Comment la ville de Soissons a été
agrandie et fortifiée
Chap. 20.

En 1551 et dans les années suivantes, l'église et l'abbaye de Saint-Jean-dans-les-Vignes qui étaient auparavant hors de la ville ont été encloses dans la ville. Celle-ci a aussi été fortifiée en plusieurs endroits par d'importantes murailles épaisses, des tours fortifiées, des plateformes élevées, des boulevards, des longues casemates équipées de batteries secrètes et des hauts remparts larges et spacieux bien tassés et engazonnés, et je pense que dans le royaume de France on ne voit pas de murailles telles que celles qui entourent l'abbaye de Saint-Jean-dans-les-Vignes ni de tels remparts. Monseigneur maître Mathieu de Longuejume, alors évêque de Soissons et conseiller du Roi en a été en

partie le responsable et la raison pour laquelle l'abbaye de Saint-Jean a été enclose fut la hauteur du lieu qui se trouvait dominer les faîtes des maisons de Soissons alors qu'il n'y aurait pas de bâtiments dans l'abbaye et qu'il n'a pas coûté plus cher de l'enclore que d'arraser les hauteurs de ce lieu et des lieux voisins. Les fortifications ont commencé à Saint-Pierre-à-la-Chaux où l'on a dressé une plateforme élevée pour commander le bourg de Saint-Waast et les bords de la rivière ; pour la construire, il a fallu abattre et démolir une grande partie de l'église ainsi qu'un beau corps de logis qui regardait la rivière. Deuxièmement, à Notre-Dame-des-Vignes où l'on dressa également une plateforme élevée et spacieuse sur laquelle il y avait trois ou quatre refuges qui correspondaient à ceux de Saint-Pierre-à-la-Chaux, du boulevard Saint-Remi et de la plateforme de Saint-Jean qui protégeaient la porte Saint-Christophe.

f. 90 verso

A cet endroit, on a fait un important poste de garde en pierre de taille qui, dit-on a coûté 1400 livres, et c'est pour cela qu'il en a conservé le nom. Pour bâtir cette plateforme et ce poste de garde, on a abattu de fond en comble l'église paroissiale de Notre-Dame-des-Vignes qui était très ancienne et d'une très grande beauté, voûtée et munie d'une haute tour, dont le sommet et la flèche, qui étaient en bois, ont été jetés à bas à l'aide de cordages et de chevaux. On m'a raconté qu'au bout de la flèche il y avait une pomme en plomb sur laquelle était inscrite une date montrant qu'il y avait huit cents ans que cette église était bâtie. Le travail a été fait en telle hâte en cet endroit qu'on n'a pas eu la possibilité d'abattre les quatre gros piliers de la tour ni ceux des bas-côtés de l'église qui sont restés sous la plateforme avec le pavement et plusieurs belles tombes anciennes de nombreux trépassés que les parents et les descendants n'ont pas eu la possibilité de retirer pour les transporter ailleurs ; près de la plateforme, il est resté une haute tour bigarrée où on lisait l'évangile le jour des Rameaux pendant la procession de la Cathédrale avec toutes les paroisses de la ville selon la coutume. Il faut noter que, bien que cette église et sa paroisse aient été anciennes de plus de 800 ans, on estime pourtant qu'auparavant elle était à l'emplacement de la chapelle Saint-Christophe qui se trouvait près de la porte et que c'est là que les évêques étaient jadis reçus quand ils faisaient leur première entrée à Soissons ; elle est maintenant détruite à cause des fortifications. On a fait troisièmement le boulevard de Saint-Remi muni d'une casemate entourée de plusieurs armureries

Sur la fondation de cette casemate, on a mis par écrit ce petit mémorial composé par maître Paquet Tibault, chanoine, puis grand Archidiacre de Soissons :
 Vous qui lisez cet écrit, à jamais
 Vous retiendrez pour commencer

f. 91 recto

Que l'année qui suivit le siège devant Metz
 Où fut déçu dans ses intentions
 Et dans ses ambitions Charles Quint,
 Cette ville a été agrandie à ce point
 Pour être mieux protégée pour toujours
 Et pour dompter la puissance impériale.
 Qui ne pourrait plus jamais quoi qu'on dise

Faire du tort à la force du Lys.
 Et pour réaliser cela et le mettre en bon ordre,
 On a envoyé monseigneur l'amiral
 De Châtillon, chargé par le Roi,
 Grand chevalier belliqueux et martial,
 Issu jadis du sang seigneurial
 Du preux Hector, d'organiser cette place
 Et pour arranger Saint-Jean-des-Vignes
 En l'entourant de murs et de remparts
 Aussi solides qu'on pouvait l'envisager
 Pour ne plus craindre les hordes des ennemis.

En mille cinq cent cinquante,
 Ceci a été fait avec trois
 Par celui dont je dis les louanges.
 Dieu lui donne la gloire dans le lieu de la perfection.

En faisant ces boulevards, on a trouvé des vestiges et des traces de l'ancienne église de Saint-Remi ; on y a même trouvé des fonts baptismaux garnis de plomb, pleins de médailles et d'objets métalliques et plusieurs autres antiquités comme nous le dirons ci-après. Quatrièmement, en continuant les fortifications et en arrivant à la clôture de l'abbaye de Saint-Jean-dans-les-Vignes, on a fait dans ces lieux de nouvelles murailles, des puissantes batteries et des remparts qui ont été achevés aussi rapidement, peu

f. 91 verso

s'en faut, que ceux des autres lieux désignés ci-dessus. En faisant toutes ces fortifications, on a trouvé plusieurs choses dignes d'intérêt comme dans l'ancienne église Saint-Remi, qui était dans les fossés, où on a trouvé de gros piliers et des colonnes avec les fondements des charpentes en plus des fonts baptismaux cités ci-dessus. Dans un autre endroit, entre Saint-Crépin-en-Chaie et l'ancienne église Notre-Dame-des-Vignes, où on dit qu'était bâti l'ancien château d'Albâtre, on a trouvé des offices voûtées et peintes qui étaient encore intactes et plusieurs caves également d'une hauteur et d'une étendue merveilleuses avec de nombreux objets de marbre, d'albâtre, de jaspe et de porphyre, et même des dés de verre de plusieurs couleurs différentes fabriqués en petits carreaux larges de seulement un demi pouce, comme pour en faire un pavage ; on y a aussi trouvé des épingles d'ivoire de la longueur d'un doigt, qu'on disait avoir servi à attacher des tapisseries, et entre autres objets dignes d'être signalés, on a trouvé une déesse de marbre blanc qui était encore intacte, sauf la tête, et elle avait la hauteur et la stature d'une femme des plus puissantes qu'on puisse trouver. On a également trouvé de nombreuses médailles d'or et d'argent, de laiton et de plusieurs autres métaux qui provenaient de diverses statues, parmi lesquelles certaines présentaient les inscriptions de Drusus, Claude, César, Serge, Galba, Domitien, Valentin, Maximien et de plusieurs autres anciens remarquables portraits qui sont encore en ma possession. Et on m'a dit qu'on en avait même trouvé de Rémus et de Romulus, ce qui prouve bien que la ville et le pays de Soissons ont été très fréquentés par les Romains et les autres nations. Car on peut supposer que de tels objets antiques n'auraient pas été trouvés en cet endroit s'ils ne les y avaient pas laissés pour assurer leur mémoire à perpétuité.

{on dit qu'il y avait dedans une galerie qui en était pavée}

f. 92 recto

Une fois ces fortifications terminées, on a travaillé à celles du Bourg d'Aisne, où l'on a élevé une haute et spacieuse plateforme près de l'église Saint-Waast sous laquelle et tout près on a fait deux longues casemates en forme de cave qui sont maintenant effondrées à cause de l'eau qui se trouvait dans les fondations et qui sont restées sous la terrasse. Assez près de cet endroit, il y avait une porte appelée la Porte Bouillant qui a été bouchée. En même temps, la porte de Crouy a été réparée et fortifiée par des boulevards et des murailles solides. Quelque temps après, les paroissiens de la paroisse Notre-Dame-des-Vignes qui assuraient leur service dans un lieu emprunté à l'église Saint-Victor, ont fait bâtir, avec l'aide et les aumônes des gens de bien, une église neuve entre la Maison de Longpont et la rue des Cordeliers sur un emplacement qui appartenait aux religieux de Saint-Jean, et cette église garde néanmoins encore le nom de Notre-Dame-des-Vignes ; la première pierre de ses fondations a été posée par le Révérend Père en Dieu maître Pierre Basin, abbé de Saint-Jean-dans-les-Vignes et sur cette pierre on a écrit ces mots : « Posuit hanc basim dominus abbas Basin ».

Institution des foires de Soissons et
autres événements arrivés ensuite
Chap. 21.

En 1561, on a institué les deux foires de Soissons et un marché par semaine au grand marché du lieu et les foires doivent se tenir ainsi : la première du lundi après l'Ascension jusqu'au samedi suivant, la seconde du troisième lundi du mois de novembre également jusqu'au samedi suivant inclus et le marché tous les samedis.

voyez le livre de Berlette — Henri — 1569.

{ Notez qu'en 1460, le curé d'un village près de Soissons a eu commerce avec une sorcière du lieu. Voyez plus haut aux feuillets 87 et 86 }

f. 92 verso

En 1565, dans la grande cour de la maison de l'évêque de Soissons, des acteurs ont joué la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ, où tout s'était très bien déroulé, malgré l'avis de plusieurs personnes parce qu'au début mourut Pierre Le Sueur, un des responsables et le principal organisateur de ce spectacle. Son corps a été convoyé dans l'église Notre-Dame-des-Vignes par les acteurs de la Passion et par plusieurs autres personnes qui regrettaient beaucoup la mort de Le Sueur. La même année, les blés ont été malades et il y a eu une telle disette de blé à Soissons que le muid, selon la mesure du lieu, se vendait 60 et 80 livres. L'année suivante, 1566, il y a eu de si grandes et de si fortes gelées que l'Aisne a été complètement prise et que les chariots et les charrettes passaient dessus partout. Particulièrement les arbres en moururent et de nombreuses personnes ont été trouvées mortes de froid dans les chemins et dans les champs.

Les Huguenots prennent Soissons par surprise
Chap. 22.

En septembre 1567, jour de la fête des saints Côme et Damien, au lever du jour, les gens de la nouvelle religion

prétendue réformée prirent la ville de Soissons par surprise ; ils y pénétrèrent par la porte de Saint-Quentin qui donne sur la rivière autrement dite la Poterne. Il me serait impossible de raconter les dégâts, les ravages et les destructions de toutes sortes qui ont été faits par ces rebelles pendant les sept mois qu'ils y ont été, bien que j'y aie été présent et que j'en aie vu la plus grande partie.

f. 93 recto

J'en citerai ici les principaux, après avoir parlé de la Grande Eglise Mère dans laquelle les rebelles Huguenots n'ont pas fait autant de dégâts que dans les autres parce qu'ils y faisaient leur prédication et leurs prières ; mais elle a été dépouillée de ses excellents ornements intérieurs tels que des riches tableaux, les cloisons et la clôture du chœur et des chapelles, les portes, les sépultures et les statues anciennes, les ornements, les châsses et l'argenterie qui étaient en grand nombre dans l'église, de riches colonnes, les grandes orgues et les cloches qui ont toutes été brisées sauf deux, à savoir la cloche de l'horloge et celle qui servait aux Huguenots à sonner leur prêche ; je crois bien que s'ils avaient été avertis plus tôt de l'édit de pacification fait par le Roi au mois de mars suivant, ils auraient fait plus de mal à cette église, car dès qu'ils en eurent connaissance, ils se mirent à casser les vitraux qui étaient riches par la variété de leurs couleurs, et par la qualité de leurs images ; ils ont même voulu marchander avec des ouvriers pour frapper à coups de sape et raser les quatre gros piliers du milieu de l'église pour l'effondrer, mais ils n'ont pas trouvé d'ouvrier volontaire pour l'entreprendre.

Dans l'église Notre-Dame-des-Vignes, qui n'était pas encore achevée, comme on l'a dit, les vitraux qui étaient d'une grande beauté ont été brisés ; parmi eux, il y en avait un qui avait été offert en aumône par monseigneur de Roucy, évêque de Soissons. Les cloches, qu'on n'avait pas encore suspendues en l'air ont été fracassées ; le comble de l'église a été abattu et mis à terre et les statues et les ornements ont été brisés ou emportés.

L'église de Saint-Quentin a été de la même façon démolie et s'est complètement effondrée, si bien qu'il n'en resta plus rien si ce n'est une partie des charpentes et des pignons.

f. 93 verso

Les églises de Saint-Remi, de Saint-Christophe (ancienne paroisse de Notre-Dame-des-Vignes), de Saint-Victor (ancienne paroisse de Saint-Quentin), de Saint-Waast et de Saint-André ont eu le même sort.

L'église et l'abbaye de Saint-Léger ont été complètement ruinées et démolies à l'exception de la voûte du chœur et de la croisée de l'église ; même la grosse tour (ou clocher) au dessus du portail a été jetée à terre et complètement détruite.

L'église et l'abbaye de Saint-Jean-dans-les-Vignes ont été complètement ruinées et dépouillées de ce qu'ils avaient de mieux ; il n'en est resté qu'une partie du comble que les Huguenots n'ont pas pu faire tomber. Ils ont abattu le clocher qui se trouvait au milieu du chœur et qui était très haut et excellemment bâti, avec les quatre cloches qui y étaient ; ils brisèrent le carillon de la grosse tour et les deux cloches de la petite, les grandes et petites orgues, le grand et haut candélabre d'airain

qui était au milieu du chœur, merveilleusement travaillé, un tombeau incomparable, des ornements d'église très riches, des bijoux tels que des encensoirs, des calices, des chandeliers, des reliquaires en or et en argent en très grand nombre. Ils ont démolis tous les logis, n'y laissant que les masures et, ce qui est une grande perte, ils ont pris tout le plomb des fontaines qui donnaient de l'eau dans plusieurs endroits de l'abbaye en telle abondance qu'on avait l'espoir et qu'il était question d'en faire venir de là dans la ville de Soissons.

L'église Saint-Martin a été complètement rasée parce qu'elle nuisait à la défense de la ville, étant en dehors de ses murailles.

De même, l'église et l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand a été presque totalement démolie ; les grandes voûtes et les combles ont été jetés à terre, toutefois les corps saints qui y étaient n'ont pas été perdus, mais ils ont été donnés en garde à Madame dans son abbaye qui avait été préservée et protégée contre la rage des Huguenots.

f. 94 recto

L'église des Célestins a été ruinée et démolie, si bien qu'il n'en est resté qu'une partie des charpentes et des pignons.

La chapelle Sainte-Thècle, qui était située près de Saint-Germain, chemin des Célestins, a été complètement rasée ; par la suite, on y a bâti une partie des murs du jardin de la maison de Mil' en parle (Millenpart ?)

Les églises de Saint-Germain et de Saint-Pierre-le-Vieux eurent le même sort que les autres.

L'ancienne abbaye renommée Saint-Médard a été à l'intérieur de son église pillée, volée et dépouillée de tous ses meilleurs objets antiques de valeur comme des reliquaires, des bijoux, et des vases, des sépultures anciennes, des tombes et des statues de marbre, de cuivre, d'airain et de nombreux métaux des rois et des grands seigneurs qui étaient enterrés là, les vitraux de l'église qui étaient d'une valeur inestimable, les grosses cloches merveilleuses ; les orgues ont été brisées, le portail de l'église et les galeries qui le surplombaient et qui étaient faites d'une lourde maçonnerie ancienne ont été totalement mis en ruines et détruits, les lieux d'habitation qui étaient d'une grande beauté et d'une grande perfection ont été tous abattus. Toutefois Dieu n'a pas voulu permettre que les corps et les reliques des bienheureux saints Sébastien, Grégoire et Médard soient perdus comme les autres, mais ils ont été secrètement transportés par quelques fidèles serviteurs catholiques de l'abbaye et donnés en garde à Madame de Bourbon qui fut très joyeuse de les recevoir et les garda précieusement jusqu'à ce qu'on lui demandât de les rendre.

L'église Saint-Julien, jadis située sur le chemin qui conduit de Soissons à Cuffies, ancienne paroisse du village de Leury et dont le curé est l'un des douze cardinaux de l'église de Soissons a été rasée.

f. 94 verso

Le comble, les vitraux, les statues, les cloisons et autres richesses de l'église et de l'abbaye de Saint-Crépin-en-Chaie avec tous ses lieux d'habitation ont tous été démolis sans exception ; il y avait dans le chœur de cette église deux rangées de chaises magnifiquement travaillées qui n'ont pas été épargnées.

Bref, il me serait impossible de décrire toutes les démolitions que les rebelles enragés ont faites dans

les églises et dans les maisons des prêtres de Soissons, ni d'évaluer les richesses qui y ont été perdues et emportées : et il paraît bien difficile que ces églises soient réparées d'ici cent ans et de les remettre de la même façon qu'elles ont été bâties. Les Huguenots ont été dans la ville depuis le 27 septembre jusqu'au mois de mars 1568 où le Roi a fait la paix avec eux, à la charge de lui laisser la ville qu'ils occupaient, et pour soumettre la ville de Soissons à son obéissance, il a envoyé pour publier le traité de paix monsieur de la Chapelle des Ursins qui en a fait sortir les Huguenots, au grand contentement des habitants et des ecclésiastiques qui en furent très joyeux en dépit des grandes pertes et des souffrances qu'ils avaient endurées et supportées si longtemps.

Fin du huitième livre.

Table des chapitres du premier livre des Antiquités de Soissons

f. 95 recto

Préface au bienveillant lecteur	feuillet 1 recto – page 11
Les premiers fondateurs de la ville de Soissons – chap. 1	feuillet 1 verso – page 12
Brenne fondateur de Soissons – chap. 2.	f.2 r° – p.13
A quelle époque Brenne a fondé Soissons – chap. 3.....	f.3 v° – p.14
Description du pays et de la vallée montrant l'ancienneté de la ville – chap. 4.....	f.4 r° – p.14
Soissons a été capitale de royaume longtemps avant Jules César – chap. 5.	f.4 v° – p.15
Combien de temps a duré le royaume de Soissons, et sa grandeur – chap. 6.....	f.5 v° – p.15
Comment la ville et le royaume de Soissons sont tombés sous la puissance des Romains – chap. 7.	f.6 v° – p.16
Siège et prise de Soissons par Jules César – chap. 8.....	f.7 r° – p.16
Ancienne grandeur et étendue de la ville de Soissons – chap. 9.....	f.8 r° – p.17
Témoignage d'A.Thevet touchant les fondateurs et l'histoire ancienne de Soissons – chap. 10.....	f.9 r° – p.18
Apologie, ou justification sur le chapitre précédent – chap. 11.....	f.10 r° – p.19

Table des chapitres du second livre

La religion – chap. 1.....	f.11 r° – p.19
Quelle religion était observée à l'époque des païens – chap. 2.....	f.11 v° – p.20
Quand les Soissonnais ont eu d'abord connaissance de la vraie religion – chap. 3.....	f.13 r° – p.21
Comment les saints Crépin et Crépinien ont été envoyés dans les Gaules et accueillis à Soissons – chap. 4.....	f.13 v° – p.22
Comment st.Crépin et st.Crépinien ont appris le métier de cordonniers – chap. 5.	f.14 r° – p.22
Comment st.Crépin et st.Crépinien ont été appréhendés par Rictiovare – chap. 6.	f.14 v° – p.22
Des tourments endurés par les glorieux martyrs – chap. 7.....	f.15 r° – p.23
	f. 95 verso
Sépulture des corps des saints Crépin et Crépinien – chap. 8.....	f.15v° – p.23
Cinq autres martyrs qui endurèrent la mort à la même époque – chap. 9.	f.16 r° – p.24
Les martyrs saint Rufin et saint Valère – chap. 10	f.16 v° – p.24
Apparition des saints Crépin et Crépinien au pape Marcel à Rome – chap. 11.....	f.17 r° – p.24
Le lieu des sépultures des saints converti en oratoire et en église – chap. 12.	f.17v° – p.25
Arrivée de st.Sixte et de st.Sinice à Soissons – chap. 13.	f.18 r° – p.25
Canonisation des saints Crépin et Crépinien – chap. 14.....	f.18 v° – p.26
Tous les ossements de nos martyrs sont-ils restés à Soissons ? – chap. 15.....	f.19 r° – p.26
Enlèvement et transfert des saints corps dans une église plus grande – chap. 16.....	f.19 v° – p.27
Miracle remarquable survenu pendant la translation – chap. 17.....	f.20 v° – p.27
Comment les corps saints ont été déposés dans l'église de St.-Crépin-le Grand – chap. 18.....	f.20 v° – p.27
Du nom et du lieu de Crise où est ladite église – chap. 19.	f.21 r° – p.28

Table des chapitres du troisième livre.

Les vice-rois romains au royaume de Soissons – chap. 1er.....	f.22 v° – p.28
Rictiovare, roi ou gouverneur du royaume de Soissons – chap. 2.....	f.22 v° – p.29
Clodion le Chevelu, deuxième roi des Français – chap. 3.	f.23 r° – p.29
Gillon, seigneur romain et roi de Soissons – chap. 4	f.23 v° – p.29
Syagrius, roi de Soissons – chap. 5.	f.23 v° – p.29
Comment le roi Clovis a résidé à Soissons – chap. 6.	f.24 r° – p.30
St. Sixte, premier évêque de Soissons ; comment il est allé à Reims – chap. 7.....	f.24 r° – p.30
Privilège que l'évêque de Soissons a dans l'église de Reims – chap. 8.....	f.24 v° – p.30
St. Sixte et st. Sinice n'ont pas été disciples de st. Pierre – chap. 9.....	f.25 r° – p.30
Mort de st.Sixte, évêque de Soissons et archevêque de Reims – chap. 10.	f.25 v° – p.31
	f. 96 recto
Soissons a été évêché avant Reims – chap. 11.....	f.25 v° – p.31
Premiers partages et délimitations des évêchés en général – chap. 12.	f.26 r° – p.31
Archevêchés et villes métropolitaines – chap. 13.....	f.26 v° – p.32
Pourquoi Soissons n'a pas été ville métropolitaine – chap. 14.	f.27 r° – p.32
Quelle était l'étendue de la seigneurie temporelle de Soissons quand elle a été érigée en évêché – chap. 15.....	f.27 v° – p.32

Différend touchant les limites des évêchés de Soissons et de Noyon – chap. 16.	f.28 r° – p.33
Chronologie et succession des premiers évêques de Soissons jusqu'à st.Prince – chap. 17.	f.28 r° – p.33
Premiers temples et premières églises de Soissons – chap. 18.	f.28 v° – p.33
Ancienneté de l'église st. Gervais et st. Protais de Soissons – chap. 19.	f.29 r° – p.34
Les chanoines et le clergé de l'église st. Gervais et st. Protais – chap. 20.	f.29 v° – p.34
Description de la hiérarchie ecclésiastique de l'évêché de Soissons – chap. 21.	f.30 v° – p.35
Les paroisses de la ville de Soissons – chap. 22.	f.31 v° – p.36

Table des chapitres du quatrième livre

Clotaire 1er, roi de Soissons – chap. 1er.	f.32 v° – p.36
Sainte Radegonde, reine de Soissons – chap. 2.	f.33 r° – p.36
Abrégé de la vie de sainte Radegonde – chap. 3.	f.33 r° – p.37
Ouverture du tombeau de sainte Radegonde – chap. 4.	f.34 r° – p.37
Translation d'un ossement de sainte Radegonde, et séparation des églises de Chivres et de Missy-sur-Aisne – chap. 5.	f.34 v° – p.38
Le roi d'Yvetot – chap. 6.	f.35 v° – p.38
Pénitence du roi Clotaire – chap. 7.	f.36 r° – p.39
Saint Médard, évêque de Noyon – chap. 8.	f.36 r° – p.39
Saint Bandry, évêque de Soissons – chap. 9.	f.36 v° – p.40
Fondation de l'abbaye de Saint-Médard – chap. 10.	f.37 v° – p.40
Mort du roi Clotaire – chap. 11.	f.38 r° – p.41
Les lieux des anciennes sépultures – chap. 12.	f.38 v° – p.41
Les frères saint Prince et saint Remi – chap. 13.	f.38 v° – p.41
Du revenu temporel de l'église de Soissons acquis par st.Prince – chap. 14.	f.39 v°
Comment les évêques entretenaient leur clergé et quel était leur revenu – chap. 14.	f.39 v° – p.42
	f. 96 verso
Première chronologie et catalogue des évêques de Reims et de Soissons jusqu'à saint Remi – chap. 17.	f.40 r° – p.43
Saint Prince a-t-il été comte de Soissons ? – chap. 15.	f.40 v° – p.43
Solution du problème – chap. 16.	f.41 v° – p.44

Table des chapitres du cinquième livre

De la seconde tétrarchie de France – chap. 1er.	f.42 r° – p.44
Prise de Soissons sur Chilpéric par Sigebert – chap. 2.	f.42 r° – p.44
Chilpéric et Frédégonde – chap. 3.	f.42 v° – p.45
Mort du roi Sigebert – chap. 4.	f.42 v° – p.45
Comment Soissons a été pris deux fois dans la même année – chap. 5.	f.43 r° – p.45
Mort de Chilpéric, roi de Soissons – chap. 6.	f.43 r° – p.45
Guerre contre Frédégonde, reine de Soissons – chap. 7.	f.43 v° – p.46
Seconde chronologie de la succession des évêques de Soissons depuis st.Prince – chap. 8.	f.44 v° – p.46
Saint Anséry – chap. 9.	f.45 r° – p.47
Saint Eloi, évêque de Noyon, et exhumation des corps saints en général – chap. 10.	f.45 v° – p.47
Translation des corps de st.Crépin et de ses compagnons par st.Anséry et st.Eloi – chap. 11.	f.46 r° – p.48
Miracle survenu pendant cette exhumation – chap. 12.	f.46 v° – p.48
Saint Drausin, évêque de Soissons – chap. 13.	f.47 r° – p.48
Odile, religieuse de Notre-Dame-de-Soissons – chap. 14.	f.47 v° – p.49
Ebroïn et saint Léger – chap. 15.	f.47 v° – p.49
Troisième chronologie ou décompte des années depuis saint Drausin – chap. 16.	f.48 r° – p.50
Comment le roi Pépin a été couronné dans la ville de Soissons – chap. 17.	f.48 v° – p.50
Carloman, roi de Soissons et frère de Charlemagne – chap. 18.	f.48 v° – p.50
Translation et arrivée des reliques de saint Sébastien – chap. 19.	f.49 r° – p.50
Comment Louis le Débonnaire a été déposé par ses enfants de sa dignité impériale et enfermé à Saint-Médard – chap. 20.	f.49 v° – p.51
Déposition de Rothade II, évêque de Soissons – chap. 21.	f.50 r° – p.51
Miracle de saint Rufin du temps de l'évêque Riculphe – chap. 22.	f.50v° – p.52
	f. 97 recto

Table des chapitres du sixième livre

De l'état de la France depuis le règne de Louis le Bègue jusqu'à Hugues Capet – chap. 1er.....	f.51 v° – p.52
Louis le Bègue couronné à Soissons – chap. 2.....	f.51 v° – p.52
Règne d'Odon, et bataille donnée à Soissons – chap. 3.....	f.52 r° – p.53
Les rois Robert et Charles le Simple et leur bataille à Soissons – chap. 4.....	f.52 r° – p.53
Le roi Raoul couronné à Soissons – chap. 5.....	f.52 r° – p.53
Comment Soissons a été brûlé par les Normands et le comte Hugues – chap. 6.....	f.52 v° – p.53
Bataille du roi Lothaire contre l'empereur Othon à Soissons – chap. 7.....	f.52 v° – p.53
Le lieu de Sang Bouillant près de Soissons – chap. 8.....	f.52 v° – p.53
Etat de l'Eglise à cette époque – chap. 9.....	f.53 r° – p.53
Election de l'archevêque de Reims âgé de 5 ans – chap. 10.....	f.53 v° – p.54
Quatrième chronologie et succession des évêques de Soissons – chap. 11.....	f.53 v° – p.54
Comment et par qui l'Eglise a été réformée – chap. 12.....	f.54 r° – p.55
Henri, évêque de Soissons, simoniaque – chap. 13.....	f.54 v° – p.55
Réforme des religieux chanoines de l'ordre de saint Augustin – chap. 14.....	f.55 r° – p.56
Fondation de l'abbaye de Saint-Jean-dans-les-Vignes – chap. 15.....	f.55 v° – p.56
Confirmation de la fondation par le roi Philippe – chap. 16.....	f.56 v° – p.57
Remarques sur les lettres de la fondation citée ci-dessus – chap. 17.....	f.57 v° – p.58
Nombre des premiers religieux de Saint-Jean – chap. 18.....	f.58 r° – p.58
Deuxième fondation de Saint-dans-les-Vignes – chap. 19.....	f.58 v° – p.59
Note sur la seconde fondation de Saint-Jean – chap. 20.....	f.59 r° – p.59
Autres fondations de l'abbaye de Saint-Jean – chap. 21.....	f.59 v° – p.59
Dotations de la prébende de Saint-Gervais à l'abbaye de Saint-Jean – chap. 22.....	f.60 v° – p.60
Quatrième chronologie et succession des évêques de Soissons depuis Abbon, 44ème évêque – chap.22.	
Cinquième chronologie et table des évêques et abbés depuis la fondation de l'abbaye de Saint-Jean jusqu'à cent ans après – chap. 23.....	f.60 v° – p.60
Les saints Arnoul, Hisgot et Henri, évêques de Soissons – chap. 24.....	f.61 r° – p.61
Gilbert, religieux de Saint-Jean et 1er abbé de Saint-Jean de Valenciennes – chap. 25.....	f.61v° – p.61

f. 97 verso

Table des chapitres du livre septième

Bienfaits arrivés à l'Eglise après sa réforme – chap. 1er.....	f.62 v° – p.62
Terrible jugement de Dieu apparu à cette époque – chap. 2.....	f.63 r° – p.62
Monastères, prieurés, prévôtés et autres fondés dans notre évêché – chap. 3.....	f.64 r° – p.63
Dernière dédicace et pardons de l'église de Saint-Médard – chap. 4.....	f.64 v° – p.63
Procession du jubilé qu'on faisait à Saint-Médard tous les 50 ans – chap. 5.....	f.65 v° – p.65
Fondation de l'abbaye Saint-Léger de Soissons – chap. 6.....	f.66 v° – p.65
Troisième translation des reliques des saints Crépin et Crépinien – chap. 7.....	f.67 r° – p.65
Evénement horrible et punition d'un manque de respect fait au crâne de st.Crépin – Chap. 8.....	f.67 v° – p.65
Miracle arrivé à Soissons en temps d'Interdit – chap. 9.....	f.68 r° – p.66
L'église Saint-Etienne lez Soissons – chap. 10.....	f.68 v° – p.66
Translation des reliques apportées du pays d'Orient à Soissons par l'évêque Nivelon – chap. 11.....	f.69 v° – p.67
6ème chronologie et 2ème table des évêques de Soissons et des abbés de Saint-Jean pendant 114 ans – chap. 12.....	f.70 r° – p.67
L'église Saint-Gervais de Soissons – chap. 13.....	f.71 r° – p.68
L'église de Saint-Jean – chap. 14.....	f.71 v° – p.68
L'église de Longpont – chap. 15.....	f.72 r° – p.69
Le collège Saint-Nicolas de Soissons – chap. 16.....	f.72 r° – p.69
Maître Jean Desmarets, principal du Collège – chap. 17.....	f.73 r° – p.69
Réception des Frères mineurs à Soissons – chap. 18.....	f.74v° – p.70
Le collège de Sainte-Catherine, aujourd'hui couvent des Minimés – chap. 19.....	f.75 v° – p.71
Le collège de Bauton – chap. 20.....	f.76 r° – p.72
7ème chronologie et 3ème table des évêques de Soissons et abbés de Saint-Jean – chap. 20.....	f.77 r° – p.73

f. 98 recto

Table des chapitres du huitième livre

Avertissement au lecteur – chap. 1er.....	f.78 r° – p.73
La Commune de Soissons – chap. 2.....	f.78 v° – p.74
La Commune (suite) – chap. 3.....	f.79 v° – p.74
Erection de la Prévôté de Soissons – chap. 4.....	f.80 r° – p.75
Administration de la ville sous la Prévôté – chap. 5.....	f.81 r° – p.75
Incursions des Anglais dans le pays de Soissons – chap. 6.....	f.81 v° – p.76
Enguerrand de Coucy, fondateur des Célestins – chap. 7.....	f.82 r° – p.76
Mariage de Philippe, comte de Nevers, avec la fille d'Enguerrand – Le château de Soissons – chap. 8.....	f.82 v° – p.76
Causes de la prise et de la destruction de Soissons par les Armagnacs – chap. 9.....	f.82 v° – p.77
Siège devant Soissons par les Armagnacs en présence du Roi – chap. 10.....	f.83 r° – p.77
Comment le Roi s'est approché de Soissons avec son armée – chap. 11.....	f.83 v° – p.77
Prise de Soissons par les Armagnacs – chap. 12.....	f.84 r° – p.78
Sac de Soissons – chap. 13.....	f.84 v° – p.78
Confiscations données après la prise de Soissons – chap. 14.....	f.86 r° – p.79
Autres prises de Soissons par les Dauphinois, et événement arrivé depuis – chap. 15.....	f.86 v° – p.79
Événements arrivés à Soissons jusqu'en 1470 – chap. 16.....	f.87v° – p.80
La maison de la Charité, appelée de Saint-Ladre – chap. 17.....	f.88 r° – p.80
Quelques événements survenus dans le Soissonnais jusqu'en 1545 – chap. 18.....	f.88 v° – p.81
Comment l'empereur Charles Quint avec toute son armée est venu à Soissons et y a séjourné huit jours – chap. 19.....	f.89 r° – p.81
Comment la ville de Soissons a été agrandie et fortifiée – chap. 20.....	f.90 r° – p.81 f. 98 verso
Institution des foires de Soissons et autres événements arrivés ensuite – chap. 21.....	f.92 r° – p.83
Les Huguenots prennent Soissons par surprise – chap. 22.....	f.92 v° – p.83

Fin des tables

{Ce livre appartient à l'abbaye royale
De Saint-Médard lez Soissons
1705}

Partie 2

AGRICULTURE DU SOISSONNAIS

Georges Monnet ou l'imprévisible destin.

par Robert ATTAL

Les chèvres salvatrices en soissonnais (1919-1921).

par Karen Polinger FOSTER

Soissonnaises et aussi champenoises.

La singulière histoire des communes des vallées de l'Aisne et de la Vesle au sein de la Champagne viticole (1908-2009...).

par Guy MARIVAL

Inventaire de la ferme de Confrécourt en 1783.

Les ateliers Mélin.

par Jacques MELIN



Georges Monnet devant le monument aux morts de Vregny.

GEORGES MONNET OU L'IMPRÉVISIBLE DESTIN

par Robert ATTAL

La biographie de Georges Monnet, une étoile qui brilla un instant dans le firmament socialiste puis s'éteignit dans l'oubli sinon dans l'opprobre, reste étonnamment discrète. Celui qui fut le ministre de l'Agriculture sous le Front populaire a connu un destin national tout en restant un représentant politique fidèle de sa petite patrie soissonnaise. Or, il n'a eu droit au plan régional qu'à de brèves études¹ et il faut fouiller dans la mémoire des rares contemporains survivants et dans les strates jaunies des journaux locaux pour retrouver des échos de sa gloire météoritique. Ayant subi les turbulences de la défaite de 1940, il fut rejeté par les siens et sombra dans l'oubli. C'est ce parcours tumultueux et pathétique que nous nous proposons d'évoquer, en même temps que la période tragique de l'Entre-deux-guerres où s'inscrivit son action.

Hormis les documents locaux, il nous a fallu, pour cerner le personnage, consulter les rares archives disponibles et des études d'un caractère général. C'est dire que cette tentative sera forcément modeste.



Georges Monnet

L'homme naît en 1898 à Aurillac, dans le Cantal, sur les terres âpres du Plateau central. Auvergnat comme Pascal, il possède la ténacité et le courage des hommes de cette province. Fils d'un haut magistrat en activité, très attaché aux valeurs républicaines, descendant de son aïeul maternel, le sénateur Chantemille qui combattit l'Empire dans l'Allier et occupa des responsabilités importantes comme député puis comme sénateur, Georges Monnet avait de qui tenir. Fréquentant les bancs de « la laïque », il suivit avec brio les cours

du lycée Janson de Sailly et acquit du premier coup, ses grades universitaires de Droit. Il avait seize ans au début de la Grande guerre et dix-huit quand il entra dans la fournaise. A vingt ans, il rejoignait la cohorte des survivants, avec comme tout viatique, un grade de sous-lieutenant et la croix de guerre. Il aurait pu faire carrière, sur les traces de ses parents. Il s'y refusa.

Il choisit de s'établir comme cultivateur sur le Chemin des Dames. C'était un défi lancé à la nature et à l'Histoire. Ce qui avait été le champ de bataille de centaines de milliers d'hommes, ce qui était la sépulture de milliers et de milliers d'hommes jeunes, n'était plus qu'un monstrueux chaos qui frappait d'horreur ceux qui s'y aventuraient. Après que prisonniers de guerre et travailleurs coloniaux eurent déblayé cette terre quasiment lunaire, on retrouva une certaine planité du relief. On désespérait d'y semer les graines des moissons futures. Cette région maudite fut appelée la zone rouge. Contrairement à Verdun qui entendait conserver comme un mausolée le champ de bataille, le Chemin des Dames attira des hommes courageux pour essayer de redonner vie à la terre². Georges Monnet fut l'un d'entre eux.

Dans le journal « Le Réveil soissonnais », organe des socialistes S.F.I.O., Roland Dorgelès, l'auteur des « Croix de Bois », écrivait en date du 14 avril 1928 :

« Je n'ai pas oublié ce jour d'hiver déjà lointain où, débarquant à la gare de Soissons pour me documenter sur les régions dévastées, je vis venir vers moi, un jeune homme au visage mauresque et les cheveux en broussaille qui me tendait la main ;

- Georges Monnet, fit-il en souriant, je vous attendais.

Ce qui me frappa tout d'abord, ce fut la jeunesse de ce singulier garçon qui, au lendemain de la guerre, alors que tant de démobilisés de son âge et de sa situation ne songeaient qu'à oublier leurs années de misère, était venu s'installer, comme par défi, en plein cœur de la zone rouge, dans ces champs ravagés où les sillons gardaient encore les restes de semailles tragiques : des éclats d'obus et des ossements.

J'avais ainsi la chance au début de mon enquête, de tomber sur un des pionniers tenaces qui, sans argent, souvent sans appui, armés de leur seul courage, avaient entrepris de rendre à la France, ces tragiques territoires que la guerre lui avait arrachés. Avec ses diplômes, ses relations, Georges Monnet, aurait pu lui aussi se lancer dans le monde des affaires où des hommes moins scrupuleux allaient s'enrichir de la misère générale. Emporté par le goût de l'action et comprenant que l'avenir de la race se jouait sur ces plateaux de l'Aisne labourés par les canons, il s'était hardiment fixé au milieu des ruines.

Georges Monnet me fut tout de suite sympathique et cette affection allait grandir encore au cours des semai-

(1) Philippe GUIFFAULT, Guy MARIVAL : Graines d'histoire n°9, Laon 2000.

(2) Graines d'histoire, ouvrage cité.



La ferme de Chimy aujourd'hui.

Le numéro 25 centimes SAMEDI 16 AVRIL 1932

LE RÉVEIL SOISSONNAIS

d'Action Socialiste (S. F. I. O.) de l'Arrondissement de Soissons
Journal Politique et d'Information Chèque Postal : Lille 9598

<p>Directeur Georges MONNET Député de l'Aisne RÉDACTION ADMINISTRATION SOISSONS — 46, Avenue de la Gare — SOISSONS</p>	<p>TARIF DES ANNONCES</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td>Annonces Légales (Tarif Préfectoral).....</td> <td style="text-align: right;">2 fr. par la ligne</td> </tr> <tr> <td>Annonces ordinaires.....</td> <td style="text-align: right;">2 fr. —</td> </tr> <tr> <td>Réclames.....</td> <td style="text-align: right;">3 fr. —</td> </tr> <tr> <td>Faits Divers.....</td> <td style="text-align: right;">4 fr. —</td> </tr> <tr> <td>Chroniques Locales.....</td> <td style="text-align: right;">5 fr. —</td> </tr> <tr> <td>Annonces de moins de 5 lignes.....</td> <td style="text-align: right;">10 fr. —</td> </tr> </table>	Annonces Légales (Tarif Préfectoral).....	2 fr. par la ligne	Annonces ordinaires.....	2 fr. —	Réclames.....	3 fr. —	Faits Divers.....	4 fr. —	Chroniques Locales.....	5 fr. —	Annonces de moins de 5 lignes.....	10 fr. —
Annonces Légales (Tarif Préfectoral).....	2 fr. par la ligne												
Annonces ordinaires.....	2 fr. —												
Réclames.....	3 fr. —												
Faits Divers.....	4 fr. —												
Chroniques Locales.....	5 fr. —												
Annonces de moins de 5 lignes.....	10 fr. —												

Georges MONNET

Aux élections législatives de 1928, la lutte dans l'Arrondissement de Soissons fut circonscrite entre trois hommes, dont deux Députés sortants, références qui semblaient suffisantes pour assurer leurs réélections.

L'autre, n'avait pour lui que son ardeur, son cœur et sa foi dans l'avenir. Monnet ne se laissa pas influencer par une situation qui aurait paru insurmontable à d'autres. Il commença une campagne toute de courage et de volonté, il parcourut le Soissonnais et sa voix persuasive, qui interprétait si bien l'idéal humain, entraîna derrière elle tout ce que l'Arrondissement comptait de citoyens épris de justice et de progrès. Une victoire éclatante en fut la conclusion méritée.

Siôt élu, Monnet se mit à l'œuvre afin de démontrer qu'il était digne de la confiance que les électeurs avait placée en lui. Dès ses premières interventions à la tribune, le nouvel élu de Soissons révélait un esprit d'élite, capable d'assumer les plus lourdes tâches du Parlement.

Sa haute compétence, ses admirables qualités d'orateur le désignèrent bientôt à l'attention de ses collègues et il fut maintes fois chargé par le Parti d'appartenir à la tribune le point de vue socialiste. Il s'acquitta toujours de sa mission avec un tact, une correction et un souci du devoir qui forcèrent l'admiration et le respect de ses adversaires eux-mêmes. Et ne croyez pas que, si absorbé qu'il fut par une activité politique aussi intense, il ait jamais négligé les intérêts de son arrondissement. Avec Monnet, aucune demande ne va au panier. Il met tout en œuvre pour donner satisfaction à tout le monde dans la limite de ses possibilités. De tous ceux qui lui ont demandé un renseignement quelconque, aucun ne peut se plaindre d'être resté sans réponse.



Monnet, c'est l'homme des humbles, des travailleurs parce que c'est l'homme de tous ceux qui sont résolus à lutter pour l'affranchissement de ceux que le capitalisme a asservis. Homme de cœur, il aime le peuple, il connaît ses déceptions et ses souffrances. Il hait la guerre, car il sait quels innombrables marchés, quels intérêts sorolides se cachent derrière la mystique patriotique. Il est un de ces hommes qui veulent bien ce qu'ils veulent et c'est pour cela qu'il progresse toujours. Ce n'est pas le rêveur idéaliste aux conceptions nébuleuses, à la poursuite d'un idéal relatif, vaguement défini, c'est le réalisateur, l'homme d'action qui s'impose par sa sûreté de jugement et la clarté de son argumentation.

Je ne vous parlerai pas de l'orateur. Monnet a fait ses preuves depuis trop longtemps pour qu'il me soit permis d'insister sur ce point. Il possède cet énorme avantage de laisser parler son cœur. On sent que cet homme pense vraiment ce qu'il dit, qu'il ne trompe pas son monde par de fallacieuses promesses et que toutes ses paroles sont dictées par la franchise et la loyauté.

Voilà l'homme dont les électeurs du Soissonnais renouvelleront le mandat aux élections prochaines. Evidemment il y aura autour de son nom l'inévitable cortège de mensonges et de calomnies sortis ou ne sait d'où, colportés par on ne sait qui, dictés par la jalousie et l'envie. C'est à nous qu'il appartient de faire justice de tous ces bobards, de couper les ailes à tous ces canards, et de préparer au citoyen Georges Monnet, une élection triomphale, illogie récompense de son dévouement à la cause des travailleurs.

Pour le Comité d'Action Socialiste,
Le Président : LAGRANGE.

A propos des réunions contradictoires

La réunion des Feuillants

Réunion inaugurée dimanche les grandes réunions de Soissons par une réunion *non contradictoire*. Cela rappelle la réunion inaugurale de 1928 par François-Marcel, ex-président du Comité et président de l'Electroclub aujourd'hui en fallacieuse fraudeuse.

Impossible donc à Monnet de venir scier la contradiction. Nous n'avons pas pour habitude de troubler l'ordre des réunions. Les électeurs bien pensants (et quelques autres aussi compris par erreur sur les listes) ont reçu des invitations. Lorsque les amis de la maison auront été placés, peut-être ouvrira-t-on la porte au public. Mais qui sait?

Les occasions de voir Monnet aux prises avec ses adversaires ne manqueront tout de même pas aux amateurs de débats contradictoires.

Voici le programme des réunions de Monnet dans les chefs-lieux de canton où ses adversaires sont cordialement conviés.

Jeu. 21 avril, 21 heures, **Quilchy-le-Château.**
Samedi 23 avril, 21 heures, **Braine.**
Dimanche 24 avril, à 21 heures, **Vic-sur-Aisne.**
Mardi 25 avril, 21 heures, **Vailly.**
Mercredi 27 avril, 21 heures, **Villers-**

Le Réveil Soissonnais avait été créé par Georges Monnet qui en assumait théoriquement la rédaction. En 1936, le journal sera rebaptisé « Le Réveil Populaire du Soissonnais ». Comme en témoignent cet extrait, le quotidien était surtout chargé de promouvoir l'image du député.

nes que nous allions passer ensemble. Quand il était arrivé dans ce pays meurtri, il n'avait d'autre abri qu'une baraque Adrian, et il avait commencé à dormir dans un abri provisoire près de son cheval. Le matin, il était toujours debout le premier, et je le voyais dès l'aube pa-taucher dans le chantier avec ses terrassiers kabyles ou bien s'éloigner dans les champs avec les reboucheurs et les artificiers.

Il répondait avec bonne humeur aux questions dont je l'accablais et il gardait confiance dans les moissons futures. Dès que l'occasion lui fut offerte, heureux de se dévouer il alla s'asseoir à la mairie de Celles. Les sinistrés qui l'ont vu à l'œuvre, peuvent et doivent l'aimer, car c'est l'ami fidèle, l'ami des mauvais jours, qui a élu comme petite patrie les pentes ravagées du Soissonnais. Cette terre à moitié morte, il l'a soignée, fécondée. Il est accouru quand on luttait.

Ainsi, quand j'ai appris que le jeune maire de Celles se présentait aux élections législatives, je n'ai pas eu ce haussement d'épaules avec lequel j'accueille les professionnels de la politique, les profiteurs du Parlement. J'ai cru revoir en songe, le travailleur opiniâtre de la baraque en planches de Chimy, et j'ai pensé que celui-là serait vraiment qualifié pour parler haut et clair au nom de ceux qui ont souffert ».

A ce portrait plein de chaleur et de sympathie, ajoutons ce témoignage de Léon Blum, paru dans le « Réveil populaire » du 15 novembre 1936, à l'occasion de l'inauguration à Chaudun d'une stèle à la mémoire de Louis Jaurès, tombé sur le champ de bataille, fils du chef charismatique des socialistes français.

« Georges Monnet n'était pas depuis quelques semaines à la Chambre que dès sa première réunion, ici, tout le monde s'était dit en le voyant " comme il est jeune, comme il est charmant ". Et puis, tout de suite, très vite, on avait senti tout ce qu'il y avait d'énergie, de ténacité, derrière cette voix calme, mesurée musicale, derrière ce regard limpide et presque ingénu. Je crois que je l'ai compris dès que je l'ai connu ».

Une prestance physique indéniable donc, du charme, de la chaleur humaine, la jeunesse aussi, l'homme avait tout pour plaire et entraîner. Son charisme devait séduire même ses adversaires, puisque le fils du député sortant, battu par Georges Monnet, et lui-même à la tête d'une importante exploitation agricole, écrivait « notre Monnet »³. L'adjectif possessif marquant plus la sympathie pour l'homme que pour le politique.

Affinons ce portrait par un article paru dans « le Réveil soissonnais », du 27 avril 1932, sous la plume de François Albert, ministre de l'Instruction publique dans le cabinet de Edouard Herriot en 1924 « Georges Monnet est un jeune homme de 32 ans. Il ne les paraît pas. Tout au plus donnerait-on à son fin visage d'étudiant, 25 ans. A la Chambre, lors du débat sur l'agriculture, ce débutant réussissait à se faire écouter. Que dis je ? A obtenir l'attention soutenue de l'Assemblée où les vieux routiers n'étaient pas le moins surpris. Le marxisme appliqué à l'agriculture, avait dans la bouche de ce jeune technicien, un aspect inconnu. Ah le séduisant socialisme ! »

La ferme de Chimy, domine le plateau. Elle est aujourd'hui fléchée. On s'y rend par une route étroite qui épouse les sinuosités du relief, et l'on traverse le petit village de Celles, blotti dans la vallée dont Georges Monnet fut le maire. Le Chemin des Dames est là aujourd'hui paisible et, rien, hormis une modeste stèle, n'indique que sur ces terres ocre, qui portent d'opulentes moissons, des hommes ont souffert, se sont mutinés et sont morts par milliers. Le propriétaire de la ferme, Monsieur Jérôme Robin, nous reçoit fort courtoisement. Ses parents ont acheté l'exploitation à Georges Monnet en 1930. Il nous parle de l'homme avec émotion « Ah ! dit-il c'était un homme bien, généreux, trop même, donnant sans compter. Il se faisait souvent gruger à cause de sa bonté. Il s'est ruiné pour les autres. Ah ! celui-là ne s'est pas enrichi avec la politique. Servi-able, il l'était, tenez, en 1940, quand il fallut évacuer, nous sommes partis avec nos poulinières et nos poulains. Au bout d'un certain temps, les chevaux ne pouvaient plus suivre. Monnet était alors ministre du Blocus. C'était la débâcle. On a réussi à le joindre malgré cela. Il nous a envoyé deux wagons et nous sommes arrivés en Mayenne, à bon port. Cela ne s'oublie pas. Ah, les agriculteurs lui doivent beaucoup. Dans les années 30, le blé ne se vendait pas ou mal. Mon père se rendait à la bourse aux céréales, place de la République à Soissons, avec des échantillons de blé dans la poche. Les négociants lui proposaient une misère. Avec l'Office du blé créé par Georges Monnet, les agriculteurs ont trouvé leur compte ».

Monsieur Lengelé, ancien cultivateur à Pasly, renchérit en expliquant :

« C'était un député qui allait dans tous les villages. Il était très populaire, très estimé. Il a créé l'Office du blé. Comme ça, les agriculteurs savaient ce qu'ils allaient toucher, alors que pendant la crise 1929-1936, ce n'était pas le cas. On avait affaire à des margoulins qui volaient les cultivateurs⁴ ».

Ainsi, l'homme avait su s'attirer la reconnaissance des agriculteurs dont les sympathies n'allaient certes pas vers le Front populaire. Il en allait de même chez les petites gens dont certains lui vouaient un véritable culte : « C'était Dieu dira tel ouvrier agricole », alors que Madame Paraché de Pommiers s'attendrit : « Je l'ai servi à table. Je travaillais chez un vétérinaire de Soissons dont il était l'ami. Quand ce dernier venait là, j'avais toujours de bons pourboires »⁵. Avant d'aborder la vie de Georges Monnet, il est nécessaire, sous peine de confusion, de l'insérer dans la trame nationale : la France qui émerge de la guerre de 1914-1918 est une France exsangue blessée presque à mort avec 1.400.000 tués, 400.000 mutilés, sans compter le dramatique « manque à naître ». L'appel à la main d'œuvre étrangère s'impose comme une nécessité vitale et les étrangers sont 3.000.000 en 1931. Malgré ce renfort, la population stagne et ne progresse que de 2.000.000 en 1931, étrangers compris. Autant dire que le pays s'étiole. La guerre a ébranlé les assises morales de la société. A l'optimisme de « La Belle Epoque » des années 1900,

(4) M. FERTE ibid.

(5) Jean Marie CHEVALIER, Denise DESBOUIS, André HU, Marcel ROGER : Les moissons rouges en Soissonnais. Corpus 9, 1986.

(3) Marc FERTE, Et reviendra la moisson, Soissons 1986.

succèdent le doute, l'inquiétude et souvent l'amertume affectant, surtout le monde des Anciens combattants qui cherchent une difficile réadaptation.

Le Bloc National (1919-1924), ou la « Chambre Bleu Horizon » car composée en grande partie d'anciens combattants, met l'accent sur l'Union Sacrée, le paiement des réparations allemandes et une hostilité marquée envers le régime bolchevique de l'U.R.S.S. Il pratique une politique de rigueur économique qui frappe surtout les « petits », provoquant des grèves et favorisant une réconciliation entre radicaux-socialistes et socialistes qui remportent les élections de 1924.

Le Cartel des Gauches (1924-1926), dominé par la personnalité du radical-socialiste Edouard Herriot essaie de pratiquer une politique plus proche des préoccupations des humbles. Il est littéralement plombé par « Le Mur de L'Argent », qui provoque une fuite massive des capitaux. Les modérés reviennent au pouvoir (1928-1932), rassurent les possédants en stabilisant le franc désormais gagé sur l'or, réduisent le déficit public en augmentant les impôts indirects qui pénalisent le monde du travail. Une politique rigoureuse de déflation jette sur le pavé de nombreux salariés.

On comprendrait mal ces turbulences si on ne les reliait à l'œil du cyclone situé à New-York, plus précisément à Wall-Street. Le 22 octobre 1929, entré dans l'histoire sous le nom de « Jeudi Noir », la bourse s'effondre à la suite de spéculations malsaines. Les Etats-Unis s'enfoncent dans une misère pathétique, et c'est alors un jeu de dominos tragique : la chute de la bourse entraîne des faillites bancaires qui entraînent à leur suite des baisses drastiques de la production industrielle et agricole. Corollaire dramatique, un chômage massif. En 1932, on dénombre 12.800.000 sans emploi, 1 actif sur 4, alors que les prix baissent de 40%. La crise américaine, fait tache d'huile, du fait de l'importance des Etats-Unis dans les échanges internationaux. Le Royaume-Uni, l'Autriche, l'Allemagne, principalement sont durement touchés. La France, jusqu'en 1931, semble à l'abri du cyclone, grâce à sa faible importance dans le commerce international, au débouché qu'offrent les colonies aux produits français et enfin, grâce à l'étalement de la production entre de nombreuses petites et moyennes entreprises qui recourent peu au crédit.

L'ennui, c'est que ces pays sortent de la crise au moment où la France y entre. Les Etats-Unis par une politique de grands travaux et la dévaluation du dollar qui stimule les exportations, le Royaume-Uni par la dévaluation de la livre, l'Allemagne nazie enfin, grâce à une politique autoritaire résorbant le chômage par le réarmement, entrent en convalescence.

La France elle, reste attachée à un franc fort comme à un drapeau. Le marasme économique entraîne une exaspération des antagonismes sociaux, avivée par une instabilité parlementaire chronique. Ainsi, de 1932 à 1934, cinq gouvernements radicaux-socialistes se succèdent sans arriver à juguler la crise. Des scandales financiers, comme l'affaire Stavisky, contribuent encore à discréditer le régime parlementaire. Deux France

campent face à face : une France de gauche attachée à l'héritage de la Révolution française, une France de droite plus conservatrice où dominent les Ligues qui rêvent d'un régime autoritaire, louchant par dessus les frontières vers le nazisme et le fascisme. L'année 1934 marquera une césure, une cassure. Nous y reviendrons.

Alors que des dictatures sévissent à l'est et au sud des frontières françaises, les querelles idéologiques nationales occultent ces menaces et par un glissement sans cesse croissant, se focalisent sur l'ennemi intérieur. Le petit patron verra dans l'ouvrier de chez Renault un bolchevik, un rouge, alors que ce dernier traitera un Croix de Feu de nazi. Peu à peu, une partie des nationalistes abandonnera son antigermanisme pour regarder avec une certaine faveur les régimes dictatoriaux fasciste et italien, alors que les communistes fidèles disciples de l'U.R.S.S., prôneront une lutte « classe contre classe ».

Georges Monnet, par la pente naturelle de son tempérament, par sa culture, par l'héritage politique familial, s'immerge dans le milieu ambiant. Et ce milieu plonge dans la misère.

Soissons au sortir de la guerre est quasiment rasé et le Soissonnais septentrional, une terre d'épouvante, éventré stérilisé. Dans ces ruines, une population déracinée cherche refuge. Soissons se rebâtit lentement, mais bourgeoisement. De belles demeures et des immeubles de luxe, éloignent par leurs loyers élevés, la population laborieuse vers la périphérie, dans des abris précaires. On y survit. Devant l'immensité de la tâche de reconstruction, on fit appel à la main-d'œuvre étrangère. On avait besoin de bras mais aussi de sang nouveau, car le pays était exsangue. Dans l'arrondissement de Soissons, le nombre des ouvriers étrangers s'élève en 1931 à 7.165, pour 16.695 ouvriers français, et l'on a largement puisé dans le vivier italien, espagnol et polonais. Leur taux d'activité s'établit dans les campagnes soissonnaises à 60%, contre 35% pour les ouvriers français. Leur natalité est également plus forte, 3,4 enfants contre 2,5. Les ouvriers agricoles polonais peuplent certains villages du Chemin des Dames où Georges Monnet a sa ferme, à plus de 60%. Dans un temps de forte crise économique et de chômage, les sentiments xénophobes iront en se déployant, relayés curieusement par les partis ouvriers⁶.

Dans les années trente, l'essentiel de la reconstruction est achevé, et la politique de déflation poursuivie par Laval principalement, afin de réduire les déficits de l'Etat et à faire baisser les prix, se traduit par des licenciements, du chômage et des faillites.

- Soissons que Georges Monnet va prendre à bras le corps, vit loin des grands centres où naissent les idées et les modes. Monde clos, replié sur lui-même, corseté dans un site géographique peu ouvert sur les grandes voies de circulation, c'est la ville du département où les revenus sont les plus élevés et le coût de la

(6) Robert ATTAL : L'immigration étrangère dans le Soissonnais (1918-1968). Mémoire de maîtrise, Reims, 1971.

vie le plus cher, en fait, un pays très riche avec des gens très pauvres. Une mentalité féodale y survit sur les riches terres limoneuses du plateau, où de vastes exploitations héritières des opulentes granges abbatiales et de la concentration des fermes consécutives à la vente des Biens nationaux, emploient des cohortes d'ouvriers agricoles, en moyenne 25 ouvriers par ferme. On y vit et on y meurt. Le fermier est le maître des hommes, du logement et souvent de la mairie. Ses moyens de pression sont énormes et cassent les solidarités ouvrières : un charretier n'est pas payé comme un bouvier, un vacher n'est pas payé comme un manœuvre, un homme n'est pas payé comme une femme. Certains ouvriers dorment à l'écurie dans la paille. Bien sûr, ce tableau mérite d'être nuancé et certains agriculteurs comme les Ferté vivent au plus proche de leur main-d'œuvre. Les horaires de travail vont de l'étoile du matin à l'étoile du soir et les salaires s'établissent en moyenne à 450 francs par mois. Dans l'industrie on y gagne le double. Cependant, la situation de l'agriculteur dans l'ensemble n'est guère enviable. Incapable de lutter contre les blés américains ou argentins, il devait payer son fermage et produire sa propre énergie animale car les bœufs devaient être nourris même quand ils ne travaillaient pas. Souvent endetté, le petit fermier s'acheminait vers la ruine avec un quintal de blé à 60 francs.

- Les usines nées de l'après-guerre, sidérurgie, cartonnerie, verrerie, sucrerie, emploient un personnel soumis à la dure loi de la crise économique. On y travaille en moyenne 12 heures par jour, et il n'est pas rare de voir des enfants à l'usine à partir de 14 ans. Un seul jour de congé par semaine, avec la hantise du licenciement. Le chômage affecte 201 personnes à Soissons, en 1935, mais touche près de 1.000 salariés à Saint-Quentin, ville plus industrialisée. Les municipalités essaient de venir en aide aux chômeurs, comme celle de Soissons qui accorde une aide de 7 francs par jour aux hommes et 4 francs aux femmes. De quoi ne pas mourir de faim, car malgré l'effondrement des prix agricoles, la baguette de pain coûte un franc.

- Les syndicats ne drainent qu'un nombre limité d'ouvriers, mais recrutent chez les cheminots et les enseignants. Ce climat de crise économique était accentué par une crise idéologique aiguë. L'Union sacrée a vécu. Deux France s'affrontent, l'une attachée à la propriété et à la prééminence de la Nation souvent portée jusqu'à l'incandescence par les Ligues, principalement par les Croix de feu du colonel de La Rocque, l'autre attachée aux valeurs nées de la Révolution de 1789, prônant comme le clameront les communistes, une « lutte classe contre classe » ou des réformes sociales à l'instar des socialistes.

Georges Monnet a suivi, en 1919, en auditeur libre les cours de l'Institut agronomique. C'est dire si sa vocation agricole était précoce. Ce n'est donc pas un amateur qui s'installe à Chimy, ni un mercanti trafiquant des dommages de guerre. Sur son exploitation il se heurte aux problèmes que rencontrent ses voisins : effondrement des cours, éparpillement de la petite propriété, condition misérable du prolétariat agricole. Cette approche du monde paysan lui confèrera le sens du concret, du détail, du possible, aux antipodes des idées générales fumeuses.

Les partis de gauche où il va inscrire son action, ont une tradition bien ancrée, c'est l'ouvrier des villes qui sert de porte-drapeau de la Révolution. Le paysan, même modeste, reste attaché à la propriété : animal hybride, il est regardé avec suspicion par tout un courant de la gauche.

Les mentalités vont évoluer, principalement grâce à l'action de Georges Monnet. Déjà avant lui, la S.F.I.O. avait essayé de pénétrer dans les campagnes. Des militants essaient de réunir, dans les villages, petits métayers, modestes propriétaires, ouvriers agricoles, avec l'instituteur rural qui est souvent le seul à prendre la carte du parti⁷.

Milieu fermé donc qui aura cependant ses théoriciens à la S.F.I.O., comme Compère Morel, un petit horticulteur picard, devenu par les hasards de la politique, député du Gard exaltant les vertus paysannes, portant au pinacle, le paysan-soldat qui avait sauvé la patrie, opposant le calme et la patience de l'homme de la terre, à l'agitation fébrile du citoyen. C'est l'ébauche d'une doctrine agraire, qui connaîtra des lendemains heureux sous Vichy, avec cette devise « la terre elle, ne ment pas ».

Au congrès de la S.F.I.O. de Bordeaux, en 1930, Georges Monnet à peine connu, dame le pion à Compère Morel et se fait applaudir : « Ce qui préoccupe le monde paysan plus que les questions de propriété du sol, auxquelles, il me semble, on ne pense plus beaucoup, ce sont précisément les questions d'organisation de la vente, des échanges, des achats.⁸ » Le futur patron de l'Office du blé est né. Il aura compris que tous les paysans, comme vendeurs de marchandises, peuvent avoir le sentiment d'une communauté d'intérêts face à la ville qui achète leurs produits et à l'Etat qui détermine le cadre où ils vont évoluer⁹. Et c'est ce dénominateur commun, en dehors des situations matérielles, que Georges Monnet va chercher et trouver. Il savait l'intervention de l'Etat nécessaire mais pas suffisante.

L'homme de terrain se double d'un homme de paix sociale.

Et l'homme socialiste ? Muni d'une solide instruction, Georges Monnet lit. Il découvre Marx, mais c'est Jaurès qui l'attire avec son socialisme humaniste. Il suffit d'une occasion. Celle-ci s'offre lors des élections législatives de 1928. Déjà, il s'occupe des affaires de la petite commune dont il est maire de 1925 à 1933. Il peut ainsi se faire connaître et apprécier. Voici le témoignage d'André Langinier, militant socialiste, de l'Aisne¹⁰ : « En 1928, 1^{er} député de l'arrondissement était Monsieur Ferté, de Ressons-le-Long, représentant les gros cultivateurs du coin, lui-même cultivateur. Nous n'avions pas de candidat valable, aussi quelqu'un nous

(7) Edouard LYNCH : « Le parti socialiste et la paysannerie dans l'entre-deux-guerre », revue Rurality, 2006.

(8) Georges LEFRANC : Le Front populaire, P.U.F., 1965.

(9) Georges DUBY, Armand WALLON : L'histoire de la France rurale de 1914 à nos jours. Le Seuil, 1973.

(10) André LANGINIER : Hommage à Georges Monnet. Edition hors commerce, Soissons.

parla d'un petit cultivateur près de Vailly, très mal vu dans le milieu agricole car ses ouvriers étaient mieux rémunérés que dans les autres fermes, et surtout parce qu'il avait organisé une coopérative pour ses ouvriers. C'était inimaginable à l'époque. Quatre camarades furent désignés pour aller faire sa connaissance et l'amener à la section : c'était Madrange cordonnier à Saint-Waast, Beaunier bijoutier à Saint Martin, Lagrange qui deviendra son secrétaire, je ne me souviens plus du quatrième. La première réunion eut lieu dans la salle de cinéma de la Bourse, place de la République, contre le député sortant. Il fallait applaudir Georges pour le soutenir tellement il tremblait, mais en peu de temps, il prit de l'assurance et fonça. Il a donc adhéré à la section S.F.I.O. à ce moment là. Ce n'est qu'ensuite que nous avons organisé les jeunesses socialistes avec des professeurs du lycée et lancé le journal " Le Réveil soissonnais "».

Ce document qui a la saveur du vécu, outre qu'il nous renseigne sur la composition sociologique de la section socialiste, nous montre un homme jeune qui se cherche et qui s'affirme rapidement. Le candidat sortant Ferté, fait partie d'une véritable dynastie implantée dans le terroir depuis des siècles et disposant de relais puissants dans le milieu agricole, dans la bourgeoisie locale et dans la presse. C'est un enfant du pays qui affronte un « étranger », Monnet. Malgré ces handicaps Georges Monnet l'emporte. L'étude du scrutin est intéressante :

Au premier tour, Ferté : 5.652 voix ; Monnet : 4.514 ; Marquigny maire de Soissons, radical –socialiste : 4.283 voix ; Heller, communiste : 968 voix. Il y a ballotage. Au deuxième tour, Marquigny dans le cadre de l'alliance socialo-radical, s'étant désisté en faveur de Monnet, celui-ci bat le député sortant, par 8.680 voix contre 7.027. Si Ferté arrive légèrement en tête à Soissons, Monnet l'emporte dans les villages comme Celles dont il est le maire, par 40 voix contre 7. Le report des voix à gauche s'est fait, prémices du Front populaire. La campagne a été courtoise à gauche, Marquigny se désistant en faveur de Monnet en rappelant qu'il « s'agissait de lutter contre la réaction en faveur de la République » ! A l'extrême gauche par contre, un tract du candidat communiste attaque violemment Monnet, l'accusant d'être un valet du capitalisme et prônant « la lutte classe contre classe ».¹¹ C'était faire écho à la virulente campagne du Komintern, appelant, avec une virulence extrême, à lutter contre « les sociaux-traîtres. »

Pour faire pièce au journal conservateur « L'Argus Soissonnais », Monnet fonde le journal socialiste « Le Réveil Soissonnais » qui vivra grâce à l'actionnariat et dont il assume la direction. Nous avons sous les yeux une action de cent francs, souscrite par le modeste facteur Jean Meyssirel, alors que son traitement mensuel ne devait pas dépasser 800 francs. C'est dire les sacrifices que s'imposaient les humbles pour la cause.

Georges Monnet qui s'intéressera peu à peu à la littérature socialiste grâce à sa femme Germaine, reste

avant tout un homme de terrain, attentif aux hommes, privilégiant les faits aux idées générales. Georges Lefranc, historien du mouvement ouvrier et socialiste, estime que Georges Monnet ne fut jamais un doctrinaire.¹²

En 1932, Georges Monnet est connu pour son engagement politique résolument tourné vers la gauche et pour sa constante écoute du monde paysan, des ouvriers agricoles principalement, mais aussi des petits cultivateurs ruinés par l'effondrement du cours des céréales. Les élections législatives de cette année enregistrent, nous l'avons vu, une victoire de la gauche. Les radicaux gouvernent avec l'appui des socialistes. Fort de cette alliance, Georges Monnet conserve son siège de député avec aisance : c'est un raz de marée, 9.015 voix contre son rival conservateur Poulaine, qui ne rassemble que 3.946 voix. Il paraît évident que le député sortant a non seulement rassemblé les voix de gauche, mais a largement puisé dans les classes moyennes, habituelles soutiens des partis de droite. Le candidat communiste Thomas, plafonne, lui avec 263 voix seulement. Georges Monnet devance même Poulaine à Soissons.¹³

1934 est une année cruciale. La gauche est écartelée, en particulier la S.F.I.O., divisée et affaiblie par la scission de son aile droite les « Néos », de Marcel Déat qui rêvent d'un pouvoir fort et qui s'accrochent à un pacifisme obsessionnel. Dans ces conditions la droite occupe le terrain, profitant du discrédit du pouvoir et de la crise qui fragilise les classes moyennes. Les Ligues tiennent la rue. Les Croix de Feu, véritable mouvement populaire rassemble des Anciens combattants indignés par la « République des camarades » qui pactise avec la haute finance, se compromet avec des escrocs comme Stavisky et ose s'attaquer à la retraite des Anciens combattants. L'imputation au politique est totalement détachée de la connaissance et même de la conscience de la crise économique. Leurs objectifs ne dépassent pas un nationalisme prudent et un jacobinisme épuré. Contrairement aux « Jeunesses patriotes », aux « Francistes » et autres ligues comme « Solidarité française », ils ne sont pas fascistes.

L'irritation culmine le 6 février 1934, quand le radical Daladier, considéré comme un homme fort, est disposé à demander à tous des sacrifices, y compris aux Anciens combattants. Pendant la séance d'investiture, les ligues, à l'exception des Croix de Feu entreprennent de marcher sur le Palais Bourbon. Une fusillade éclate, faisant une vingtaine de morts et une centaine de blessés. Daladier démissionne. Pour la première fois, le Parlement a cédé à la rue.

Ces événements agissent comme un électrochoc, précipitant une union de la gauche déjà en gestation. La première ébauche date de 1933. L'idée de front commun part d'une rencontre de francs-tireurs, agissant en marge de leurs partis : le socialiste Georges Monnet, le radical Bergery, le maire communiste de Saint Denis, Jacques Doriot, ces deux derniers sombrant dans la

(11) Archives municipales de Soissons, 1K187.

(12) Georges LEFRANC, ouv. cité.

(13) Archives municipales de Soissons, 1K168.

collaboration avec les régimes fascistes après la défaite de 1940. C'est dire si la tentation totalitaire était aussi présente à gauche. L'initiative est reprise au lendemain de février 1934 avec la fondation du Comité de vigilance des intellectuels antifascistes avec l'ethnologue Rivet, le philosophe Alain, le physicien Langevin. Georges Monnet en fait partie, agissant un peu en avant-garde, comme il l'avait déjà fait en 1932, au Congrès sur la Paix d'Amsterdam, noyauté par les communistes, ce qui lui vaudra un rappel à l'ordre de son parti. L'homme était ainsi, visionnaire et non-conformiste : le Parti n'est pas tout, répondra-t-il à Paul Faure, qui lui reprochait de pactiser avec les communistes qui rêvaient « de plumer la volaille socialiste ».¹⁴

Le 12 février, au lendemain de l'émeute, un cortège communiste et un cortège socialiste se rejoignent place de la Nation. Le thème de l'unité jaillit de la foule ; Le Front populaire est en marche. Le 14 juillet 1935, 500.000 personnes défilent derrière le socialiste Blum, le communiste Thorez et le radical Daladier. Au Congrès de Toulouse de mars 1936, les syndicats C.G.T. et C.G.T.U. refont leur unité, quinze ans après la scission du Congrès de Tours. Le Front populaire se rassemble autour d'une plateforme électorale avec comme slogan : le pain, la paix et les libertés. Jean Lacouture l'annonce : « Le Front populaire n'est pas fait, mais il a déjà trouvé son style, ses images, sa fête ».¹⁵

On retrouvera au plan local, un écho de cette puissante rumeur du passé, avec ses heures tragiques et ses espérances, dans le journal « Le Réveil soissonnais », dont Georges Monnet est le directeur. Les exemplaires conservés à la Bibliothèque de Soissons, courent de janvier 1935 à décembre 1937. Nous les avons regroupés par thèmes pour éviter la monotonie de la relation chronologique.

La menace et la crainte des Ligues sont récurrentes. Le 9 décembre 1935, sous le titre « Désarmons les Ligues fascistes », on rapporte une intervention de Monnet à la Chambre : « Des Camelots du Roi (Royalistes), arrivés de Paris en autocar, ont déclenché des bagarres dans les rues de Soissons, blessant des passants. Les Croix de Feu et les Jeunesses patriotes n'acceptent pas de désarmer. Nous demandons leur interdiction. »

Le 21 septembre 1935, c'est le tocsin : « Il faut briser les reins à la menace fasciste. Les Ligues mobilisent à Soissons. Un meeting s'est tenu à l'Olympia avec des ouvriers égarés amenés en voiture. La bourgeoisie cultive la mystique du chef autour de La Rocque. Barons-leur la route. Tous contre le fascisme, comme cela s'est crié au cours de la réunion à Soissons. » En fait le Syndicat Professionnel Français, de sensibilité Croix de Feu, pour faire pièce aux syndicats « Rouges » recrute surtout chez les ingénieurs et agents de maîtrise. Encouragé par le patronat, il n'exerça qu'une faible influence dans les usines. Un incident, l'affaire Formysin, vint exacerber les passions. Dans le bouillonnement des

occupations d'usine de juin 1936, Edouard Formysin, membre parisien du Syndicat Professionnel Français fut surpris par des ouvriers grévistes, en juin 1936, à coller des tracts sur des affiches de la C.G.T. Matraqué et gravement blessé, il fut passé au minium. Lors du procès des agresseurs, le 10 septembre 1937, les organes du P.S.F. (nouvelle appellation des Croix de Feu après leur dissolution) dénoncèrent une parodie de justice et accusèrent Georges Monnet, alors ministre de l'Agriculture, d'avoir fait pression sur les juges pour acquitter les prévenus qui furent en fait, légèrement condamnés¹⁶. Dans un long article du « Réveil soissonnais », au titre apaisant, le journal condamnant l'agression en minimise la portée et écrit : « On a exagéré les faits et transformé en affaire politique une affaire qui aurait dû être considérée comme une simple bagarre ». En fait, Formysin perdit un œil et fut déclaré invalide à 40%, pitoyable exemple de cette guerre civile que se livraient les Français.

Après le 6 février 1934, le ton monte : « Les Croix de Feu activent leurs préparatifs. Soyons prêts pour une bataille sans merci, en réponse à un rassemblement de 25.000 Croix de Feu à Chartres. » Cette hantise est-elle fondée ? Le 4 août 1935, on peut lire : « Les fascistes attendent le jour J. L'armurier Picault vend des armes aux Croix de Feu, de nombreux revolvers et des cartouches. On a découvert chez un agriculteur un véritable arsenal ». C'est donc un climat tendu de violence et de peur qui s'instaure, avivé par la proximité de Paris, qui agit comme une caisse de résonance, puisque souvent des orateurs de stature nationale, comme Philippe Henriot et Jacques Doriot qui aura rejoint le camp fasciste, tiennent meeting à Soissons. Le Soissonnais fait-il figure de « ceinture blanche », comme certains l'affirment pour s'opposer à la « ceinture rouge parisienne ? »¹⁷

C'est dans ce champ clos, où certains voient dans l'autre, un fasciste ou un bolchévique, que monte et se répand le chant pacifiste, répondant par des exhortations moralisatrices aux bruits de bottes qui martèlent les frontières nationales.

Le 9 mars 1935, dans un éditorial sulfureux, Georges Monnet écrit « la loi de deux ans (de service militaire) nous menace. Les armements sans cesse accrus enrichissent les profiteurs du budget militaire, sous prétexte que l'Allemagne augmente les siens. » En fait, Hitler est au pouvoir depuis le 30 janvier 1933 et ne cache pas ses projets belliqueux, appuyés sur une remilitarisation croissante, en violation des clauses du traité de Versailles.

La peur de l'ouvrier étranger est un autre thème qui nourrit les pages du journal de Georges Monnet et qui mobilise la gauche en général dans l'Aisne. Le 28 décembre 1935, à la Chambre, le député de Soissons demande « la protection de la main-d'œuvre agricole française, contre l'emploi grandissant de la main-d'œuvre étrangère dans certaines régions. » Ces propos sont rapportés avec complaisance par le journal qui enfonce le clou quelques jours plus tard, en écrivant :

(14) Marcel ROCONYOCO : Le monde et son histoire. Bordas, 1968.

(15) Jean LACOUTURE : Léon Blum. Le Seuil, 1977.

(16) Jean NOBECOURT : Le colonel de La Rocque. Paris, 1997.

(17) LASSIERA, PLUYMENE : Les Fascismes français. Paris, 1998.



L'affaire Formysin.

Dans le déchaînement des passions du printemps 1936, Edouard Formysin industriel soissonnais et membre du syndicat Professionnel Français est surpris par des ouvriers gréviste à coller des tracts sur les affiches de la CGT. Il est violemment pris à parti, roué de coup, séquestré pendant une nuit puis passé au minium. Formysin est blessé sérieusement ; il perd un oeil et la vision de l'autre est considérablement réduite. Dans les semaines qui suivent, ce fait divers se transforme en violente polémique politique qui déborde le cadre soissonnais. Les ministres de l'Intérieur, le Garde des Sceaux et le ministre de l'agriculture (Monnet) sont accusés d'avoir fait pression sur le procureur de la République pour faire libérer les agresseurs qui sont remis en liberté quelques jours après l'agression. Mais l'enquête est menée rapidement car cette affaire empoisonne la vie politique. Un an après, la cour d'appel d'Amiens confirme la condamnation des principaux agresseurs, six mois de prison et paiement d'une indemnité de 75000 franc de dommages à Formysin. (Caricature parue dans l'ami du peuple du 10 oct. 1936).

« Il y a dans le Soissonnais, 5.170 ouvriers agricoles, dont 2.100 ouvriers étrangers qui sont une concurrence mortelle pour les ouvriers français. Nos représentants au Conseil général, ont voté pour une limitation des ouvriers étrangers, alors que les représentants de la grande culture utilisent largement cette main-d'œuvre corvéable à merci. Nos représentants ont demandé que l'on fasse appel aux ouvriers étrangers, que dans la mesure où les chômeurs auront occupé les postes vacants. »

Dans le malthusianisme ambiant, ce rejet de l'étranger par Georges Monnet et ses camarades de gauche, peut s'expliquer. Ajoutons le chômage massif qui frappe la population française. Chaque poste de travail est alors âprement disputé. Mais ce rejet ne risque-t-il pas de tourner le dos aux grands principes de fraternité ouvrière chers à l'Internationale socialiste et de déboucher sur la xénophobie ? A l'opposé, et nous ne sommes pas à une contradiction près, c'est un certain patronat, proche des partis conservateurs xénophobes qui fait appel à l'étranger.

Mais ce sont les questions sociales et principalement les problèmes liés à l'agriculture qui suscitent l'intérêt de Georges Monnet, dont les interventions se multiplient, soit dans son journal, soit dans les Assemblées. Au plus proche de ses administrés, il en épouse les craintes et en partage les espérances. Sa sollicitude enveloppe les humbles, mais en homme pragmatique,

il n'oublie pas les autres, et cette terre du Soissonnais en souffrance.

Le 2 mars 1935, il s'alarme : « Le mécontentement de l'agriculture est à son comble. Aujourd'hui le quintal de blé a chuté de 108 francs à 70 francs. On assiste alors à un accaparement des terres des petits cultivateurs ruinés. On doit assurer une politique de hausse du pouvoir d'achat des ouvriers, qui relancera la consommation et qui assurera des clients au commerce et des débouchés à l'agriculture. » Et n'oubliant pas son engagement socialiste, il fustige le régime capitaliste et le collège sénatorial de l'Aisne, pour la plupart composé de représentants de la grande culture, alors que « l'arrondissement de Soissons est le plus réactionnaire de l'Aisne. »

Le 6 juillet 1935, il esquisse certaines lignes qui augurent de sa future action comme ministre de l'Agriculture. « Les prix et les salaires sont liés. Il nous faut protéger les petits propriétaires ruraux et les ouvriers agricoles, qui sont au bas de la pente, avec des salaires de 15 à 16 francs par jour, concurrencés qu'ils sont par les ouvriers étrangers. La baisse du revenu agricole continue, le blé est à 60 francs le quintal, ruinant le paysan et l'ouvrier. Il nous faut créer un Office du blé, relever les prix agricoles, diminuer les prix de revient avec une diminution des baux de fermage, favoriser les Assurances, nationaliser les grandes compagnies. »

Dans un éditorial du 8 février, Georges Monnet s'en prend aux « représentants de la grande culture qui dominent les Chambres d'Agriculture. » Il soutient la candidature des petits fermiers durement touchés par la crise du blé. « A Acy, écrit-il, 3 agriculteurs sont à la tête de 350 hectares contre 68 petits qui à eux tous exploitent 150 hectares. Est-ce le représentant de ces 3 qui doit l'emporter ? Depuis 1927, le Soissonnais est représenté par les gros fermiers qui tolèrent qu'un ouvrier agricole couche sur la paille, que le petit métayer n'ait à sa disposition que des salles insalubres, sans eau potable, où l'on vit comme des bêtes, avec la menace de la tuberculose. Les ouvriers agricoles sont souvent logés à la ferme. S'ils sont renvoyés, ils sont à la rue d'où leur soumission. Les grands propriétaires favorisent l'appel à la main-d'œuvre étrangère, qui ne vote pas, qui est docile, comme d'une arme contre l'ouvrier français ». Combat sans résultats tangibles, les Chambres d'agriculture restent le bastion des grands exploitants. Cependant, la lutte de Georges Monnet en faveur des petits exploitants et des ouvriers agricoles, lui vaut la reconnaissance des humbles. Cette lettre publiée dans « Le Réveil soissonnais », de juillet 1935, en porte témoignage. Elle est adressée au député de Soissons par un ouvrier agricole. « Monsieur Monnet, venez à notre secours, peut-on lire. Je travaille de 4 heures et demie du matin à 8 heures du soir. Jamais une journée de congé même pas le dimanche. Je suis vacher, voici mon travail : vaches et bœufs à nettoyer, bouvieries à nettoyer aussi, 50 bottes de paille aux chevaux pour les 5 attelées, et 130 pour les bœufs, 60 pour les vaches à aller chercher dans les greniers. Ajoutez, le charriage des pulpes, faire à manger pour 50 bœufs, 3 fois par jour. Je ne peux y arriver, ma femme m'aide mais elle n'est pas payée. Le patron nous a diminués de 50 francs car le blé n'augmente pas et le contremaître sauf votre respect, nous menace de nous faire pisser le sang. Tous les camarades ne savent comment vous exprimer leur reconnaissance et jamais on ne vous abandonnera. »

La bête humaine ployée sous le faix, ainsi décrite, semble surgir d'un roman de Zola. Cette condition affligeante est-elle l'exception ou la règle ? Il est indéniable que la condition de l'ouvrier agricole dans le Soissonnais s'apparente à celle d'une bête de somme. L'exigence des fermiers, pris à la gorge par la loi d'airain des marchés, conjuguée avec une certaine mentalité féodale qui fait du grand exploitant un roi, et du petit fermier un roitelet, s'appuie sur une vieille tradition de labeur rude et sur le sentiment qu'on est maître chez soi. Georges Monnet apparaît alors comme l'archange venu rétablir la justice sur terre. La sollicitude du député ne se dément pas et il intervient à la Chambre dans ce sens. Le « Réveil soissonnais » du 28 décembre 1935, rapporte ses propos : « Une loi rend les allocations familiales obligatoires, or les ouvriers agricoles n'en bénéficient pas, alors qu'ils sont les travailleurs les plus malheureux de la terre. Je demande que la loi leur soit appliquée sans tarder et que leurs salaires soient augmentés. Il faut protéger la main-d'œuvre française contre l'emploi grandissant de la main-d'œuvre d'origine étrangère dans certaines exploitations agricoles de notre région. »

Mais c'est à Paris, au centre du pouvoir politique,

que s'inscrit désormais l'action de Georges Monnet. Ses interventions à la Chambre attirent l'attention. Sa connaissance du monde rural, en font au sein de la S.F.I.O. un spécialiste reconnu et apprécié. Peu à peu, il gagne l'estime de Léon Blum et son affection même. Il fait partie alors du cercle rapproché de ses intimes et le leader socialiste pense à lui comme à un dauphin.

Ainsi s'explique la journée du 12 février 1936. « Ce jour-là, écrit Jean Lacouture, Léon Blum sort de l'Assemblée Nationale pour rentrer chez lui, dans l'île Saint-Louis. Il prend place dans l'automobile Citroën B 12, une voiture de série par excellence de ses amis Germaine et Georges Monnet. Celui-ci, député socialiste de l'Aisne, est l'un de ses disciples favoris, son dauphin dit-on même. »¹⁸ Laissons la parole à Georges Monnet qui raconte, le 22 février dans « Le Réveil soissonnais » : « Je n'ai jamais rien vu de si hideux que la face des Camelots du Roy, hurlant leur fanatisme. Je accompagnais Léon Blum en compagnie de ma femme. Des jeunes gens à brassard occupaient la rue de l'Université attendant le cortège funèbre de Jacques Bainville (un homme de lettres royaliste). Si j'avais pu faire demi-tour je l'aurais fait, car je savais la haine fanatique des Camelots du Roy envers Léon Blum. Reconnus grâce à la cocarde tricolore sur la voiture, nous fûmes assaillis. Je baissai une glace pour parlementer, je reçus un coup de poing dans la figure. A l'arrière, Léon Blum était assailli. Ma femme s'était résolument placée devant lui, comme un bon chien fidèle. La vitre arrière vole en éclats. Léon Blum, atteint à la tempe gauche ruisselle de sang. Je ne sais comment j'ai pu sortir de cette embuscade. Des passants intervinrent et des ouvriers d'un chantier voisin le mirent à l'abri dans le porche d'une maison. » Le journal rapporte, qu'à son retour à Soissons, Georges Monnet est acclamé et couvert de fleurs. Il excuse sa femme blessée et alitée.

La haine atteint ici son paroxysme, huilant sans trêve, le mécanisme de la guerre civile, sur fond de xénophobie et d'antisémitisme. Charles Maurras, dans son journal, « L'Action française », traite Blum de juif nauséabond, de déchet humain et souhaite « qu'on le fusille, mais dans le dos ».

La crispation sur l'ennemi intérieur occulte la menace extérieure. Mais le Front populaire est en marche, et attend son heure. Elle sonne en mai 1936, à la suite des élections législatives. La pratique efficace des désistements, entre communistes, socialistes et radicaux, donne une majorité confortable aux partis de gauche, les communistes tirant profit de l'union, progressent sensiblement. Alors que les députés socialistes sont les plus nombreux, les radicaux se tassent. Mais ce n'est pas un raz de marée : deux France continuent de camper face à face.

Le 6 mai, Léon Blum constitue son gouvernement. Georges Monnet y occupe le poste de ministre de l'Agriculture. Cependant dès le premier jour, le gouvernement est confronté à un mouvement de grève spontané, sans précédent. Les ouvriers occupent les usines et font grè-

(18) Jean LACOUTURE : Léon Blum. Ouv. Cité.

ve « sur le tas », on y vit jour et nuit, on monte la garde, on chante aussi. On s'est interrogé sur cette spontanéité populaire, et on y a vu un grand dévouement après les années noires du chômage et de la misère, comme une joie libératrice, une pression sur un gouvernement qu'ils considèrent pour une fois comme le leur, la volonté de ne pas être frustrés.

Léon Blum réunit à Matignon un patronat inquiet et une C.G.T. triomphante. Au plan social, c'est un grand bond en avant : relèvement substantiel des salaires (7 à 15% en moyenne), respect du droit syndical, institution de délégués du personnel, conventions collectives, semaine de travail ramenée à 40 heures, congés payés de 15 jours par an. Le monde agricole n'est pas oublié. Georges Monnet, en créant l'Office du blé, améliorera la condition du monde paysan. Nous y reviendrons. Tournant le dos à la politique déflationniste suivie jusqu'alors, le gouvernement parie sur la reprise économique par la relance de la consommation.

Mais ce qui jaillit du Front populaire, c'est une flamme, un style, une joie de vivre. Les tandems et les vélos se dirigent vers la mer, les toiles de tentes éclosent dans les prés, et des chants de fraternité que chanteront Monnet et sa femme avec « les Faucons rouges », saluent une ère nouvelle. Les ouvriers entonnent à pleins poumons, « ma blonde entends-tu dans la ville, siffler les fabriques et les trains... Allons au devant de la vie, allons au devant de l'amour... Il va vers le soleil levant, notre pays. »

On avait l'impression que le peuple se retrouvait dans la Nation. Dans ces conditions, il était difficile au gouvernement de Léon Blum, de ne pas répondre à cette demande exaltée. A son procès, à Riom, le dirigeant de la S.F.I.O., répondant à l'accusation de laxisme provoqué par les lois sociales s'écriera : « Cette œuvre à laquelle on impute tant de méfaits, j'y pense moi, avec beaucoup d'émotion. J'avais apporté une espèce d'embellie dans des vies obscures, une espérance. »¹⁹

Au plan local, nous retrouvons les échos de ces années fiévreuses et exaltées. Les élections législatives propulsent au Parlement 6 élus socialistes contre 1 élu de droite. C'est un triomphe. Mais la droite fait mieux que résister, à Soissons, Georges Monnet totalise 8.539 voix contre son vieil adversaire Poulaine qui recueille quand même 7.119 suffrages. Et si Pierre Bloch est élu à Laon, avec 5.643 voix, son concurrent obtient 4.431 suffrages. Les communistes réalisent de bons scores à Saint-Quentin avec 3.200 voix. C'est dire si la bataille a été rude et mobilisatrice, camp contre camp.

Si les grèves cessent à Paris après les accords de Matignon du 6 juin, dans le Soissonnais, elles débutent le 7 juin et vont durer en juillet et août, avec des mouvements de grande ampleur dans l'agriculture.

Ce décalage s'explique par l'influence de la région parisienne sur le Soissonnais. On apprend que Paris bouge, on suit : c'est le « métallo » parisien qui donne

l'exemple et sert de détonateur. Dès le 7 juin donc, les usines « tombent », les unes après les autres, d'abord les gros bastions comme Bécuwe (fonderie), Piat, Bignier Chappée (métallurgie), Venizel (cartonnerie), Wolber (pneumatiques), puis de modestes entreprises, voire des petits commerces comme les boulangeries.

Dans la semaine du 7 au 15 juin, 31 entreprises sont touchées provoquant la paralysie du bassin d'emploi soissonnais. Là encore, c'est « la grève sur le tas », à l'instar des ouvriers parisiens. L'usine devient un lieu de vie. On y mange, on y dort, des piquets de grève en interdisent l'accès aux non-grévistes et aux étrangers à l'entreprise. La violence est latente (voir l'affaire Formysin), et la provocation souvent manifeste : des ouvriers du bâtiment en grève font flotter le drapeau rouge sur la tour de la cathédrale de Soissons. Des cortèges parcourent la ville provoquant la peur et la haine dans les classes moyennes.

Le 18 juin la grève se termine avec l'application des accords Matignon. Le lendemain, un cortège parcourt la ville au son des tambours et des clairons, drapeaux rouges et tricolores déployés et se rend au Monument aux Morts. Le chef de cabinet de Georges Monnet est là, témoignant ainsi de la sollicitude du ministre.

Mais « la Grande Peur » passée, le patronat réagit : 14 plaintes sont déposées auprès du Procureur de la République pour « occupations illégales, violation de domicile, atteinte à la liberté du travail. » Plusieurs délégués de la C.G.T. sont licenciés.²⁰

Léon Blum et son gouvernement sont gênés : leur programme ne prévoit pas une abolition du système capitaliste, mais son aménagement. Leurs responsabilités à la tête du pays, présupposent le respect de l'ordre public et de la propriété. Ces grèves spontanées les fragilisent en même temps qu'elles les poussent aux réformes hardies.

Cette gêne est sensible chez le ministre de l'Agriculture Georges Monnet. Les grèves des ouvriers agricoles débutent fin juillet. Leurs revendications sont précises et consignées dans des cahiers de doléances et portent surtout sur des augmentations de salaires et sur une réduction du temps de travail. Certains patrons les acceptent comme les Ferté de Ressons et les Beauchamps de Bucy. La plupart les refusent et y voient la main des syndicats « rouges », alors que les ouvriers agricoles sont très peu syndicalisés et comprennent d'importantes cohortes d'ouvriers d'usine, paralysés par la précarité de leur condition. Les grèves s'étendent alors fin juillet et débordent sur le mois d'août, à la période cruciale des moissons. Dans le Soissonnais, plusieurs centaines d'ouvriers répartis dans 30 fermes se mobilisent. Des heurts violents éclatent entre fermiers exaspérés et ouvriers déterminés et souvent portés aux extrêmes.

Georges Monnet adjure les ouvriers de se discipliner, de s'organiser et d'éviter les coups de force qui gênent le gouvernement. « Il faut savoir terminer une grève » écrit-il dans son journal. Un accord est finale-

(19) Jean LACOUTURE : Léon Blum. Ouv. Cité.

(20) Jean Marie CHEVALIER : ouv. Cité.

ment signé le 21 août, à la Préfecture de l'Aisne : il prévoit une augmentation des salaires, qui passent de 400 francs mensuels en moyenne à 650 francs, un repos hebdomadaire, 15 jours de congés payés, des allocations familiales et la reconnaissance du droit syndical. On passait brusquement du Moyen-âge, aux Temps Modernes.

Fallait-il encore que les fermiers écrasés par l'effondrement des cours puissent payer. Georges Monnet s'y emploiera avec l'Office du blé qui reste son grand-œuvre. Tous les historiens s'accordent pour souligner que ce fut la réalisation majeure, durable du Front populaire. Mendès France dont on connaît la rigueur morale et la compétence économique, pour sa part, écrivait : « Moi qui voyais vivre les paysans, je mets hors pair une réforme de Front populaire, la création de l'Office du blé que sans le nommer, j'appelais de mes vœux depuis des années, et qui a enfin stabilisé les cours des céréales et sauvé de la ruine les producteurs ruraux. C'est là que je vois le plus original accomplissement du Front populaire, qui a su, à mon sens, arracher au désespoir la paysannerie française, au moins les céréaliers. »²¹

Monnet allait faire approuver son projet à la Chambre, et exploité non négligeable, par un Sénat conservateur et en majorité hostile au Front populaire. C'est dire l'envergure du personnage.

Mais de quoi s'agissait-il ? L'Office du blé organise le marché des céréales, produit fondamental pour le revenu des agriculteurs. Désormais, le prix en est fixé par entente entre producteurs, industriels et consommateurs. Cet office, organisme gouvernemental, regroupe des coopératives qui détiennent le monopole du commerce intérieur et extérieur des céréales. Il peut inciter à la réduction des surfaces et des rendements, subventionner les exportations, aider à la formation de coopératives paysannes, bref, organiser un marché jusqu'alors désordonné et spéculatif. D'entrée de jeu, le revenu des agriculteurs est presque doublé, le quintal de blé passant de 60 à 100 francs.

Georges Monnet entend en faire bénéficier les ouvriers agricoles dont il surveille la condition, après la conclusion des accords signés en août. Il déplore, dans son journal, le 23 février 1937, que dans bien des cas, les conventions ne sont pas appliquées, que les dirigeants des grèves ne trouvent plus d'embauche, car écrit-il, le téléphone de ferme en ferme, fait du gréviste un proscriit. Alors, il menace : « J'entends casser la dépendance envers les trusts d'intermédiaires qui ont monopolisé le commerce, comme celui du lait et du sucre. »

Mais c'est dans la préface d'un ouvrage paru en 1937, que l'on saisit le mieux les ressorts de sa pensée²². Nous résumons : « Sans prospérité agricole, il ne peut y avoir de développement durable de notre économie. Le sort des ruraux dépend de la capacité d'achat des masses urbaines. La misère de la classe ouvrière entraîne la misère paysanne. Il y a beaucoup à faire pour arrêter le courant qui entraîne les enfants de la

campagne vers la ville. Il faudrait une véritable législation de la petite exploitation, de la défense du bien de famille, du remembrement, du métayage, du crédit agricole, des conventions collectives pour les ouvriers agricoles, de l'amélioration des conditions de vie au village, d'une réforme de l'enseignement agricole, de la retraite obligatoire. Ainsi, avec une population agricole prospère, les commandes ne manqueront pas pour l'ensemble de nos industries. Or, le capitalisme a absorbé les petits propriétaires comme dans l'Aisne, où en 1935, le paysan vendait ses productions à un coefficient de 2,5 alors qu'il achetait les produits industriels à 8 ou 10. »

Ainsi, Georges Monnet restait dans le droit fil de la doctrine socialiste en cours : seule l'augmentation des revenus pouvait relancer la consommation, et partant, la hausse du niveau de vie. Sa défense de la petite propriété, de la ruralité, tournait le dos à l'implacable évolution des choses, avec une concentration croissante des exploitations et un irrésistible exode rural. On retrouvera cette défense de la terre, comme une nostalgie de l'âge d'or de la France paysanne, dans le régime de Vichy.

En attendant le Front populaire va son train, et passée l'euphorie de l'été, il se heurte aux dures réalités du pouvoir, dans une France en crise. La politique de Léon Blum reposait sur le pari de la reprise économique par la relance de la consommation. Pour stimuler le commerce extérieur, il s'attaque à un dogme et dévalue le franc de 20%, seulement en 1937, sur le tard. Les effets en sont limités, notamment sur le pouvoir d'achat des travailleurs, qui s'amenuise sous le coup de l'inflation et du durcissement patronal, qui entend répercuter les hausses de salaires de juin 1936 sur les prix de revient. La production industrielle régresse et le chômage persiste, l'économiste Alfred Sauvy, y voyant un effet pervers des 40 heures qui freine la machine économique et renchérit les produits. Ne faut-il pas aussi imputer l'archaïsme de l'appareil industriel, incapable de répondre aux stimulations ? Le pouvoir d'achat des ouvriers ainsi amputé retrouve son niveau de années antérieures.

Le patronat un instant désarçonné par les accords Matignon freine des quatre fers et entre en guerre ouverte avec le pouvoir. Il organise la fuite des capitaux qui triple en quatre mois et organise une campagne de presse, par le biais de 300 journaux, hostiles au Front populaire qui publie le même manifeste, dont voici un extrait « Français ! Rien ne peut s'arranger tant que des hommes dont les uns veulent les Soviets partout, dont les autres jugent plus habile de procéder par étapes, sont installés au centre de l'Etat. L'expérience de Blum prendra fin un jour, misérablement ou tragiquement.²³ » Tragiquement ? En attendant Léon Blum est « l'homme le plus haï de France », et le ministre de l'Intérieur Roger Salengro en butte à la calomnie est acculé au suicide.

Mais, c'est un événement extérieur, le soulèvement franquiste contre le gouvernement de Front populaire élu en Espagne, qui va provoquer les blessures les plus profondes au sein de la majorité. Le 18 juillet, après l'euphorie de la fête nationale, Léon Blum en reçoit

(21) Jean LACOUTURE : Léon Blum, ouv. Cité.

(22) Marcel BRABANT : La tragédie paysanne, Paris 1937.

(23) Journal Gringoire, 20 août 1937.

la nouvelle avec inquiétude : les deux régimes élus à quelques semaines d'intervalle se ressemblent comme des frères et la droite fascisante en France se fait menaçante. Les communistes partisans d'une intervention en faveur des Républicains se heurtent aux radicaux qui craignent un embrasement de guerre civile, alors que Hitler et Mussolini interviennent massivement aux côtés de Franco, le général putschiste. Cédant aux pressions britanniques, Blum opte pour la non-intervention. Alors que les socialistes espagnols semblaient circonscrire l'incendie, celui-ci s'étend. Pour qui sonne le glas ? s'interrogeait Ernest Hemingway à l'époque. Il sonnait aussi bien pour les républicains espagnols que pour la gauche française : le Front populaire avait reçu une blessure fatale.

Celle-ci s'aggravait encore au printemps de 1937. Le 16 mars, à Clichy, ville ouvrière, le P.S.F. nouvelle appellation du mouvement Croix de Feu dissous, veut tenir une réunion. Des éléments de gauche dominés par les communistes tentent de s'y opposer par la force. La police tire sur les contre-manifestants. Le bilan est tragique : 6 morts et 200 blessés. Vraisemblablement due à une provocation, la fusillade de Clichy accélère la désagrégation du Front populaire. Léon Blum est effondré. Se tournant vers son jeune dauphin, Georges Monnet, il déclare : « Il m'est impossible d'admettre que, alors que je suis le responsable du gouvernement, que des gardes mobiles ont fait couler le sang des ouvriers. Je ne peux rester. Voulez-vous prendre ma place ? »²⁴ Adjuration pathétique qui propulse Georges Monnet au tout devant de la scène gouvernementale et qui souligne les liens d'amitié et de confiance liant le maître à son disciple.

Ce dernier n'oublie pas sa petite patrie soissonnaise. Il trouve le temps de s'y rendre entre deux Conseils des ministres, avec parfois des avatars : revenant de nuit d'une réunion du Conseil général, avec son ami Pierre Bloch, l'automobile qu'il conduisait verse au niveau de Villers-Cotterêts : c'est son vieil adversaire le sénateur Hachette, qui le sort du fossé !

Sa popularité est au zénith. Acclamé, il défile le 14 juillet 1936, à Soissons, à la tête d'un cortège de 4 000 personnes. On chante l'Internationale, mais aussi la Marseillaise. C'est l'euphorie de la victoire.

Antifasciste convaincu, il combat dans les colonnes de son journal le coup de force franquiste, dont il minimise la gravité, allant jusqu'à écrire le 25 juillet : « La république espagnole sort victorieuse du putsch. »

Rappelons dans un souci d'ordre chronologique les coups de force des dictatures fascistes. 1935, agression de l'Abyssinie par l'Italie de Mussolini. Mars 1936, occupation de la Rhénanie par Hitler. Juillet 1936, coup d'état militaire de Franco contre la République espagnole. Mars 1938, annexion de l'Autriche par l'Allemagne nazie. Septembre 1938, démembrement et annexion de la Tchécoslovaquie par Hitler.

Face à ces agressions, la France semble tétanisée. En mars 1936, après le coup de force en Rhénanie « qui mettait Strasbourg à portée des canons allemands », le général Gamelin, chef d'Etat major, explique au Président du Conseil, que l'armée n'était pas prête, alors qu'elle disposait d'une supériorité écrasante face au mince rideau de troupes d'Hitler. En septembre 1938, à Munich, les chefs de gouvernement britannique et français, Chamberlain et Daladier, avalisent le coup de force d'Hitler. A son retour, Daladier qui s'attendait à être hué est acclamé, tandis que Chamberlain, s'apercevait un peu plus tard « qu'Hitler n'est pas un gentleman. »

Les dirigeants politiques sentaient bien que la France, après la grande saignée de 14-18, avec sa démographie en berne, aspirait dans ses profondeurs à la paix. N'importe quelle paix ? A droite, le 22 septembre 1938, un peu avant Munich donc, l'écrivain Henri Béraud, prévenait dans le grand journal populaire « Gringoire » : « Tout ce que savent les Français, c'est qu'il y a 25 ans, on s'est fait trouer la peau pour la Serbie, dont le nom ne figure même plus sur les cartes de géographie, et que cette fois, il faut mettre sac au dos pour la Tchécoslovaquie, dont il y a 20 ans nul n'avait jamais entendu parler. » A gauche, comme en écho, l'écrivain Jean Giono déclarait que « les hommes sont résolus à ne pas faire la guerre, quelle qu'elle soit et quels que soient les ordres qui leur seront donnés. » Quant au secrétaire du Syndicat des Instituteurs, Delmas, il lançait le mot d'ordre « plutôt esclaves que morts. »

Les partis politiques relayaient ce refus de la guerre. La droite rengainant son antigermanisme, se crispait sur l'ennemi intérieur : « Notre politique nationale, s'écriait Charles Maurras, est assaillie au Palais Bourbon, par les stipendiés de Moscou, par les alliés internationaux du Juif Blum... Les grandes démocraties appuyées par la juiverie ont envie de faire tuer quelques millions d'hommes, voilà la vérité. »

A gauche, c'est le pacifisme qui noie tout l'horizon et qui reste la réponse pathétique, dérisoire à son antifascisme. Georges Monnet, tout à sa vision optimiste et humaniste du monde en est l'archétype. Dans son journal, il écrit le 31 août 1935, après l'agression italienne : « Contre la guerre qui menace, la protestation doit être unanime. Faisons confiance à la S.D.N. et au soutien populaire pour la paix. » Le 17 mars 1936, toujours par le biais de son journal, il proteste contre le coup de force d'Hitler en Rhénanie et propose « d'organiser la paix par le désarmement général, la sécurité collective. » Le 25 juillet 1936, après l'agression de la République espagnole, il s'en tient à son crédo : « Il nous faut un acte de foi pour arrêter la course aux armements. C'est la sécurité collective qui doit prévaloir. »

Comme ses camarades, il votera systématiquement contre les crédits militaires, et s'il ne rejoint pas le courant de Paul Faure secrétaire du parti, partisan à tout prix de la paix, il reste fidèle à ses convictions et à celui qui les incarne au plus haut niveau, Léon Blum. Ce dernier n'est pas en reste.

« Malgré les adjurations de Blum, écrit le " Réveil Soissonnais ", le 23 mars 1935, la Chambre vote la loi des deux ans (du service militaire). Ce n'est pas la solution s'est écrié Léon Blum, la solution c'est le désarmement général, la course aux armements, c'est la

(24) Intervention de Léon Blum à la Chambre, mars 1937.

guerre. » Le 2 janvier, le journal publie un article de Léon Blum : « La France veut la paix, même avec l'Allemagne. Elle est désireuse d'aider ce pays à accepter une base générale de désarmement. A bas la guerre. » Et le vieux leader socialiste accueillera Munich, avec « un lâche soulagement », alors que les députés socialistes avec l'ensemble de la classe politique, sauf les communistes, ratifiaient par leur vote les accords de Munich et le coup de force d'Hitler.

Léon Blum se ralliera à la conception de Défense nationale, une fois au pouvoir. Il consentira un effort de réarmement sans précédent. Accusé de défaitisme au procès de Riom, par le régime de Vichy, il s'écriera : « Non seulement je n'ai pas dérivé vers le chômage les crédits votés pour la Défense nationale, mais j'ai fait l'inverse, j'ai fait dériver vers la Défense nationale les crédits accordés pour la résorption du chômage ». Cruel dilemme, en réarmant, le Front populaire désarmait les pauvres et les chômeurs !

Les dés roulent inexorablement vers la guerre qui est déclarée à l'Allemagne, en septembre 1940, dans les pires conditions : le pacte germano soviétique de non-agression, signé en août 1939, soulage Hitler d'une menace à l'est mais accable la Grande Bretagne et la France privées d'alliés en Europe centrale et orientale.

Georges Monnet fait partie du cabinet de guerre de Paul Reynaud comme ministre du Blocus, et ne perd pas de vue sa province, ainsi que l'atteste, en pleine débâcle, l'aide apportée à la famille du cultivateur Robin. La population fuit d'une manière désordonnée, instinctive, devant le déferlement des armées allemandes. Cette fois, à Soissons, contrairement à 1914, il ne reste pas âme qui vive quand les Allemands occupent la ville, sauf un seul homme, un modeste appariteur de la mairie de la ville, qui reçoit les vainqueurs, comme un preux chevalier investi d'une mission !

Au sein du gouvernement, les partisans de la résistance et ceux de l'armistice s'affrontent. Georges Monnet fait partie des premiers, mais au sein du Cabinet, ils sont nettement minoritaires. Le 16 juin 1940, Paul Reynaud démissionne et remet le pouvoir au maréchal Pétain, qui demande aussitôt l'armistice.

Tout bascule à ce moment pour Georges Monnet, à qui, jusqu'alors le destin avait souri. Le voilà pris dans un tourbillon de contradictions. Alors qu'il se disait partisan de la résistance au sein du cabinet de Paul Reynaud, il signe la motion Bergery, du nom d'un radical dissident, où l'on peut lire « la collaboration avec le vainqueur est nécessaire... Le désastre militaire n'est que la traduction catastrophique de la corruption du régime... Sous l'égide du maréchal Pétain, devrait s'instaurer un régime autoritaire. » C'était demander la fin de la République parlementaire dont Georges Monnet avait été l'un des héros les plus brillants. Et Monnet signe en compagnie des socialistes qui avaient fait du pacifisme leur cheval de bataille, comme Paul Faure et Spinasse qui sombreront dans la Collaboration. « Liaisons dangereuses », pourrait-on dire.

Le 10 juillet 1940, sonne le glas de la troisième République. Le gouvernement du maréchal Pétain obtient des deux Chambres, « tous pouvoirs pour établir une nouvelle Constitution. » 569 parlementaires ont voté pour, 80 ont voté contre dont seulement 35 socialistes avec Léon Blum, 20 se sont abstenus dont Georges Monnet. Ainsi, la Chambre issue du Front populaire mettait fin à ses jours, piteusement, dans la peur « rongé par les gens comme un acide », dira Léon Blum, qui ce jour là se tait.

On peut s'interroger sur la défection de Georges Monnet qui peut s'apparenter à un reniement de ce chef qui le considérait comme son fils spirituel. Nous sommes au cœur de la tragédie antique : c'est Brutus attaquant César et s'attirant la réplique célèbre, « toi aussi mon fils » ou explication freudienne, le fils doit rejeter le père pour exister. Plus prosaïquement, Georges Lefranc explique que Georges Monnet, qui part avec Léon Blum pour Toulouse en pleine débâcle, avec l'espoir de gagner l'Afrique du Nord, revient à Bordeaux, où il est vivement attaqué : le journal « Candide », rappelle qu'il a voté contre les crédits militaires et la ligne Maginot, et qu'il siège à l'extrême gauche d'une Internationale socialiste responsable de la défaite. Devant l'ampleur du désastre, Georges Monnet, n'a-t-il pas opéré un retour sur lui-même ? Ne mesure-t-il pas les fourvoiements du pacifisme et ses propres responsabilités ? Se sent-il un peu responsable, avec son parti, de la défaite ? A Léon Blum qui lui demandait, en pleine débâcle, où était l'armée française, il répondait qu'il n'y avait plus d'armée française et que l'armistice était inévitable.

Il se reprendra vite. Germaine sa fidèle compagne, demandera à Léon Blum incarcéré, de la recevoir. En vain, le vieux leader l'éconduira.

Tombe ensuite la longue nuit de l'occupation allemande. Interrogé par l'historien Marc Sadoun²⁵, Georges Monnet avouera : « J'étais réservé sur l'action des socialistes et je ne me sentais pas destiné à mener une action clandestine. » Un jury d'honneur le lavera à la Libération des accusations de collaboration. Les communistes lui reprocheront d'avoir accepté en 1942, le poste de secrétaire général du Comité d'organisation des jus de fruit, passant sous silence les risques qu'il encourait en donnant l'hospitalité à des Israélites et à des Résistants.

A la Libération, néanmoins, il est exclu du parti Socialiste, malgré l'appel à la modération de Blum, revenu du camp de concentration de Buchenwald. L'accompagneront dans cette charrette, le député de Saint-Quentin, Mennequier, qui a voté les pleins pouvoirs à Pétain, en compagnie du député de Château-Thierry, Paul Lambin, qui lui, sera interdit de toute candidature électorale pendant 5 ans. La droite n'est pas en reste puisque les sénateurs Rillart de Verneuil, Roussel et Desjardins, ont eux aussi voté les pleins pouvoirs. En fait, si l'on tient compte des parlementaires absents au 10 juillet 1940, aucun élu de l'Aisne n'a voté non.²⁶

Georges Monnet essaie de revenir dans le jeu politique, malgré les attaques des communistes, le repré-

(25) Graines d'Histoire, ouvr. Cité

(26) Archives personnelles.

sentant suant de peur avec un jeu de mots graveleux « le jus de ses trouilles »²⁷. Il brigua un mandat de député, le 2 juin 1946 et se retournant contre son ancien parti, il accuse la liste socialiste de brader l'héritage de Jaurès, de Blum, de faire le lit du communisme. Il rassemble 1.805 voix sur son nom à Soissons plus que la liste S.F.I.O., faisant la preuve qu'il garde de nombreux partisans dans la région. Six mois après la dissolution de la Chambre, aux élections de juin 1946, sa liste obtient dans le département 21.513 voix.

Elu au Conseil général de l'Aisne, il fonde un hebdomadaire, « Le Réveil socialiste », dont le titre sonne comme une nostalgie et qui vise, en dehors des ouvriers acquis en grande partie aux communistes, la clientèle des classes moyennes. S'il brocarde la S.F.I.O., le Parti Communiste, le Parti Républicain Populaire, incapables de gouverner, la référence à Léon Blum reste une révérence. Il est des affections dont on ne guérit pas.

C'est ensuite l'exil à Paris où il devient Conseiller de l'Union Française, un Parlement réunissant des députés français et des représentants des colonies, une espèce de Commonwealth. Il y fit la connaissance de Houphouët Boigny qui admirait sa lucidité, son réalisme et ses sentiments humanitaires. Devenu président de la Côte d'Ivoire, il le pria de devenir son ministre de l'agriculture. Dans ce domaine, Georges Monnet savait faire, il avait des références. Dans le cadre coopératif de production, de crédit et de mutualité, il créa un Office du

cacao, assurant la survie de nombreux petits planteurs et des débouchés rémunérateurs pour l'agriculture du pays.

Revenu de sa mission humanitaire sous les tropiques, il se consacra à la vie de famille. Son ami André de Vilmorin, rapporte qu'il ne l'a jamais entendu se plaindre des calomnies dont certains l'accablaient. Refusant de publier ses Mémoires, il se réfugia dans le silence, faisant penser à « La Mort du Loup » de Vigny, avec son cri déchirant, « souffre et meurs sans parler ». Aujourd'hui, le Français moyen le confond volontiers avec Jean Monnet, l'un des pères fondateurs de l'Europe mais les agriculteurs, eux, ne l'oublient pas. André de Vilmorin, dans un article qu'il lui consacra écrivait : « Il y a une dizaine d'années (dans les années 60), à l'occasion d'un grand banquet de plus de mille exploitants coopérateurs venus de toute la France, le président prononça le nom de Georges Monnet. Toute la salle s'est spontanément levée et a longuement applaudi ».²⁸ Dans le Soissonnais aussi, bon nombre de militants se disaient « Monnetistes » malgré son exclusion.

Aujourd'hui, quand un Ministre pose complaisamment devant les caméras de télévision, flattant l'arrière-train d'une vache, sait-il au moins que le Salon de l'Agriculture est l'œuvre de Georges Monnet ?

Georges Monnet s'est éteint en 1980, « rassasié d'années », comme il est écrit dans la Bible.

(27) Archives personnelles : tract du parti communiste, juin 1946.

(28) Intervention de André de Vilmorin à un congrès agricole en 1960.

LES CHÈVRES SALVATRICES EN SOISSONNAIS, 1919-1921

par Karen Polinger FOSTER

Un beau jour de juin 1919, dans les ruines d'une maison au bord de la rivière à Vic-sur-Aisne, les volontaires du centre du Comité américain pour les régions dévastées (CARD) anticipaient avec impatience le retour de leur compatriote Mary Breckinridge¹. Enfin revenue de Soissons, elle fut informée que quelqu'un l'attendait dans la salle de consultation des nourrissons. Mary alla y voir, et en ouvrant la porte elle entendit « Baa, maa, baa. »

Le « quelqu'un » était une petite chèvre blanche. Elle avait mis ses pattes dans le panier de biberons, fait tomber les poids des balances et goûté à divers objets. Mais Mary Breckinridge lui pardonna sans hésitation et la serra dans ses bras².

L'arrivée de cette chèvre, avec vingt-huit de ses compagnes de route, allait être décisive pour des centaines de bébés du Soissonnais souffrant d'un manque de lait. Nés dans les circonstances lamentables de la guerre et de l'après-guerre, élevés dans les carrières et les abris de fortune, ces enfants avaient une faible probabilité de survivre au cours de leur première année de vie.

Les mères, elles-mêmes mal nourries, n'avaient pas non plus le moyen de soigner leurs enfants plus âgés, presque tous en mauvaise santé et affamés. Quant aux chefs des familles, lorsque les hommes n'étaient pas morts à la guerre ou en captivité en Allemagne, rares étaient ceux qui n'étaient pas blessés, malades ou affectés psychologiquement. Et en commençant la lourde tâche de reconstruction, beaucoup perdirent des mains, des doigts, ou davantage suite à l'explosion accidentelle de grenades, d'obus, et de mines dont les champs, les bois et les chemins étaient parsemés.

En plein hiver, le 22 février 1919, Mary Breckinridge s'installa au centre du CARD à Vic-sur-Aisne. Le lendemain et pendant les jours suivants de cet hiver rude, elle vit de tout près les conditions de vie pénibles, notamment celles des femmes avec des enfants en bas âge, dans les vingt-deux villages desservis par le centre vicois : Ambleny, Bagneux, Berny-Rivière, Bieuxy, Coeuvres-et-Valsery, Cutry, Dommiers, Épagny, Fontenoy, Laversine, Montigny-Lengrain, Montgobert, Morsain, Mortefontaine, Nouvron, Osly-Courtil, Ressons-le-Long, Saint-Bandry, Saint-Christophe, Saint-Pierre-Aigle, Tartiers, et Vézaponin³.

C'était exactement pourquoi cette Américaine était venue en France à ce moment. Membre d'une famille importante de politiciens et de diplomates, Mary Breckinridge (1881-1965) décida après la mort de son jeune mari en 1906 d'obtenir des qualifications professionnelles d'infirmière-pédiatre au St.-Luke's Hospital School of Nursing à New York. Ayant terminé sa formation en 1910, elle se maria, et son fils Breckinridge (Breckie) Thompson naquit en 1914. De nouvelles tragédies personnelles survinrent vite : sa fille Mary (Polly) mourut en 1916 six heures après sa naissance, et Breckie mourut subitement de péritonite quelques semaines après son quatrième anniversaire.

Au début de l'été de 1918, accablée de chagrin, elle quitta son foyer pour Washington, où elle se consacra aux plus pauvres des victimes de l'épidémie mondiale de grippe. En même temps, elle écrivait un livre en mémoire de son fils, dans lequel elle expliquait comment sa courte vie l'avait décidée à se dévouer au service des enfants :

« Et bien que mon cœur soit si brisé qu'il ne vaut pas la peine d'en rassembler les fragments, mon es-



Mary Breckinridge pesant un bébé, Vic-sur-Aisne, 1919 (Archives photographiques, Collection Anne Morgan, Médiathèque de l'Architecture et du patrimoine, 49L00267).

(1) La correspondance de Mary Breckinridge est conservée à l'Université du Kentucky, USA. Les lettres utilisées dans cet article ont été traduites par l'auteur, avec l'aimable assistance de Rémi Hébert.

(2) MB (Mary Breckinridge) lettre du 15 juin 1919.

(3) Anne Dopffer et Thomas Compère-Morel, eds., Des Américaines en Picardie : au service de la France dévastée 1917-1924, Paris, 2002, p. 59.

prit a accepté la mort de Breckie. La brève souffrance finale ne peut pas effacer les heures joyeuses où un jour de plaisir succédait à un autre dans son royaume de fées. Mais quel sort pour la majorité des enfants ? ...Il y a un travail, à côté duquel il me semble que tout autre travail soit puéril, qui cherche à améliorer le sort des enfants partout, de sorte que finalement d'un pôle à l'autre de cette planète tous les petits puissent accéder à la santé et au bonheur qui sont leur droit⁴»

C'était ainsi que Mary Breckinridge, ayant rencontré par le biais d'une amie commune Anne Morgan, fondatrice du CARD, devint membre du groupe et traversa l'Atlantique aussitôt que possible après l'Armistice. « Le Nord de la France était une partie du monde où je pensais pouvoir être utile aux enfants en 1918, » écrivit-elle⁵. Et elle avait toujours présente à l'esprit la coïncidence entre la durée de la vie de Breckie, ses quatre années de joie, et les quatre années de misère de la Grande Guerre.

Les lettres écrites de France par Mary Breckinridge au moins tous les dimanches de 1919 à 1921 à sa mère et aux membres de sa famille (chacune de ces lettres comportant deux à quatre pages, dactylographiées à interligne simple) nous fournissent des descriptions précieuses et précises. Nous y trouvons, par exemple, nombre de remarques concernant la vie quotidienne au centre du CARD à Vic-sur-Aisne et les notabilités soissonnaises de l'époque. De plus, ces lettres nous permettent de suivre l'évolution des relations proches et chaleureuses entre « Madame Marie » (parfaitement bilingue depuis son enfance passée souvent en Europe) et les gens de tout niveau socio-économique, allant de la duchesse d'Albufera installée au château de Montgobert à la paysanne soissonnaise logée dans une mesure.

Cette correspondance volumineuse, conservée dans trois dossiers aux archives de l'Université du Kentucky aux USA, constitue une source exceptionnelle, non seulement parce que très peu de témoignages directs de ces Américaines existent⁶, mais également parce que l'auteur s'engageait pendant les trois ans de son séjour en France dans la création et la perpétuation d'un véritable service d'infirmières-visiteuses. D'abord appelée Association d'Hygiène Sociale de l'Aisne (AHSA), puis ensuite Association Médico-Sociale Anne Morgan (AM-SAM), ce service reste toujours actif dans la région⁷.

Les premières lettres provenant de Vic-sur-Aisne datent de la dernière semaine de février 1919. Assise devant un petit feu dans sa chambre meublée d'un lit militaire et d'une chaise à dossier droit, Mary Breckinridge évoque avec éloquence et empathie des images de la dévastation de la Grande Guerre. À Tartiers, par exemple, un village en ruines qui se trouvait situé directement sur la ligne de front, elle a rencontré 7 habitants

de retour, sur les 327 que comptait le village en 1914, blottis dans les carrières creusées à partir de l'époque romaine pour l'extraction de la belle pierre soissonnaise. Ces gens avaient tout perdu, mais « l'esprit... était aussi éternel que la colline sur laquelle ils étaient debout... ça explique Verdun. On ne peut pas pleurer avec eux parce qu'on ne les trouve jamais en larmes »⁸.

La lettre du dimanche suivant concerne principalement les Duvauchelle, une famille de Montgobert, dont le bébé Solange était sur le point de mourir. Née trois semaines avant l'évacuation du village le 1^{er} juin 1918 devant la grande offensive allemande⁹, elle partit vers le sud avec ses parents, ses deux sœurs, et son frère. Du fait de cet exode précipité à pied et en train, la mère n'était plus capable de donner le sein à son bébé. « Depuis ce moment, affamée, dépérissant, Solange n'était plus que l'ombre de ce qu'elle devait être à dix mois »¹⁰.

Quand les Duvauchelle revinrent à Montgobert après l'Armistice, ils trouvèrent leur maison plus ou moins habitable, mais vidée de ses meubles. Dans l'attente de toucher leur allocation du gouvernement de 600 francs, ils n'avaient à manger que quelques pommes de terre un jour et des bouts de pain le lendemain. Le père n'avait pas de travail ; le fils et la petite Solange étaient gravement malades de pneumonie ; la mère souffrait d'abcès dentaires. « Il y a tout à faire. Ils n'ont rien sauf leurs enfants affamés »¹¹.

Ce fut à ce moment dans son récit que l'idée du projet des chèvres naquit : « Si je pouvais donner tout de suite une chèvre à chaque famille avec un bébé, je pense que nous pourrions sauver beaucoup de bébés mourants. » Quelques lignes plus bas, elle revient au sujet :

« La Directrice, la charmante Miss Parsons, est partie à Paris pour quelques jours, et elle a demandé de lui dire ce que nous n'avons pas et que nous voudrions en priorité pour notre travail. Pour ma part, la réponse fut des chèvres, des brosses à dents, et des poupées. Je recevrai probablement une centaine des deux derniers, mais je doute que des fonds soient disponibles pour des chèvres. Je souhaiterais en avoir un millier maintenant. Espérant en avoir une cinquantaine »¹².

Quelques semaines après, Solange Duvauchelle est morte¹³, mais un Fonds des Chèvres (Goat Fund) dont elle était l'inspiratrice était né aux USA. En réponse à la lettre de sa fille, Madame Breckinridge contacta des membres de sa famille, qui prirent l'initiative de la création du Fonds des Chèvres immédiatement et simultanément au Kentucky, en Alabama et au Tennessee. Il n'est pas sûr, mais fort probable, que Madame Breckinridge s'était souvenue de sa fièvre lors de son accouchement, quand la petite Mary ne dut son propre salut qu'au lait d'une chèvre¹⁴.

(4) Mary Breckinridge Thompson, Breckie : His Four Years 1914-1918, New York, 1918, p. 195-96.

(5) Mary Breckinridge, *Wide Neighborhoods : A Story of the Frontier Nursing Service*, Lexington, 1952, p. 75.

(6) Dopffer et Compère-Morel, op. cit., p. 36-37.

(7) Evelyn Diebolt et Jean-Pierre Laurant, Anne Morgan : une Américaine en Soissonnais (1917-1952), Troesnes, 1990.

(8) MB, lettre du 24 février 1919 ; voir aussi Karen Polinger Foster, *Tartiers : portrait d'un village soissonnais*, New Haven, 2005, p. 80-82.

(9) *La Grande Guerre en Montgobert, Villers-Cotterêts*, s.d.

(10) MB, lettre du 2 mars 1919.

(11) MB, lettre du 2 mars 1919.

(12) MB, lettre du 2 mars 1919.

(13) MB, lettre du 12 avril 1919.

(14) M. Breckinridge, op. cit., p. 3

Alice Parsons regardant des chèvres chez une paysanne, Saint-Bandry, 1919 (Archives photographiques, Collection Anne Morgan, Médiathèque de l'Architecture et du patrimoine, 49L00478).



Mary Breckinridge exprima dans sa lettre du 1^{er} mai sa gratitude profonde, certifiant que chaque centime irait directement aux chèvres. Mais comment et où obtenir de bonnes chèvres ? Elle pensait que chaque chèvre sauverait un bébé ; le but était donc de s'en procurer le plus grand nombre possible dans les moindres délais. Elle expliqua à sa mère qu'avant la guerre dans la région une chèvre coûtait 5 ou 6 dollars (30 à 36 francs), mais qu'on demandait actuellement au moins 20 dollars (120 francs) dans le Nord dévasté¹⁵. Les problèmes de transport posaient également des défis. Elle entendit dire à Paris que des chèvres étaient disponibles en Corse à des prix d'avant-guerre, mais par quels moyens et à quel coût pourraient-elles voyager de Corse à Marseille et ensuite de Marseille à Vic-sur-Aisne ?

Avant le 12 mai, elle reçut le premier chèque du Fonds des Chèvres pour un montant de 587,88 francs, et d'autres suivirent rapidement, pour un total de presque 300 dollars (1 800 francs environ)¹⁶. Un petit cousin de Mary Breckinridge contribua pour 25 cents (1 franc 50). Le 8 juin, elle lui envoya un mot spécial de remerciement, lui promettant un acompte de la chèvre obtenue et du bébé ainsi aidé, donnant surtout des détails de sa famille, sa maison, son jardin et de son mode de vie. De plus, des contributions en liquide étaient offertes par des visiteurs américains au centre du CARD à Vic-sur-Aisne. Parmi eux figuraient les Morgenthau, qui était Ambassadeur des USA à Constantinople à l'époque. Ils firent un don de 500 francs au Fonds des Chèvres.

Pendant trois semaines, Mary Breckinridge continua à étudier et à résoudre les problèmes de l'achat et du transport des chèvres. La direction du CARD notifia son accord pour payer les frais au dessus de 100 francs par chèvre. Des devis furent adressés par les fournisseurs de chèvres provenant de Marseille (pour les chèvres corses), de Gap, et de Savoie. Mais en même temps des difficultés se présentaient chaque fois. D'après le fournisseur savoyard, par exemple, le mois de mai

n'était pas le bon moment pour envoyer les chèvres parce qu'elles venaient de partir pour passer l'été dans les hautes montagnes. Ce serait mieux, écrivait-il, d'attendre jusqu'en automne, bien après la période des accouplements. De plus, parmi les fournisseurs, personne ne voulait accepter la responsabilité d'arranger une livraison destinée à un département dévasté. Le Savoyard proposa que le CARD envoie un chevrier compétent et sérieux pour assurer le transport à Vic-sur-Aisne.

En réponse, Mary Breckinridge insista pour qu'une telle personne soit choisie et employée par le fournisseur, qui serait motivé par la garantie d'un paiement à l'arrivée à Vic-sur-Aisne des chèvres en bonne condition. Avant tout, elle n'acceptait pas de délai, parce qu'elle savait que quelques mois feraient certainement la différence entre la vie et la mort pour trop d'enfants du Soissonnais.

Les lettres du dossier n'indiquent pas la conclusion des négociations avec ces fournisseurs. Mais, le 11 juin 1919, sans préavis, vingt-huit chèvres, un bouc, et un chevrier des Pyrénées arrivèrent en pleine forme à la gare de Vic-sur-Aisne. Toute la population vicoise y descendit pour les conduire au centre du CARD. Quatre prisonniers allemands durent construire un enclos à la hâte. Léonie, la cuisinière du centre, fit la première traite ; d'après cette dame, toutes les chèvres, à l'exception de quatre bêtes, donnaient du lait sans hésitation. À un petit Vicois fut confié le devoir de les sortir tous les jours et de prendre garde à ce qu'elles ne grignotent pas les rosiers du jardin.

Maintenant commençait la tâche difficile de choisir les premiers bénéficiaires. La priorité fut donnée aux familles avec des bébés et des enfants particulièrement mal nourris. Aux personnes sans aucune ressource, le CARD proposa une chèvre gratuitement. Aux familles ayant quelques sous à leur disposition, le CARD vendit la chèvre 100 francs, c'est-à-dire aux deux-tiers de la valeur réelle de 155 francs, frais de transport inclus. Les gens attendant leur allocation du gouvernement s'engagèrent par écrit à rembourser le CARD de la somme de 100 francs après avoir touché leurs fonds.

(15) Eleanor Lansing Dulles, *The French Franc 1914-1928 : The Facts and Their Interpretation*, New York, 1929, p. 455-58 (« The Dollar Exchange Rates on the Paris Bourse, Daily 1919 »).

(16) MB, lettre du 8 juin 1919.

Chaque chèvre portait le prénom d'un donateur américain. Le bouc s'appelait Ambassadeur, en l'honneur de la générosité des Morgenthau. La chèvre Jane (Jeannine) partit chez les Duvauchelle, « comme un animal de l'arche de Noé », sa tête visible à la fenêtre du camion en route pour Montgobert, où elle devint vite la fierté du petit Serge. Les chèvres Julie et Rachel, brunes et blanches, avec des cornes, allèrent chez Madame Cochet et Madame Vanderghéinst, voisines à Montigny-Lengrain, toutes deux veuves de guerre, qui faisaient de grands efforts pour élever deux enfants et un bébé avec une pension militaire de 6 francs environ par jour¹⁷.

La chèvre Katherine, brune avec la queue blanche, ne voulut pas quitter sa pâture à Vic-sur-Aisne et ses compagnons pour un futur inconnu, mais finalement elle arriva chez les Moutaillier à Ressons-le-Long pour nourrir le bébé Jean, le filleul de Mary Breckinridge. La chèvre Florence fut offerte à une autre famille de Ressons-le-Long, avec quatre enfants, la mère enceinte, et le père tuberculeux depuis les tranchées. Leur allocation quotidienne de 5 francs 50 centimes n'était suffisante que pour payer le loyer et obtenir du pain, du sucre et un demi-litre de lait.

Vers la fin de la longue lettre du 15 juin 1919, d'où viennent toutes ces informations, nous lisons quelques lignes poignantes : « Il me semblait particulièrement dur d'avoir les chèvres sans Breckie. Je me disais maintes et maintes fois, " O, Breckie, si tu avais pu voir ces chèvres ! " Il les aurait si bien soignées avec tant d'intérêt et de sympathie. »

La dernière semaine de juin, quarante-cinq chèvres arrivèrent sans problème, après six jours de route. En juillet et en août, encore une cinquantaine de chèvres furent livrées à Vic-sur-Aisne. Afin de prévoir assez de nourriture pour ce grand nombre de chèvres pendant l'hiver à venir, Mary Breckinridge s'occupa de réserver une quantité de betteraves de fourrage de la première récolte de l'après-guerre¹⁸. Dans cette région agricole si réputée, le rendement était devenu si faible que la tonne était vendue 80 francs, soit quatre fois le prix de 1914¹⁹.

Le samedi 15 septembre 1919, la commune de Vic-sur-Aisne remit des médailles d'or à huit membres du centre du CARD, dont Mary Breckinridge. Dans son récit écrit le lendemain à sa mère, elle nota combien les Américaines étaient frappées par le fait que la cérémonie servit à réunir les trois sensibilités du bourg : le Comte de Reiset (propriétaire du château), le Doyen, et le Maire. Un rouleau fut présenté portant une centaine de signatures et de noms des enfants et des familles de Vic-sur-Aisne, « un modeste souvenir... de notre admiration et notre reconnaissance pour votre long et magnifique dévouement. »²⁰

A l'automne, les chèvres étaient accouplées. Mary Breckinridge alla à Montgobert pour chercher Jane,

« luisante et suffisante, » chez les Duvauchelle²¹. Plus souvent, c'était le bouc Ambassadeur qui se déplaçait « en camion aux villages où ses épouses l'attendaient »²². Pendant cette période, elle continua ses efforts pour assurer la nourriture hivernale des chèvres. À la mi-décembre, un camion militaire passa deux jours à livrer à domicile des betteraves fourragères²³.

A partir du début de 1920 jusqu'à son départ de France à la fin septembre 1921, Mary Breckinridge s'engagea de plus en plus dans les affaires de la fondation et de la direction, avec Evelyn Walker, d'un service d'hygiène d'enfants et d'infirmières-visiteuses (AHS/AMSAM), inauguré à Vic-sur-Aisne et vite devenu une organisation régionale et départementale, avec des liens nationaux et internationaux. Dans ce projet se trouvaient les racines du Frontier Nursing Service (FNS), que Mary Breckinridge créa pendant les années 20 pour servir les habitants des communautés isolées des montagnes du Kentucky aux USA²⁴. Comme son homologue en France, le FNS continue à ce jour, plus fort que jamais.

Selon les lettres écrites à sa mère, elle ne regrettait pas le temps consacré à l'administration, mais le contact direct avec les bébés et les enfants soissonnais lui manquait beaucoup. Mary Breckinridge envoya fidèlement une lettre personnalisée à chaque donateur au Fonds des Chèvres, toujours en pleine activité. Cette lettre écrite à un Club de Jeunes Futures Entrepreneuses à Fort Smith, Arkansas, aux USA témoigne de cette pratique exemplaire :

« Je voudrais rendre compte de l'usage des fonds que votre Club m'a envoyés il y a quelques mois pour investir dans une chèvre. Cette bête inestimable a été achetée pendant mon absence en Amérique, et elle a été donnée à la famille Buzan dans le village de Chavigny dans le canton de Soissons, à peu de miles de la ville de Soissons. Il y a huit enfants dans cette famille, qui ont souffert exceptionnellement pendant la guerre. Non seulement ils ont perdu tout ce qu'ils avaient, mais ils ont subi le joug allemand pendant trois ans, et ils ont été séparés, ce qui est toujours pire que d'être tous ensemble. Ils ont été maltraités ; un enfant a été tué par une grenade, deux autres blessés. Depuis qu'elle leur a été donnée, votre chèvre a mis bas deux chevreaux, et vous pouvez facilement imaginer quel confort elle offre à une famille si nombreuse. Une chèvre donne environ deux litres de lait par jour, huit mois par an, et a presque toujours deux chevreaux au printemps pendant dix ans. Elle n'est pas difficile à nourrir et si pour obtenir la meilleure production de lait il faut lui donner à manger en quantité, les choses qu'on peut lui offrir ne sont pas hors des moyens d'une famille paysanne modeste, même dans cette région dévastée de la France. Veuillez trouver ci-inclus une photo d'un membre de notre groupe menant deux de nos chèvres offertes. La vôtre, je le

(17) Ruth Gaines, *A Village in Picardy*, New York, 1918, p. 40.

(18) MB, lettre du 29 juin 1919.

(19) Ruth Gaines, *Helping France : The Red Cross in the Devastated Area*, New York, 1919, p. 24.

(20) MB, dossier de 1919, discours du Comte de Reiset.

(21) MB, lettre du 2 octobre 1919.

(22) MB, lettre du 19 décembre 1919.

(23) MB, lettre du 19 décembre 1919.

(24) M. Breckinridge, op. cit. ; Anne G. Campbell, « Mary Breckinridge and the American Committee for Devastated France : the Foundations of the Frontier Nursing Service », *The Register of the Kentucky Historical Society*, t. 82, 1984, p. 257-76.

regrette, n'est pas l'une des deux, car cette photo a été prise récemment, et votre chèvre a été donnée en avril dernier... »²⁵

Parmi les études sur la reconstruction dans l'Aisne après la Grande Guerre, on ne trouve aucune mention du Fonds des Chèvres. C'est grâce aux lettres de Mary Breckinridge que nous pouvons sortir de l'oubli cette initiative de la plus haute importance pour les bébés et les enfants affamés du Soissonnais. De nombreuses personnes doivent leur existence en grande mesure à l'arrivée d'une chèvre chez leurs ancêtres. Le Fonds des Chèvres traduit bien la philosophie du CARD, « d'aider des gens à s'aider eux-mêmes »²⁶, et l'esprit de la phi-

lanthropie américaine à l'époque, orientée principalement en direction des besoins de la France.

Laissons les derniers mots à Mary Breckinridge, écrivant à bord du S. S. Paris, voguant entre le Havre et New York, à la fin de ses trois ans en France. A sa mère, elle raconte comment ses derniers jours débordaient de cérémonies d'adieu à « Madame Marie », mais dans un rare moment de solitude au crépuscule, revenant à Vic-sur-Aisne de Montgobert, village de la petite Solange, elle s'est mise à réfléchir sur les jours sombres du début : « Combien de fois avons nous traversé cette route avec des chèvres, ces sauveurs de vie des premiers hivers désolés ? »²⁷

Comité Américain pour les Régions Dévastées de la France

CONSEIL D'ADMINISTRATION EN FRANCE

Madame A. M. DIKE, Présidente
Mademoiselle ANNE MORGAN, Vice-Présidente Mr. J. RIDGELEY CARTER, Trésorier
(Morgan, Harjes & Co.)

BUREAUX A PARIS
15, BOULEVARD LANNES (XVI^e)
Téléphone : PASSY { 46-46
 { 82-54

11 March, 1920
VIC-SUR-AISNE (Aisne), le

My darling mother,

It has been at least two weeks since I wrote you anything but short letters although I began a long one in type the time before last that I was in Paris__ the first of the month. It has been crunched into my muzette so long since then as to be already worn out so I won't continue ti but will begin where it left off. I wastelling you then that I had gone to Paris for the final meeting of the Directresses of the Committee before Mrs. Dike sailed and that we had had a satisfactory meeting followed by a sort of surprise party for her at which we presented her with a great bouquet of lilacs and a big Bon Voyage cake and toasted her in excellent champagne. I was chosen as ~~was~~ the one to give the toast, which I was glad to do as I admire ~~her~~ and love her and wanted to get one or two remarks as to the quality of her leadership off of my chest. We will miss her sorely but either she or Miss Morgan will return on a boat sailing from New York on the ~~farsh~~ of April. Miss Margaret Parsons comes back on a boat sailing the nineteenth of this month and I sent her a cable from us all

Un exemple de lettre de Mary Breckinridge. Cette correspondance fera l'objet d'une prochaine publication de la Société Historique de Soissons : *Au secours des enfants soissonnais, lettres de Mary Breckinridge, 1919-1921* (traduction de Karen Polinger Foster et Monique Judas-Urschel).

(25) MB, lettre du 22 septembre 1920.

(26) E. Diebolt et J-P. Laurant, op. cit., p. 68.

(27) MB, lettre du 22 septembre 1921.

MANUEL DU VIGNERON,

OU

L'ART DE CULTIVER LA VIGNE,

DE GARANTIR LES RÉCOLTES DE LA COULURE,
DE REMÉDIER A LA GELÉE, ET DE FAIRE LE VIN.

PAR M. A. DESTRES,

Docteur en médecine de la Faculté de Paris, ex-Médecin des armées, Médecin du Bureau de Bienfaisance de Vailly, Membre du Comité de Vaccine de Soissons, Médecin attaché à l'Administration des Hôpitaux et Hospices civils de Paris.

Labor omnia vincit.



A SOISSONS,

CHEZ ARNOULT, LIBRAIRE DU COLLÈGE,
RUE DES RATS, N° 3.

1824.

Un témoignage de l'importance de la vigne dans le Soissonnais, manuel à l'usage du vigneron de 1824 (Archive de la Société Historique de Soissons).

SOISSONNAISES ET AUSSI CHAMPENOISES ! La singulière histoire des communes des vallées de l'Aisne et de la Vesle au sein de la Champagne viticole (1908-2009...)

par Guy MARIVAL

Depuis 1908, date du premier décret qui jette les bases de ce qui est aujourd'hui l'Appellation d'Origine Contrôlée Champagne et Coteaux champenois, 36 communes de l'arrondissement de Soissons sont comprises dans ce qu'on appelle la « Champagne viticole délimitée »¹. Bien que confirmée à plusieurs reprises par la suite et notamment par une loi en 1927, cette appartenance historique est remise en question par le projet de nouvelle délimitation qui a été mis à l'enquête en 2008 par l'INAO². 1908-2008 : un siècle d'une histoire qui suscite bien des interrogations. Pourquoi des communes des cantons de Braine et de Vailly-sur-Aisne ont-elles été intégrées dans la Champagne viticole en 1908 ? Pourquoi cette appartenance n'a-t-elle commencé à être vraiment réaffirmée qu'à partir des années 1980 ? Pourquoi, malgré la perspective d'une aussi prestigieuse appellation, les vignes ont-elles progressivement disparu ? Pour répondre à ces questions, il faut s'efforcer de reconstituer l'histoire de la viticulture dans les vallées de l'Aisne et de la Vesle au cours du dernier siècle. Une histoire singulière, marquée de façon indélébile par l'impact de la Grande Guerre dans ce secteur particulièrement proche du Chemin des Dames. Une histoire extrêmement complexe aussi, dans la mesure où elle s'inscrit dans celle de l'appellation Champagne, avec des enjeux économiques et politiques dont le poids n'a cessé d'augmenter depuis le début du XX^e siècle.

(1) Le décret du 17 décembre 1908 énumère 36 communes (9 dans le canton de Vailly, 27 dans le canton de Braine). Les communes de Barbonval et de Longueval ont fusionnées par décret préfectoral du 7 décembre 1970.

(2) Institut National de l'Origine et de la Qualité, nouvelle dénomination depuis 2007 en conservant le même sigle, de l'Institut national des appellations d'origine créé en 1935.

Le décret du 17 décembre 1908 :
un miracle en Soissonnais ?

Il est essentiel de rappeler dans quel contexte intervient le décret du 17 décembre 1908. La Champagne est la première région viticole à bénéficier d'une loi de 1905 sur les fraudes alimentaires, et qui n'était pas particulièrement destinée à l'origine à régler le conflit lancinant en Champagne entre les vigneron et les négociants des « maisons de champagne ». En fixant la liste des communes qui appartiennent à la « Champagne viticole délimitée », le décret donne satisfaction aux vignerons de la Marne et à l'organisation qu'ils ont créée en 1904 pour se faire entendre, la Fédération des Syndicats de la Champagne. Il met un terme – très provisoire – au climat de suspicion qui règne entre les vignerons et les négociants, les premiers reprochant aux seconds de champagner des vins issus de raisins qu'ils font venir de Bourgogne, du Val de Loire ou même d'Allemagne, une accusation teintée de xénophobie qui s'explique aussi par l'origine allemande de plusieurs maisons de champagne.

Le décret de délimitation intervient aussi dans le climat d'inquiétude né avec l'arrivée du phylloxéra dans la vallée de la Marne (première tache phylloxérique à Vincelles, sur la commune de Trélou en septembre 1890) et sur la menace qu'il fait peser sur l'avenir du vignoble champenois au moins à court terme, même si, au moment où il arrive en Champagne, le phylloxéra n'est plus perçu comme la catastrophe qu'il pouvait représenter lors de son apparition dans le Gard en 1863. La parade existe avec l'introduction des porte-greffes issus de vignes américaines, une solution qui, en Champa-



Vue générale de Vailly-sur-Aisne avant 1914.

gne, est préconisée et soutenue par l'Association viticole champenoise (A.V.C.)³ ainsi que par les syndicats anti-phylloxériques communaux.

En vertu de la loi du 1^{er} août 1905 et du décret du 3 septembre 1907 sur la répression des fraudes dans la vente des vins mousseux, le Ministre de l'Agriculture avait constitué une Commission consultative de 52 membres, vigneron, propriétaires et négociants, issus des départements de la Marne, de l'Aisne et de l'Aube et chargés de donner un avis sur « la délimitation du territoire dont les productions, selon des usages locaux constants, ont un droit exclusif à l'appellation spéciale de "vins de champagne" ». La Commission consultative se réunit le 12 mai 1908 à Châlons-sur-Marne sous la présidence du Préfet de la Marne. Dès le début de la séance, les participants de l'Aube quittent la salle parce qu'ils contestent la représentation majoritaire de la Marne (27 membres sur 52). Ils sont accompagnés par le député de Soissons, Emile Magniaudé. La réunion se poursuit cependant et c'est donc une commission réduite qui propose de comprendre dans la Champagne viticole délimitée le département de la Marne dans sa totalité (soit 15 174 hectares de vignobles) et 40 communes de l'Aisne des cantons de Condé-en-Brie, Château-Thierry et Charly-sur-Marne (soit 1 701 hectares). Auparavant, il avait été décidé d'exclure les communes de Haute-Marne candidates et de repousser la proposition d'Henri Pasquier, député de Laon, d'intégrer un certain nombre de communes des arrondissements de Laon et de Soissons.

Les propositions de la commission de Châlons sont largement reprises dans le décret du 17 décembre 1908. Dans son article 1^{er} le décret précise que « l'appellation régionale Champagne est exclusivement réservée aux vins récoltés et manipulés entièrement dans des territoires délimités ». Cette première délimitation qui exclut le département de l'Aube dans sa totalité, comprend la plus grande partie du département de la Marne (à l'exception des communes de l'arrondissement de Sainte-Menehould et d'une partie de l'arrondissement de Vitry-le-François), et 82 communes de l'Aisne⁴, dont 36 dans l'arrondissement de Soissons qui n'avaient pas été prises en compte sept mois plus tôt à Châlons.

Dans la défense des intérêts viticoles des communes des vallées de l'Aisne et de la Vesle, le député de Soissons Emile Magniaudé a joué un rôle comparable à celui de son collègue du Sud de l'Aisne, Emile Morlot, pour la vallée de la Marne. Il a mené une action qui s'est révélée déterminante. Il a développé dans un mémoire déposé au Conseil d'Etat un véritable argumentaire historique, géologique et culturel.⁵ Il a invité à venir chez lui à Condé les responsables professionnels de la Marne (en particulier le président fondateur de la Fédération des Syndicats de vigneron, Edouard Bin) pour leur permettre de se rendre compte par eux-mêmes du bien-fondé de sa demande.

Né à Passy le 21 février 1851, Emile Magniaudé s'est présenté pour la première fois à la députation dans l'arrondissement de Soissons en mai 1898 sous le patronage du député de la Marne, le radical Léon Bourgeois, et il a été élu au second tour contre le député sortant, Roger Firino. Il a été réélu en 1902 et 1906. Son implantation dans l'arrondissement est pourtant récente. Il a fait fortune à Reims dans l'industrie textile avant d'acheter une propriété à Condé-sur-Aisne, commune dont il est devenu le maire. En l'état actuel des recherches, on ignore s'il avait en s'implantant à Condé le projet de s'intéresser à la viticulture ou si, découvrant sur place les liens des vigneron locaux avec la Marne, il a décidé de les développer...



Emile Magniaudé

Devant le Conseil d'Etat, Emile Magniaudé s'est attaché à démontrer que les communes des cantons de Vailly et de Braine partageaient avec la Marne une histoire viticole commune et que les vignes qu'il cultivait à Condé-sur-Aisne ne différaient en rien, tant par les cépages que par les façons culturales, du reste du vignoble champenois. Le mémoire se terminait par un vibrant appel au respect du droit : « Les raisons historiques, géographiques, géologiques, et culturelles que nous venons d'exposer, et auxquelles s'ajoutent des droits acquis, nous paraissent démontrer surabondamment que nos cantons de Vailly et Braine doivent être compris dans la Champagne viticole. S'il en était autrement, ce serait une véritable expropriation sans indemnité, contraire à notre droit public. »

On peut s'interroger sur les contours de la Champagne viticole dans les vallées de l'Aisne et de la Vesle. Pourquoi ces 36 communes (9 dans le canton de Vailly et 27 dans le canton de Braine) ? Pourquoi certaines communes, où la vigne était cultivée, comme Aizy et Jouy, n'ont-elles pas été comprises dans la délimitation ? Dans son mémoire pour le Conseil d'Etat, Magniaudé avait défendu l'intégration des deux cantons dans leur intégralité, alors que le conseiller général de Braine, Gaston Cagniard, n'était pas un ami politique.⁶

(3) L'AVC a été créée par 24 maisons de champagne dès 1898.

(4) 46 communes désormais dans l'arrondissement de Château-Thierry, dont six qui avaient été exclues en mai : Barzy, Baulne, Bézu-le-Guéry, Celles-lès-Condé, Saint-Agnan et Verdilly.

(5) Voir le texte intégral du mémoire d'E. Magniaudé en annexe 1.

(6) Aux élections législatives de 1914, Cagniard se présente contre Magniaudé. Il est battu dès le premier tour.



Au coeur du vignoble Magniaudé à Condé-sur-Aisne en 1913, l'affirmation de l'appartenance à la Champagne viticole.

Dans l'Aisne, les adversaires politiques de Magniaudé avancent l'idée que le député de Soissons se serait abrité derrière l'intérêt collectif pour défendre un dossier personnel. « L'Argus soissonnais », au lieu de se réjouir de la reconnaissance officiellement obtenue pour des raisins de l'Aisne, préfère ironiser : « S'il a voulu être député, c'est pour faire de bonnes affaires ! Il a obtenu du ministre à force... d'adresse de faire incorporer à la Champagne viticole le petit ginglet de Condé-sur-Aisne et maintenant les bouteilles cravatées d'or ou d'argent que l'on récolte sur les coteaux de Condé seront intitulées Vin de champagne - Condé près Reims ! Avouez qu'elle est bonne ! Mais d'autres la trouvent mauvaise. Ce sont les arrondissements de Vitry et de Sainte-Menehould qui, quoique situés dans la Marne, dans la vraie Champagne, sont exclus de cette Champagne viticole où le domaine de Magniaudé a été incorporé par droit d'intrigue. N'êtes-vous pas contents, braves électeurs, car vos efforts ont abouti à faire baptiser vin de champagne le cru de votre député ! »⁷. Sans doute, dans la dernière partie de son mémoire au Conseil d'Etat, Magniaudé insiste-t-il sur les efforts qu'il a déployés pour donner à ses vignes de Condé un caractère champenois. Mais contrairement à ce qu'insinue le journal conservateur de Soissons, le vignoble de l'Aisne intégrée à la Champagne viticole ne se limite pas au « domaine Magniaudé » de Condé-sur-Aisne...

Le vignoble des vallées de l'Aisne et de la Vesle en 1908

Le propos n'est pas ici de retracer l'histoire du vignoble des vallées de l'Aisne et de la Vesle depuis le Moyen âge mais d'insister sur le fait qu'il s'agit effectivement d'un vignoble traditionnellement lié à celui de la Marne. Plus qu'une simple proximité géographique, il existe – en particulier par la Vesle qui arrose Reims et Braine – une réelle continuité territoriale que ne prend pas en compte le découpage administratif et dont témoigne cependant et incontestablement, dans le domaine viticole, une tradition très ancienne. Il suffit d'étudier le

commerce des raisins et des vins entre les différentes abbayes de la région avant la Révolution de 1789, ou encore les échanges de plants de vignes et de savoir-faire viticoles. En 1825, dans sa Statistique du département de l'Aisne, après avoir indiqué que « les vignes de la vallée de Vailly regardées comme le meilleur cru de l'arrondissement [de Soissons], sont plus fournies en raisins rouges qu'en blancs », J.B. Brayer notait que « les plants de Chavonne sont très recherchés, même par certains vigneron de la Champagne »⁸. Quarante ans plus tard, sous le Second Empire, l'instituteur de Villers-en-Prayères, M. Lalbalétrier, annonçait dans une lettre adressée à la Société d'horticulture et de petite culture de l'arrondissement de Soissons : « Nous venons de mettre en pépinière à Villers au moins 10 000 crossettes de Bouzy vert doré de la Champagne, 500 à Maizy, 200 à Serval et 500 à Vasseny ; les racines commençaient seulement à poindre »⁹.

Dans le dernier quart du XIX^e siècle, plusieurs monographies communales rédigées par les instituteurs à l'appel de la Société de Géographie de l'Aisne mentionnent l'achat par des négociants champenois de raisins ou de môûts dans les vallées de l'Aisne et de la Vesle. C'est par exemple le cas à Serval : « On compte 10 ha de vignes bien exposés au midi qui produisent en moyenne 400 hl de vin par année. Ce dernier est assez estimé, et des négociants de Reims sont déjà venus acheter le vin blanc pour faire du champagne »¹⁰. Ou encore à Paars : « La vigne est très anciennement cultivée dans notre pays. Près de 9 hectares sont plantées de 12 000 pieds de vigne. On récolte, année moyenne, environ 350 pièces d'un vin suret, agréable au goût, très rafraîchissant, recherché autrefois par les fabricants de vin de Champagne et qui a le grand avantage, très apprécié aujourd'hui, d'être nature »¹¹.

(8) Statistique du département de l'Aisne, 2^e partie, p. 79.

(9) Bulletin de la Société d'Horticulture de Soissons, n° 3, année 1866, p. 225.

(10) Monographie rédigée par Mme Lebourque-Catrin (16 février 1888).

(11) Monographie rédigée par Gaston Droux (1888).

(7) Argus soissonnais du 17 décembre 1908.

Au moment où 36 communes des cantons de Braine et de Vailly sont intégrées dans la Champagne viticole délimitée, et malgré le volontarisme de Magniaudé à Condé-sur-Aisne, l'avenir du vignoble des vallées de l'Aisne et de la Vesle semble pourtant compromis. La menace ne vient pas comme on le croit souvent de l'arrivée du phylloxéra. L'insecte qui a commencé à ravager le vignoble français à partir de 1863 (dans le Gard) ne fait son apparition dans la région de Vailly qu'en 1912. La menace est essentiellement climatique avec « le petit âge glaciaire », ce refroidissement du climat qui marque le XIX^e siècle et qui est particulièrement sensible dans les vignobles français les plus septentrionaux (Montagne de Reims, Laonnois et Soissonnais). Difficultés de maturation pour le raisin, gelées tardives... les annales sont remplies d'accidents qui amènent nombre de vigneron à abandonner la culture de la vigne, à se reconvertir dans d'autres cultures légumières ou fruitières (c'est la grande époque du « haricot de Soissons »), voire à quitter la terre et à venir grossir le nombre des candidats à l'exode rural. Là encore, les monographies des instituteurs sont particulièrement précieuses. Un seul exemple, celui de l'instituteur de Sancy (aujourd'hui Sancy-les-Cheminots) dans le canton de Vailly qui écrit en 1888 : « La vigne est cultivée sur une surface de 12 à 13 hectares. Ce précieux arbrisseau [sic] permet d'utiliser les pentes sud des collines qui sans cela ne pourraient être plantées en bois comme les pentes du Nord. Cette culture, il y a 50 ans, était beaucoup plus importante et partout aux alentours, le vin de Sancy était réputé l'un des meilleurs de la contrée. Mais depuis 1870, les années ont été presque toutes défavorables et les vigneron se lassant de travailler sans récolter parlent de transformer leurs vignes en bois. Ce serait fâcheux, la vigne étant la seule fortune du pays ; si elle disparaissait, on pourrait s'attendre à un nouveau et notable décroissement dans la population qui a déjà perdu plus de 100 habitants en moins de 50 ans »¹².

Il est difficile d'évaluer avec précision les surfaces plantées dans les 36 communes comprises dans le décret de 1908 et la production de raisins, faute de séries statistiques homogènes. Il faut souvent se contenter des chiffres publiés par la presse ou par l'Almanach Matot-Braine¹³. Le tableau suivant présente les chiffres de la récolte de 1909, la première depuis le décret sur la Champagne délimitée, tels qu'ils ont été publiés par « l'Argus soissonnais »¹⁴ après une très brève présentation : « Vendanges 1909 - La récolte des vins de 1909 pour les cantons de Vailly et Braine (Champagne délimitée) a donné les résultats suivants... ».

Canton de Braine	Hectares de vignes	Quantité de vin récoltée en hectolitres	
		Déclarée*	Non déclarée
Braine	4	8	4
Acy	1	6	4
Augy	3	6	2
Barbonval	1	4	4
Brenelle	2	5	3
Chassemy	2	10	5
Ciry-Salsogne	6	10	12
Courcelles	5	25	40
Cys-la-Commune	3	15	10
Dhuizel	2	6	9
Glennes	1	-	2
Longueval	2	10	10
Merval	-	7	5
Saint-Mard	3	15	10
Paars	12	110	70
Presles-et-Boves	5	22	14
Révillon	1	-	2
Sermoise	5	15	17
Serval	5	32	8
Vasseny	1	38	-
Vauxcéré	2	12	8
Vieil-Arcy	1	16	10
Total canton de Braine	66	372	249
Canton de Vailly			
Vailly	14	15	60
Bucy-le-Long	0,5	2	6
Celles-sur-Aisne	3	-	20
Chavonne	4	-	28
Chivres-Val	1	1	3
Condé-sur-Aisne	10	107	18
Missy-sur-Aisne	2	-	10
Sancy	4	7	28
Soupir	1	9	7
Total canton de Vailly	39,5	141	181
Total Braine et Vailly	105,5 ha	513 hl	430 hl

* c'est-à-dire ayant fait l'objet d'une déclaration par le récoltant en application de la loi du 29 juin 1907.

Ce tableau statistique appelle quelques remarques. Dans le vignoble soissonnais de la Champagne viticole, trois communes (Vailly, Paars et Condé) représentent plus du tiers de la surface (36 hectares) et 35 % de la récolte déclarée (232 hl). Quatre communes du canton de Braine appartenant à la Champagne délimitée (Couvrelles, Perles, Vauxtin et Villers-en-Prayères) ne figurent pas dans le tableau, mais elles sont également absentes des statistiques publiées dans l'Almanach

(12) Monographie sans nom d'auteur (1888).

(13) Voir en annexe 2 le tableau obtenu par compilation des almanachs 1910 à 1914.

(14) Argus Soissonnais n° 303 du 30 décembre 1909.

an 1811.

Produit de la Récolte en Vin dans l'arrondissement de Soissons.

1/2

Canton de Soissons (20)

Bellicourt	100.	Chéry Chartroux	"
Berzy	100.	Civry-sabbogue	450.
Billy-sur-aisme	1500.	C. de la Commune	280.
Charigny	200.	Courcelle	180.
Courmelleux	200.	Courcelle	400.
Crouy	4000.	Whizel	"
Cuffly	1600.	Genneux (Grelé)	"
Ferrières	120.	Foucaigneux	"
Leury	60.	Lezy	10.
Merlain et Fou	50.	Lhuys	"
Moisant et Aconin	150.	Limé	200.
Padly	500.	Longueval	300.
Plouy	50.	S. Marc	125.
Pommier	200.	Neuvil	"
Septmont	200.	Mont St. Marie	200.
Soissons		Mont St. Martin	"
Vaucouleurs	200.	Paars	"
Venizel	250.	Perle	10
Vaucouin	200.	Prisel et Basse	400.
Villeneuve St. Germain	250.	Quincy-sous-le-mont	15.
Wailly (42 Comm.)		Révilleux (Grelé)	"
Acy	2500.	Serches	70.
Buzy	150.	Sermoise	300.
Barbours	40.	Serval (Grelé)	"
Baroché	15.	Carnières	"
Banky-lez-Fismes	3.	St. Chibault	25.
Braine	800.	Vasseny	800.
Brenelle	24	Vaucourens	30.
Bruid	"	Vauxtin	8.
Circuil	60.	Fularcy	700.
Chastigny	200.	Ville-Saboye	150.
		Villers-en-François	80

Etat récapitulatif de la production de vin dans le soissonnais en 1811 - Les communes qui ont le plus forte production sont Acy - Billy - Crouy - Cuffly (Archive de la Société Historique de Soissons). De la même époque, dans un autre document conservé à la Société Historique de Soissons, il est indiqué que l'arrondissement de Soissons comporte 1 900 ha de vigne, dont 774 ha pour le seul canton de Vailly.

Matot-Braine.¹⁵ Est-ce à dire pour autant qu'elles ne comportent aucune parcelle de vigne ? Malgré la loi du 29 juin 1907 qui impose aux vigneronns de faire après la vendange une déclaration de récolte, la non-déclaration dans certaines communes ou la sous-déclaration dans d'autres, restent, pour des raisons fiscales, des pratiques courantes ; elles sont confirmées par de nombreux témoignages oraux pour la période de l'entre deux guerres, et prolongeaient sans aucun doute une méfiance venue du fond des âges envers les contrôles de l'administration, par delà les régimes politiques...

Quant à savoir ce qu'il advient après les vendanges des raisins ou de moûts produits dans les vallées de l'Aisne et de la Vesle, les documents sont pratiquement inexistantes. De la vente à des négociants de la Marne, attestée par les témoignages oraux dans plusieurs communes, on trouve pourtant dans les archives – et paradoxalement grâce en quelque sorte aux destructions de la guerre de 1914-1918 – au moins une trace incontestable. C'est un certificat manuscrit établi par deux vigneronns de Vailly pour le dossier de dommages de guerre constitué par M. Narcisse Labarre, qui possédait en 1914 dans cette commune 55 ares de vigne, appelés le Clos Saint-Vincent : « Les maisons d'Epernay, d'Ay et autres pays de vins de Champagne, venaient à Vailly acheter non seulement le vin immédiatement après le foulage du raisin mais quelquefois aussi le raisin, et qu'en 1913, le raisin s'est vendu sur la vigne même, 1, 25 Fr le kilo, la vendange à la charge de l'acheteur »¹⁶.

Le reflux des usages viticoles (1914-1980)

Premier facteur chronologiquement parlant, et facteur fondamental : la guerre de 1914-1918. Le vignoble des cantons de Braine et de Vailly (ainsi que celui de certaines communes viticoles du canton de Craonne) est l'une des victimes de la Grande Guerre. Avec la stabilisation de la ligne de front sur les crêtes du Chemin des Dames à partir de l'automne 1914, les vignes sont constamment sous le feu. Elles sont particulièrement exposées lors des batailles de Vailly et de Soupir (octobre-novembre 1914), pendant les combats qui se déroulent d'avril à octobre 1917, et encore à deux reprises en 1918, lors de l'offensive allemande de fin mai, puis lors des combats sur la Vesle et sur l'Aisne entre août et octobre. Peu d'autres secteurs de la Champagne viticole délimitée en 1908-1911 n'ont autant souffert du premier conflit mondial.

Les statistiques viticoles témoignent des ravages de la guerre. Des communes comme Vailly (8 hectares de surface récoltée en 1912), Condé-sur-Aisne (9 hectares en 1912), Sancy (6,15 hectares en 1913) ou Servat (2 hectares en production en 1912) n'enregistrent aucune déclaration de récolte en 1920. A Paars (12 hectares en 1911, mais seulement 3, 70 en 1913), le vignoble en

production en 1920 n'atteint plus que 1,30 hectare avec 40 hectolitres produits¹⁷.

Les années 1919 à 1921 voient le retour progressif dans leurs villages dévastés des populations qui ont fui les combats. Dans le canton de Vailly où l'évacuation a été totale dès 1914, le retour s'effectue non sans incertitudes sur la possibilité de reconstruire et de reprendre l'activité agricole et viticole d'avant 1914. La menace d'une expropriation plane, notamment à Soupir ou à Sancy, au moins tant que la délimitation de la zone rouge n'est pas définitive, c'est-à-dire jusqu'en 1923 au moins.¹⁸ Les chiffres des recensements de 1921 et de 1926 démontrent amplement que la guerre et les incertitudes de l'après-guerre ont accéléré l'exode rural qui était déjà important depuis le dernier quart du XIX^e siècle. Les petits propriétaires (vigneronns ou cultivateurs) sont, selon des indices concordants, souvent ceux qui ne sont pas revenus, préférant revendre leurs dommages de guerre. Il n'est pas facile d'analyser avec précision l'impact social et économique de la guerre, les dossiers de dommages de guerre n'ayant pas été systématiquement conservés aux Archives départementales de l'Aisne. Ce n'est pas le cas fort heureusement pour le dossier constitué par Emile Magniaudé pour ses propriétés de Condé-sur-Aisne. On y trouve en particulier le rapport rédigé le 26 février 1920 par un expert, l'ingénieur agronome Henry Landowski, par ailleurs vice-président du Syndicat général des vigneronns de la Champagne délimitée. On peut y lire ces lignes qui se passent de commentaires : « Le terrain est envahi à tel point par les mauvaises herbes, les ronces, voire même les accrues d'acacia [...] que pour un œil non averti, sans une recherche spéciale, on ne pourrait croire que ces terres étaient plantées en vignes ».¹⁹

La reprise de l'activité viticole a été lente et sporadique. Ainsi à Vailly, où de nombreux vigneronns vivaient avant 1914 dans les faubourgs de Somme-court et de Saint-Précorde, la surface en production ne dépasse pas 1 hectare jusqu'en 1927, et n'atteint que 3,45 ha en 1929. A Paars, la surface de 3 hectares n'est atteinte qu'en 1924 mais ne progresse plus ensuite. A Condé, la reconstitution du vignoble Magniaudé s'effectue plus rapidement à partir de 1920-1921, comme le montrent les chiffres des déclarations de récolte : 8 hectares avec une production de 10 hectolitres en 1921, 9,32 ha avec une production de 45 hl en 1922, 8,32 ha et 36 hl en 1923. Magniaudé qui ne s'est pas représenté aux élections de novembre 1919, meurt à Paris le 2 mai 1924 à 73 ans. Ses héritiers semblent se désintéresser du vignoble de Condé. Dans les déclarations de récolte, les surfaces en production décroissent rapidement : 3 hectares seulement dès 1925 ! Faut-il s'étonner du faible dynamisme de la viticulture dans un secteur où

(15) Voir annexe 2.

(16) Archives départementales de l'Aisne, Dommages Labarre 15 R 831

(17) Chiffres publiés par Le Vigneron champenois, organe des mai-sons de champagne.

(18) Sur cette question, voir Guy Marival, « Agriculteurs et élus locaux contre la zone rouge (1919-1929). La première bataille de l'après-guerre sur le Chemin des Dames. » in R. Cazals, E. Picard, D. Rolland (dir.), La Grande Guerre, Pratiques et expériences, Actes du colloque de Craonne-Soissons, Toulouse, 2005, p. 375-392.

(19) Archives départementales de l'Aisne, Dommages Magniaudé 15 R 1750.

la grande affaire de l'après-guerre, c'est d'abord la reconstruction des villages ?

S'il subsiste encore ici ou là des ceps d'avant la guerre et d'avant l'invasion phylloxérique²⁰, les nouvelles plantations ont lieu le plus souvent avec des cépages produisant des raisins de consommation courante, en particulier Seibel et Baco. Le contexte économique marqué par la réduction des ventes pour les vins de champagne (prohibition aux Etats-Unis, crise économique mondiale) peut expliquer en partie que les replantations avec des cépages champenois soient restées marginales. Pourtant, il apparaît de façon incontestable qu'il n'y a jamais eu un abandon total des usages champenois comme l'attestent, dans plusieurs communes où les archives ont pu être conservées, des déclarations de récolte ou d'autres documents. Ainsi à Bucy-le-Long, au début des années 1930, Félicien Leclère, propriétaire de 25 ares, récolte-t-il en 1933 850 litres de vin, dont 400 de « champagne » issu de cépages français. Il déclare détenir dans sa cave un stock de 500 litres dont 350 de « champagne ».²¹

Dans les années 1950 et 1960, on trouve des déclarations de récolte semblables dans d'autres communes comme à Braine, Longueval et Serval. A Braine, à partir de 1952, Monsieur Yvan Courtois récolte 8 ares plantés en 1949 en cépage Chardonnay 41B et produisant bon an mal an de 110 kg de raisin (1952) à 600 kg en 1959²². La destination de ces raisins d'appellation est inconnue. En revanche, ont été conservés à Longueval et à Serval des documents indiquant l'achat par des courtiers en champagne ou des maisons de Reims ou par des vigneron de la Marne. Le cas de Serval est le moins mal connu : il existe chez un vigneron de la commune, Monsieur René Lambert, un pressoir qui fait office de ce qu'on appelle dans la Marne un « vendangeoir » où les différents vigneron viennent presser leurs raisins et où les négociants viennent acheter. Les vigneron reçoivent chaque année une « carte de récoltant » délivré par le C.I.V.C. (Comité interprofessionnel des vins de champagne). A Serval, dès le milieu des années 1950, la coexistence de la vigne avec une agriculture qui utilise massivement des produits phytosanitaires agressifs semble devenir problématique²³. Le dernier achat documenté à Serval a lieu en 1962. Cette année-là, alors que le vignoble champenois est largement touché par la gelée, M. René Lambert vend 110 kg de raisins à la maison Fournier de Reims.

(20) Dans certaines déclarations de récolte, on trouve après 1930, comme par exemple à Bucy-le-Long, la mention « vignes françaises » par opposition à des vignes greffées sur des porte-greffes américains. En 2009, des ceps ayant résisté au phylloxéra sont toujours visibles, à Ciry-Salsogne notamment.

(21) Arch. com. de Bucy. Relevé de déclarations d'appellation d'origine, années 1932 (8hl), 1933 (4 hl), 1934 (3,50 hl)...

(22) Il n'est sans doute pas indifférent de savoir que M. Courtois, décédé en 1986, était né en 1898 à Cramant (Marne).

(23) M. Serge Mousseaux, actuellement maire de Serval, conserve tout un dossier relatif à l'activité viticole de son père. On y trouve, entre autres documents, une correspondance avec des organismes professionnels champenois (le Syndicat général des Vignerons et l'AVC) dans le cadre d'un litige opposant le vigneron avec un agriculteur de Serval qui a « grillé » en 1953 quelques dizaines de ceps par l'utilisation d'hormones.

En 1963 est publié le « Cadastre viticole » du département de l'Aisne dont la confection avait été entreprise sous l'égide de l'Institut National des Vins de consommation courante (I.V.C.C) à la suite du décret du 30 septembre 1953.²⁴ Cette publication recense, commune par commune, les vigneron, les surfaces, les productions et les cépages. Pour six communes des vallées de l'Aisne et de la Vesle, les statistiques concernent également l'Appellation d'Origine Champagne, comme c'est aussi le cas pour un certain nombre de communes du sud de l'Aisne dans la vallée de la Marne²⁵ :

Commune	Surface en AOC	Nombre d'exploitations
Acy	43,50 ares	7
Bucy-le-Long	42,21 ares	6
Condé-sur-Aisne	31,01 ares	6
Presles-et-Boves	1 ha 47 ares 41	20
Serval	1 ha 76 ares 60	15
Vailly	1 ha 50 ares	20

Le Cadastre viticole de 1963 apparaît comme une ultime photographie prise avant une nouvelle époque, celle qui marque pour le champagne le début d'une exceptionnelle prospérité comme il n'en a encore jamais connu et dont il faut constater aujourd'hui que le secteur soissonnais de la Champagne viticole n'a pas pu – ou pas su – profiter. A partir des années 1960, pour faire face à une demande accrue, le vignoble champenois étend les surfaces en production : 11 499 hectares en 1958, 13 066 en 1963, 17 300 en 1969, 24 057 en 1980.²⁶ Négociants et vigneron sont à la recherche de nouvelles terres à planter. C'est la fortune de certaines communes de la Marne (massif de Saint-Thierry, secteur de Berru et Nogent-l'Abbesse...), de l'Aube et de l'Aisne, voire de la Haute-Marne. Autour de 1970, certains achats, difficiles à quantifier, sont réalisés dans les communes de la Champagne viticole de la vallée de l'Aisne, par des Marnais. Une « Société viticole de la vallée de l'Aisne » (la SOVIVA) se constitue en 1973. Elle a fait l'acquisition d'une vingtaine d'hectares sur les communes de Bucy-le-Long, Soupire et Vailly. Des achats réalisés dans l'attente d'une délimitation parcellaire prévue par la loi de 1927.

La loi du 22 juillet 1927 et les
« calendes champenoises »
de la délimitation parcellaire

Intervenant à la suite d'un arbitrage parlementaire (commission Barthe), la loi du 22 juillet 1927 précise

(24) Ministère de l'agriculture - Recensement général du vignoble, Cadastre viticole Aisne, Imprimerie nationale, 1963, 103 p. 2 cartes hors-texte. A noter que les opérations de recensement dans l'Aisne qui se sont déroulées entre avril et novembre 1958, semblent avoir oublié la vigne de M. Courtois à Braine (voir plus haut).

(25) Cadastre viticole Aisne, p. 28-31.

(26) La progression continue ensuite, mais à un rythme moins soutenu : 27 519 hectares en 1990, 31 042 en 1999, 32 722 en 2008 (source : SGV).

certaines dispositions de la loi du 6 mai 1919. Elle est censée mettre un point final dans le contentieux qui oppose la Marne et les vigneronns de l'Aube, tout en fixant des règles plus précises pour la production des vins de champagne²⁷. C'est ainsi que l'article 6 prévoit qu'une délimitation parcellaire aura lieu dans les communes de la Champagne viticole délimitée, et en particulier pour ce qui nous intéresse ici, celles énumérées dans le décret du 17 décembre 1908²⁷.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que votre commune est comprise dans la liste de celles dont les vins peuvent, aux termes de la loi du 22 juillet 1927, avoir droit à l'appellation Champagne... » Ainsi commence la circulaire adressée le 25 mai 1928 par le sous-préfet de Soissons aux maires des communes comprises dans la Champagne viticole, aussi bien celles des cantons de Braine et Vailly que celles du sud de l'Aisne²⁸. Un calendrier est fixé avec plusieurs étapes : constitution d'une commission municipale de cinq membres par arrêté municipal chargée de dresser, lieudit par lieudit, pour le 1^{er} septembre 1928 la liste des terrains à admettre « de façon définitive », consultation publique dans la commune jusqu'au 15 décembre 1928, date à laquelle « aucune observation ni réclamation ne sera plus admise ».

On ne conserve que peu de traces de l'activité, ou même de la constitution, de ces commissions communales²⁹. Quant aux procès-verbaux originaux, ils n'ont été conservés que dans quatre communes seulement : Bucy-le-Long, Condé-sur-Aisne, Merval et Soupir. Pour les autres, on ne dispose plus que du procès-verbal de la commission interdépartementale qui s'est réunie à Laon le 6 février 1936.³⁰

Les opérations prévues par la loi sont à plusieurs reprises interrompues, suite à des réclamations émises en particulier par le négoce. De fait, la commission interdépartementale qui doit examiner les propositions des commissions communales pour l'Aisne se réunit à Laon seulement le 6 février 1936. Au cours d'une unique réunion, en un seul après-midi, ce ne sont pas seulement les délimitations des communes des cantons de Braine et de Vailly qui ont été examinées, mais celles de plus de cinquante communes de l'Aisne, dont 12 seulement pour les cantons de Braine et de Vailly³¹. Mais on ne dispose pas pour les autres de l'état « néant », c'est-à-dire pour reprendre les termes de la circulaire du sous-préfet : « la constatation qu'aucun

terrain de la commune ne remplit les conditions exigées par la loi ». Il faut cependant rappeler que les communes concernées des cantons de Braine et de Vailly sont alors confrontées aux difficultés d'une reconstruction qui, dix ans après la fin de la guerre, n'est toujours pas achevée, comme en témoignent les inaugurations de bâtiments publics et d'édifices religieux qui se poursuivent jusqu'au début des années 1930. Et le vignoble champenois du Soissonnais a perdu son avocat depuis la mort de Magniaudé en 1924.

La commission interdépartementale n'a donc pu que se borner à entériner sans les modifier toutes les propositions faites par les communes huit ans auparavant. Une telle précipitation a multiplié les erreurs. Erreurs dans la transcription des lieudits, le plus souvent. Erreurs plus gênantes quand on considère le procès-verbal de Serval avec ses ratures et ses répétitions, ou celui de Paars, tout à fait inexploitable en l'état...

Il est aussi à remarquer que lorsque la commission interdépartementale de la Champagne viticole se réunit à Laon en février 1936, le vignoble des vallées de l'Aisne et de la Vesle n'est pas disjoint du vignoble du sud de l'Aisne. Les propositions des communes des cantons de Braine et Vailly sont examinées au cours de la même séance et en même temps que celles des cantons de Château-Thierry, Condé-en-Brie et Charly-sur-Marne. C'est bien la preuve que l'Administration considérait toujours en 1936, comme en 1908, que les unes et les autres méritaient une égalité de traitement au sein de la Champagne viticole.

Quant au report sur les plans cadastraux, il ne commence que dans les années 1950³². La loi du 11 février 1951 en a confié la mission à l'INAO, un organisme paritaire dont la création est intervenue en 1935, postérieurement à la loi de 1927. Des experts désignés par le comité directeur de l'INAO sont chargés du report des parcelles. Quelque 300 communes font l'objet d'une délimitation jusqu'en 1974, date à laquelle l'INAO interrompt ses travaux, alors qu'il lui reste à étudier, selon ses propres termes, « environ une centaine de communes » dans la Marne, dans l'Aisne et dans l'Aube. Ils ne reprennent que douze ans plus tard, après une nouvelle loi en date du 16 novembre 1984 qui prévoit en particulier que les propositions de l'INAO devront désormais être approuvées par un décret du Conseil d'Etat. Mais, la révision des procès-verbaux ne reprend que très parcimonieusement³³.

Dès 1986, la Chambre d'agriculture de l'Aisne intervient auprès de l'INAO pour relancer la procédure commencée en 1927 dans les communes des cantons de

(27) Certaines communes de l'Aube avaient été intégrées à la Champagne délimitée par le décret du 3 juin 1911 et par la loi du 6 mai 1919.

(28) L'arrondissement de Château-Thierry a été réuni à celui de Soissons par le décret du 10 septembre 1926.

(29) Délibérations en date du 10 juin 1928 à Sancy-les-Cheminots et du 29 juin 1928 pour Condé-sur-Aisne.

(30) Ou plus exactement de listes dactylographiées conservées sur microfilm dans les services du Centre régional de l'INAO à Epemay. La loi de 1927 prévoyait un procès-verbal en trois exemplaires, un pour la commune, un pour les Archives départementales, un pour le Ministère de l'agriculture. Les exemplaires départementaux et ministériels ont, semble-t-il, disparu.

(31) Il s'agit de Bucy-le-Long, Condé-sur-Aisne, Cys-la-Commune, Longueval (mais pas Barbonval), Merval, Paars, Révillon, Saint-Mard, Sancy-les-Cheminots, Serval, Soupir, Vailly-sur-Aisne.

(32) Un décret du Ministère de l'Agriculture en date du 29 juin 1936 précisait pourtant dans son article 3 que « la délimitation prévue à l'article 18 de la loi du 22 juillet 1927 devra être terminée dans un délai de deux ans, sous peine, passé ce délai, d'entraîner la perte de l'appellation contrôlée Champagne pour les communes où elle ne serait pas achevée ».

(33) Communes du secteur de Vitry-le-François (Marne) en 1989, 8 communes de l'Aube en 1991, 4 communes de la Marne en 1993. Dans les deux dernières délimitations, l'enquête s'est soldée par un décret du Conseil d'Etat indiquant qu'aucune parcelle n'avait été retenue.

Vailly et de Braine appartenant à la Champagne viticole. C'est ainsi qu'une réunion d'information a lieu à Laon en 1990 avec la participation de M^{me} Véronique Hugel, directrice du Centre INAO d'Épernay.

Dans les vallées de l'Aisne et de la Vesle, seules 15 communes sur les 35 comprises dans le décret de 1908 sont concernées. Il s'agit d'Acy, Brenelle, Bucy-le-Long, Condé-sur-Aisne, Cys-la-Commune, Longueval-Barbonval, Merval, Paars, Presles-et-Boves, Révillon, Saint-Mard, Sancy-les-Cheminots, Serval, Soupir, Vailly-sur-Aisne. Ce sont les communes qui figurent sur la carte des aires de production des vins en A.O.C. qui a été publiée dans le Cadastre viticole de 1963 et qui sont réputées, comme l'indique la légende, « comportant des terroirs délimités aptes à produire les vins à appellation d'origine Champagne » aux termes de la loi du 22 juillet 1927.

Les opérations commencent seulement en 1994, avec un déplacement des experts³⁴ sur le terrain en juillet et en octobre. Un fonctionnaire du Centre d'Épernay est chargé parallèlement de rassembler les documents cadastraux et administratifs par des recherches dans les communes et aux Archives départementales de l'Aisne. Les experts désignés par l'INAO pour ce que les documents internes appellent « la délimitation du Soissonnais » remettent leur rapport au printemps 1998. Comme le prévoit la loi de 1984, il est soumis pour avis à la fois au Syndicat général des Vignerons de la Champagne³⁵ et au Syndicat de Défense de la Champagne viti-vinicole auboise (S.C.V.A.) dont le Président, M. Lucien Moutard, vigneron à Buxeil et farouche partisan de la notion d'antériorité viticole selon la loi de 1927, considère, dans sa réponse en date du 18 mai 1999, que « dix communes peuvent se voir conférer l'Appellation Champagne pour les parcelles revendiquées ».

Après avoir été adopté par la Comité national de l'INAO dans sa session des 9-10 septembre 1999, le rapport des experts est mis à l'enquête dans les communes au début de l'année 2000, entre le 17 janvier et le 17 mars. Quelle n'a pas été la surprise des maires des communes concernées en découvrant que le document cadastral accompagnant le dossier mis à l'enquête était vierge de toute parcelle proposée pour l'appellation ! En effet, dans la conclusion du rapport qu'ils avaient signé, les experts avaient été sans appel : « la commission propose de ne retenir aucune des parcelles visitées dans l'aire de production des vins à Champagne ». Commune par commune, les experts ont écarté les unes après les autres les parcelles étudiées avec des appréciations faisant appel à des notions non précisées de « cohérence » et de surface. Quelques exemples à Vailly-

sur-Aisne (lieux-dits La Goutte d'or et La Marjelaine) : « secteur comportant quelques parcelles techniquement intéressantes, mais trop dispersées pour permettre de créer un vignoble cohérent » ou à Soupir (lieux-dits Les Grosses vignes et les Blanches vignes) : « la surface techniquement intéressante est insuffisante pour créer un vignoble cohérent » ou encore à Condé-sur-Aisne (lieu-dit Les Vignes enragées, cœur de l'ancien vignoble Magniaudé) : « la partie haute (environ moitié de la longueur) est un talus ou en pente trop accusée, le reste est de faible surface pour constituer un ensemble techniquement intéressant ».

En réalité, le travail des experts apparaît surtout incomplet. De nombreux documents n'ont pas été pris en compte (ainsi à Merval, le procès-verbal original de la commission de 1936). De très nombreuses parcelles figurant pourtant sur le procès-verbal de 1928 à Paars par exemple ont été oubliées. Des confusions ont été faites entre les différents cadastres successifs. La Chambre d'agriculture peut ainsi adresser le 15 mars 2000 à l'INAO un « Rapport complémentaire » qui vient en appui des quelque 300 réclamations déposées pendant les deux mois d'enquête dans les différentes communes, et qui permet aux experts de préparer, comme c'est la règle dans toute procédure de délimitation parcellaire, un second rapport. Ce second rapport est terminé à l'été 2001. Prenant la parole dans la salle du Foyer rural de Braine le 20 juin 2001, M. Béliard, le directeur du centre INAO d'Épernay, déclare devant plus de 300 personnes : « Les experts ont donc examiné l'ensemble des réclamations à ce jour sur le terrain. Ils sont à la rédaction du rapport d'examen des réclamations. J'espère que ce rapport pourra être soumis aux instances nationales de l'INAO d'ici la fin de l'année. Si ce timing est respecté, cela veut dire que dans la mesure où il y aurait des terrains retenus, cela veut dire que courant 2002 on aurait un décret en conseil d'Etat pour avaliser une délimitation, si telles sont les conclusions des experts. Ce qui veut dire au plus tôt, puisqu'un décret en Conseil d'Etat c'est au moins un an de délai, une aire délimitée en 2003 »³⁶. Sept ans plus tard, le décret du Conseil d'Etat n'est toujours pas paru, et le second rapport n'a toujours pas été rendu public.

La réaffirmation depuis 2000 de l'appartenance à la Champagne viticole

L'enquête parcellaire de début 2000 a joué le rôle d'un véritable électrochoc dans les communes des vallées de l'Aisne et de la Vesle. Dans les semaines qui ont suivi, a été créée « L'Association pour la délimitation d'un vignoble Champagne et Coteaux champenois AOC dans les Vallées de l'Aisne et de la Vesle » (en abrégé L.A.C.A.V.), une association loi 1901 destinée à accompagner dans leurs revendications les communes et les propriétaires.³⁷ En juin 2001, pour sa première

(34) La commission comprend : Jean-Louis Ballif (ancien ingénieur à la station INRA de Châlons), Jacques Epp (ingénieur agronome retraité, ancien responsable des vignobles Mercier), Hubert Guérin (maître de conférence en géologie à l'Université de Reims), Michel Laurain (maître de conférence en géologie à l'Université de Reims), Dominique Moncomble (Directeur des services techniques du CIVC), Jean Muller (ancien directeur de la station INRA de Châlons) et Serge Rafflin (viticultrice à Chigny-les-Roses).

(35) Avis favorable du Conseil d'administration du S. G. V. en date du 8 juillet 1998.

(36) Transcription de l'intervention à partir d'un enregistrement vidéo (archives de L.A.C.A.V.).

(37) C'est l'objet de l'association créée le 11 juillet 2000 et déclarée le 17 juillet 2000 à la sous-préfecture de Soissons (parution au Journal officiel du 12 août 2000). Son siège social est à la mairie de Vailly-sur-Aisne. Son assemblée générale constitutive a lieu à Braine le 9 octobre 2000.

assemblée générale ordinaire, elle réunit plus de 300 personnes de ses membres. Dans l'attente du second rapport des experts, L.A.C.A.V. poursuit d'abord, avec l'appui de la Chambre d'agriculture de l'Aisne, les recherches sur les 20 communes non concernées par l'enquête parcellaire³⁸. Elle édite, en vue de son assemblée générale 2003, une brochure de 70 pages destinée à faire connaître, documents à l'appui, la légitimité de son combat.³⁹

En fait la procédure de délimitation parcellaire engagée début 2000 n'a pas été menée à son terme malgré les efforts déployés par L.A.C.A.V. pour faire avancer le dossier en 2002. L'INAO comme le SGV ont cherché à gagner du temps, sans doute pour trouver une parade efficace à la brèche ouverte dans la jurisprudence de l'appellation avec le décret du 23 octobre 2001 concernant Fontaine-sur-Ay. Suite à la loi de 1927, cette commune de la Marne avait produit un procès-verbal en date du 28 août 1928 avec un état « néant » par lequel elle renonçait alors à revendiquer des parcelles en appellation, mais en août 1989, elle avait pourtant entrepris d'en réclamer, entamant contre l'INAO une longue bataille qui s'était terminée par un décret du Conseil d'Etat lui donnant satisfaction. La loi de 1927 ne pouvant plus donc servir de gendarme pour l'appellation, le 9 avril 2003, lors de son assemblée générale annuelle à Epernay, le SGV décide à une écrasante majorité (seuls quelques représentants de l'Aube ont voté contre) de proposer une remise à plat des critères de délimitation de l'appellation. Une commission présidée par Jean-Mary Tarlant, vigneron à Oeuilly et premier vice-président du SGV, est chargée de faire des propositions à l'INAO⁴⁰.

Le 4 juillet 2003, l'assemblée générale de L.A.C.A.V. prenant acte du gel de la procédure de délimitation parcellaire et de ses réclamations décide de se pourvoir devant la justice. Plusieurs actions sont menées devant le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne (puis transférées au Tribunal d'Amiens, L.A.C.A.V. ayant son siège dans l'Aisne), en particulier une demande en référé pour obtenir la désignation d'un expert indépendant chargé d'achever la délimitation parcellaire. La demande ayant été rejetée le 30 octobre 2004, L.A.C.A.V. fait appel devant la Cour de Douai. Malgré un argumentaire serré de Maître Bellanger, l'avocat de l'association, la Cour de Douai rejette l'appel dans un arrêt du 26 mai 2005. Il ne reste plus à L.A.C.A.V. qu'à se pourvoir en cassation devant le Conseil d'Etat. Mais la demande déposée n'est pas admise (arrêt du Conseil d'Etat en date du 8 février 2006). Toutes les voies ayant été épuisées en droit français, l'assemblée générale de L.A.C.A.V. après avoir entendu l'avocat de l'association,

Maître Bellanger, décide le 3 juillet 2006 d'en appeler à la Cour européenne des Droits de l'homme s'estimant victime d'une justice inéquitable, demande qui est jugée non recevable car déposée par une association et non par une personne privée. Un épilogue provisoire ?

Pendant ce temps, le projet de nouvelle délimitation se précise, avec une série d'allers et retours entre la commission ad hoc du SGV et l'INAO, au moment d'ailleurs où la nouvelle loi d'orientation agricole apporte d'importantes modifications aux appellations d'origine : l'INAO, tout en gardant son sigle initial, devient l'Institut National des Appellations d'Origine et de la Qualité. Au sein de chaque appellation, un syndicat de producteurs est reconnu comme Organisme de Défense et de Gestion (ODG).

Une étape décisive est franchie en mars 2006 lorsque le Comité national de l'INAO valide les principes généraux de la délimitation proposés par le SGV et désigne une commission de cinq experts chargés de préparer le projet de délimitation⁴¹. Le rapport remis par les experts à l'INAO fin juin 2007 est soumis en septembre à l'approbation préalable du SGV. Il propose d'ajouter 40 nouvelles communes aux 319 communes de l'aire de production de raisins en appellation champagne (22 dans la Marne, 15 dans l'Aube, 2 en Haute-Marne et une seule dans l'Aisne : Marchais-en-Brie).

Dès qu'il commence à être connu, par des fuites dans la presse à l'automne 2007, le projet suscite un véritable tollé dans le département de l'Aisne qui s'estime victime d'un traitement inéquitable, voire discriminatoire. Le Conseil général de l'Aisne dans un vœu adopté à l'unanimité le 29 janvier 2008, le Président de la Chambre d'agriculture dans une conférence de presse le 17 mars, dénoncent dans le rapport un mauvais coup porté à l'avenir de la viticulture dans le département⁴².

Il y aurait beaucoup à dire sur les conditions dans lesquelles s'est déroulée ce que le Centre régional de l'INAO d'Epernay appelle une « enquête publique » et en particulier sur le rapport lui-même, qui a été consultable pendant deux mois (du 21 avril au 21 juin 2008) uniquement à Epernay dans les locaux de l'INAO et du SGV, sans avoir le droit de le photocopier ou de le photographier à l'époque d'internet où nombre de

(38) Un second rapport pour les 20 communes est remis à l'INAO par la Chambre d'agriculture en octobre 2001. Il contient en annexe le mémoire remis par E. Magniaudé au Conseil d'Etat en 1908 et retrouvé à la Bibliothèque Nationale de France.

(39) « Un vignoble au pied du Chemin des Dames », Imprimerie DUPLI, 2^e trimestre 2003.

(40) Dans un reportage sur L.A.C.A.V. diffusé par France 3 Champagne-Ardenne le 22 août 2002, M. Tarlant avait clairement donné le ton en déclarant : « Les vignerons champenois ne considèrent pas que le Soissonnais est dans l'appellation champagne ».

(41) La commission comprend un géographe (M. Marcel Bazin, directeur de l'Institut d'Aménagement du Territoire et de l'Environnement de l'Université de Reims), un géologue (M. Michel Laurain - Faculté des sciences de Reims), un agronome (M. Dominique Moncomble, directeur des services techniques du CIVC), un phytosociologue (M. Stéphane Thévenin - Faculté des sciences de Reims) et une historienne (M^{me} Claudine Wolikow, maître de conférence en histoire moderne à l'Université de Paris-X) qui s'est fait connaître depuis quelques années par des travaux sur l'histoire de l'appellation et sur la révolte des vignerons de l'Aube en 1911.

(42) Un vœu exprimant le soutien de l'assemblée départementale à L.A.C.A.V. et dénonçant « l'inertie et le parti pris de l'INAO » avait été précédemment adopté sur proposition du conseiller général de Vailly, M^{me} Annick Venet, dans la séance du 7 novembre 2005, mais 14 conseillers généraux s'étaient alors abstenus et un autre n'avait pas pris part au vote.

documents administratifs sont consultables en ligne. Pour ce qui est des 35 communes des cantons de Braine et de Vailly, le rapport des experts propose de les exclure toutes définitivement de la zone de la production de raisins, et même totalement de l'aire d'appellation pour 31 d'entre elles ! Quatre d'entre elles, limitrophes de la Marne, figurent en effet dans la liste des communes comprises dans la zone d'élaboration (Glennes, Merval, Blanzly-lès-Fismes, Perles), ce qui leur interdirait à l'avenir toute possibilité de plantations de vignes, en appellation ou non.

Pour aboutir à la nouvelle zone de production, les experts ont fait jouer une série de critères, dont l'appartenance à une « Champagne historique » définie à partir de circonscriptions administratives d'avant la Révolution de 1789. Le recours à ce curieux critère historique qui vient s'opposer à la « Champagne viticole » délimitée à partir de 1908 par une série de décrets et de lois est perçu par les communes des vallées de l'Aisne et de la Vesle comme une véritable machine de guerre destinée à les bouter définitivement hors de la Champagne viticole, d'autant plus que plusieurs communes du canton de Fismes, limitrophes du canton de Braine, sont proposées pour intégrer la zone de production et qu'en conséquence, la future limite de l'aire de production de l'appellation coïnciderait exactement avec la limite administrative entre les départements de la Marne et de l'Aisne.

Dans son recours à l'Histoire, le rapport des experts fait flèche de tout bois. On peut y lire en effet : « Restreinte à la Généralité ou élargie au Gouvernement, la Champagne historique n'a jamais compris le Soissonnais porte d'entrée historique des Francs de Clovis en Gaule (épisode légendaire du vase de Soissons) d'où une partie du scandale causé par la première délimitation de la Champagne viticole en 1908 où l'excroissance soissonnaise a paru extravagante comme le rappellent d'abondance les débats parlementaires d'avant 1914 ».⁴³

Il peut sembler curieux de remonter au V^e siècle et à Clovis, c'est-à-dire à une époque où le vin de champagne n'existait pas, et de reprendre l'expression « excroissance soissonnaise », au mépris des réalités géographiques et géomorphologiques (vallée de la Vesle) et historiques (voir plus haut). En fait de « scandale », il a bien existé après 1908, mais surtout dans l'Aube, département à l'origine totalement exclu de la Champagne viticole. On ne peut que s'étonner de voir un rapport d'experts indépendants adopter aussi facilement le point de vue des viticulteurs aubois en colère qui défilaient à Troyes dans les années 1910 pour dénoncer la collusion entre la Marne et l'Aisne en diffusant des papillons qui proclamaient avec humour : « La clarinette de Reims

et le flageolet de Soissons se sont mis d'accord pour renverser l'(h)au(t)bois »...

Le recours au critère historique semble d'ailleurs brandi pour exclure de l'actuelle aire d'appellation la seule région soissonnaise. Car pour les autres critères, géomorphologiques ou pédologiques en particulier, le rapport est largement positif, au moins pour la vallée de la Vesle, car les communes de la vallée de l'Aisne ne font pas l'objet du moindre commentaire.⁴⁴

A l'appel de L.A.C.A.V. dont plusieurs membres s'étaient rendus à Epernay pour consulter le rapport dès le premier jour de l'enquête publique, plusieurs communes comprises dans le décret de 1908 ainsi que la Communauté de communes du Val de l'Aisne qui regroupe 32 des 35 communes concernées, ont fait connaître leur contestation des conclusions du rapport par un courrier argumenté, selon les deux voies possibles : une opposition dans le cadre de la Procédure Nationale d'Opposition et une réclamation dans le cadre de l'enquête publique. Le 14 janvier 2009, M. Frans Labilloy, le président de L.A.C.A.V. , accompagné de deux membres du Conseil d'administration, des maires de Glennes, de Servail et de Couvrelles, et de la présidente de la communauté de communes du Val de l'Aisne, ont été invités, à leur demande, à une audition à Epernay par les experts qui ont produit le rapport mis à l'enquête. Une fois de plus, leurs arguments se sont heurtés à l'affirmation péremptoire selon laquelle les cantons de Braine et de Vailly n'appartenaient pas à la « Champagne historique ». His jacet lepus ! Dans son mémoire au Conseil d'Etat, Emile Magniaudé en 1908 avait bien compris l'importance de l'obstacle quand il écrivait : « Si lorsque l'Assemblée constituante fit disparaître les vieilles provinces et divisa la France en départements, nos cantons de Vailly et de Braine avaient été compris dans le département de la Marne, nous serions actuellement au point de vue viticole, absolument tranquilles. » Il n'en avait pas moins à l'époque réussi à faire prévaloir les réalités humaines et économiques sur les découpages administratifs.

Annoncée pour le second semestre 2009, la publication du rapport définitif des experts de l'INAO sur la révision de l'aire d'appellation Champagne ne constituera certainement pas l'épilogue de l'histoire de la Champagne viticole dans le Soissonnais. Les conclusions pour les vallées de l'Aisne et de la Vesle risquent de faire naître de nouveaux épisodes juridiques avec des contentieux et des recours devant les tribunaux. Par ailleurs, l'Union européenne prévoit une liberté totale des plantations de vignes à l'horizon 2015, une mesure dont les conséquences sont actuellement impossibles à prévoir. La longue histoire de la vigne dans le Soissonnais est loin d'être achevée.

(43) Rapport des experts pour la révision de l'aire d'appellation (transcrit pas L.A.C.A.V.), page 48 ou page 49 selon les exemplaires en consultation au Centre INAO d'Epernay.

(44) Voir l'extrait concernant la vallée de la Vesle en annexe 3.

ANNEXE 1

Mémoire présenté au Conseil d'Etat par le citoyen Magniaudé

Messieurs les Membres du Conseil d'Etat,
Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre les revendications que je me proposais d'exposer et de développer au nom de mes commettants, devant une commission de délimitation de la Champagne viticole légalement constituée.

Je n'ai pas cru devoir m'acquitter de cette tâche à la réunion tenue à Châlons-sur-Marne le 12 mai 1908 pour les raisons contenues dans la protestation des représentants de l'Aube que j'ai approuvée et signée.

Et de plus, parce que M. le Préfet, qui présidait, n'a pas communiqué à l'Assemblée la motion préjudicielle suivante qu'il m'avait promis de présenter, comme, du reste il en avait le devoir :

« Motion préjudicielle présentée par M. Magniaudé, député, à la réunion tenu à Châlons-sur-Marne le 12 mai 1908 :

La Commission de délimitation de la Champagne viticole décide qu'il sera donné une publicité complète au compte rendu de sa réunion et qu'une épreuve du procès-verbal de la séance sera, avant impression définitive, envoyée à chacun des membres.

Signé : Emile Magniaudé, député »

Voici les raisons pour lesquelles les cantons de Vailly et de Braine (Aisne) doivent à notre sens, être compris dans la délimitation de la Champagne viticole.

Nos raisons sont d'ordre historique, d'ordre géographique, d'ordre géologique et d'ordre cultural.

Je vais les résumer très brièvement :

POINT DE VUE HISTORIQUE. L'œnologue distingué qui s'imagina de rendre mousseux le vin de champagne fut Dom Pérignon, procureur de l'abbaye de Hautvillers.

Nous remémorons ce fait historique parce que Hautvillers est sur le même coteau que Vendeuil, Damery, Cumières, qui le précèdent, ainsi que les coteaux qui descendent jusqu'à Soissons et qui tous, faisaient partie du domaine de Saint-Jean des Vignes de Soissons dont dépendait également l'abbaye de Hautvillers.

Melleville, dans son Dictionnaire Historique cite surtout les communes de Vailly, Celles, Condé, Ostel, Sancy, Soupir, Mousy, Vermeuil, Vendresse (les 6 premières font actuellement partie du canton de Vailly) où les reliques de Saint-Jean des Vignes de Soissons et les archers de Reims possédaient des vignes que leur léguaient ou vendaient les premiers propriétaires.

En consultant l'histoire des comtes de Champagne, nous voyons que tous, et particulièrement les comtes Thibaut de Champagne, avaient des droits sur les vigneron de Vailly, Celles, Condé, Sancy, Chavonne, Ostel, etc...

En 1153, Damery, près d'Épernay, puis Vendeuil et Cumières (Marne) dépendaient de Saint-Jean des Vignes de Soissons. Cette abbaye fondée au XI^e siècle, possédait d'ailleurs tout le vignoble soissonnais qui était considérable à cette époque, et dont les produits étaient des plus réputés.

POINT DE VUE GEOGRAPHIQUE. Si lorsque l'Assemblée constituante fit disparaître les vieilles provinces et divisa la France en départements, nos cantons de Vailly et de Braine avaient été compris dans le département de la Marne, nous serions actuellement au point de vue viticole, absolument tranquilles.

Il n'est donc pas admissible que ce soit le hasard d'une décision administrative ou d'une ligne divisoire fantaisiste qui puisse nous mettre hors de la Champagne viticole.

Ni cette décision ni cette ligne divisoire ne sauraient modifier la composition géologique et l'orientation merveilleuse de nos coteaux des cantons de Vailly et de Braine qui faisaient partie du comté de Champagne.

POINT DE VUE GEOLOGIQUE ET CLIMATIQUE. Les coteaux de Vailly et de Braine offrent la plus grande analogie avec ceux de la Champagne. La couche de terre végétale repose sur du tuf crayeux.

Au point de vue climatologique, l'arrondissement de Soissons se classe avec ceux d'Épernay et de Reims. Son climat est sec comme celui de la Champagne.

POINT DE VUE CULTURAL. Avant de reconstituer certains de nos coteaux, nous avons pris l'avis de techniciens autorisés de la Champagne tels que MM. Adnet, Simon, de Villers-Damery, de M. Collet de la Maison Veuve Cliquot, qui sont venus sur place se rendre compte des terrains et de l'exposition de nos coteaux.

C'est ensuite, sur leur avis, que nous avons planté les cépages les plus renommés de la Champagne, et surtout des pineaux [sic] noir et blanc, vert doré blanc, qui nous ont été fournis par M. Chéart de Ludes (Marne), et par M. Adnet, Simon de Villers-Marmery (Marne) réputés pour la sélection de leurs plants.

Des ménages vigneron, venus de la Marne, cultivent nos vignes à la mode champenoise.

Le coût nous revient à environ 3 000 F l'hectare.

Nous avons établi des pressoirs perfectionnés, comme ceux employés par les grands vigneron champenois.

Nos procédés de vinification sont absolument les mêmes.

Nous faisons d'abord le vin de « cuvée » réservé exclusivement à la fabrication de champagne. Ensuite, les vins de 1^e taille, de 2^e taille et ceux de rebêche.

Les vins que nous récoltons ont la finesse et le degré alcoolique des très bons crus de la Marne. Nous les faisons champagner à Reims par des fabricants de vins de champagne.

Ce sont donc bien des vins de Champagne que nous produisons.

Nous les vendons comme tels, sous notre nom de viticulteur, et avec la garantie du lieu d'origine.

Nous avons toujours, à Reims, des milliers de bouteilles de champagne, et c'est de Reims que nous les expédions à notre clientèle.

Il est facile de se rendre compte des déboursés considérables qui ont été consentis pour reconstituer des vignobles d'ancienne renommée, ainsi que pour leur mode cultural.

Certains vigneron se sont imposé des frais considérables pour faire connaître et apprécier une marque de champagne.

Nous devons ajouter que ce sont nos coteaux de Vailly et de Braine qui produisent, de façon incontestée, les meilleurs vins du département de l'Aisne, et où les cépages sont, en grande partie, de beaucoup les plus fins. Il serait donc incompréhensible qu'on ne les comprît pas dans la Champagne viticole, alors que les cantons de Condé, Château et de Charly en feraient partie.

Nous avons après la réunion du 12 mai dernier à Châlons-sur-Marne, invité M. Bin de Verzenay, président de la Fédération des syndicats viticoles de la Champagne à venir, avec ses collègues, à Condé-sur-Aisne, où nous avons le plus de vignes pour constater la situation de nos coteaux, la qualité de nos cépages et notre culture toute champenoise.

Nous ajouterons encore qu'il est de notoriété publique que les vins blancs de l'arrondissement de Soissons ont, de tout temps, été achetés par ou pour des maisons de vins de Champagne.

Ne pas maintenir ce droit à nos vigneron, ce serait les inciter à vendre leurs vins en Allemagne, où l'on fabrique des vins de champagne, au détriment du commerce champenois.

Les raisons historiques, géographiques, géologiques, et culturales que nous venons d'exposer, et auxquelles s'ajoutent des droits acquis, nous paraissent démontrer surabondamment que nos cantons de Vailly et Braine doivent être compris dans la champagne viticole.

S'il en était autrement, ce serait une véritable expropriation sans indemnité, contraire à notre droit public.

E. MAGNIAUDE, député.

(d'après le texte publié dans Le Démocrate Soissonnais du mercredi 29 janvier 1909)

Statistiques viticoles 1909-1913

Commune	1909		1910		1911		1912		1913	
	Surface	Récolte								
BUCY-LE-LONG.	0,50	8	0,50	1	0,36	3	0,46	5	-	-
CELLES S/A.	3	20	3	1	3	20	1	26	0,58	2
CHAVONNE	4	28	3	2	3	25	2	21	1	12
CHIVRES-VAL	1	5	2	1	1	5	1	26	-	-
CONDE S/A.	10	125	10	12	10	163	9	193	4	71
MISSY S/A.	2	15	2	1	2	15	1	24	-	-
SANCY	4	35	4	3	4	50	2	77	0,71	11
SOUPIR	1	16	1	1	1	5	1	20	0,49	2
VAILLY	14	75	12	20	8	80	8	382	4	72
Total canton Vailly	39,50 ha	322 hl	37,50 ha	42 hl	32,36 ha	366 hl	25,46 ha	774 hl	10,78 ha	170 hl
ACY	1	10	1	-	1	4	1	5	0,75	-
AUGY	3	8	2	-	3	10	2	15	0,86	-
BARBONVAL	-	-	-	-	-	6	-	-	-	-
BLANZY-LES- F.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BRAINE	4	12	3	5	4	10	2	17	0,15	-
BRENELLE	2	8	2	2	2	12	2	20	0,11	-
CHASSEMY	2	15	2	5	2	10	2	15	0,13	-
CIRY-SALSOGNE	6	22	4	5	4	10	2	15	0,28	24
COURCELLES	5	65	3	10	5	18	2	56	2,06	-
COUVRELLES	NFP	NFP								
CYS-LA COMM.	3	25	3	4	2	20	1	35	0,19	14
DHUIZEL	2	15	1	-	2	4	1	5	0,20	-
GLENNES	NFP	NFP	NFP	NFP	-	2	-	-	-	-
LONGUEVAL	2	20	1	-	1	12	1	25	0,40	15
MERVAL	-	-	-	-	5	6	-	-	-	-
SAINT-MARD	3	25	3	4	2	20	1	19	1,01	5
PAARS	12	180	10	20	12	45	5	160	3,70	65
PERLES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PRESLES-ET-B.	5	36	4	4	3	15	2	31	1,03	18
REVILLON	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-
SERMOISE	4	6	3	5	4	6	2	20	0,48	2
SERVAL	-	-	-	-	2	8	-	-	-	-
VASSENY	1	38	1	5	1	16	2	30	1,03	11
VAUXCERE	2	20	1	-	2	10	1	12	0,48	-
VAUXTIN	NFP	NFP								
VIEIL-ARCY	1	26	1	1	1	5	1	5	0,28	2
VILLERS-EN-P.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total canton Braine	58 ha	557 hl	45 ha	70 hl	58 ha	251 hl	30 ha	485 hl	13,14 ha	105 hl

NB : NFP indique les communes ne figurant pas dans les tableaux des almanachs.

ANNEXE 3

Extrait du rapport des experts en date du 30 juin 2007 mis à l'enquête en avril-juin 2008 pour la révision de l'aire géographique de d'appellation champagne et coteaux champenois (p.79-80, transcription L.A.C.A.V.).

« La vallée de la Vesle

Le cœur de terroir

Situées entre deux secteurs au relief plus marqué, le massif de Saint-Thierry au nord et le plateau de l'Ardre au sud, les communes de la vallée de la Vesle constituent les prolongements naturels de coteaux viticoles importants dont le vignoble occupe des massifs de plus grande ampleur.

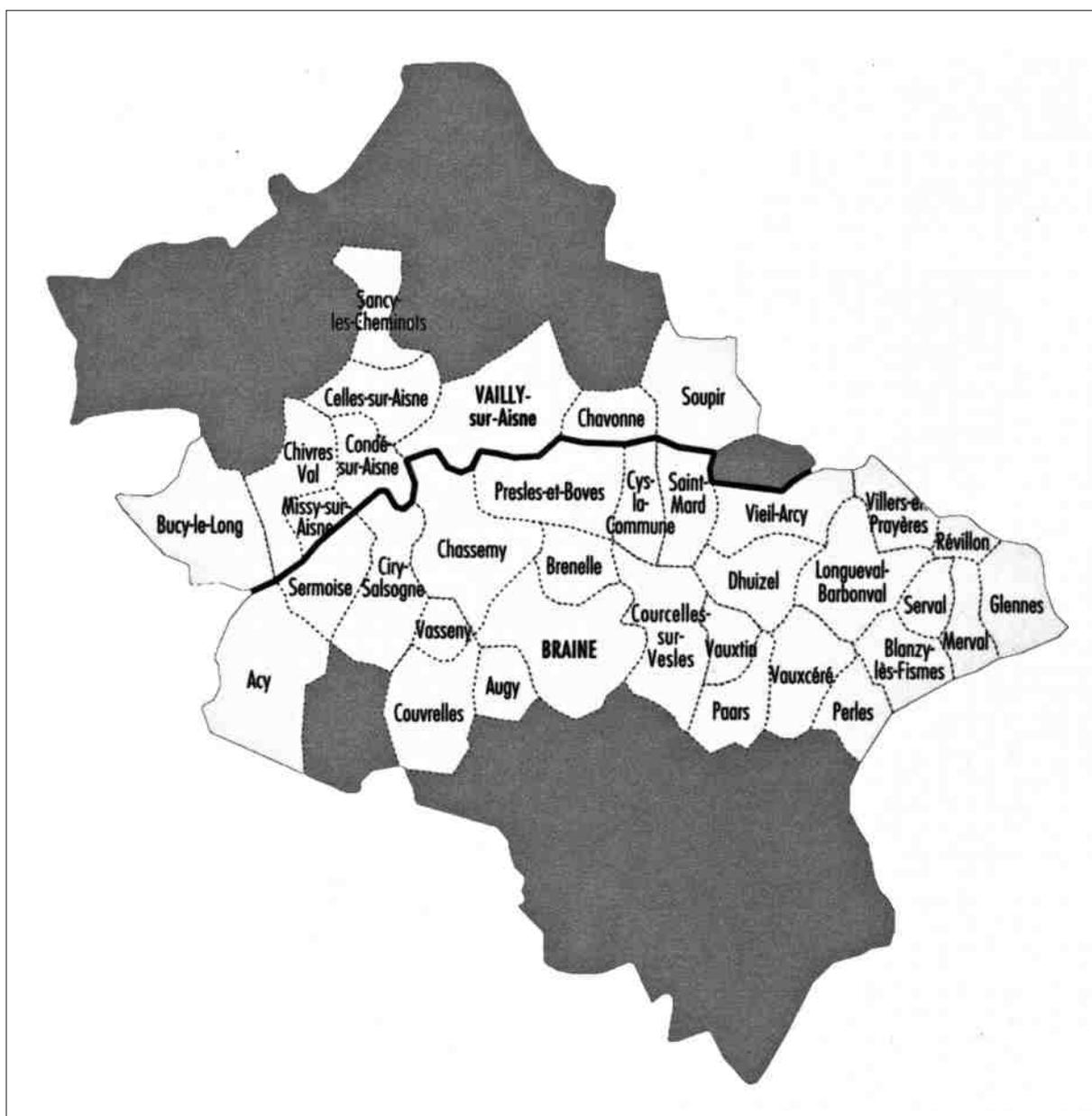
Les coteaux sont de moins grande ampleur que dans d'autres secteurs de la région de Reims mais sont exposés favorablement de l'est au sud.

Les sols de cette région reposent sur les sables du Thanétien et du Cuisien, les calcaires et marno-calcaires du Lutétien marin et continental.

Les limites :

Une limite historique déterminante s'impose ici car les limites territoriales de la Champagne historique coïncident exactement avec celles qui délimitent les départements de l'Aisne et de la Marne. De plus, les usages anciens des communes de la vallée de la Vesle sont assez ténus, voire inexistant compte tenu de la petite taille des coteaux viticoles disponibles. Des usages ont persisté, mais plus on s'éloigne du cœur historique de l'élaboration (Reims), plus les usages ont disparus (sic).

Les conditions mésoclimatiques de ce secteur imposent des coteaux avec une ouverture paysagère suffisante sur des sols calcaires. Ainsi, compte tenu de la situation septentrionale du secteur, il est important de rester sur les coteaux les mieux exposés et ouverts, sans descendre sur les sols hydromorphes du fond de la vallée ».



La champagne viticole dans les cantons de Braine et Vailly.

INVENTAIRE DE LA FERME DE CONFRÉCOURT EN 1783

Dans les archives des notaires, les inventaires après décès sont relativement fréquents. Ceux des fermiers sont peu nombreux et rarement aussi détaillés que celui que nous présentons ici. Curieux inventaire après décès que celui-ci qui intervient près de trente ans après la mort du fermier Pierre Régale. En fait, s'il est si détaillé, et s'il intervient si tard, c'est parce que la veuve Régale s'apprête à céder la ferme à son gendre. Il s'agit donc en fait d'un inventaire avant cession de l'exploitation agricole.

La veuve Régale née Claire Le Brasseur était la fille du précédent fermier de Confrécourt dont la famille avait régné près de cent ans sur ce domaine de Saint-Médard. Après la mort du fermier, sa veuve avait exploité la ferme avec son fils Simon, mort célibataire en 1761, puis seule durant plus de vingt ans. Cette maîtresse femme, marraine de la cloche de Berny-Rivière en 1771, ne consentit finalement à céder ses droits à son gendre Tassart qu'en 1783, elle a alors 83 ans.

Rappelons qu'à cette époque la ferme de Confrécourt contient 606 arpents de terres labourables, 26 arpents de prés et 5 arpents de pâtis sous la ferme, le loyer est de 10 800 livres et diverses redevances en nature.

Cet inventaire témoigne de la richesse de la fermière qui transparaît au travers de l'abondance du mobilier et des ustensiles, de l'argenterie estimée 600 livres et 15 sols, et de son magot qui est de 8 000 livres en pièces d'or et près de 28 000 livres prêtés à différentes personnes. Le bétail et la volaille sont aussi dénombrés en détail et montrent l'opulence de la ferme. On compte en tout 19 chevaux, un âne, 16 vaches, 2 taureaux, 3 porcs, 408 moutons, 226 poules, 2 oies et 2 dindons. Puis est dénombré le matériel, chariots, charrues, tombereaux, herse etc... Enfin, les dettes nous donnent le montant des salaires dus au personnel de la ferme pour la période du 11 novembre au 9 février.

L'an mil sept cent quatre vingt trois se sept février huit heure du matin à la requête de D^{elle} Claire Le Brasseur V^{ve} du Sieur Pierre Régale vivant fermier de la ferme de Confrécourt paroisse de Berny Rivière elle aussi fermière de la dite ferme y demeurante en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre elle et ledit défunt son mari.

Du sieur Jean François Tassard fermier demeurant à Mercin et D^{elle} Claire Régale sa femme qu'il autorise de Geneviève Régale V^{ve} du S^r Léquillier en son vivant Marchand épicier à Paris, elle de même état demeurante en laditte ville rue Saint Jacques vis à vis le portail Sainte Geneviève, du sieur Hubert Régale fermier demeurant à Marolle, et du S^r Jean Baptiste Dorchy fermier de la ferme de Puiseux y demeurant paroisse de Moulin sous Touvent veuf de D^{elle} Marie Françoise Régale au nom et comme tuteur de Jean Baptiste Dorchy âgé de quatorze ans ou environ, et de Marie Rose Dorchy âgée de dix ans ou environ, leurs enfants mineurs, assisté dudit Jean François Tassard subrogé-tuteur auxdits mineurs tous deux élus aux dites charges sur avis de leurs parans homologué par sentence du juge de Vic sur Aisne du premier de ce mois, le même acte portant leur acceptation, lesdites D^{elles} Claire Régale, Geneviève Régale, et ledit S^r Hubert Régale enfans héritiers chacun pour un quart dudit défunt S^r Pierre Régale, et lesdits mineurs héritier de ladite D^{elle} Marie Françoise Régale leur mère qui l'étoit aussi d'un quart dudit défunt sieur Pierre Régale.

A la conservation des droits desdites parties esdits noms et de tous autre de qui il appartiendra par le notaire du Roy tabellion garde note résident à Vic sur Aisne soussigné en présence de témoins cy après nommé a été fait inventaire et description de tous les biens meubles ustensiles de ménage, grains, chevaux bestiaux, ustensilles de labourage, labours semences et amendemens, dettes actives et passives, titres, papiers,



enseignemens, et de tous autres effets qui estoit commun entre ledit défunt Sr Pierre Régale et laditte D^{elle} Claire le Brasseur, trouvé en la maison ferme et dépendances de Confrécourt ou ledit défunt est décédé, et ou laditte D^{elle} Claire le Brasseur est demeurante montré andit notaire en présence de ses dits témoins par laditte D^{elle} V^{ve} Régale et aussi en présence des autres parties susnommés après serment par eux presté audit notaire de montrer et enseigner tous lesdits biens sans en cacher ny détourner aucune chose, aux peines et en telle cas introduite qui leur ont été exprimé par ledit notaire, lesdits biens meubles prisé estimé par M^e Henry Carlier huissier résident à Attichy en sa conscience, en égard au terme présent avec lavis et conseil du Sieur Labarre fermier de la ferme des Loges y demeurant, paroisse de Nancelle du Sr Jean Millau demeurant à Tartier et du Sr M^e fripier demeurant à Soissons amis des parties qui se sont trouvés en la ditte ferme et qui si sont prêts d'eux même volontairement pour le bien et l'arpentage des parties et le tout ainsi qu'il s'en suit et ont signés.

Signé: Claire Brasseur-Tassart-MC Régale-G Régale-
Régale-Carlier-Dorchi-Labarre-Fournier Millau-Lobeau-
Gillet-Cuneaux notaire

Dans la cuisine

Premièrement une crémaillère à trois branches, deux paires de chenêts, la pelle, pincette et un soufflet en fer estimés ensemble à la somme de quinze livres cy 15

Item deux fusils et deux broches estimés ensemble 10 livres cy 10

Item un saloir en bois cerclé avec son couvercle estimé 2 livres cy 2

Item une pendule ses poids boîte estimée à vingt quatre livres cy 24

Item une table de cuisine avec ses deux bancs en bois de hêtre estimés dix livres cy 10

Item trois poêles à frire estimé ensemble trois livres douze sols cy 3....12

Item un réchaud de cuivre rouge une passette et un poillon de cuivre jaune estimé ensemble quatre livres dix sols cy .. 4....10

Item trois tourtières de cuivre jaune estimée ensemble trois livres cy 3....

Item deux casseroles de cuivre rouge et un cricodin estimée ensemble douze livres cy 12....

Item une bassinière de cuivre rouge, une cuillère à pot et deux écumeurs de cuivre jaune estimé ensemble neuf livres cy 9....

Item deux grandes et deux petites sailes¹ cerclées en fer estimée ensemble neuf livres cy 9....

Item deux seaux cerclés en fer et deux chaudrons de fer estimé ensemble cinq livres cy 5....

Item deux marmittes de fer avec leur ance et couvercle estimé ensemble six livres cy 6....

Item un coffre à avoine et un vieux bas d'armoire en bois blanc et en chaine estimé ensemble cinq livres cy 5....

(1) saile : baquet.

Item un garde mangé et un vieux bas d'armoire de bois de chène estimé ensemble neuf livres cy 9....

Item cinq chaudrons de cuivre jaune estimé ensemble seize livres cy 16....

Item six bouteilles de ver, quatre saillières de cristal, et dix gobelets de ver estimés ensemble cinquante soles cy .. 2....10

Item une casse² de cuivre jaune et deux tourtières de fer blanc estimé ensemble trente deux soles cy 1....12

Item quatre chandeliers de cuivre jaune et un de fer blanc estimé ensemble cinq livres cy 5....

Item un trois pieds de fer estimé quinze sols cy 15....

Item un petit chaudron de cuivre jaune estimé trente sols cy 1....20

Item trois paires de mouchètes estimée ensemble vingt quatre sols cy 1....4

Item tous létain, en plat, assiette, potager, et gues³, et autres pesant ensemble soixante douze livres estimé quinze sols la livre revenant à cent vingt neuf livres cy 129....

Item sept chaises communes garnies de paille estimé ensemble soixante dix sols cy 3....10

Dans la salle à coté

Item un lit garni d'une couchette de bois de chène, une paille, deux matelas, un lit de plume son traversain aussi garni de plume, une paire de draps, une couverture de laine verte une contrepointe et la garniture en rideau bonne grace, un ciel de lit suspendu en serge et les tringles de fer estimés au total cent livres cy 100....

Item un bas d'armoire de bois de chène fermant à clef avec un tapi dessus estimé ensemble seize livre cy 16....

Item dans ledit bas d'armoire sest trouvé six douzaines d'assiettes de fayence et encore une demi douzaine de même assiettes estimé ensemble neuf livres quinze sols cy 9....15

Plus quinze plats de fayence et plusieurs pots de confiture estimé ensemble huit livres cy 8....

Item un autre lit garni d'une couchette de bois de chène, une paille, deux matelas, un lit de plume, un traversain aussi garni de plume une couverture de laine verte, une courtoise d'julienne, la housse en rideau bonne grace, ciel de lit et soupente en serge et ses tringles de fer estimé ensemble cent livres cy 100....

Item une grande armoire en bois de chène à deux battent fermant à clef estimé quatre vingt livres cy 80

Item dans laditte armoire sest trouvé trois paire de draps de maitre estimé quinze livre la paire revenant à quarante cinq livres cy 45....

Plus dix huit paires de draps de toile de chanvre estimé neuf livres la paire revenant ensemble à cent soixante deux livres cy 162....

Plus dix neuf paires de drap de toile de touppe estimé quatre livre la paire revenant à soixante seize livres cy 76....

Plus neuf paires et demi de draps de toile de touppe estimé quatre livre dix sols la paire revenant a quarante deux livre quinze sols cy 42....15

(2) casse : lèche-frite.

(3) queu : casserole.

Item une autre grande armoire en bois de chêne à deux battans avec deux tiroirs par devant fermant à clef estimé trente six livres cy..... 36....

Item dans laditte armoire ses trouvé douze douzaine de serviettes neuve estimé dix livres la douzaine revenant à cent vingt livres cy..... 120....

Plus dix douzaines de vieilles serviettes estimé six livres la douzaine revenant à trente six livres cy 36....

Plus dans laditte armoire sest trouvée les habits linges bagues et bijoux de laditte D^e Régale de quoi elle à la reprise par préciput avec un lit garni ou pour ledit lit deux cent livre cy..... pour mémoire.

Item un coffre de bois de chêne fermant à clef estimé six livres cy 6....

Dans lequel coffre sest trouvé que quelques harde à l'usage de laditte D^e Régale cy pour mémoire.

Et à l'instant laditte D^e V^e Régale à tiré et représenté de la seconde armoire plusieurs sacs d'argent compté en présence des parties dont le montant en Louis d'or de vingt quatre livre et écus de six livres avec les appoints en monnaie sest trouvé monter à la somme de huit mille livres qu'elle a déclarée appartenir à laditte communauté, laquelle somme à été laissée à laditte D^e Régale par elle remise dans le sac et ensuite dans son armoire et à laditte D^e Régale signée en ces en droit.

(signé Claire Brasseur)

Item un miroir et son cadre doré estimé douze livres cy 12....

Item deux paires de chênets, un pelle, une paire de pincette de fer et un soufflet faisant la garniture de feu de laditte salle estimé neuf livres cy..... 9....

Item la tapisserie de point d'ongri, et une batide de serge verte à la cheminée de laditte salle estimé ensemble neuf livres cy .. 9....

Item deux tables et leur pied de bois de chêne estimé ensemble quatre livres 4....

Item douze chaise garnies en paille estimé quinze sols pièce représentant neuf livres cy 9....

Dans le fournil

Item un lit garni d'une couchette de bois de chêne, une paillasse de grosse toile garni de paille d'avoine, un matelas, un traversin, une couverture de laine verte un tour de lit de serge rouge estimé ensemble quarante livres cy 40....

Item un autre lit composé d'une couchette de bois de chêne, un matelas, un lit de plume son traversin, une paire de draps, une couverture de laine verte et d'une demi garniture de serge rouge estimé quarante livres cy..... 40....

Item un bas d'armoire et un petrain ou il ne sest rien trouvé estimé quinze livres cy 15....

Item une table de cuisine et un bloc de bois dure estimé quarante sols cy 2....

Item un grand chaudron de fer une soraine⁴ cerclé en fer et sa garniture estimé ensemble huit livres cy 8....

Item deux pelles à four en bois, le couvercle du four estimé ensemble quatre livres dix sols livres cy 4....10

Item un grand bas d'armoire de bois de chêne fermant à clef, une armoire à trois portes en bois de chêne ou il sest rien trouvé, un petit réchaud et une chaise garnie de paille estimé ensemble seize livres cy..... 16....

Item deux lampes de cuivre et leurs garnitures estimé ensemble quarante sols livres cy 2....

Item deux futailles estimé ensemble quarante livres cy 40....

Item sept plateaux de bois et quatre panniens estimé ensemble deux livres cy..... 2....

Et après avoir vaqué jusqu'à midi le contenuen la présente vacation est resté en la garde et possession de laditte D^e V^e Régale qui sest chargé volontairement du consentement des autres parties esdits noms et la vacation à été remise à ce aujourd'hui une heure de relevé et ont signés.

signé :Tassart-MC Régale-Claire Brasseur-Régale-Fournier-Labarre-G Régale-Lobeau-Gillet-Dorchi-Carliier-Millau-Cuneaux notaire.

Dudit jour de une heure de relevée en continuant par moi notaire en présence de mes témoins la confection dudit inventaire, à la requête et en présence desdites parties ès nom cy devant repris à été fait et inventorié ce qui suit.

Dans la chambre labbé sest trouvée quinze muids de bled froment mesure d'Attichy estimé cent quarante cinq livre le muid revenant à dex mille cent soixante quinze livres cy..... 2 175....

Item dans le grand grenier quinze muids de même bled qualité et mesure estimé aussi cent quarante cinq livre le muid revenant à deux mille cent soixante quinze livres 2 175....

Item deux muids et demi de bled méteil même mesore estimé cent vingt livre le muid revenant à trois cent livres cy 300....

Item quatre esseins de seigle même mesure estimé trois livres l'essein revenant à douze livres cy 12....

Item tant dans la grange que dans une molle hors la cour et proche laditte ferme vingt six mille huit cent gerbes de de bled, dont à été remarqué qu'environ dix mille avoit été attaqué de la grèle et vue cette considération le produit estimé à deux muids et demi de bled par mille, ce qui donne soixante sept muids de grain et ledit muid de grain estimé cent quarante cinq livres ce qui revient au total pour lesdits soixante sept muids de bled à neuf mille sept cent quinze livres cy 9 715....

Item dans laditte grange deux cent gerbes de seigle aussi attaqué de la grèle estimé produire douze esseins de grain, les grains à trois livres l'essein produisant trent six livres cy 36....

Item six mille gerbes d'avoine estimé produire vingt quatre muids de grain à la mesure à mars d'Attichy, et le muid à cent livres ce qui revient à deux mille quatre cent livres cy..... 2 400....

Item quinze cent bottes de vece⁵ estimé vingt livres le cent revenant à trois cent livres cy 300....

Item trois cent de lentilles estimé vingt deux livres le cent ce qui fait soixante six livres cy 66....

Item un mille d'ivermache estimé vingt quatre livres le cent revenant à deux cent quarante livres cy 240....

Item vingt six mille huit cent de paille estimé pour la consommation à raison de cinquante livres le mille revenant pour la totalité mille trois cent quarante livres cy 1 340....

(4) soraine : sorte de baquet.

(5) vece : vesce, plante légumineuse utilisée dans l'assolement triennal.

Item seize cent de sauterrain estimé vingt livres le cent revenant à trois cent livres cy 300....

Item dix huit cent d'avenats estimé quinze livre le cent revenant à deux cent soixante dix livres.

Item dix huit cent d'avenats⁶ estimé quinze livres le cent revenant à deux cent soixante dix livres.

Dans la vieille maison

Item un muid d'avoine estimé à la mesure d'Attichy cent livres cy 100....

Item seize esseins de vece estimé ensemble cinquante livres cy 50....

Item un demi muid de d'ivernache⁷ estimé six livres l'essein faisant soixante douze livres cy 72....

Item un grand cuvier son pied et son couvercle estimé ensemble quinze livres cy 15....

Item trois futaille, un vieux coffre, plusieurs pieces de bois et planches de différente longueur estimé ensemble dix neuf livres cy 19....

Item six fourcet deux fourches, deux pelles de fer et une sivière estimé ensemble six livres dix sols livres cy 6....10

Dans la petite chambre à costé du grenier

Item les ferailles et vieilles lanternes et autres ustensiles en feraille estimé ensemble quarante et une livres cy 41....

Item sept paires de draps estimé huit livre la paire faisant cinquante six livres cy 56....

Item trent trois serviettes estimée quinze sols pièce revenant à vingt quatre livres quinze sols cy 24.... 15

Item trois douzaine de torchons estimé trois livres la douzaine revenant neuf livres cy 9....

Item soixante neuf sacs de plusieurs grandeur estimé vingt cinq sols la piece du fort au faible revenant à quatre vingt six livres cinq sols cy 86.... 5

Item deux pelles à four, une vieille paillasse et un crible à main estimé ensemble quatre livres cy 4....

Item un crible de fil de fer deux pichets cerclés en fer, trois pelles à bled estimé ensemble treize livres cy 13....

Dans le petit caveau

Item neuf futailles estimé seize livres cy 16....

Dans la cave

Item cinq muids de vin nouveau estimé quarante trois livres le muid revenant à deux cent quinze livres cy 215....

Item un muid de vin vieux estimé cinquante livres cy 50....

Item six sommiers estimés quatre livres cy 4....

Item dans la cave au lait dix telles⁸ et deux pots de grais estimé ensemble soixante sols cy 3....

Dans l'écurie

Item l'attelée du M^e Charretier composée de trois chevaux estimés avec leur enharnachures sept cent cinquante livres cy 750....

Item la seconde attelée composée de trois chevaux estimés avec leur enharnachures six cent quatre vingt livres 680....

Item le troisième attelage composé de quatre chevaux estimés avec leur enharnachures sept cent quatre vingt livres cy 780....

Item le quatrième attelage composé de trois chevaux estimés avec leur enharnachure six cent quatre vingt livres cy 680....

Item la cinquième attelée composée de trois chevaux estimés avec leur enharnachures quatre cent livres 400....

Item deux poulisses l'une de trois ans, l'autre de trente mois estimé ensemble trois cent livres cy 300....

Item un bidet estimé avec la scelle et la bride soixante dix livres cy 70....

Dans l'étable à vache

Item deux toreaux estimés ensemble cent cinquante livres cy 150....

Item deux vaches sous poile rouge estimés ensemble cent huit livres cy 108....

Item deux autres vaches estimés ensemble quatre vingt dix livres 90....

Item deux autres vaches estimés ensemble soixante dix huit livres 78....

Item deux autres vaches estimés ensemble quatre vingt quatre livres 84....

Item deux autres vaches estimés ensemble cent livres cy 100....

Item un veau de trois mois et un petit butin de deux ans estimé ensemble soixante quatre livres cy 64....

Item deux jeunes vaches estimés ensemble quatre vingt dix livres cy 90....

Item deux autres vaches estimés ensemble cent livres cy 100....

Item deux vaches estimés aussi cent livres cy 100....

Item deux grands boeufs estimés ensemble cent soixante livres cy 160....

Item une bourique estimé avec son équipage trente six livres cy 36....

Item trois porcs estimés ensemble cent quarante livres cy 140....

Item dans la bergerie à agneaux les berres et les hourdages estimés ensemble huit livres cy 8....

Item dans la bergerie à mères les berres et les hourdages⁹ estimés ensemble vingt quatre livres cy 24....

Item les hourdages de l'étable à vache estimés six livres cy 6....

(6) avenat : probablement avoine.

(7) ivernache : probablement fausse ivraie, fourrage utilisé pour l'alimentation des moutons.

(8) telle : sorte de vase très évasé utilisé pour le lait.

(9) berres et hourdages : ossature de bois à claire-voie permettant de stoker au dessus du fourrage ?

Item les hourdages de la bergerie des enpenois¹⁰ estimés seize livres cy..... 16....

Item les berres et hourdages de la bergerie des moutons estimés seize livres cy 16....

Item les hourdages et rateliers de la petite écurie estimés cinq livres cy.....5....

Item sest trouvé dans la grande écurie deux lits double garni chacun d'une paire de draps, une couverture, une paillasse, et un traversin estimés avec deux rateliers et une futaille trente six livres cy..... 36....

Item dans la grande grange les hourdages, deux tas de bois de corde, un tas de fagot estimés ensemble avec le bois trainant soixante six livres cy..... 66....

Item laditte D^e Régale à représenté à l'instant douze couverts d'argent, deux cuilliere à ragou, une tasse à deux ances, trois tasses à rayes, six timballes letout du poid de douze mars sept once quatre gros estimé à raison de quarante six livres dix huit sols le mar faisant en total de six cent six livres quinze sols cy 606.... 15

Item dans la bergerie à mouton cinquante six paires de moutons stimés dix huit livres la paire revenant à mille huit livres cy..... 1 008....

Item dans la seconde bergerie à moutons cinquante neuf paires de moutons tant enpenois que vieux moutons estimés quinze livres et dix sols la paire revenant à neuf cent quatorze livres dix sols cy..... 914.... 10

Item dans la bergerie a portiore¹¹ cinquante deux paires tant brebis qu'enpenois et enpenoise estimé la paire, l'un portant l'autre, treize livres dix sols revenant à sept cent deux livres cy 702....

Item trente sept paires d'agneaux dans la bergerie à agneaux estimé onze livres dix sols la paire revenant à quatre cent vingt cinq livres dix sols cy 425.... 10

Item cinq nappes de toile estimé ensemble dix livres cy..... 10....

Item neuf vieilles nappes estimé vingt sols faisant neuf livres cy 9....

Item huit torchons estimé quatre sols piece faisant trente deux sols cy..... 1.... 32

Item une grande nappe à grain d'orge estimé six livres cy 6....

Item dans la grange quinze cent bottes de foint estimé quinze livre le cent faisant en total deux cent vingt cinq livres cy 225....

Dans la cour

Item cent treize paires de poule estimé vingt sols la paire faisant ensemble cent treize livres cy..... 113....

Item une paire d'oye estimé quatre livres cy 4....

Item une paire de dindons estimés cinq livres cy..... 5....

Item toutes les ustencilles du parc, cabane, clayes, crosses estimés ensemble quarente livres cy 40....

Item trois charriots avec leur grande et petit atelage tout équipé de combles et autre ustencilles estimé ensemble quatre cent cinquante livres cy 450....

(10) enpenois : en fait, antennois, moutons d'un an.
 (11) portiore : séparation.

Item cinq charrües équipées de leur contre socq, ferrures et autres ustencilles estimé ensemble quatre vingt dix livres cy ... 90....

Item cinq herses avec leur hardieres¹² et crollé¹³ estimé ensemble vingt cinq livres 25....

Item un tombereaux avec un esieux sans roüe estimé quinze livres cy..... 15....

Item quatre bacs à provanne¹⁴ avec leur sommier estimé ensemble dix livres cy 10....

Sur la dépendance de laditte ferme

Item les labours semences en dravière¹⁵ de champagne et l'aitillet¹⁶ de couvraine¹⁷ sur douze arpens de terre estimé dix sept livres l'arpent revenant à deux cent quatre livres cy..... 204....

Item deux cent treize arpents de terre labouré de quatre raye amandé et ensemencé estimé cinquante livres l'arpent revenant à dix huit mille livres cy..... 10 800....

Item douze arpents de terre labouré de quatre raye amandé et ensemencé en seigle estimé quarante trois livre l'arpent revenant ensemble à cinq cent seize livres cy 516....

Item les versages¹⁸ et amandements de la présente année sur soixante arpents de terre estimé vingt et une livres l'arpent revenant à douze cent soixante livres cy..... 1 260....

Item les labours d'une raye fait sur cent soixante huit arpents estimé six cent soixante douze livres cy..... 672....

Les parties et leur amis déclarent qu'il n'y a pas lieu à rendre profit du bail de laditte ferme.

Et après avoir vaqué depuis une heure de relevée jusqu'à cinq heure du soir qu'il est temps de nous retirer, nous avons remis la continuation du présent inventaire du consentement des parties à demain huit heure du matin et tout le contenu cy dessus a été laissé en la garde et possession de la D^e V^e Régale qui s'en ait volontairement chargée du même consentement des autre parties et ont signés.

signé : MC Régale-Claire Vasseur-Fournier-Tassart-
 Rogas-Lobeau-Régale-Doret-Labarre-Gillet-
 Fortier-Millau-Cuneaux

Et le huit fevrier dudit an mil sept cent quatre vingt trois, huit heure du matin en continuant par moi notaire enprésence de mes témoins la confection du présent inventaire, à la requête et en présence desdittes parties ès noms cy devant repris à été fait et inventorié ce qui suit.

Dettes actives reconnus et déclaré dus à laditte communauté par lesdittes parties èsdits nom.

(Résumé)

Le sieur Tassart et sa femme	6 300 livres
Hubert Régale	11 656 livres
Geneviève Régale Vve Lequillier	7 700 livres
Le sieur Berteuil de Soissons	998 livres

(12) hardiere : grosse corde.

(13) crollé : crocs.

(14) provanne : certainement provende, mélange de divers aliments pour engraisser les bestiaux (pois, avoine, son...).

(15) draviere : mélange de fèves, de gros pois et d'avoine semés destiné à alimenter les bestiaux.

(16) aitillet : peut-être d'ostrillage, herbe.

(17) couvraine : temps des semailles d'automne.

(18) versage : versaines, première façon des jachères.

Dettes actives déclarées être dus
par lesdites parties
(Résumé)

Réparation à la ferme de Bassole 1913 livres 11 sols 6 deniers
Redevance sur laditte ferme ?
Le collecteur des tailles de la paroisse 178 livres (année 1783)
Le collecteur des tailles de la paroisse 215 livres un sol (année 1782)
Chritophe Basselier économe de la ferme de Confrécourt 211 livres 8 sols
Le maître charretier de la ferme 27 livres (depuis la St Martin jusqu'au 9 du présent mois)
Le second charretier 7 livres 19 sols (même période)
Le troisième charretier 6 livres dix sols (même période)
Le quatrième charretier 7 livres dix sols (même période)
Le cinquième charretier 15 livres 10 sols (même période)
Lefevre pâtre 10 livres 10 sols (même période)
La servante 12 livres (même période)

Le berger 30 livres (même période)
Les batteurs 3 livres pour battage de 3 muids d'avoine
Aux moissonneurs pour solde 1 muid et demi de blé.
Couvreur charron 14 livres 4 sols
Redevance du bail de la ferme 10800 livres, 6 muids de blé, 2 muids d'avoine, 6 chapons, 2 dindons, 8 poulets (seul le blé est acquitté).

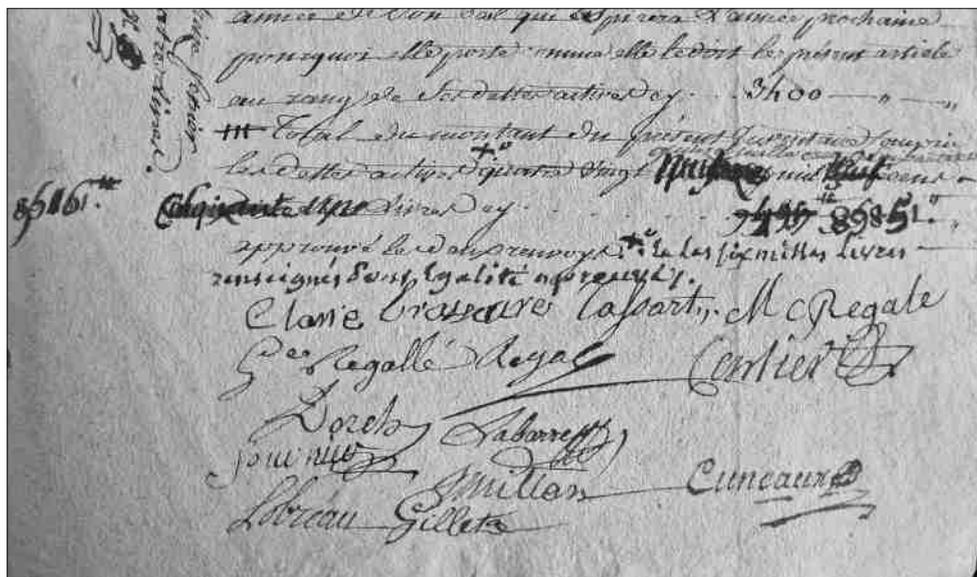
Titres et papiers
(Résumé)

Suit la liste des papiers de la communauté: Contrat de mariage, acquisition de la ferme de Bassole, acquisition d'une terre, reconnaissance de rente, reconnaissances de dettes etc...
Total du montant du présent inventaire quatre vingt quinze mille cent soixante et une livres.

Signé : Claire Brasseur-Tassart-MC Régale-G Régale-
Régale-Carlier-Dorchi-Labarre-Fournier Millan-Lobeau-
Gillet-Cuneaux notaire.



Début et fin de l'inventaire de la ferme de Confrécourt en 1783 (Archives de l'Aisne, 263 E 292).



LES ATELIERS MÉLIN⁽¹⁾

par Jacques MÉLIN

Parmi les entreprises importantes qui firent travailler les Soissonnais pendant la première moitié du 20^e siècle, les Ateliers Mélin marquèrent profondément la mémoire des familles de 1895 à 1950. De nos jours, des objets, des cartes postales, des documents sont conservés par de nombreux collectionneurs. Avec ses 12 succursales, dans l'Aisne, l'Oise, la Marne jusqu'aux Ardennes l'effectif atteignit le chiffre de 500 employés voire 700 après la 2^e guerre mondiale.

Deux hommes marquèrent l'histoire de cette maison : Achille Mélin qui fonda celle-ci et son fils Edouard qui poursuivit son œuvre.

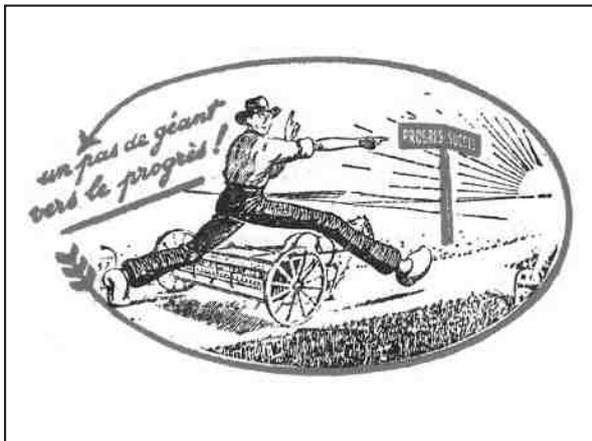
1- L'HISTOIRE DE L'ENTREPRISE

Le fondateur : Achille Mélin

Il est né en 1863 à Ambleny. A treize ans, il dût remplacer son père Hyppolite (1826-1876) décédé, pour s'occuper de la petite ferme de 10 hectares avec un cheval, quelques vaches, lapins et poules. Il dut céder la ferme pour se placer en culture comme domestique. Il se maria en 1883 à l'âge de 20 ans. Sa femme Angèle Esther Barot, née en 1869, était très jeune. Dans les 12 ans qui suivirent arrivèrent huit enfants dont deux décédèrent assez rapidement.



Sortie de l'atelier de réparation de machines agricoles, patron en tête. Ces bâtiments démolis en décembre 2006 étaient situés au bord de l'Aisne, près de la place de Laon (derrière l'Octroi et les établissements Groebli).



(1) Remerciements : toute l'équipe de la Société historique mais aussi toutes les personnes, anciens employés, enfants de ces employés, collectionneurs, qui m'ont apporté témoignages et documents pour un travail qui reste modeste et incomplet : MM. Bomy,

Férin, Satin, Dufour, Bernard, Dubois, Denizeau, M^{me} Delval des archives de Soissons, M^{le} Bihet, M^{me} Ciry de Belleu Mémoire, M^{me} Barbe, M. Menot. Je remercie les employés des archives Départementales et de la bibliothèque de Soissons.



Les ateliers Mélin au début du XX^e siècle.

Les enfants du couple Achille Mélin-Barot furent : Hyppolite (1891-1967) dont nous reparlerons plus loin et qui deviendra Edouard Mélin.

Marcel qui épousa Madeleine Morel et aura deux enfants.

Louis (1898-1965) qui épousa Suzanne Jarnet et aura un fils.

Germaine qui épousa Albert Gantard. Après le décès de leur premier fils, le second, André, travailla dans l'entreprise pour succéder provisoirement, en août 1948, à son oncle Edouard Mélin.

Marguerite (1886-1932) épousa Abel Molin, qui meurt pour la France à Salonique en octobre 1915² à l'âge de 32 ans. Celui-ci était le premier fils du brasseur de cidre Alphonse Alfred Molin et de Marie Joséphine Hénin d'Ambleny.

Léontine (née en 1890) qui épousa Jean Barbe. Celui-ci travailla avec son fils Renaud aux Ateliers Mélin.

Après avoir quitté la ferme où il travaillait, Achille devint voyageur de commerce de la maison Rittner.

En 1895, il fonda son entreprise, avenue de Coucy et place de Laon. Plus tard, il créa une succursale au n°46 de l'avenue de la gare.³ A peu près à l'époque où la faucheuse-lieuse fit son apparition, ancien cultivateur lui-même, Achille comprit tout de suite l'intérêt de cette nouvelle machine et consacra ses efforts à développer son usage dans le Soissonnais. Mais la vente de machines ne constituait qu'une partie du « service ». Il apparut bientôt nécessaire de compléter cette offre par la création d'un atelier de réparations et d'entretien spécialisé.

(2) Blessé puis noyé dans le naufrage du vaisseau de transport de troupes « Amiral Hamelin » le 7 octobre 1915.

(3) Aujourd'hui, emplacement du dispensaire au-dessus de l'entrée de l'hôpital de Soissons.

« Les Ateliers Mélin vendaient et réparaient des machines Américaines : faucheuses, moissonneuses, lieuses, faneuses, râteliers des marques Mac Cormick, Albion de Harrisson et Cie, Brantfort de Massey, Harris et Vood Pilter. Ils vendaient également de la ficelle manille spéciale pour lieuse, du lien rotin et alfa pour moisson, des semoirs à toutes graines en lignes ou à la volée systèmes Smyth, Nodet, Rud-Sack, Liot, Richter « le Phénix perfectionné », des distributeurs d'engrais Kuxmann, Boisrenoult et Nodet, des semoirs et houes à betteraves, des moteurs et batteuses à pétrole Hornsby-Akroyd, des botteleuses et lieuses Hornsby, des machines à vapeur et batteuses fixes et mobiles, des charrues, herses, roues Crosskills, des écrémeuses centrifuges, broyeurs à pommes, pressoirs, coupe-racines, appareils de laiterie ainsi que tous les instruments d'agriculture d'intérieur et d'extérieur.

Ils fabriquaient du matériel de transport : charrettes, tombereaux avec des roues de rechange et le fameux nouvel essieu graisseur. Ils fournissaient par ailleurs toutes les pièces de rechange de faucheuses et moissonneuses de tous systèmes, des huiles et graisses industrielles, des engrais et tourteaux, des graines de betteraves sucrières, du fourrage, du matériel de distillerie et des grains et graines de semences de choix garantis »⁴.

Achille Mélin développa son exploitation et l'agrandit jusqu'à son décès, qui survint en 1911 à l'âge de 48 ans. Sa veuve Angèle et ses fils encore très jeunes continuèrent à faire fonctionner la maison sous l'appellation : « La veuve et les fils d'Achille Mélin ». A son tour, Angèle décéda en 1915 à 46 ans.

(4) Texte extrait d'une publicité de 1910 – archives de Soissons.

MACHINES ET INSTRUMENTS AGRICOLES



ATELIER DE CONSTRUCTION & DE RÉPARATIONS
Pièces de Rechange
Engrais Courteaux pour nourriture

Ach. MÉLIN

SOISSONS - GULCHY
PLACE PORTE CROUY - Pres la Station St West. C.B.R. LIGNES DE : SOISSONS - REHEL
SOISSONS - ÉPAGNY

Succursale, 46, Avenue de la Gare
Ancienne Maison MERCIER

Soissons, le _____ 19__

(APRÈS)

Échéances 15 et Fin de mois suivant avis
et traites acceptées, payables à l'agence de
la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE SOISSONS.

Les 3 fils d'Achille Melin



Louis, Edouard et Marcel Mélin

Au retour de la guerre, les établissements Mélin étaient pratiquement détruits. L'affaire fut reprise en nom collectif par ses trois fils, l'entreprise s'appelant : « Les Fils de Achille Mélin ».

Edouard Melin

L'aîné, Hippolyte Etienne (qui se fera prénommer Edouard par la suite) avait 20 ans au décès de son père.

Marié à la fin de la guerre, en première noce, à Jeanne Delorme qui décéda en 1920 de maladie, il se remaria quelques années plus tard avec Yvonne Dubois, qui mourut en 1937 des suites d'une longue maladie. Son troisième mariage se fit avec Jacqueline Dubois en 1944 et ils eurent trois enfants.

Incorporé en 1912 au 67^e RI de Soissons (Caserne Charpentier), Edouard Mélin continua à travailler dans l'entreprise le soir ou lors des permissions. Mobilisé en



1914 (puis à nouveau en 1939), il termina la première guerre lieutenant puis Capitaine de réserve, après avoir été blessé à plusieurs reprises. Il reçut la Légion d'Honneur et la Croix de Guerre.

Pendant les quatre années de guerre il apprit à mieux connaître les hommes. D'autre part les hostilités ayant hâté le progrès technique, il assista à la naissance de la motoculture et se consacra à son développement. Implanté dans quatre départements, il vendit le tiers des tracteurs achetés par les agriculteurs de toute la France.

Par ailleurs, l'agriculture manquait d'équipages surtout dans les régions dévastées. Dans le quartier Saint-Paul, il créa alors une usine de fabrication de tombereaux, remorques, chariots, qu'il agrandit plus tard pour y construire d'autres machines.

Les ateliers Mélin connurent alors une période de grand développement jusqu'à la guerre de 1939-1945 : fabrication de charrettes, élévateurs, remorques vachères, importation de Tracteurs Lanz puis Mac Cormick, et même sellerie et carrosserie automobile. L'entreprise fut en constante évolution, l'idée du « service » au client que l'on voulait toujours plus complet se coupla à une politique sociale innovante.

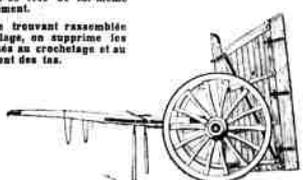
C'est vers les années 25 que l'entreprise changea à nouveau de raison sociale et de forme juridique pour devenir « Les Ateliers Mélin », société à responsabilité limitée dont Edouard était le directeur.

Les Ateliers Mélin fabriquent un **TOMBEREAU**
qui par un SYSTÈME BREVETÉ
DÉBACULE VERTICALEMENT

En débauculant verticalement :
 Le tombereau se vide de lui-même
 complètement.

La charge se trouvant rassemblée
 au débaucilage, on supprime les
 temps passés au crochelage et au
 redressement des tas.

Ce système de débaucule
 ne pèse ni le prix



Tous les tombereaux à limonière en dessous peuvent être
 rapidement transformés pour un prix insignifiant

Ateliers **Mélin**
 SOISSONS

Instantanément et sans effort
 Appareil destiné à gagner du temps, un Élévateur doit
 se mettre en place **instantanément**

La mise en place de l'Élévateur Mélin se fait PAR LE MOTEUR au
 moyen d'un dispositif très simple commandé par un levier à portée de
 la main.

En moins d'une minute et sans aucun effort, le tablier peut être relevé
 à la hauteur maximum : 8 ou 10 mètres au-dessus du sol.

Ainsi l'Élévateur est toujours placé immédiatement dans la position la
 plus favorable, celle du RENDEMENT MAXIMUM.

**Un Élévateur
 dans
 chaque ferme...**

Voulez le prodigieux résultat obtenu par les
 Ateliers Mélin en construisant un appareil
 qui sera vite amorti :

Conception absolument nouvelle
 Simplicité et forme pratique
 Entièrement métallique
 Tablier en tôle galvanisée.

PRIX - TRÈS BAS.



Ateliers **Mélin**
 SOISSONS

Matériel fabriqué aux ateliers de Saint-Paul (publicité de l'Argus du Soissonnais 1932 et 1935).

En 1934, une scission familiale se produisit. Ses frères et son beau frère Jean Barbe quittèrent les Ateliers Mélin. Edouard continua donc seul à diriger l'entreprise.

Au siège social, place de Laon à Soissons, la Société disposait de bureaux où étaient centralisées les opérations des différents centres. La maison principale, nettement plus importante que les succursales, comprenait un magasin de ventes, un atelier de réparation de machines agricoles, un atelier de réparation de tracteurs. L'usine de fabrication située à Saint-Paul-lès-

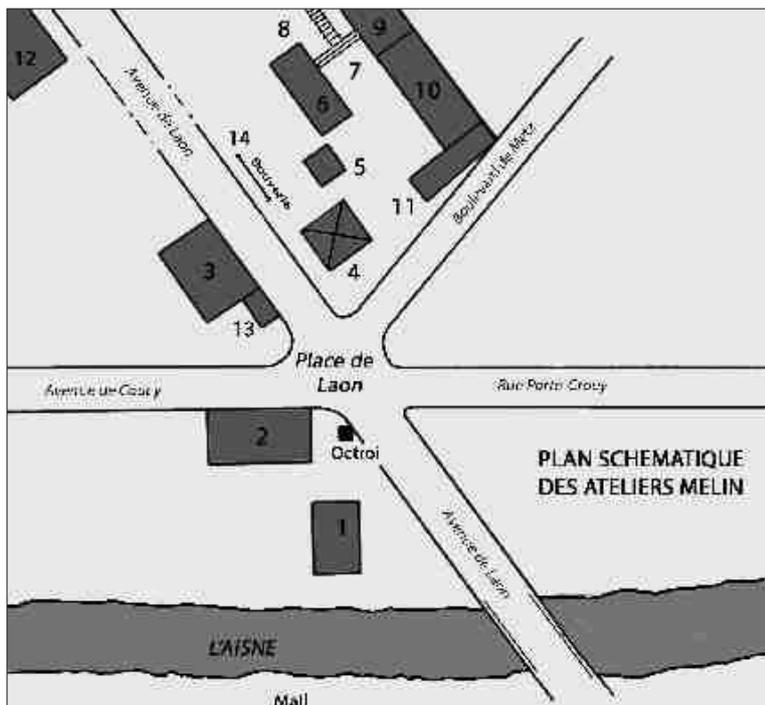
Soissons⁵ se consacrait uniquement à la fabrication en série du matériel agricole tel que les équipages (tombereaux, remorques etc), distributeurs d'engrais, mélangeurs de pulpe, scies à bûches, élévateurs à paille, décrotteurs de betteraves, coupe-racines...

Le magasin central situé également place de Laon, possédait le stock le plus complet de pièces de rechange de tracteurs et machines agricoles qui existait à l'époque en France. C'est grâce à l'important stock de



Ci dessus, le magasin de vente place de Laon (n°3 sur le plan) qui aujourd'hui est à l'emplacement de la station service. A gauche, le siège central (n°4 sur le plan) avec les bureaux. Aujourd'hui, c'est l'emplacement de la tour St Waast.

(5) Dans les locaux rénovés et étendus de l'usine de St-Paul (Chemin Saint-Paul à Crouy) se trouve actuellement l'entreprise « Architectural Systems » du groupe Norvégien « Hydrobuilding Systems ». Cette entreprise a succédé à « Trailor ».



Plan Ateliers MELIN
(d'après M^{lle} Paulette BIHET ancienne secrétaire)

- (1) – Atelier de réparation du matériel agricole.
- (2) – Atelier de réparation des tracteurs.
- (3) – Magasin de vente aux agriculteurs, au 1^{er} étage : salle des fêtes.
- (4) – SIEGE.
- (5) – au 1^{er} étage logement concierge, au rez-de-chaussée garage voitures de direction. Pendant la guerre ces locaux ont été utilisés pour une coopérative de vente de produits rares au personnel.
- (6) – Garage de réparation des véhicules de l'entreprise.
- (7) – Pont roulant.
- (8) – Voie ferrée reliant l'entreprise à la gare de St Waast.
- (9) – Quai de déchargement.
- (10) – Magasin central d'achats MCA.
- (11) – Bureau et petit atelier.
- (12) – Les ateliers de St PAUL.
- (13) – Petite quincaillerie (Maison Barbe).
- (14) – Pergola et roseraie.



Défilé rue Saint-Martin en 1936.



En tête de courrier 1922.



En tête de courrier vers 1940.

ce magasin que l'entreprise put assurer pendant toute la guerre, presque sans aucune défaillance, la réparation et l'entretien du matériel agricole de toute la région.

La société possédait douze succursales situées dans les départements de l'Aisne (Soissons, Saint-Quentin, Fargniers, Crécy-sur-Serre, Saint-Erme, Guignicourt, La Ferté-Chevresis), de l'Oise (Beauvais, Saint-Just-en-Chaussée et Laigneville), de la Marne (Reims, Fismes) et probablement dans les Ardennes.

Chacune de ces succursales était, à une échelle réduite, la reproduction de la maison principale. Elle comprenait obligatoirement un logement pour le responsable (Chef de Centre), des bureaux, des magasins et des ateliers. Les succursales utilisaient les machines-outils et l'outillage des différents corps de métiers nécessaires à la réparation des tracteurs et machines agricoles. La société possédait également des bureaux dans plusieurs villes dont Paris.

Tel était le dispositif de l'entreprise pour apporter à ses quelques 15 000 clients un service aussi complet que possible.

1936 Le front populaire

Malgré les accords Matignon de juin, les grèves et occupations d'usines continuèrent en divers secteurs de l'économie surtout dans le textile (Lille, Roubaix, les Vosges), la métallurgie (Douai, Lorraine, Marseille), les mines (Ostricourt), la confection (Amiens), la batellerie, etc. Dans le Soissonnais, on dénombrait 1 779 grévistes le 9 juin 1936⁶ et 2 121 le 13 juin 1936. Des articles signalaient que le drapeau rouge avait été hissé sur la Cathédrale.

Durant l'été 1936, malgré les 40 heures et les congés payés, la vie fut chère et difficile. Les grèves reprirent dans le Soissonnais en septembre 1936. Les industriels réagirent et les négociations furent rompues. Le 10 septembre, on annonçait à Lille une grève générale affectant 25 000 ouvriers, le 12 septembre 33 000 ouvriers occupaient les usines du Nord. Des incidents éclataient chez Michelin à Clermont-Ferrand⁷.

Soissons fut également touchée par les grèves et notamment les ateliers Mélin

L'Argus du Soissonnais du 5 septembre 1936 en rend compte de la façon suivante :

« LE MOUVEMENT GREVISTE A SOISSONS

La grève dite de solidarité tend à prendre une extension plus grande à Soissons et dans la région.

Les usines Wolber ont cessé le travail vendredi à midi ; les Magasins Réunis n'ont pas ouvert vendredi matin ; le Palais du Vêtement a fermé vendredi, vers 10 heures ; les Fabriques de Reims sont restées ouvertes, malgré l'absence du personnel.

Il est possible que d'autres maisons se trouvent atteintes par la grève aujourd'hui samedi.

Signalons que cette grève de solidarité doit se terminer samedi soir, le travail reprenant normalement lundi matin. Le motif invoqué par les métallurgistes qui ont déclenché le mouvement est, comme nous l'avons dit, le retard apporté à la signature du contrat collectif.

Il est possible et même probable que cette signature soit donnée dès aujourd'hui samedi, l'accord étant près de se faire sur le pourcentage constituant l'écart entre les salaires de la région parisienne et ceux de notre région. Dans ces conditions tout laisse prévoir une fin rapide du conflit.

Cependant la maison Mélin restera fermée, M. Edouard Mélin nous ayant fait parvenir la lettre suivante : " Pour la seconde fois mes ouvriers ont été contraints, par la force, d'abandonner le travail.

Malgré la bonne volonté de la plupart d'entre eux, ils ont dû céder sous la menace de bandes de meneurs venus des autres usines.

La section commerciale, elle-même, et les bureaux ont été également, cette fois, l'objet de la sollicitude de ces messieurs.

Mon domicile particulier est, lui-même surveillé.

Devant cette situation, et bien que cela me creve le cœur, j'ai décidé de fermer complètement la Maison Mélin et de partir jusqu'à complet apaisement.

Ne voyez pas là le geste d'un fuyard, mais l'impuissance d'un homme éccœuré qui se sent dans l'impossibilité de lutter seul contre mille, et qui abandonne la place pour ne plus voir journellement flotter au sommet de sa maison un drapeau qui n'est pas celui de la France (Edouard Mélin alla lui-même décrocher le drapeau rouge).

Je souhaite que vous trouviez à vous approvisionner chez des confrères plus heureux que moi préservés de la grève. Et j'espère retrouver votre bonne clientèle à mon retour. Il ne serait pas juste, en effet, qu'un personnel aussi dévoué et consciencieux que celui que je tiens à votre disposition, soit la victime d'une faute qu'il n'a pas commise.

Edouard MELIN " »

Finalement, les grèves se terminèrent fin septembre après des négociations aboutissant à un nouvel accord sur les salaires.

1939-1944 Les années de guerre

Dès la déclaration de guerre et la mobilisation, les Ateliers Mélin furent désignés comme poste de secours. Un communiqué de la mairie félicite la population de son calme et de sa discipline et indique les précautions et mesures de protection qui doivent être prises : confection de tranchées-abris, masques contre les gaz, interdiction de s'approcher des engins tombés sur le sol... Il précise notamment que « en cas d'accident, les

(6) Argus du Soissonnais du 9 juin 1936 : Gérard-Bécuve : 180 ; Chappée : 560 ; Wolbert : 442 ; Embranchement industriel : 45 ; Bignier et Cie : 55 ; Pecquet et Tesson : 180 ; Zickel : 105, Etablissements Mélin : 87 ; Cunières et Amodru (industriel Agricole) : 40 ; Senart (stores en bois) : 10 ; Pèlerin : 25 ; Becker : 30 ; Delaporte : 20. Soit un total de 1 779 grévistes.

(7) « Aux Ateliers MELIN, les ouvriers ont évacué l'usine et une affiche placardée à la porte annonce la fermeture pour cause de grève. D'autre part, un certain nombre d'industriels ont porté plainte pour violation de propriété ». Source : article du 3 septembre 1936.

postes de secours sont installés : Secteur de St Waast ; Maison MELIN, Place de LAON ».

- La mobilisation :

De son côté, Edouard Mélin est mobilisé. Il informe par presse le public des dispositions qu'il a prises pour le fonctionnement des succursales en son absence.

- L'évacuation et la guerre :

Après la déclaration de guerre, les Ateliers Mélin se replièrent à Villemur-sur-Tarn (Haute-Garonne). Par un courrier du 13 juillet 1940, le gouvernement de Vichy autorisa le rapatriement des Ateliers Mélin. Après le rapatriement et jusqu'à la fin de la guerre, une coopérative où il était possible de se procurer des produits de ferme, du bois de chauffage, fonctionnait dans un garage situé sous le logement du concierge. On y préparait également des colis pour les prisonniers.

Une bombe fit un mort et des dégâts importants sur les bâtiments des Ateliers Mélin le 5 juin 1940.

Par la suite, du fait de l'aide apportée aux résistants par la fourniture de matériel (utilisation de camions de l'usine sans ou avec son accord ?), Edouard Mélin lors des arrestations de 1944, réussit de justesse à échapper à la Gestapo accompagnée de soldats en tenue, venue l'arrêter dans ses bureaux.

Pendant la guerre, le patronage de « papa Edouard » fonctionna pour 350 enfants du personnel avec montée des couleurs et Marseillaise.

L'activité commerciale s'adapte aux circonstances comme en témoignent ces encarts publicitaires.

- La Libération :

A la libération, Edouard Mélin organise une fête dans ses ateliers. C'est l'occasion de discours où ses préoccupations de production ne sont pas absentes¹¹.

Par Ailleurs, le journal d'entreprise¹² relate la cérémo-

Les Ateliers MÉLIN

envisagent la mise en fabrication
d'une série de

Voitures à bras

et d'une série de

Voitures à chevaux

avec roues fer et bois, ou à pneus, suivant les possibilités.

Les personnes que la question intéresse pourront nous faire une demande indiquant le genre de voitures qui seraient susceptibles de leur donner satisfaction. Nous pourrions ainsi, aussitôt que possible, les renseigner sur le type de voitures que nous adopterons — compte tenu de toutes les suggestions qui nous seront parvenues — ainsi que sur le prix et le délai de livraison. Ces renseignements ne pourront être envoyés que lorsque nous aurons pu réunir tous les éléments nécessaires. 4407

AGRICULTEURS !

LES GAZOGENES A BOIS

A. R. G.

Groupes 8
Vendus avec carnet de garantie

Sont tout indiqués

Pour vos TRACTEURS

Pour renseignements et montage

les Ateliers *Mélin* SOISSONS

Concessionnaires exclusifs pour les départements
de l'Aisne, l'Oise, la Marne et les Ardennes

STOCK DISPONIBLE

Argus du Soissonnais 1943 et 1940.

(11) L'article de « L'Aisne libre » du 15 novembre 1944 en rend compte :

« On fête la Libération le dimanche 5 novembre 1944 aux Ateliers Mélin

Le dimanche 5 novembre, a eu lieu une fête de la libération, organisée par le Comité des Fêtes des Ateliers Mélin. Cette manifestation artistique et patriotique s'est déroulée en présence de M. le Sous-Préfet de Soissons, qui avait bien voulu en accepter la présidence, et de M^{me} Fiolet, Maire de Soissons.

Prenant la parole pour féliciter les organisateurs, M. Edouard Mélin a, dans son discours, marqué la joie de tous à l'arrivée des Américains, nous débarassant de l'odieux oppresseur. Il rendit hommage aux Armées Alliées, aux FFI et eut une pensée émue pour nos prisonniers et déportés.

Il a exhorté les ouvriers au travail, disant notamment ceci : « A quoi servirait une augmentation de salaire si elle devait, comme en 1936, provoquer une hausse de la vie supérieure au gain réalisé. Y a-t-il un seul ouvrier qui pense vraiment que, seule, une augmentation de salaire, correspondant au salaire vital, fut-elle du triple, soit capable d'apporter le bonheur ? Je ne crois pas. S'il s'agissait d'un animal sans esprit, n'ayant que la reconnaissance du ventre : oui. Mais, pour un homme, il ne s'agit pas seulement de manger. Il faut vivre en homme et en homme libre. Un râtelier bien plein et une chaîne d'attache ne peuvent nous plaire. C'est pourquoi nous instituons actuellement notre nouveau système de rémunération. »

Il a terminé en disant : la guerre n'est pas finie : il faut aider les Alliés, s'organiser pour la civilisation et le progrès de l'humanité.

Puis, prenant à son tour la parole, M. le Sous-Préfet a, dans un très beau discours où l'on sentait battre son cœur de Français, invité tous les Français à faire l'union derrière le Général de Gaulle et à se mettre au travail, précisant « que les droits des patrons n'étaient que les devoirs des ouvriers, comme les devoirs des ouvriers n'étaient que les devoirs des patrons ».

A cette occasion, la médaille du travail a été remise à M. Henri Lefèvre, chef comptable des Ateliers Mélin qui compte à ce jour 33 années de présence continue. M. Edouard Mélin en profite pour rappeler ce que fût cette longue vie de labeur que les deux hommes menèrent côte à côte depuis leur plus jeune âge. Commencant, dans l'enfance, tous les deux comme apprentis, ils se trouvent avoir participé à la même tâche dont ils peuvent être fiers. Il dit en substance : « deux hommes restant ensemble depuis plus de 30 années peuvent se regarder en face, quand ils sont demeurés ce que nous sommes l'un pour l'autre. Ils ont subi l'épreuve du temps sans que leur confiance réciproque ait subi la moindre attaque. »

Avant d'épingler lui-même la médaille, M. le Sous-Préfet a en homme ayant une grande connaissance de la vie et des hommes, et dans une allocution improvisée, félicité M. Henri Lefèvre.

La séance reprit et sur la scène les tableaux succédèrent aux tableaux. Tous imprégnés par la grande joie d'une libération permettant de chanter tout haut et à pleine voix, aussi bien les hymnes nationaux français et alliés que les chansons militaires.

L'enthousiasme régnait dans la salle en fête et tous chantèrent le cœur léger, plein de confiance, heureux de vivre, libres, enfin.

On se quitta satisfait et décidé plus que jamais à coopérer à l'effort général qui reste à faire pour sortir définitivement la France du bouleversement où l'a plongée la guerre.

Nous félicitons le Comité des Fêtes des Ateliers Mélin qui a, une fois de plus et courageusement, pris une initiative qu'il serait souhaitable de voir suivre. »

(12) Le courrier du Méloinois.



Défilé de la victoire devant la succursale de Tergnier.

nie du 11 novembre 1946 qui s'est tenue dans l'entreprise. Edouard Mélin, dans son discours pour l'inauguration de la plaque en l'honneur des morts de la guerre cite : M. BRETEZE Louis, résistant à 60 ans, tué le jour de la libération sur le pont de l'Aisne, M. LEMAO Jérôme, brancardier, tué dans le guet-apens de la route de Compiègne. Et d'autres : MM. CATALA Yves, FAUVEL François, LANTOINE Jean Pierre, LEDOUX Albert (résistant), MATHIEU Paul, MERCIER Pierre, RABOEUF René, LEFEVRE Hildevert (résistant), MISIAK Joseph et TANGRE Georges (résistants de la succursale de Fismes), sans oublier la fille de M. LEFEVRE comptable tuée par un éclat d'obus sur le Mail.



A la libération, personnels devant les bâtiments.

L'après guerre et la fin des ateliers Mélin

En juillet 1944, les Ateliers Mélin prirent la forme d'une Société en commandite par actions au capital de 6 millions de francs. En mars 1945, elle fut transformée en Société Anonyme au capital de 12 millions de francs de l'époque portée à 30 millions en juillet 1947 divisée en 120 000 actions nominatives de 250 francs chacune.

Les Ateliers Mélin déposèrent de nouveaux brevets et en particulier « le bras hydraulique pour manutention de produits divers » le 6 décembre 1948, publié le 12 mai 1952, ou un « appareil de labourage dénommé bêche rotative » le 6 décembre 1946, publié le 21 juillet 1948.

Une nouvelle politique commerciale fut envisagée à partir de l'exploitation de ces brevets, et avec une restructuration importante, en particulier par la revente d'une partie des 12 succursales.

L'IDEAL
QUE POURSUIVENT LES

ATELIERS
Mélin

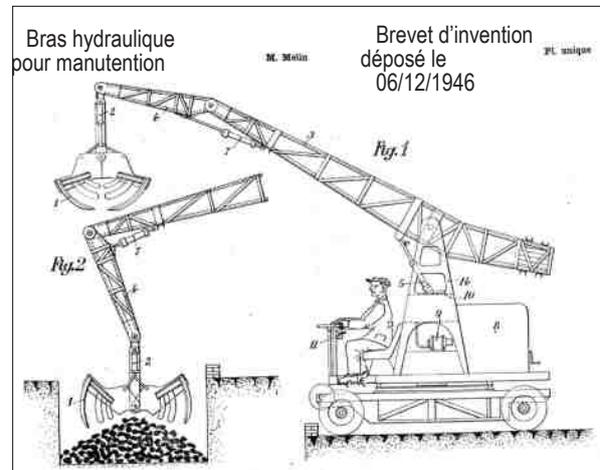
est d'offrir à leur clientèle
par une organisation
rationnelle comme il en existe
dans d'autres branches
(MIEUX SI POSSIBLE)

PLUS D'AGREMENT
PLUS DE FACILITE
PLUS DE RENDEMENT

**dans le travail ardu
de la terre**

Publicité Ateliers Mélin 1945.

Au début de 1947, Edouard Mélin qui possédait la majorité des actions étant à la recherche de concours financiers pour surmonter des difficultés de trésorerie céda sa majorité à la société « GERANTEX » (société anonyme au capital de 61 652 000 Frs avec son siège social à Paris). Il restait Président Directeur Général et conservait une importante participation.



Atelier de réparation des tracteurs, après la guerre.

A la fin 1947, puis en février 1948 des grèves affectèrent le fonctionnement de l'entreprise¹³.

- L'éviction d'Edouard Mélin :

C'est le 13 août 1948 que tout bascula pour Edouard Mélin : des divergences de vues étant apparues entre celui-ci et le groupe majoritaire, il fut suspendu de ses fonctions de PDG. Le communiqué du conseil d'administration, tout en notant que la mesure sera « vivement ressentie par le personnel » observait que « toute collaboration avec M. Mélin s'est avérée impossible »¹⁴.

Edouard Mélin intenta un procès contre la société et ses administrateurs. Il obtint un jugement favorable en février 1950 auprès du Tribunal de Commerce de Soissons, confirmé en appel à la Cour d'Amiens. Il toucha des dommages et intérêts mais ne put être réintégré dans son entreprise. Il était trop tard, celle-ci était en train de déposer le bilan.

La faillite 29 septembre 1950

Les rapports¹⁵ des liquidateurs judiciaires mirent en lumière les causes et circonstances matérielles des problèmes rencontrés au cours des dix dernières années par les Ateliers Mélin :

- L'affaire avait été conçue et développée sur un principe de centralisation complète au siège social, entraînant des frais généraux excessivement élevés.

- La croissance très rapide de la société, l'augmentation de son chiffre d'affaires annuel, l'absence de réserves et l'insuffisance de son capital jointes aux répercussions de la hausse des prix ont toujours entraîné une gêne de trésorerie à laquelle elle était parvenue à pallier par des paiements anticipés consentis par les clients pendant la période de guerre et la période qui a immédiatement suivi la guerre.

- Après le retour à des conditions économiques normales et lors de la réapparition de la concurrence, l'entreprise dut alors avoir recours à des emprunts et à des ouvertures de crédits onéreux. Par ailleurs, en 1945 à la suite d'une politique visant l'importation directe de tracteurs, l'entreprise perdit la représentation des premières marques de matériel agricole qui était pour elle d'un grand appoint.

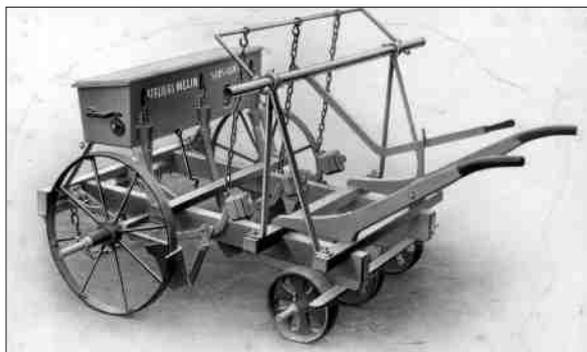
Une crise agricole, en mars 1949, vint, encore aggraver sa situation que le désaccord entre les deux groupes associés ne permettait pas de redresser, notamment par une augmentation de capital.

La nouvelle politique commerciale, les restructurations envisagées par Edouard Mélin auraient peut-être pu sauver l'entreprise, l'éviction de celui-ci ruina ses projets.

Les efforts du liquidateur judiciaire (M^{tre} Paradis) permirent à l'entreprise de poursuivre son activité jusqu'en 1952. La société fut mise en liquidation judiciaire par jugement du 29 septembre 1950. Ne pouvant assurer l'échéance de fin de mois, elle fut déclarée en faillite.

Après la cession des succursales, pour la plupart, aux personnes qui les dirigeaient, la construction et la vente de matériel agricole fut poursuivie par la Compagnie Valoisienne, dirigée par M. Perrière (principalement sur le site de Saint-Paul)¹⁶.

En 1952 Edouard Mélin quitta Soissons pour exploiter un Hôtel Restaurant à Charleville. Par la suite, il reprit des fonctions commerciales, principalement dans la vente de machines agricoles. Il fut directeur commercial dans une entreprise en Bretagne et dans la Loire avant de venir finir ses jours à Soissons en 1967.



Première batteuse, début du XX^e siècle.



Démonstration du tracteur Le Percheron.

(13) 14 février 1948, L'Aisne libre, « Mouvement spontané à Soissons » : « mercredi à 16 heures, les ouvriers des Ateliers Mélin, construction de machines agricoles, cessent le travail. Un vif mécontentement régnait dans le personnel, la paie qui devait être assurée le 4 n'étant pas encore faite et l'application d'une circulaire ministérielle au 19 janvier ayant pour effet de diminuer de 15, 20 et même dans certains cas de 30 pour 100 la prime de rendement des ouvriers. [...] On se souvient que, lors de la grève de novembre-décembre dernier, les ateliers Mélin se tinrent en dehors du mouvement. Il est vraisemblable qu'un accord interviendra dans la journée de samedi. »

(14) Extrait du Conseil d'Administration du 13 août 1948.

(15) D'après le rapport de liquidation du 17 octobre 1952.

(16) Une partie des ateliers place de Laon fut occupée par la Compagnie Générale de Mécanique, décentralisée de la région parisienne. Celle-ci construisait en particulier les tracteurs Percheron (copie du tracteur Lanz). En 1964 la Compagnie Valoisienne fut reprise par la Société d'étrépage (étrépage tubes) dirigée par M. Bancillon ; ensuite lui succéda « Les ressorts du Nord », en particulier l'usine St Paul. Certains employés connurent cette succession d'entreprises.



Affichage sous forme de tableau dans différents lieux des Ateliers Mélin.

A remarquer que le thème de « l'esprit Mélin » est noté sur les casquettes des personnages au visage ressemblant à celui du Patron et la phrase de Pasteur « Tirez une ligne droite qui va à l'infini et n'en sortez jamais » figurait en dessous de ce tableau.

2 - LA CONCEPTION DE L'ENTREPRISE SELON EDOUARD MÉLIN « L'ESPRIT MÉLINOIS »

Edouard Mélin, fortement imprégné par les idées qui prévalaient dans sa jeunesse et dans le prolongement des débats d'idées du XIX^e siècle sur l'organisation du travail et le rôle de l'entreprise dans la société, avait sa propre conception des missions incombant à sa maison.

Il créa et imposa ce qu'il appela « l'esprit Mélin ou l'esprit mélinois » mettant en valeur la notion de service aux clients et en instaurant des relations sociales sur un mode fort paternaliste.

En effet, pour lui, l'entreprise est un monde dans lequel les impératifs de gestion, pour essentiels qu'ils soient, ne doivent pas occulter les devoirs devant exister envers les clients d'une part et le personnel de l'autre.

L'entreprise doit **SERVIR** : servir ses clients, servir son pays, servir et épanouir ses collaborateurs.

L'entreprise au service de ses clients

Extrait du rapport de stage de fin d'étude de J. Du bois (élève à H.E.C.) effectué en 1946 :

« Une entreprise, ne peut vivre que si elle apporte au public un service justifié, un service que le public est disposé à payer. Cette idée de service qui est l'âme de l'entreprise a toujours été la préoccupation constante des dirigeants de la maison.

Edouard Mélin n'oublie pas que le rôle du vendeur n'est achevé que lorsque l'acheteur est en pleine pos-

session du service pour lequel il a payé, et qu'il est en droit d'attendre de l'usage de l'objet acheté. Pour cela il a paru nécessaire d'installer dans les principaux centres agricoles des quatre départements contrôlés, des équipes de dépannage, sorte de stations service qui bientôt se verront confiés la vente même des machines. Ainsi naissent en 1934 les différents «centres» des Ateliers Mélin qui prennent, ainsi, la forme d'une Maison à succursales multiples.

Les difficultés nées de la guerre mirent en relief les avantages de cette organisation car seule une maison de cette importance contrôlant une vaste région, pouvait offrir un stock de pièces interchangeable constitué à l'avance suffisamment important, complété au besoin par la récupération sur les vieilles machines de pièces pouvant servir encore ».

Edouard Mélin fait par ailleurs le lien entre cet impératif du service aux clients et la publicité dans un article intitulé « Servir », paru dans L'Argus du Soissonnais du 27 mai 1939 :

« Parler des qualités de sa maison, faire ressortir les avantages qu'elle comporte, offrir et recommander sa marchandise, est-ce manquer de modestie ou faire de la publicité ? Faire de la publicité, c'est exposer son organisation au grand jour, mais c'est aussi s'exposer à des critiques. Quand on s'expose aux critiques, ce n'est pas toujours pour son plaisir, et si ce n'est pas par plaisir, quelle en est la raison alors ?... C'est peut-être pour tendre l'oreille aux critiques et tâcher de surprendre parmi elles, celles qui sont justifiées. Les critiqueurs

ne sont-ils pas des collaborateurs bénévoles. [...]

Ce qui est certain, c'est qu'une publicité est un indice de vitalité. Ce qui est certain aussi, c'est que la première réaction que provoque toujours une publicité, c'est celle de la concurrence, et que les clients ne se sont jamais plaints de voir les commerçants en "ébullition", et ont toujours préférés être sollicités plutôt que délaissés. La position d'un client, d'un cultivateur en ce qui nous concerne, est certainement meilleure lorsqu'il est sollicité que lorsqu'il est obligé de solliciter son fournisseur. [...]

"SERVIR" !... N'est-ce pas notre but ? – Ce but, nous cherchons à l'atteindre de toutes les façons, et c'est une de ces façons que d'actionner, de stimuler une corporation qui s'endormirait et qui ne tiendrait pas son rôle si tout marchait trop bien.

Et enfin, ne semblera-t il pas à tous ceux dont le patriotisme est clairvoyant, que montrer de la vitalité, de l'optimisme, c'est peut-être aussi "SERVIR" son pays. »



Publicité Argus du Soissonnais 1932.

Le recours à la publicité par les Ateliers Mélin avait débuté dès le début du siècle, avec, à partir des années 30, des idées modernes, alliant le souci de l'efficacité commerciale et l'humour (comme dans la publicité du tracteur Lanz : vendez 8 boeufs et achetez un tracteur LANZ, il fera le travail de 16 boeufs et ne consommera qu'en travaillant).

Les mises au point, les comparatifs, les arguments chocs étaient très utilisés. Par exemple, dans la publicité pour les élévateurs au début de cet article :

« Instantanément et sans effort. Appareil destiné à gagner du temps, un élévateur doit se mettre en place instantanément ».

« Un élévateur dans chaque ferme. Voilà le prodigieux résultat obtenu par les Ateliers Mélin en construisant un appareil qui sera vite amorti ».

« Conception absolument nouvelle ».

« Prix très bas ».



La mise en valeur du produit bon marché, le dialogue avec les clients, la participation aux salons et comices agricoles, autant de procédés modernes pour l'époque.

En 1936, la publicité fut particulièrement utilisée, y compris pendant les périodes troublées par les grèves ou pendant les premiers congés payés.

En 1939, malgré les prémices de la guerre et la « Drôle de guerre à partir du 1^{er} septembre », la publicité fut efficace avec en particulier le grand concours (Juillet 39). Parfois les allusions au patriotisme, à la nation, à la mobilisation se faisaient sentir...

Enfin, pendant la guerre, il est intéressant de constater l'adaptation de la publicité aux besoins, et en conséquence, aux nécessités de la guerre (fabrication de voitures à bras et gazogènes).



Publicité de L'Argus du Soissonnais : Les huiles « MELOIL » vendues par les Ateliers Mélin dans un local rue Saint-Martin. « Avant de servir un vin à vos amis vous le goûtez. Si votre tracteur est votre ami, donnez-lui MELOIL. C'est une huile que nous avons analysée et expérimentée pour vous ! »

Par ailleurs, le texte publicitaire¹⁷ suivant met l'accent sur l'importance des stocks de pièces de rechange situés place de Laon dans le magasin central.

« Les casiers de pièces de rechange, les mieux achalandés de toute la France et les plus complets (opinion des fournisseurs). Stock permanent de 1 500 000 francs. Tenu par un personnel de premier ordre qui a permis de servir depuis 3 semaines 2 775 clients (chiffre rond, de toutes régions). Les casiers restent suffisamment approvisionnés pour assurer le dépannage, de tous nos clients fidèles. 70 ouvriers (ceux de l'atelier de réparation) l'effectif total étant de 200, animés du meilleur esprit, sont toujours prêts à bondir, en auto, moto ou vélo, pour collaborer avec vous dans l'exécution de votre tâche difficile au moment. Une bonne équipe de motoculteurs, hommes courageux et dévoués, munis d'une gamme de tracteurs de toutes forces, est également à votre disposition pour effectuer tous les travaux des champs que vous estimerez devoir nous confier (déchaumage, labours, etc.)¹⁸ »

(17) Extrait paru dans l'Argus du Soissonnais, 1937.

(18) Comme le précise la dernière phrase de cette publicité et selon les témoignages d'enfants d'anciens agriculteurs, après la guerre encore, les Ateliers Mélin proposaient d'aider aux travaux des champs en fournissant hommes et matériel.

Enfin, une école de conducteur de tracteurs fut créée et organisée par l'entreprise elle-même en 1939 dans ses locaux. Cette école était ouverte à tous les agriculteurs de la région désireux de faire acquérir aux conducteurs de leurs tracteurs les notions élémentaires de mécanique indispensables pour assurer une conduite intelligente de leur véhicule. La durée des sessions est d'une semaine. L'hébergement des élèves était assuré par les soins de l'entreprise.

« Que vous soyez : Sans profession, apprenti ou fils de patron, conducteur de camion ou de tracteur, mécanicien, Patron même. Utilisant ou faisant utiliser, ou bien encore ayant un projet d'utiliser ou de faire utiliser une voiture, un camion ou un tracteur agricole, jeunes ou vieux. Vous aurez intérêt à suivre, pendant une semaine, les Cours de Conducteurs de Tracteurs des Ateliers Mélin de Soissons.

Directeur Professeur M. Poterlot à qui vous aurez à vous adresser pour connaître les conditions d'admission, soit au titre de : Auditeurs libres ; Auditeurs surveillés ; Pensionnaires non couchés ; Pensionnaires couchés en dortoir.

L'Avenir est à la mécanique. Tout le monde devrait avoir sur sa technique un minimum de connaissances et bon nombre d'ouvriers de la ville, grâce à un nouvel acquis trouveront à la campagne la profession qui leur manque pour profiter du bonheur que l'on y trouve. »¹⁹

Cette « école » traduit le souci de l'entreprise de fournir une formation à ses clients tout comme à ses employés et à leurs enfants.

L'entreprise au service de ses collaborateurs

« Fabrique d'hommes » telle est l'une des finalités de l'entreprise ainsi que cela ressort du rapport de stage²⁰ du même élève d'H.E.C. :

« L'importance de la fonction sociale dans l'entreprise fut comprise aux Ateliers Mélin dès les années qui ont succédé au front populaire. " Toute usine, toute maison de commerce, sont principalement des fabriques d'hommes ".

Bien des chefs d'entreprises, étaient loin d'être pénétrés par cette idée à cette époque. Un parallèle venait alors à l'esprit entre ce que nous appellerons par analogie " le rôle social du chef d'entreprise " et le " rôle social de l'officier " dont l'idée fit sensation dans le monde militaire.

Les traditionalistes routiniers de l'époque jugèrent pour le moins révolutionnaire cette affirmation de la primauté du rôle d'éducateur de l'officier sur son rôle d'instructeur militaire. Il sembla également prématuré voir intempestif pour certains chefs d'entreprise d'accepter l'idée émise alors par M. Joseph Wilbois²¹, que "dans une fabrique de meubles ou de vêtements les robes et les tables ne sont que des prétextes ; le but méconnu mais véritable est la formation des ouvriers".

(19) Publicité de 1939.

(20) Rapport de stage de fin d'étude de J. Dubois, 1946.

(21) Joseph Wilbois : né en 1874, économiste, humanisme chrétien il a écrit de nombreux ouvrages, notamment : l'action sociale en pays de missions, les nouvelles méthodes d'éducation, études sur les répercussions sociales de la révolution russe, la nouvelle organisation du travail (Librairie Bloud & Gay, 1937).

Pourtant, Il semble qu'aux Ateliers Mélin on ait compris ce rôle social du Chef. Rien ne fut négligé pour faire que ce rôle soit rempli aussi complètement que possible. Il fallut pour cela et avant tout supprimer toutes les barrières entre patron, chefs de services et ouvriers, abattre les cloisons étanches entre les différents services et enfin rechercher ce fameux dénominateur commun de Lyautey (référence de l'époque) sur lequel on construira l'esprit d'équipe : " Il n'est qu'un moyen de s'entendre, c'est de se connaître et de se voir ".

Edouard Mélin qui dirigea l'entreprise près de 37 ans, le comprit fort bien, lui que tous ses ouvriers appelaient dans un mélange de familiarité et avec affection : " Monsieur Edouard ".²²

Ceci étant, la recherche de la cohésion sociale s'appuie sur un certain nombre de rouages :

- Une amicale :



A la fois mutuelle et préfiguration d'un comité d'entreprise, l'Amicale rassemblait tous les « Mélinois » en une œuvre d'entraide : caisse mutuelle de secours, organisation de petites fêtes réunissant dans une même ambiance fraternelle employés, ouvriers et leurs familles, patronage, coopérative etc... Tout le personnel était invité avec le patron à des sorties nature très conviviales.



Lors des spectacles organisés par l'entreprise dans la salle des fêtes située au-dessus des ateliers (à partir de 1938) les clowns « maison » Nitas et Notoc (MM).

(22) Dans un article du «Mélinois», le périodique de la maison, un nouveau venu aux Ateliers Mélin décrivait de la façon suivante l'atmosphère de la maison : «Pour ceux qui y entrent, Mélin est un nom qui disparaît pour faire place à un prénom, quelqu'un avec un cœur, épaulé par des hommes de valeur; une entreprise qui a une âme collective, des traditions s'alliant harmonieusement à des innovations»



Un pique nique à Coyolle, été 1938.

Rémi Satin et Marcel Dumortier) étaient très sollicités

Les fêtes et cérémonies, très conviviales, avec le discours de M. Edouard et des responsables de l'amicale sont restées dans la mémoire des « anciens des Ateliers Mélin »: St Eloi, arbres de Noël, bals, inaugurations diverses. M. Satin (chef magasinier) créa la revue « Le vase de Soissons », troupe de théâtre de 40 personnes.

Quelques exemples de ces manifestations

Le pique nique de Coyolles

« Les enfants d'Edouard

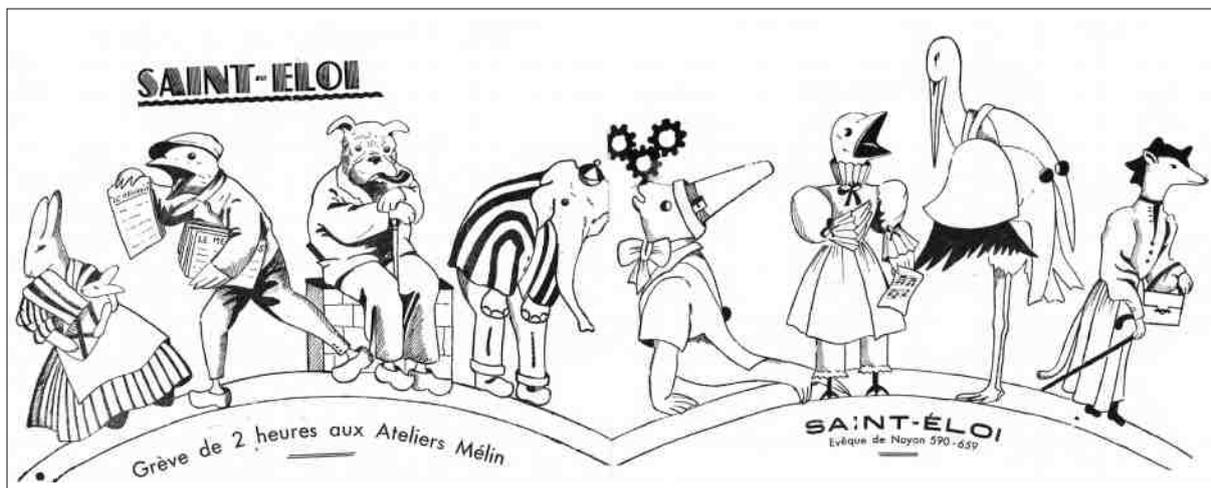
Notre confrère le Réveil Soissonnais a publié dans son dernier numéro l'entrefilet suivant : Edouard Mélin, des ateliers du même nom, a une réputation de philanthropie qu'il s'est faite lui-même et à laquelle il tient. Aussi, en bon père de famille avait-il emmené, l'autre dimanche, comme cela lui est déjà arrivé tous ses ouvriers en pique-nique à Coyolles. Si le temps n'était pas choisi pour un déjeuner sur l'herbe, notre philanthrope Edouard avait lui, bien choisi son jour. Comme par hasard cette petite sortie champêtre avait lieu le 1^{er} mai. Car Edouard s'il s'est senti devenir un père pour ses ouvriers le jour où ceux-ci ont commencé à se syndiquer, n'oublie pas pour cela son animosité contre la C.G.T. et ne néglige aucun moyen pour essayer de ramener « ses enfants » dans ce qu'il appelle la bonne voie. Sacré Edouard, Va ! Comme suite à cette publication, M. Mélin nous demande d'insérer la réponse ci-après : Sacré George...va !... Edouard Mélin se fait un devoir de prévenir la clientèle des Ateliers Mélin qu'il n'a pas payé l'article qui lui a été si obligeamment réservé dans le Réveil Soissonnais du 7 mai, 4^e colonne, centre de la première page, sous la rubrique : « D'une semaine à l'autre ». En toute justice, il doit ajouter que, pour ne pas être en reste sans doute,

le présent journal a tenu à être à l'égard des Ateliers Mélin, aussi « gracieux » que son confrère en publiant cette note.²³»



Edouard Mélin à vélo au milieu de ses employés et de leur famille.

(23) L'Argus du Soissonnais du 12 mai 1938.



« Est-ce bien la Saint Eloi que le personnel des Ateliers Mélin fêtait ce premier dimanche de décembre ? »²⁴

Introduction du rédacteur de l'article : Ce fut une manifestation imposante dans sa simplicité celle qui se déroula dimanche dans les Ateliers Mélin. Les ouvriers de la maison fêtaient leur patron Saint-Eloi, qui fut, dit la légende, ouvrier orfèvre, avant d'occuper les charges de ministre de Dagobert et d'évêque de Noyon.

La formule réalisée par le Personnel, dans la formation de l'Amicale des Ateliers Mélin, démontrait son excellence, par l'organisation impeccable de cette fête de famille. Nous sommes dirigés vers la salle du premier étage. A l'entrée du vestiaire qui la précède un tableau arrête les regards : Monsieur Edouard Mélin (ou plutôt " Monsieur Edouard " comme chacun l'appelle) y est représenté assis, avec des enfants sur les genoux et des adolescents autour de lui qui portent des jouets et des cadeaux et qui ont de la joie et du bonheur dans les yeux. En dessous, cette magnifique citation de M. Cavallier²⁵ : " Donner de la joie, soulager des misères par le travail, la solidarité, élever tous ceux sur lesquels on a quelque action, voilà un but. ". L'artiste s'est fait connaître par cette inscription : " offert par M. Hoenen à Monsieur Edouard ".

A l'entrée de la salle, Madame Roquain, la vice-présidente, dont le dévouement et les hautes qualités de cœur et d'esprit sont appréciées de tous aux Ateliers Mélin, assistée des autres fondateurs de l'amicale, Messieurs Jaufret et Sampité, accueille chacun d'un mot aimable. C'est une véritable salle de spectacle qui s'ouvre devant nous, pourvue d'une scène fort heureusement aménagée. Par une délicate pensée, les organisateurs ont placé de chaque côté de cette scène les portraits de Madame et Monsieur Achille Mélin, fondateurs de l'établissement, qui est devenu, grâce à l'impulsion tenace de M. Edouard, la plus importante maison de vente au détail de machines agricoles dotée d'une usine.

L'orchestre de l'Amicale, sous la direction de son chef, Monsieur Sampité, ouvre la séance par une marche allègrement enlevée. Une originale présentation de la matinée est faite ensuite par Mademoiselle Delacourt :

Monsieur Edouard, Mesdames, Messieurs, Chers petits Amis.

Tout à l'heure en entrant ici, un Monsieur qui passait m'a dit :

- Qu'y a-t-il ? En voila du monde ! J'ai répondu, comme vous auriez tous fait : c'est la grève, nous occupons les lieux... et... organisons les loisirs.

- Mais ; me dit ce Monsieur, J'ai aperçu Monsieur Mélin tout à l'heure, il ne paraissait pas mécontent.

- Monsieur Mélin ! Connais pas !

- Voyons, me dit-il, Monsieur Mélin, je parle du patron des Ateliers Mélin.

- Ah ! Pardon, je n'y étais pas, vous voulez dire, Monsieur Edouard mon second papa ! Oui car j'ai deux papas et même, ils s'entendent bien tous les deux.

Ce Monsieur paraissant tellement étonné, je repris : - Oui, je suis un enfant d'Edouard. Eh ! Il est certainement là aussi, Monsieur Edouard, il est toujours là avec nous. Il fait sans doute aussi la grève. Chez nous c'est comme ça ! [...] Mais je bavarde, je veux résumer. Sachez, je le répète que nous n'avons aucune prétention. Ici, réunion de famille dans la salle à manger de notre papa que nous aimons bien, parce qu'il a bon cœur, un grand cœur qui nous contient tous sans exception. Nous allons nous amuser ensemble. Et j'espère qu'on va bien rire, qu'on va bien rigoler. [...]

Le patron M. Edouard fit ensuite un discours où il relata l'histoire de ses parents et sa jeunesse.

La seconde partie récréative de la journée se poursuit avec des sketches comiques (le patron y participe sous un déguisement) et une comédie : « A louer meublé ».

Au cours du repas qui suit, madame Roquain prend la parole, avec réponse de M. Edouard et pour finir de M. Muzart représentant le maire de Soissons M. Marquigny.

Un orchestre musette emmène les participants dans la salle de bal pour terminer la journée.

• Un bulletin d'entreprise : « le courrier méloinois »

Support de la communication interne, ce bulletin d'entreprise était attendu chaque mois avec impatience.

Ses colonnes étaient ouvertes à tous et l'on pouvait y traiter les sujets les plus généraux : les informations sociales et familiales qui intéressaient toute la communauté ; les extraits du procès verbal des séances du Comité d'Entreprise ; les informations professionnelles y

(24) Extraits du compte rendu de la St Eloi de 1938 (article «La grande famille Mélin», Argus du Soissonnais 17 décembre 1938).

(25) François Cavallier était un philosophe contemporain de l'époque.



Le Courrier du Mélinois

N° 7

Bulletin édité par la Direction & le Comité d'Entreprise pour le Personnel des Ateliers Mélin

Mai-Juin 1946

compris des cours de mécanique ; le tableau des bonis réalisés par les différentes équipes ; les rapports des stages effectués à tour de rôle par les ouvriers au Comité des Prix ; les comptes rendus des représentants des ouvriers au C.D.D. (Comité de Direction) ; les comptes-rendus de l'activité de l'Amicale, des cérémonies officielles ; maximes, les petites bandes dessinées et textes humoristiques.

Le patron, ainsi que les directeurs des succursales et chefs de services ne manquaient pas de profiter de ce moyen qui leur était donné de pouvoir toucher d'un seul coup tous les ouvriers et employés de la Maison. Il était en effet impossible de les réunir tous étant donné leur dispersion géographique. C'était là, l'occasion d'articles qui, sans se lasser de rappeler chaque fois le but poursuivi, faisaient en sorte de persuader chacun d'apporter toutes ses forces à l'œuvre commune pour le bien de tous.

Dans ce bulletin, chacun pouvait exprimer son opinion, sur tel ou tel point de l'organisation de l'entreprise. Cela permettait ainsi au patron et aux chefs de service de mieux suivre les réactions du personnel et par conséquent de redresser les erreurs de jugement, s'il y avait lieu (ce qui était assez rare).

Il était beaucoup plus courant, par contre, de trouver dans les articles et les rapports des ouvriers la marque de leur compréhension et de leur sympathie. Ces témoignages et combien d'autres encore étaient considérés

par Edouard Mélin comme le plus bel encouragement²⁶. Il savait qu'il était compris et qu'il serait suivi par quelques-uns sans pour autant être sûr de faire l'unanimité.

Sommaire du n° 10 du Bulletin édité par la Direction & le Comité d'Entreprise pour le Personnel des Ateliers Mélin, Novembre 1946 :

- Le mot du Patron : « Le CITRON et les CORBEAUX ²⁷ »

- 11 Novembre aux Ateliers Mélin

- Tableau des rémunérations

- Compte-rendu du représentant du Comité d'Entreprise au Comité de Direction « C.D.D. » : que veut dire C.D.D. ? (M. Duval Contremaître Usine)

- Vos droits... Vos Devoirs : Les Allocations Familiales par J. Aron Secrétaire de Direction

- Propos du Glaneur : La chance et le succès par M. Andrillon

- Inauguration de la plaque des morts de la guerre 1939-1945

Cérémonie du 11 novembre aux Etablissements Mélin

- Discours de M. Edouard

- Discours de M. Bignebat (Président des Résistants Soissonnais)

- Citations de H Perreyve et du Père de Foucault

- Précisions de Langage : article extrait de la brochure de M. Le Gal

(26) C'était vraisemblablement l'avis d'Edouard Mélin.

(27) Le Citron et les Corbeaux

« Le budget de notre Pays est, chacun le sait, largement déficitaire. Notre balance commerciale défavorable. La hausse des prix constante et partant, le pouvoir d'achat des travailleurs réduit.

Ces difficultés constituent la hantise des Pouvoirs publics et autant de pierres d'achoppement pour nos gouvernants.

Comment ces derniers essaient-ils de résoudre les problèmes qui les assaillent ? Ce n'est pas le lieu ici de l'analyser, et je ne me ferai pas l'écho des critiques et des méchantes langues : mais ce que j'affirmerai en toute connaissance de cause, c'est que depuis des mois les industries, les exploitations agricoles, les établissements sains, voient leurs charges s'alourdir d'une façon inquiétante. Et cet énorme fardeau risque de rendre total, si l'on n'y prend pas garde, le commencement de paralysie de nos activités.

Nos entreprises sont pressurées tout comme le serait un citron mûr. Le jus en est exprimé avec une vigueur accrue, et si cette pression ne cesse pas, les parois de l'écorce se joindront et plus une goutte ne sera extraite (les dernières gouttes sont d'ailleurs déjà bien difficiles à sortir).

Qu'advient-il alors ? Je vous laisse le soin de conclure.

Pendant ce temps, ceux qui continuent dans les remous de la

guerre leur trafic vivent en paix, accumulent les profits, ne paient pas l'impôt, glissent entre les filets d'un fisc dont les pouvoirs ne sont terribles qu'à l'égard des honnêtes gens. [...]

Tous ces corbeaux connaissent le sort du citron de notre image, et ils se gaussent bien des efforts que font les différentes espèces à merci pressurables, pour tenter de devenir malgré tout de beaux fruits. Les beaux fruits dont la France devrait pouvoir s'enorgueillir.[...] Les Pouvoirs publics, le Gouvernement, doivent s'attaquer enfin aux corbeaux et les empêcher de nuire.

Depuis longtemps peut-être, ouvriers et patrons se seraient unis pour attaquer les vrais exploiters. Hélas ! Tous ceux qui sont trop intéressés à leur division entretiennent très astucieusement un désaccord d'ailleurs illusoire, détournant ainsi l'attention des travailleurs des véritables responsables de notre situation précaire.

Patrons et ouvriers, vulnérables au fisc, ne sont-ils pas soumis aux lois, et ce qu'on leur reproche suivant le cas n'est-il pas toujours injuste, puisque ce sont des exécutants contrôlables et contrôlés ? Et je paraîtrai certainement audacieux en affirmant qu'ouvriers et patrons finiront bien par comprendre, se comprendre et enfin s'unir, pour lutter ensemble contre les vrais ennemis de la France républicaine.

Edouard MELIN »

- Naissances dans les familles Mélinoises.
- Histoires drôles

Le courrier du méloinois comportait aussi des articles contenant de véritables leçons de morale sans intérêt pour l'entreprise.

Article de M. Andrillon Secrétaire Général :
CONFIANCE, Mai 1947.

« Le printemps est revenu, paré de mille grâces. Nous l'avons accueilli comme tous les ans avec cette joie renouvelée, ce tressaillement de la chair et du cœur.

Puis les pétales sont tombés, la fécondation s'est produite, les premiers fruits ont orné nos tables et nous voici déjà au seuil de l'été.

En ce printemps 47, j'ai senti renaître en moi, et d'une façon plus particulière qu'à l'accoutumée, une grande confiance, un optimisme réel et solide en ce qui concerne l'avenir en général, malgré les difficultés dans lesquelles se débat la Société de notre temps.

Permettez-moi une question : pourquoi souffrons-nous d'un déséquilibre ? Parce qu'il y a eu la guerre, l'occupation et toute leur escorte de misères, d'injustices, de désordre, de haine, d'angoisse, de destructions, de morts ! D'aucuns ajoutent : nous souffrons également d'un excès et d'une carence d'administration. Mais alors si ce sont là les grandes causes du malaise présent, chantons et rions ; ayons confiance, car le pays reste avec son sol et son sous-sol intacts, en dépit des entreprises de l'ennemi. Elle nous reste, la France, avec ses richesses. [...]

Tout cela ce sont nos villes, nos villages, nos campagnes, notre Pays, et chaque habitant, chaque tra-

vailleur, se moque bien au fond des idéologues et des dialecticiens ; leur conscience leur dicte ce qu'il faut pour maintenir, développer et sauver la cité : travail et confiance

Que les champions de la dialectique et des libertés réduites fassent moins de bruit et de manières, et nul doute que dans un minimum de temps, chacun se livrant de tout cœur à des besognes productives, nous aurons réglé les principaux problèmes qui nous donnent, dans le présent, tant de mal. »

Pour mémoire, Edouard Mélin avait une activité d'éditeur spécialisé. Les éditions « La Terre Libératrice » firent paraître de nombreux ouvrages concernant l'agriculture, notamment : « Les machines de fenaison » par E. Mélin et A. Poterlot, « Guide pratique de mécanique à l'usage des conducteurs de tracteurs et d'automobiles », « Les machines de moissons », « Les machines d'arrachage de tubercules et de racines », « Les motoculteurs ».

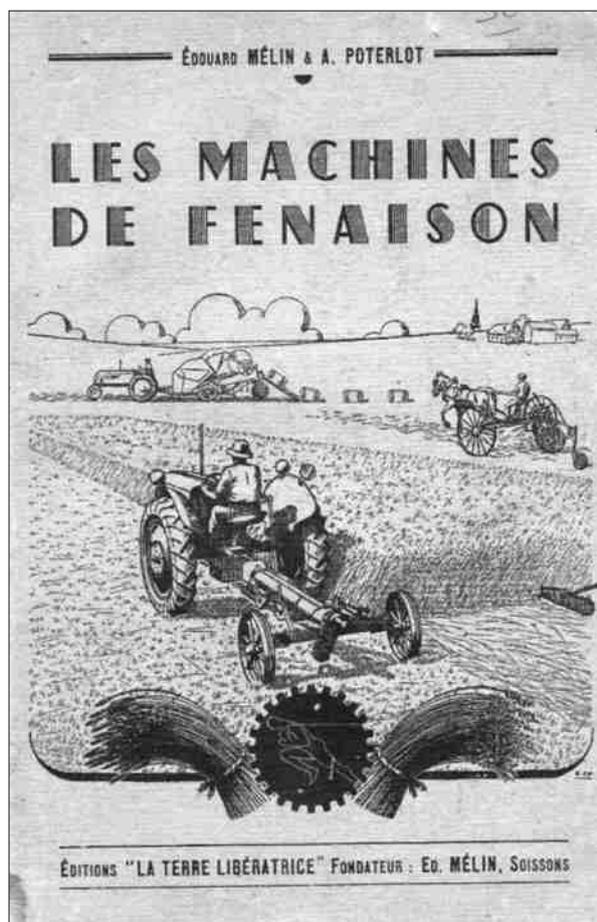
- La participation aux gains de productivité :
« l'artisanat dirigé »

Il ne suffisait pas d'intéresser les ouvriers à la vie de l'entreprise, il fallait aussi les intéresser à ses résultats financiers. C'est pourquoi Edouard Mélin institua un nouveau système de rémunération. Son idée partait du principe que les deux aspects de l'intérêt qui pouvait attacher l'ouvrier à l'entreprise soient intimement liés comme ils le sont dans la personne d'un patron. Il avait voulu faire de ses ouvriers des petits patrons, des artisans. Il avait donc créé cette forme originale de rémunération : « l'Artisanat dirigé ».

Le dispositif appliqué aux Ateliers Mélin consistait essentiellement à payer au personnel la totalité de l'accroissement des bénéfices réalisés tant par l'amélioration du rendement, que par les économies de toute nature effectuées par ce personnel. L'application de ce principe nécessitait à la base une réorganisation matérielle des ateliers. Les ouvriers étaient répartis en équipes autonomes ou cellules de travail composées en principe de quatre ouvriers. L'équipe était considérée comme une entreprise artisanale à l'intérieur de la maison qui constituait pour elle à la fois son client, son fournisseur, et son banquier. L'équipe en effet ne louait pas son travail, elle le vendait à l'entreprise.

C'est sur ce caractère commercial des relations de l'équipe avec la maison qu'insistait un économiste, spécialiste du management participatif de l'époque, Hyacinthe Dubreuil. Il mettait en lumière « l'intérêt » qui attachait l'ouvrier à son travail et qui était le seul véritable moteur de son activité. Et non l'obéissance à des ordres.

Cet intérêt se manifestait également à l'équipe par le fait qu'elle calculait, elle-même, toutes ses charges : salaires, allocations familiales, primes d'assurances sociales, taxes d'apprentissage, assurances accidents... et frais d'atelier. Ces frais comprenaient une part de loyer proportionnelle à la surface occupée par l'équipe, une part d'assurance contre l'incendie, une part d'entretien de réparation des machines une part correspondant aux dépenses forfaitaires d'électricité et de chauffage.



Tous ces éléments permettaient ensuite de déterminer le taux horaire de l'équipe, c'est-à-dire ce que coûtait à l'équipe, toutes charges payées, une heure de travail.

Chaque unité de travail était évaluée en temps et en fournitures par une commission des prix. L'équipe selon le principe de départ « pour vendre son travail à l'entreprise » devait alors effectuer un devis qui était rémunéré par les Ateliers Mélin sous forme de bon de travail ou monnaie intérieure (le Mel). Elle pouvait alors « payer ses charges ». La différence entre le montant du devis et le total des charges soldées constituait le bénéfice à répartir entre les membres de l'équipe qui, au moment de la paie convertissaient cette monnaie en francs.



Bon de travail ou « MEL »²⁸

Il a fallu d'abord expérimenter cette méthode originale dans trois centres. L'entreprise put ainsi se rendre compte de ses heureux résultats avec cependant certaines faiblesses. En effet, ce système ne pouvait fonctionner de façon satisfaisante, en étant élargi à l'ensemble de l'entreprise, à la fois pour l'ouvrier, le patron et le client qu'étayée et contrôlée par une comptabilité analytique précise.

En attendant la réorganisation de sa comptabilité, M. Edouard Mélin dut donc limiter son application à une seule partie du système relative aux contrats d'entreprise forfaitaires intéressant les équipes uniquement sur l'économie réalisée sur les temps fixés.

Son départ des Ateliers Mélin mit fin à l'expérimentation.

- Un mode de management participatif :

Les conférences des chefs de service, qui réunissaient tous les 15 jours ce qu'on appelle «le comité

de Direction» (C.D.D.) étaient plus qu'un instrument d'administration indispensable dans une entreprise géographiquement décentralisée comme celle-ci. Le patron savait profiter de cette occasion qui réunissait ses principaux collaborateurs pour traiter avec eux de sujets simplement humains sans rapport direct avec le « Service ». C'est ainsi par exemple qu'à chaque séance, des analyses de maximes morales ou philosophiques étaient proposées aux membres du C.D.D. Ces analyses étaient lues et discutées en commun au cours de la séance suivante et c'était pour M. Edouard, tout en remplissant son rôle d'éducateur, l'occasion d'essayer une fois de plus, de faire partager à ses collaborateurs la foi qui le soutenait dans sa marche vers le but qu'il s'était fixé. La foi dans le succès de son action sociale, la foi dans l'avenir de la maison, la foi dans l'avenir du pays etc...

Bien que ce ne soit pas une obligation édictée par la loi, un délégué du Comité d'entreprise pouvait, avec un stagiaire du Comité des Prix, assister à chaque C.D.D. Ces deux membres non permanents, chaque fois différents, étaient tenus de rédiger un court rapport dans lequel ils donnaient leurs impressions sur la séance, rapport qui était publié dans le courrier du «Mélinois», périodique de l'entreprise.

Dans cet article du Courrier du Mélinois de Janvier 1947 le patron Edouard Mélin précise ce qui est pour lui le but du C.D.D.

« Le C.D.D., ou Comité de Direction, est la réunion périodique de tous les chefs de service et directeurs de succursales, en vue d'étudier tous les problèmes intéressant les Ateliers Mélin. Tous les quinze jours en moyenne, les questions relatives à la vie de la maison : son programme, ses approvisionnements, ses ventes, sa position financière, son administration, son action sociale, etc..., font l'objet d'un examen attentif. Puis, après études et discussions de chaque problème, les décisions sont prises ; l'application de ces décisions assure la marche normale et cohérente de la Maison, sa parfaite homogénéité, et permet d'atteindre les buts que nous nous fixons. [...]

Chacun peut exposer et défendre son point de vue, émettre des critiques, proposer des améliorations. Chaque participant au C.D.D. possède un droit effectif de parole. Notre maison n'est pas dirigée par un autocrate. J'estime que tout homme collaborant aux Ateliers Mélin, depuis l'apprenti jusqu'au directeur, a une intelligence capable de s'exercer librement et de faire d'heureuses suggestions. Et toute suggestion peut, par le canal des Chefs de service et Directeurs de succursales, après discussion au C.D.D., et si elle a été reconnue bonne, passer dans le domaine des faits et devenir un ordre. [...]

Et puisque notre pays est organisé en République démocratique, je pense être dans la note en dirigeant la maison comme une démocratie dont je serais le Président, ou plutôt l'arbitre, avec cette différence que je n'ai pas été nommé par les Mélinois. Ceci ne veut pas dire, et je l'espère, peut-être avec quelque illusion, qu'une élection éventuelle ne le confirmerait pas.

En outre, le Président, chez nous, use quelquefois de toute son autorité (comme dans toute maison organisée, soucieuse de ses prix de revient). C'est encore une

(28) Don de M. Jean-Paul Menot.

autre différence, avec une République démagogique, hélas, mais nous en sommes tous persuadés, c'est un élément nécessaire à l'équilibre de notre affaire, ce qui n'est pas sans nous intéresser tous.

Edouard Mélin. »

CONCLUSION

Comment expliquer la disparition d'une telle entreprise et la déchéance brutale d'un homme qui consacra sa vie à la maison créée par son père Achille ? Edouard Mélin avait des idées certainement très nouvelles pour l'époque et un sens du management très personnel.

On peut sans doute faire remonter le début des difficultés des ateliers Mélin aux dernières années d'avant guerre. Le conflit mondial, avec le ralentissement économique qui l'accompagne, a encore accentué les problèmes. Au sortir de la guerre, les modifications de structure de l'entreprise, assorties d'augmentations de capital, révèlent une situation qui est devenue préoccupante. Le retard de la paye de février 1948 trahit d'importantes difficultés de trésorerie.

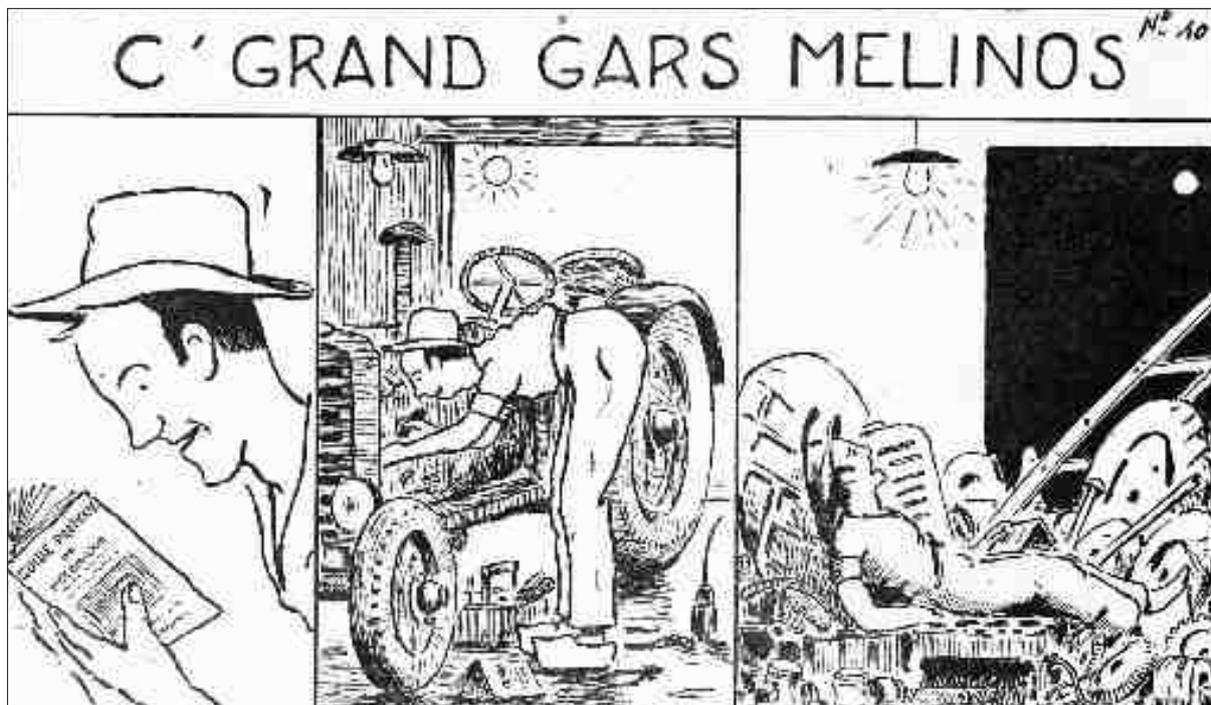
En août 1948, les actionnaires n'acceptent pas les nouvelles orientations qu'il veut donner à son entreprise

pour la redresser. Il y a désaccord, il est donc révoqué. L'entreprise sera mise en liquidation en septembre.

Edouard Mélin ne fut pas un Jean Baptiste Godin²⁹ qui réussit à bâtir une cité idéale pour ses ouvriers. Il ne suivit pas non plus l'exemple des frères Saint³⁰ fondateurs de l'usine Saint Frères dans la Somme qui construisirent autour de leur usine, des écoles, des maisons, des magasins...

Il fut Monsieur Edouard pour ses ouvriers, Papa Edouard pour les enfants de ceux-ci. Il mit en pratique une forme de paternalisme, de culte de la personne peut-être, mais aussi une action en direction de ses employés, cadres et ouvriers résumée par cette citation de François Cavallier : « Donner de la joie, soulager des misères par le travail, la solidarité, élever tous ceux sur lesquels on a quelque action, voilà un but ». Toutes choses qui ne pouvaient constituer un programme moderne de gestion d'entreprise.

Pour obtenir plus d'informations sur l'histoire des Ateliers Mélin, un site internet est à votre disposition : ateliers.melin.free.fr



Extrait du Courrier du Mélois n°13 de mai-juin 1947.

(29) Jean Baptiste GODIN voir site internet : www.familistère.com

(30) Les frères Saint voir article « Agir en Picardie » n° 95.

Partie 3

PATRIMOINE ET ARCHÉOLOGIE

Montaon, un bâtiment de convers devenu résidence dans une grange de l'abbaye cistercienne d'Igny.

par Christian CORVISIER

Les origines du château de Blérancourt.

par Denis ROLLAND

**Les tombes anciennes du cimetière de Soissons.
Un exemple : la tombe (1921-1935) des Godart-Warel-Frin.**

par Denis DEFENTE

**La conservation départementale des musées et de l'archéologie de l'Aisne : interventions archéologiques en Soissonnais.
(2005-2008)**

par Denis DEFENTE

Les principales donations d'œuvres d'art au musée de Soissons entre 1857 et 1934.

par Dominique ROUSSEL

Les légendes de Margival.

par Didier LEDÉ

MONTAON, UN BÂTIMENT DE CONVERS DEVENU RÉSIDENCE DANS UNE GRANGE DE L'ABBAYE CISTERCIENNE D'IGNY

par Christian CORVISIER

En mémoire de Jean-Yves Pigot

Située dans l'actuel département de l'Aisne, sur la commune de Dravegny, la grande ferme de Montaon conserve un bâtiment monastique médiéval d'amples proportions (Fig. 1), remarquable a priori tant par la qualité de son architecture que par son bon état de conservation. Seul vestige monumental de la «grange» de Montaon, ancienne dépendance foncière de l'abbaye cistercienne d'Igny, ce bâtiment reste méconnu¹, bien que le père Anselme Dimier lui ait consacré en 1973 une brève notice monographique publiée dans le Bulletin Monumental². La contribution de cet éminent spécialiste de Cîteaux avait pour but principal de faire connaître ce bel édifice, non d'en proposer une analyse fine : il y est identifié à un hangar céréalier - la pièce maîtresse de toute «grange» médiévale - par assimilation hâtive, en l'absence d'autre élément conservé. Une relecture plus précise du bâti était donc d'autant

plus opportune que la fonction et le statut du bâtiment restaient à qualifier³.

Histoire

L'abbaye d'Igny⁴, fondée en 1126, est la quatrième fille de Clairvaux, après Trois-Fontaines, Fontenay et Foigny. L'acte de fondation fut établi par Saint Bernard et par le donateur Rainaud de Martigny, archevêque de Reims, en présence de nombreux dignitaires, dont Suger, le fameux abbé de Saint Denis.

Seul parmi les futures granges de l'abbaye, le terroir de Montaon, en bordure ouest de la vallée de l'Orillon⁵, apparaît avec son toponyme dans la charte de fondation de l'abbaye, cité avant le site même d'Igny⁶, il fait donc partie des terres constituant la donation initiale



Fig. 1 – Montaon, bâtiment médiéval de la «grange», actuelle ferme vue de la rue intérieure (photo C. Corvisier).

(1) La «grange» de Montaon n'est pas même mentionnée dans l'ouvrage fondamental de Marcel Aubert et de la marquise de Maillé, *L'architecture cistercienne en France*, 2 vol, Paris, 1943, et simplement signalée plus récemment comme «encore debout» dans B. Peugniez, *Routier cistercien*, Moisenay, 2000, p. 130, à propos des dépendances de l'abbaye d'Igny.

(2) A. Dimier et M. Francey, «La grange de Montaon, dépendance de l'abbaye d'Igny», *Bulletin Monumental*, 1973, p. 367-369. L'auteur a repris dans la foulée les grandes lignes de son texte pour un article de vulgarisation : A. Dimier, «Granges, celliers et bâtiments d'exploitation cisterciens», *Archeologia*, n° 74, Septembre 1974, p. 45-57 («La grange de Montaon», p. 52-53).

(3) Je remercie ici M. et M^{me} Denis Leroux, propriétaires de la majeure partie du bâtiment médiéval, des facilités qu'ils m'ont faites pour cette étude, réalisée hors de toute commande privée ou publique. Merci aussi à Denis Rolland d'avoir permis la publication de ce travail, préparé depuis 1999, et à M^{me} Bernadette Moyat, qui m'a obligeamment communiqué les relevés de l'édifice réalisés par son fils Antoine Moyat.

(4) Commune d'Arcis-le-Ponsart (Marne) ; ce que les destructions post-révolutionnaires avaient laissé subsister des bâtiments conventuels de cette abbaye (d'ailleurs très remaniés à l'époque classique), a été détruit durant la première guerre mondiale.

(5) Petit cours d'eau qui grossit l'Ardre, affluent de la Vesle.

(6) BNF Ms lat. 9904 (cartulaire d'Igny), n° 3, fol. 3 v°. Arch. Marne, 19 H 3, p. 1.

de l'archevêque Rainaud de Martigny, distraites du domaine épiscopal, au sud et à l'ouest du château de Courville, résidence de campagne de l'évêque. Montaon est aussi sans doute la première fondée des onze granges qui constituent le domaine foncier définitif de l'abbaye dès la fin du XII^e siècle, presque toutes ces dépendances étant mitoyennes et situées en Tardenois, à relativement peu de distance d'Igny, contrairement au domaine plus étendu et éclaté d'autres abbayes cisterciennes.

Le terroir de Montaon était composé de terres arables sur le plateau, équipé de viviers et de moulins dans la vallée, planté de vignes sur le coteau dominant l'Orillon à l'ouest. Il est situé à la frontière des anciens diocèses de Reims et de Soissons, aujourd'hui à la limite des départements de l'Aisne et de la Marne, Montaon étant passé côté Picardie, Igny côté Champagne.

Le domaine de Montaon est confronté très tôt au voisinage d'autres terres laïques ou ecclésiastiques qui en fixent les limites : au nord-est les terres de l'archevêque de Reims, bien sûr, mais aussi celles du prieuré de Saint-Gilles, et surtout, plus à l'ouest, les terres de l'abbaye de Chartreuse. Cet établissement de l'ordre de Prémontré est fondé peu avant 1130 près de Montaon (2,6 km) par l'évêque de Soissons Joscelin de Vierzy, en partie grâce à une donation d'André de Baudement, sénéchal de Champagne, seigneur de Braine, détenteur de la terre de Fère-en-Tardenois, le plus puissant laïc des environs après le comte de Champagne. André de Baudement avait fait dans le même temps donation à l'abbaye d'Igny⁷ de terres situées au nord et au sud de Montaon, qui justifiaient la fondation des granges de Resson et de Party, la première située encore plus près de l'abbaye de Chartreuse. Un accord conclu en 1162 avec cette abbaye assurait à Igny la possession des territoires de Dravegny (chef-lieu de paroisse le plus proche de Montaon), et Longeville (ou Longueville), comme appartenances de la grange de Montaon.

A Longeville, dans la vallée, était un moulin appartenant à l'abbaye, alimenté par une retenue d'eau ; ce lieu était aussi un fief laïc associé au patrimoine des seigneurs de Braine, dont Robert de Dreux, frère du roi Louis VII, avait hérité par alliance en 1152 : la circonstance lui aurait donné motif de contester les droits de justice de l'abbaye sur Montaon.

Un autre équipement hydraulique rattaché à la grange de Montaon, situé plus au nord dans la vallée, le moulin de Vagisson, associé à un étang et à un vivier, était lui, limitrophe des terres épiscopales de Courville, et son aménagement s'est fait en collaboration avec l'archevêque de Reims, co-propriétaire. Au sein des onze granges d'Igny, Montaon, exploitation polyvalente, était dans la moyenne supérieure en superficie, apparemment un peu moins importante que celle de Resson, mais nettement plus étendue que celle de Party. La consistance et la vaste superficie des terroirs respectifs de ces granges peuvent être appréciées pour l'époque médiévale grâce à un dénombrement de 1464

conservé aux archives départementales de la Marne ; l'étude de cette question a été récemment renouvelée.⁸

Du fait du déficit général du nombre des convers qui affecta l'ensemble des établissements cisterciens dès le début du XIV^e siècle, la grange de Montaon, en 1464, n'était plus exploitée en régie directe mais affermée, cela peut-être depuis plus d'un siècle. Toutefois, à une date indéterminée, mais antérieure à la fin du XVI^e siècle, les bâtiments de la grange avaient été divisés en deux parties, l'une à vocation strictement économique et agricole, baillée à ferme, et une autre transformée en résidence secondaire à l'usage de l'abbé commendataire d'Igny. Ce fait ressort des termes d'un bail fait par l'abbé en date du 4 novembre 1598 pour la cense de Montaon.⁹

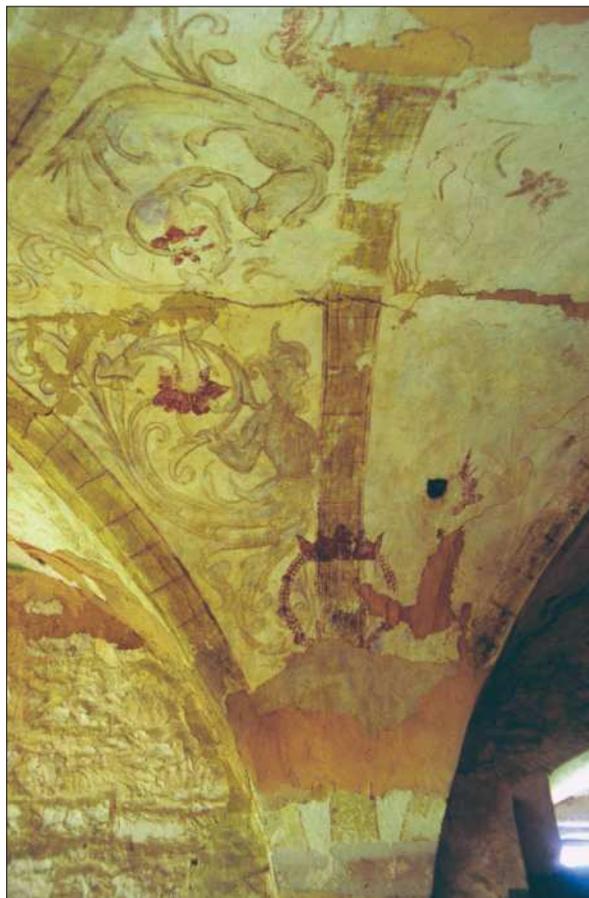


Fig.2 – Montaon, détail du décor peint des voûtes du premier niveau du bâtiment médiéval (photo C. Corvisier).

(8) Arch. dép. Marne, 19 H 7 ; les pièces concernant spécifiquement Montaon dans ce fonds d'Igny (19 H), sont réunies sous la cote 19H31 (Dravegny, censes de Longeville, Montaon et Raray). L'étude du domaine foncier de l'abbaye d'Igny a fait récemment l'objet d'un mémoire de maîtrise (Université de Paris I), dont une notice de synthèse a été publiée : S. Ziegler, «Le domaine de l'abbaye d'Igny», in *Utilis est lapis in structura*, mélanges offerts à Léon Pressouyre, Paris, CTHS, 2000, p. 151-162. Ce travail renouvelle et approfondit l'état des connaissances, tributaire auparavant de l'étude ancienne de P-L Péchenard, *Histoire de l'abbaye d'Igny, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Reims*, Reims, 1883, dont les pages (333 et ssq) concernant le domaine avaient le mérite d'exister et d'utiliser le dénombrement de 1464, mais aussi le tort d'indiquer les superficies des terroirs des granges (l'auteur en compte 17 au lieu de 11, par assimilation de terres qui n'avaient pas ce statut) estimées «vers 1350» sans rigueur scientifique, à partir de sources de diverses époques.

(9) Arch. dép. de la Marne, 19H31, n° 14.

(7) La fondation de l'abbaye-mère de Prémontré date de 1126, comme celle de l'abbaye d'Igny. A la fin de sa vie André de Baudement se retira chez les cisterciens à Clairvaux, tandis que son épouse Agnès de Braine, également fondatrice en 1130 de l'abbaye de prémontrés de St Yved de Braine, prenait l'habit de cet ordre.

Il existe une autre preuve formelle de l'affectation des principaux bâtiments médiévaux habitables de la grange de Montaon à un usage de résidence de prestige, dès la première moitié du XVI^e siècle : c'est le programme héraldique du décor peint sur les voûtes de la salle du rez-de-cour du grand bâtiment aujourd'hui subsistant. Les armoiries figurant dans ce décor à rinceaux renaissance (Fig. 2) ont pu et peuvent encore en partie être identifiées¹⁰. Conformément à une formule à la mode dans des salles de réception de châteaux du temps, mais inattendue dans une dépendance d'abbaye, elles dressent une sorte de «gotha» des personnages de qualité, ecclésiastiques ou laïcs, influents dans la région. On serait fondé à se demander si cette partie résidentielle n'était pas louée elle-même à l'un des personnages dont les armes sont affichées. On y trouve : les armes du roi de France, figurées classiquement en signe d'hommage, avec le collier de Saint Michel tel qu'il est représenté sous les règnes de François I^{er} ou d'Henri II, les armes de l'archevêché de Reims, puis plus spécialement celles de Robert de Lenoncourt (Fig.3), archevêque de Reims (1508-1532), abbé commendataire de Saint Remi de Reims, qui sacra François I^{er}.



Fig. 3 – Montaon, armoiries de l'archevêque de Reims Robert de Lenoncourt, (photo J-Y. Pigot).

On a pu reconnaître aussi celles de Jean de Scépeaux, 37^e abbé d'Igny (1506-1545), et celles de

(10) Cet exercice de décryptage et d'identification a été fait il y a quelques décennies par l'érudit soissonnais Bernard Ancien (Arch. mun. de Soissons, fonds ms. Bernard Ancien, dossiers villages, Dravegny). J'ignorais encore ce travail lorsque mon ami Jean-Yves Pigot, aujourd'hui décédé, a examiné pour moi ces armoiries, dont certaines sont devenues illisibles, avec un œil d'héraldiste éclairé. Ses conclusions ont été utilement complémentaires de celles de Bernard Ancien.

François de Bourbon-Vendôme, comte de Saint-Pol, (1491-1545), 3^e fils de François de Bourbon-Vendôme et de Marie de Luxembourg, dame de Condé-en-Brie et de Passy-sur-Marne. Compte tenu des blasons déjà identifiés, les armoiries illisibles d'un cardinal-archevêque pourraient être celles de Robert de Lenoncourt, neveu homonyme de l'archevêque de Reims, lui-même nommé évêque de Châlons en 1535 par François I^{er}, abbé commendataire de Saint Remi de Reims, puis cardinal en 1538¹¹, à moins qu'il s'agisse de Louis de Bourbon-Vendôme (1493-1556), frère du comte de Saint-Pol, évêque de Laon en 1510, cardinal en 1517, archevêque de Sens et abbé de St-Denis. La famille de Bourbon était représentée par un autre blason peint, peut-être celui de Charles de Bourbon-Vendôme (1489-1537), fils aîné de François de Bourbon et de Marie de Luxembourg.¹² Tout cela place l'aménagement de cette salle de réception d'esprit plus laïc que religieux dans une période chronologique qui pourrait n'être pas postérieure à 1530¹³.

Dans ce contexte, un épisode des guerres de Religion concernant Montaon, traditionnellement rapporté par les historiens régionaux, prend quelque relief : Louis de Bourbon, premier prince de Condé, lors de sa campagne de 1562 contre les Guise à la tête du parti huguenot, n'ayant pu obtenir de l'abbaye d'Igny une des contributions extraordinaires et arbitraires qu'il imposait à diverses communautés pour le financement de son armée, aurait voulu contraindre l'abbaye à vendre la grange de Montaon, tâchant sans succès de rallier à ses vues les officiers du baillage de Vitry-le-François¹⁴. Sans doute Condé, fils de Charles de Bourbon-Vendôme, et neveu de François, comte de Saint Pol, connaissait-il cette propriété, en partie résidence aristocratique, bientôt «château», qui était, parmi les possessions de l'abbaye, la plus à même d'être sécularisée.

Le 18 avril 1757, le sieur Ballet signe un «plan général du château et de la ferme de Montaon dépendant de la manse abbatiale de l'abbaye commendataire d'Igny»¹⁵, lié à un projet de réaménagement attribuable à l'abbé François-Jérôme de Montigny (1746-1759), qui résidait souvent -et mourut- à Montaon. Les bâtiments de l'ancienne «grange» se composent alors du noyau médiéval à deux corps en équerre, qualifié de «château», avec cour, basse-cour à colombier, écuries et jardins en terrasse, le tout en enclave dans une vaste cour d'exploitation agricole, constituant la partie baillée à ferme. Le complexe comporte une chapelle, dont on ne trouve pas mention dans les textes médiévaux ; la salle peinte du grand bâtiment médiéval (elle n'occupe pas toute l'emprise du rez-de-cour) est alors rétrogradée en bûcher dans lequel, dit la légende du plan, on se

(11) Cette date semble trop tardive (postérieure à la mort de l'archevêque de Reims homonyme), si l'on part du principe que les blasons ont tous été peints à la même époque.

(12) Ce blason, que je n'ai pas retrouvé, est mentionné dans les notes de Bernard Ancien avec proposition d'identification à celui du connétable Charles de Bourbon, mort en 1527, ce qui paraît peu vraisemblable, le connétable étant de la branche des Bourbon-Montpensier, d'où une possible confusion avec Charles de Bourbon-Vendôme.

(13) C'est la conclusion qu'en a tiré Bernard Ancien.

(14) Episode relaté en dernier lieu dans A. Dimier, 1973, p. 368.

(15) Arch. Nat., N III Aisne 31.

propose de construire un appartement complet. Ce projet ne fut pas mis à exécution, et, par la suite, une partie des bâtiments du «château» a été modernisée par la reconstruction partielle de l'aile en retour du grand bâtiment, utilisée comme corps de logis.

Le domaine de Montaon est mis en vente en 1791, après la suppression des ordres religieux réguliers, et la confiscation des terres et immeubles du temporel déclarés Biens Nationaux.

Le fermier en place en 1825 est responsable de la démolition du voûtement de l'étage du grand bâtiment médiéval¹⁶, dont le rez-de-chaussée est transformé en remise par la percée d'une large porte latérale. A la fin du XIX^e siècle, le dernier étage de l'aile d'habitation moderne, sans doute délabré, est dérasé, et une nouvelle percée charretière, dans le mur-pignon cette fois, vient compléter ou remplacer la précédente.

L'édifice n'a fait l'objet d'une protection officielle, d'ailleurs limitée à une inscription à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, qu'en 2001, par arrêté du 9 juillet¹⁷.

Architecture

La ferme de Montaon est construite sur le rebord du plateau céréalier, dominant directement le coteau ouest de la vallée de l'Orillon, sur lequel étaient plantées les vignes qu'exploitait la «grange» sous l'Ancien Régime. L'organisation actuelle des bâtiments diffère assez peu dans ses grandes lignes de celle que révèle le plan de 1754, à cela près que d'importantes destructions et reconstructions du XIX^e siècle, touchant la partie alors affermée, ont encore accusé la séparation entre cette partie ouest et l'ancien «château», implanté sur le bord du coteau (Pl. I) . L'ensemble est traversé du sud au nord par le chemin d'accès à la ferme depuis Dravegny, qui, passé le portail sud, entrait dans la grande «basse cour du fermier». Depuis la suppression du portail (au XIX^e siècle), ce segment prend l'aspect d'une rue séparant deux entités bien closes, la ferme à gauche, côté plateau, et les bâtiments de l'ancienne résidence à droite, côté vallée. Le secteur résidentiel est accompagné d'un jardin en terrasse aménagé à flanc de coteau, en contrebas du corps de logis et de la basse-cour, et d'un parterre dans la cour, en balcon vers la vallée.

A la place de ce parterre a été créé, par la suite, un jardin étendu à toute la terrasse qui prolonge la cour au nord. L'emprise de ce jardin va jusqu'à la clôture nord de la ferme, avec au pied de cette terrasse une grande parcelle perpendiculaire en pente descendant jusqu'au fond de la vallée (avec bassin), prise sur la vigne de l'abbé¹⁸. Dans l'état actuel des connaissances, on ne saurait dire si ces réaménagements paysagers ordonnés, qui donnent au périmètre clos de l'ensemble

ferme-résidence un plan en croix latine, sont antérieurs (ce qui est plausible) ou postérieurs à la Révolution.

Organisation des bâtiments de l'ancienne résidence

Les bâtiments de l'ancienne résidence se composent dans leur état actuel des deux corps en retour (Pl. I, n°4) : le grand bâtiment médiéval à deux niveaux, d'axe nord-sud, aligné à la «rue», le corps de logis s'y raccordant vers l'extrémité sud, en retour d'équerre vers l'est. L'emprise de ce corps de logis est la même aujourd'hui qu'au milieu du XVIII^e siècle, débarrassée toutefois de la chapelle à nef unique et chevet plat qui s'y adossait longitudinalement au sud (Pl. I, n°5, Fig. 4a, lettre F), et d'une autre petite construction au nord-est, à usage de salle à manger en 1754 (Pl. I, n°6, Fig. 4a, lettre M). Si le grand côté sud du logis est aligné au mur-pignon du grand bâtiment, la chapelle s'y appuyait en double profondeur, et n'était raidie de contreforts que sur son long côté sud ; les contreforts de l'angle étaient implantés diagonalement, à la différence de ceux du grand bâtiment, ce qui est un trait de tardiveté relative. L'ensemble de ces dispositions témoigne du caractère

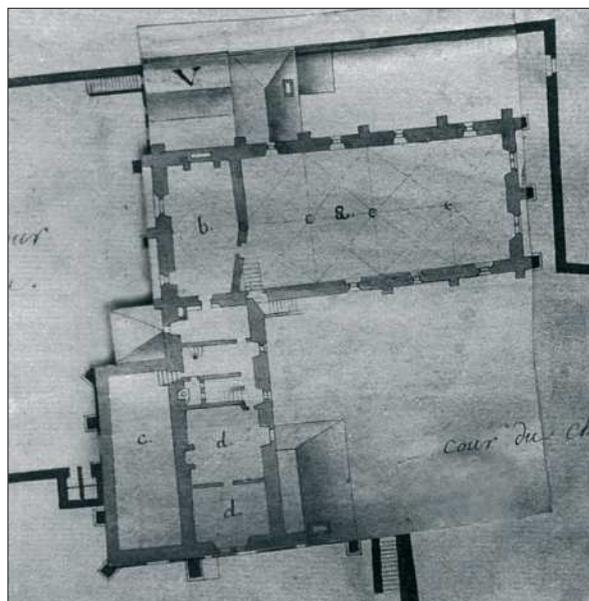
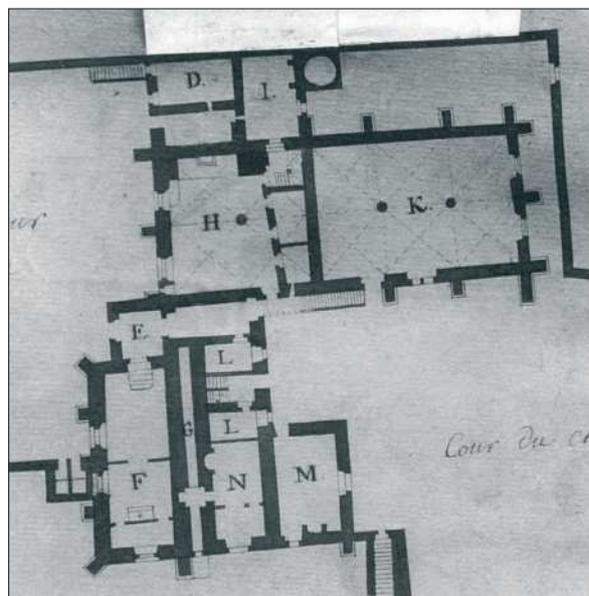


Fig. 4 a & b – Montaon, détail de la « résidence » sur le plan du sieur Ballet, 1754, aux niveaux 1 et 2 (photo C. Corvisier).

(16) Indication recueillie vers 1860 par Souliac Boileau, érudit du sud de l'Aisne, (Arch. de la Soc. hist. de Château-Thierry, ms. Souliac Boileau, Cantons de l'arrondissement de Château Thierry, commune de Dravegny).

(17) Protection présentée par Jean-Charles Capronnier, conservateur du Patrimoine, alors documentaliste à la Conservation Régionale des Monuments Historiques de Picardie, aujourd'hui conservateur au département des Cartes et Plans des Archives Nationales. A l'occasion de la préparation du dossier de protection MH, Jean-Charles Capronnier a réalisé un travail inédit sur les archives domaniales de Montaon d'époque moderne, conservées aux archives de la Marne et aux Archives Nationales, travail qui mériterait d'être publié, étant complémentaire de l'approche que j'ai choisie pour la présente étude.

(18) D'après le plan de 1754, la vigne à M. l'Abbé, immédiatement en dessous de la ferme, était dissociée de la vigne à MM. les religieux, située plus au nord.

MONTAON

Plan-masse de l'état des lieux en 1754 D'après le plan 1754 et le cadastre actuel

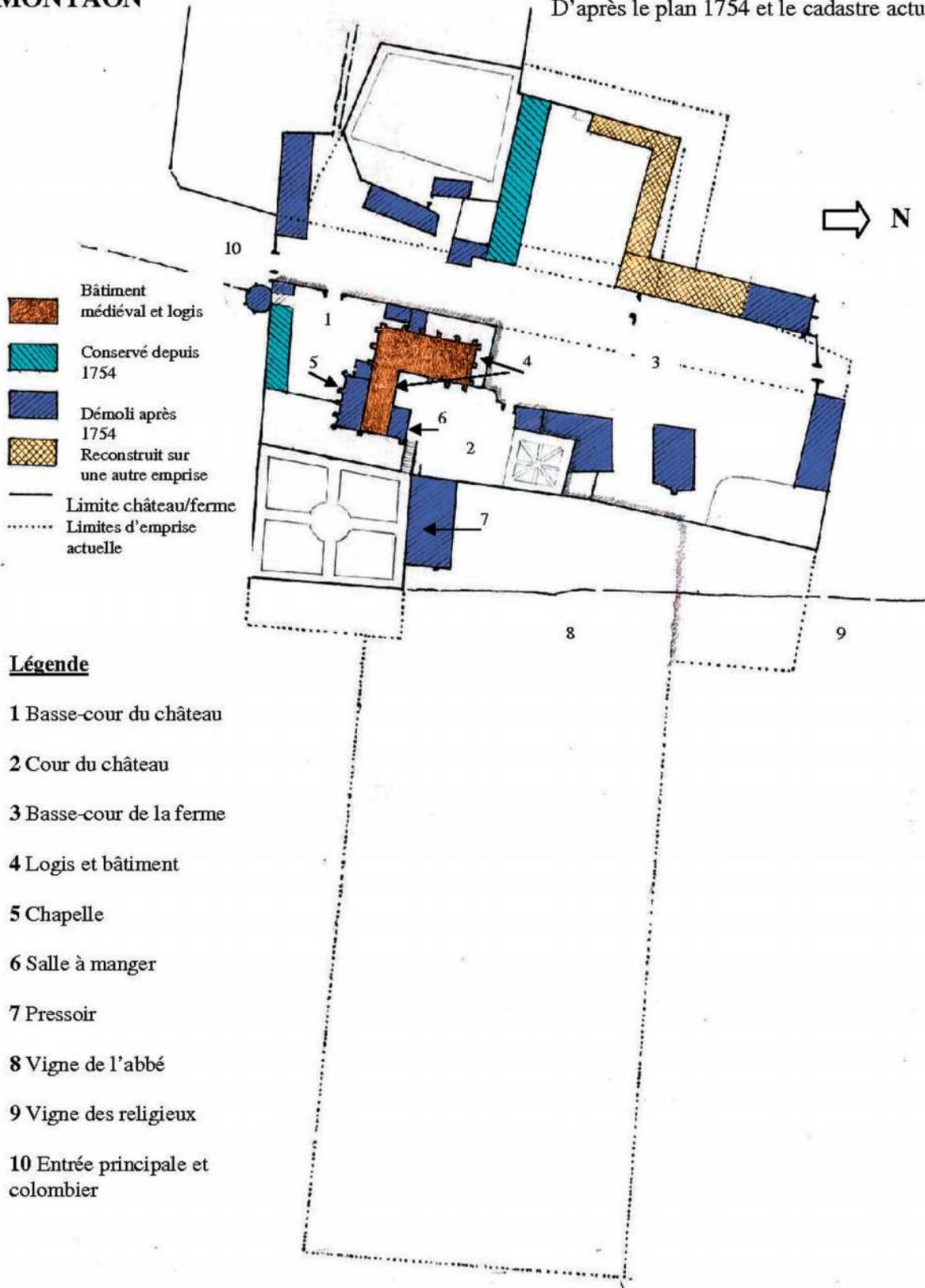




Fig. 5 – Montaon, vue générale du logis et du bâtiment médiéval, depuis la vallée (photo. C. Corvisier).

d'adjonction de cette chapelle, qui ne remontait probablement qu'à la fin du Moyen-Âge, voire au début du XVI^e siècle.

L'élévation du bâtiment d'habitation actuel remploie donc au moins une partie des murs du logis médiéval, aussi ancien que le grand bâtiment, mais les façades (mur-pignon sud compris) ont reçu vers la fin du XVIII^e siècle, après destruction de la chapelle et de la « salle à manger », une sobre ordonnance classique de travées régulières de fenêtres (Fig. 5). La partition de l'édifice en trois niveaux (le dernier n'existe plus depuis la fin du XIX^e siècle) reprend celle du logis en place en 1754.

Au sud de ces deux bâtiments régnait la basse-cour du château (Pl. I, n°1), de faible étendue et close, entre le portail d'entrée de la ferme au sud (Pl. I, n°10) et le jardin à l'est ; elle était équipée d'écuries adossées au mur de clôture sud de la ferme, près du portail, associées à l'important colombier circulaire saillant à l'extérieur de ce mur. Au nord-est, l'angle rentrant de l'équerre s'ouvrait sur la cour du château (Pl. I, n°2), terminée au nord par un petit parterre d'agrément, et surplombant en terrasse les vignes et le jardin (dans lequel descend un escalier droit) du côté de la vallée. En immédiat contrebas du mur de terrassement s'élevait le vaste bâtiment du pressoir (Pl. I, n°7), de plain-pied avec la vigne de l'abbé (Pl. I, n°8), relié à la cour par un escalier encaissé, et qui tombait en ruines en 1754.

L'une des plus intéressantes informations fournies par le plan de 1754 est la structure du mur sud du logis au rez-de-chaussée, dédoublé pour ménager un canal intermédiaire, qualifié d'aqueduc (Fig. 4a, lettre G). Il subsiste aujourd'hui, en soubassement, un égout de section carrée, exactement dans l'axe indiqué sur le plan, qui débouche dans le jardin.

On ne peut pas tirer de l'état actuel de cette aile de logis d'autres informations sur les dispositions médiévales, et, pour cette période, toute l'attention doit se concentrer sur le grand bâtiment à deux niveaux voûtés sur lequel elle se greffe.

Le bâtiment médiéval (Pl. II)

Ce bâtiment décrit en plan un rectangle de 25,20m sur 9,50m dans oeuvre, avec une épaisseur murale moyenne de 1,15m. Le premier niveau en rez-de-cour est organisé régulièrement en deux nefs symétriques de cinq travées couvertes de voûtes d'arêtes, sans doubleaux ni formerets, à quartiers de tracé brisé qui retombent d'une part sur une épine de quatre colonnes libres à fût monolithe, d'autre part dans les murs, gouttereaux et pignons, en pénétration directe (Fig. 6).

Les deux ou trois premières assises de retombée sont en pierre de taille, le reste des voûtes étant en blocage de moellon enduit, comme les maçonneries courantes des murs. Jusqu'en 1825, l'étage comportait un voûtement analogue, à cette différence près que les retombées -encore en place- (Fig. 7) pénètrent dans le mur par l'intermédiaire d'un culot mouluré, y compris dans les angles.

Chaque retombée est contrebutée à l'extérieur par un contrefort en pierre de taille chaîné au mur, et par deux, perpendiculaires, à chaque angle. Ces contreforts comportent un ressaut au tiers de la hauteur des gouttereaux, et s'amortissent en glacis un peu au dessous du niveau de corniche. Font exception les deux contreforts médians des murs pignons, plus hauts, pour lesquels cet amortissement est remplacé par un second ressaut au dessus duquel l'élévation se prolonge jusqu'à un glacis d'amortissement au 2/3 de la hauteur du pignon (Fig. 8).

Malgré la sobriété de l'ensemble, quelques caractéristiques typent contreforts et supports, de belle qualité de mise en oeuvre. Les ressauts des contreforts forment un larmier frontal mais sont profilés en glacis très faiblement saillant sur les faces latérales, tandis qu'en haut de ceux des murs gouttereaux, le glacis d'amortissement donne naissance à un petit dossier carré allant buter sous la corniche à modillons simples (Fig. 9, Fig. 1) ; ces particularités plutôt régionales, la seconde



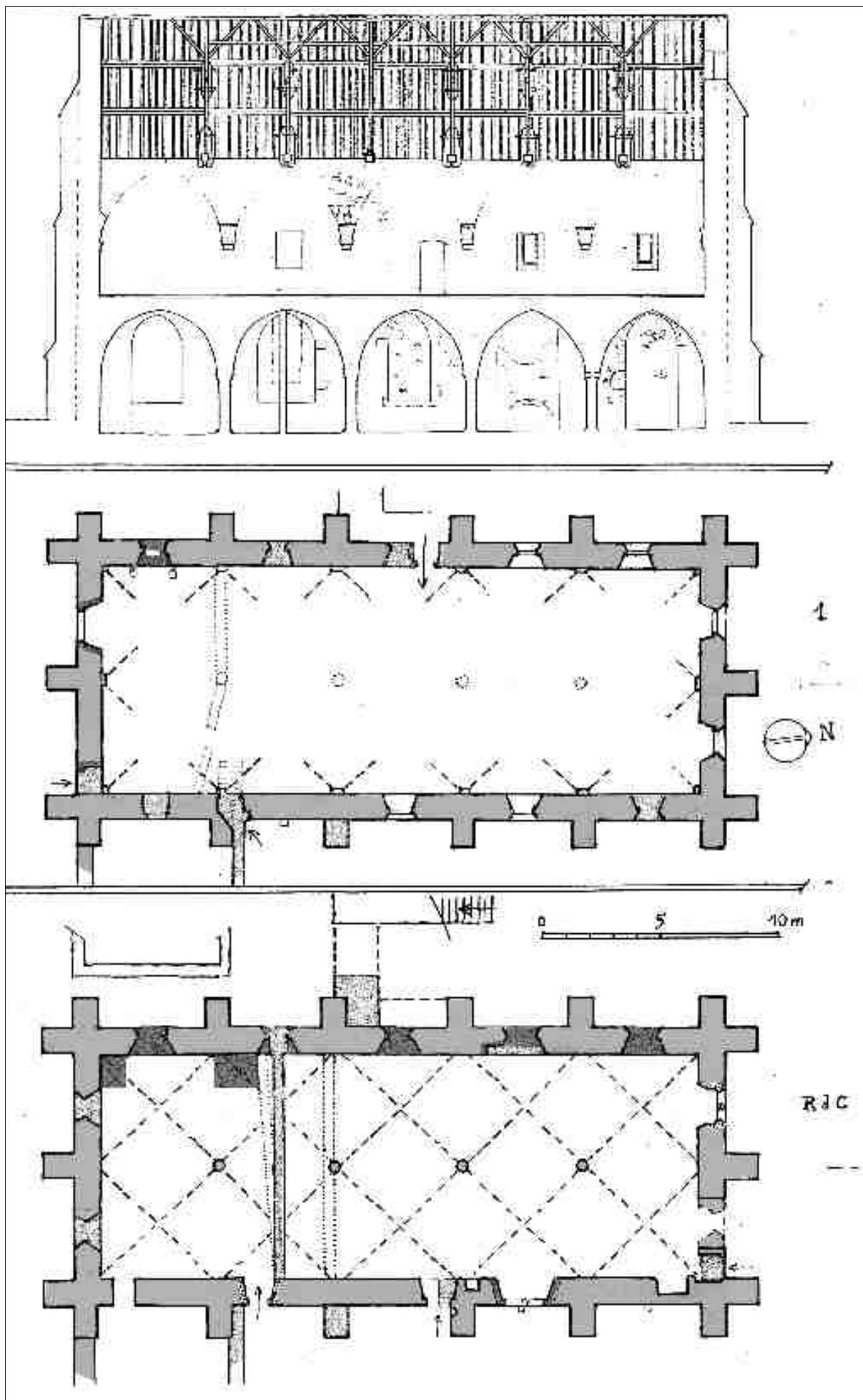
Fig. 6 – Montaon, vue générale intérieure du premier niveau voûté du bâtiment médiéval ; au fond, le mur-pignon nord (photo. C. Corvisier).



Fig. 7 – Montaon, vue générale intérieure du second niveau du bâtiment médiéval, aux voûtes détruites ; au fond, le mur-pignon nord (photo. C. Corvisier).



Fig. 8 – Montaon, élévation du mur-pignon nord du bâtiment médiéval (photo. C. Corvisier).



PL. II – Montauban : Plan aux deux niveaux et coupe du bâtiment médiéval (dessin C. Corvisier, d'après relevé A. Moyat, avec corrections et compléments)
 En gris clair : état d'origine ; en gris pointillé gros : modifications médiévales ; en gris foncé : modifications XVI^e siècle ; en gris pointillé fin : modifications postérieures à 1754 ; traits pointillés : murs en place en 1754.



Fig. 9 – Montaon, élévation du mur gouttereau est du bâtiment médiéval (photo. C. Corvisier).



Fig. 10 – Montaon, détail de colonne libre du premier niveau du bâtiment médiéval (photo. C. Corvisier).

assez peu fréquente, sont en usage du dernier quart du XII^e siècle aux années 1220¹⁹.

(19) Exemples aux chevets de Mons en Laonnois (c. 1180), de St Yved de Braine (c. 1190), à la chapelle de l'archevêché de Reims (1210) ou à celle du château de Baye (c. 1205).

Les supports intérieurs se caractérisent par la corbeille nue des chapiteaux, avec astragale peu marquée et lèvre débordant les faces du tailloir (Fig. 10). Cette forme très épurée de corbeille de chapiteau, rare et non régionale, est conforme à l'esthétique cistercienne encore en vigueur au début du XIII^e siècle, et se retrouve dans d'autres réalisations de l'ordre, généralement avec un évasement passant au plan carré et non une lèvre²⁰.

Les culots de l'étage (Fig 11a-b) reproduisent à plat, en moins élancé, le tracé de la corbeille, et la forme (simplifiée) du tailloir : peut-être les chapiteaux des colonnes disparues de l'étage étaient-ils plus courts que ceux de la salle du bas. Les bases des colonnes de



Fig. 11 a-b – Montaon, détail de culots de retombée des voûtes de l'étage du bâtiment médiéval, de face et d'angle (photo C. Corvisier).

(20) Exemples associés à des voûte d'arêtes : salle capitulaire d'Obazine (Corrèze), c. 1175, bâtiment des convers de l'abbaye de Clermont (Mayenne), c. 1170-1190, ou de l'abbaye de Champagne (Sarthe), c. 1200. On notera des formes analogues à plus petite échelle aux chapiteaux du cloître de Cîteaux, ou à la salle capitulaire de l'abbaye d'Hambye (Manche), de l'ordre de Tiron, mais sous influence cistercienne, ces deux exemples du premier tiers du XIII^e siècle.



Fig. 12 – Montaon, détail de la porte principale du premier niveau du bâtiment médiéval, avec niche-bénitier dans le flanc du contrefort (photo C Corvisier).

cette salle ont un profil de moulures compatible avec une datation autour de 1200.

Le premier niveau en rez-de-cour ne comportait de fenêtres - une centrée par travée - qu'au mur gouttereau ouest et aux deux murs pignons. Ces fenêtres étaient à l'origine d'un modèle unique, à encadrement en pierre de taille largement chanfreiné, couvert en arc tiers-point, avec ébrasement intérieur, et arrière-voussure voûtée en berceau brisé. Les remaniements postérieurs ne permettent plus de juger de la forme des appuis que par analogie avec les fenêtres d'étage du mur-pignon nord²¹(Fig. 1, 7 et 8). Ces deux dernières fenêtres sont en effet du même modèle et dimensions que celles du rez-de-cour, et conservées dans leur état primitif²² : leur appui est simple, en légère pente vers l'extérieur, et le sol de l'ébrasement intérieur est au niveau de cet appui, 1m environ au dessus du sol de la salle, ce qui était

sans doute aussi le cas pour les fenêtres du rez-de-cour. Chacune des six travées du mur-gouttereau ouest de l'étage comportait aussi une fenêtre d'origine, alors que le mur-gouttereau oriental n'en est pourvu que dans ses trois travées les plus septentrionales (Fig. 7 et 9). Ces fenêtres sont plus petites que celles du mur-pignon, et simplement couvertes d'un linteau, mais comportent le même large chanfrein sur l'encadrement extérieur, et le même niveau de sol dans l'ébrasement intérieur, que couvrent des dalles. Toutes les fenêtres d'origine étaient donc des prises de jour, non destinées à offrir des vues sur l'extérieur, et probablement à vitrerie fixe.

Deux petites baies élégamment percées en haut du glacis du contrefort médian des deux pignons donnaient un peu de jour à la charpente, au dessus des voûtes de l'étage. Elles sont murées de longue date (Fig.7 et 8).

Les portes de plain-pied et aménagement annexes d'origine

Les portes d'accès d'origine du bâtiment étaient logiquement regroupées du côté ouest, presque dépourvu de fenêtres au premier niveau (Fig. 9) : dès avant l'utilisation résidentielle des bâtiments, ce mur gouttereau donnait sur une cour close de murs, ou préau, probablement bordée au moins d'un autre corps de bâtiment en retour d'équerre au sud, à l'emplacement du logis actuel.

La porte principale du rez-de-cour, aujourd'hui murée en majeure partie (Fig. 12), est percée dans la travée médiane du mur ouest, son jambage de droite se confondant avec le flanc gauche du troisième contrefort en partant du nord. C'est une porte piétonne large



Fig. 13 – Montaon, Intérieur de la salle voûtée du premier niveau du bâtiment médiéval, vers le mur gouttereau est ; au fond, à droite, l'ancienne porte principale condamnée, à gauche, niche à lampe, puis fenêtre du XVI^e siècle remaniée (photo C. Corvisier).

(21) Il ne semble pas que des fenêtres identiques aient jamais existé à cet étage dans le mur-pignon sud.

(22) Ou plutôt rétablies dans cet état (voir infra).

d'environ 1m, avec encadrement chanfreiné formant au couvrement un arc brisé (non structurant) qui inscrit un épais linteau. Le corbelet ou coussinet mouluré qui fait saillie sur l'assise supérieure du jambage, est un motif décoratif plutôt qu'un organe de support du linteau. L'arrière-voûture de cette porte est en arc segmentaire, et l'on trouvait, immédiatement à droite en entrant dans la salle, une niche placard carrée ménagée à hauteur d'appui dans le mur, probablement destinée à placer une lampe (Fig. 13). A l'extérieur, dans la face latérale du contrefort touchant la porte est creusée une niche plus petite, cintrée, abritant un lavabo de type bénitier (Fig. 12).

Une autre porte médiévale de ce premier niveau, qui ne semble pas moins ancienne que la précédente, s'y apparente par sa position curieusement calée contre le flanc d'un contrefort. Elle est percée dans le mur pignon nord, au plus près de l'angle nord-ouest ; en effet, cette porte discrète, couverte d'un simple linteau, aujourd'hui murée et peu reconnaissable à première vue (Fig. 14), ne pouvait être implantée que très latéralement, faute de place dans ce pan de mur occupé en son centre par une des deux larges fenêtres symétriques du mur pignon. La porte en question se trouve ainsi en partie percée en réserve de l'épaisseur déladée du mur gouttereau est ; à son débouché dans la salle, elle est attenante à une large et profonde niche au sol creusée dans le même mur est, couverte d'un linteau plus bas, à la manière d'une cheminée murale (Fig. 15). Cette vaste niche dont l'encadrement chanfreiné forme un piédroit saillant à pans, avec congé d'amortissement, du côté du débouché de la porte attenante, n'est fermée sur l'extérieur que par une maçonnerie remaniée : il est possible qu'elle ait eu à l'origine une ouverture vers la cour, en relation avec un bâtiment secondaire attenant ou indirectement relié par l'angle au bâtiment principal.

Il ne parait pas avoir existé d'autre porte en rez-de-cour dans l'état premier du bâtiment. Celle qui est percée dans la quatrième travée, près de l'angle rentrant de l'actuel logis en retour d'équerre, est médiévale, mais d'un type plus tardif (Fig. 9).



Fig. 14 – Montaaon, détail de la travée est du mur pignon nord du bâtiment médiéval, au premier niveau ; ancienne fenêtre remaniée en portail, et, à gauche, linteau de la petite porte d'origine, murée (photo C. Corvisier).

L'accès d'origine à l'étage

L'unique accès d'origine à l'étage, encore en fonction en 1754 comme l'indique le plan levé à cette date (Fig. 4 a-b), se faisait par un escalier droit hors-œuvre adossé



Fig. 15 – Montaaon, détail du débouché intérieur de l'ancienne porte nord (murée) du premier niveau du bâtiment médiéval, et de la grande niche attenante ménagée dans le mur est (photo C. Corvisier).

au mur gouttereau ouest à partir du seuil de la porte du rez-de-cour, et montant jusqu'à une porte haute, aujourd'hui entièrement murée et peu décelable de l'extérieur. Cette porte était elle aussi ménagée curieusement dans l'angle rentrant entre le mur de la quatrième travée et le cinquième contrefort (toujours en partant du nord), au point d'être en partie creusée dans le flanc du contrefort, formant une courte chicane. Il faut préciser ici que



Fig. 16 – Montaaon, détail du débouché intérieur de l'ancienne porte (murée) de l'étage du bâtiment médiéval, sous un colot de retombée de voûte (photo C. Corvisier).

dans l'état médiéval, il n'existait pas de ce côté de quatrième contrefort séparant la troisième et la quatrième travée, car sa saillie aurait empêché l'adossement de l'escalier. Le contrefort actuel, qui n'est pas encore en place sur le plan de 1754 (Fig. 4 a-b), n'a donc été construit à l'imitation des autres²³ qu'après la suppres-

(23) Un examen attentif révèle des mauvais raccords et une mise en oeuvre plus médiocre, qui distingue ce contrefort de ses modèles médiévaux.



Fig. 17 – Monthazin (Marne), vue générale du bâtiment médiéval de la « grange », avant 1914 (coll. Part.).

sion de cet escalier et de la porte haute, en phase avec la reconstruction du logis sous sa forme «classique». Auparavant, l'escalier adossé hors œuvre devait être couvert d'un toit en appentis : la partie de ce toit qui abritait la porte haute est trahi par le corbeau encore en place qui portait sa panne faîtière (Fig. 9). D'autres corbeaux identiques, engagés 1,50m plus bas dans les deux premières travées du même mur gouttereau, indiquent par ailleurs qu'un autre toit en appentis régnait dans ce secteur pour abriter une partie du préau. Le seuil extérieur de la porte haute, à l'arrivée de l'escalier hors œuvre, est dénivelé de plus d'un mètre cinquante du sol de l'étage ; ce décalage est compensé par un emmarchement qui montait dans la traversée coudée du mur et se prolongeait sur les reins de la voûte de la salle du rez-de-cour, au creux d'une retombée, pour déboucher en trémie dans le sol de la salle haute. La trémie et les marches, figurées sur le plan de 1754 (Fig. 4 a-b), ont pu être récemment reconnues et en partie déblayées. Le linteau de la porte côté salle, encore bien visible, est situé immédiatement en dessous du culot des voûtes de l'étage commun aux deux dernières travées (Fig. 16).

La seule autre porte qui pourrait avoir existé dans l'état primitif à cet étage serait celle - en place en 1754 qui faisait communiquer dernière travée à l'est avec le second étage du corps de logis.

Interprétation : un bâtiment de convers

Par sa conception générale et par l'ensemble de ses aménagements, ce bâtiment entièrement dépourvu de porte charretière est si évidemment inadapté à la fonction de stockage des récoltes, et si différent de la typologie des grands hangars céréaliers médiévaux cisterciens, qu'on peut se dispenser de discuter ce point. Sa conception architecturale générale illustre une



Fig. 18 – Monthazin (Marne), détail du mur gouttereau sur cour du bâtiment médiéval (photo C. Corvisier).

sorte de «trame» commune à de nombreux bâtiments monastiques intégrés ou non à un ensemble abbatial, dont la fonction peut aller du bâtiment des moines au bâtiment de forge et atelier²⁴ ou encore au cellier²⁵, en passant par le bâtiment de convers. Des bâtiments de ce type existent encore dans d'autres «granges» cisterciennes que Montaon, qu'il s'agisse de la ferme attenante à l'abbaye, comme à Jouy (Seine et Marne), Fontaine-Jean (Loiret) ou Fontmorigny (Cher), ou qu'il s'agisse d'une grange isolée, comme à Villers-la-Grange (Yonne), dépendance de Pontigny. Dans cette catégorie, l'exemple le plus proche de Montaon à tous égards est le bâtiment, un peu moins imposant, conservé dans une autre grange d'Igny, Monthazin²⁶ (Fig. 17), dont seul le rez-de-cour était voûté, mais dont les aménagements d'origine, encore bien lisibles, présentent de troublantes analogies avec celles du bâtiment de Montaon.

(24) Abbaye de Fontenay.

(25) Cellier de Clairvaux à Dijon.

(26) Commune de Savigny-sur-Ardre (Marne).

On note en particulier le type des fenêtres, couvertes d'un arc brisé au rez-de-cour et d'un linteau à l'étage (Fig. 18), les voûtes d'arêtes et les colonnes qui les supportent, dont les chapiteaux à corbeille nue sont plus trapus que ceux du premier niveau de Montaon (Fig. 19), mais peut être identiques à ce qu'étaient ceux, disparus, de l'étage. Ce bâtiment inédit, actuellement plus remanié que celui de Montaon, est cependant le seul autre vestige monumental médiéval encore en place dans une grange d'Igny, et il mériterait à ce titre une étude particulière.



Fig. 19 – Monthazin (Marne), détail des colonnes et des voûtes du premier niveau du bâtiment médiéval (photo C. Corvisier).

Dans la plupart des cas, dans les bâtiments de ce type appartenant à une «grange», les sources écrites ne permettent pas de préciser la fonction initiale exacte des salles occupant chacun des deux niveaux. Il faut pour cela étendre la comparaison avec les bâtiments de l'abbaye cistercienne proprement dite.

A Montaon, la fonction de cellier est plus que plausible, mais on ne saurait l'appliquer sûrement qu'au premier des deux niveaux voûtés de ce vaste bâtiment. L'importance proportionnelle qu'on peut donner par conjecture à la partie viticole de l'exploitation, d'ailleurs mal connue faute de sources la concernant, ne justifie sans doute pas l'hypothèse contraire²⁷. La grange de Monthazin, dotée - on l'a vu - d'un bâtiment analogue à celui de Montaon, était tout aussi polyvalente, mais n'exploitait apparemment pas de vignes.

En définitive, les dispositions particulières des portes d'accès du bâtiment de Montaon, et sa liaison ancienne avec une aile en retour, invitent à proposer plutôt l'hypothèse d'un bâtiment de convers, dont le rez-de-

cour aurait été partagé dès l'origine - selon une partition interne qu'on ne peut préciser - entre un cellier et un réfectoire ; l'étage aurait été le dortoir. Au premier niveau, la porte principale au centre du mur oriental, flanquée d'un lavabo et d'une niche, convient bien à un accès de réfectoire. La porte secondaire nord-est, sorte d'entrée de service, est plus difficile à interpréter : la grande niche qui la flanque était-elle fermée et dans ce cas, occupée par un bassin dans lequel on lavait la vaisselle vinaire ? Débouchait-elle au contraire vers la cour ? Dans ce cas, elle pouvait soit servir au halage des tonneaux dans le cellier à partir du pressoir, soit constituer une communication de service de type passe-plat entre le réfectoire et un chauffoir-cuisine attenant ou voisin... Le mode d'accès à l'étage est très comparable à celui de divers bâtiments de convers d'abbayes, et l'aile en retour d'équerre qui a cédé place au logis actuel, communiquant avec cet étage pourrait, compte tenu de l'égout-aqueduc existant en rez-de-cour, être identifiée, selon une typologie bien cistercienne, à un ancien bâtiment de latrines à l'usage du dortoir. En 1754 existait d'ailleurs encore un cabinet de latrines en étage à l'aplomb de l'égout (Fig. 4b).

Remaniements postérieurs

On a vu que les voûtes du grand volume du rez-de-cour avaient reçu dès le règne de François I^{er} un décor peint propre à une salle de réception aristocratique. Les blasons qui y figurent correspondent à la dernière étape du programme décoratif, qui comporte d'abord des bandes de faux appareil simulant des nervures sur les arêtes des voûtes et des arcs doubleaux (Fig. 2, 13). Les grands rinceaux italianisants à oiseaux et grotesques se développent dans les écoinçons définis par ces bandes. L'ensemble de ce décor ne concerne que les trois premières travées du volume, ce qui prouve que dès le début du XVI^e siècle, celui-ci était recoupé par un mur de refend, encore en place sur le plan de 1754 passant au droit de la troisième colonne, isolant une partie «salle» de trois travées au nord (Fig. 4a, lettre K) et un local de deux travées au sud, sans décor. Peut-être aussi depuis le XVI^e siècle, ce dernier local (Fig. 4a, lettre H) est aménagé en cuisine avec grande cheminée. En même temps qu'on réalisait le décor peint dans la salle, une grande fenêtre à croisée de pierre y était percée à neuf sur cour dans le mur gouttereau est, au droit de la seconde travée²⁸ (Fig. 9 et 13), amé-



Fig. 20 – Montaon, intérieur de la salle voûtée du premier niveau du bâtiment médiéval, vers le mur gouttereau ouest ; au fond, restes d'une cheminée ménagée à la place d'une fenêtre d'origine (photo C. Corvisier).

(27) Hypothèse proposée implicitement par S. Ziegler, « Le domaine de l'abbaye d'Igny », op. cit., p. 156.

(28) Cette fenêtre a été défigurée par sa transformation au XIX^e siècle en entrée charretière, murée depuis.

liorant l'éclairage naturel et l'agrément résidentiel de cette pièce. En vis-à-vis de cette fenêtre, une cheminée avait été aménagée au milieu de la salle dans le mur ouest, à l'emplacement de l'ancienne fenêtre de la seconde travée, murée à l'occasion (Fig. 20). Le murage des deux autres fenêtres médiévales des première et troisième travées du même mur semble remonter à la même époque, la prise de jour étant dès lors limitée aux deux fenêtres nord et à la nouvelle fenêtre est.

Cependant – fait remarquable – ces aménagements du début du XVI^e siècle n'ont pas inauguré la transgression d'usage de cette partie de l'édifice.

Les cinq fenêtres d'origine de la partie du bâtiment correspondant à cette salle (mur pignon et mur ouest) avaient été transformées en fenêtres à meneau de pierre, bien avant le XVI^e siècle, à en juger par le type de ces remplacements rapportés. Pour les deux fenêtres du mur-pignon²⁹, la modification a consisté à baisser l'appui, à reprendre les jambages pour élargir l'ouverture extérieure en retaillant l'ébrasement, et à intercaler sous les sommiers de l'arc, non retaillé, un linteau et une croisée de pierre. L'arc proprement dit a été muré, en tympan aveugle, ce murage reposant sur le linteau et sur une arrière-voussure surbaissée. A l'intérieur, le contour de l'ancien arc reste lisible au-dessus de l'arrière-voussure (Fig. 21).



Fig. 21 – Montaaon, Intérieur de la salle voûtée du premier niveau du bâtiment médiéval, angle nord-ouest ; à droite fenêtre d'origine remaniée, à gauche fenêtre condamnée (photo C. Corvisier).

En façade extérieure, l'apparence est celle d'une fenêtre à croisée archaïque, typée par l'arc formant tympan, et par la modénature des meneaux, dont les chanfreins sont amortis par un congé, l'un en partie supérieure, au contact du linteau (Fig. 22).



Fig. 22 – Montaaon, détail extérieur de la fenêtre de la travée ouest du mur pignon nord du bâtiment médiéval, au premier niveau (photo C. Corvisier).

Le tympan devait être en retrait dans ces deux fenêtres, comme on le voit pour celle de la travée est, défoncée à la fin du XIX^e siècle en partie inférieure (Fig. 14) ; le tympan de la travée ouest est masqué au-dehors par un rebouchage tardif³⁰. On trouve des exemples de fenêtres d'aspect comparable dans des édifices de la région entre la seconde moitié du XIII^e siècle et la fin du XIV^e siècle³¹. Dans le cas de Montaaon, la présence de l'arrière-voussure segmentaire porte à ne pas proposer une date trop haute au sein de cette chronologie. Les fenêtres du mur gouttereau ouest offrent des particularités inusitées qu'il semble au moins vraisemblable, voire certain, d'attribuer à une modification, au plus tard contemporaine de celle des deux fenêtres du mur pignon, quoique mieux intégrée et moins radicale. L'ouverture y est simplement recoupée vers l'extérieur, sous les sommiers de l'arc, non d'un linteau mais d'une sorte de traverse doublement chanfreinée (Fig. 23), au-dessus de laquelle l'arc pouvait être fermé par un tympan maigre portant sur la traverse. Les murages du XVI^e siècle rendent malheureusement ces baies peu lisibles, mais autorisent quelques constats : leurs jambages n'ont pas été reconstruits mais au mieux retaillés pour augmenter un peu la largeur du jour aux dépens du chanfrein ; la traverse porte la trace du raccord d'un meneau. Par une étonnante analogie, on observe dans l'une des fenêtres du premier niveau du bâtiment de la grange de Monthazin une traverse analogue, manifestement rap-

(30) Les deux tympan avaient été ainsi rebouchés, mais le bouchon de la fenêtre de la travée est s'est détaché lors de la percée de l'actuelle porte charretière, qui conserve l'arrière-voussure de la fenêtre portant le tympan du second état médiéval.

(31) Premier état des fenêtres du château d'Armentières (Aisne), fenêtres du manoir Saint-Symphorien de Pontpoint (Oise) fenêtres du logis de la ferme de la Montagne à Ressons-le-Long (Aisne).

(29) L'une d'elles, encore intacte vers 1870, a été éventrée par la suite pour percer une entrée charretière.

portée (Fig. 18). Le but de cette adaptation des fenêtres d'origine a pu être d'y ajuster des menuiseries à châssis ouvrant.

A la phase chronologique qui a vu la modification des fenêtres, on peut rapporter la création de la seconde porte sur cour du mur oriental (Fig. 9). Cette porte, couverte d'un gros linteau et pourvue de coussinets en quart de rond, d'un type usuel au XIV^e siècle, n'était nécessaire qu'après la création du mur de refend partageant le grand volume du rez-de-cour en deux salles inégales. La partition fonctionnelle supposée originelle entre une partie cellier et une partie réfectoire n'imposait pas absolument un mur de séparation transversal sans communication entre les deux secteurs. On peut donc proposer à titre d'hypothèse une transgression d'usage survenue dès le XIV^e siècle, époque de déficit généralisé de l'effectif des convers. Par cette mutation, le réfectoire des convers aurait fait place à une salle à caractère plus privatif à l'usage de l'abbé ou du cellierier d'Igny, établie dans les trois travées nord, tandis que le cellier restait en fonction dans les deux travées sud.

Au premier étage, les deux grandes fenêtres du mur-pignon nord avaient été modifiées de la même manière que celles du mur gouttereau ouest au premier niveau : la traverse et le meneau, aujourd'hui supprimés, sont encore en place en 1872, à en juger par un dessin de A. Barbey ou cette disposition est bien visible (Fig. 24), et le meneau est indiqué sur le plan de 1754 (Fig. 4b).

Les dispositions de cet étage n'ont été plus profondément modifiées que dans la dernière travée sud (Fig. 4b, lettre b), isolée du reste du volume par un mur de re-

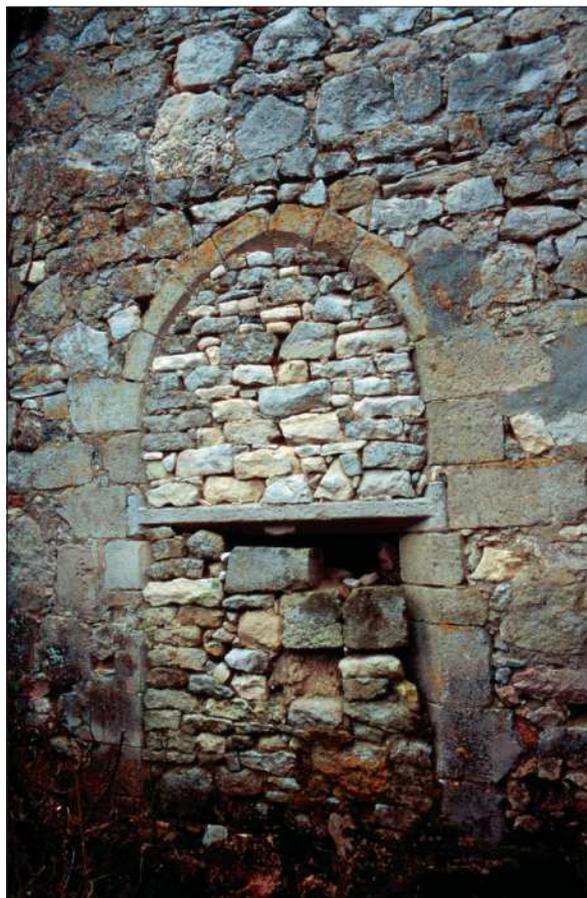


Fig. 23 – Montaon, détail extérieur d'une des fenêtres du mur gouttereau ouest du bâtiment médiéval, au premier niveau (photo C. Corvisier).



Fig. 24 – Montaon, vue du mur pignon nord du bâtiment médiéval, avant remaniement des fenêtres, et avant dérasement du second étage du logis en retour d'équerre, dessin de A. Barbey (BnF, coll. Fleury).



Fig. 25 – Montaon, vue générale du bâtiment médiéval, côté mur pignon sud, et du logis (photo C. Corvisier).

fend, et équipée d'une fenêtre à croisée de pierre, ainsi que d'une porte dans le mur pignon (Fig. 25) et d'une cheminée à la place de la fenêtre ouest (au-dessus de la cheminée de la cuisine), le tout formant une chambre dont les murs étaient peints, au moins dès le XVI^e siècle. Le reste du supposé dortoir des convers dut faire l'objet, comme dans la plupart des cas, d'une utilisation n'imposant pas de transformations, par exemple celle de grenier, effective en 1754 (Fig. 4b, lettre a)³². Dans ce cadre, l'adaptation des fenêtres du mur pignon nord participe d'une mutation architecturale plus formelle que strictement fonctionnelle.

Les plans du milieu du XVIII^e siècle montrent que les appartements du « château » de l'abbé étaient concentrés, pour des raisons pratiques, dans les trois niveaux du logis en retour d'équerre, auquel tenait la chapelle (Fig. 4a, lettre F). Ce logis avait été réaménagé avec escalier intérieur, et accru de deux appendices sans étage, l'un côté basse-cour (Fig. 4a, lettre E), à usage de vestibule pour la porte du logis et pour celle de la chapelle, l'autre, côté cour « du château » pour la salle à manger (Fig. 4a, lettre M).

La partie sud du premier niveau du grand bâtiment (Fig. 4a, lettre H), dont la porte sur la « cour du château » (Pl. I, n°6) faisant face à celle de cette salle à manger, était la cuisine déjà signalée associée à un fournil hors-œuvre (Fig. 4a, lettre I), et incorporait sous ses voûtes de petits locaux de service adossés au mur de refend. La grande salle aux voûtes peintes (Fig. 4a, lettre K) avait perdu son prestige, puisqu'elle était utilisée, on l'a vu, comme grand bûcher.

Au nombre des modifications postérieures à 1754, l'une des plus importantes non encore évoquée fut le report de la porte d'entrée de l'étage du grand bâtiment du côté ouest, avec escalier en pierre et ponceau (Pl. II, Fig. 24), remaniement consécutif à la suppression de l'escalier primitif sur cour. Ce changement est sans doute contemporain des nouvelles façades à fenêtres systématiques du corps de logis en retour. La grande façade nord de cet édifice (Fig. 9 et 24) pourrait avoir été reconstruite très légèrement en avant de l'alignement de celle d'origine, car elle est en avant, et non en prolongement du cinquième contrefort du grand bâtiment médiéval et parce que son raccord au mur de la quatrième travée masque les deux tiers de l'ouverture murée de la porte primitive d'étage du même bâtiment.

Conclusion

Par sa qualité architecturale et la lisibilité des ses dispositions, le bâtiment de Montaon est un exemple majeur et un peu exceptionnel de ce type d'aménagement pour les convers, rarement conservé au sein d'une grange cistercienne. Cet intérêt manifeste est renforcé par une circonstance encore plus rare, celle de la réutilisation précoce de ce bâtiment pour une résidence de campagne abbatiale, avec percée de fenêtres civiles, et mise en œuvre d'un ensemble de peintures murales qui, dans sa phase du premier tiers du XVI^e siècle, fit de la salle principale de plain-pied une véritable « salle héraldique ». L'état de conservation actuel, somme toute très satisfaisant au plan de l'intégrité et de l'authenticité, et la précision documentaire des plans d'archives conservés de 1754, permettent de surcroît une reconstitution fine des états successifs de l'édifice, de l'origine au milieu du XVIII^e siècle.

(32) On peut s'interroger sur l'incommodité de l'accès de ce grenier par la porte d'origine de l'étage, mais le plan de 1754 n'indique aucune autre issue.

LES ORIGINES DU CHÂTEAU DE BLÉRANCOURT

par Denis ROLLAND

Les travaux d'agrandissement du musée de la Coopération Franco-américaine ont mis au jour des vestiges importants que nul ne soupçonnait. A l'arrière de vastes sous-sols et, sous la terrasse avant, un pont dormant à quatre travées a été découvert. Ces trouvailles conduisent à s'interroger sur l'origine de ce château qui jusqu'alors semblait bien connu et dont la construction était attribuée à Salomon de Brosse, entre 1612 et 1619¹.

Au plan de la connaissance historique, l'ouvrage de Charles Dessin, publié en 1928², laisse de nombreuses zones d'ombre dans l'histoire de Blérancourt. Les traces d'occupation romaine, avec notamment une villa au lieu-dit les Longs Champs³, restent à interpréter. La seigneurie du moyen-âge n'a pas fait l'objet de recherches, pourtant les de La Fontaine, seigneurs du lieu sont renommés au XIII^e siècle. Le XV^e-XVI^e siècle est abordé succinctement avec quelques confusions. Pourtant, l'importance de l'église reconstruite au XVI^e siècle et la présence de gisants suggèrent une époque florissante.

Ce n'est qu'à partir du début du XVII^e siècle que l'histoire de Blérancourt est mieux connue grâce à la famille Potier de Gèvres qui détient alors la seigneurie.

Le but de cette étude est de lever le voile sur la seigneurie au cours du siècle et demi qui a précédé la construction du château des Potiers de Gèvres et, à la lumière des recherches historiques, de s'interroger sur les vestiges découverts.

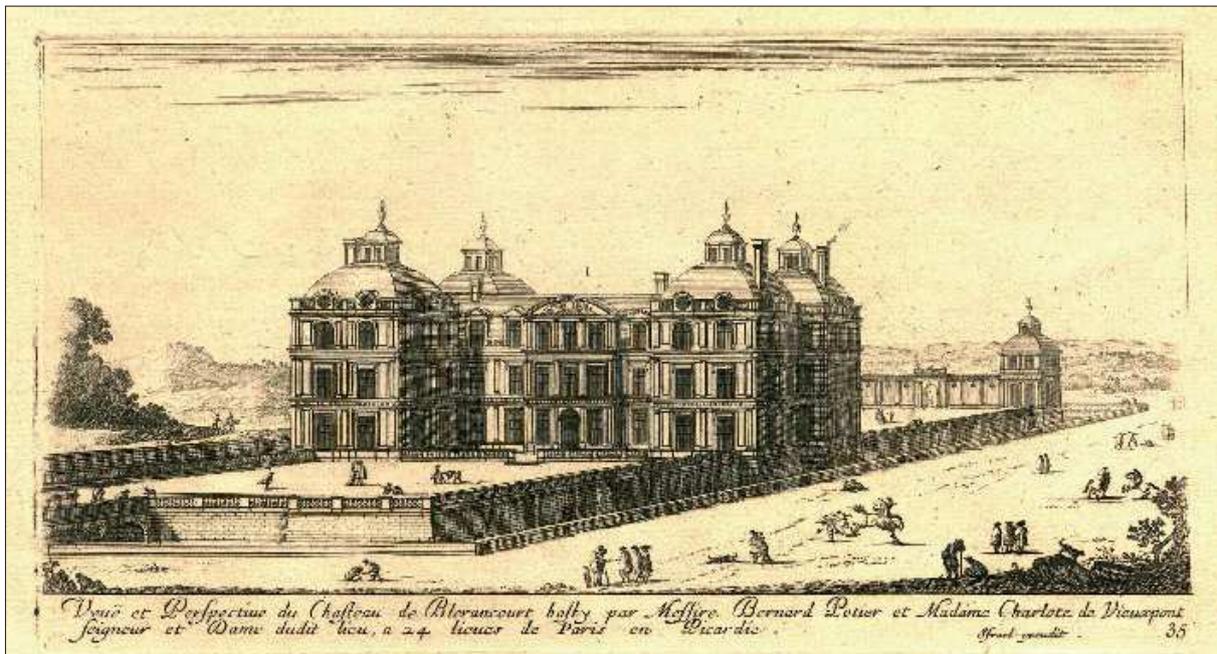
Une certitude : un château médiéval à Blérancourt

Cet édifice est mentionné pour la première fois vers 1350 dans le testament de Philippe de Mézières qui le tient pour le roi, contre les Anglais. Il est qualifié de forteresse : « proche de cette forteresse était une église, Saint Pierre de Camelin, dotée d'une tour solide »⁴. Cette information lacunaire ne suffit ni à localiser le château ni à en donner l'importance mais son statut de forteresse suggère un édifice d'une certaine importance.

Un siècle plus tard, le dénombrement de la seigneurie de Blérancourt, fait par Antoine de Lanvin et son épouse Jacqueline de Sarcourt le 8 décembre 1445, nous apporte des précisions intéressantes sur le château de cette époque (ligne 5)⁵:

« ...premièrement le chastel dudit blerencourt et la plus grant partie de la basse court tous les fosses et jardins enclos desdit fosses avecque un vivier derriere lostel nommé le plat vivier tenant audit jardin et audit fosse contenant ledit chastel basse court jardin fosses et vivier environ douze essins de terre et cinquante verges ou environ a lessin ausquels lieux dessus nommez jay toute garenne et chasse... »

La contenance du château de la basse-court des jardins et du vivier est donnée : 12 essains à raison de 50 verges à l'essain⁶, soit une superficie d'environ



Le château de Blérancourt au XVII^e siècle, vue depuis l'arrière, par Israël Silvestre (Arch. Dép. Aisne 6Fi Blérancourt 5).

(1) Je tiens à remercier ici M^{me} Dopffer conservateur du musée, Jean-Luc Collard conservateur régional de l'archéologie, Philippe Charron conservateur régional des monuments historiques et Jean-Louis Bernard archéologue qui ont dans leurs fonctions respectives facilité la réalisation de cette étude.

(2) Charles Dessin, Le bourg de Blérancourt, Office d'édition du livre d'histoire, Paris, 1998, réédition de 1926. Malheureusement, aucune source n'est citée ce qui réduit considérablement la valeur de ce travail.

(3) Michel Provost, dir., Blaise Pichon, Carte archéologique de la Gaule, l'Aisne, Académie des inscriptions et belles lettres, Paris, 2003.

(4) Olivier Caudron, « Un épisode de la guerre de cent ans : Philippe de Mézières capitaine de Blérancourt dans les années 1350 », Mémoires de la Fédération des sociétés d'histoire et d'Archéologie de l'Aisne, t. 29, 1984, p. 69. Tiré des archives de Venise: Archivio di Stato, Notarile, Testamentis, R de Caresinis, B483, n°33.

(5) Archives nationales, R4/225. Ce parchemin de plus de deux mètres de long est particulièrement intéressant car il donne une description très détaillée du fief de Blérancourt avec les terres et leurs superficies et les droits attachés à la seigneurie : banalités, justice etc.

(6) En 1789, l'essain de Blérancourt comptait 48 verges et valait 20,6 ares



Dénombrement de la seigneurie du 16 décembre 1445 (Arch. Nat. R4-225).

25 000 m². A titre indicatif, le château actuel avec les fossés qu'on peut lui restituer, a une surface d'environ 9 300 m².

La suite du texte apporte d'autres précisions (ligne 22) : « ... une pièce de terre seant devant la porte dudit chastel contenant dixhuit essins ou environ tenant de trois sens a une voirie et dautre a Jehan estelle. Item une piece de terre seant derriere les jardins de mon dit chastel contenant dix huit essins ou environ tenant d'une part a mon dit chemin qui va a la ramee et dautre a mes pres. Item une piece de terre que on dit en basincamp tenant dune part a mes dit prez et dautre au chemin qui maine a saint aubin. »

Devant la porte du château une pièce de terre est bordée par trois voies. Derrière le jardin, une autre tient aux prés qui se trouvent à proximité du chemin de Saint Aubin et de Basincamp, lieudit qui a persisté sous le nom de Bazincamp, à l'est du château.

Plus loin dans le texte, la présence de plusieurs voies devant le château, à proximité de la maison de Jehan Estelle est encore évoquée (ligne 275) :

« Jehan estelle pour sa maison et jardin devant le chastel tenant au grand chemin aulong xxxiii l. Jehan Lecaron pour le jardin et place du four tenant aux voix devant le chastel et à Jehan Estelle »

La désignation des prés précise encore la localisation du château (ligne 37) :

« ... une piece de pre contenant xvii faulx et demi ou environ seant au lieu que on dit a lescognier tenant dune part (illisible) prez qui siet derriere mon chastel et dautre a ma terre de basincamp. »

Accessoirement, on notera que dans cette description la porte de la basse-cour n'est pas la même que celle du château puisqu'il est dit (ligne 42) :

« deux pieces de prez tenant ensemble devant la porte de ma basse-cour tenant dune part aux fosse de la basse court... »

En définitive, les fossés qui entourent le château, les jardins, la présence d'un vivier, et surtout le lieudit Bazincamp, sont autant d'éléments qui nous semblent localiser ce château à l'emplacement actuel ou à proximité immédiate. En revanche nous n'avons pas d'éléments pour affirmer que le site est le même que celui de la forteresse de 1350. On ne peut s'en tenir qu'à la traditionnelle persistance d'occupation d'un site.

La famille de Lanvin seigneur de Blérancourt

Au début du XV^e siècle, Blérancourt semble appartenir à la famille d'Argies. En l'absence d'informations directes, les titulaires des fiefs du Bois-Châtelain à

Noyon permettent de situer l'époque à laquelle Blérancourt change de main. En effet, en 1415, Jean d'Argies chevalier est seigneur de Blérancourt, d'Arvillers et du Bois-Chatelain⁷. En 1439, c'est alors Antoine de Lanvin marié à Jacqueline de Sarcourt. Lors du dénombrement de 1445, il porte le titre de seigneur de Blérancourt, Dominois et Catigny⁸.

Melleville prétend qu'un Charles de Lanvin était seigneur de Blérancourt vers 1415. Nous n'avons pas trouvé une seule mention de ce seigneur qui, selon cet historien, était marié à Catherine de Farcourt ou Fercourt et aurait eu une fille : Jeanne⁹. Celle-ci est bien mentionnée par Maxime de Sars comme dame de Fercourt, mariée à Gilles de Fay chambellan du roi Louis XI, mais sans sa filiation¹⁰.

Louis de Lanvin seigneur de Blérancourt, probablement fils d'Antoine, donne le dénombrement de la seigneurie de Blérancourt au lieutenant général de Coucy, le 11 janvier 1480¹¹. Il est aussi connu par le règlement d'un litige en 1489 avec son voisin Jean de Vaux, seigneur de Cuts¹².

Guillaume de Lanvin, probablement aussi fils du précédent, est marié à Jeanne de Sanguin. Tous deux sont décédés avant 1551. Jeanne était la fille d'Antoine, seigneur de Meudon. Son frère Antoine (1493-1559) fut grand aumônier de France, évêque d'Orléans, puis archevêque de Toulouse. Sa sœur, Anne, était la mère de la célèbre duchesse d'Etampes, maitresse de François 1^{er}¹³.

En 1527, Guillaume de Lanvin obtient du roi, pour les habitants de Blérancourt, un marché franc les lundis de chaque semaine et deux foires annuelles les 14 février et 14 septembre¹⁴. Avec son épouse, il est aussi bienfaiteur de l'église comme en témoignent la date de 1537 et les armoiries de Lanvin et de Sanguin qui surmontent le portail occidental.

Les deux statues qui encadrent ce portail ont été découvertes dans le cimetière en 1847. Il s'agit des gisants qui, jusqu'à la Révolution, se trouvaient dans l'église. Celui de gauche est finement sculpté avec un beau visage expressif. Bien que presque chauve, l'homme semble relativement jeune. Il est surmonté d'un écu aux armes de Lanvin, aussi reproduites sur son tabard. Le gisant de droite, de moins bonne facture, représente un homme âgé. Les pieds de chaque personnage

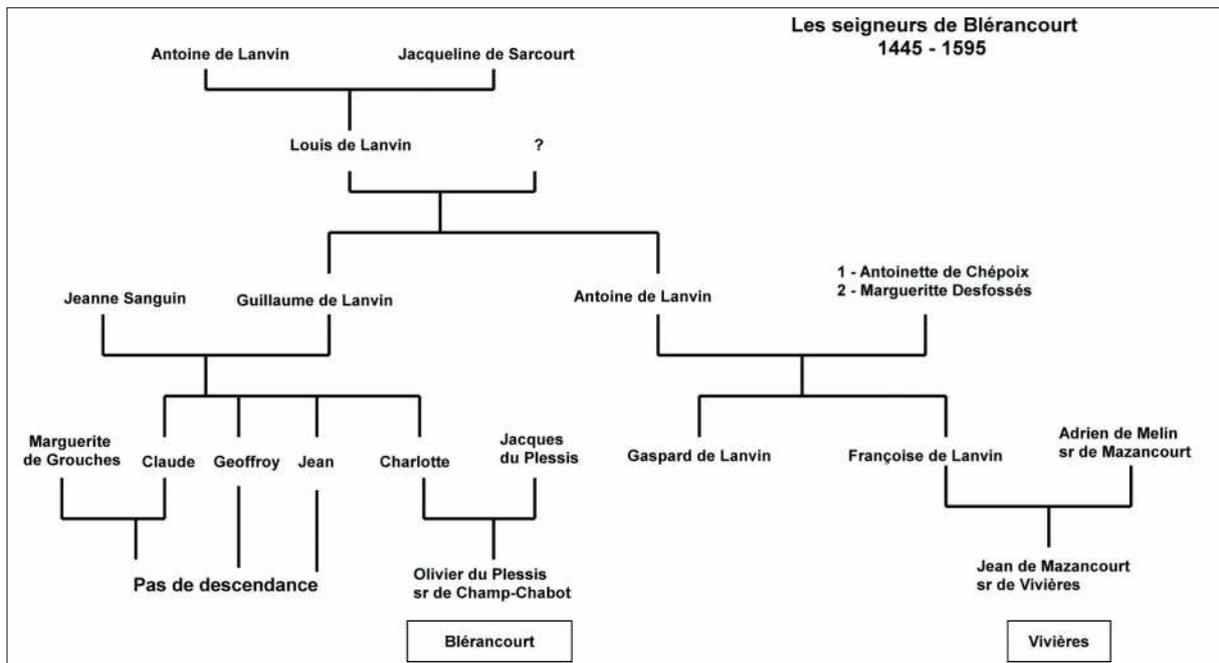
(7) Alfred Ponthieux, « L'ancien Noyon », Comité Archéologique de Noyon, Mémoires, t. 23, p. 29.

(8) M. Dufour, « Genvry », Comité archéologique de Noyon, Mémoires, t. 6, 1882, p. 100, d'après les archives de Genvry.

(9) Melleville, Dictionnaire historique du département de l'Aisne, Laon, 1865, t. 1, p. 119.



A gauche, il s'agit probablement de Jean de Lanvin décédé après 1552. A droite, son père Guillaume de Lanvin décédé entre 1537 et 1551.



Généalogie de la famille de Lanvin.



Portail de l'église de Blérancourt.

A gauche, les armoiries de Guillaume de Lanvin (d'argent à trois faces alaisées de gueule).

A droite celle de Jeanne de Sanguin (d'argent à la croix dentelée de sable, cantonnée de quatre merlettes du même). Les bienfaiteurs de l'église sont figurés par les bustes au dessus. Aux naissances de l'arc, des cartouches portent le millésime 1537.



Ci-contre une curiosité dans le jardin de l'ancien manoir de Jaulzy, édicule édifié par Claude ou Geoffroy de Lanvin.

reposent sur un lion couché. A l'aide des critères de datation qui nous ont été communiqués, nous pouvons formuler l'hypothèse que le gisant de gauche est celui de Jean de Lanvin ou éventuellement son frère Geoffroy ; celui de droite étant celui de leur père Guillaume¹⁵.

Guillaume de Lanvin et Jeanne Sanguin ont eu pour enfants : Claude, Jean, Geoffroy et Charlotte qui deviennent successivement seigneurs de Blérancourt.

Claude de Lanvin, fils de Guillaume, porte le titre de seigneur de Blérancourt. Il est lieutenant de la compagnie de Dampierre, écuyer de l'écurie du roi, capitaine des villes et châteaux d'Ardres et du comté de Guines, marié à Margueritte de Grouches le 5 février 1547¹⁶, décédé avant 1551¹⁷.

Geoffroy de Lanvin est, selon le Gallia Christina, abbé commendataire de Thenailles de 1544 à 1566¹⁸. En fait, il l'est déjà en 1541 ainsi que l'indique la cloche de l'église de Jaulzy qui porte cette inscription: « Marie suis nommée par Claude de Lanvin seigneur de Blérancourt et de Jaulzy et Geoffroy de Lanvin abbé de Thenailles MV^c XLI »¹⁹. A partir de 1552, il apparaît comme seul seigneur de Blérancourt²⁰. Il est aussi seigneur de Jaulzy, Dampcourt, Dominois et Catigny²¹.

De son château de Jaulzy, il subsiste l'enceinte avec deux tourelles dont l'une, au sud-est, est décorée des armoiries de Lanvin. Dans le jardin, le seul vestige du faste de cette demeure est un petit édicule circulaire constitué de six colonnes d'ordre ionique supportant une coupole.

Son frère Jean lui cède tous ses droits reçus après le décès de ses parents et de son frère Claude²². Sa sœur, Charlotte veuve de Jacques du Plessis seigneur de Champ-Chabot cède aussi tous ses droits reçus après le décès de ses parents et de son frère Claude le 2 avril 1552²³.

Jean de Lanvin, écuyer, est capitaine d'Abbeville. Il est décédé après son frère Geoffroy, ce qui le remet en possession de la seigneurie de Blérancourt, peut-être conjointement avec sa sœur Charlotte.

Charlotte de Lanvin, déjà veuve en 1552, a hérité de la seigneurie de Blérancourt après la mort de son frère Jean ainsi que le précise l'acte d'échange avec Potier de Gesvres. Olivier du Plessis, qui suit, avait hérité de la seigneurie « à cause de la succession de feu dame Charlotte de Lanvin sa mère sœur et seule héritière de feu Jean de Lanvin son frère oncle dudit seigneur du Plessis.²⁴»

Olivier du Plessis, seigneur de Champ-Chabot, est gentilhomme ordinaire de la chambre du roi²⁵. Le 31 janvier 1595, par devant Joly et Paquet notaires au Châtelet de Paris, il échange la seigneurie de Blérancourt, ses droits à Lombray et Besmé, ses seigneuries de Dampcourt, Dominois, Catigny, Jaulzy, ses bois de Libermont, Bois-le-Comte, Bois-Châtelain et sa terre de Liancourt²⁶ à Louis Potier de Gesvres contre sa seigneurie de Savigny-sur-Braye (Loir-et-Cher) et une soulte de 24 000 écus sol. Le château de Blérancourt est alors désigné ainsi : « Chasteau, maisons granges estables jardins cour et basse court le tout clos de fossé ainsi que le lieu et pourpris sestend... »²⁷.

La famille de Lanvin s'est donc éteinte vers la fin du XVI^e siècle à Blérancourt mais aussi dans les environs immédiats. A noter toutefois quelques mentions éparses de cette famille aux environs de Blérancourt.

- Antoine de Lanvin portant le titre de seigneur de Blérancourt, possédait en 1540, par acquisition, le fief qui devait conserver son nom à Estrelles-sous-Coucy²⁸. Ce titre de seigneur devait être associé à un fief secondaire.

- Un autre Antoine de Lanvin est seigneur de Craone et de Courval en 1480. Marié une première fois avec Antoinette de Chépoix puis avec Marguerite Desfossés dame de Oigny dont deux enfants Gaspard, mort avant 1527, et Françoise mariée à Adrien de Merlin, morte après 1545²⁹. Il assiste au mariage de Jacqueline de Fay, fille d'Antoinette de Chépoix, avec Jean de Pommerieux le 8 septembre 1512. Il est alors nommé seigneur du Plessis-Châtelain³⁰.

- Deux inscriptions dans l'église d'Attichy concernent indirectement les Lanvin. L'une est une pierre d'obit mentionnant le décès de Jean de Mazancourt seigneur du Plessis-Châtelain, Vivières et Attichy en 1594. L'autre est une plaque de cuivre constatant la création, la même année, d'une fondation par Jean de Mazancourt « petit neveu desdits sieurs de Lanvin et Marie de Poitier sa femme ». Sur cette inscription, ses armoiries sont

(24) Archives nationales, Minutier central, étude LXXXVI n°31. Echange de la seigneurie de Blérancourt.

(25) L'armorial chartrain de Gaudeffroy-Penelle, publié en 1909, mentionne Olivier du Plessis du Mée, seigneur de Champ-Chabot marié à Rolande Dardeny en 1580, décédé en 1599.

(26) On observera que les seigneurs ducs de Liancourt portaient aussi le nom de du Plessis.

(27) Archives nationales, Minutier central, étude LXXXVI n°31.

(28) Maxime de Sars, Le laonnois féodal, t. IV, p. 305. Office d'édition du livre d'histoire, Paris, 1997. Réédition de l'ouvrage paru en 1931 et couronné par l'Institut.

(29) Maxime de Sars, t. IV, p. 355.

(30) Jean de Bréda, « Recherches historiques sur la paroisse du Plessis-Brion », Bulletin de la Société Historique de Compiègne, t. 15, 1913, p. 31.

(15) Nous remercions Viviane Aubry-Corvisier, spécialiste du costume, qui nous a communiqué l'analyse suivante :

Pour les deux gisants, les solerets en patte d'ours, le tabard évoquent l'époque pendant ou après François 1^{er}. L'armure portée avec le tabard porte à croire qu'on reste encore assez « archaïque ». On n'est pas encore sous Henri IV où on porte des cuirasses qui commencent déjà à descendre sur les cuisses et surtout avec un système d'articulations qui se généralise. On a encore le système promu à la fin XV^e - début XVI^e, très peu mobile.

Pour le 1^{er} : la coiffure et la coupe de la barbe, la petite fraise sous collet monté évoque une époque avant Henri III. La période 1560/70 semble la plus plausible. Le 2^e : peut être plus ancien, époque François 1^{er}, vers 1540/65. Il n'a pas de collerette, le tabard est porté sur la cuirasse.

(16) François de la Chesnay-Desbois, Dictionnaire de la noblesse..., Paris, Vve Duchesne, 1784, p. 293 et Fleury Vindry, dictionnaire de l'état major français au XVI^e siècle, 1^{ère} partie, Paris, 1901.

(17) Archives nationales, Y100-5155, fol. 92. Registres des insinuations du Châtelet de Paris. Jean de Lanvin est mentionné comme étant fils de Guillaume de Lanvin et de Jeanne Sanguin et frère de Claude et de Geoffroy.

(18) Gallia Christianna, t. IX, p. 685. Bernard Ardura, Abbayes, prieurés et monastères de l'ordre de Prémontré en France des origines à nos jours, Presses universitaires de Nancy, 1993, p. 526. A noter que cet auteur mentionne un éniématique N... de Blérancourt, abbé de Thenailles en 1589.

(19) Un moulage de cette inscription, conservé à la mairie de Jaulzy, a permis à M Jacques Cance d'en faire la transcription.

(20) Archives nationales, Hommages rendus à la cour de France, Archives nationales, 1982, p. 431.

(21) Alfred Ponthieux, « L'ancien Noyon », Comité archéologique de Noyon, Mémoires, t. 23, 1912, p. 29 (le fief du bois châtelain).

(22) Archives nationales, Y100-5155, fol. 92, Registres des insinuations du Châtelet de Paris.

(23) Archives nationales, Y100-5156, fol. 93, Registres des insinuations du Châtelet de Paris. Charlotte de Lanvin est mentionnée comme étant veuve de Jacques du Plessis, fille de Guillaume de Lanvin et de Jeanne Sanguin et sœur de Claude de Lanvin.



Vue panoramique. A gauche le massif de maçonnerie encastré dans le soubassement. A droite la première travée du pont dormant. La seconde est masquée par le mur de soutènement qui a réduit la largeur du fossé. Elle est traversée par un égout ou aqueduc.

La résidence des seigneurs de Blérancourt est donc à envisager à l'emplacement du château actuel.

écartelées de Mazancourt et de Lanvin. Le grand-père de Jean de Mazancourt était le frère de Guillaume seigneur de Blérancourt. C'est sans doute la raison pour laquelle il possède le fief de Clammecy à Jaulzy, qu'il vend à Louis Potier de Gesvres en 1598³¹.

- Adrien de Lanvin, mort avant 1539, qui s'intitulait seigneur de Tancy et Blérancourt³² pourrait être un autre frère de Guillaume.

A noter enfin qu'une maison de Blérancourt existait à Noyon, jouxtant celle du Lyon d'argent et de la Reine Blanche, toutes deux détruites en 1552 lors de l'incendie de Noyon³³.

L'importance de la famille de Lanvin au XVI^e siècle pose le problème de sa résidence. Durant tout ce siècle les châteaux et manoirs de notre région ont été entièrement rénovés ou reconstruits. D'une part, parce que la guerre de Cent ans avait fait de terribles ravages dans notre contrée. D'autre part, parce que le mode de vie avait évolué avec la Renaissance. Il n'est pas un village qui n'ait vu son château ou son manoir profondément modifié pour en faire une résidence dans le goût du jour. Blérancourt n'a pas pu échapper à cette règle.

Le fief de Fourcroy ne peut être retenu comme résidence des Lanvin. Il est acheté par Bernard Potier avant 1645. Il s'agit probablement d'un des fiefs mentionnés dans le dénombrement de 1445. Il est à mettre en rapport avec une inscription dans l'église qui rappelle le décès de Robert de Fourcroy, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi, décédé le 28 juillet 1628³⁴.

L'apport des fouilles archéologiques

Les résultats des sondages effectués par Jean-Louis Bernard³⁵ sont à la fois intéressants et déroutants. Intéressants car ils ont mis au jour le pont dormant à quatre travées et des restes de maçonneries encastrés dans les murs de soubassement. Déroutants car ils ne donnent aucune certitude sur l'évolution du site et sur son état antérieur au XVII^e siècle.

Le dégagement des soubassements des bâtiments a mis au jour d'énormes massifs de maçonnerie, encastrés dans les soubassements qui sont impossibles à interpréter. Nous y reviendrons.

A l'arrière, des sous-sols situés sous la terrasse ont été dégagés et, selon l'analyse de l'archéologue, ils se révèlent être, au moins partiellement, des ajouts aux bâtiments.

Les fouilles n'ont pas fourni de mobilier mais elles ont révélé de nombreuses traces d'occupation antérieure au château. Parmi elles, les fondations d'un grand bâtiment rectangulaire et d'autres éparses sans lien avec les alignements du château du XVII^e siècle.

Une détection géophysique pratiquée dans la prairie attenante au château, a révélé la présence d'anomalies électriques interprétées comme « un réseau fossoyé et de bâtiments sans rapports avec les alignements du château ». Elle a aussi signalé, de part et d'autre du pont dormant, et à une douzaine de mètres de distance, deux fondations grossières. Bien qu'un sondage ait confirmé la présence d'un de ces murs, le plan d'interprétation des anomalies électriques nous semble devoir être pris avec précaution. En effet, il signale des vestiges à l'emplacement des cinquième à huitième travées du pont dormant qui s'est avéré n'en posséder que quatre.

En définitive, si les sondages attestent bien une occupation du site antérieure au château actuel, rien ne permet de dire de façon formelle qu'il s'agit d'un site

(31) Comité archéologique de Senlis, 3^e série, t. X, 1896, p. 93. Transcription des Antiquités du Valois d'Anthoine Bataille procureur du roi au duché de Valois en 1598.

(32) Maxime de Sars, t. IV, p. 352.

(33) Alfred Ponthieux, « L'ancien Noyon », Comité archéologique de Noyon, t. 23, 1912, p. 61 d'après un acte du 27 novembre 1576 aux minutes de M^e Pain.

(34) Il était sans doute parent d'Antoine de Fourcroy, maître des requêtes ordinaires de la Reine-mère, père de l'avocat poète Bonnaventure de Fourcroy (1610-1691). A. Ponthieux, « L'ancien Noyon », *ibid.*, p. 62.

(35) Jean-Louis Bernard, Blérancourt (Aisne) château, Rapport de diagnostic.



médiéval « aristocratique ». Les quelques morceaux de tuiles à tenon ne donnent qu'une vague présomption. En revanche, les vestiges de maçonnerie découverts, d'ailleurs indatables, évoquent plutôt des constructions modestes et rurales.

Les vestiges découverts et le marché de travaux de 1612

La famille Potier de Gesvres est donc en possession de la seigneurie de Blérancourt à partir de 1595. La période n'est pas propice à la valorisation de son nouveau domaine puisque cette année est celle du siège de La Fère. Pendant plusieurs années encore, l'insécurité règne dans la région. Il faut attendre les premières années du XVII^e siècle pour que la campagne se repeuple et que l'activité économique reprenne.

Bernard Potier de Gesvres est entré en possession de la seigneurie venant de son père en 1603³⁶. La première campagne de travaux connue est celle confiée, le 11 avril 1612, à Charles Dury pour la construction de deux pavillons³⁷. Toutefois, on peut se poser la question de travaux antérieurs. Bien que l'échange de 1595 soit muet sur ce point, le château n'a pas pu sortir indemne de la période des guerres de Religions, particulièrement dévastatrices dans le triangle Compiègne – Noyon – Soissons³⁸. Des travaux ont nécessairement été effectués à Blérancourt entre 1603 et 1612, simple remise en état ou début de reconstruction³⁹?

Ces travaux ne portent que sur la maçonnerie avec les plâtres des sols, des cloisons et des lambris des ga-

letas, et les revêtements en carreaux de terre cuite.

La mention d'un texte, autrefois conservé aux archives départementales de l'Aisne, suggère que le château n'est achevé que vers 1623 époque à laquelle Bernard Potier obtient du roi deux arpents de bois de haute futaie en forêt de Coucy pour l'aider « à parachever sa maison »⁴⁰.

La description de ce premier marché de travaux connu étant particulièrement détaillée, elle attire quelques commentaires.

On peut lire au début que « Les fondations seront fouillées jusques à vif fond et de mesme profondeur que celle du logis ja fondé soit sur pilotis ou autrement ». Cela signifie que les pavillons sont construits contre un logis existant dont on ignore le mode de fondation. Il s'agit donc d'un bâtiment édifié depuis suffisamment longtemps pour qu'on ait oublié s'il est fondé sur « pilotis ou autrement ».

Le document mentionne ensuite la démolition de deux tours « au lieu ou il convient de faire les dit pavillons », nous y reviendrons.

Il est précisé vers la fin du texte que « Faudra aussi considérer que au pavillon qui sera joignant la cuisine à présent faite sera le premier étage à niveau de ladite cuisine ». Autrement dit, le premier niveau du pavillon devra être au même niveau que la cuisine qui vient d'être faite⁴¹. On peut en déduire qu'il y a réaménagement, au moins partiel, du logis existant.

Mise à part cette contrainte de niveau, à aucun moment le marché ne parle de raccordement des nouvelles maçonneries aux anciennes. Les deux pavillons ont donc une architecture qui n'est pas tributaire du bâtiment existant. Si la façade de celui-ci avait déjà eu l'ordonnancement que révèlent les dessins anciens, on n'aurait pas manqué de mentionner la nécessité de raccords des anciens et nouveaux décors.

L'élévation de ce bâtiment ayant disparu, les sous-

(36) Registres des insinuations du Châtelet de Paris. t. VII, 4027, cité par Allan Braham.

(37) Archives nationales, Minutier central, étude LXXXVI n°188, transcription de JP Babelon. On observera qu'il n'y a pas de référence explicite à l'architecte Salomon de Brosse. C'est le lien de parenté du maçon, beau frère de Salomon de Brosse et le style du château qui l'on fait attribuer au célèbre architecte.

(38) Baron de Bonneau d'Hoüet, Compiègne pendant la Ligue, Compiègne, Imprimerie du progrès de l'Oise, 1910, p. 289. Blérancourt est occupé par les troupes du maréchal d'Humièrre en 1589. Cet ouvrage montre à quel point cette région a été éprouvée pendant une vingtaine d'années.

(39) Dans son « Etat ecclésiastique du diocèse de Soissons » (1783) l'abbé Houllier date la construction du château de 1610.

(40) Archives départementales de l'Aisne, B3459. Ce document a malheureusement disparu lors des bombardements de 1944. Il n'est plus connu que par l'inventaire. La liasse comprenait 94 pièces de la période 1616-1623, classées chronologiquement. Le document est l'avant dernier de la liste donc au maximum de 1623.

(41) Le local se trouve alors au 1^{er} niveau (rez-de-chaussée). Or aujourd'hui les restes de la cuisine sont au sous sol.



Ci-dessus, la deuxième arche du pont dormant a été obstruée par le mur de soutènement qui est venu réduire la largeur du fossé.

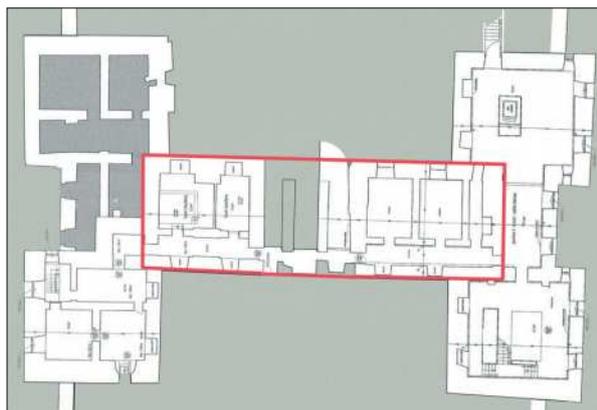


Détails du pont et du mur de soubassement le plus ancien.

sols apportent quelques informations. Bien que les nombreux remaniements en compliquent la lecture, le plan révèle de nombreuses anomalies. Les variations d'épaisseurs et d'alignement des murs, quelques fissures et des raccords de maçonnerie en délit suggèrent un long bâtiment initial d'environ 33m de longueur, ensuite enveloppé par les quatre pavillons d'angle. Ils témoignent des nombreux remaniements et, à ce titre, mériteraient une étude détaillée. Néanmoins, la lecture du plan révèle de nombreuses bizarreries. Les variations d'épaisseurs des murs et les alignements de murs suggèrent un long bâtiment initial d'environ 33 mètres de longueur, ensuite enveloppé par les quatre pavillons d'angles. L'absence d'éléments de décor ne permet pas d'avancer une datation précise de ces sous-sols, pas plus d'ailleurs que ceux des pavillons. Toutefois, compte tenu du mode de construction, de la façon dont sont distribués les locaux et de sa ressemblance avec le sous-sol de Coevres, rien ne s'oppose à envisager une construction dès le milieu du XVI^e siècle.

A l'extérieur, le mur de façade dégagé par les fouilles est en partie masqué par l'énorme massif de maçonnerie enveloppant la culée du pont dormant. Sa base est constituée de plusieurs lits de grès soigneusement assemblés et en léger talus. Les assises régulières et les joints fins contrastent avec les bases des pavillons. La qualité de ce parement est la preuve qu'il était destiné à être vu. Au nord, il présente un retour qui suggère l'amorce d'un avant-corps.

A la jonction avec les pavillons, les énormes massifs de maçonnerie posent un épineux problème d'interprétation : trompes ou restes de voûtes ? Nous ne saurions le dire. Quoi qu'il en soit, ils ne paraissent pas être des vestiges de tours. Ils semblent avoir été encastrés dans le parement de l'ancien corps de logis principal et enveloppés dans la maçonnerie des deux pavillons. Ces restes grossièrement arasés et les parements frustrés des bases des pavillons ne peuvent s'expliquer que par le comblement du fossé pour créer la terrasse avant.



Hypothèse de tracé du sous-sol initial enveloppé ensuite par les sous-sols des pavillons d'angles.

De ces différentes considérations, on peut en déduire que le bâtiment central qui existe en 1612 n'est pas celui qui est représenté sur les différentes gravures anciennes et dont il subsiste les sous-sols. Les pavillons bâtis alors viennent encadrer un bâtiment existant destiné à subsister.

Venons en maintenant à la présence du pont dormant. Plusieurs constats sont à faire :

- L'ouvrage semble se terminer à quelques mètres de la façade. Il est prolongé par le gros massif de maçonnerie, vraisemblablement destiné à supporter la colonnade d'entrée du logis. Les premières assises de l'ouvrage, constituées de blocs de grès, sont assez semblables à celles du soubassement du château.

- A l'opposé, la culée a été dégagée par un sondage et, Jean-Louis Bernard le souligne, aucun ouvrage ne pouvait la prolonger ce qui détermine la largeur du fossé lors de l'édification du pont.

- Au droit de la seconde travée, le pont est recoupé par un gros mur qui, postérieurement à l'édification de l'ouvrage, a eu pour but de réduire considérablement la largeur du fossé. Ce mur est aligné sur les murs des pavillons contre lesquels il vient buter.

Dans cette configuration de fossé de largeur réduite, on aboutit à cette contradiction : les énormes maçonneries encastrées dans les soubassements ne peuvent subsister que si elles sont masquées par le comblement du fossé. Or dans ce cas elles sont apparentes. On retiendra que la présence du pont en configuration réduite implique la présence d'un fossé incompatible avec l'aspect des parements des soubassements des pavillons. Dès lors, on peut affirmer que la terrasse d'entrée est concomitante à l'enfouissement du pont et à la construction des deux pavillons.

La confrontation de cette première conclusion aux données fournies par le marché de 1612, nous conduit à formuler cette hypothèse : les pavillons qui sont alors édifiés ne sont pas ceux qui subsistent partiellement aujourd'hui. En effet, le marché indique que « au dessus dudit empatement se leverons les corps des meurs jusques a la hauteur du cordon en talu et six pouces pour thoise [...] ayant son parement et cordon tout de pierre de Vassens... » Ce qui signifie que le mur de soubassement sera en talus à 6 pouces par toise (soit environ 8%) avec un cordon au dessus. Or les murs de soubassement actuels, du côté de la terrasse d'entrée, sont verticaux et n'ont pas de cordon en partie supérieure. Il est spécifié ensuite que les « caves et offices basses qui seront voutés au bas des dits pavillons porté sur pilier en forme de trois berceaux lesquelles voutes seront en lunette... ». Les voûtes des sous-sols devraient donc être portées sur des piliers ce qui n'est pas le cas actuellement.

Les pavillons auraient donc été reconstruits peu de temps après et pourraient constituer cette faute de goût signalée par Tallemant des Réaux qui avait conduit Charlotte du Vieuxpont à « tout défaire » son château⁴².

Cette hypothèse nous conduit à proposer les phases suivantes :

- 1 - Construction de l'ouvrage d'accès à quatre travées. Les quelques éléments de décor qui subsistent ne

(42) Voici la mention exacte : « Ce fut cette Madame de Blérancourt qui bâtit la maison de Blérancourt en Picardie. On dit qu'elle la fit quasi toute défaire pour réparer un défaut, de peur qu'on ne dise que Madame de Blérancourt avoit fait une faute. » Tallemant des Réaux « Historiettes », Mémoires pour servir à l'histoire du XVII^e siècle, H L Deloye, Paris, 1840, t. 9, p. 77.



Les sous-sols de la terrasse arrière.

permettent pas de le faire remonter avant le deuxième tiers du XVI^e siècle. Il dessert un château à tourelles d'angle détruites en 1612.

2 - En 1612, réduction de la largeur du fossé avec construction d'un mur de soutènement. Démolition des tourelles d'angle et édification de deux pavillons qui ne sont pas ceux que nous connaissons.

3 - Enfouissement du pont, création de la terrasse avant et modification ou reconstruction des pavillons tels qu'ils subsistent partiellement aujourd'hui.

Conclusion

La présence d'un édifice du XVI^e siècle sous le château actuel nous semble être une donnée incontournable. Il en subsiste probablement une partie des sous-sols et en tout cas l'ouvrage d'accès à quatre travées. Des raisons historiques, liées à la famille de Lanvin, confortent encore cette thèse.

En revanche, bien que les sondages archéologiques aient mis en évidence des traces d'occupation antérieure,

il ne semble pas possible de les interpréter ni de les dater. Néanmoins, la persistance d'occupation d'un même site est une dimension à prendre en considération. L'édification du château sur l'ancien site castral est une hypothèse crédible pour laquelle nous avons des indices. Rappelons que le dénombrement de 1445, fait état d'un ensemble d'une superficie de 25 000 m² situé à proximité du lieu-dit Basincamp. C'est le cas aujourd'hui pour le château qui au XVII^e siècle se développait, avec ses fossés sur 9 300 m². Une étude comparative fine des dénombremments de 1445 et 1677 notamment permettrait probablement de lever ce doute.

Mais l'apport principal des sondages archéologiques est de remettre en cause la thèse de l'édification d'un château ex-nihilo, au XVII^e siècle. L'attribution à Salomon de Brosse, basée sur son lien de parenté avec le maçon attributaire des travaux de 1612, est aussi à revoir ou tout au moins à nuancer si, comme nous le supposons, les pavillons ont été reconstruits. Dès lors cela renforce peut-être la thèse d'Allan Braham sur l'intervention de Mansard à Blérancourt.

LES TOMBES ANCIENNES DU CIMETIÈRE DE SOISSONS

Un exemple : la tombe (1821-1835) des Godart-Warel-Frin

par Denis DEFENTE

De nombreuses tombes anciennes du cimetière de Soissons ont été détruites ces dernières années dans le cadre des reprises de concession¹. On regrette la disparition de certaines tombes pour leurs qualités architecturales mais le critère de vétusté a été, dans bien des cas, sans appel. Toutefois, ces monuments ne sont pas seulement les témoins de l'évolution de l'art funéraire durant les deux siècles passés. Par les inscriptions qu'ils portent et à travers ce que les archives nous livrent de la vie des personnes inhumées, ils sont un formidable moyen pour évoquer le passé de notre cité².

Le processus de reprise des concessions perpétuelles anciennes étant appelé à se renouveler régulièrement, des études historiques préalables seraient nécessaires afin de ne pas perdre les informations que portent ces tombes et pouvoir, éventuellement, proposer la protection de quelques monuments particulièrement représentatifs de l'histoire du Soissonnais³.

Pour illustrer ce propos, nous allons étudier la tombe (1821-1835) des Godart-Warel-Frin. Lors de la dernière

grande opération de reprise des concessions, cette tombe devait disparaître. Par hasard, je suis passé devant celle-ci alors qu'une plaque indiquait l'opération de reprise. J'ai donc attiré l'attention de descendants à ce sujet et ceux-ci ont pu faire valoir leurs droits pour que la tombe ne soit pas détruite⁴.

Cette sépulture (fig. 1) se situe dans le canton E, allée 7, du cimetière de Soissons. La concession, de 2,06 m par 6,05 m, est délimitée par six bornes en calcaire de la région, de 0,43 m de diamètre et de 0,95 m de haut, reliées par de fortes chaînes. Quatre dalles (fig. 2 à 5), également en calcaire de la région, reposent chacune sur deux socles et présentent une légère inclinaison, l'extrémité de la dalle étant à 0,65 m du sol, la base à 0,50 m du sol. Ces quatre dalles portent, de gauche à droite, les inscriptions suivantes :

(1) Pour la législation concernant la reprise de concessions funéraires en état d'abandon, il faut se reporter au code général des collectivités territoriales, plus particulièrement les articles L.2223-12 et 23. A Soissons, la dernière opération d'une certaine ampleur a entraîné, en février/mars 2002, la destruction de 50 tombes anciennes, contenant 199 corps, dans les cantons C, E et G (Mairie de Soissons, service de l'état civil).

(2) Chantal Duraffour, guide-conférencière, a pris l'initiative depuis quelques années de proposer au public des visites du cimetière de Soissons, dans le cadre de la convention Ville d'Art et d'Histoire et du service d'architecture et du patrimoine de la ville de Soissons.

(3) Concernant l'histoire du cimetière de Soissons, on peut se reporter à la note récente de Martine Delval, conservateur des archives municipales de Soissons, « Le cimetière avenue de Compiègne », 5 pages manuscrites. Concernant l'iconographie des tombes anciennes, les sources sont très dispersées. A titre d'exemple, Jérôme Haquet, étudiant en archéologie à Paris I-Sorbonne, a réalisé en 1986 un certain nombre de photographies du cimetière de Soissons pour un dossier « Méthode de l'archéologie », lié à son cursus universitaire. Ces photographies sont déjà des documents d'archives car, depuis, de nombreuses tombes ont disparu. Une collecte de cette iconographie dispersée permettrait de constituer un fonds documentaire sur le cimetière de Soissons.

(4) C'est Yvan Brétilot (1962-2007), descendant des Godart, qui a fait cette démarche.



fig. 1 - Cimetière de Soissons, tombe des Godart-Warel-Frin, en octobre 1997 : celle-ci est délimitée par six bornes reliées par des chaînes. Plusieurs monuments autour de cette tombe ont été détruits depuis 2002, dans le cadre de la dernière reprise des concessions anciennes, (photographie D. Defente).



**ICI REPOSE
LOUIS CHRISTOPHE GODART
DE RIVOCET
DECEDE LE 12 FEVRIER 1821
AGE DE 63 ANS**

REQUIESCAT IN PACE

**LE CORPS REPOSE
ENTRE LES DEUX BORNES
DU MILIEU**

fig. 2 - Cimetière de Soissons, tombe des Godart-Warel-Frin, dalle portant l'inscription de Louis-Christophe Godart de Rivocet : largeur 0,89 m, longueur 1,76 m et épaisseur 0,11 m, (photographie D. Defente, 2007).



**ICI REPOSE
ADELAÏDE MARIE MAGDELEINE
GODART DE RIVOCET
DECEDEE LE 23 AVRIL 1834
A L'AGE DE 44 ANS
V DE M LE CHEVALIER
JEROME FRIN DE CORMERE
DECEDE OFFICIER DE L'ORDRE ROYAL
DE LA LEGION D'HONNEUR
ET COLONEL DU 31 RG DE
CHASSEUR A CHEVAL**

PRIEZ POUR ELLE

fig. 4 - Cimetière de Soissons, tombe des Godart-Warel-Frin, dalle portant l'inscription de Adélaïde-Marie-Magdeleine Godart de Rivocet : largeur 0,88 m, longueur 1,75 m et épaisseur 0,10 m, (photographie D. Defente, 2007).



**ICI REPOSE
ADOLPHE FRIN DE CORMERE**

PRIEZ POUR LUI

fig. 3 - Cimetière de Soissons, tombe des Godart-Warel-Frin, dalle portant l'inscription de Adolphe Frin de Cormere : largeur 0,89m, longueur 1,78 m et épaisseur 0,11m, (photographie D. Defente, 2007).



**ICI REPOSE
ANNE ELISABETH ADELAÏDE
WAREL DE BEAUVOIR
V^{ve} DE M LOUIS CHRISTOPHE
GODART DE RIVOCET
DECEDE LE 21 MARS 1834
A L'AGE DE 67 ANS**

PRIEZ POUR ELLE

fig. 5 - Cimetière de Soissons, tombe des Godart-Warel-Frin, dalle portant l'inscription de Anne-Elisabeth-Adélaïde Warel de Beauvoir : largeur 0,875 m, longueur 1,75 m et épaisseur 0,10 m, (photographie D. Defente, 2007).

Les familles Godart et Warel ont bénéficié d'une passionnante chronique de leur histoire durant trois siècles dans le Soissonnais, écrite par Jean-Baptiste-Roger Firino⁵ (1854-1926) qui avait épousé, le 14 juin 1883, Jeanne-Marie-Louise Pauline Godart de Rivocet (1863-1936), arrière-petite-fille de Louis-Christophe Godart de Rivocet et de Anne-Élisabeth-Adélaïde Warel de Beauvoir qui sont inhumés dans cette tombe de Soissons. Roger Firino a, par ailleurs, réalisé un remarquable classement des archives familiales de son épouse, archives toujours conservées dans l'une des propriétés acquises par Louis-Christophe Godart de Rivocet. Il a été utilisé, principalement, pour rédiger cette notice, à la fois les publications de Roger Firino, les archives privées des Godart et des Warel, notamment les titres de propriété, les contrats de mariage, les inventaires après décès et les contrats de concession⁶ et, parmi les archives publiques, les archives départementales pour la période de la Révolution dans le secteur de Bazoches et les archives municipales de Soissons, plus particulièrement les registres d'état civil et les dénombremments de population⁷.

Louis-Christophe Godart de Rivocet est né dans la paroisse de Notre-Dame-des-Vignes à Soissons⁸, le 27 décembre 1757. Son père est Christophe Godart, né

en 1707 à Saint-Thibaut⁹. C'est avec lui qu'apparaît le nom de Rivocet en 1736. Christophe Godart se marie le 11 novembre 1755 à Marie-Madeleine Branche, dont la mère est une Quinquet, famille soissonnaise aux très nombreuses alliances. Ils ont deux enfants, Marie-Madeleine et Louis-Christophe. A partir de 1762, le couple s'installe, dans Soissons, près du château médiéval, en y faisant l'acquisition de maisons mitoyennes qui deviendront la résidence ordinaire de cette famille.

Dans un premier temps, deux maisons sont acquises par Christophe, le 19 mai 1762, auprès de Marie de Beyne pour 9 800 livres, dont 7 300 livres pour la plus grande et 2 500 livres pour la plus petite qui donnait rue du Coq Lombart¹⁰. Une troisième maison, mitoyenne des précédentes, est acquise par Marie-Madeleine, son épouse devenue veuve, le 27 novembre 1773, maison ayant appartenu à Monsieur Hébert, trésorier de France à Soissons¹¹. Entre ces deux dates, le quartier connaît une extraordinaire transformation : en 1762, le château médiéval des comtes de Soissons, situé à quelques dizaines de mètres, domine de sa masse imposante le quartier, tandis qu'en 1773, le château est détruit pour faire place au Palais de l'Intendance¹². Christophe Godart décède le 14 décembre 1772 et il est alors qualifié « avocat au parlement et au baillage, siège présidial de Soissons, membre de la Société royale d'agriculture, ancien gouverneur échevin et ancien administrateur de l'Hôpital général »¹³. Plusieurs documents donnent les détails de cette succession qui laissa, à chacun des deux enfants, près de 120 000 livres¹⁴. L'inventaire

(5) Roger Firino, Deux Familles Soissonnaises. Les Godart de Vingré, de Clamecy, de Rivocet. Les Warel de Beauvoir, Compiègne, 1922, 272 pages. Un exemplaire de cet ouvrage est conservé à la Société (Loc. 16). Afin de faciliter l'accès au contenu de cet ouvrage, les pages concernées sont mentionnées en note, précédées de la mention Roger Firino, 1922. Roger Firino a été président de notre Société de 1920 à 1926. Voir la notice dans La Société Archéologique Historique et Scientifique de Soissons, 1847-1997, publication réalisée pour le 150^e anniversaire de la société, éd. ADMS, 1998, p. 28.

(6) Actuellement, pour les Godart ces archives privées sont rassemblées dans 5 forts albums regroupant, de 1464 à 1891, les papiers de famille, les titres de propriétés ainsi que les baux et arpentages de la ferme de la Tour à Fontenoy. Plusieurs liasses d'archives concernant Mont-Saint-Martin et Villesavoy sont également conservées. Pour les Warel, les archives sont rassemblées dans 7 forts albums qui retracent, de 1583 à 1835, l'histoire de cette famille et contiennent les titres de propriétés à Fontenoy, Ressons-le-Long, Rozières et divers. Chaque album bénéficie d'une table analytique dont le texte, pour les documents et dossiers cités dans cet article, sera reproduit en note.

(7) Je remercie vivement la famille Brétilot pour les facilités d'accès aux fonds d'archives des familles Godart et Warel qu'elle m'a accordées. Je remercie également les gestionnaires des archives publiques pour la qualité de leur accueil et leur grande disponibilité, particulièrement, à Soissons, Martine Delval et Pascaline Jamet. Parmi le personnel municipal, au service de l'état civil, Madame Monique Chenal et Monsieur Gérard Frérot, au cimetière, Monsieur Thierry Mercier, ont toujours rapidement répondu à mes demandes. Mes collègues au sein du service départemental de la conservation des musées et de l'archéologie, Vincent Buccio, Patricia Douay et Jean-Marc Renoux ont bien voulu participer ponctuellement à différentes étapes de la réalisation de cet article. Enfin, Monsieur Yves Gueugnon a, comme toujours, fait preuve de la plus grande générosité pour partager ses connaissances des différents fonds d'archives de la région.

(8) Pour l'état civil de Soissons antérieur à 1814, il faut consulter, aux archives municipales de Soissons, « Ville de Soissons. Etat civil. Table par ordre alphabétique des actes de naissances, mariages et décès rétablis après l'incendie de 1814. Ordonnance du Roi du 9 janvier 1815 ». Toutefois les contradictions avec les autres sources sont nombreuses. Ainsi, pour Louis-Christophe, nous lisons dans « Etat civil. Actes Rétablis, tome 1, n° 1 à 259 », n° 231, notices De Rivocet : « L'acte de naissance sur la paroisse notre dame des vignes du vingt sept novembre mil sept cent cinquante sept, de Mr Louis Christophe Godart de Rivocet, fils légitime de Mr Christophe Godart de Rivocet, Ecuyer avocat au parlement et de marie madeleine Branche ». Ce document donne donc la date du 27 novembre 1757, tandis que Roger Firino dans sa publication de 1922 retient celle du 27 décembre 1757, conformément d'ailleurs à ce qui est mentionné dans l'acte de décès de 1821 (cf. infra note 48). Néanmoins, à toutes fins utiles, le texte mentionné dans cet état civil reconstitué pour les autres personnes citées dans la suite du texte sera reproduit en note.

(9) Roger Firino, 1922, p. 34, note 3. L'auteur se réfère à un acte de baptême du 14 août 1707.

(10) Acte de partage du 14 octobre 1774 de la succession de Christophe Godart de Rivocet, (cf. infra note 14).

(11) Pour l'origine de propriété, on peut se reporter à l'acte de liquidation et de partage du 2 avril 1821 de la succession de Louis Christophe Godart de Rivocet (cf. infra note 49).

(12) C'est en 1770 que Louis Le Peletier de Mortefontaine, intendant à Soissons de 1765 à 1784, fait part officiellement de son intention de faire bâtir une maison convenable pour servir d'intendance. Le Duc d'Orléans, seigneur apanagiste de la ville, propose l'abandon du château médiéval de Soissons et de ses dépendances pour 30 000 livres. La construction de la nouvelle « maison », estimée 240 000 livres, coûta finalement 1,1 million de livres, montant significatif de l'ampleur du chantier (cf. Martine Plouvier, « L'image du pouvoir royal au XVIII^e siècle : les hôtels des intendants de Soissons et d'Amiens », 111^e congrès national des sociétés savantes, Poitiers, 1986, Histoire moderne et contemporaine, tome I, fasc. I, p. 79-104).

(13) « L'acte de décès sur la paroisse St Gervais du treize novembre mil sept cent soixante treize de Mr Christophe Godart de Rivocet Ecuyer avocat du parlement, fils de défunt Louis Godart et de margueritte Quinquet, époux de marie madeleine Branche », « Etat civil. Actes Rétablis », tome 1, n° 1 à 259, n° 231, notices « De Rivocet », Archives municipales de Soissons. Roger Firino signale, dans son ouvrage, page 115, une nouvelle erreur dans cet état civil rétabli : ce n'est pas le 13 novembre 1773 qu'est décédé Christophe Godart mais le 14 décembre 1772, d'après un extrait des registres paroissiaux « 31. Du 15 décembre 1772. Inhumation de Mr Christophe Godart de Rivocet, écuyer, avocat au parlement et au baillage et siège présidial de Soissons, membre de la Société Royale d'Agriculture, ancien gouverneur échevin, ancien administrateur de l'Hôpital général, décédé la veille sur la paroisse St Léger à 64 ans. », dans Godart de Rivocet, album « Papiers de famille, 1635-1821 », table analytique documents et dossiers n° 1 à 108, Archives familiales Godart de Rivocet.

(14) « 32. Du 22 janvier 1773. Devant Cabaret, conseiller du roi au baillage, affirmation par Marie. Madeleine Branche veuve de Christophe Godart de Rivocet, en son nom et au nom de son fils mineur, de l'inventaire de la succession de son époux fait le 8 janvier et jours suivants. Mr Bourgongne au nom de son épouse Marie. Madeleine Godart, fille du défunt, ratifie cette affirmation. » et « 33. Du 14 octobre 1774. Acte sous seing privé portant partage de la succession de Christophe Godart de Rivocet, seigneur de Blanzay et St Rémy, en partie, entre sa veuve Marie Madeleine Branche et ses deux enfants Marie Magdelaine Godart, femme de Simon Bourgongne, écuyer demeurant à Reims, et Louis Christophe Godart de Rivocet, représenté par son oncle et tuteur, François Godart, seigneur de Clamecy. », dans Godart de Rivocet, album « Papiers de famille, 1635-1821 », table analytique documents et dossiers n° 1 à 108, Archives familiales Godart de Rivocet.

après décès, réalisé devant Blin, notaire à Soissons, le 8 janvier 1773, donne une idée du cadre dans lequel grandit le jeune Louis-Christophe. La description du mobilier de la maison de la rue de la Congrégation, telle qu'elle est restituée par Roger Firino, illustre ce propos¹⁵. Dans un office, l'argenterie, estimée 3 836 livres, comporte, entre autres, 9 plats, 4 paires de flambeaux, 2 gobelets, 6 cuillers à ragoût, 24 cuillers et 24 fourchettes, 12 cuillers à café, un huilier, un bougeoir, 2 écuelles, une couverte, 120 jetons, des paires de boucles. Jean-Claude Pourcelle, orfèvre à Soissons, estime aussi une canne à pommeau d'or, une épée à poignée d'argent, une boîte et 2 dés d'or, 2 montres en or dont une émaillée. Le défunt, parmi ses 9 vestes, en possédait une en soie brodée d'or et une autre en drap d'or. Le mobilier, apparemment plus luxueux à l'étage qu'au rez-de-chaussée, hormis des commodes et secrétaires en marqueterie, tables de marbre, miroirs, pendules de prix (160 livres chacune), se compose de plusieurs dizaines de fauteuils répartis dans les différentes pièces. Dans la bibliothèque, d'environ 340 volumes, estimés par Louis Waroquier, libraire à Soissons, se trouvent les classiques de l'histoire locale, tels que Dormay, Louen, Muldrac, dom Germain, les incontournables de la littérature de Pline à Crébillon et des livres de prix tel le Dictionnaire des arts, en 17 volumes et 11 planches, estimé à lui seul 600 livres.

En mars 1782, Louis-Christophe perd sa seule sœur, Marie-Magdeleine, épouse de Marie-Simon Bourgogne. Celle-ci décède sans enfant et sa part de la succession paternelle, estimée à 119 497 livres, revient à son frère Louis-Christophe¹⁶.

Louis-Christophe, ancien élève des Oratoriens de Juilly, fait ses études à l'Université de Reims¹⁷. Il est bachelier le 16 décembre 1782 et licencié le 10 février 1783. En 1784, Louis-Christophe épouse Antoinette-Louise-Thérèse Le Duc de la Tournelle, jeune fille de Meaux¹⁸. Le contrat de mariage est passé à Paris, le 27 mars 1784. La jeune mariée apporte un dot de 60 000 livres. Le 27 juillet de la même année a lieu l'installation du jeune marié comme conseiller au baillage et siège présidial de Soissons. De ce premier mariage naît le

25 juillet 1785 Valérien-Christophe¹⁹. Cette naissance coûte la vie à la mère qui décède le 5 août suivant²⁰.

Cette même année, le patrimoine familial s'augmente du domaine et de la terre de Mont-Saint-Martin et de Villesavoie (fig. 6), acquis par la mère de Louis-Christophe Godart dans le cadre de la succession d'Anne Sigismont de Montmorency Luxembourg, duc d'Ollonne²¹, moyennant 150 000 livres.

Louis-Christophe Godart, souhaitant prendre une nouvelle épouse, fait procéder les 7 et 8 mai 1788 à l'inventaire des biens meubles de sa première épouse qui donne, pour l'ensemble, une estimation de 23 429 livres. On note dans la bibliothèque « l'Encyclopédie complète, dix sept volumes in folio, estimé six cents livres », parmi les bijoux et menus objets d'or (dés à coudre, ciseau, petits couteaux...) « une bonbonnière de Cristal de roche garni en or estimé quarante huit livres », « une montre à répétition et sa gaine garnie de plusieurs breloques le tout en or estimé trois cent soixante livres », parmi les bijoux en diamant « une paire de bracelet en diamant, un chaton et un médaillon aussi de diamant, acheté moyennant quatre mille deux cents deux livres », « une bague à diamants, estimée cinq cent livres » et parmi l'argenterie « deux cuillères à sucre en argent, six cuillères à sel aussi d'argent et douze cuillères à café de vermeil estimé ensemble cent soixante livres »²².

(15) Roger Firino, 1922, p. 115-119. Afin de pouvoir comparer ces sommes à des éléments financiers contemporains, on peut se reporter aux travaux sur le Soissonnais au XVIII^e siècle, plus particulièrement ceux d'Alain Blanchard, dont sa thèse « Etat, Impôt et société : la fiscalité directe dans la généralité de Soissons au XVIII^e siècle », doctorat d'histoire réalisé sous la direction de Monsieur le Professeur Jean-Claude Perrot, Université de Paris I, 1994, 350 pages, le résumé ayant été publié dans les Mémoires de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne, tome XLII, 1997, p. 187-233.

(16) « 35. 1782. Déclaration des biens immeubles échus à Marie Madeleine Godart de Rivocet, épouse de Marie Simon Bourgogne, décédée à Reims le 5 mars 1782, par suite de la mort de son père Christophe Godart de Rivocet, et devenu ensuite la propriété de son frère Louis Christophe Godart de Rivocet. », dans Godart de Rivocet, album « Papiers de famille, 1635-1821 », table analytique documents et dossiers n° 1 à 108, Archives familiales Godart de Rivocet.

(17) « 37. Du 16 décembre 1782. Diplôme de bachelier accordé à Louis Christophe Godart de Rivocet par le Doyen et le Collège des Anciens de l'Université de Reims. » et « 38. Du 10 février 1783. Diplôme de licencié accordé à Louis Christophe Godart de Rivocet par le Doyen et le Collège des Anciens de l'Université de Reims. », dans Godart de Rivocet, album « Papiers de famille, 1635-1821 », table analytique documents et dossiers n° 1 à 108, Archives familiales Godart de Rivocet.

(18) Roger Firino, 1922, p. 126. On trouve assez souvent des alliances entre des familles de la région de Meaux et celle de la région de Soissons.

(19) « L'acte de naissance sur la paroisse St leger du vingt cinq juillet mil sept cent quatrevingt cinq, de Valérien Christophe Godart de Rivocet, fils de M. Louis Christophe Godart de Rivocet Ecuyer, et d'antoinette Louise Thérèse Le Duc de La Tournelle », « Etat civil. Actes Rétablis », tome 1, n° 1 à 259, n° 231, notices « De Rivocet », Archives municipales de Soissons. Voir également « 41. Du 26 juillet 1785. Baptême de Valérien Christophe, né le 25, fils de Louis. Christophe Godart de Rivocet, conseiller du Roi, seigneur de Blanzay, St Rémy, en partie et d'Antoinette Louise Thérèse Le Duc de la Tournelle. », dans Godart de Rivocet, album « Papiers de famille, 1635-1821 », table analytique documents et dossiers n° 1 à 108, Archives familiales Godart de Rivocet.

(20) « L'acte de décès sur la paroisse Notre Dame des vignes du cinq aout mil sept cent quatrevingt cinq, d'antoinette Louise Metche Le Duc de Latournelle, épouse de Mr Louis Christophe Godart de Rivocet, Ecuyer, fille de M antoine marie Le Duc de Latournelle et de défunte françoise Delagrangue, ses père et mère », « Etat civil. Actes Rétablis », tome 1, n° 1 à 259, n° 231, notices « De Rivocet », Archives municipales de Soissons. Voir également « 42. Du 10 septembre 1785. En audience du Baillage et siège présidial de Soissons, acceptation de la garde noble de Valérien Christophe Godart de Rivocet, par son père Louis Christophe Godart de Rivocet, veuf d'Antoinette Louise Thérèse Le Duc de la Tournelle, morte le 5 août. Dépôt de cette sentence chez Rigaux, notaire à Soissons, le 6 juillet 1814. » et « 43. Du 10 décembre 1785. En présence de André Jean Henry Charpentier, lieutenant général du baillage et siège présidial de Soissons et du procureur du Roi, réunion du conseil de famille de Valérien Christophe Godart de Rivocet, et nomination d'Antoine Marc Marie Le Duc de la Tournelle, président trésorier de France au bureau des finances de Soissons, aïeul maternel de l'enfant, comme subrogé tuteur. », dans Godart de Rivocet, album « Papiers de famille, 1635-1821 », table analytique documents et dossiers n° 1 à 108, Archives familiales Godart de Rivocet.

(21) « 13. Du 27 août 1785. Acte passé devant Gobin et son collègue, notaires à Paris, par lequel Eloi Martin, bourgeois de Paris, curateur à la succession vacante de Charles Aimé Sigismont de Montmorency, Luxembourg, duc d'Ollonne en la présence des syndic et directeurs des créanciers, vend à Marie Madelaine Branche, veuve de Christophe Godart de rivocet, les terres et seigneuries de Villesavoie et du Mont St Martin, coutume du Vermandois, relevant de la baronnie de Bazoches, consistant en justice haute, moyenne et basse, droits d'aubaine, confiscations, cens, lods et ventes, droit féodaux, amendes, droit de chasse, château, maisons, fermes, prés, terres, tant en fief que roture, droits utiles et honorifiques, moyennant cent cinquante mille livres. A la suite de cet acte on trouve des lettres de ratification données au baillage de Soissons le 6 décembre 1785. Un arrêt du parlement du 7 avril 1786, donnant main levée de toutes oppositions sur les biens de la succession vacante du duc d'Ollonne. », dans Godart de Rivocet, album « Titres de Propriété. Pièces diverses, 1669 à 1839 », table analytique documents et dossiers n° 1 à 108, Archives familiales Godart de Rivocet.

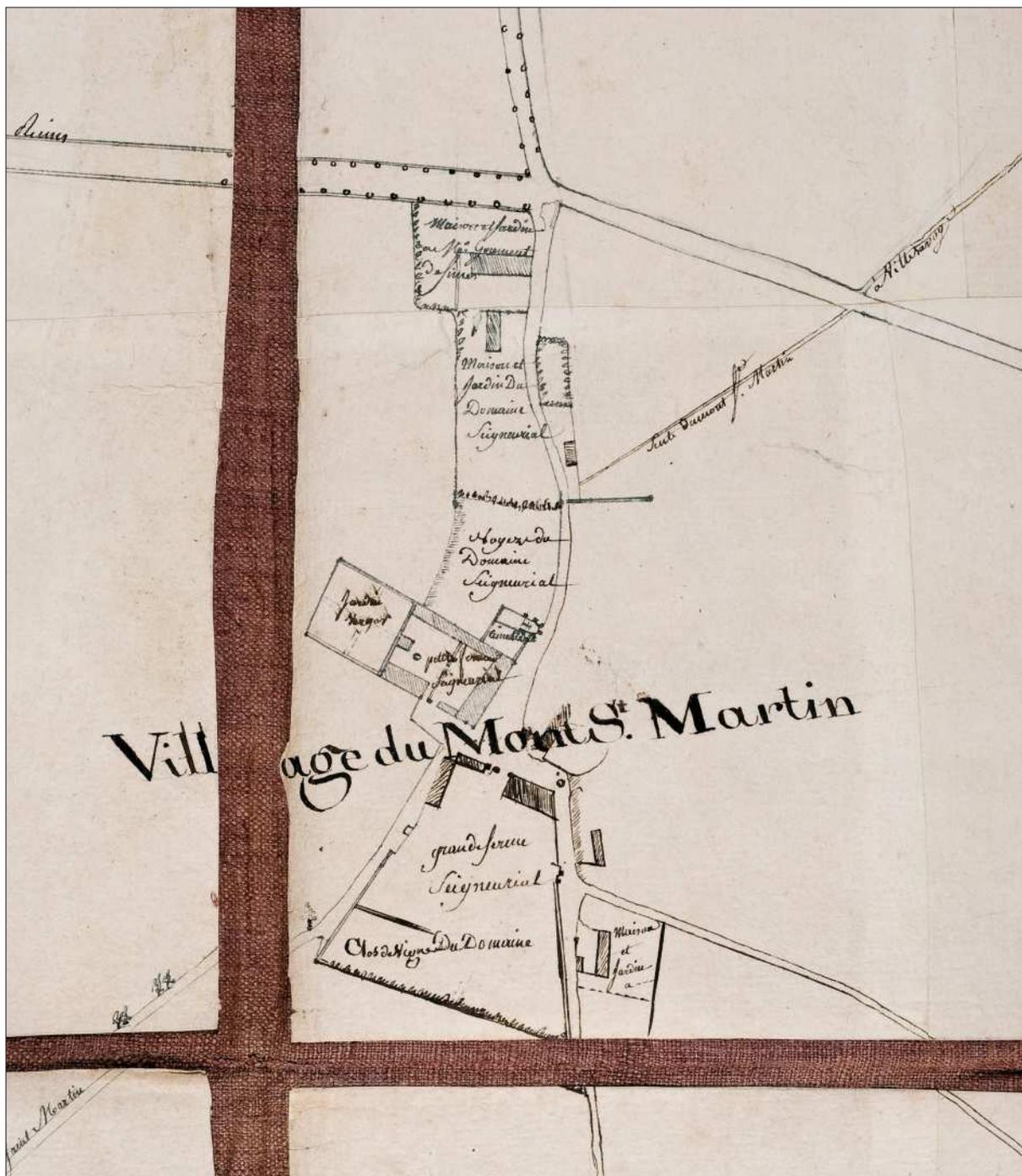


fig. 6 - « Plan visuel et geometrique des Terres & Seigneurie du Mont Saint Martin & Villesavoy Apartenante A Madame Godard de Rivocet », encre sur papier, monté sur toile, H. 1, 32 m ; L. 1, 42 m, détail reproduit H. 0, 25 m ; L. 0, 20 m, document probablement lié à l'acquisition de 1785, Archives familiales Godard de Rivocet, sans référence, (photographie M. Minetto, 2009).

Quelques mois plus tard, Louis-Christophe se marie avec Anne-Elisabeth-Adélaïde Warel de Beauvoir, née le 11 avril 1767 à La Fère, son père, Nicolas-Denis Warel de Beauvoir (1714-1797), maréchal de camp, étant inspecteur général d'artillerie. Les Warel possédaient, entre autres, le fief des Mardansons à Fontenoy²³. Le grand-père d'Adélaïde, Claude-François Warel, né le 25 octobre 1674, qui se marie lui aussi à une Quinquet le 7 janvier 1698, se met en règle le 16 février 1699 pour ce fief des Mardansons qu'il tenait de son père²⁴. Ce fief passe, à son décès, à son premier fils Claude-Fran-

çois et, après le décès de ce dernier en janvier 1749, à son frère Nicolas-Denis²⁵, père d'Adélaïde. C'est lui qui ajoute « de Beauvoir » à son patronyme. Il semble avoir été attaché à Fontenoy où il séjourne autant que le lui permet sa carrière militaire très active²⁶.

(22) « 44. Des 7 et 8 mai 1788. Devant Rigaux, notaire à Soissons, et à la requête de Louis Christophe Godard de Rivocet, veuf d'Antoinette Le Duc de la Tournelle, inventaire des biens meubles de la dite dame », dans Godard de Rivocet, album « Papiers de famille, 1635-1821 », table analytique documents et dossiers n° 1 à 108, Archives familiales Godard de Rivocet. Voir également Roger Firino, 1922, p. 128-129.

(23) Roger Firino, 1922, p. 184 et suivantes. Voir également Roger Firino, Histoire de la commune de Fontenoy, ouvrage publié après sa mort, Paris, 1929, p. 22-28.

(24) « 40. Du 16 février 1699. Acte de foi et hommage rendu en la Chambre du Domaine du comté de Soissons, au Roi et au prince de Carignan en leur qualité de comtes de Soissons pour le fief des Mardansons par Claude François Vuarel, avocat en parlement. », dans Warel de Beauvoir, album « Fontenoy. Titres de propriété. 1685-1763 », table analytique documents et dossiers n° 1 à 167, Archives familiales Warel de Beauvoir.

(25) « 35. Du 22 janvier 1749. En présence de Hamby et de Moutonnet, notaires à Soissons, ouverture du testament de Claude François Warel et teneur de ce testament, fait le 16 décembre 1743. » et « 36. Du 20 mars 1749. Acte par lequel le contrôleur receveur du droit de centième denier au bureau de Soissons reconnaît avoir reçu de Denis Warel de Beauvoir le centième denier dû pour les immeubles à lui échus par la mort de son frère Claude François Warel. », dans Warel de Beauvoir, album « Papiers de famille, 1619-1798. », table analytique documents et dossiers n° 1 à 77, Archives familiales Warel de Beauvoir.

(26) Roger Firino, 1922, p. 235-254.

Le contrat de mariage fut passé devant Gobin à Paris et le mariage eût lieu en l'église Saint-Laurent, le 26 novembre 1788, une dispense du 4^e degré de consanguinité ayant été accordée par l'évêque de Soissons²⁷. Si l'essentiel de la fortune est toujours composé de terres et de charges, on voit apparaître dans le patrimoine du marié 3/60^e d'intérêt dans des « fosses à charbon de terre », prémices de la diversification des fortunes bourgeoises au siècle suivant. La dot de la mariée est de 50 000 livres. Le 12 août 1789 naît leur premier enfant, Adélaïde-Marie-Madeleine²⁸, celle-là même que l'on retrouve aujourd'hui enterrée à Soissons aux côtés de son père et de sa mère.

Louis-Christophe Godart profite des premiers temps de la Révolution pour agrandir ses domaines. Le 28 septembre 1791, il achète la ferme du prieuré Saint-Thibaut pour 81 500 livres et quelques terres à Mont-Saint-Martin. En 1792, il acquiert le presbytère de Mont-Notre-Dame et 42 verges de terre pour 2 507 livres, ainsi que différentes propriétés à Fontenoy où sont déjà implantés la famille de sa femme, les Warel de Beauvoir (cf. infra note 23 à 26) et son cousin Louis-Joseph Godart de Vingré²⁹ qui avait entre autres hérité de son père un château et une ferme acquis en 1755 (Fig.7).

La mère de Louis-Christophe Godart décède le 22 février 1793, à l'âge de 78 ans, avant que les siens soient finalement atteints par le durcissement de la poli-

tique de la Révolution³⁰. Tout comme son cousin Godart de Vingré, Louis-Christophe subit arrestations, emprisonnements et résidence surveillée. Le titre d'ancien noble, les proches parents émigrés comme son beau-frère Warel de Beauvoir, lui apportent beaucoup d'ennuis. D'importantes transactions ont lieu durant cette période. A titre d'exemple, les époux Godart-Warel empruntent 88 000 livres à trois personnes différentes, du 15 messidor an II au 13 germinal an III, sommes qu'ils remboursent en totalité en quelques jours, du 26 floréal an III au 30 floréal an III³¹. Louis-Christophe prouve difficilement qu'il n'était pas noble et qu'il n'avait joui des privilèges de l'ex-noblesse que parce qu'il exerçait une charge les lui donnant.

Une fois libéré, il cultive lui-même civiquement des terres à Mont-Saint-Martin mais il doit faire face, durant plusieurs années encore, à de perpétuelles tracasseries administratives, aux réquisitions, aux emprunts forcés et au mauvais vouloir des fermiers. C'est également à cette époque que naissent deux fils, Auguste-François, dont on ignore la date exacte de naissance³², et Antoine-Paul³³, le 28 mai 1795.

(27) « 46. Du 25 novembre 1788. Devant Gobin et son confrère notaires à Paris, contrat de mariage de Louis Christophe Godart de Rivocet, fils de feu Christophe Godart de Rivocet, et de Marie Madeleine Branche, avec Anne Elisabeth Adélaïde Warel de Beauvoir, fille de Nicolas Denis Warel de Beauvoir, maréchal de camp, inspecteur général de l'artillerie et de défunte Elisabeth Cuchot d'Herbin. », et « 47. Du 26 novembre 1788. Mariage en l'église St Laurent de Paris de Louis Christophe Godart de Rivocet avec Anne Elisabeth Adélaïde Warel de Beauvoir. », dans Godart de Rivocet, album « Papiers de famille, 1635-1821 », table analytique documents et dossiers n° 1 à 108, Archives familiales Godart de Rivocet.

(28) « Celui sur la paroisse St Gervais du douze aout mil sept cent quatre vingt neuf, d'adélaïde marie madeleine Godart de Rivocet, fille de M Louis Christophe Godart de Rivocet Ecuyer et d'anne élizabeth adélaïde Warel de Beauvoir. », « Etat civil. Actes Rétablis », tome 1, n° 1 à 259, n° 231, notices « De Rivocet », Archives municipales de Soissons et « 50. Du 12 août 1789. Baptême en l'église St Léger de Soissons d'Adélaïde Marie Madeleine, née le même jour, fille de Louis Christophe Godart de Rivocet et d'Anne Elisabeth Adélaïde de beauvoir. », dans Godart de Rivocet, album « Papiers de famille, 1635-1821 », table analytique documents et dossiers n° 1 à 108, Archives familiales Godart de Rivocet.

(29) Roger Firino, 1922, p. 130. Louis-Joseph Godart de Vingré a hérité à Fontenoy du château acquis par son père avec deux fermes le 31 décembre 1755 pour 165 200 livres. Voir également « 36. Du 31 décembre 1755. Adjudication aux requêtes du Palais du château de Fontenoy et fiefs en dépendant ainsi que de la ferme de la Tour, d'une ferme à Nouvren et au profit de Louis Godart, écuyer seigneur de Bazoches, en partie, moyennant 165 200 livres. (Copie authentique délivrée par les Archives Impériales, série X, n° 23.302.) » et également la description du « grand corps de logis & maison en forme de Château » dans « 33. 1720. Extrait du registre de la Cour des Aydes. Description du château de Fontenoy et des terres & héritages en dépendant, saisis sur dame Marie Elisabeth Jourland, veuve de Michel Heuslin, secrétaire du Roy, receveur général des finances de Soissons (remariée à Marie Thomas François Hue de Miromesnil) et sur Antoine & Jérôme Heuslin, et madame Duprat, ses enfants et mis en adjudication. Pièce imprimée incomplète. », dans Godart de Rivocet, « Fontenoy, Titres de propriétés. 1464 à 1815 », table analytique documents et dossiers n° 1 à 79, Archives familiales Godart de Rivocet. Voir également Roger Firino, Histoire de la commune de Fontenoy, Paris, 1929, p. 28-33 et p. 42-66. L'histoire du château sera développée dans D. Defente, « Château détruit, château reconstruit : deux exemples en Soissonnais, Fontenoy et Villeneuve-Saint-Germain », à paraître.

(30) « 52. Du 23 février 1793. Déclaration de décès de Marie Madeleine Branche, veuve de Christophe Godart de Rivocet, morte le 22 à l'âge de 78 ans, à Soissons, rue de la Congrégation. » dans Godart de Rivocet, album « Papiers de famille, 1635-1821 », table analytique documents et dossiers n° 1 à 108, Archives familiales Godart de Rivocet.

(31) « 22°. Du 15 Messidor an II. Acte sous seing privé, par lequel Louis Christophe Godart de Rivocet et Anne Elisabeth Adélaïde Warel de Beauvoir, son épouse, emprunte à Charles Joseph Beauvisage, domicilié à Guny, 25 000 livres en assignats, moyennant une rente de mille livres. », « 23. Du 4 thermidor an II. Acte sous seing privé, par lequel Louis Christophe Godart, dit Rivocet, demeurant à Soissons rue de l'Echarpe, section de la Montagne et Anne Elisabeth Adélaïde Warel de Beauvoir, son épouse, emprunte à Nicolas Joseph Edouard Vallin l'aîné, cultivateur à Dormans, département de la Marne, vingt mille livres en assignats, moyennant une rente annuelle de huit cents livres. », « 24. Du 23 fructidor an II. Acte passé devant Rigaux et son collègue, notaires à Soissons, par lequel Louis Christophe Godart de Rivocet et Anne Elisabeth Adélaïde Warel de Beauvoir, son épouse, empruntent vingt cinq milles livres à Paul Charles Lemaire, cultivateur à Ploisy, moyennant mille livres de rente annuelle. », « 25. Du 13 germinal an III. Acte passé devant Rigaux et son collègue, notaires à Soissons, par lequel Louis Christophe Godart de Rivocet, cultivateur au Mont St Martin et Anne Elisabeth Adélaïde Warel de Beauvoir, son épouse, empruntent à Paul Charles Lemaire, cultivateur à Ploisy, dix huit mille livres moyennant une rente annuelle de sept cent vingt cinq livres. », « 26. Du 26 floréal an III. Acte passé devant Rigaux et son collègue, notaires à Soissons, par lequel Louis Christophe Godart de Rivocet, cultivateur au Mont St Martin, et Anne Elisabeth Adélaïde Warel de Beauvoir, son épouse, remboursent à Paul Charles Lemaire, cultivateur à Ploisy, 1° vingt cinq mille livres ; 2° dix-huit mille livres à lui empruntées. », « 27. Du 29 floréal an III. Acte passé devant Rigaux & son collègue, notaires à Soissons, par lequel Louis Christophe Godart, dit Rivocet, rembourse à Nicolas Joseph Edouard Vallin, cultivateur à Dormans, département de la Marne, une somme de vingt mille livres qu'ils lui avaient empruntées. », « 28. Du 30 floréal an III. Acte passé devant Rigaux & son collègue, notaires à Soissons, par lequel Louis Christophe Godart, dit Rivocet, cultivateur au Mont St Martin et Anne Elisabeth Adélaïde Warel de Beauvoir, son épouse, remboursent à Nicolas Jérôme Beauvisage, cultivateur à Guny, vingt cinq mille livres qu'ils lui avaient empruntées. », dans Godart de Rivocet, « Titres de Propriété. Pièces diverses, 1669-1839 », table analytique documents et dossiers n° 1 à 108, Archives familiales Godart de Rivocet.

(32) Roger Firino, 1922, p. 139.

(33) « Celui de la paroisse St Gervais du vingt huit mai mil sept cent quatrevingt quinze d'antoine paul Godart de rivocet, fils légitime de M Louis Christophe Godart de Rivocet, Ecuyer, et Debeauvoir », « Etat civil. Actes Rétablis », tome 1, n° 1 à 259, n° 231, notices « De Rivocet », Archives municipales de Soissons.

(34) « Je soussigné Louis-Christophe Godart rivocet domicilié en la commune du mont martin Canton de Bazoches je déclare ce jourd'huy vingt neuf ventose an sept, que je me suis presenté pour me conformer à la loi du Neuf frimaire an 6. et que ne voulant laisser aucun doute sur mes sentiments patriotiques, je déclare au terme de l'article dix de la Constitution de l'an 3. que je suis né francais et agé de quarante un ans pendant lesquels j'ai toujours résidé en france que j'ai épousé une francaise que je suis dans l'intention de me fixer en france et d'y continuer mon domicile que j'ai toujours payé mes contributions que j'y ai des propriétés que j'en fais même valoir par mes mains. de laquelle déclaration je demande acte en foi de quoi j'ai signé la présente. il a été arreté que la ditte déclaration serait déposée au secrétariat. Louis Christophe Godart Rivocet. », Administration Cantonale de Bazoches, du 19 brumaire an 4 au 30 germinal an 8 archives

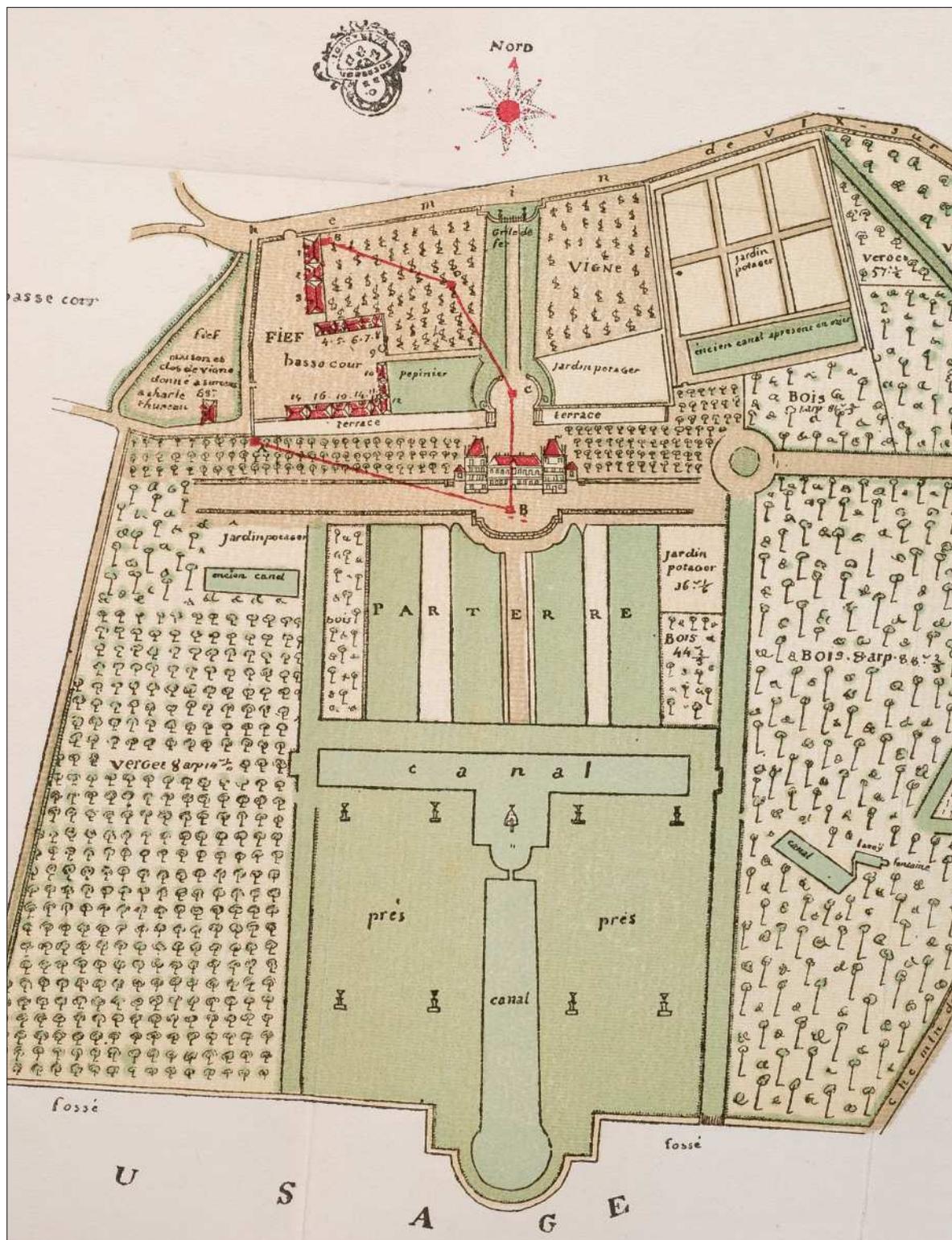


fig. 7 - « Plan du Fief Champêtre situé à Fontenoy et biens en roture. Plan levé le six decembre mil sept cens soixante quatorze ... », époque à laquelle Louis-Joseph Godart de Vingré (1735-1822) hérite du domaine de son père. Louis-Joseph vend cette propriété à son cousin Louis-Christophe Godart de Rivocet, le 18 février 1805. Document publié par Roger Firino, en 1922, dans son ouvrage sur les Godart-Warel, (photographie M. Minetto, 2009).

Sa déclaration de bonne foi³⁴, le 29 ventôse an VII, pour ne plus être considéré comme noble et devenir un bon citoyen français, lui permet d'être à nouveau maire de Mont-Saint-Martin, ce qu'il restera jusqu'en 1807. En

l'an XII, il est élu membre du collège électoral du canton de Braine par 136 suffrages sur 151 votants³⁵.

Il pense un moment se faire construire une maison à Mont-Saint-Martin où sa famille avait eu une politique régulière d'acquisition depuis plusieurs générations³⁶,

départementales de l'Aisne, dossier L. 1979.

Pour mémoire, le texte de l'article 10 de la constitution de l'An III est le suivant : « L'étranger devient citoyen français, lorsque après avoir atteint l'âge de vingt et un ans accomplis, et avoir déclaré l'intention de se fixer en France, il y a résidé pendant sept années consécutives, pourvu qu'il y paie une contribution directe, et qu'en outre il y possède une propriété foncière, ou un établissement d'agriculture ou de commerce, ou qu'il y ait épousé une femme française. ».

(35) Roger Firino, 1922, p. 137.

(36) Outre l'acquisition maternelle de 1785 (cf. infra note 21), voir les documents concernant les propriétés à Villesavoie de Louis Godard (1669-1754, dont la succession s'élève à 462 148 livres), grand-père de Louis-Christophe, et de Christophe (1707-1772), père de Louis-Christophe, notamment, les n° 1 à 6, dans Godart de Rivocet, « Titres de Propriété. Pièces diverses, 1669-1839 », table analytique documents et dossiers n° 1 à 108, Archives familiales Godart de Rivocet.

mais finalement c'est à Fontenoy qu'il fait l'acquisition, le 18 février 1805, auprès de son cousin Louis-Joseph Godart de Rivocet, « du château, bâtiment, jardins, parc, cour, basse-cour et lieu en dépendance, contenant le tout environ vingt et un hectares vingt deux ares ou soixante deux arpents quarante quatre verges à la mesure de St Médard la potée » pour 30 000 francs³⁷ (fig. 7).

Les Godart-Warel souhaitent y vivre paisiblement mais l'accalmie est de courte durée, les guerres de la fin de l'Empire apportant leurs deuils et les affres de l'occupation des armées étrangères³⁸.

La première fille des Godart-Warel, Adélaïde-Marie-Madeleine avait épousé le 14 novembre 1810, à Fontenoy, Jérôme Frin de Corméré, né à Laval le 13 avril 1780, alors chef d'escadron au 6^e régiment de hussards.³⁹ De cette union naît le 3 août 1811, à Milan, un fils, Jérôme-Adolphe, la quatrième personne mentionnée sur la tombe de Soissons⁴⁰. Le 15 juillet 1813, Jérôme Frin de Corméré est nommé colonel en second au 31^e chasseur à cheval. Il prend part à la bataille de Groos-Beeren et c'est probablement lors d'une des charges héroïques que le colonel est grièvement blessé. Il meurt des suites de ses blessures et la date de son décès est arbitrairement fixée au 31 août 1813⁴¹.

L'un des deux fils des Godart-Warel, Auguste-François, élève à l'école de Metz en 1812, est nommé lieutenant en 1813. Le 15 septembre 1813, sa compagnie quitte Lunebourg et s'établit le soir entre la forêt de Görde et Eichdorf. Surpris par une attaque le 16 au matin,

il est atteint dès le début de l'action par un boulet à la jambe gauche et, malgré un grand courage, il doit se retirer après la perte de mille hommes et de tout le matériel. L'amputation ne put le sauver et il meurt neuf jours après. Ses parents restent longtemps dans l'incertitude et c'est une lettre du bourgmestre de Dannenberg, en Basse-Saxe, du 16 juin 1814, qui leur confirme le décès de leur enfant et donne les conditions de sa mort⁴².

A Fontenoy même, le village est occupé à plusieurs reprises par différentes troupes, à partir de 1814 et, selon une tradition familiale, un général ennemi, installé au château, demandait 500 francs par jour pour ne pas y mettre le feu. En 1815, c'est un général russe qui occupe la propriété familiale⁴³.

Le premier fils de Louis-Christophe, né de son premier mariage avec Antoinette-Louise-Thérèse Le Duc de la Tournelle, Valérien, participe aux campagnes de la Grande Armée de 1806 et de 1807. Fait prisonnier le 20 mars 1807 au siège de Colberg, il est rendu à la liberté au mois d'août et rejoint le 5^e régiment de hussards le 18 février 1808. Le 27 décembre 1811, il est fait prisonnier par les Anglais et ne rentre en France que le 5 juin 1814. Il quitte l'armée et meurt à Paris⁴⁴ le 16 août 1817.

D'après les dénombrements de population de 1815 et de 1818, le couple Godart-Warel semble s'être retiré à Soissons avec leur fille, veuve du colonel Frin et son jeune fils, dans la maison familiale du 24 rue de la Congrégation (fig. 8), face à l'ancien Palais de l'Intendance⁴⁵, devenu Palais de la Sénaterie (fig. 9), puis Palais de la Couronne (fig. 10). En 1815, il est mentionné 14 personnes vivant sous ce toit : Louis-Christophe, propriétaire, 58 ans, son épouse, quatre Rivocet, sans autre précision, et huit domestiques⁴⁶. En 1818, il est mentionné dix personnes. Le descriptif est plus précis : Louis-Christophe, propriétaire, Anne-Elisabeth Warel

(37) Cf. infra note 29. Les Godart de Rivocet n'ont apparemment pas eu des âmes de bâtisseurs. Les parents de Louis-Christophe avaient préféré acquérir trois maisons mitoyennes pour disposer d'une grande maison à Soissons. Louis-Christophe renonce à faire construire une maison à Mont-Saint-Martin et préfère acheter un château « tout fait » à Fontenoy. De même, c'est un hôtel particulier déjà construit que son fils Antoine-Paul achète à Paris en 1839, « 39. État des inscriptions hypothécaires portant sur un hôtel sis à Paris, rue de Londres, n°15, vendu moyennant 80 000 francs le 22 février 1839, par Mr Hagerman à Mr Antoine Paul Godart de Rivocet et à Louise Thérèse Hyacinthe Robin, son épouse. On trouve dans cette pièce la suite des différents propriétaires de l'hôtel », (parmi les 25 propriétaires sont mentionnés plusieurs membres de la famille Montboissier), dans Godart de Rivocet, « Titres de Propriété. Pièces diverses, 1669-1839 », table analytique documents et dossiers n° 1 à 108, Archives familiales Godart de Rivocet.

(38) Roger Firino, 1922, p. 139-158.

(39) « 72. Du 18 septembre 1810. Lettre écrite de Fontenoy par Mr de Rivocet à Mr Frin par laquelle il donne son consentement au mariage de sa fille avec le chef d'escadron Frin, fils de son correspondant. », « 73. Du 12 octobre 1810. Lettre écrite de Laval par Mr Frin à Mlle de Rivocet lui demandant d'accorder sa main à son fils. », « 74. Du 13 novembre 1810. Devant Rigaux et son confrère, notaires à Soissons, contrat de mariage entre Jérôme Frin de Corméré, chef d'escadron au 6^e régiment de hussards, fils de Jérôme Charles Frin de Corméré, maire de Laval (Mayenne) et de Marie Leclerc Duflécheraï et Adélaïde Marie Madeleine Godart de Rivocet, fille de Louis Christophe Godart de Rivocet et d'Anne Elisabeth Adélaïde Warel de Beauvoir. », dans Godart de Rivocet, album « Papiers de famille, 1635-1821 », table analytique documents et dossiers n° 1 à 108, Archives familiales Godart de Rivocet.

(40) « 81. Du 4 août 1811. Acte de naissance de Jérôme Adolphe, fils de Jérôme Frin de Corméré et d'Adélaïde Marie Madeleine Godart de Rivocet, né le 3 août à Milan. Acte délivré par Casiez, lieutenant officier payeur des escadrons de guerre du 6^e régiment de hussards, remplissant les fonctions de l'état civil. », dans Godart de Rivocet, album « Papiers de famille, 1635-1821 », table analytique documents et dossiers n° 1 à 108, Archives familiales Godart de Rivocet.

(41) Roger Firino, 1922, p.147-158.

(42) « 91. Du 16 juin 1814. Lettre de Knab, bourgmestre de la ville de Dannenberg à Mr de Rivocet ; il a reçu sa lettre du 5 mai, mais il n'a pu la remettre à son fils mort le neuvième jour après son amputation. », dans Godart de Rivocet, album « Papiers de famille, 1635-1821 », table analytique documents et dossiers n° 1 à 108, Archives familiales Godart de Rivocet.

(43) Roger Firino, 1922, p. 138.

(44) « 102. Du 23 septembre 1817. Devant Rigaux, notaire à Soissons, liquidation et partage de la succession de Christophe Valérien Godart de Rivocet entre Louis Christophe Godart de Rivocet, son père ; Adélaïde Marie Madeleine Godart de Rivocet, veuve du colonel Frin de Corméré ; et Antoine Paul Godart, sœur et frère consanguins du défunt. », dans Godart de Rivocet, album « Papiers de famille, 1635-1821 », table analytique documents et dossiers n° 1 à 108, Archives familiales Godart de Rivocet. « 5. Du 11 février 1827. Devant Rigaux, notaire à Soissons, un acte de notoriété constatant que Valérien Christophe Godart de Rivocet, lieutenant de cavalerie, décédé à Paris le 16 août 1817, avait laissé comme héritiers son père Louis Christophe Godart de Rivocet, mort le 13 février 1821 ; sa sœur, Adélaïde Marie Madeleine Godart de Rivocet, veuve du colonel Frin de Corméré ; son frère, Antoine Paul Godart de Rivocet. », dans Godart de Rivocet, « Papiers de famille, album 1821-1891 », table analytique documents et dossiers n° 1 à 103, Archives familiales Godart de Rivocet.

(45) Au sujet des affectations successives du Palais de l'Intendance, voir Denis Defente, « Un tableau hollandais, un bureau plat, quelques meubles conservés au musée de Soissons », Mémoires du Soissonnais, tome 2, 1999-2001, 5^e série, p.265-300, plus particulièrement p. 269-283.

(46) « Ville de Soissons, année 1815, Tableau de la population », numéro d'ordre 1327, Archives municipales de Soissons.



fig. 8 - « Plan de la Ville et des faubourgs de Soissons. Contenant la désignation Générale des maisons et jardins en masse, et en particulier celle des Eglises, Abbayes, Couvents, Monastères et autres Edifices remarquables avec le non des rués, ruelles et culs de sacs, Places publiques, Fossés & Remparts », document sur papier, H. 1, 42 m ; L. 2, 10 m, sans date mais probablement réalisé durant les dernières années de l'Ancien Régime. Musée municipal de Soissons, n° inv. 993.7.456. Le détail ici reproduit donne l'emplacement de la maison des Godart, rue de la Congrégation (étoile rouge superposée au plan), à l'angle de la rue du Coq Lombard, à proximité du couvent de la Congrégation qui donna le nom à cette rue (en 17), face au Palais de l'Intendance (en 18) et près de l'abbaye Saint-Léger (en 19), lieux plusieurs fois cités dans le texte, (photographie D. Defente, 1980).

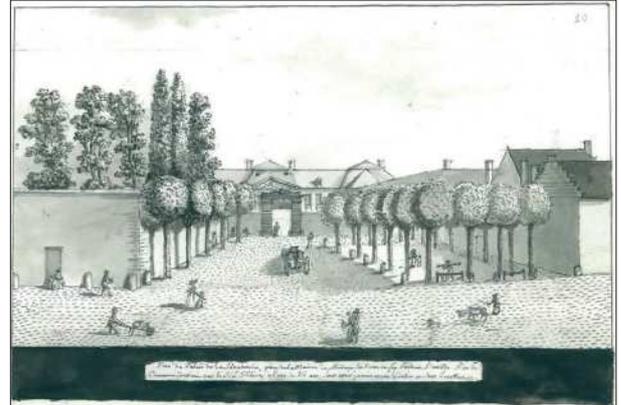


fig. 9 - « Vue du Palais de la Sénatorerie, prise de la maison de Madame la Veuve du feu Président Brailles, rue du Commerce, dessiné par le S. L. V. Thiery, à l'âge de 86 ans, sans avoir jamais appris le dessin et sans lunettes », « 100 vues de Soissons et des environs », n° 20, lavis d'encre sur papier, H. 0,155 m ; L. 0,225 m, ancienne collection Roger Firino. La légende comporte quelques contradictions. Si le document est de 1819, d'après l'âge de l'auteur, il ne s'agit plus de la Sénatorerie, devenue Palais de la Couronne depuis 1814. Par ailleurs le recensement de population de 1815 indique, deux maisons après celle des Godart de Rivocet, la résidence du Président Jean-Joseph Brayer, 76 ans, au 28 rue de la Congrégation, puis, en 1818, un an avant la réalisation de cette représentation, la résidence de Marie-Rosalie Chomier, veuve Brayer, 63 ans. L'angle de vue est marqué, sur le plan figure 8, par la lettre A, (photographie D. Defente, 1978).



fig. 10 - « Vue de l'ancienne Eglise de Saint-Léger en sortant du Palais de la Couronne et de la rue qui conduit au Mail. Dessiné le 6. 8bre 1819 par L.V. Thiery, étant dans sa 86e année », « 100 vues de Soissons et des environs », n° 21, lavis d'encre sur papier, H. 0,15 m ; L. 0,215 m, ancienne collection Roger Firino. Cette représentation, comme la précédente, donne l'environnement de la maison des Godart de Rivocet sous la Restauration. L'angle de vue est marqué, sur le plan figure 8, en B, (photographie D. Defente, 1978).

de Beauvoir, Adélaïde-Marie Godart de Rivocet, veuve Frin, rentière, Jérôme-Adolphe Frin et six domestiques, Fleury, 60 ans, cocher, Lilan, 60 ans, cuisinière, Pierre Dudon, 35 ans, domestique, Jean-Jacques Duschene, 36 ans, cocher, Victoire Tesus, 22 ans, femme de chambre et Amélie Lesueur, 24 ans, femme de chambre⁴⁷.

Louis-Christophe Godart de Rivocet décède⁴⁸ le 12 février 1821. La masse de ses biens est estimée à 832 089 francs avec un passif de 83 286 francs. Il laisse donc 748 802 francs à sa veuve et ses deux enfants survivants, Adélaïde-Marie-Madeleine et Antoine-Paul⁴⁹. Le texte précise que Louis-Christophe Godart demeure ordinairement à Mont-Saint-Martin et à Soissons, rue de la Congrégation. Louis-Christophe Godart possède également un jardin à Soissons, faubourg de Crise « où se trouvait autrefois le fief de la Clef détruit d'abord par les Guerres civiles de la minorité de Louis quatorze et depuis en 1814 dans le mois de mars lors du siège de la ville de Soissons par les troupes russes et prussiennes ». Le château de Fontenoy, le domaine de Mont-Saint-Martin et de Villesavoie, des maisons, des fermes, des marchés de terre dans de nombreux villages du Soissonnais, des moulins, des rentes, des liquidités, sans oublier les traditionnels legs aux domestiques, sont énumérés.

Le 11 août 1826, son fils Antoine-Paul Godart de Rivocet, chevalier de la légion d'honneur, demeurant au Mont-Saint-Martin, canton de Braine, arrondissement de Soissons, demande qu'on lui fasse concession à perpétuité du terrain où repose son père, dans le cimetière de Soissons⁵⁰, sur lequel est élevé un monument en pierre, ce qui est accepté. Il lui en coûte, pour une surface de 2, 33 m de long par 1, 33 m de large, trente-trois francs soixante centimes. La concession porte le n° 12 (fig. 11). La présence de Louis-Christophe dans la tombe qui subsiste aujourd'hui est mentionnée par la première dalle située à gauche lorsque l'on regarde le

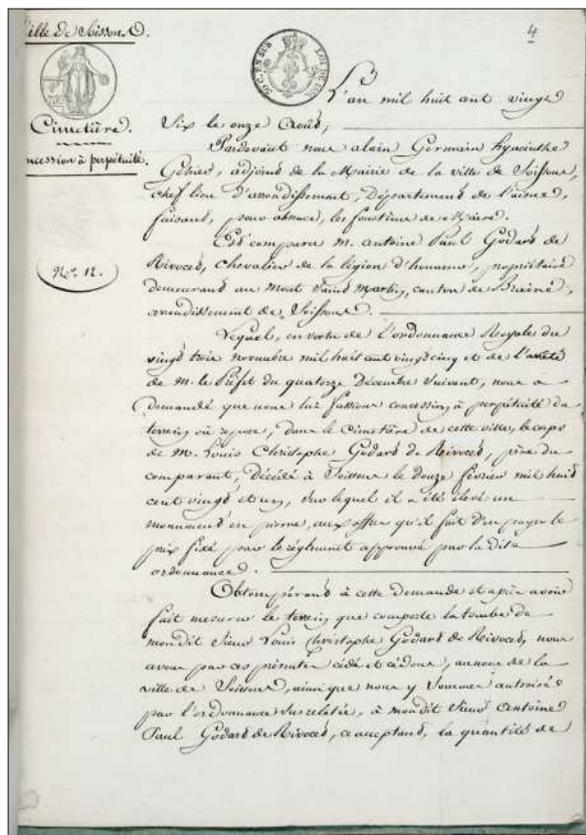


fig. 11 - Concession à perpétuité n° 12 dans le cimetière de Soissons, du 11 août 1826, accordée à Antoine-Paul Godart de Rivocet pour son père Louis-Christophe Godart de Rivocet, dans Godart de Rivocet, « Papiers de famille, album 1821-1891 », table analytique documents et dossiers n° 1 à 103, n° 4, H. 0, 295 m ; L. 0, 205 m, Archives familiales Godart de Rivocet, (photographie M. Minetto, 2009).

monument (fig. 2).

Son épouse décède à son tour⁵¹, le 21 mars 1834 et, dès le 24 mars, son fils Antoine-Paul, cette fois désigné comme maire de Fontenoy⁵², demande qu'on lui fasse concession à perpétuité d'un terrain dans le cimetière de Soissons où sont déposés, par anticipation, les restes de sa mère, ce qui est accepté. Il lui en coûte cent-vingt-neuf francs soixante centimes pour un terrain de 2 m de long par 6 m de large. La concession porte le n° 141

(47) « Soissons, dénombrement de la population, 1818 », tome II, 5e quartier, p. 10, rue de la Congrégation, n° 24, individus n° 342 à 351, Archives municipales de Soissons.

(48) « L'an mil huit-cent-vingt-et-un, le Mardi treize février, à dix heures du matin, - Pardevant Nous, Louis Alexandre Bédel, adjoint de la Mairie de la Ville de Soissons, faisant par délégation les fonctions d'officier de l'état civil, Sont comparus. MM. Nicolas Antoine Joseph Rigaux, notaire royal, et membre du Conseil Municipal de cette ville, y demeurant, âgé de cinquante-trois ans, et Pierre Thomas Blanchard avoué près le Tribunal Civil, séant en la même ville aussi y demeurant, âgé de trente-et-un ans, voisin du décédé ci-après nommé, lesquels nous ont déclaré que le jour d'hier à quatre heures de relevée, est décédé en sa maison, sise à Soissons, Rue de la Congrégation, Monsieur Louis Christophe Godart de Rivocet, époux de Madame Anne Elisabeth Adélaïde, Warel-de-Beauvoir, veuf, de Madame Antoinette Louise Thérèse Leduc de la Tournelle, son épouse, en premières noces, Ecuyer propriétaire, demeurant ordinairement au Mont Saint-Martin, canton de Braine, arrondissement de Soissons, et à Soissons, susdite rue de la Congrégation, âgé de soixante-trois ans, né au dit Soissons, sur l'ancienne paroisse de Notre-Dame des Vignes, le vingt-sept décembre mil sept-cent-cinquante-sept, fils de feu, Monsieur Christophe Godard de Rivocet, en son vivant ecuyer avocat au Parlement, demeurant en cette ville, et de feue dame Marie Madeleine Branche, son épouse, ses père et mère, le décès constaté suivant la loi nous en avons dressé acte et lecture faite à MM. Rigaux et Blanchard, ont signé avec nous adjoint susdit et soussigné, (signé) Blanchard, Rigaux et Bédel », Etat civil de Soissons, 1821, n° 37, Godart de Rivocet Louis Christophe, Archives municipales de Soissons (pour l'année 1821, le texte communiqué par les archives municipales n'est pas l'original mais une copie réalisée avec une machine à écrire à une date inconnue).

(49) « 1. Du 2 avril 1821. Devant Rigaux, notaire à Soissons, liquidation et partage de la succession de Mr Louis Christophe Godart de Rivocet entre sa veuve Mme Anne Elisabeth Adélaïde Warel de Beauvoir et ses enfants,

Mme Adélaïde Marie Madeleine Godart de Rivocet, veuve du colonel Frin de Cormeré, et Mr Antoine Paul Godart de Rivocet, capitaine au 8^e dragons. », dans Godart de Rivocet, « Papiers de famille, album 1821-1891 », table analytique documents et dossiers n° 1 à 103, Archives familiales Godart de Rivocet.

A titre de comparaison, Pierre-Madeleine Saguez de Breuvery et son épouse, Marie-Anne-Julie Godart de Vingré (fille de Louis-Joseph le cousin déjà cité de Louis-Christophe) furent indemnisés pour un montant de 141 000 francs pour la totale destruction, par fait de guerre, en mars 1814, de leur château (situé en bordure de l'actuelle avenue de Paris), du parc réputé pour la qualité de ses aménagements et des antiquités qui y étaient présentées. On peut consulter à ce sujet les bulletins de la Société Archéologique, Historique et Scientifique de Soissons, 2^e série, tome IV, p. 320 et 3^e série, tome XVII, le plan p. 89. Voir également « Notice biographique de Jules Xavier Saguez de Breuvery », Caen, le Blanc-Hardel 1879, 45 pages, et Bibliothèque municipale de Soissons, Fonds régional n°516, ainsi que Roger Firino, 1922, p. 80-81 et Roger Firino, Soissons en 1814, Compiègne, 1925, p. 199, 200, 208 et 213.

(50) « 4. Du 11 août 1826. Concession à perpétuité dans le cimetière de Soissons accordée à Antoine Paul Godard de Rivocet. », dans Godart de Rivocet, « Papiers de famille, album 1821-1891 », table analytique documents et dossiers n° 1 à 103, Archives familiales Godart de Rivocet.

(51) Etat civil de Soissons, année 1834, n° 63 et n° 2440, Archives municipales de Soissons.

(52) « 6. Du 27 juin 1828. Le comte de Floirac, préfet de l'Aisne, nomme Mr Antoine Paul Godart de Rivocet maire de Fontenoy en remplacement de Mr Bailly, changé de résidence. », dans Godart de Rivocet, « Papiers de famille, album 1821-1891 », table analytique documents et dossiers n° 1 à 103, Archives familiales Godart de Rivocet.

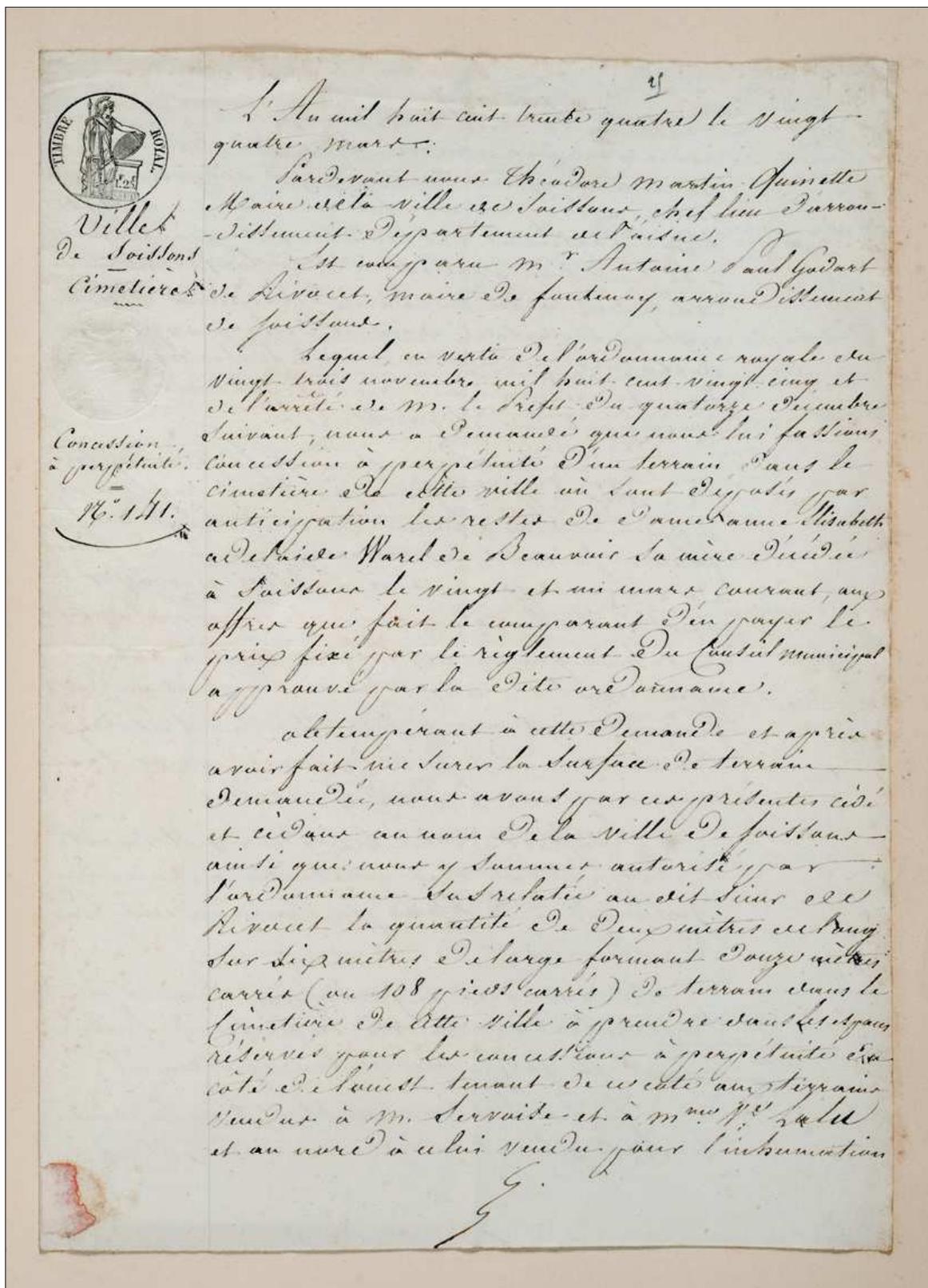


fig. 12 - Concessions à perpétuité n°141 dans le cimetière de Soissons, du 24 mars 1834, accordée à Antoine-Paul Godart de Rivocet pour sa mère Anne-Elisabeth-Adélaïde Warel de Beauvoir, dans Godart de Rivocet, « Papiers de famille, album 1821-1891 », table analytique documents et dossiers n° 1 à 103, n° 25, H. 0, 295 m ; L. 0, 205 m, Archives familiales Godart de Rivocet, (photographie M. Minetto, 2009).

(fig. 12), numéro identique à celui de la tombe parvenue jusqu'à nous⁵³. La présence d'Anne Elisabeth Adélaïde dans la tombe qui subsiste aujourd'hui est mentionnée par la première dalle située à droite lorsque l'on regarde le monument (fig. 5). On ignore si la concession 12 et la concession 141 n'en font plus aujourd'hui qu'une seule mais le fait qu'il soit précisé sur la dalle de gauche que le corps de Louis-Christophe Godart de Rivocet repose

entre les deux bornes du milieu donne une indication permettant de le supposer, malgré l'absence de précision dans l'acte de 1834.

La fille aînée des Godart-Warel, Adélaïde-Marie-Madeleine, veuve du Colonel Frin, qui avait passé le reste de sa vie auprès de sa mère, décède quelques semaines plus tard⁵⁴, le 25 avril 1834. Elle est inhumée aux côtés

(53) Référence mairie de Soissons : concession n° 141, canton E, emplacement n°43.

(54) Etat civil de Soissons, année 1834, n° 96 et n° 2471, Archives municipales de Soissons.

de ses parents. Sa présence dans la tombe qui subsiste aujourd'hui est mentionnée par la deuxième dalle en partant de la droite lorsque l'on regarde le monument (fig. 4).

Quant au petit-fils des Godart-Warel, Jérôme-Adolphe, né à Milan le 3 août 1811, qui perdit son père, le colonel Frin, alors qu'il n'avait que deux ans et qui passa son enfance chez ses grands-parents auprès de sa mère, il décède un an et demi plus tard à Nice⁵⁵, le 2 septembre 1835. Il est inhumé, à Soissons, à côté de sa mère et de ses grands-parents et sa présence dans la tombe qui subsiste aujourd'hui est mentionnée par la deuxième dalle en partant de la gauche lorsque l'on regarde le monument (fig. 3).

La succession de son père, le Colonel Frin, décédé en 1813, avait été longue à régler. Le 1^{er} juillet 1828, est encore réalisé un état de la situation patrimoniale du père et du fils⁵⁶ et, le 29 septembre 1832, il est fait mention d'un projet de vente de la succession en Mayenne dont est originaire la famille Frin⁵⁷.

En 1830, Jérôme-Adolphe est élève dans l'institution Barthe, rue du Grand Montreuil, à Versailles. Le 30 août, le Ministre de la Guerre l'autorise à se présenter à l'école Saint-Cyr mais Jérôme-Adolphe renonce à Saint-Cyr et mène une vie libre à Paris⁵⁸. Les factures conservées de 73 fournisseurs attestent de ce train de vie parisien⁵⁹. D'après plusieurs d'entre elles, il séjourne un moment dans différents hôtels dont l'hôtel royal, 293 rue Saint-Honoré où il vit avec deux domestiques. Selon un ordre de service de la Garde nationale à cheval de Paris⁶⁰, du 23 octobre 1832, il loge au n° 9 du faubourg Saint-Honoré. Les lettres que sa mère lui envoie, de Fontenoy ou de Soissons, à Paris, du 20 septembre 1833 au 26 décembre 1833, sont, quant à

fig. 13 - Facture de « A la Renommée », J. Bapaume, confiseur, distillateur, fabrique de Chocolat, 17 rue de la Buerie, fournisseur soissonnais de Jérôme-Adolphe Frin de Cormeré, dans Godart de Rivocet, « Papiers de famille, album 1821-1891 », table analytique documents et dossiers n° 1 à 103, n° 48, H. 0, 205 m ; L. 0, 13 m, Archives familiales Godart de Rivocet, (photographie M. Minetto, 2009).

elles, adressées au 24 rue Saint-Lazard⁶¹. Ces 13 lettres conservées, d'une mère souvent inquiète pour la santé de son fils et son mode de vie dans la capitale, témoignent du lien très fort qu'elle entretient avec

(55) « 45. Du 31 mai 1836. Devant Cousin, notaire à Paris, liquidation de la succession de Mr Frin, Mr de Rivocet, oncle du décédé, est légataire universel. », dans Godart de Rivocet, « Papiers de famille, album 1821-1891 », table analytique documents et dossiers n° 1 à 103, Archives familiales Godart de Rivocet.

(56) « 7. Du 1^{er} juillet 1828. Analyse de divers actes de l'Etat civil et autres relatifs à Mr Frin de Cormeré et son fils et état de leur fortune à cette date. », dans Godart de Rivocet, « Papiers de famille, album 1821-1891 », table analytique documents et dossiers n° 1 à 103, Archives familiales Godart de Rivocet.

(57) « 10. Du 29 septembre 1832. Lettre de Mr Néré, notaire à Laval (Mayenne) à Mr Frin relative au projet de la vente de ses biens situés dans la Mayenne. », dans Godart de Rivocet, « Papiers de famille, album 1821-1891 », table analytique documents et dossiers n° 1 à 103, Archives familiales Godart de Rivocet.

(58) Roger Firino, 1922, p. 159-160. A noter qu'il est conservé une facture adressée à Madame Frin sa mère, le 30 avril 1829, d'uniforme de l'école Saint-Cyr fourni à son fils (cf. document n° 47 in Godart de Rivocet, « Papiers de famille, album 1821-1891 », table analytique documents et dossiers n° 1 à 103, Archives familiales Godart de Rivocet).

(59) « 47. 1829-1837. Soixante-treize factures de marchands de Paris pour la plus grande partie à l'adresse de Mr. Frin : Karp, tailleur (6 factures) – Blain, tailleur (2) – Schwartz, tailleur (2) – Gunckel et Ostermann, tailleurs (2) – Mouchel, tailleur (2) – Spiegelhalter, culottier (4) – Taiée, chapelier (1) – Thuillier, chapelier (1) – Marinel, chapelier (1) – Gillet-Surmey, chapelier (2) – Demazy, bottier (1) – Amick, bottier (1) – Biron, bottier (1) – Van Daëlen, bottier (1) – Roux, gants et nouveautés (2) – Fuchs, culottier-gantier (1) – A St Louis, Rebeurol frères, nouveautés (2) – Brune, sellier (1) – Poncy-Hian, sellier (2) – Verdier, cannes, fouets (1) – Guillot, grènetier (1) – Davenne, marchand de grains (1) – Mabille, avoine et son (1) – Beullan, fourrages (1) – A l'Abondance, Duquenelle, magasin de fourrages (2) – Rada, loueur de carrosses de remises (2) – Charles Kraetke, marchand de chevaux et loueur de cabriolets (1) – Langlois, maison de commerce d'épicerie et comestibles (1) – Au choix des potages, G. Porcheron, magasin de pâtes (1) – Marquis, fabricant de chocolats, marchand de thé (1) – Monginot, fabricant de porcelaines (1) – Bucher, magasin de cristaux (1) – François Destrez, au petit

panier fleuri, mercerie, soierie, quincaillerie et papeterie (1) – Au berceau d'or, L.C. Fricault, fabricant de passementeries (1) – Thilorier et Serruot, fabrique de bronze (1) – Ray, plombier-pompier-fontainier (1) – Doistau, marchand de bois à brûler (1) – Wayson, fabricant de tapis (1) – Ledure et Cie, fabricants de bronzes (1) – Goudal, régisseur du domaine de Château-Lafitte et négociant en vins (1) – Micard, pharmacien (1) – Néothermes (2) – Lanson, Hôtel Royal (1) – Pons, maître d'armes (2) – A la grosse Pipe, débit de tabacs de Nalin (1) – Ancien cabinet littéraire (1) – Journal des chevaux et chasses (1) – Richet aîné, maison de roulage (1) – Commissionnaires de roulage à Bordeaux (1) – Facture Morin, tapissier (1) – Facture Deville, tapissier (1) – Mémoire Lepésant, entrepreneur de maçonnerie (1) – Mémoire Barry, carrossier (1). », dans Godart de Rivocet, Papiers de famille, album 1821-1891, table analytique documents et dossiers n° 1 à 103, Archives familiales Godart de Rivocet.

(60) « 11. Du 23 octobre 1832. Garde nationale à cheval de Paris. Ordre de service adressé à Mr Frin. », dans Godart de Rivocet, Papiers de famille, album 1821-1891, 103 documents, Archives familiales Godart de Rivocet.

(61) Documents numéros 12 à 24, dans Godart de Rivocet, Papiers de famille, album 1821-1891, table analytique documents et dossiers n° 1 à 103, Archives familiales Godart de Rivocet.

(62) Parmi les nombreuses factures, on peut citer l'achat d'un harnais de Tilbury noir avec 6 ornements en argent ou encore la fourniture de couvertures en drap marron doublées en toile, bordée en drap écarlate avec poitrairs et bandes de poitrair aux chiffres brodés. Le 20 février 1834, il se fait « fournir et livrer un phaéton neuf, ce qu'il y a de mieux » pour 3 800 francs, par Barry, carrossier. Le 24 juin 1835, Stephen Drake, 19 boulevard de la Madeleine, le prévient que ses chevaux arrivent d'Angleterre et qu'il espère qu'il lui fera l'honneur de venir les voir au Bourget, hôtel du grand Cerf, le samedi 27 ou le dimanche 28.

(63) « 48. 1831-1835. Dix factures de marchands de Soissons : Lévêque, tailleur (1) – Ribaut, horloger (4) – A la renommée J. Bapaume, confiseur (1) – Fovelet, pharmacien (1) – Noel Berthemet, marchand de bois (2) – Rimbault-Caron, draperie (1) », dans Godart de Rivocet, « Papiers de famille, album 1821-1891 », table analytique documents et dossiers n° 1 à 103, Archives familiales Godart de Rivocet.

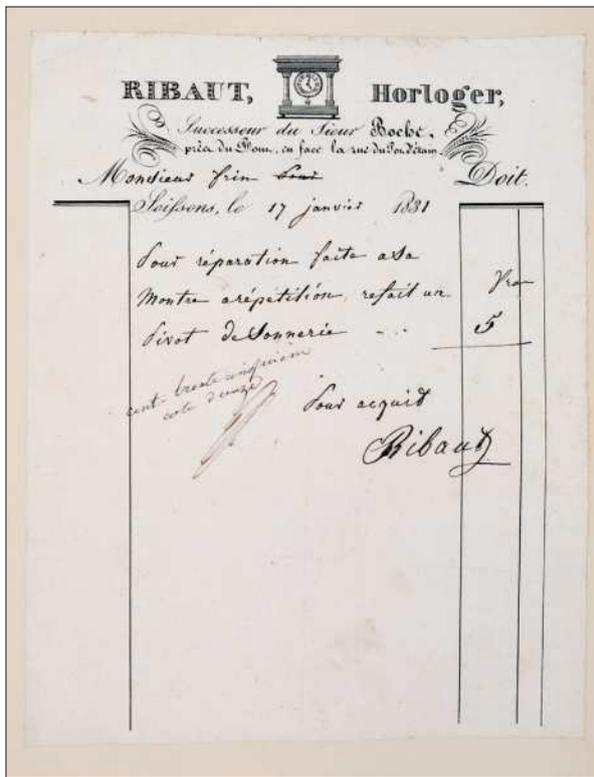


fig. 14 - Facture, en date du 17 janvier 1831, de Ribaut, horloger, successeur du sieur Boché, près du Pont, en face de la rue du Pot d'Étain, fournisseur soissonnais de Jérôme-Adolphe Frin de Cornéré, dans Godart de Rivoctet, « Papiers de famille, album 1821-1891 », table analytique documents et dossiers n° 1 à 103, n° 48, H. 0, 215 m ; L. 0, 17 m, Archives familiales Godart de Rivoctet, (photographie M. Minetto, 2009).

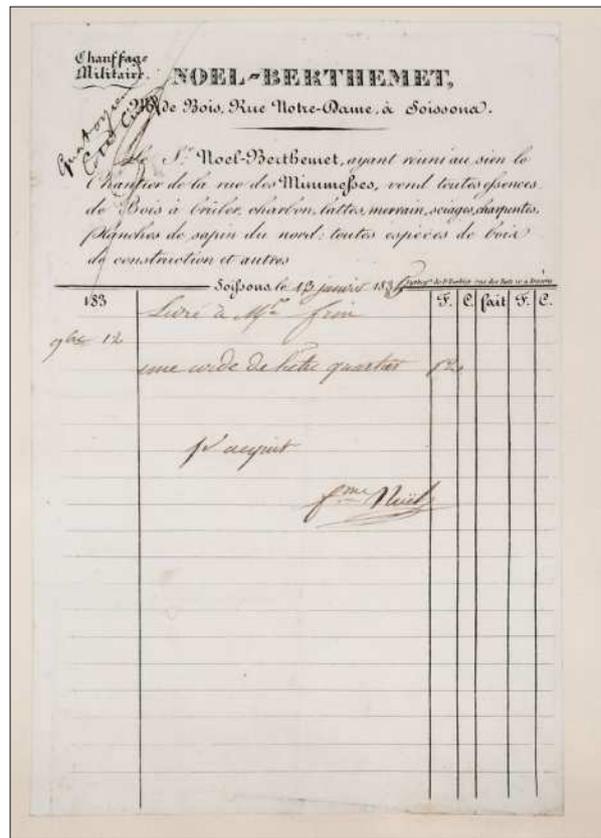


fig. 16 - Facture, en date du 13 janvier 1835, de Noël-Berthemet, marchand de bois, rue Notre-Dame à Soissons, fournisseur soissonnais de Jérôme-Adolphe Frin de Cornéré, dans Godart de Rivoctet, « Papiers de famille, album 1821-1891 », table analytique documents et dossiers n° 1 à 103, n° 48, H. 0, 20 m ; L. 0,125 m, Archives familiales Godart de Rivoctet, (photographie M. Minetto, 2009).

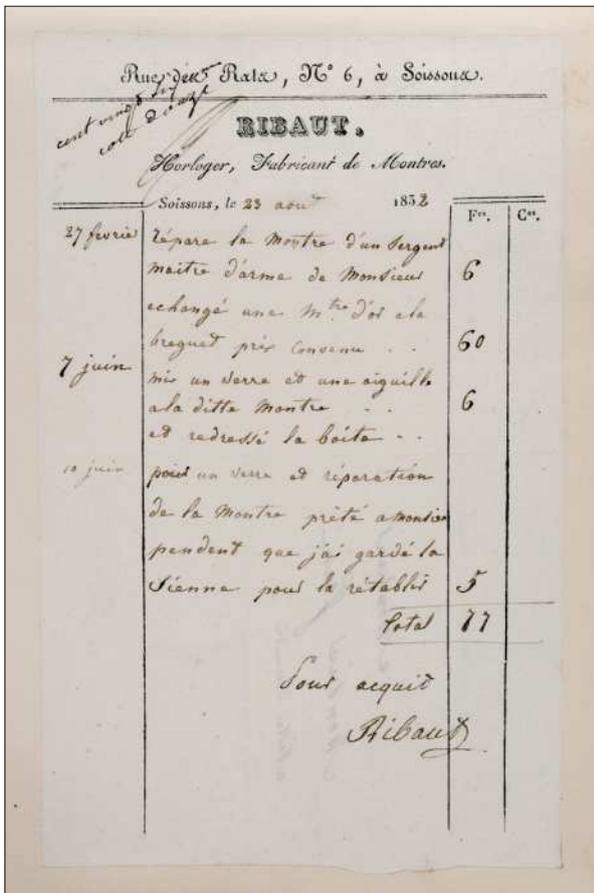


fig. 15 - Facture, en date du 22 août 1832, de Ribaut, horloger, fabricant de montres, 6 rue des Rats à Soissons, fournisseur soissonnais de Jérôme-Adolphe Frin de Cornéré, dans Godart de Rivoctet, « Papiers de famille, album 1821-1891 », table analytique documents et dossiers n° 1 à 103, n° 48, H. 0, 20 m ; L. 0, 125 m, Archives familiales Godart de Rivoctet, (photographie M. Minetto, 2009).

son fils. En 1834, il habite 11 rue des Victoires, et fait aménager une salle d'armes dans son appartement. A la passion des armes est associée celle des chevaux et des voitures⁶². D'autres factures⁶³ concernent des fournisseurs soissonnais (fig. 13 à 19). Les voyages font partie du train de vie et, le 12 juillet 1834, le préfet de l'Aisne lui délivre un passeport pour Venise⁶⁴. Ce document donne le signalement suivant : âge 22 ans, taille 1 m 76 cm, cheveux brun, front bombé, sourcils brun, yeux gris, nez petit, bouche petite, barbe naissante, menton allongé, visage ovale, teint coloré. Apparemment la santé de Jérôme-Adolphe n'inquiète pas seulement sa mère : dans une lettre expédiée de Francfort en 1835, son ami Charles Moreau l'exhorte à faire un régime car il ne veut pas le perdre. Dans une nouvelle lettre expédiée de Munich le 29 juin 1835, le même ami se réjouit d'apprendre qu'il a décidé de se soigner⁶⁵. La bonne intention n'arrêtera pas le cours des choses et Jérôme Frin pressent probablement sa fin prochaine car, le 19 juillet 1835, lors d'un séjour à Nice, il fait un testament olographe « rédigé par une main étrangère mais signé

(64) « 28. Du 12 juillet 1834. Passe-port délivré par le préfet de l'Aisne à Mr Frin pour se rendre à Venise. », dans Godart de Rivoctet, « Papiers de famille, album 1821-1891 », 103 documents, Archives familiales Godart de Rivoctet.

(65) « 39. Juin 1835. Lettre écrite de Francfort par Ch. Moreau à son ami Frin ; il lui recommande de se soigner. » et « 43. Du 29 juin 1835. Lettre écrite de Munich par Ch. Moreau à son ami Frin. », dans Godart de Rivoctet, « Papiers de famille, album 1821-1891 », table analytique documents et dossiers n° 1 à 103, Archives familiales Godart de Rivoctet. On ignore les raisons du décès de Jérôme-Adolphe Frin. Les médicaments facturés l'année précédente par le pharmacien de Soissons, le kino rouge et le carbonate de fer, pourraient correspondre à des embarras du système digestif.

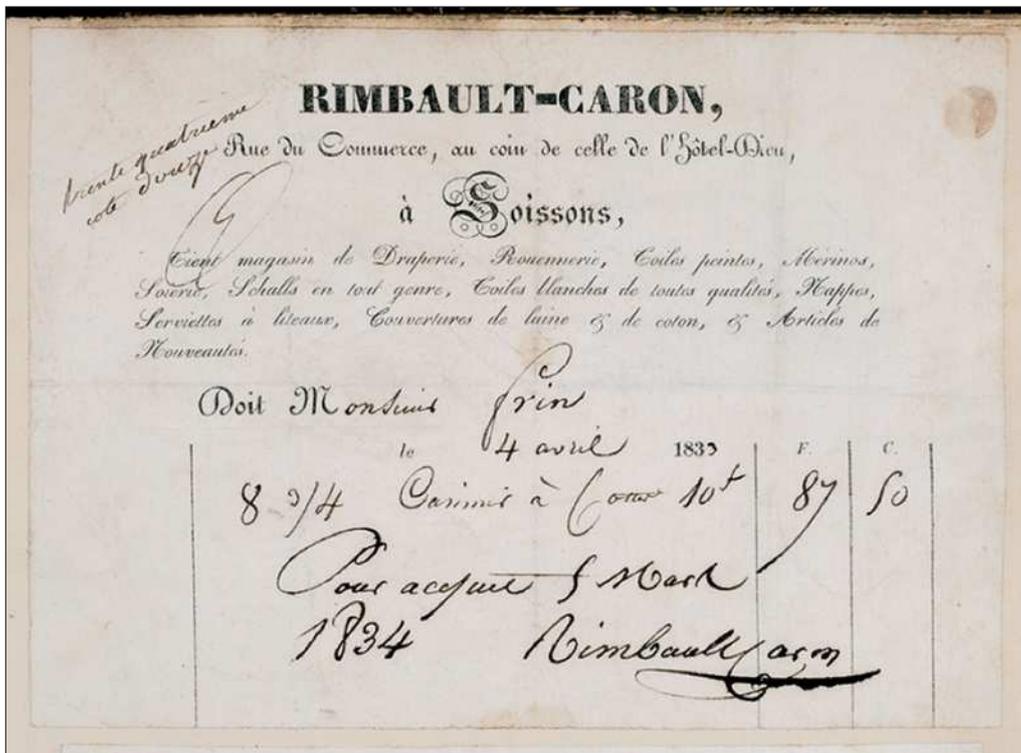


fig. 17 - Facture du 4 avril 1833, de Rimbault-Caron, rue du Commerce, au coin de celle de l'Hôtel-Dieu, à Soissons, fournisseur soissonnais de Jérôme-Adolphe Frin de Corméré, dans Godart de Rivocet, « Papiers de famille, album 1821-1891 », table analytique documents et dossiers n° 1 à 103, n° 48, H. 0, 14 m ; L. 0, 195 m, Archives familiales Godart de Rivocet, (photographie M. Minetto, 2009).

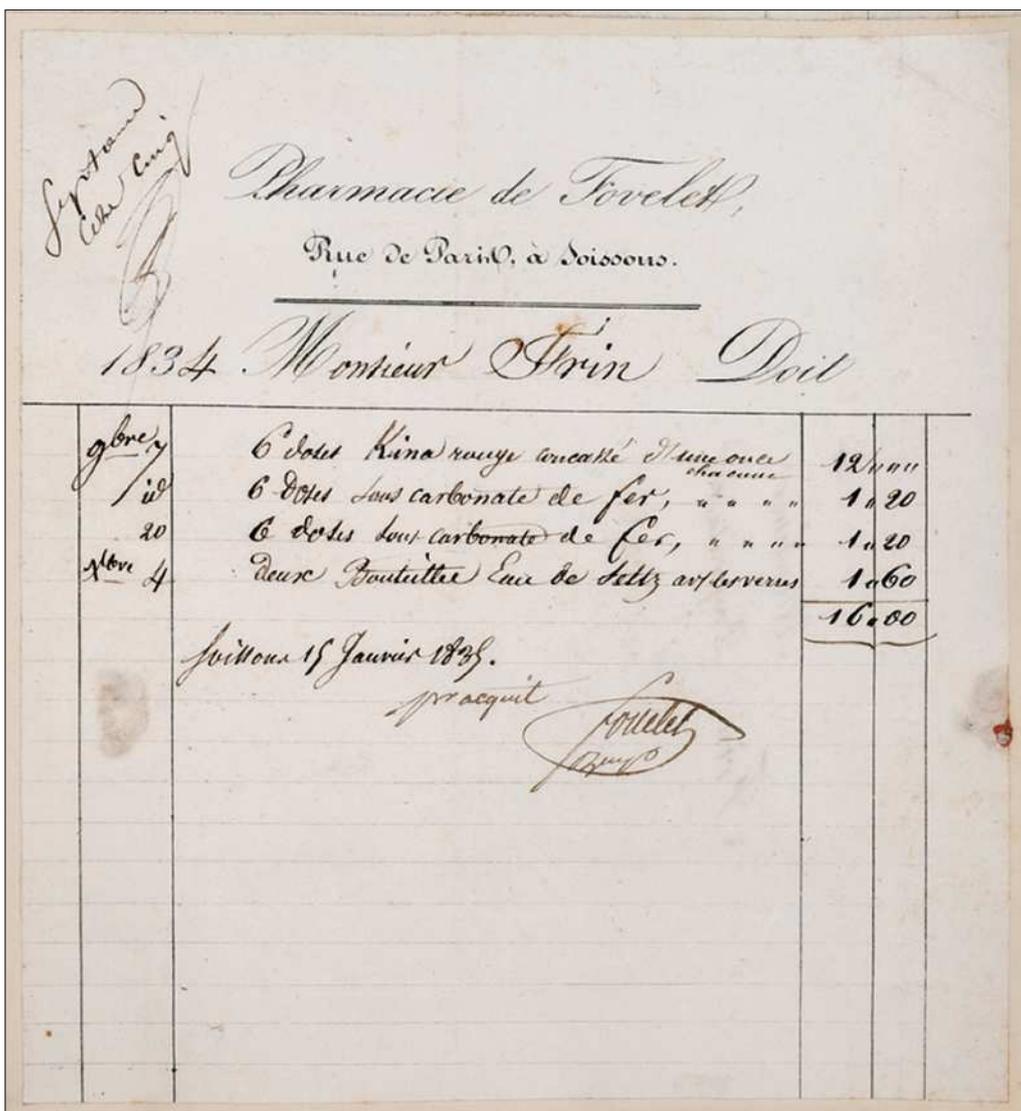


fig. 18 - Facture de 1834, de la pharmacie Fovelet, rue de Paris, à Soissons, fournisseur soissonnais de Jérôme-Adolphe Frin de Corméré, dans Godart de Rivocet, « Papiers de famille, album 1821-1891 », table analytique documents et dossiers n° 1 à 103, n° 48, H. 0, 20 m ; L. 0, 185 m, Archives familiales Godart de Rivocet, (photographie M. Minetto, 2009).

36
LEVEQUE
Marchand Tailleur

Fait et fournit tout ce qui concerne son état.
Droit Madame Frin

le Janvier 1832

Janvier 1832	19	réparé un habit de drap bleu	2
février	21	réparé un pantalon gris	1 50
		fourni 3 paires de bas gris en drap	2 00
avril	3	réparé un 2 pantalons gris	3
		refait deux pantalons blancs entièrement	6
		refait 1 pantalon de mousseline à 1 de collet	4
		rétrécit une cravate	5
		avoir rétréci un habit bleu	3
mai	21	fait un pantalon gris fourni le doublure	5 50
de	25	fait une robe de drap bleu pour le domestique	10
		fourni 2 chemises à collet	2 50
		doublure de cordage à poche en tout de coton	4
		Boutons plaqués or	4
juin	16	fourni un pantalon de coutil blanc	16
		fourni une cravate de dentelle blanche	70
septembre	25	fourni un pantalon gris en drap	32
octobre	15	réparé un pantalon de drap bleu clair	1 50
de	20	fourni un gilet blanc de coutil rayé	18
		fourni le pantalon pour le domestique	16
novembre	25	avoir une cravate blanche	1 50
		réparé trois pantalons	2 50
décembre	2	réparé une robe bleu pour le domestique	2
			210 00

fig. 19 - Facture de janvier 1832, de Leveque, marchand tailleur, 36 rue St-Nicolas à Soissons, fournisseur soissonnais de Madame Frin de Corméré, dans Godart de Rivocet, « Papiers de famille, album 1821-1891 », table analytique documents et dossiers n° 1 à 103, n° 48, H. 0, 305 m ; L. 0, 195 m, Archives familiales Godart de Rivocet, (photographie M. Minetto, 2009).

de sa main »⁶⁶. Il nomme pour son héritier universel son oncle, Paul Godart de Rivocet, après avoir mentionné différents legs. Dans ce testament apparaît une nouvelle fois sa passion pour les chevaux et il lègue une rente viagère de six cents francs pour son cheval gris et une autre d'un même montant pour son alezan. Son ami Charles Moreau reçoit entre autres toutes ses armes, son Phaéton et tous ses harnais (cf. infra note 62). Un don de 80 000 francs, de toute son argenterie et d'un lustre de l'appartement qu'il occupe à Paris est fait à Marie-Françoise-Joséphine Berans, épouse Plunkett. Quelques jours avant sa mort, le 28 août 1835, un codicille ajoute 20 000 francs de legs à cette dame Plunkett.

Une transaction entre Paul Godart de Rivocet et Madame Plunkett, devenue veuve, en date du 7 septembre 1836, réduit le legs à 75 000 francs⁶⁷. Le montant total de la succession de Jérôme Frin de Corméré s'élève à 530 796 francs.

Concernant cette tombe de Soissons, on retrouve pour la première demande de concession du 11 août 1826 et pour la seconde, qui correspond au terrain actuel, du 24 mars 1834, Antoine-Paul Godart de Rivocet (1795-1863). Celui-ci est par ailleurs le légataire universel de son neveu, le dernier occupant de la tombe. C'est donc probablement au seul fils survivant du couple

(66) « 45. Du 31 mai 1836. Devant Cousin, notaire à Paris, liquidation de la succession de Mr Frin. Mr de Rivocet, oncle du décédé, est légataire universel. », dans Godart de Rivocet, « Papiers de famille, album 1821-1891 », table analytique documents et dossiers n° 1 à 103, Archives familiales Godart de Rivocet.

(67) « 46. Du 7 septembre 1836. Devant M^e Cottenet, notaire à Paris, transaction passée entre Mr de Rivocet et Mme Plunkett au sujet du règlement de la succession de Mr Frin. », dans Godart de Rivocet, « Papiers de famille, album 1821-1891 », table analytique documents et dossiers n° 1 à 103, Archives familiales Godart de Rivocet.

Godart-Warel que l'on doit le monument parvenu jusqu'à nous⁶⁸.

Grâce à cet exemple, on constate comment, à partir d'une tombe ancienne et de l'histoire des personnes inhumées, on peut couvrir de larges champs de l'histoire. L'histoire familiale bien sûr, avec ses bonheurs et ses peines, que l'on pressent ici à la simple lecture des dates rapprochées de décès des trois derniers occupants, l'histoire locale, cette famille étant particulièrement représentative d'une classe sociale, celle de notables de la généralité de Soissons à laquelle elle appartient et, enfin, l'histoire de notre pays et de ses grands bou-

leversements, car le premier occupant de cette tombe est né sous Louis XV, a connu la Révolution et l'Empire, puis est mort sous Louis XVIII.

« Sauver les vestiges du passé est aussi œuvre utile, œuvre nécessaire, lorsqu'il s'agit de notre Soissonnais, sorti mutilé de la plus terrible des guerres. Documents, vieux monuments rappelant un cher passé, ont, pour la plupart, disparu dans la tourmente, etiam perierit ruinae. La moindre pierre sauvée a son prix. Puisse-t-il en être ainsi de la nôtre. ». Ainsi Roger Firino conclut-il son ouvrage sur les Godart-Warel publié en 1922. Cette profession de foi pourrait s'appliquer au cimetière de Soissons car, aujourd'hui, à nouveau, d'autres tombes sont en état d'abandon manifeste (fig. 20). Espérons que quelques membres de notre société puissent s'atteler à un travail d'étude et d'inventaire des tombes anciennes du cimetière de Soissons afin que ce lieu reste un témoin du passé de la cité.

(68) Antoine-Paul Godart de Rivocet (1795-1863) est maire de Fontenoy lorsqu'il demande la concession en 1834, tout comme son descendant Yvan Brétilot (1962-2007) lorsque, 166 ans plus tard, celui-ci fait valoir les droits de cette famille pour que cette tombe ne soit pas détruite. Cette continuité historique est à noter.

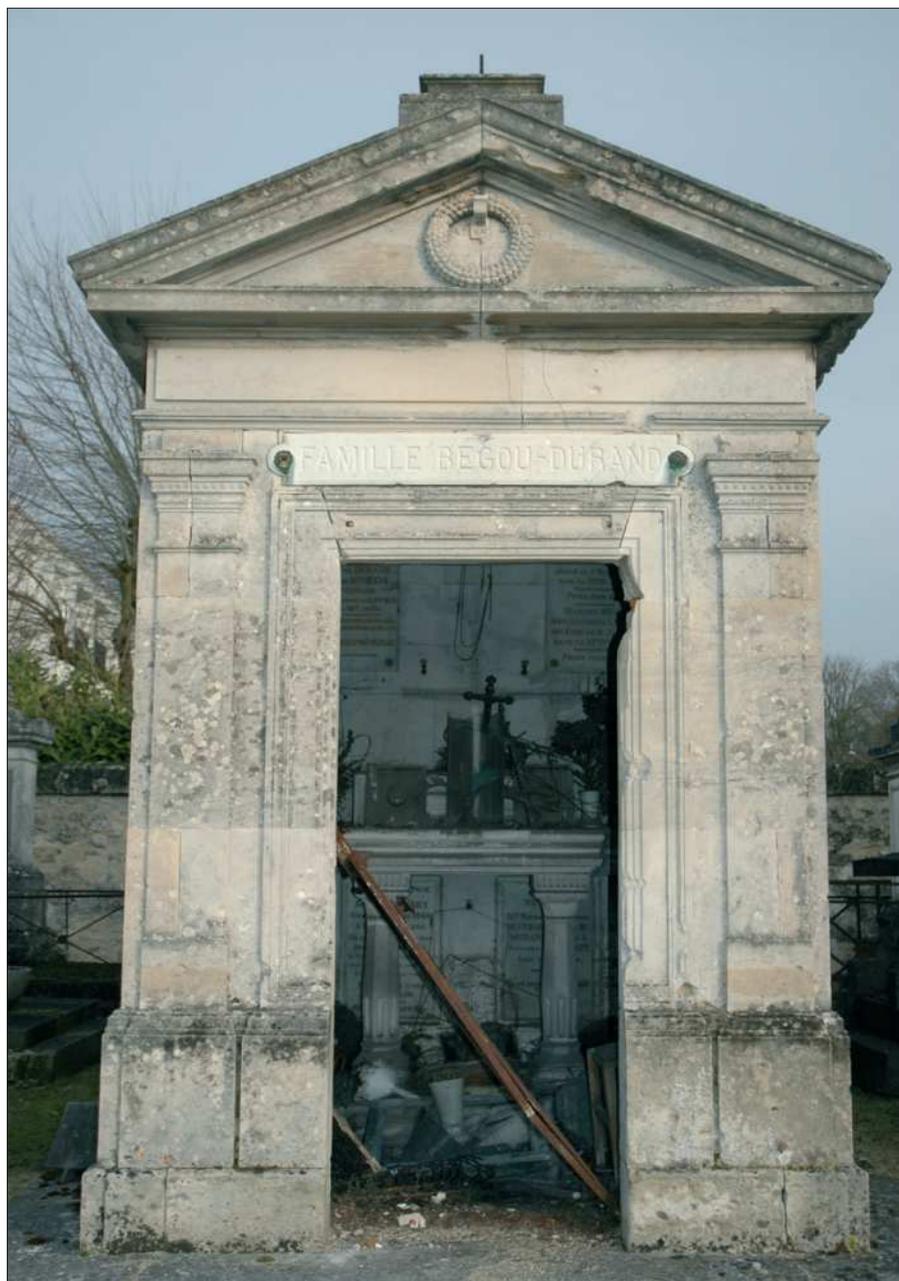


fig. 20 - Cimetière de Soissons, tombe des Begou-Durand, en janvier 2009 : exemple de sépulture ancienne en état d'abandon dont l'étude serait souhaitable avant que le processus de reprise de la concession soit engagé, (photographie D. Defente, 2009).

LA CONSERVATION DÉPARTEMENTALE DES MUSÉES ET DE L'ARCHÉOLOGIE DE L' AISNE : interventions archéologiques en Soissonnais, 2005-2008.

par Denis DEFENTE

L'assemblée départementale du Conseil général de l'Aisne décide, le 28 juin 2004, de créer un service archéologique et de solliciter de l'Etat l'agrément d'opérateur d'archéologie préventive. La conservation départementale des musées, créée en 1998, devient alors la conservation départementale des musées et de l'archéologie¹. Quelques mois plus tard, le Département de l'Aisne obtient de l'Etat l'agrément pour la réalisation de tous types d'opérations de diagnostic d'archéologie préventive prescrites sur le territoire du département de l'Aisne et l'agrément pour l'exécution de fouilles d'archéologie préventive au titre des périodes allant de la protohistoire à la période moderne sur l'ensemble du territoire national.

Vu la forte demande des aménageurs, l'équipe archéologique départementale s'est rapidement développée. Elle se compose aujourd'hui d'un conservateur du patrimoine, Alexandre Audebert, recruté dès le 1^{er} janvier 2005 comme responsable du pôle archéologique au sein du service, de 5 attachés de conservation, de 4 assistants qualifiés de conservation. De plus, 7 postes d'assistants qualifiés sont disponibles pour recruter des collaborateurs pour les besoins occasionnels. Le budget annexe prévisionnel du pôle archéologique pour 2009 est de 818 800 euros avec une part départementale de 78 500 euros. La participation départementale à ce budget, inférieure à 10%, correspond au coût des opérations de médiation.

De janvier 2005 à janvier 2009, le service départemental a réalisé 45 opérations dans l'Aisne correspondant à une observation en cours de travaux, 4 sondages, 30 diagnostics et 10 fouilles². Parmi l'ensemble des opérations, 9 ont été réalisées en lien avec l'Inrap.

Dans le Soissonnais, le service départemental est intervenu 14 fois sur 13 sites différents dont 7 se trouvent à Soissons même. Les sites, par année, sont les suivants : en 2005, Ciry-Salsogne/Augy, en 2006, Quierzy, Soissons-place Mantoue et Soissons-caserne Gouraud, en 2007, Soissons-rue Saint-Gaudin, Soissons-Zac de l'Archer, Soissons-Plaine Chevreux, Soissons-rue du Château d'Albâtre, Soissons-rue Ampère, Vénizel, Villeneuve-St-Germain et Villers-Cotterêts, en 2008, à nouveau Soissons-caserne Gouraud, puis Mortefontaine. Parmi ces sites, 4 sont particulièrement représentatifs des différents modes d'intervention.

(1) Pour plus de détails concernant la création du service, le lecteur peut consulter D. Defente « La conservation départementale des musées et de l'archéologie de l'Aisne », Mémoires de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne, tome LII, 2007, p. 291-302.

(2) Comme exemple de fouille du service, on peut consulter A. Audebert « Pôle d'activités du Griffon : occupations gauloise et gallo-romaine (habitat-stockage-funéraire) en Laonnois (Aisne) », Mémoires de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne, tome LIII, 2008, p. 191-199.

Soissons, place Mantoue (fig. 1)

Le diagnostic archéologique a été prescrit par l'Etat, préalablement aux travaux d'aménagement de la place Mantoue. Il a été réalisé par le service départemental pour le compte de l'Inrap car cet opérateur, vu son plan de charge, ne pouvait pas intervenir dans des délais satisfaisants pour l'aménageur. Le responsable d'opération a été Bastien Gissinger. L'intervention sur le terrain a duré du 19 juin au 30 juin 2006 et le rapport a été achevé le 3 septembre 2006. Cette opération archéologique a livré des structures d'habitat détruites durant la Première Guerre mondiale, habitat non reconstruit après guerre pour permettre l'extension de cette place vers le sud. Des éléments appartenant à l'extension occidentale de l'enclos de l'ancien Palais épiscopal, connu par quelques représentations anciennes en élévation et en plan, ont également pu être identifiés et permettre ainsi un positionnement plus précis de ces structures sur le cadastre actuel. Enfin, à l'occasion d'un sondage profond, un large fossé a pu être identifié. Ce fossé, non daté, est à mettre en rapport avec le mur romain du Bas-Empire et est à confronter aux différents textes et à l'iconographie ancienne concernant ce secteur. A noter que les aménagements du parvis de la cathédrale au nord de la place Mantoue ont permis, d'une part, de dégager un puits, dont l'ouverture est aujourd'hui protégée par une dalle en verre au sol, et, d'autre part, de remettre à sa place initiale une borne qui se trouvait autrefois aux abords de ce parvis³. Cette borne réinstallée place du Cardinal Binet, gravée du chiffre « 50 », rappelle, à nouveau, la distance de 50 000 toises entre la cathédrale de Paris et la cathédrale de Soissons. Celle-ci appartient à une série, réalisée durant la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Plusieurs exemplaires subsistent le long de la route nationale 2, entre Paris et Soissons et de la route nationale 31, entre Soissons et Reims⁴. Ce diagnostic, qui a confirmé le haut potentiel archéologique du terrain, n'a pas été suivi de fouille car les aménagements de la place ne portaient pas atteinte aux couches profondes de cet espace qui, désormais, constitue une réserve archéologique, témoin pour le futur, de l'histoire de la cité.

(3) Cette borne, après différentes pérégrinations, avait été installée dans l'angle nord-est des jardins de l'Hôtel de Ville. J'avais déjà sollicité, en 1988, dans le cadre d'une étude réalisée pour un projet d'aménagement à l'emplacement de l'ancien palais épiscopal, que cette borne soit remise à sa place initiale, aux abords du parvis de la cathédrale.

(4) Ces bornes ont bénéficié de différentes études. Localement, il faut citer une notice de Monsieur Roger Hauton, « Bornes Royales », Bulletin de la Société Archéologique, Historique et Scientifique de Soissons, tome XVII, 4^e série, 1980-1984, p. 129-131. Plus récemment, Monsieur Pierre Devron a engagé plusieurs actions pour la défense de ces témoignages dans plusieurs régions et l'on peut consulter, parmi ses publications, « Inventaire provisoire des Bornes Royales », Revue d'Histoire et d'Art de la Brie et du Pays de Meaux, n° 53, année 2002, p. 23-39 et « Premier complément à l'inventaire des bornes royales », Société historique de Meaux et de sa région, n°1, 2004, p. 37-44. La Direction régionale des affaires culturelles de Picardie étudie les possibilités d'une protection de ces bornes au titre des monuments historiques.



Fig. 1 - Soissons, place Mantoue, juin 2006, vue en fin de fouille, du haut de la tour de la cathédrale, (photographie B. Gissingier).

Soissons, ancienne caserne Gouraud (fig. 2)

Un diagnostic archéologique a été prescrit par l'Etat, préalablement au programme d'aménagement de la zone occidentale du quartier Gouraud située en bordure de l'avenue de Paris. Ce diagnostic a été réalisé par le service départemental. Le responsable d'opération a été Bastien Gissingier. L'intervention sur le terrain a duré du 25 septembre 2006 au 13 octobre 2006 et le rapport a été remis le 8 janvier 2007. Au vu du rapport, une fouille a été prescrite. L'intervention sur le terrain, afin de répondre aux exigences de programmation de l'aménageur, a été réalisée du 14 janvier au 30 avril 2008. Afin que les conditions de fouille soient satisfai-

santes, étant donné les aléas climatiques de la période, une grande tente a été installée au-dessus du terrain à fouiller. Cette opération archéologique a complètement renouvelé notre connaissance du complexe funéraire antique implanté sur cette colline. Les tombes à inhumation les plus anciennes datent du I^{er} siècle ap. J.-C. et sont essentiellement des tombes de nouveaux-nés et de très jeunes enfants. Ces tombes, plus de 300, ont été progressivement recouvertes par des bûchers funéraires dont les restes osseux ont été déposés dans des fosses avec des offrandes. Les 70 sépultures à incinération fouillées sont datées des I^{er} et II^e siècles ap. J.-C. L'analyse des données recueillies est en cours et le rapport final doit être rendu en octobre 2009. Ce do-



Fig. 2 - Soissons, ancienne caserne Gouraud, février 2008, inspection en début de fouille. De gauche à droite, Henri Duday, Centre national de la recherche scientifique, Marie Derreumaux, Centre de recherche archéologique de la vallée de l'Oise, Bastien Gissingier, Nadège Robin et Alexandre Audebert, Conservation départementale des musées et de l'archéologie, Eric Delhay, Communauté d'agglomération du Soissonnais (photographie D. Defente).

cument permettra ensuite d'engager les opérations de médiation dont il a été convenu avec la Communauté d'agglomération du Soissonnais.

Soissons, 28 rue du Château d'Albâtre (fig. 3)

Un diagnostic archéologique a été prescrit par l'Etat, suite à un dépôt de permis de construire, pour une maison d'habitation, par un particulier. A la suite de ce diagnostic réalisé par l'Inrap en octobre 2006, une fouille a été prescrite. L'Inrap, vu sa programmation, ne pouvait pas réaliser cette fouille dans les délais souhaités par le particulier. Celui-ci a donc choisi le service départemental pour cette opération. Le responsable d'opération a été Bastien Gissingier. L'intervention sur le terrain a eu lieu du 2 juillet au 2 octobre 2007. Le rapport a été rendu le 24 novembre 2008. La fouille, outre l'identification d'une tranchée liée à la Première Guerre mondiale, a confirmé la présence d'habitats de la ville antique du Haut-Empire⁵. Les peintures murales trouvées en remblai ont été étudiées par Clotilde Allonsius et Sabine Groetembril, du Centre d'étude des peintures murales romaines de Soissons. L'ensemble des fragments de peinture, bien que modeste, a permis d'identifier plusieurs décors dont une scène de grand format avec personnages et animaux, peut-être une scène de chasse avec cavalier et chevaux⁶. Ce type de grand décor ornait généralement les murs des espaces ouverts dans les maisons anti-

ques de qualité. La présence d'un tel ensemble, sans équivalent pour l'instant dans la cité, complète le corpus soissonnais de peintures murales antiques, déjà riche pour les périodes antérieures du 1^{er} siècle et du début du II^e siècle ap. J.-C.

Mortefontaine, ferme de Pouy (fig. 4)

Lors de travaux d'aménagement de la route départementale 81, des sépultures ont été découvertes aux abords de la ferme de Pouy à Mortefontaine. Une fouille a été prescrite dans les meilleurs délais afin de s'intégrer au mieux dans les travaux en cours. Le responsable d'opération a été Thierry Galmiche. L'intervention sur le terrain s'est déroulée du 11 août au 24 octobre 2008. Des traces d'habitat rural ont été fouillées de part et d'autre d'une nécropole de près de 200 tombes. A la demande du maire, Monsieur Michel Peiffer, une opération « portes ouvertes » a été réalisée en fin de fouille pour les habitants du village. Des études sont en cours pour essayer de préciser les datations de ces différentes occupations qui pourraient dater du Moyen Age, voire du Haut Moyen Age⁷. Le rapport final doit être rendu en février 2010.

Le Département de l'Aisne est très attaché à la restitution au public des résultats des fouilles. En 2004, une exposition itinérante sur l'archéologie et ses méthodes ainsi que les principaux résultats dans l'Aisne a été réa-

(5) Les structures se trouvent dans l'un des îlots les plus occidentaux de la ville antique (cf. D. Defente, « La cadastration de la ville antique de Soissons », à paraître).

(6) C. Allonsius, S. Groetembril, « Soissons, 28 rue du Château d'Albâtre, inventaire », rapport inédit du CEPMP, décembre 2007.

(7) Pour une bonne connaissance de Mortefontaine, on peut se reporter aux articles parus dans les Mémoires du Soissonnais, tome 1, 1994-1998, 5^e série, dont celui de Ghislain Brunel, « Mortefontaine au cœur du Moyen Age. Les hommes et la terre en Soissonnais » p. 7-25.



Fig. 3 - Soissons, 28 rue du Château d'Albâtre, août 2007, vue en cours de fouille. De gauche à droite, Gilles Desplanque et Louis Hugonnier, Conservation départementale des musées et de l'archéologie (photographie B. Gissingier).



Fig. 4 - Mortefontaine, ferme de Pouy, octobre 2008, vue en cours de fouille. A droite, la route départementale n° 81 (photographie Th. Galmiche).

lisée par la conservation départementale des musées et de l'archéologie en partenariat avec l'Etat et l'Inrap⁸. Cette exposition, inaugurée à Laon, a depuis été prêtée,

tout ou partie, à Soissons, à Château-Thierry, à Nanterre et à Compiègne. Prochainement, un site Internet permettra à chacun de s'informer sur l'activité du service archéologique. Enfin des expositions thématiques, avec publications, seront organisées dans les prochaines années afin de présenter les résultats des recherches récentes.

(8) Denis Defente, « Archéologie : quel chantier. Une exposition itinérante consacrée à l'archéologie dans l'Aisne » et Jean-Luc Collart, « L'époque romaine dans l'Aisne : un aperçu », Mémoires du Soissonnais, tome 3, 2002-2005, 5^e série, respectivement p. 200-201 et 202-226.

LES PRINCIPALES DONATIONS D'ŒUVRES D'ART AU MUSÉE DE SOISSONS ENTRE 1857 ET 1934

par Dominique ROUSSEL

En 2007, la préparation du 150^e anniversaire de la création du musée a été l'occasion de faire le point sur les premières collections du musée et d'exposer des œuvres très rarement sorties des réserves (exposition 150 ans et des poussières – sorties de réserves du 16 juin 2007 au 27 janvier 2008). Un patient travail de récolement de ces collections a été nécessaire pour identifier l'origine de ces œuvres, les localiser, estimer leur état, programmer leur nettoyage ou leur restauration et retrouver leurs cadres d'origine¹. À la suite de ce récolement, a pu être à nouveau réunie la totalité des donations Alphonse de Rothschild et Edouard Labarre, associées à d'autres dons qui ont enrichi les collections du musée au XIX^e siècle.

La publication, en 2008, du Guide des collections de peintures² a accompagné cette exposition et a renouvelé le dernier catalogue des peintures publié par Emile Collet en 1894³. Cet article, assez technique, espère être le complément nécessaire à cet état des lieux réalisé plus d'un siècle après les premières donations d'œuvres au musée. Il présente de façon chronologique les donations les plus importantes effectuées entre 1857 et 1934 qui ont constitué le fonds ancien du musée et mentionne les œuvres disparues principalement au cours de la Première Guerre Mondiale, constatées au récolement réalisé à la fin des années 50⁴. Ce travail doit beaucoup (en l'absence des anciens inventaires disparus) aux archives de 1870 à 1905 laissées par Emile Collet, ainsi qu'aux notes et études des conservateurs en charge de ces collections depuis leur arrivée à Soissons.

Introduction

Il existait une collection de médailles et un dépôt d'objets archéologiques dans l'Hôtel de Ville détruit avec ces collections et les archives de la ville le 5 mars 1814⁵.

La découverte en 1831 d'une sculpture antique (Le pédagogue et l'un des fils de Niobé exposé dans l'église Saint-Léger), au cours des derniers grands travaux de fortifications, fait germer l'idée de collecter tous les vestiges se rapportant à l'histoire locale⁶.

Dès 1795 J.-J.-L. Hoyer, professeur de l'école de dessin, souhaitait installer un Museum dans l'ancien palais de l'Intendance. Son intérêt pour des œuvres majeures (les deux Pellegrini notamment) ont permis de les conserver après la révolution et de leur faire intégrer le musée dès sa création. Décédé en 1829, il ne verra pas son souhait se réaliser puisque ce n'est qu'à partir de 1833 que le nom de musée est donné à un « dépôt » annexe à la Bibliothèque communale installée avec les services municipaux dans les bâtiments de l'ancien Palais de l'Intendance. En 1839, M. Watelet, professeur de sciences, fait don d'une collection minéralogique, mais le musée de l'époque n'est pas ouvert au public.

Créée en 1847, la Société Historique souhaite installer son musée dans l'église Saint-Pierre au Parvis mais la Ville préfère le développer dans l'Hôtel de Ville avec la Bibliothèque. Une délibération du Conseil Municipal du 28 mars 1851 décide qu'un musée municipal indépendant de la Bibliothèque serait créé au premier étage de l'Hôtel de Ville⁷. Il est administré par l'administration municipale et par le secrétaire de mairie, membre de la Société Historique, faisant fonction de conservateur. Il n'occupe alors que deux salles. Un projet de musée est rédigé et prononcé par le bibliothécaire de la Ville, M. Calland, à la commission provisoire du musée à la séance du Conseil Municipal du 12 mai 1854 (le manuscrit est conservé aux Archives du musée de Soissons).

La date du 23 mars 1857 est considérée par l'abbé Pécheur comme la date officielle de la création du Musée de Soissons. Cette date correspond à l'installation de la collection de plâtres, donnée par l'Etat en échange du groupe antique dit du Pédagogue dans les salles de l'Hôtel de Ville. A l'époque, les provinces créent leurs musées et s'identifient par rapport à la centralisation parisienne. « Il est temps enfin de recueillir les derniers débris du passé de notre pays ; il est temps surtout de mettre un terme à cette concentration indéfinie qui accumule à Paris, aux dépens des provinces, les richesses monumentales de la France et nous enlève, avec nos titres de gloire, les témoins de notre histoire »⁸. M. Leroux assumera la fonction de conservateur de 1859 à 1869.

Le musée occupe dès 1881 tout le premier étage de l'Hôtel de Ville (9 salles). Les collections sont présentées dans l'escalier monumental et sont réparties dans une salle des plâtres, une salle d'antiquités, une salle d'ornithologie, trois salles de tableaux et une salle de gravures donnant sur une longue galerie de minéralogie⁹. Le bureau où se réunit la Société Historique est rempli de « curiosités du pays » : gravures, dessins, peintures et lithographies. Des salles au sous-sol, dans les caves, présentent les collections lapidaires. Le rapport de 1881

(1) Ce travail de récolement a été entrepris par l'équipe du Musée avec le concours de Karen LEDU et d'Isabelle BEAUDET. Le nettoyage et la restauration des œuvres ont été réalisés par Agnès BERNARDI DE LAURENS, Christian VIBERT et le Service de Restauration des Musées de France dans le cadre d'un programme pluriannuel financé par la Ville de Soissons subventionné par le Fonds Régional d'Aide à la Restauration (FRAR) de Picardie (DRAC de Picardie et Conseil Régional de Picardie et le Conseil Général de l'Aisne).

(2) ROUSSEL, Dominique ; BEAUDET-PERCUS, Isabelle : Guide des collections – peintures, 128 p., Edition ADMS, 2008

(3) COLLET, Emile : Musée de Soissons, Catalogue des peintures, 135 p., Imprimerie du Soissonnais 1894.

(4) DEPOUILLY, Jacques : Inventaire du fonds ancien du musée (groupe 93.7 de l'inventaire actuel). Les fiches d'Emile COLLET ont été inventoriées il y a quelques années par Jacques PERDEREAU et intégrées à l'inventaire informatisé actuel

(5) COLLET, Emile-François : rapport du 8 Juillet 1881 adressé au Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-arts (Archives du Musée).

(6) WATTELET et LEROUX : Notice sur le Musée de Soissons. Soissons, 1860, p. 5.

(7) Archives Municipales : délibérations du Conseil Municipal et manuscrit de CALLAND, bibliothécaire « projet de fondation d'un musée à Soissons » (archives musée dossier 10).

(8) PÉCHEUR : BSAHS, tome 11, 4^e série, p.48.

(9) La jeunesse des Musées, Catalogue d'exposition. Paris : Musée d'Orsay, 1994, fig 3 p.40.

mentionne 105 peintures, 190 dessins et gravures, 265 moulages, 4 000 médailles, 310 céramiques, 220 fragments d'architecture et plus de 600 objets divers.

Par les donations et dépôts de l'Etat, le musée perd très vite sa pure spécificité archéologique et présente un grand nombre de peintures contemporaines de l'époque données par Paul Marmottan (de 1887 à 1905) et régulièrement par le baron Alphonse de Rothschild de 1888 à 1905 par le biais de Paul Leroi rédacteur en chef et Directeur du Journal L'Art, des artistes et des collectionneurs.

En 1898, il faut signaler le premier don d'Edouard Labarre réalisé de son vivant, l'essentiel de sa collection étant légué plus de trente ans après sa mort.

La presse de l'époque s'attarde plus sur la peinture et quelques objets d'art que sur les collections minéralogiques, archéologiques (« une quantité de vieilles choses vous attendent agréablement ») et sur les animaux empaillés « de tous les pays et de toutes les couleurs »¹⁰. En 1887 le musée occupe 12 salles, le grand escalier et deux caves¹¹.

Si dès 1851 M. de la Prairie entreprend un catalogue, il est perdu très tôt¹². Deux publications présentent un état des collections. La notice sur le Musée de Soissons par Wattelet et Leroux édité en 1860 montre le caractère déjà très généraliste du musée. Le catalogue des peintures par Emile Collet (conservateur de 1870 à 1906, nommé officiellement conservateur par arrêté préfectoral en 1889) édité en 1894 présente 256 peintures, gravures et dessins¹³. A cette date, Emile Collet regrette déjà la disparition des premiers inventaires... Il laisse cependant plus de 5 000 dossiers-œuvres partiellement conservés aujourd'hui.

A la fin du XIX^e siècle, 2 500 personnes visitent le musée chaque année.

Un état des lieux de 1904 pour la Préfecture mentionne 292 peintures. En 1908 le rapport Lapauze signale que les collections sont bien soignées mais que le voisinage immédiat des services municipaux n'est pas sans danger¹⁴. En 1914, 20 salles sont affectées aux collections. Au cours de la Première Guerre Mondiale, le musée est évacué dans des conditions qu'il reste à analyser.

Le guide Michelin de 1919 atteste des dégâts occasionnés aux collections du musée présentées dans l'hôtel de ville, très touché par les bombardements¹⁵. En 1921, le Guide bleu signale que les salles du Musée sont occupées provisoirement par le Tribunal de Commerce, le Tribunal Civil et la Poste. Ce sont finalement les administrations municipales qui occuperont à terme l'ensemble du bâtiment. Le Musée sera définitivement transféré dans l'ancienne Abbaye Saint-Léger voisine li-

bérée du Petit Séminaire en 1909 et restaurée à la suite des bombardements de 1918.

Pendant l'entre-deux-guerres le musée est mené par Raoul Mettling de 1933 à 1950. Conservateur, il est aussi et surtout peintre et restaurateur de tableaux. En 1934 entre au musée la collection d'Edouard Labarre léguée par M^{me} Petrot. La collection Lengelé enrichit considérablement la section archéologique.

A partir de 1952, Jacques Depouilly (conservateur jusqu'en 1988) découvre les collections dans un indescriptible désordre, après l'épreuve de la Deuxième Guerre Mondiale. Il entreprend une réorganisation complète et cohérente pendant plusieurs années¹⁶. Faute de place et du fait de leur mauvais état, une grande partie des peintures sont séparées de leurs cadres et conservées dans des réserves improvisées dans des sous-pentes et greniers de différents bâtiments municipaux.

Les donations de Paul Leroi

En 1886, Paul Leroi Rédacteur en Chef et Directeur du journal L'Art offre une lithographie, une eau forte et six médaillons en terre cuite. Ce don entraîne une dépense de 100 francs qui est jugée lourde par le secrétaire de mairie et conservateur Emile Collet. Ce don fait suite à un article du journal L'Art en mai 1883 qui fait connaître le musée qui se compose de huit salles de tableaux, d'une salle d'antiquités et d'une salle d'archéologie et est visité par 2 000 personnes chaque année.

En 1887, Paul Leroi propose au Musée le don de quatre peintures sur bois. Le conservateur accepte ce don à condition qu'il n'entraîne pas de frais d'emballage et de transport (le budget annuel n'étant que de 900 francs).

• Frère Théodore, L'abreuvoir, environs du Caire, soleil couchant, huile sur bois, don PL 1887, ancien n° 2526, disparu.

• Brispot Henri, au piano, huile sur bois, 35,5cm x 24,5cm, 93.7.2759, don PL 1887, ancien n° 2527.



(10) Progrès de l'Aisne, « Musée de Soissons, visite au salon de peinture », 28 novembre 1869 et « le Musée et le jardin de l'Hôtel de Ville », 19 mai 1872.

(11) DEFENTE, Denis : « Le Musée de Soissons, bilans et perspectives », Mémoires du Soissonnais, tome 1, 1994-1998 5^e série, Soissons, p. 112.

(12) Le rapport de 1881 (archives Musée 13.17.3) mentionne qu'un inventaire est envoyé à la commission de l'inventaire à Paris mais il n'est pas retrouvé à ce jour.

(13) COLLET, Emile : Catalogue des peintures. Soissons : Imprimerie du Soissonnais, 1894.

(14) LAPAUZE, H. : Les musées de province, rapport, enquête, législation. Paris, 1908, p.36.

(15) Soissons avant et pendant la guerre. Clermont-Ferrand : Guide Michelin, 1919, p. 39-41.

(16) DEPOUILLY, Jacques : La réorganisation du Musée de Soissons, Musées et collections publiques de France, Nouvelle série n°11 (n°59), Paris, avril-juin 1957, p. 97-99.

• Venneman Rosa, vache au repos, huile sur bois, 93.7.2626, 21cm x 34cm, don PL 1887, Collet 188 ancien n° 2527, 188 du catalogue.

• Venneman Rosa, le Gué, huile sur bois, don PL 1887, ancien n° 2528, disparu.

Ce don est livré à Soissons en septembre 1887.

A la suite de ces dons, une collaboration annuelle s'établit avec Paul Leroi qui intervient avec le baron Alphonse de Rothschild dans l'enrichissement des collections du musée de 1888 à 1905.

En 1888 à l'occasion du premier don Rothschild, Paul Leroi offre au musée un pastel de M^{elle} Toulmonde (disparu) et en 1896 une gravure de Gaucherel Léon (paris 1816 - ?), Galilée à Velletri (d'après le pastel de maréchal), ancien n°3798, exposé au Salon de 1855, disparu.

Paul Leroi offre en 1899 en son nom, 30 gravures de sa collection personnelle anciens n° 4385 à 4414 pour créer une section de gravures au musée, ces œuvres devant être encadrées dans les trois mois. La ville accepte les gravures en demandant un délai plus long pour l'encadrement car l'argent et la place pour les exposer manquent. Six seront encadrées. De cet ensemble, seul subsiste Milius, d'après Watteau, Portrait de femme, gravure, 33cm x 23cm, 93.7.151

Les donations d'Alphonse de Rothschild

Le baron Mayer Alphonse de Rothschild (Paris 1827 - Paris 1905) est l'aîné des fils du baron James, fondateur de la branche française des Rothschild. Dès la création du musée de Soissons, il fait des dons répétés par l'intermédiaire de Paul Leroi rédacteur en chef de la revue L'Art. Par ce moyen, il soutient des artistes dont il achète des œuvres au Salon, juste avant de les faire livrer à un musée. Les musées de Lille, Toulouse, Marseille, Compiègne, Rennes, Rouen, et le Louvre entre autres bénéficient de ses dons. Pauline Prévost-Marcilhary a recensé environ 2000 œuvres léguées par Alphonse de Rothschild aux musées français. (Alphonse de Rothschild, collectionneur et mécène, revue Archives juives 31/2, 2^e semestre 1998).

1888

• Justin Marie Jules (Paris ? - ? 1891) : Symphonie du fromage en Brie majeur, huile sur toile, 66cm x 92cm, 93.7.2546, don AR août 1888, ancien n° 2599. Exposé au Salon de 1888 sous le n° 1395.



Peintre de paysages de genre et de natures mortes, Justin débute au Salon de 1880. Ce tableau est présenté au Salon de 1888.

• Yon Edmond (Paris, 1836 - Paris, 1897), Bords de la Meuse aux environs de Dordrecht, huile sur toile, 44,5cm x 72,5cm, 93.7.2632, don AR 1888, Collet 195, ancien n° 2659.



1891

• Schutzenberger René, (Mulhouse 1860 - Paris 1916) Liseuse devant une fenêtre, huile sur toile, 1890, 124cm x 90cm, 93.7.2615, don AR 1891, ancien n° 2998.



L'auteur est distingué de la mention honorable au Salon de 1897 et à l'exposition Universelle de 1900. Il est présent au Salon des Indépendants en 1902 et à la Nationale des Beaux-arts de 1910.

1892

• Eliot Maurice (Paris 1864 - ?), Dans l'herbe en Normandie, pastel, don AR 1892, ancien n° 3077.



Exposé au Salon de 1888 sous le n°2979, tableau livré en Août 1892.

A propos de cette œuvre, Paul Leroi écrit que l'artiste est à l'apogée de son talent « qui est hélas allé se fourvoyer parmi les insanités exhibées depuis trois ans au Champ de mars », courrier du 17 août 1792 (arch musée 3077).

1893

• Méry Paul (Bougival ? - ?), Bonde d'étang en Sologne, gouache, dim, 2000.15.1, don AR 1893, ancien n° 3267. Exposé au salon des Champs Elysées en 1893 sous le n° 2292, œuvre fragile abimée.

1894

• Claude Eugène (Toulouse 1841 - Paris 1922), Ravitaillement ou Nature morte aux volailles, 1894, huile sur toile restaurée en 2007, 97cm x 130cm, 93.7.2517, don AR 1894, ancien n° 3376, exposé au Palais de l'Industrie en 1894.



L'auteur est un spécialiste des natures mortes, fruits et animaux. Mention honorable au salon des artistes français en 1885, médaille de troisième classe en 1887 et 1889.

1895

• Gardet Georges, ours mendiant, bronze, don AR juillet 1895, ancien n° 3555, disparu.
• Giroux Charles (Limoges) d'après Hernandez Daniel, Mes favoris, Epreuve avant la lettre, don AR juillet 1895, ancien n° 3556, disparu.
• Giroux Charles d'après Hernandez Daniel, Les orphelins, don AR juillet 1895, ancien n° 3557, disparu.
• Piguët Rodolphe d'après Perronneau (musée du Louvre), Portrait de jeune fille, eau-forte, don AR 1895, ancien n° 3558, disparu.
• Marchal Arthur Charles, (Soissons 1828 - id. 1866), portrait de jeune fille, 93.7.201, don AR 1895, ancien n° 3558.

A la suite de ce don, Emile Colet propose à Paul Leroi d'échanger les gravures pour un petit tableau car, le musée n'étant pas chauffé, les gravures se gondolent dangereusement (courrier du 29 juillet 1895, arch musée 3556-14). Cette proposition est sans suite.

1896

• Garibaldi Joseph (Marseille 1863 - ?), L'abbaye Saint-Victor à Marseille, huile sur toile restaurée en 2007, 200cm x 150cm, 93.7.2536, don AR juillet 1896, ancien n° 3797, œuvre exposée au salon de 1896 sous le n° 876.



Peintre de paysages et d'architectures qui s'est plu à reproduire les sites méridionaux. Sociétaire des Artistes Français en 1897, il reçoit une mention honorable en 1887 au salon des artistes français et une médaille de 2^e classe en 1897.

1897

• Yon Edmond (Paris 1836 - Paris 1897), Tulipe, pastel, 55cm x 38,5cm, 93.7.2631, Don AR juin 1897, ancien n° 3908.



Paysagiste et graveur sur bois, Yon débute au Salon en 1865 et reçut, à l'exposition universelle de 1889, une

médaille d'or. Sa carrière de paysagiste l'amena en Picardie. Ses œuvres sont conservées par de nombreux musées (Amiens et Château-Thierry en Picardie).

- Nittis Joseph de, Portrait d'homme, pastel, don AR juin 1897, ancien n° 3907, disparu.

1898

- Muraton Euphémie, (Beaugency), Nature morte pêches et prunes, 1898, don AR juillet 1898, ancien n° 4261, disparu (visible sur la photo de la salle Rothschild).

1899

- Lavergne Georges (Paris 1863 - 1942), Rêverie, huile sur toile, 75cm x 62cm, 93.7.2555, don AR juillet 1899, ancien n° 4415, exposé au Salon de 1899 sous le n° 1146.



Membre du Salon en 1888, l'auteur est Prix de Rome en 1892. Il est spécialisé dans les portraits et reçoit de nombreux prix jusqu'en 1910.

1900

- Mengin Auguste (Paris 1853 - Paris 1932), Faneuse, huile sur toile, 60cm x 30cm, 93.7.2562, don AR 1900, ancien n° 4539.

L'auteur débute au Salon de 1876 et continue à y faire des envois jusqu'en 1927. Médaille de 3^e classe en 1876, 2^e classe en 1890 et médaille d'argent.

1901

- Courselles-Dumont Henri (Paris 1856 - ?), Printemps ou Amour à la lyre, 1901, huile sur toile restaurée en 2007, 170cm x 145cm, 93.7.2521, don AR 1901, ancien n° 4766, exposé au Salon de 1901 (médaille de 2^e classe).

L'auteur est spécialisé dans les scènes historiques et les portraits. Sociétaire des Artistes Français en 1901, il obtient une mention honorable en 1897, une médaille de 3^e classe en 1898, et une médaille de 2^e classe en 1901.



Mengin Auguste - Faneuse



Courselles-Dumont Henri
Printemps ou Amour à la lyre

1902

• Michel François Emile (Metz 1818 - Paris 1909), Bords de la Couse à Saillan (Auvergne), 1902, huile sur toile, 110cm x 81cm, 93.7.2564, don AR juillet 1902, ancien n° 4834.



L'auteur débute au Salon en 1853, médaillé en 1868, 1899 et 1900. Membre de l'Institut en 1892. Peintre et écrivain, ses œuvres sont conservées dans de nombreux musées.

1903

• Barthalot Marius (Marseille 1861 - ?), La grande sœur, pastel, 55cm x 46cm, 93.7.2510, don AR Août 1903, ancien n° 4892, exposé au Salon de 1903.



L'auteur reçoit une mention honorable en 1896 au salon des artistes français, une médaille de bronze à l'exposition universelle de 1900, médaille de 2^e classe en 1907 et le prix Albert Maignan en 1913.

1904

• Fanty Lescure Gaston, La dentellière, huile sur toile restaurée en 2007, 130cm x 100cm, 93.7.2746, don AR 1904, ancien n° 4952.

L'auteur est sociétaire des Artistes Français, dès 1903. Il reçoit une mention honorable en 1905 au salon des artistes français et une médaille de 3^e classe en 1910.



Fanty Lescure Gaston - La dentellière

1905

• Beury-Saunel Amélie (barcelone), Femme de Palud, pastel, 59,5cm x 44,5cm, 93.7.200, don AR avril 1905, ancien n° 5059.

• Bezner max (Wurtemberg), buste de femme, bronze, don AR 1905, ancien n° 5060, disparu.

Ces dons sont annoncés par Paul Leroi en Avril, après le décès d'Alphonse de Rothschild et livrés en Août. A la suite du décès d'Alphonse de Rothschild, le Conseil Municipal dans sa séance du 9 juin 1905 exprime ses condoléances à la famille de Rothschild. Le conservateur propose en juillet de créer une salle uniquement consacrée à ses dons dans le musée qui vient d'être agrandi et fait savoir à Paul Leroi qu'il craint que le décès de ce donateur « mette fin aux envois annuels auxquels il nous avait habitué ». Malgré la création de la salle, et l'invitation de la famille à son ouverture, les dons de la famille ne se poursuivent pas et Paul Leroi, âgé de 81 ans, ne poursuit pas d'envois après 1905.

Les donations de Paul Marmottan

Paul Marmottan (1856 - 1932), héritier du directeur de la Compagnie houillère de Bruay (son père Jules Marmottan), choisit d'être un « amateur » historien, collectionneur et mécène. Il fit des dons au musée de Soissons de 1887 à 1905 ainsi qu'à de nombreux musées à l'époque. Il considère que le musée prend de l'ampleur et qu'il mérite son catalogue des collections. Plusieurs de ses courriers échangés avec Emile Collet insisteront pour sa rédaction rapide (archives Musée).

1887

• Anonyme, Portrait d'homme, huile sur toile, 60cm x 49cm, 93.7.2681, don PM 1887.

- Dabos Laurent (1762 - 1835), Portrait du comte Sebastiani de la Porta, huile sur toile, 35cm x 27cm, 93.7.2753, don PM 1887.



Maréchal de France (1772 - 1851) Sebastiani de la Porta appuya le coup d'Etat du 18 brumaire et se distingua à Marengo ainsi que durant les campagnes de l'Empire. Il fut député sous la Restauration et ministre de la Marine, puis des Affaires étrangères.

- Despois André Jean Antoine (Foissy), Portrait d'un conseiller à la cour de cassation, huile sur toile, 75,5cm x 63cm, 93.7.2726, don PM 1887.

- Dunouy Alexandre Hyacinthe (Paris 1757 - Jouy 1841), Paysage, vue de la Cava – royaume de Naples, huile sur bois, 93.7.2531, don PM 1887.



Dunouy expose au Salon de 1791 à 1833. Il fait partie de l'équipe chargée par Louis XVIII de décorer les palais de France (Fontainebleau). Son séjour à Naples de 1813 à 1814 l'orienta définitivement vers un genre italianisant.

- Rouillard Jean-Sébastien (1787 - 1852), Portrait d'homme, huile sur toile, 61cm x 50,5cm, 93.7.2603, don PM 1887.

- Van Gorp Henri Nicolas, Portrait présumé de De Serre, huile sur toile, 35cm x 31cm, 93.7.2623, don PM 1887 (œuvre abimée).

- Van Gorp Henri Nicolas, Portrait de femme, huile sur toile, 40cm x 32cm, 93.7.2624, don PM 1887.

- Van Spaendonck Camille (Anvers 1756 - id. 1840), Vue du tombeau de M. et Mme Leprince, huile sur carton, 23,5cm x 28,5cm, 93.7.2625, don PM 1887.

- Vallin Jacques-Antoine (Paris vers 1760 - ? après 1831), Vénus et l'amour, huile sur toile, 93.7.2761, don PM 1887.



1889

- Anonyme, Paysage, huile sur toile, 44,5cm x 41cm, 93.7.2638, don PM 1889.

- Anonyme, Allégorie, gouache, 59cm x 73cm, 93.7.2653, don PM 1889.

- Anonyme, Portrait de militaire, huile sur toile, 33cm x 26cm, 93.7.2675, don PM 1889.

- Anonyme, Portrait de militaire, huile sur toile, 33cm x 26cm, 93.7.2685, don PM 1889.

- Anonyme, Portrait de militaire, huile sur toile, 33cm x 26cm, 93.7.2675, don PM 1889.

- Anonyme, Paysage avec torrent, huile sur toile, 41cm x 33cm, 93.7.2686, don PM 1889.

- Anonyme, Berline attelée, aquarelle, 37cm x 24cm, 93.7.479, don PM 1889.

- Berré Jean-Baptiste (Anvers 1777 - 1828), Paysage avec animaux, huile sur toile, 24,5cm x 32cm, 93.7.2509, don PM 1889.

- Cortes A., animaux dans un paysage, huile sur toile, 54cm x 65cm, 93.7.2519, don PM 1889.

- Lepoittevin Edmond (Paris 1806 - 1870), Intérieur de ferme, huile sur toile, 42,5cm x 36,5cm, 93.7.2557, don PM 1889.

L'auteur débute au Salon de 1831. Il touche tous les genres mais est surtout remarqué par ses marines. Il fut membre des Académies d'Anvers et de Berlin.

1890

- Anonyme, Portrait d'homme, pastel, 34,5cm x 26,5cm, 93.7.2684, don PM 1890.



Lepoittevin Edmond - Intérieur de ferme,

- Serangeli Giacchino Giuseppe (1768 - 1852) attribué à, Amour ailé aiguisant ses flèches, huile sur toile, 87cm x 73cm, 93.7.2616, don PM 1890 (œuvre très abimée).

1893

- Mandevare Alphonse Nicolas Michel, chute d'eau en Italie, an 8, gouache, 64,5cm x 86,5cm, 93.42.1, don PM juin 1893.



Mandevare expose de 1793 à 1848. On lui doit aussi un ouvrage consacré aux « Principes raisonnés du paysage ». Les musées de Nantes et Schwerin conservent certaines de ses gouaches.

Cette peinture est accompagnée de différents objets du 1^{er} Empire, « des bibelots curieux dignes de servir à l'instruction et au délassement intelligent des visiteurs » (archives musée 3250-6) et des œuvres suivantes disparues : L'amour sur un char, L'amour, Sommeil d'Endymion, Portrait de femme, pastel.

- Galiot Désirée-Charlotte (Paris), Portrait d'enfant, huile sur toile, 43,5cm x 38cm, 93.7.2535, don PM octobre 1893, ancien n°3297, Collet 248.

- Girodet (attribué à), Socrate buvant la cigüe, dessin, 24cm x 18cm, 93.7.474, don PM octobre 1893.

Ces peintures sont accompagnées des œuvres suivantes disparues :

- Portrait d'un maire, don PM 1893, ancien n° 3290.
- Paysage, paysans et animaux, don PM 1893, ancien n°3294, Collet 246.
- Paysage attribué à Bruandet, don PM 1893, ancien n°3295.
- Paysage, école de Demarne, don PM 1893, ancien n°3297 Collet 247.
- Réunion de souverains en 1815, don PM 1893, ancien n°3298.
- Tête d'enfant, don PM 1893, ancien n°3299.

1894

- Drolling Martin (1752 - 1817), la dame de charité, huile sur bois, 93.7.2745, don PM 1894.



1896

L'ensemble de ces œuvres mentionnées par un échange de courrier (archives Musée 3825 à 3829) :

- Portrait de jeune femme en buste, école de David, huile sur toile, don PM 1896, ancien n°3825.
- Portrait de jeune fille, signée Nanine Lallain ?, huile sur toile, don PM 1896, ancien n°3826.
- Portrait de jeune fille, gravure en couleur, école anglaise, don PM 1896, ancien n°3827.
- Le siècle de François 1^{er}, gravure de Jazet d'après Lemonnier, don PM 1896, ancien n°3828.
- Molière lisant son Tartuffe chez Ninon de Lenclos, gravure d'Anselin, d'après Monsiau, don PM 1896, ancien n°3829.

1897

- Anonyme, Portrait de M^{elle} Raucourt au théâtre français, gravure, 30cm x 22cm, don PM 1897, disparu. Don accompagné de 5 objets (don PM 1897, ancien n° 4062 à 4066).

1905

• Malbranche Louis-Claude (Caen 1790 - id 1838), Effets de neige, huile sur toile, 24,5cm x 32,5cm, 93.7.2559, don PM 1905



• Mertens Jean-Corneille, Portrait d'homme en buste, dessin à la mine de plomb, 42cm x 31cm, 93.7.199.

• Vessier, Portrait de M^{me} de Lavanguyon en 1785, huile sur toile marouflée sur bois, 25cm x 21cm, 93.42.5.

C'est le dernier don de Paul Marmottan au Musée de Soissons. Si l'arrêt des donations Rothschild en 1905 est constaté à la suite du décès du donateur, pour Marmottan il doit être lié à la cessation des activités du conservateur Collet en 1906.

Date du don inconnue

Il n'a pas été possible de retrouver la date de ces dons de Paul Marmottan :

• Anonyme, Portrait d'homme, dessin au crayon, 11,5cm x 13,7cm, 2006.0.61.

• Dupuist, Arc de triomphe d'après Lemercier, aqua-relle, 24cm x 20cm, 93.7.199.



Lafon François - Le Printemps

• Palaiseau, Barrière de Ménilmontant, gravure, 46,5cm x 36,5cm, 93.7.320.

Autres donations

Quelques donations de soissonnais méritent d'être signalées à cette époque :

• Lafon François (1815 - 1901), Le Printemps, 1886, don Dehaitre 1908, huile sur toile restaurée en 2007, 93.7.2548, anciens n° 5184 et 26.

Ce portraitiste débute au Salon de 1875, reçoit une mention honorable en 1885. Membre de la Société de la Nationale des Beaux-arts en 1890, il figure au salon de ce groupement. Ses œuvres sont conservées dans les musées de St Brieuc, Rouen et Périgueux.

• Doucet Henri (Paris 1856 - St Leu d'Esserent 1895), Nu, huile sur toile ancienne collection d'Alexandre Dumas père, 93.7.2527, Don Dehaitre 1908.



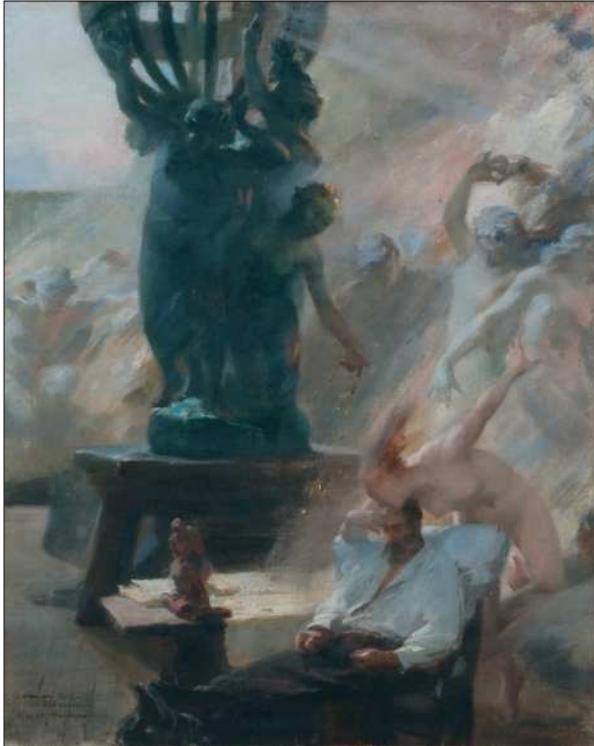
Doucet est au Salon de 1877, et Grand Prix de Rome en 1880. L'institut refusa d'exposer certaines de ses œuvres. Il eut aussi des démêlés avec l'Académie de France à Rome qui s'indignait de la liberté du tableau Le Harem. Un cartel au dos mentionne l'ancienne appartenance de cette œuvre à Alexandre Dumas (père).

• Bitte Charles, Hiolin dans son atelier, Huile sur toile, 93.7.2513, don Hiolin 1910.



Hiolin (Septmonts 1846 - Silly la Poterie 1910) est le sculpteur du monument de la place de la République à Soissons. C'est aussi l'auteur des sculptures d'Abel et de Louis de Héricourt exposées dans l'Hôtel de Ville.

- Maignan Albert-Pierre-René, (Beaumont sur Sarthe 1845 - Saint Prix 1908) Apothéose du sculpteur Carpeaux, Réplique en réduction exécutée pour Hiolin, Leg de Hiolin, 1910, huile sur toile, 93.7.2558.



Ce peintre d'histoire et de genre débute au Salon en 1867. Médaille d'or à l'Exposition Universelle de 1889 et médaille d'honneur à celle de 1892 pour sa Mort de Carpeaux (Musée du Luxembourg).

Le Musée d'Amiens présente cette œuvre monumentale ici réduite par son auteur.

- Danger Henri Camille (Paris 1857- Fondettes 1939), Matathias refusant d'obéir aux ordres du tyran, Don Beauchamps 1935, Prix de Rome de peinture en 1887, huile sur toile, 93.7.2528. Restauré en 2002.



L'auteur, élève de Gérôme, débute au Salon de 1886, il est prix de Rome de peinture en 1887. Il est honoré de la médaille d'argent à l'Exposition Universelle de 1900.

- Hokusai et Hiroshige, don école des Beaux-Arts de Soissons date inconnue, estampes 98.12.1 à 11

- Hokusai Katsushika (Edo 1760 – id. 1849) Sunshu Ejiri. Un des maîtres les plus éminents des arts graphiques japonais publie cette célèbre série en utilisant le bleu de Prusse, colorant introduit au Japon en 1829. Ces estam-

pes proviennent de la série des trente-six vues du Mont Fuji (en réalité 46) parue dans une revue en 1831.



Hokusai Katsushika - Sunshu Ejiri

- Hiroshige Ga (1797-1858), Tôkaidô gojûsan tsugi, 1833-1834, Les 53 relais de Tôkaidô.



Cette série illustre les étapes entre Edo (capitale shôgunale) et Kyoto (ville impériale). Elle fascina les japonais, et influença les artistes occidentaux (Whistler, Pissarro, Van Gogh, Monet, Bonnard). Elle valut à l'auteur une célébrité immédiate et universelle.

Donation Labarre 1934

En novembre 1898, Edouard Labarre négociant en grain, président du tribunal de commerce et Conseiller Municipal (Cuise la Motte 1835 - Soissons 1902) offre de son vivant une aquarelle de Paul Laurent.

- Laurent Paul, Scène du siège de Soissons, Aquarelle, 93.7.584.



Le peintre soissonnais illustre, avec beaucoup de réalisme, les premiers bombardements que connaît Soissons à l'occasion de la guerre de 1870.

En 1934, le leg de M^{me} Pétrot (née Zimmerman) est constitué de 18 œuvres qui proviennent de la succession d'Edouard Labarre (père de la première femme de

Louis Pérot, Hélène Labarre). Ce bel ensemble est représentatif d'une collection privée d'un grand bourgeois du XIX^e siècle.

- Anonyme (Ecole française), Scène d'intérieur campagnard, huile sur bois, 93.7.2645, restauré en 2007.



- Anonyme (Ecole française), Portrait d'homme, pastel, 93.7.2688.

- Anonyme (Ecole française), Portrait de femme, pastel, 93.7.2695.



- Bachereau Victor (Paris 1842), Scène galante, huile sur bois, 93.7.2507.

L'auteur expose aux Salons de 1863 et 1888 une importante série de panneaux décoratifs, de natures mortes et de tableaux de genre. On le retrouve à l'exposition de Berlin en 1877.

- Baerdemaeker Félix de (Louvain 1836 - Gand 1878), Bords de rivière, huile sur bois, 93.7.2508.

Paysagiste et aquafortiste, l'auteur est un ancien militaire qui s'attacha à réaliser des vues de paysages accidentés. Il participa aux expositions belges. Ses œuvres sont surtout conservées à Gand.



Anonyme (Ecole française) - Portrait d'homme



Bachereau Victor - Scène galante



Baerdemaeker Félix de - Bords de rivière

• Boudin Eugène Louis (Honfleur 1824 - Deauville 1898), La Touques, 1875, huile sur toile, 93.7.2514.



• Boudin Eugène Louis (Honfleur 1824 - Deauville 1898), Le port d'Anvers, 1871, huile sur toile, 93.7.2515.



Boudin fut avant tout le peintre des ciels et de la mer. Il planta toute sa vie son chevalet devant la mer, les ports, les plages... Il participe en 1874 à la première exposition Impressionniste chez Nadar. Ami de Claude Monet, Boudin lui inculqua le goût de peindre en extérieur. Charles Baudelaire fut le premier à rendre hommage à son talent. Il expose au Salon de 1859 à 1897. Il fréquenta Courbet, Corot, Daubigny et Jongkind.

• Courbet Gustave (Ornans 1819 - La Tour de Peilz, Suisse 1877), Paysage, huile sur toile, 93.7.2520.



Courbet apparaît au Salon de 1844 avec des œuvres d'inspiration romantique avant de devenir le peintre réaliste qui marqua la peinture française de la fin du XIX^e siècle. Son soutien à la Commune après la guerre de 1870, lui vaudra la prison puis l'exil en Suisse.

• Fortin Charles (?) (Paris 1815 - id. 1865), Portrait de fillette, huile sur toile, 93.7.2533.



L'inscription « hélène » au crayon sur le châssis a permis d'identifier Hélène Labarre, fille d'Edouard Labarre et première épouse de Louis Pétrot.

• Gesne Jean-Victor-Albert de (1834 - 1903), Chiens de chasse dans la campagne, huile sur bois, 93.7.2538.



Peintre de chasses, de Gesne figura au Salon de 1872 à 1882.

• Landelle Charles Zacharie (Laval 1812 - Paris 1908), Moissonneuse, huile sur toile restaurée en 2007, 93.7.2551.

Peintre de genre et portraitiste, Landelle débute au salon en 1841. Il obtient des médailles en 1842 (3^e classe) et 1848 (1^{ère} classe). Il reçoit une médaille à l'Exposition Universelle de 1855.

• Levis, Scène de halage (titre ancien Scène de labours), 1873, huile sur toile restaurée en 2007, 93.7.2637.

• Massoule A., Portrait d'Edouard Labarre, huile sur toile, 93.7.2689.

Les documents de la donation Labarre (conservés aux Archives Municipales de Soissons) mentionnent le portrait d'Edouard Labarre peint par Massoule. Le visage



Landelle Charles Zacharie - Moissonneuse

du donateur (négociant à Soissons, né en 1835, père d'Hélène Pétrot-Labarre) fut ainsi révélé après avoir été longtemps considéré comme un portrait d'anonyme.

• Tener René (Cherbourg 1846 - ?), Marine, huile sur toile, 93.7.2620.



Ce peintre de paysages débuta au Salon en 1874. Maire de L'Isle-Adam en 1904. Ses œuvres sont conservées à Cherbourg et La Haye.

• Veyrassat Jules-Jacques (Paris 1828 - id. 1893), Cour de ferme, huile sur bois parqueté, 93.7.2763, restauré vers 1970.



Levis - Scène de halage



L'auteur obtient des médailles au Salon de 1866 et 1869. Familier des scènes champêtres, il est attiré par le travail des artistes réalistes et des peintres de Barbizon. En 1870, il est avec Daumier, Dalou et Courbet membre de la commission de la Commune chargée de la surveillance des Musées Nationaux.

• Vuillefroy Félix-Dominique de (Paris 1841 - ?), Paysage avec meules, huile sur toile, 93.7.2635.

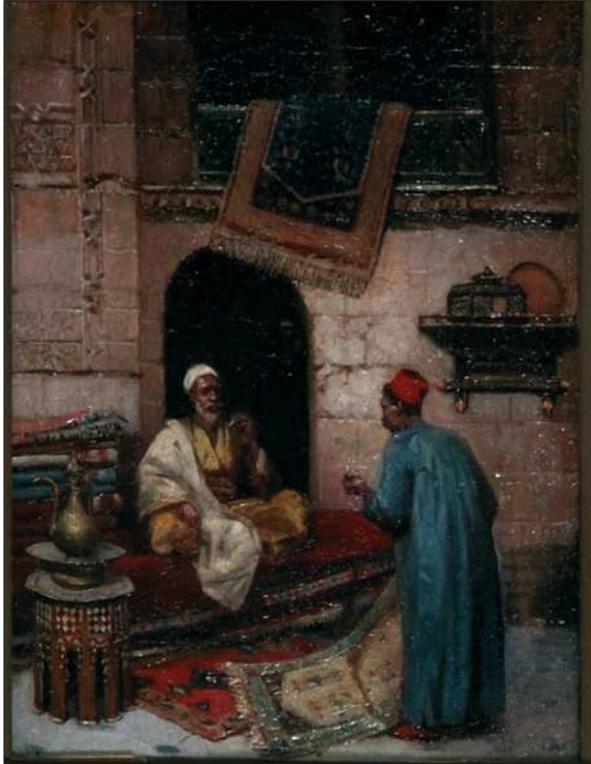


Massoulle A - Portrait d'Edouard Labarre



Ce peintre animalier et lithographe est sociétaire des Artistes français à partir de 1882. Médaillé en 1870 et 1875, il est honoré de la médaille d'or de l'Exposition Universelle de 1889. Les musées d'Amiens, Le Mans, Lyon, Paris, Reims conservent ses œuvres.

• Weiss Rudolf (Bâle 1846 - ?), Marchands en Orient, huile sur bois restaurée en 2007, 93.7.2630.



Peintre de décoration et de décors, ce peintre orientaliste est connu pour ses vues du Caire et de Baalbeck conservées en Suisse.

• Ziem Félix (Beaune 1821 - Paris 1911), Port au coucher du soleil, 93.7.2764.



Ziem est très proche des peintres « plein-airistes » de l'époque et fréquente Corot et les peintres de Barbizon. Vers 1855, il se spécialise dans les vues de Venise et de la Turquie. Ses œuvres sont exposées au Louvre et dans de nombreux Musées de province.

Si un grand nombre de ces œuvres a été longtemps ignoré et négligé, elles reflètent cependant un certain aspect de la création artistique du XIX^e siècle qui fait l'objet d'un nouveau regain d'intérêt par des chercheurs et amateurs aujourd'hui. Contemporains des artistes plus avant-gardistes, ces artistes, bardés de prix prestigieux, doivent à leurs généreux mécènes d'être conservés dans un grand nombre de musées de France.

LES LÉGENDES DE MARGIVAL

par Didier LEDÉ

Les lieux marqués par l'histoire sont toujours des terrains fertiles pour bon nombre de légendes ou d'anecdotes plus invraisemblables les unes que les autres. Nous ne comptons plus les légendes de tunnels qui vont soi-disant de Soissons à Coucy-le-Château ou celles de trains remplis de munitions enterrés dans quelque carrière mystérieuse, que seul le narrateur connaît mais dont il ne veut pas dévoiler l'endroit tenu secret. Margival, ancien QG d'Hitler, ne déroge pas à la coutume.

Quantité de légendes sont issues d'histoires transmises de bouche à oreille par des personnes qui les tiennent d'autres personnes et ainsi de suite. Le plus souvent elles émanent de leurs familles qui ont connu l'occupation ou d'un ancien prodigue en récits plus incroyables les uns que les autres. Le manque d'archives permet de penser que ces dires pourraient avoir au moins une part de vérité.

Lors de la rédaction de cet ouvrage consacré à Margival, j'ai eu à me prononcer sur nombre d'histoires rapportées. Pour ce faire, et pour en juger de l'authenticité, je me suis toujours efforcé de me baser sur des écrits ou sur des constatations sur le terrain.

Les légendes qui planent sur Margival se réfèrent à deux périodes : celle de la construction et celle d'après-guerre. Pour bien les évaluer, il convient de les contextualiser. Tout d'abord, pendant la période de construction, presque aucune troupe ne surveillait les chantiers et les requis pendant le repas de midi ou à la soupe du soir pouvaient se parler et se transmettre des informations qu'ils avaient pu glaner dans la journée. Puis, lors de la Libération, la présence des Américains, la profusion de matériels et de ravitaillement après quatre années de privation pouvaient faire tourner la tête de certains. Chacun connaît le jeu enfantin du téléphone arabe, qui consiste à se transmettre une phrase de bouche à oreille entre plusieurs personnes et l'on sait que l'information finit complètement déformée au bout de la chaîne. Les légendes de Margival sont du même type, elles ont tellement été racontées que chacun y a ajouté un petit quelque chose qui rend plus pittoresque son récit. Dans ce chapitre je vais essayer de démontrer le manque de sérieux de toutes ces légendes.

La galerie secrète.

Celle qui remporte le plus de succès est sans aucun doute l'histoire de la galerie souterraine qui irait du tunnel jusqu'au chalet d'Hitler. Pour bien comprendre, il faut avoir une vision topographique des lieux. Le chalet se situait à flanc de colline au-dessus du bunker d'Hitler sur une plate forme bordée par une balustrade en fer. Le tunnel, lui se trouve quelque cent mètres plus bas, en empruntant le sentier construit par les Allemands. Là aussi, la dénivellation et la configuration du terrain rendent peu vraisemblable une telle construction. Certes, on peut se dire que rien n'était impossible à l'organisation Todt¹ mais si galerie il y a, elle débouche directe-

ment dans le tunnel SNCF dont des traces doivent être visibles sur les plans d'avant reconstruction de celui-ci, datant de 1970. Le bureau du génie militaire de Laon que j'ai contacté n'a pu me renseigner sur la présence d'une galerie. Sur les plans qu'il possédait et qui ont été transmis à la direction générale du génie de Lille aucune trace de galerie. Les services techniques de la SNCF ne possèdent pas non plus de trace de galerie sur les plans avant travaux. Alors d'où vient une telle histoire ? Dans les livres que j'ai consultés, il est fait mention de trois aérations avec sorties de secours qui auraient été creusées par les Allemands. Ces sorties de secours ne seraient-elles pas à l'origine de la légende ? et si elles existent, malgré les travaux, elles doivent être encore là. Par un des heureux hasards de la vie, j'ai fait la rencontre d'un ancien du génie militaire de Laon, Monsieur Buczynski, qui m'a appris que toutes les aérations des tunnels SNCF étaient toujours verticales pour permettre une évacuation rapide des fumées de locomotives et que si elles existaient, leurs débouchés se trouveraient sur le plateau de Neuville-sur-Margival. Avec l'aide des images satellites que l'on peut visionner sur Internet, j'ai effectué des recherches mais là aussi, aucune trace de cheminée, contrairement à celles que l'on peut apercevoir sur le dessus du tunnel de Vierzy. Là encore, je me trouvais sur une mauvaise piste. Je continuais mes recherches par une exploration sur le terrain. Muni d'une carte IGN, j'arpentais de long en large avec mon fils, les bois aux alentours du tunnel. Une carrière passant au-dessus de celui-ci attira notre curiosité. Mais là aussi, après une recherche approfondie, nous fîmes chou blanc. Pourtant cette carrière possède trois sorties de secours bétonnées qui ressemblent à des cheminées. Ces trois sorties pourraient être à l'origine des sorties de secours du tunnel car leurs implantations sont perpendiculaires au tunnel.



Entrée du tunnel ferroviaire de Margival (DL).

Ces constructions auraient pu tromper quelqu'un qui ne serait pas descendu pour voir le débouché de ces aérations.

Seule une petite galerie inachevée creusée, au bord de l'ancienne route d'accès au camp, retint notre attention. Son entrée bétonnée comporte des portes blindées étanches de type 19 P7 que l'on trouve dans bon nombre de bunkers, ainsi qu'une sortie de secours.

(1) Groupe de construction et d'ingénierie de l'Allemagne nazie.



Galerie pouvant être une des sorties de secours inachevées du tunnel (DL).

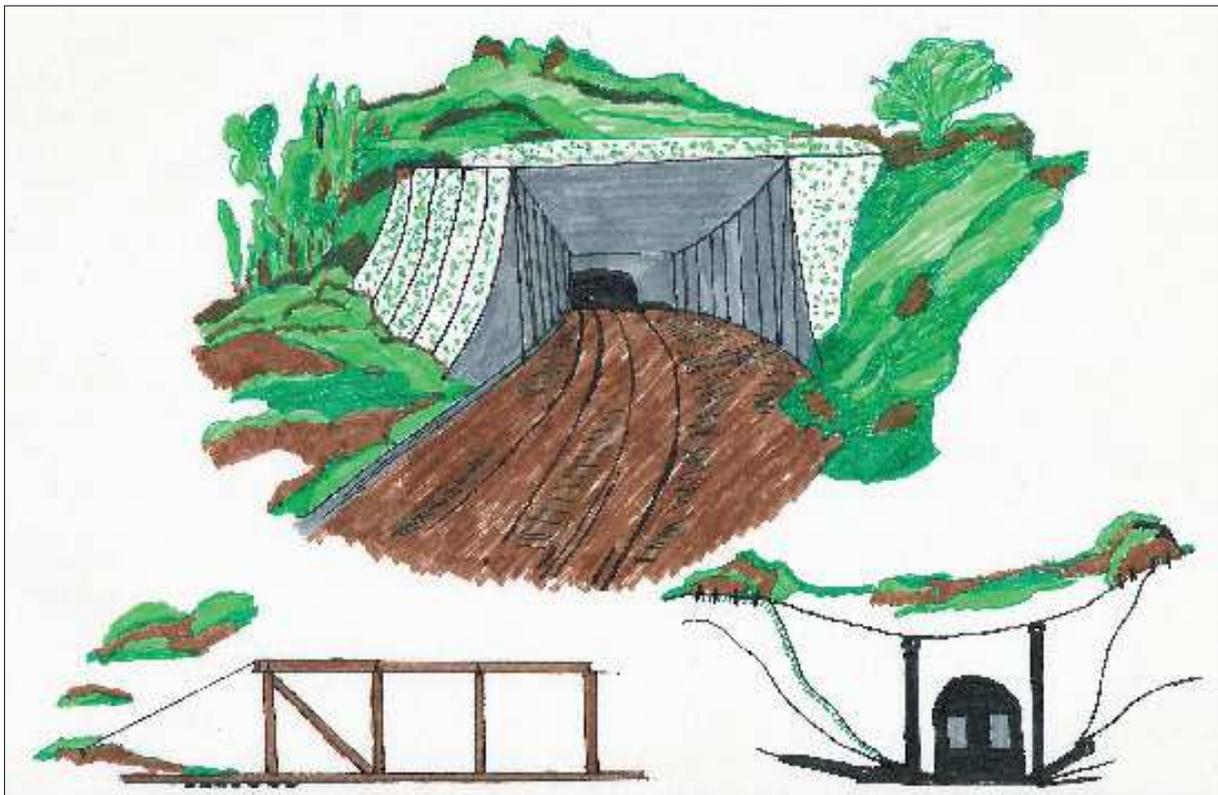
Son implantation et l'orientation de ses deux galeries peuvent faire penser à une ébauche de sortie de secours du tunnel. Le travail qui fut abandonné en cours de route ne pouvait même pas permettre son utilisation comme dépôt de munitions ou de matériels.

Une autre hypothèse vient du témoignage d'un ancien militaire, l'adjudant-chef Michel Lamotte qui travailla au camp de 1968 à 1978 comme responsable de casernement au 129 C.E.C. Il me relata qu'il avait vu, lors d'une visite du tunnel, la présence, près de l'entrée

côté Margival, d'une voûte percée dans le mur de brique qui débouche sur un éboulis. Cette voûte pouvait-elle être l'entrée de la galerie ? Malheureusement non. Car si une telle construction avait existé, elle devait se trouver à l'intérieur même du tunnel au-delà des portes blindées qui se trouvaient respectivement à quatre-vingts et cent vingt mètres des entrées. Cette galerie éboulée n'était que le reste d'une sape que les Allemands avaient percée pendant la première guerre. Creusée à droite de l'entrée, elle permettait de pénétrer à l'intérieur du tunnel dont les accès avaient été dynamités par les troupes françaises. L'envie de me rendre moi-même dans le tunnel me tourmenta longuement, mais l'interdiction et l'article de presse concernant l'accident du tunnel de Chézy-sur-Marne me dissuadèrent rapidement de tenter une telle expédition. Mais il est des folies que d'autres ont déjà faites. Ainsi rencontrais-je, une personne qui avait parcouru le tunnel sur une certaine longueur et qui avait constaté la présence d'échelles qui débouchaient sur de petites galeries en brique. Mais là aussi, les faits sont loin de la légende, car ce sont tout simplement des galeries d'évacuation en cas d'accident dans le tunnel, qui furent installées dans la voûte en béton, lors de la réfection du tunnel en 1970. Malgré toute l'énergie dépensée pour retrouver cette galerie, seul un début de creusement fut découvert dans le banc de pierre derrière le chalet d'Hitler. Cependant celui-ci fut construit sur l'emplacement d'une ancienne carrière de pierre à ciel ouvert. Cette taille date donc d'avant la construction de Margival.

Alors y-a-t'il vraiment eu une galerie qui allait du tunnel au chalet ?

Vraisemblablement pas. Si le train du Führer était venu à Margival, il aurait déposé celui-ci près de la petite gare, côté Margival et une voiture l'aurait conduit à son bunker tout proche, qui stratégiquement a plus d'importance que le chalet. La protection des trois mètres



Reproduction d'un plan fait en septembre 44 par les Américains. (CL) Des câbles et des portiques supportaient les filets de camouflage tendus au-dessus des voies sur une longueur de cent mètres.

de béton armé de ce bunker et ses installations étaient plus rassurantes que la voûte humide du tunnel. Les portes ne prouvent pas que celui-ci devait servir d'abri au Führer. Lors de sa venue le 17 juin 1944, pendant l'alerte aérienne, il se réfugia bien dans son bunker et non dans le tunnel.

En définitive, après toutes ces recherches restées vaines, je crois que les gens ont pris pour des galeries les petits refuges qui étaient construits dans les voûtes de brique des tunnels d'avant guerre et que jusqu'à preuve du contraire, il ne fut réalisé aucune galerie, ni sortie de secours dans le tunnel de Vauxaillon – Margival, sûrement faute de temps.

La piscine d'Eva Braun.

Dans la même partie du camp, près du chalet, la piscine possède aussi sa légende.

La légende voudrait qu'Eva Braun, la maîtresse du Führer, serait venue s'y baigner pendant la guerre. La sachant très sportive et aimant la natation, celui-ci aurait voulu qu'une piscine lui fut construite. Là encore, la légende n'est fondée sur aucun fait historiquement prouvé. Maintenant, grâce à tout ce que nous savons sur la vie de cette femme, nous pouvons démonter cette histoire.

Dans son livre « J'étais garde du corps d'Hitler » Rochus Misch décrit très bien la vie cloîtrée qu'Eva Braun subissait. Adolf Hitler la cachait à tous à l'exception de son entourage très proche en la séquestrant presque au Berghof à Berchtesgaden. Rochus Misch lui-même qui pourtant de par sa fonction de garde du corps évoluait dans l'entourage très proche du Führer, n'apprit son existence qu'en 1944. Il ne faut pas oublier qu'elle ne se déplaçait avec le Führer qu'à l'intérieur de l'Allemagne, et que sous aucun prétexte Hitler ne l'aurait emmenée sur le front ou en pays occupé. De plus, rappelons qu'Adolf Hitler n'est venu à Margival que le 17 juin 1944 en pleine bataille de Normandie, ce qui fut sa seule visite dans son QG. Autre fait à prendre en compte, le Führerbunker ne comporte dans l'abri anti-aérien qu'une seule chambre avec cabinet de toilette, alors que dans celui de la chancellerie à Berlin une chambre particulière était réservée à la maîtresse du Führer. Toujours dans son livre de souvenirs, Rochus Misch raconte très bien la vie d'Adolf Hitler dans son quartier général du Wolfsschanze à Rastenburg, endroit où il passa la plus grande partie de la guerre. Dans ce lieu, il s'entourait exclusivement de militaires ; les seules femmes qui avaient droit d'être présentes étaient ses secrétaires et le personnel féminin de santé. Jamais Eva Braun ne s'est rendue dans cet autre QG où son amant résida longtemps. Un autre acteur de l'histoire, Albert Speer dans son ouvrage « Au cœur du III^e Reich » témoigne de l'attitude qu'Hitler avait avec ses proches au sujet de sa maîtresse. Elle n'était présente que lors des moments de détente et s'effaçait dès qu'il était question d'affaires d'ordre politique ou militaire. Mais revenons sur le terrain pour comprendre.

Hitler n'était pas particulièrement sportif, la seule gymnastique qu'il faisait était sa petite promenade quo-

tidienne après le déjeuner. Alors pourquoi faire creuser une piscine à Margival ? Peut-être fut-elle installée pour le personnel du camp ? Si nous regardons les plans de construction du Quartier Général, nous apercevons au-dessus de cette piscine deux réservoirs d'eau en béton armé. Ces réservoirs captaient les eaux de sources pour alimenter les bunkers en eau courante. Cette eau collectée était ensuite acheminée par des tuyaux d'acier jusqu'à une station de pompage. Dans mes recherches je fus orienté vers un site Internet Polonais qui traitait des QG d'Hitler.



La piscine dans son état actuel (DL).

J'y appris qu'à Margival une citerne d'eau d'une contenance d'environ quatre-vingts mètres cubes fut construite pour alimenter la locomotive à vapeur du train spécial du Führer. La piscine, d'une contenance largement supérieure (150m³) peut être cette citerne. Son implantation rend très plausible cette hypothèse. Par ailleurs, son ouverture à ciel ouvert empêchait son utilisation pour la consommation à cause des risques d'empoisonnement de l'eau. Mais une photo est venue troubler mes pensées. Dans des archives américaines, il existe une image de cette piscine prise en septembre 1944. Sur cette vue, nous voyons le bassin dans le même état qu'actuellement mais camouflé par un filet suspendu sur des poteaux et il y avait déjà deux échelles pour y descendre. Cette dernière découverte nous permet de penser que ce bassin pouvait être utilisé comme piscine d'autant que sa proximité avec le chalet qui servait aussi de salle à manger, pouvait en faire un lieu de détente pour les beaux jours. En cas de besoin, elle pouvait servir de réserve d'eau pour les incendies et à l'alimentation de la locomotive. En tout cas, même si cela aurait dû ravir les soldats, Eva Braun n'est jamais venue s'y baigner.

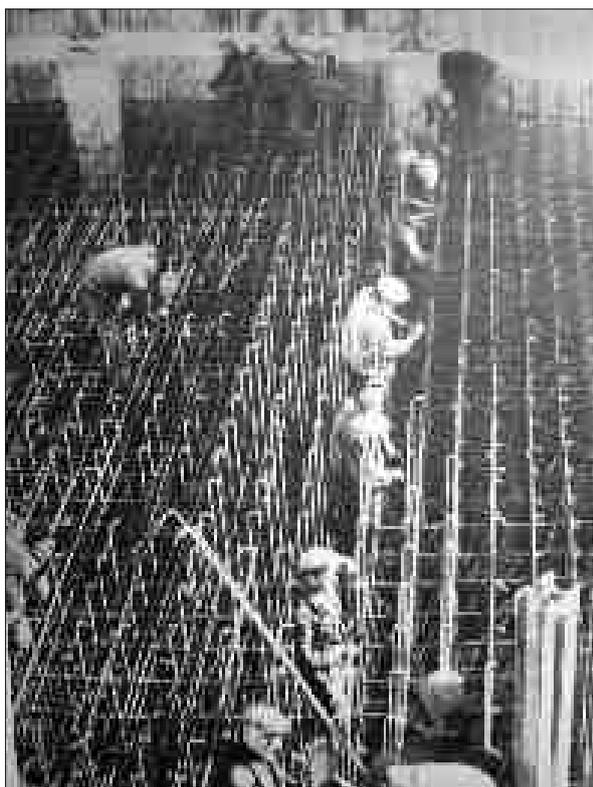


L'auteur descendant dans un regard blindé du système d'alimentation en eau situé entre la piscine et le chalet (DL).

Les emmurés vivants.

Dans cette partie nous allons aborder les histoires concernant les ouvriers ou prisonniers qui auraient été noyés dans le béton des bunkers de Margival. Je vais les relater telles que plusieurs personnes me les ont rapportées.

Dans les années soixante-dix, un ancien médecin de la Wehrmacht s'est présenté au poste de garde du camp de Margival avec l'intention de visiter l'endroit où il avait effectué une mission pendant la guerre. L'officier de permanence demanda au sous-officier de casernement de bien vouloir accompagner ce visiteur dans l'enceinte du camp pour la visite. Celui-ci devant le bloc n° 8 (019 dans la numérotation française) fit état d'un prisonnier polonais qui se serait noyé dans la coulée de béton après y avoir fait une chute et dont le corps serait toujours prisonnier de celui-ci. Un autre témoignage nous vient d'un Breton requis du STO qui aurait assisté à la chute d'un camarade épuisé de fatigue dans le coffrage du bloc n°22 (057). Pour comprendre, il faut bien visualiser le type de construction en cause. Nous sommes devant deux bunkers bureaux construits pour les services administratifs du W2. Construit en béton armé, coulé dans des coffrages de bois, leurs murs sont d'une épaisseur de soixante centimètres seulement et une dalle d'un mètre constitue la couverture. Tous les bunkers allemands sont fabriqués de la même manière. Ils comprennent un coffrage soit perdu (qui reste dans la structure) soit démontable. A l'intérieur de celui-ci, un ferrailage fait de fer à béton d'un diamètre de douze millimètres s'enchevêtre tous les vingt à trente centimètres. Ce ferrailage arrivant presque jusqu'au bord du coffrage est noyé pendant la coulée dans un béton liquide pré-contraint à prise rapide. Sur les images que nous pouvons voir, les ouvriers sont debout dans cette structure pendant leur travail et l'on s'aperçoit bien qu'il serait difficile de s'y enliser tant l'espace entre les fers



Ferrailage d'un gros bunker (DL).

est réduit. Il est fort probable que pendant la construction du W2 des hommes à bout de force, lors de coulées soient tombés dans les coffrages, emportés par le poids des brouettes de ciment, mais ils n'ont pu s'y noyer. Le rythme du travail leur a valu sûrement une douche de ciment accompagnée de réprimandes des surveillants de l'OT, mais leur noyade est peu plausible. Le récit des témoins n'est pas à remettre en cause et je me garderai bien de les traiter de fabulateurs mais les souvenirs sont parfois si confus que leur interprétation au pied de la lettre peut être sujet à controverses.

Les ouvriers qui ont travaillé à la construction de cette partie du camp étaient pour la plupart, des prisonniers ou des requis encasernés. Ces histoires de chantier sont sûrement passées de bouche à oreille et furent déformées au fil du temps. Seule une démolition des bunkers cités ou la découverte d'hypothétiques rapports, démontreraient la véracité des dires et pourraient donner corps certain à ce qui paraît jusque-là hautement improbable.

Margival base de V1 ou V2.

Le point de rapprochement entre Margival et les armes secrètes d'Hitler date de la venue de ce dernier, le 17 juin 1944. Ce jour-là, un V1 dérégulé était tombé à quelques kilomètres du W2. À cette époque, l'histoire avait fait peu de bruit, car la plupart des villages alentours étaient évacués. Les gens de la région n'apprirent qu'en 1946 qu'une arme secrète était tombée à Allemant. Le témoignage d'un habitant de Terny-Sorny cité dans son fascicule par Jean Pierre Lépolard fait état de la présence d'un V1 sur wagonnet à l'entrée de la carrière à munitions du village. Cette carrière est une ancienne exploitation de pierre datant du XIX^e siècle qui servit à la construction des villages alentours. Elle s'étale sur environ un hectare à une profondeur de dix à quinze mètres sous le banc de pierre. Comme à Laffaux, les Allemands ont fortifié cette carrière pour en faire un dépôt de munitions. Une des entrées fut aménagée d'une voûte en béton et d'une voie Decauville. L'autre plus grande fut renforcée par des bétonnages importants. Dans celle-ci, l'occupant a construit plusieurs abris en béton armé pour servir de lieux d'habitation. Chacun de ces abris est équipé de système de ventilation avec filtres contre les gaz et portes blindées étanches. Un puits en béton muni d'échelles débouche sur une sortie de



Un V1 sur sa rampe de lancement à Ardouval (DL).

secours avec ventilation. La carrière est divisée en deux parties distinctes par deux lourdes portes blindées. Des restes de wagonnets et les traces de murets anti-humidité prouvent que les lieux ont bien servi au stockage de munitions. Une bombe volante FZ 21 (V1) a une longueur de 7,5 mètres et une envergure de 5,10 mètres. Son transport se faisait avec les ailes démontées par train ou camion remorque sur plate-forme bâchée. La propulsion est fournie par un pulso réacteur Argus-Rohr As 014 Pulso-Schubrohr fonctionnant avec un mélange essence et air comprimé. Sa portée varie entre 500 et 600 kilomètres. Elle a besoin pour son lancement d'une rampe fixe ou mobile et de toute une infrastructure spécialisée (salle de montage, salle de démagnétisation, stock de combustible pour la catapulte etc...). Le 17 juin à la conférence de Margival, Hitler dévoila sa stratégie sur l'emploi de ces nouvelles armes qui devaient mettre l'Angleterre à genoux. L'hypothèse de M. Lépolard se base sur l'existence de distillerie d'alcool dans la région de Soissons qui en faisait un site privilégié, l'approvisionnement en carburant synthétique aurait pu se faire plus rapidement. L'autre argument avancé est l'implantation du tunnel de Vauxaillon avec ses portes blindées qui en font un lieu idéal pour l'assemblage des bombes volantes et le camouflage d'une rampe mobile.

Pour mieux comprendre, il faut aussi savoir que les rampes fixes ou mobiles devaient impérativement être orientées sur la cible. Or, l'axe Nord-Sud du tunnel de Vauxaillon ne permet pas cette orientation. De plus, aucune trace de travaux pouvant faire croire à une éventuelle installation de V1 à Margival ne fut découverte, contrairement à celle faite au Fort de la Pompelle près de Reims. J'ai eu l'occasion de me rendre sur la base de V1 d'Ardouval en Seine-Maritime où est restaurée une installation presque complète. Je n'ai pu constater de similitude entre les ouvrages de Margival et ceux d'Ardouval. D'autre part, entre le 17 juin et le 28 août, date de l'évacuation de W2, les Allemands n'auraient pas eu le temps de construire les infrastructures nécessaires. De surcroît, il aurait été stupide de construire quelque chose qui serait devenue une cible prioritaire pour les Alliés près d'un poste de commandement aussi important que Margival. Des centaines de tonnes de bombes auraient été déversées sur la région. En outre, la résistance avait mission de saboter les voies de chemin de fer pour empêcher l'arrivée de renforts en Normandie. Les gares de Laon, Tergnier et Soissons furent plusieurs fois la cible de raids aériens. En août 44, un train contenant sûrement des réservoirs d'oxygène liquide ou du carburant pour fusées fut détruit dans la forêt de St Gobain par un avion allié. Toutes ces attaques démontraient la vulnérabilité des convois allemands. En tout état de cause, la chose vue à l'entrée de la carrière de Terny- Sorny ne peut être un V1 car les dimensions de la carrière ne permettent pas la manipulation d'engin de 7,5 mètres de longueur. L'accès à celle-ci se faisant par une route étroite et pentue, aurait rendu le déchargement très délicat. De plus et pour conclure, les Allemands n'auraient jamais laissé un V1 intact tomber entre les mains des Alliés. Alors, pourquoi cette histoire ? Il y a souvent dans le souvenir un manque de références et de connaissances sur les choses vues qui peuvent déformer l'interprétation et les conclu-

sions que l'on fait. Cet engin pouvait très bien être un conteneur pour munitions ou une cuve pour oxygène liquide qui ressemble à une grosse bombe, ou encore les restes du V1 tombés à Allemant, que les agents du service de déminage auraient stockés et abandonnés là. Aujourd'hui, il n'existe pas sur le terrain la moindre trace de construction qui pourrait étayer cette histoire pas plus que dans les récits de la résistance qui fut très active pour le dépistage des bases de V1. Pour les V2, l'hypothèse est encore plus invraisemblable car les premiers tirs ne furent effectués que le 8 septembre 1944 à 6 h 38 du matin et à cette date Margival et la région étaient déjà libérés.



Bunker de démagnétisation pour réglage du gyroscope à Ardouval (DL).

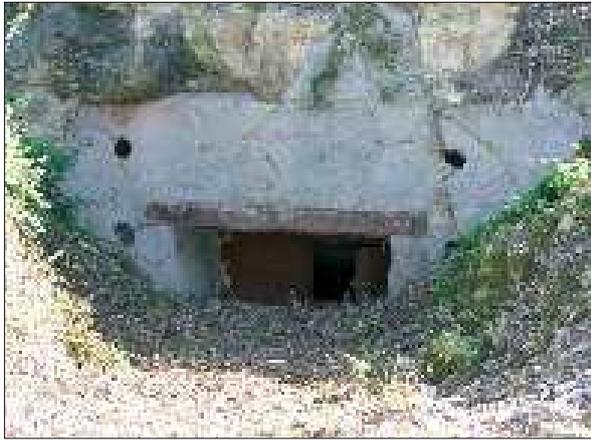
Les dépôts de munitions cachés.

Cette dernière légende a trait aux dépôts de munitions que nazis ou Alliés auraient enterrés dans le camp ou aux alentours. Le nombre de carrières souterraines qui furent utilisées sur le site du W2 pour abriter les explosifs et armes sont au nombre de huit pour les plus importantes. Leur surface de stockage représente plusieurs hectares et le poids de toutes ces munitions plusieurs centaines de tonnes.

Les histoires les concernant furent pour moi les plus simples à démonter. La première d'entre elles fait état d'un dépôt de munitions caché dans une carrière dont l'entrée aurait été dynamitée. Ce récit résulte d'une confusion faite avec le dépôt de munitions allemand de Bernagousse près de Folembray. En effet, en août 44 les Allemands firent sauter une partie de la carrière du même nom pour que les stocks qu'ils n'avaient pu évacuer ne tombent entre les mains des Américains. L'ex-



Munition non explosées de 88mm Flak (DL).



Entrée de la carrière à munition de Laffaux (DL).

losion creusa un très important cratère qui est toujours visible. Si des dépôts se trouvaient encore sur Margival, les Allemands n'auraient pas hésité à les détruire de la même manière. En ce qui concerne l'histoire des munitions alliées jetées dans l'étang de Margival, il faut

simplement savoir que cet étang fut creusé par l'armée française en 1972 pour bénéficier d'un plan d'eau utile à l'entraînement des commandos et que les troupes de l'OTAN quittèrent le camp en 1966. Comprenons bien que nous sommes sur le Chemin des Dames haut lieu de combats entre 1914 et 1918 et que des munitions non éclatées ou des stocks de cette époque sont encore enfouis dans les bois et creutes des alentours et seule une personne connaissant bien les types de matériel utilisés à ces deux époques peut faire la distinction.

Aujourd'hui, après toutes les recherches menées, je pense que les éléments que nous possédons suffisent à démontrer que les différents récits entendus ne sont que des légendes. Mais le travail de l'historien est un long cheminement qui conduit quelquefois vers de nouvelles pistes. Un jour peut être des archives inexplorées seront ouvertes et démontreront que certaines affirmations pouvaient contenir une petite part de vérité.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS

Bureau de la société en 2009

Création : 1847

Association reconnue d'intérêt général à caractère culturel par la D.S.F. de l'Aisne le 25 septembre 1996 ; Membre de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne.

Président : Denis Rolland (depuis 1998).

Le bureau de la Société historique

Président : M. Denis Rolland.

Vice-Présidents : MM. Maurice Perdereau, René Verquin et Alain Morineau.

Trésorier : M. Pierre Vercollier.

Secrétaire : M. Georges Calais.

Bibliothécaire : M. Pierre Meyssirel.

Archiviste : M. Maurice Perdereau.

Membres : MMes Monique Judas-Urschel et Nadia Martin ; MM. Rémi Hébert et Jean-Marc Wintrebert.

Siège : salle de réunion, bibliothèque 4, rue de la Congrégation 02200 SOISSONS

Téléphone/répondeur/fax : 03 23 59 32 36

E-mail : contact@sahs-soissons.org

Site Internet : www.sahs-soissons.org

Adhérents : 210

Adhésion : 24 €

- permet de participer aux activités,
- comprend le bulletin de liaison trimestriel et le numéro annuel des Mémoires de la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne,
- envoyer un courrier mentionnant : nom et prénom, adresse, profession, téléphone, email et joindre chèque de cotisation.

Activités :

- une conférence mensuelle (octobre à mars), ouverte au public,
- une sortie/visite à caractère historique en mai et une en juin,
- un dîner-conférence en décembre,
- assemblée générale en janvier,
- accès facilité aux archives et à la bibliothèque.

Publications :

- un bulletin de liaison trimestriel (programme des réunions, visites, réceptions, résumé des activités du trimestre écoulé, informations diverses, etc.),
- les Mémoires, recueil d'articles de fonds de 300 pages environ publié tous les 3 ou 4 ans, régulièrement depuis 1847 (en souscription à parution),
- participation à la rédaction de la parution annuelle des Mémoires de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne.

Permanence :

- mercredi et samedi de 16 h à 18 h (se renseigner avant tout déplacement),
- rendez-vous possible avec le bibliothécaire ou l'archiviste.

Consultation :

- uniquement sur place

Prêt d'ouvrages :

- prêt à domicile possible pour les sociétaires
- uniquement pour les livres
- 3 livres à la fois maximum
- durée maximum de un mois
- sauf livres rares, - sauf éditions «princeps»
- sauf ouvrages antérieurs au 18^e siècle
- sauf bulletins de la collection La Prairie

Reproduction de documents

service proposé à titre onéreux

- limité aux moyens de la société
- fonction de la préservation des documents
- fonction de la réglementation (droits d'auteur)
- l'usage à titre personnel du document reproduit est libre
- pour toute autre reproduction et diffusion (photo ou document) sur tous support :
- nous consulter pour les droits de publication/reproduction
- mention obligatoire : «© Société archéologique, historique et scientifique de Soissons» ou en abrégé : «© Société historique de Soissons»
- retour souhaité d'un exemplaire de l'article ou de la publication

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITORIAL	03
-----------------	----

HISTOIRE DU SOISSONNAIS

NOTE SUR UN DISCOURS DE L'ACADÉMIE DE SOISSONS EN L'HONNEUR DE LOUIS PHILIPPE D'ORLÉANS À VILLERS-COTTERÉTS par Gauthier LANGLOIS	07
LE MANUSCRIT DE L'HISTOIRE DE SOISSONS ATTRIBUÉ A NICOLAS BERLETTE traduction de Maurice PERDEREAU	11

AGRICULTURE DU SOISSONNAIS

GEORGES MONNET OU L'IMPRÉVISIBLE DESTIN par Robert ATTAL	91
LES CHÈVRES SALVATRICES EN SOISSONNAIS, 1919-1921 par Karen Polinger FOSTER	105
SOISSONNAISES ET AUSSI CHAMPENOISES ! La singulière histoire des communes des vallées de l'Aisne et de la Vesle au sein de la Champagne viticole (1908-2009...) par Guy MARIVAL	111
INVENTAIRE DE LA FERME DE CONFRÉCOURT EN 1783	125
LES ATELIERS MÉLIN par Jacques MÉLIN	131

PATRIMOINE ET ARCHÉOLOGIE

MONTAON, UN BÂTIMENT DE CONVERS DEVENU RÉSIDENCE DANS UNE GRANGE DE L'ABBAYE CIS- TERTCIENNE D'IGNY par Christian CORVISIER	151
LES ORIGINES DU CHÂTEAU DE BLÉRANCOURT par Denis ROLLAND	167
LES TOMBES ANCIENNES DU CIMETIERE DE SOISSONS Un exemple : la tombe (1821-1835) des Godart-Warel-Frin par Denis DEFENTE	177
LA CONSERVATION DÉPARTEMENTALE DES MUSÉES ET DE L'ARCHÉOLOGIE DE L' AISNE : interventions archéologiques en Soissonnais, 2005-2008 par Denis DEFENTE	193
LES PRINCIPALES DONATIONS D'ŒUVRES D'ART AU MUSÉE DE SOISSONS ENTRE 1857 et 1934 par Dominique ROUSSEL	197
LES LÉGENDES DE MARGIVAL par Didier LEDÉ	211

Crédits photographiques

Sauf mention contraire, les illustrations proviennent des collections et auteurs suivants :

- p. 91 - 111 - 112 - 113 cartes postales
- p. 125 Société Historique de Soissons
- p. 131 à 141 collection J. Mélin
- p. 92 - p. 167 à 176 photographies D. Rolland
- p. 197 à 211 photographies Musée de Soissons

Depuis 1847 la Société Historique de Soissons publie des recherches variées sur le patrimoine et l'histoire de Soissons, de sa région et même de l'Aisne. Une fois de plus, cet ouvrage réunit les travaux d'amateurs et de spécialistes unis dans une même passion pour l'histoire et l'archéologie.

- Le classement d'archives familiales peut permettre de faire resurgir des documents inédits sur l'Académie de Soissons comme ce discours en l'honneur de Louis Philippe d'Orléans.
- Le manuscrit de l'histoire de Soissons, attribué à Berlette, débute avec la fondation légendaire de la ville par Brennus et se termine par le récit des désastres causés par les Huguenots en 1567. Ce texte a fait l'objet d'un énorme travail de transcription et de traduction. Ainsi le lecteur pourra se reporter au manuscrit original, numérisé et transcrit sur le CD-Rom ou à la traduction du texte.
- Georges Monnet fut ministre de l'Agriculture sous le Front populaire et a connu un destin bien imprévisible. Cette étude retrace le parcours de l'homme socialiste qui resta toujours le représentant politique fidèle à sa patrie soissonnaise.
- Grâce aux lettres de Mary Breckinridge, conservées à l'université du Kentucky aux USA, nous pouvons découvrir un aspect peu connu de la reconstruction dans l'Aisne : comment des chères américaines ont pu sauver de nombreuses vies dans notre région dévastée par la Grande Guerre.
- Depuis 1908, 36 communes de l'arrondissement de Soissons sont comprises dans la Champagne viticole. Cette appartenance est, aujourd'hui, remise en question par le projet d'une nouvelle délimitation. Cet article revient sur les tenants et les aboutissants de cette singulière histoire de communes des vallées de l'Aisne et de La Vesle au sein de la Champagne viticole.
- Les inventaires après décès sont des sources uniques pour les historiens car ils donnent un aperçu fort détaillé d'un intérieur. Le document que nous vous proposons est exceptionnel car il concerne celui d'une ferme emblématique, celle de Confrécourt, et est exhaustif dans tout ce qu'elle contenait en 1783.
- Parmi les grandes entreprises du Soissonnais, les ateliers Melin, spécialisés dans la construction de matériel agricole, ont accompagné le développement de l'agriculture du Soissonnais et marqué, pendant la première moitié du XXe, la mémoire de notre région.
- Une étude architecturale remarquable d'un patrimoine méconnu: Montaon, un bâtiment de convers, devenu résidence épiscopale dans une grange de l'abbaye cistercienne d'Igny.
- Les dernières découvertes archéologiques faites au château de Blérancourt et des recherches historiques inédites remettent en cause l'histoire des origines de ce château.
- L'évocation du passé de notre cité passe aussi par les témoignages que nous livrent les tombes anciennes du cimetière de Soissons. Ainsi, cette étude des tombes des Godart-Warel-Frin, montre à quel point ce patrimoine en danger peut aussi être une source appréciable, un témoin du passé.
- Les interventions archéologiques en Soissonnais pour 2005-2008 par la conservation départementale des musées et de l'archéologie de l'Aisne : les exemples de Soissons, place Mantoue, ancienne caserne Gouraud, 28 rue du château d'Albâtre ; Mortefontaine, ferme de Pouy.
- Présentation chronologique des donations les plus importantes effectuées entre 1857 et 1934 au musée de Soissons, un véritable état des lieux des œuvres qui ont constitué le fonds ancien du musée de Soissons.
- Margival, petit village blotti sur le versant nord du Chemin des Dames, a été le témoin entre 1942 et 1944, de la construction du quartier général d'Hitler à l'ouest, le W2 (wolfsschlucht 2). Ce site a été l'objet de nombreuses légendes que l'auteur s'efforce de confronter avec la réalité historique.

Robert ATTAL
Christian CORVISIER
Denis DEFENTE
Karen Polinger FOSTER
Gauthier LANGLOIS
Didier LEDÉ
Guy MARIVAL
Jacques MÉLIN
Maurice PERDEREAU
Denis ROLLAND
Dominique ROUSSEL

PRIX 25 €

